



HAL
open science

Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances

Denis Pesche

► **To cite this version:**

Denis Pesche. Le syndicalisme agricole spécialisé en France. Entre la spécificité des intérêts et le besoin d'alliances. Sociologie. Université Paris 10, 1998. Français. NNT : . tel-01699609

HAL Id: tel-01699609

<https://hal.science/tel-01699609>

Submitted on 7 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris X Nanterre
LADYSS (CNRS) : Laboratoire "Dynamiques sociales et recomposition des espaces"

LE SYNDICALISME AGRICOLE SPÉCIALISÉ EN FRANCE

Entre la spécificité des intérêts et
le besoin d'alliances

Deux volumes

Volume I

Denis PESCHE

Sous la direction de Bertrand HERVIEU
Directeur de recherche au CNRS
Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)

Membres du jury :

Rose Marie Lagrave (EHESS) - Rapporteur
Hélène Delorme (CERI) - Rapporteur
Ronald Hubscher (Université Paris X) – Président du jury
Bertrand Hervieu (CEVIPOF) – Directeur de la thèse

Thèse de Sociologie
Soutenue le 11 décembre 1998

A la mémoire de Pierre Coulomb

Remerciements

Aux conseils et à la disponibilité de Bertrand Hervieu, qui a accepté de diriger ce travail après le décès de Pierre Coulomb en 1995.

A la bienveillance des dirigeants actuels de l'AGPB et de la FNPL, qui m'ont accordé du temps et permis l'accès à leurs archives.

A la gentillesse et l'effort de mémoire des anciens dirigeants de ces associations spécialisées, aujourd'hui retraités, qui m'ont accueilli chez eux pour évoquer leurs souvenirs.

A la compétence et la disponibilité de ceux qui m'ont relu.

A la patience et au soutien sans faille que m'a toujours accordé ma femme, Nathalie.

Que toutes ces personnes soient vivement remerciées.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	11
PREMIERE PARTIE	30
NAISSANCE DU CORPORATISME ECONOMIQUE (1920-1944)	
Chapitre I.....	33
Création et développement des premières associations spécialisées	
Section I. L'organisation des producteurs de blé.....	35
Section II. L'organisation des producteurs de lait.....	64
Chapitre II.....	73
Spécificités de la représentation des intérêts spécialisés	
Section I. Le syndicalisme et les doctrines corporatistes : une spécificité agricole ?.....	76
Section II. Les associations spécialisées et les autres organisations d'agriculteurs.....	89
Conclusion.....	108
DEUXIEME PARTIE	111
LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE (1945-1975)	
Chapitre III.....	114
La domination des associations spécialisées de grandes cultures (1945-1960)	
Section I. Les fondements de l'action des associations spécialisées.....	116
Section II. Les composantes de la domination de l'AGPB.....	125
Section III. L'émergence du secteur du lait et des productions animales.....	149
Section IV. Les associations spécialisées, des colosses aux pieds d'argile ?.....	160
Chapitre IV.....	172
Mutations de l'agriculture et construction du syndicalisme moderne (1960-1975)	
Section I. L'émergence d'un puissant secteur laitier.....	175
Section II. La poursuite de l'expansion céréalière.....	190
Section III. Les associations spécialisées dans la FNSEA.....	205
Conclusion.....	219

TROISIEME PARTIE.....	222
VERS UNE FRAGMENTATION DE LA REPRESENTATION DES INTERETS AGRICOLES ? (1975-1995)	
Chapitre V.....	224
Incertitudes et premières réformes (1970-1985)	
Section I. Le secteur laitier : ruptures et premières restructurations.....	226
Section II. La consolidation du secteur céréalier.....	245
Section III. Incidences syndicales.....	265
Chapitre VI.....	275
Réforme des politiques agricoles et replis syndicaux (1985-1995)	
Section I. Quotas et restructuration : l'enfermement du secteur laitier.....	283
Section II. Le repli syndical des céréaliers.....	297
Section III. Vers une fragmentation de la représentation des intérêts ?...	321
Conclusion.....	333
CONCLUSION GENERALE.....	336
BIBLIOGRAPHIE.....	355

TABLE DES MATIERES

	Page
DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
TABLE DES MATIERES.....	6
INTRODUCTION.....	11
PREMIERE PARTIE.....	30
NAISSANCE DU CORPORATISME ECONOMIQUE (1920-1944)	
Chapitre I.....	33
Création et développement des premières associations spécialisées	
Section I. L'organisation des producteurs de blé.....	35
11. Une organisation naissante.....	36
111. De fortes individualités, un même esprit ?	39
112. Une approche économique des questions agricoles	42
113. L'action sur les pouvoirs publics	44
114. L'excellence technique	46
12. Pour une organisation professionnelle du marché du blé.....	47
121. Aux origines du développement des coopératives céréalières	47
122. Vers une gestion interprofessionnelle des marchés	53
123. L'Office du blé	59
Section II. L'organisation des producteurs de lait.....	64
21. Des modes d'action collective variés.....	65
211. Des syndicalismes laitiers	65
212. D'autres formes de structuration des producteurs de lait	67
22. La crise agricole et les prémices d'une politique laitière.....	69
Conclusion.....	72

Chapitre II.....	73
Spécificités de la représentation des intérêts spécialisés	
Section I. Le syndicalisme et les doctrines corporatistes : une spécificité agricole ?.....	76
11. Syndicalisme et doctrines sociales avant 1920.....	76
111. Syndicalisme ouvrier et patronal	76
112. Le creuset des doctrines sociales au début du XX ^e siècle	77
12. Les spécificités doctrinaires du syndicalisme agricole.....	82
121. Le rôle de l'Etat	84
122. La naissance du syndicalisme agricole	86
Section II. Les associations spécialisées et les autres organisations d'agriculteurs.....	89
21. Un ancrage dans les organisations agricoles locales.....	89
22. Les associations spécialisées et les autres organisations agricoles nationales.....	92
221. Les associations spécialisées et les Chambres d'agriculture	93
222. Les associations spécialisées et le syndicalisme agricole	96
23. L'expérience de la corporation paysanne.....	104
Conclusion.....	108
 DEUXIEME PARTIE.....	 111
LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE (1945-1975)	
Chapitre III.....	114
La domination des associations spécialisées de grandes cultures (1945-1960)	
Section I. Les fondements de l'action des associations spécialisées.....	116
11. La renaissance des associations spécialisées.....	116
12. Le prix de la modernisation.....	119
Section II. Les composantes de la domination de l'AGPB.....	125
21. Les différentes facettes de la puissance économique de l'AGPB.....	127
211. La constitution d'une assise financière solide	127
212. Des liens croissants avec les coopératives céréalières	129
213. Les prémices d'une politique internationale	131
22. Le rôle de l'AGPB dans l'action technique.....	135
221. L'action technique au service de la modernisation de l'agriculture	137
222. L'action technique dans la politique générale de l'AGPB	139
223. Des villages-témoins au conseil technique	141
224. Le nouveau sens de l'action technique	144
Section III. L'émergence du secteur du lait et des productions animales.....	149
31. La construction par le haut du secteur laitier.....	150
32. Une mosaïque d'organisations laitières.....	153
33. Syndicalisme laitier et coopération.....	156
Section IV. Les associations spécialisées, des colosses aux pieds d'argile ?...	160
41. Solidité des associations spécialisées au niveau national.....	160
42. La fragilité de l'échelon local.....	163

Chapitre IV.....	172
Mutations de l'agriculture et construction du syndicalisme moderne (1960-1975)	
Section I. L'émergence d'un puissant secteur laitier.....	175
11. Moderniser le secteur laitier.....	176
12. L'enracinement de la FNPL.....	179
13. Un nouveau système de financement pour la FNPL.....	181
14. Les exigences croissantes du métier de dirigeant agricole national...	185
Section II. La poursuite de l'expansion céréalière.....	190
21. La construction d'un secteur exportateur.....	191
22. Le développement des débouchés animaux.....	197
23. Une politique de communication élargie.....	202
Section III. Les associations spécialisées dans la FNSEA.....	205
31. L'élaboration de la politique économique de la FNSEA.....	205
32. L'enjeu du financement du syndicalisme.....	207
33. Des filières d'accession au pouvoir.....	210
34. De l'exploitation agricole familiale à l'entreprise agricole.....	212
35. Le point de vue des analyses néo-corporatistes.....	214
Conclusion.....	219
 TROISIEME PARTIE.....	 222
VERS UNE FRAGMENTATION DE LA REPRESENTATION DES INTERETS AGRICOLES ? (1975-1995)	
Chapitre V.....	224
Incertitudes et premières réformes 1970-1985	
Section I. Le secteur laitier : ruptures et premières restructurations.....	226
11. La crise laitière du début des années 1970.....	227
12. La construction de l'interprofession laitière.....	231
13. Des producteurs co-responsables.....	236
14. L'évolution des structures de production laitière.....	239
Section II. La consolidation du secteur céréalière.....	245
21. Des préoccupations qui s'internationalisent.....	245
22. Structures de la production céréalière.....	254
23. Une solidarité à reculons au niveau national.....	257
231. La guerre des taxes	257
232. La solidarité pour le développement ?	259
Section III. Incidences syndicales.....	265
31. Un travail syndical accru des céréaliers.....	265
32. Des actions ciblées sur les productions animales et une prise de distance avec la FNSEA.....	267

Chapitre VI.....	275
Reforme des politiques agricoles et replis syndicaux (1985-1995)	
Section I. Quotas et restructuration : l'enfermement du secteur laitier.....	283
11. Les bases d'une restructuration vigoureuse.....	285
111. Ne pas stopper l'agrandissement	286
112. Evolution des structures : vers quel modèle d'élevage laitier ?	288
113. Les producteurs de lait face à la concentration industrielle	290
12. La difficile mise en place des quotas laitiers sur le terrain.....	292
Section II. Le repli syndical des céréaliers.....	297
21. Les céréaliers dans la réforme de la PAC et les négociations du GATT.....	298
211. Les céréaliers sous la bannière de la Commission européenne	299
212. Prise de distance avec Bruxelles	300
213. Les prémices d'une nouvelle PAC	301
214. La relance des négociations du GATT et la fin de la réforme de la PAC	302
22. Vers un recentrage syndical des céréaliers.....	304
221. Une communication interne plus ciblée	306
222. Communiquer pour le grand public	308
223. Vers une plus grande visibilité des céréaliers	312
224. Un groupe de référence aux frontières incertaines	315
Section III. Vers une fragmentation de la représentation des intérêts ?.....	321
31. De l'exploitation agricole à l'entreprise.....	321
32. La fin du développement : un repli sur les filières ?.....	324
33. Vers une fragmentation de la représentation des agriculteurs ?.....	327
Conclusion.....	333
CONCLUSION GENERALE.....	336
BIBLIOGRAPHIE.....	355
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	373
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	376
LISTES DES ANNEXES.....	378

A la mémoire de Pierre Coulomb

Remerciements

Aux conseils et à la disponibilité de Bertrand Hervieu, qui a accepté de diriger ce travail après le décès de Pierre Coulomb en 1995.

A la bienveillance des dirigeants actuels de l'AGPB et de la FNPL, qui m'ont accordé du temps et permis l'accès à leurs archives.

A la gentillesse et l'effort de mémoire des anciens dirigeants de ces associations spécialisées, aujourd'hui retraités, qui m'ont accueilli chez eux pour évoquer leurs souvenirs.

A la compétence et la disponibilité de ceux qui m'ont relu.

A la patience et au soutien sans faille que m'a toujours accordé ma femme, Nathalie.

Que toutes ces personnes soient vivement remerciées.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	11
PREMIERE PARTIE	30
NAISSANCE DU CORPORATISME ECONOMIQUE (1920-1944)	
Chapitre I.....	33
Création et développement des premières associations spécialisées	
Section I. L'organisation des producteurs de blé.....	35
Section II. L'organisation des producteurs de lait.....	64
Chapitre II.....	73
Spécificités de la représentation des intérêts spécialisés	
Section I. Le syndicalisme et les doctrines corporatistes : une spécificité agricole ?.....	76
Section II. Les associations spécialisées et les autres organisations d'agriculteurs.....	89
Conclusion.....	108
DEUXIEME PARTIE	111
LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE (1945-1975)	
Chapitre III.....	114
La domination des associations spécialisées de grandes cultures (1945-1960)	
Section I. Les fondements de l'action des associations spécialisées.....	116
Section II. Les composantes de la domination de l'AGPB.....	125
Section III. L'émergence du secteur du lait et des productions animales.....	149
Section IV. Les associations spécialisées, des colosses aux pieds d'argile ?.....	160
Chapitre IV.....	172
Mutations de l'agriculture et construction du syndicalisme moderne (1960-1975)	
Section I. L'émergence d'un puissant secteur laitier.....	175
Section II. La poursuite de l'expansion céréalière.....	190
Section III. Les associations spécialisées dans la FNSEA.....	205
Conclusion.....	219

TROISIEME PARTIE.....	222
VERS UNE FRAGMENTATION DE LA REPRESENTATION DES INTERETS AGRICOLES ? (1975-1995)	
Chapitre V.....	224
Incertitudes et premières réformes (1970-1985)	
Section I. Le secteur laitier : ruptures et premières restructurations.....	226
Section II. La consolidation du secteur céréalier.....	245
Section III. Incidences syndicales.....	265
Chapitre VI.....	275
Réforme des politiques agricoles et replis syndicaux (1985-1995)	
Section I. Quotas et restructuration : l'enfermement du secteur laitier.....	283
Section II. Le repli syndical des céréaliers.....	297
Section III. Vers une fragmentation de la représentation des intérêts ?...	321
Conclusion.....	333
CONCLUSION GENERALE.....	336
BIBLIOGRAPHIE.....	355

TABLE DES MATIERES

	Page
DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
TABLE DES MATIERES.....	6
INTRODUCTION.....	11
PREMIERE PARTIE.....	30
NAISSANCE DU CORPORATISME ECONOMIQUE (1920-1944)	
Chapitre I.....	33
Création et développement des premières associations spécialisées	
Section I. L'organisation des producteurs de blé.....	35
11. Une organisation naissante.....	36
111. De fortes individualités, un même esprit ?	39
112. Une approche économique des questions agricoles	42
113. L'action sur les pouvoirs publics	44
114. L'excellence technique	46
12. Pour une organisation professionnelle du marché du blé.....	47
121. Aux origines du développement des coopératives céréalières	47
122. Vers une gestion interprofessionnelle des marchés	53
123. L'Office du blé	59
Section II. L'organisation des producteurs de lait.....	64
21. Des modes d'action collective variés.....	65
211. Des syndicalismes laitiers	65
212. D'autres formes de structuration des producteurs de lait	67
22. La crise agricole et les prémices d'une politique laitière.....	69
Conclusion.....	72

Chapitre II.....	73
Spécificités de la représentation des intérêts spécialisés	
Section I. Le syndicalisme et les doctrines corporatistes : une spécificité agricole ?.....	76
11. Syndicalisme et doctrines sociales avant 1920.....	76
111. Syndicalisme ouvrier et patronal	76
112. Le creuset des doctrines sociales au début du XX ^e siècle	77
12. Les spécificités doctrinaires du syndicalisme agricole.....	82
121. Le rôle de l'Etat	84
122. La naissance du syndicalisme agricole	86
Section II. Les associations spécialisées et les autres organisations d'agriculteurs.....	89
21. Un ancrage dans les organisations agricoles locales.....	89
22. Les associations spécialisées et les autres organisations agricoles nationales.....	92
221. Les associations spécialisées et les Chambres d'agriculture	93
222. Les associations spécialisées et le syndicalisme agricole	96
23. L'expérience de la corporation paysanne.....	104
Conclusion.....	108
 DEUXIEME PARTIE.....	 111
LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE (1945-1975)	
Chapitre III.....	114
La domination des associations spécialisées de grandes cultures (1945-1960)	
Section I. Les fondements de l'action des associations spécialisées.....	116
11. La renaissance des associations spécialisées.....	116
12. Le prix de la modernisation.....	119
Section II. Les composantes de la domination de l'AGPB.....	125
21. Les différentes facettes de la puissance économique de l'AGPB.....	127
211. La constitution d'une assise financière solide	127
212. Des liens croissants avec les coopératives céréalières	129
213. Les prémices d'une politique internationale	131
22. Le rôle de l'AGPB dans l'action technique.....	135
221. L'action technique au service de la modernisation de l'agriculture	137
222. L'action technique dans la politique générale de l'AGPB	139
223. Des villages-témoins au conseil technique	141
224. Le nouveau sens de l'action technique	144
Section III. L'émergence du secteur du lait et des productions animales.....	149
31. La construction par le haut du secteur laitier.....	150
32. Une mosaïque d'organisations laitières.....	153
33. Syndicalisme laitier et coopération.....	156
Section IV. Les associations spécialisées, des colosses aux pieds d'argile ?...	160
41. Solidité des associations spécialisées au niveau national.....	160
42. La fragilité de l'échelon local.....	163

Chapitre IV.....	172
Mutations de l'agriculture et construction du syndicalisme moderne (1960-1975)	
Section I. L'émergence d'un puissant secteur laitier.....	175
11. Moderniser le secteur laitier.....	176
12. L'enracinement de la FNPL.....	179
13. Un nouveau système de financement pour la FNPL.....	181
14. Les exigences croissantes du métier de dirigeant agricole national...	185
Section II. La poursuite de l'expansion céréalière.....	190
21. La construction d'un secteur exportateur.....	191
22. Le développement des débouchés animaux.....	197
23. Une politique de communication élargie.....	202
Section III. Les associations spécialisées dans la FNSEA.....	205
31. L'élaboration de la politique économique de la FNSEA.....	205
32. L'enjeu du financement du syndicalisme.....	207
33. Des filières d'accession au pouvoir.....	210
34. De l'exploitation agricole familiale à l'entreprise agricole.....	212
35. Le point de vue des analyses néo-corporatistes.....	214
Conclusion.....	219
 TROISIEME PARTIE.....	 222
VERS UNE FRAGMENTATION DE LA REPRESENTATION DES INTERETS AGRICOLES ? (1975-1995)	
Chapitre V.....	224
Incertitudes et premières réformes 1970-1985	
Section I. Le secteur laitier : ruptures et premières restructurations.....	226
11. La crise laitière du début des années 1970.....	227
12. La construction de l'interprofession laitière.....	231
13. Des producteurs co-responsables.....	236
14. L'évolution des structures de production laitière.....	239
Section II. La consolidation du secteur céréalière.....	245
21. Des préoccupations qui s'internationalisent.....	245
22. Structures de la production céréalière.....	254
23. Une solidarité à reculons au niveau national.....	257
231. La guerre des taxes	257
232. La solidarité pour le développement ?	259
Section III. Incidences syndicales.....	265
31. Un travail syndical accru des céréaliers.....	265
32. Des actions ciblées sur les productions animales et une prise de distance avec la FNSEA.....	267

Chapitre VI.....	275
Reforme des politiques agricoles et replis syndicaux (1985-1995)	
Section I. Quotas et restructuration : l'enfermement du secteur laitier.....	283
11. Les bases d'une restructuration vigoureuse.....	285
111. Ne pas stopper l'agrandissement	286
112. Evolution des structures : vers quel modèle d'élevage laitier ?	288
113. Les producteurs de lait face à la concentration industrielle	290
12. La difficile mise en place des quotas laitiers sur le terrain.....	292
Section II. Le repli syndical des céréaliers.....	297
21. Les céréaliers dans la réforme de la PAC et les négociations du GATT.....	298
211. Les céréaliers sous la bannière de la Commission européenne	299
212. Prise de distance avec Bruxelles	300
213. Les prémices d'une nouvelle PAC	301
214. La relance des négociations du GATT et la fin de la réforme de la PAC	302
22. Vers un recentrage syndical des céréaliers.....	304
221. Une communication interne plus ciblée	306
222. Communiquer pour le grand public	308
223. Vers une plus grande visibilité des céréaliers	312
224. Un groupe de référence aux frontières incertaines	315
Section III. Vers une fragmentation de la représentation des intérêts ?.....	321
31. De l'exploitation agricole à l'entreprise.....	321
32. La fin du développement : un repli sur les filières ?.....	324
33. Vers une fragmentation de la représentation des agriculteurs ?.....	327
Conclusion.....	333
CONCLUSION GENERALE.....	336
 BIBLIOGRAPHIE.....	 355
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	373
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	376
LISTES DES ANNEXES.....	378

INTRODUCTION

Périodiquement, à l'occasion d'un de ces grands rendez-vous qui jalonnent l'histoire du monde agricole tel un événement climatique extraordinaire, les agriculteurs français font largement entendre leur voix. Ils expriment leurs points de vue, leurs sentiments, voire leur ressentiment vis-à-vis du reste de la société. Par le biais de leurs organisations, et en particulier grâce au syndicalisme agricole, les agriculteurs français rappellent régulièrement à l'opinion publique leur existence. Ils donnent d'eux-mêmes une image ambiguë, à la fois en quête d'un écho positif, mais exprimant aussi leur colère. Parallèlement, et de manière plus discrète, les dirigeants agricoles entretiennent régulièrement des relations de travail avec des représentants des pouvoirs publics, des élus, afin d'élaborer et de mettre en œuvre concrètement des politiques agricoles.

L'inscription géographique des modes d'élaboration et de gestion des politiques agricoles en France a progressivement débordé les frontières, s'élargissant à l'Europe et au-delà : les décisions ne se prennent plus seulement à Paris, mais de plus en plus à Bruxelles, Genève ou Washington. Dans les années 1970, l'appareil syndical majoritaire – à savoir la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) – est devenu le pivot de la concertation entre agriculteurs et pouvoirs publics. Cette situation perdure : le syndicalisme agricole majoritaire règne à ce point en maître sur l'agriculture française que les plus grands médias les confondent souvent.

Pourtant, même si la FNSEA et le CNJA ont su conserver la majorité dans la plupart des départements lors des dernières élections aux Chambres d'agriculture (en 1995), leur hégémonie est désormais entamée par la montée d'autres forces syndicales. Longtemps considérée comme la nécessaire condition du mode de représentation professionnel des agriculteurs, l'unité du monde paysan semble plus éloignée que jamais. Les difficultés de FNSEA à exprimer une position claire lors des récentes négociations engageant l'avenir du

monde agricole¹ renforcent ce sentiment de crise du système de représentation des agriculteurs. Durant les négociations concernant la réforme de la PAC, la FNSEA a eu une attitude globalement défensive, pour finir, une fois la réforme approuvée, par tenter d'infléchir les orientations prises. Les grands médias redécouvrent alors que la FNSEA n'est pas la seule instance représentative de la France agricole. D'autres acteurs professionnels réapparaissent sur le devant de la scène, telles les associations spécialisées, organisations représentant les intérêts de producteurs d'un même produit (céréales, porcs², etc.). La pression combinée des négociations internationales et de la réforme de la PAC a mis au jour des divergences déjà existantes, mais jusque-là gérées de manière discrète, dans le cadre du syndicalisme général.

L'image des affaires agricoles que véhiculent actuellement les médias est révélatrice de la relative déconnexion entre, d'une part, un mode de gestion très technique des questions agricoles, affaire de spécialistes³, et, d'autre part, le rapport complexe qu'entretiennent la majorité des Français avec un milieu rural dont les agriculteurs ne constituent plus maintenant qu'une petite partie : la confidentialité de la gestion de la politique agricole éloigne de plus en plus celle-ci des préoccupations du reste de la population. Même dans un dossier aussi sensible que celui de la "vache folle", qui touche pourtant vivement le grand public, le lien est occulté entre le phénomène médiatico-sanitaire et le modèle productif qui en a permis l'éclosion. On est loin de l'affaire du prix du pain – affaire politique s'il en fut au début de ce siècle – dans laquelle les arbitrages entre les différentes catégories socio-professionnelles tenaient lieu de politique agricole. La gestion actuelle des affaires agricoles privilégie avant tout l'approche économique, aux dépens du débat politique.

Le syndicalisme agricole dominant ne reste pourtant pas en marge de ces évolutions. Dans les stratégies actuelles d'action collective des agriculteurs, la défense des intérêts économiques se dégage progressivement de la gangue sociale et politique qui ont longtemps entouré les questions agricoles. Cette dissociation progressive des aspects sociaux et économiques, que l'on retrouve, de manière récurrente mais souvent euphémisée, dans le discours syndical, s'exprime maintenant au grand jour : il n'est pas rare d'entendre parler aujourd'hui d'agriculture "duale", forme de consécration symbolique de ce divorce et du triomphe de l'entreprise agricole sur le paysan. Orientées

¹ Réforme de la Politique agricole commune (PAC) et négociations dans le cadre du Général Agreement on Tariff and Trade (GATT).

² Voir l'article paru dans *Libération* du 08/12/1993 en annexe n°1.

³ La plupart des journaux à diffusion nationale, à part *Ouest-France*, n'ont plus de journaliste spécifiquement attaché aux questions agricoles.

depuis leur création vers des objectifs de défense économique, les associations spécialisées sont devenues des acteurs majeurs de ces récentes évolutions.

Partie intégrante de la FNSEA, les associations spécialisées assurent depuis plusieurs décennies la défense d'intérêts plus spécifiquement liés à une production donnée. Elles appartiennent au plus large ensemble que constitue l'espace des Organisations professionnelles agricoles (OPA)⁴ : intégrées au syndicalisme général, elles ont par ailleurs tissé des liens étroits avec d'autres OPA, comme la Coopération et les Chambres d'agriculture. Les associations spécialisées ont joué – et jouent encore – un rôle important dans les transformations du secteur agricole et de son mode de régulation. L'analyse de ce rôle, ou plutôt de ces rôles, et la compréhension de leurs différentes composantes, durant des périodes déterminantes pour l'agriculture française, constitue l'axe central de ce travail de recherche.

Ni quête monographique, ni tentative d'élaboration d'une typologie des associations spécialisées, cette étude se veut d'abord une contribution à une connaissance plus approfondie et à une meilleure compréhension de la genèse et de la mise en forme des modes d'expression des intérêts spécifiques des milieux agricoles. Nous nous sommes plus particulièrement attachés à comprendre et à mettre en évidence la manière dont ont pu être gérés, au fil du temps, les équilibres régissant des intérêts agricoles spécifiques – et parfois divergents – au sein de l'appareil dominant de représentation des agriculteurs et, plus largement, de l'espace des OPA.

En tout, une quarantaine d'associations spécialisées gère de manière plus ou moins autonome les rapports entre les producteurs, les acteurs de la filière agro-alimentaire concernée et les instances publiques, nationales ou internationales, engagées dans la régulation du marché concerné⁵. Ce travail n'accorde pas un même degré d'analyse à la quarantaine d'associations spécialisées existantes. Nous avons volontairement écarté de cette étude les organisations représentant des intérêts trop spécifiques (lavande, champignons, etc.), retenant comme critère premier le nombre d'agriculteurs concernés par le produit. De ce fait, les associations spécialisées considérées comme significatives se réduisent à une dizaine. Pour

⁴ Par espace des OPA, nous entendons l'ensemble des organisations agricoles rassemblées dans les grandes familles que sont le syndicalisme, la coopération, le crédit, le mutualisme et les Chambres d'agriculture. Nous incluons dans cette espace l'ensemble des organismes à caractère technique, tels que les Centres de gestion, Instituts techniques, etc. Toutes ces organisations ont pour caractéristique commune d'être gérées par les agriculteurs.

⁵ Voir la liste actuelle des associations spécialisées affiliées à la FNSEA en page suivante 15. La liste des associations spécialisées affiliées à la FNSEA en 1967 figure en annexe n°2.

des raisons de spécificité des problématiques et de définition d'un objet d'étude homogène, les associations spécialisées représentant les viticulteurs ainsi que celles liées aux productions de fruits et légumes ont aussi été écartées. En effet, ces productions renvoient à des espaces géographiques souvent limités à quelques départements. Leur histoire est intimement liée à l'histoire locale⁶. Cela n'affecte en rien l'intérêt qu'elles peuvent présenter en tant qu'objet d'étude, mais notre choix a été de privilégier les associations spécialisées, liées à un produit possédant une couverture géographique importante, et ayant joué un rôle déterminant au niveau de la politique agricole nationale.

Parmi la petite dizaine d'associations spécialisées retenues après cette sélection, deux sous-groupes peuvent être distingués : les associations spécialisées dites de "grandes cultures" (blé, betterave, maïs, oléo-protéagineux, etc.) et celles représentant les produits de l'élevage (bovins-viande, lait, porcs, volailles, etc.). Au sein de ces deux sous-ensembles, notre recherche a principalement porté sur l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) et sur la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), même si, ponctuellement, des éléments d'analyse issus de l'observation d'autres associations spécialisées ont pu venir compléter notre réflexion. Ce choix nous a été dicté, au cours de notre enquête, par plusieurs raisons. De par son histoire et son poids, passé comme actuel, dans le système de représentation des agriculteurs, l'AGPB est incontournable. La plupart des recherches sur le syndicalisme agricole évoquent son rôle et soulignent son influence, sans toutefois entrer dans une analyse détaillée de cette association spécialisée⁷. Le secteur laitier ensuite, siège d'un intense et rapide processus de modernisation dans les années 1960-1970, constitue un bon support pour comprendre, à partir des évolutions de l'agriculture française, les mutations du syndicalisme agricole. Le blé, comme le lait, font partie des produits agricoles qui ont été les plus soutenus par la PAC depuis les années 1960. Enfin, bien que le secteur laitier et le secteur céréalier puissent sembler distants l'un de l'autre dans le paysage agricole français, notre choix d'analyser une association spécialisée d'éleveurs s'est d'abord basé sur le constat du rôle dynamique et structurant des interactions entre céréaliers et éleveurs dans l'histoire récente du syndicalisme agricole en France.

Liste des 37 associations spécialisées membres de la FNSEA en 1997

⁶ Voir, pour la Confédération générale des viticulteurs du Midi (CGVM), la thèse de J.P. MARTIN, *Les syndicats de viticulteurs en Languedoc (Aude et Hérault) de 1945 à la fin des années 80*, Th. Histoire contemporaine, Montpellier III, 1994.

⁷ Voir les auteurs cités dans les notes des pages 16 et 17.

Apiculture		Section apicole de la FNSEA
Aviculture	CFA	Confédération française de l'aviculture
Betteraves	CGB	Confédération générale des planteurs de betteraves
Blé et céréales	AGPB	Association générale des producteurs de blé et autres céréales
Bovins	FNB	Fédération nationale bovine
Champignons		Fédération nationale des syndicats de cultivateurs de champignons
Chanvre		Fédération nationale des producteurs de chanvre
Cheval	FNC	Fédération nationale du Cheval
Chèvres	FNEC	Fédération nationale des éleveurs de chèvres
Chicorée à café		Confédération nationale des planteurs de chicorée à café
Chiens		Groupement syndical des éleveurs de chiens
Fruits	FNPF	Fédération nationale des producteurs de fruits
Fruits à Cidre	FNPCF	Fédération nationale des producteurs de fruits à cidre
Horticulture	FNPHP	Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières
Houblon		Association générale des producteurs de houblon de France
Lait	FNPL	Fédération nationale des producteurs de lait
Lavande		Fédération nationale lavandes, lavandin et plantes à parfums
Légumes	FNPL	Fédération nationale des producteurs de légumes
Légumes conservés	ANPLC	Association nationale des producteurs de légume conservés
Lin		Association générale des producteurs de lin
Maïs	AGPM	Association générale des producteurs de maïs
Oléo-protéagineux	FOP	Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux
Ovins	FNO	Fédération nationale ovine
Pisciculture		Fédération française d'aquaculture
Pisciculture		Union nationale des syndicats et associations d'aquaculture et bassins
Plantes médicinales		Syndicat national des producteurs de plantes médicinales
Pommes de terre	FNPTT	Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre
Pommes de terre	FNPTI	Fédération nationale des producteurs de pommes de terre industrielles
Pommes de terre	FNPTC	Fédération nationale des producteurs et groupements de producteurs de pommes de terre de consommation
Pommes de terre	FNPTP	Fédération nationale des producteurs de pomme de terre de primeur
Porcs	FNP	Fédération nationale porcine
Riz		Syndicat des riziculteurs de France
Semences	FNAMS	Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences, graines et plants
Tabac		Fédération nationale des planteurs de tabac
Truffes		Fédération nationale des producteurs de truffes
Viticulture		Association générale des producteurs de vins

Sources : FNSEA 1997.

* * *

A plusieurs reprises dans l'histoire du syndicalisme agricole, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles ont connu des moments de tensions, accompagnés d'une résurgence des intérêts sectoriels agricoles et d'une contestation syndicale⁸. L'histoire du syndicalisme agricole peut ainsi être lue au fil des équilibres et des conflits entre des modes d'expression d'intérêts spécifiques, à la fois ancrés dans les réalités territoriales, mais aussi dans des logiques sectorielles de plus en plus présentes dans les modes de régulation de l'agriculture. Acteurs essentiels du développement et de la mise en œuvre de ces logiques sectorielles, les associations spécialisées constituent un objet d'étude privilégié permettant de mieux comprendre les mutations du syndicalisme agricole depuis un demi-siècle.

Les associations spécialisées font statutairement partie de la FNSEA, et se doivent de mener leurs activités dans le cadre des orientations prises par ce syndicat. En réalité, l'importance de leurs moyens spécifiques, leur poids social et leur histoire – qui, pour certaines, est antérieure à celle de la FNSEA – leur donnent une autonomie certaine. Bien qu'occupant une place marginale dans le champ des recherches sur le syndicalisme agricole, elles ont joué un rôle souvent déterminant dans les évolutions qu'a connues le monde agricole depuis l'entre-deux-guerres. Parmi les associations spécialisées qui nous intéressent, seule l'AGPB a déjà fait l'objet de recherches significatives⁹. En ce qui concerne les recherches portant de manière plus globale sur le syndicalisme agricole, les associations spécialisées ne sont pas analysées en tant que telles, mais sont évoquées, souvent rapidement, pour expliquer

⁸ Concernant les crises des années 1930 et de 1953, lire P. BARRAL, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Presses de la FNSP, 1968 ; P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *Recherches sur l'élaboration de la politique agricole*, INRA, 1977 ; J. FAUVET et H. MENDRAS (dir.), *Les paysans et la politique*, Armand Colin, 1958. Pour la crise des années 1969-1973, lire P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *op. cit.*, et Y. TAVERNIER et al., *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Presses de la FNSP, 1972.

⁹ Pour l'AGPB, le premier ouvrage, celui de B. FERNAGUT, *Le redressement agricole par l'association professionnelle : l'exemple des producteurs de blé*, Pédone, 1932 ; aborde la genèse de l'AGPB. L'étude d'H. ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé*, Presses de la FNSP, 1970 ; analyse cette organisation d'un point de vue essentiellement institutionnel et juridique. Le travail de M. MARLOIE, *La politique de l'AGPB*, (document de travail), INRA, 1974, propose une analyse de la politique de l'AGPB à partir de sources exclusivement écrites. Le mémoire de P. BOMEL, *Organisation et politique d'une puissance économique : l'AGPB*, Nice, thèse complémentaire de Sciences économiques, 1976, complète, sans apports significatifs, l'analyse de M. MARLOIE. Enfin, l'ouvrage de J. MARQUET, *Les céréaliers français et l'Europe : l'histoire d'une ambition*, Economica, 1991 ; aborde l'histoire des producteurs de céréales sous l'angle exclusif de leur rapport à l'Europe. Pour la FNPL, le mémoire de fin d'étude d'A. NAU, *La FNPL, son histoire et sa politique*, ESA Purpan, 1978, est la seule étude existante.

telle ou telle évolution du syndicalisme général. La littérature concernant le syndicalisme agricole peut être caractérisée par deux types de critère : la discipline privilégiée par l'approche, et le niveau d'analyse.

Les analyses relevant des sciences politiques privilégient le plus souvent une approche institutionnelle et descriptive¹⁰. Elles peuvent aussi concerner un aspect précis du fonctionnement du syndicalisme agricole et apporter alors un éclairage utile sur un mécanisme donné¹¹. Parfois, en prenant comme objet les mécanismes d'élaboration des politiques agricoles¹² ou en combinant analyses globales et locales¹³, elles apportent une contribution significative à la connaissance du syndicalisme dans ses rapports avec l'Etat. La limite principale de ces travaux réside dans leur faible prise en compte des aspects technico-économiques de l'évolution de l'agriculture. L'approche institutionnelle s'accompagne souvent d'une vision à la fois trop schématique et trop globale des évolutions auxquelles les organisations analysées participent à leur manière.

Les analyses plus axées sur l'histoire combinent le plus souvent des sources diversifiées et mobilisent des éléments d'autres disciplines relevant des sciences sociales. Qu'elles concernent plus largement les différentes organisations d'agriculteurs dans leur diversité¹⁴, ou plus spécifiquement le syndicalisme agricole¹⁵, ces études constituent une source précieuse d'information pour ce travail. Les limites de certaines d'entre elles résident sans doute dans leur caractère trop descriptif, l'accumulation de faits et d'informations se

¹⁰ Y. TAVERNIER, *Le syndicalisme paysan : FNSEA et CNJA*, Presses de la FNSP, 1969. L'ouvrage sur l'AGPB d'H. ROUSSILLON, *op. cit.*, rentre dans cette catégorie d'analyses. Ces travaux constituent de précieuses sources d'information pour ce travail.

¹¹ C'est le cas de l'étude de L. DREYFUS-SCHMIDT, *Le régime électoral de la FNSEA : représentativité et stratégies*, (mémoire IEP), 1985 ; qui, par l'analyse du système électoral en vigueur au sein de la FNSEA, apporte un éclairage utile sur les stratégies de prises de pouvoir au sein de cette organisation. Les associations spécialisées y sont évoquées en tant que moyen, parmi d'autres, d'accès aux postes de responsabilité au sein de la FNSEA.

¹² P. MULLER, *Genèse et élaboration d'une nouvelle politique agricole en France (1945-65)*, Grenoble, thèse d'Etat : IEP Grenoble, 1980 ; et *Le technocrate et le paysan*, Paris, Editions ouvrières, 1984.

¹³ S. BERGER, *Les paysans contre la politique*, Seuil, 1975 ; J.T.S. KEELER, *The Politics of Neocorporatism in France : Farmers, the State, and Agricultural Policy-making in the Fifth Republic*, New-York, Oxford, Oxford University Press, 1987. Ces deux travaux ne concernent pas directement les associations spécialisées, mais apportent un éclairage intéressant sur la vision politique des organisations agricoles de l'époque (les années 1930 et 1950), ainsi que sur des histoires locales (la Bretagne, l'Aisne, etc.) qui seront utiles pour replacer l'étude des associations spécialisées dans un contexte plus large.

¹⁴ P. BARRAL, *op. cit.*

¹⁵ R. LEVEAU, « Le syndicat de Chartres (1885-1914) », in *Le Mouvement social*, n°67, avril-juin 1969, (Les Editions Ouvrières) ; J. VERCHERAND, *Un siècle de syndicalisme agricole : la vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1994 ; J.P. MARTIN, *op. cit.*

faisant parfois au détriment de l'analyse et de l'explication. Elles ont aussi parfois tendance à donner une vision "fonctionnaliste" des organisations agricoles qui, en privilégiant l'analyse de leurs rôles et des problèmes auxquels elles s'attaquent, passent parfois un peu rapidement sur les conditions d'émergence et de développement de ces organisations¹⁶.

Les analyses relevant de la sociologie rurale abordent la plupart du temps le syndicalisme agricole à partir du niveau national, voire dans une perspective européenne¹⁷, ou s'intéressent à des mouvances syndicales peu étudiées comme les gauches syndicales¹⁸. Les analyses locales¹⁹ apportent des éclairages complémentaires à ces études. Les approches sociologiques peuvent parfois prendre comme objet d'étude une dimension particulière des organisations agricoles²⁰, mais elles n'abordent jamais directement la question des associations spécialisées. Elles intègrent le plus souvent une dimension historique, parfois politique. De fait, le présent travail se rapproche de ce type d'analyse même si, dû à la nature de l'objet de la recherche et à la période étudiée, il emprunte aussi beaucoup aux approches historiques et politiques.

Enfin, les analyses à orientation économique ont le mérite de privilégier l'étude de la défense des intérêts agricoles dans le contexte plus large des politiques agricoles et économiques²¹. Cependant, dans la majorité des cas, les recherches sur le syndicalisme agricole combinent le plus souvent plusieurs disciplines. Prendre le syndicalisme agricole comme objet d'étude et, plus particulièrement, vouloir comprendre sa genèse et son développement semble inévitablement exiger un relatif éclectisme. Il en est de même concernant les associations spécialisées : en tant que groupes d'intérêts, possédant une histoire

¹⁶ Font sans doute exception à ces critiques l'œuvre repère de P. BARRAL, *op. cit.*, et la minutieuse et complète analyse du syndicalisme agricole du département de la Loire par J. VERCHERAND, *op. cit.*

¹⁷ B. HERVIEU et R.M. LAGRAVE, *Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe*, Cahiers du CEVIPOF, n°5, 1989 et B. HERVIEU et R.M. LAGRAVE (dir.), *Les syndicats agricoles en Europe*, L'Harmattan, 1992.

¹⁸ R.M. LAGRAVE, « Les gauches syndicales », in P. COULOMB et al., *Les agriculteurs et la politique*, Presses de la FNSP, 1990, p. 355-369.

¹⁹ J.P. PROD'HOMME, *Agriculteurs organisés : l'exemple du département de la Marne*, EHESS, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, 1982 ; R. BOURRIGAUD, « La Loire-Atlantique, creuset du pluralisme syndical », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, p. 370-385.

²⁰ C'est le cas de l'ouvrage de S. MARESCA, *Les dirigeants paysans*, Editions de Minuit, 1983, qui pose les bases d'une sociologie des dirigeants agricoles tout à fait applicable aux responsables des associations spécialisées.

²¹ P. COULOMB et H. NALLET, « Les organisations syndicales agricoles à l'épreuve de l'unité », in Y. TAVERNIER et al., *op. cit.* ; P. COULOMB et H. NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, INRA/CORDES, 1980. C'est aussi le cas des analyses se rapprochant de l'école de la régulation : BARTOLI (Pierre), « La politique viticole : un exemple de régulation », in *L'Etat et la représentation des intérêts professionnels dans l'agriculture, Colloque de Budapest*, INRA, 1984, pp. 39-63.

relativement longue, elles ne peuvent être analysées qu'en combinant plusieurs disciplines et approches.

Cette recherche sur les associations spécialisées comporte deux dimensions fortes : une dimension historique et une dimension sociologique. L'analyse historique s'impose : le syndicalisme agricole et les équilibres qui le sous-tendent sont des produits sociaux, résultant de rapports de forces et de compromis qui se sont succédés au cours de l'histoire. Il est important de dépasser les analyses centrées sur le temps court, qui privilégient trop souvent l'étude des luttes d'appareils et des prises de position des dirigeants. Pour cela, il convient d'analyser d'une part les permanences et les changements dans les articulations entre appareils, dirigeants et agriculteurs, et, d'autre part, d'examiner l'évolution des contextes agricoles – structures agricoles, marchés des produits agricoles, etc. – et politiques – type de gouvernement, etc. –. Pragmatiques, les dirigeants agricoles ont su adapter leurs institutions aux différents contextes dans lesquels elles ont évolué tout en contribuant activement à ces changements.

La profondeur historique de l'analyse, par le biais d'une mise en perspective de la structuration des systèmes de représentation d'intérêts, doit permettre de mettre en évidence la complexité des relations qui font qu'à un moment donné, dans un contexte donné, tel ou tel organisme agricole se révèle un acteur important des changements observés. L'autre raison de ce choix de l'analyse historique tient à l'antériorité historique des associations spécialisées par rapport à la FNSEA. Créées pour la plupart dans les années 1920, elles se reconstruisent, après la Libération, sur un terreau déjà riche d'expériences qui confère à ses promoteurs une autorité dont ils usent régulièrement²². Cette antériorité historique est une donnée importante pour comprendre la structuration de cette forme de syndicalisme et ses relations avec le syndicalisme général. Pour cette raison, le déroulement principal de la recherche sera chronologique.

D'un point de vue sociologique, en tant qu'organisations orientées vers la défense d'intérêts spécifiques et agissant en direction des pouvoirs publics, les associations spécialisées peuvent être considérées comme des groupes d'intérêt²³. Comme le syndicalisme

²² Comme en témoigne le *livre d'or de l'AGPB* (1974), la reconstitution historique, en soulignant le rôle qu'a joué cette organisation dans les évolutions de l'agriculture, donne à voir une lecture de l'histoire agricole rythmée par les initiatives, les prises de positions et les actions de l'organisation des céréaliers : l'histoire "officielle" permet, à l'occasion des anniversaires, de réaffirmer une spécificité voire, par le fait de son antériorité, une autorité et une légitimité.

²³ Les ouvrages clés sur les groupes de pression en France sont ceux de J. MEYNAUD, *Nouvelle étude sur les groupes de pression en France*, Armand Colin, 1962 ; J.A. BASSO, *Les groupes de pression*, PUF, Que sais-

agricole en général, les associations spécialisées tirent leur spécificité, à la différence des syndicalismes ouvrier et patronal, de leur engagement dans des rapports directs avec l'Etat²⁴. Plus que simples défenseurs d'intérêts catégoriels, les associations spécialisées – et le syndicalisme agricole avec elles – sont porteuses d'une véritable vision de la politique agricole et de la place de l'agriculture dans la société. Groupes d'intérêt parmi d'autres donc, inclus dans le syndicalisme agricole, les associations spécialisées doivent être analysées selon deux points de vue, deux positionnements épistémologiques complémentaires : une approche en terme de groupes d'intérêt et une approche que l'on pourrait qualifier de « socio-politique ».

Le premier positionnement vise à considérer les associations spécialisées comme des groupes d'intérêts, en s'appuyant pour ce faire sur différents outils développés en sociologie politique pour l'analyse de ce type d'acteur social. On les considère donc comme une forme particulière de groupe d'intérêt dont il s'agira de comprendre la genèse, le développement, la logique de fonctionnement et les modes d'action. Cette approche se centrera sur les groupes particuliers – agriculteurs, céréaliers, producteurs de lait, etc. – et tentera d'abord d'analyser la mise en forme progressive de la représentation des agriculteurs, puis l'action que ces formes de représentation peuvent avoir sur la structuration des agriculteurs. Le discours officiel des associations spécialisées, leurs revendications, leurs prises de position, mais aussi les caractéristiques sociales des hommes qui les ont animées seront les principaux éléments d'investigation qui viendront alimenter cette démarche.

Cette première approche, en se centrant sur le groupe d'intérêt en tant que tel, pose la question de la nature et de la formation de ce groupe. Quelles en sont les caractéristiques ? Lorsque l'on parle de l'AGPB, de qui parle-t-on ? Le terme « céréalier » recouvre-t-il une réalité sociale ? Lorsque l'on parle des « producteurs de lait », fait-on référence au même groupe social en 1950 et en 1990 ? Le tracé des limites du groupe constitue un enjeu important des luttes sociales, y compris dans le milieu agricole. Si l'approche des associations spécialisées en tant que groupes d'intérêts est pertinente, elle suppose alors d'abandonner l'idée initiale de

je ?, 1983 ; et M. OFFERLE, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Montchrestien EJA, 1994. On peut citer quelques ouvrages qui analysent les groupes de pression dans d'autres pays : P.H. CLAEYS, *Groupes de pression en Belgique : les groupes intermédiaires socio-économiques*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1973, pour la Belgique ; R. BAGGOTT, *Pressure Groups Today*, Manchester et New-York, Manchester University Press, 1995, pour la Grande Bretagne et M.P. PETRACCA, *The Politics of Interests : Interest Groups Transformed*, Boulder et Oxford, Westview Press, 1992, pour les Etats-Unis. Sur les lobbies agricoles, on lira plus particulièrement B. JULIEN, *Les groupes de pression américains : le lobby agro-alimentaire à l'assaut du pouvoir*, Paris, Skippers, 1988 ; et J. NONON et M. CLAMEN, *L'Europe et ses couloirs : lobbying et lobbyistes*, Dunod, 1991.

²⁴ P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980.

groupe homogène, ayant des intérêts précis, pour se concentrer sur le processus de formation du groupe. En prenant comme objet le groupe des cadres, Luc Boltanski nous invite à « renoncer à donner une définition préalable du groupe et prendre pour objet la conjoncture historique dans laquelle les cadres se sont formés en groupe explicite, doté d'un nom, d'organisations, de porte-parole, de systèmes de représentation et de valeurs. Au lieu de chercher à déterminer les "critères" au moyen desquels le groupe "doit" être défini et les "frontières" qu'il "faut" lui donner pour obtenir un objet palpable et bien délimité, on peut alors tenter de rendre compte de la forme prise par le groupe en interrogeant le *travail de regroupement*, d'inclusion et d'exclusion, dont il est le produit, et en analysant le *travail social de définition et de délimitation* qui a accompagné la formation du groupe et qui a contribué, en l'objectivant, à la faire être sur le mode du cela-va-de-soi »²⁵. La genèse et le développement des groupes s'accompagnent de mécanismes d'inclusion et d'exclusion – eux/nous – par lesquels le groupe définit ses caractéristiques propres, ses aspirations, mais aussi ce qu'il n'est pas ou ne veut pas être²⁶. Cette construction reste dans tous les cas un processus historique lent. L'analyse des divisions et des visions sociales au sein du groupe permet d'éviter de « se laisser prendre par les effets du travail de *naturalisation* que tout groupe tend à produire en vue de se légitimer, de se justifier pleinement d'exister »²⁷.

Cette question délicate de la réalité sociale du groupe concerné, les céréaliers ou les producteurs de lait par exemple, impose donc une analyse dynamique et historique du groupe : « Si le groupe d'intérêt est produit par les intérêts d'une collectivité, n'est il pas aussi – voire parfois d'abord – producteur, metteur en forme de ces intérêts et de cette collectivité ? »²⁸. Les relations entre le groupe revendiqué par les dirigeants et le travail de l'organisation qui assure sa représentation ont le mérite d'attirer notre attention sur ce processus de formation du groupe et de structuration du milieu opéré par les dirigeants à travers les organisations qu'ils animent²⁹. Evoquant trop une organisation structurée à partir du niveau local, la notion de base sociale semble moins pertinente que celle de "groupe de référence". Par groupe de référence, on entend le groupe sur lequel les dirigeants syndicaux s'appuient dans leurs discours pour caractériser ceux dont ils assurent et/ou disent assurer la défense. La plupart du temps esquissé plus que défini précisément, le groupe de référence reste un "construit social" des dirigeants et militants agricoles, dont les frontières fluctuantes

²⁵ L. BOLTANSKI, *Les cadres : la formation d'un groupe social*, Ed. de Minuit, 1982, p.51.

²⁶ P. ROSANVALLON, *La question syndicale*, Calmann-Lévy (Hachette Pluriel), 1988, p.151.

²⁷ P. BOURDIEU, « La délégation et le fétichisme politique », in *Actes de la recherche en sciences sociales* n°52/53 de juin 1984, p.11.

²⁸ M. OFFERLE, *op. cit.*, p.44.

²⁹ H. ROUSSILLON, *L'association générale des producteurs de blé*, Presses de la FNSP, 1970.

et imprécises constituent un artifice rhétorique de première importance dans le travail de représentation.

A ce processus de formation et de délimitation du groupe s'adjoint souvent un effort de légitimation, visant à « entretenir la double croyance en l'existence et en l'importance de l'intérêt et du groupe représenté et de la bonne représentation qu'elle en fournit »³⁰. Cette légitimation prendra des formes très diverses selon l'époque et l'organisation, mais elle est la plupart du temps rattachée à la volonté de « grandir le groupe » : « Tout entrepreneur en représentation cherche l'élargissement de sa cause en affirmant – et en tentant de faire reconnaître – la force du nombre, l'importance centrale de l'intérêt, l'universalité et la justesse d'une idée éthiquement irréprochable »³¹. Les injonctions à l'Universel émaillent souvent le discours des dirigeants agricoles : nourrir la France, l'Europe puis le Monde, préserver le paysage pour l'ensemble des Français, lutter contre le chômage dans la société française... Les formes prises par ces appels à de grandes causes évoluent au cours de l'histoire, mais elles ont toutes tendance à dépasser la stricte défense d'intérêts spécifiques pour légitimer l'action des syndicats agricoles aux yeux des pouvoirs publics et de la société française. Ce travail de légitimation “externe” vise à rendre populaire l'action syndicale auprès du reste de la société et constitue un élément important du travail de pression.

Une autre forme de légitimation, orientée vers les agriculteurs, est la légitimation “interne”. Ce travail des associations spécialisées auprès des agriculteurs spécialisés a pour but de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe, de construire et de consolider sa raison d'être tout en soulignant le bien-fondé des actions entreprises. Plus largement, il a pour but d'asseoir, de défendre ou de développer la position du groupe dans sa compétition avec d'autres groupes : « Les processus d'auto-légitimation discursifs sont infinis, nécessaires mais non suffisants. Ils peuvent entrer en phase ou en concurrence avec des entreprises parallèles ou contradictoires émanant d'agents ou d'institutions qui, dans le champ de la représentation ou dans d'autres champs sociaux, ont pour objectif premier ou dérivé de dire et de faire le monde social »³². L'analyse des discours, des prises de position, des programmes officiels et d'autres manifestations extérieures de l'organisation qui se donnent à voir permettra d'interpréter ce travail multiforme de légitimation. “Groupe de référence” et “légitimation” seront donc les deux principaux concepts mobilisés dans le cadre de notre premier type d'approche. Ils seront utiles pour comprendre le travail permanent de légitimation/délégation, souvent au principe de l'illusion entretenue par ces organisations professionnelles qui

³⁰ M. OFFERLE, *op. cit.*, p. 70.

³¹ *Ibid.*, p. 72.

³² *Ibid.*, p. 71.

s'instituent représentantes des intérêts de la totalité des producteurs d'un secteur donné.

Cette première approche, centrée sur le groupe d'intérêt, paraît devoir être utilement complétée par un second positionnement, visant cette fois à comprendre l'action de ces organisations à travers leurs relations avec l'Etat et leurs alliances avec d'autres acteurs sociaux, au sein comme hors du milieu agricole. Les associations spécialisées ne sont pas seulement soucieuses de questions économiques ou techniques : elles ont aussi une doctrine englobant des éléments sur l'image et la place des agriculteurs dans la société, sur la façon de traiter les questions de politique agricole et, partant, sur des questions plus largement politiques ou concernant la façon de gouverner. Cette seconde approche implique une prise en compte des modes de régulation du secteur agricole, envers lesquels le syndicalisme agricole spécialisé apparaîtra rapidement comme un acteur de premier plan : « Dans le secteur agricole, l'Etat régule directement et en permanence les rapports des agriculteurs avec les autres groupes sociaux (...) Le jeu politique s'organise dans la concertation Etat-mouvement agricole, elle-même plus complètement incluse dans le système politique *stricto sensu* »³³. Cette seconde approche, qui emprunte des notions à plusieurs disciplines, peut être qualifiée de "socio-politique".

L'analyse des liens permettant de relier la naissance des associations spécialisées à leur environnement politique et institutionnel, développée dans la première partie de ce travail, oblige à utiliser la notion polysémique de corporatisme. Pierre Coulomb en propose une définition simple : « Il y a corporatisme lorsqu'un groupe social, quel qu'il soit, réussit ou entend réussir à subordonner l'intérêt de l'Etat à ses intérêts propres »³⁴. Dans le domaine agricole, l'auteur propose de distinguer trois grands types de modèles socio-politiques pour éclaircir les débats sur la nature des relations entre l'Etat et la "profession" agricole. Le "corporatisme organique" de la grande propriété, qui s'organise autour de la préservation de la rente foncière : cette forme dominera les organisations agricoles jusque dans les années 1930 – parfois 1950 dans certaines régions. Le "corporatisme économique" des entrepreneurs agricoles, qui naît après la première guerre mondiale et centre ses conceptions sur une exploitation agricole capitaliste visant des profits égaux à ceux de l'industrie et ce grâce à un niveau des prix agricoles garanti par l'Etat. L'"organicisme coopératif" se structure autour du revenu des agriculteurs et prône l'organisation collective de l'approvisionnement et de la vente, sans remettre en question la place ou le statut des exploitations agricoles dans la

³³ P. COULOMB, « L'agriculture, une affaire d'Etat », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, p. 25.

³⁴ P. COULOMB, *De la terre à l'Etat : éléments pour un cours de politique agricole : volume 1*, Montpellier, CIHEAM-IAM, 1993.

société³⁵. Ces modèles socio-politiques ne se succèdent pas de manière discontinue dans l'histoire agricole, bien au contraire : ils coexistent dans le temps, se concurrencent entre eux, et nous pouvons même identifier, pour des périodes définies, la composante dominante qui structure l'organisation des agriculteurs dans ses rapports à l'Etat et au reste de la société. Ce modèle d'interprétation des courants de pensée au sein des organisations agricoles est à différencier du "corporatisme politique", expression d'un projet de société qui évoluera souvent vers le fascisme. Ces catégories de corporatisme seront particulièrement utilisées pour l'analyse de la période allant des années 1930 aux années 1950. En ce qui concerne des périodes plus récentes, elles semblent trop globales et peu opératoires pour permettre d'analyser finement le rôle et la place des associations spécialisées dans les modes de représentation des agriculteurs.

Comprendre la vision que les associations spécialisées ont du mode de régulation du secteur agricole ainsi que les évolutions qu'elles souhaitent pour l'agriculture implique de s'intéresser aux mécanismes de l'élaboration des politiques agricoles : comment, à travers l'action collective d'un groupe constitué, s'effectuent les médiations avec l'Etat et le reste de la société ? En mobilisant des exemples d'analyses de type néo-corporatiste³⁶ ou d'analyses des politiques publiques, on peut mieux appréhender les modes de régulation du secteur agricole et, par-là même, les formes de représentation des intérêts agricoles. Sans prétendre utiliser pleinement le riche courant d'analyse des politiques publiques, il s'agira plutôt ici d'en exploiter quelques résultats significatifs et d'en dégager certains concepts clés afin de mieux comprendre le rôle joué par les associations spécialisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles. En particulier, les notions de "référentiel"³⁷ et de "réseaux

³⁵ P. COULOMB, « La cogestion, une nouvelle tentative corporatiste », in Pierre COULOMB et al., *op. cit.*, p. 147-158.

³⁶ Plus particulièrement, seront mobilisées des recherches qui ont utilisé les outils des théories néo-corporatistes, non pour la connaissance du fonctionnement global d'une société, mais pour l'analyse d'un secteur particulier : A. CAWSON Eds, *Organised Interests and the State : Studies in Meso-corporatism*, London, Sage, 1985, pour une somme d'exemples concrets liés à l'analyse de différents secteurs économiques en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis ; B. YOUNG, L.N. LINDBERG and J.R. HOLLINGSWORTH, « The Governance of the American Dairy Industry : from Regional Dominance to Regional Cleavage », Paper prepared for the Conference on the Regional Organization of Business Interests and Public Policy, McMaster University, Hamilton, Ontario, 1985 et B. YOUNG, « The American Dairy Industry : Meso-corporatism and its Contradictions », Paper prepared for the ECPR Workshop on "Meso-corporatism, the Cutback State and the Political-industrial Crisis", Amsterdam, 1987, pour une analyse du secteur laitier aux Etats-Unis, et J.T.S. KEELER, *The Politics of Neocorporatism in France : Farmers, the State, and Agricultural Policy-making in the Fifth Republic*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1987, pour une application de l'approche néo-corporatiste au syndicalisme agricole en France.

³⁷ La notion de référentiel a été développée pour rendre compte des politiques publiques comme production intellectuelle d'images communes sur la société : A. FAURE, G. POLLET et P. WARIN, *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan (Logiques

de politique publique”³⁸ seront développées et utilisées dans les deuxième et troisième parties.

Tout au long de cette recherche sur les associations spécialisées, plusieurs préoccupations guideront l’analyse. La première consiste à prendre en compte le local : une des spécificités du syndicalisme agricole est son enracinement dans des réalités locales très diverses. Des structures foncières multiples, une spécialisation des systèmes de production, des histoires politiques et sociales très différentes sont autant de points d’ancrages du syndicalisme agricole sur le terrain qui expliquent sa richesse et sa complexité. Une analyse monographique des associations spécialisées au niveau national occulterait l’importance du rôle que cette diversité de terroirs a pu jouer dans les tensions et les évolutions internes aux institutions agricoles. Il sera important, au cours de l’analyse, de réaliser des “coups de sonde” réguliers sur des histoires syndicales locales, ceci afin de donner corps et épaisseur à un travail d’investigation qui court toujours le risque de se réduire à une vision élitiste et fonctionnelle des transformations sociales et économiques du monde agricole en privilégiant l’action d’un nombre réduit de dirigeants nationaux.

La seconde préoccupation sera de replacer l’analyse des associations spécialisées dans les évolutions plus générales de l’agriculture, et en particulier des structures agricoles, du développement des marchés et de la nature des formes de régulation et d’intervention de l’Etat dans ce secteur. Sans rechercher forcément de causalités directes entre tel ou tel phénomène, il sera important de rattacher les discours, les prises de positions et les actions des associations spécialisées à la situation concrète de l’agriculture à l’époque considérée. Quant à la forme de régulation du secteur agricole et au rôle de l’Etat, sa caractérisation revêtira une importance déterminante, dans la mesure où les pouvoirs publics sont souvent la cible privilégiée de la pression du syndicalisme agricole. En ce sens, la nature du régime politique en place, son mode de traitement des questions agricoles et la nature de la politique qu’il entend impulser sont des éléments utiles pour expliquer la manière dont les groupes d’intérêts agricoles orientent leur action.

Les deux positionnements évoqués plus haut, l’un centré sur le groupe et l’autre sur le sens et les visions véhiculées par les organisations, seront mobilisés de manière combinée en fonction de la période historique considérée, des sources disponibles, et des questions

Politiques), 1995.

³⁸ La notion de réseaux de politique publique (*policy networks*) correspond à un effort d’analyse des liens qui unissent les différents acteurs, tant publics que privés, dans l’élaboration d’une politique publique : P. LE GALES et M. THATCHER, *Les réseaux de politique publique : débats autour des policy networks*, L’Harmattan (Logiques politiques), 1995.

posées par l'action syndicale dans le contexte donné. Cette combinaison d'approches répond au souci d'utiliser différents outils d'analyse, adaptés chacun à une époque donnée, pour étudier une forme de syndicalisme particulier qui, née il y a plus de 70 ans, a régulièrement imprimé sa marque dans les mutations des formes de représentations des intérêts agricoles en France.

* * *

Trois périodes déterminantes dans les évolutions de l'agriculture ont été retenues : la crise des années 1930, avec les premières interventions significatives de l'Etat, les années 1950-1975, emblématiques de l'expansion agricole française, et les années 1980-1990, plutôt associées aux incertitudes et aux remises en cause des politiques agricoles.

L'étude de la genèse des associations spécialisées dans les années 1920-1930 permet de révéler les différentes facettes de la structuration du syndicalisme par produit, ainsi que les fondements politiques et idéologiques de son action dans le contexte d'alors. La première partie, concernant les années 1920-1930, est divisée en deux chapitres : le premier s'attache à reconstituer la genèse et les premiers développements des associations spécialisées dans les secteurs des céréales et du lait ; le deuxième est consacré à l'analyse des relations développées par ces organisations naissantes avec les autres organisations agricoles et de leur positionnement par rapport aux courants de pensée politique de l'époque. Les relations des associations spécialisées avec l'Etat et avec les autres organisations agricoles dans la structuration des marchés y sont considérées comme significatives et permettent de mieux saisir le rôle joué par les organisations agricoles dans les transformations que connaît l'agriculture française après 1945. Dans cette première partie, l'analyse des types de corporatisme sera combinée à celle de la reconstitution de la genèse des associations spécialisées, en tant que groupe d'intérêt. La tonalité dominante reste historiographique. Les sources mobilisées sont exclusivement écrites. Elles se composent, outre la littérature existante sur cette époque, des archives de l'AGPB, de celles du département de Seine-et-Marne, et de celles de l'APCA.

L'expansion agricole, le progrès technique, la différenciation progressive des marchés des produits de l'agriculture et de l'élevage dans les années 1950-1960, ainsi que l'évolution des idées syndicales, vont se traduire dans le champ syndical par la perte progressive de l'hégémonie de représentants des régions de grandes cultures, acquise pendant les années 1950, et par de la montée en puissance de dirigeants agricoles issus de régions

d'élevage durant les années 1960 (deuxième partie). L'approche utilisée reste proche de celle de la partie précédente. Les sources mobilisées sont écrites mais aussi orales à travers la réalisation d'entretiens approfondis de responsables des associations spécialisées ou plus largement d'organisations agricoles³⁹. Les archives de la FNPL ont aussi été consultées et, comme pour la période précédente, celles de l'AGPB.

Les années 1970 marquent le début de la toute puissance du syndicalisme moderne et de son hégémonie dans le champ des organisations professionnelles agricoles : la FNSEA occupe une position centrale dans la relation entre les agriculteurs et l'Etat. Apogée d'un projet professionnel porté par la génération des "jeunes", dans les années 1950-1960, cette période voit aussi le début des difficultés et des tensions agricoles qui amèneront progressivement aux réformes des mécanismes de la politique agricole commune dans les années 1980-1990. Ces mutations se traduisent dans le champ syndical par l'émergence d'une contestation interne et le renforcement d'un syndicalisme d'opposition. Les associations spécialisées sont alors plus que jamais articulées autour de la FNSEA, tout en continuant à développer des stratégies autonomes qui ont, en retour, des incidences sur le fonctionnement de l'appareil syndical dominant (troisième partie). L'approche en terme d'analyse des politiques publiques et des réseaux de politiques publiques, dont les principes sont développés au début du sixième chapitre, ont inspiré certaines des interprétations proposées : il ne nous a pas toutefois été possible de les utiliser de manière systématique, principalement du fait de l'amplitude du champ temporel et de l'objet de recherche. Comme pour la deuxième partie, des entretiens approfondis constituent une partie non négligeable des sources mobilisées.

La deuxième et la troisième partie, qui couvrent la période de 1945 à nos jours, sont chacune d'entre elles divisées en deux chapitres chronologiques : le chapitre III pour la période 1945-1960, le chapitre IV pour celle allant de 1960 à 1975, le chapitre V de 1975 à 1985 et le chapitre VI pour la période la plus récente. Dans chacun de ces chapitres, une même démarche est adoptée : une analyse séparée des syndicalismes céréalier et laitier est complétée par l'étude des relations entre ces deux associations spécialisées comme avec d'autres organismes. La place de ces organisations dans les évolutions plus larges des organisations agricoles, de l'agriculture et de la société sera aussi évoquée.

³⁹ Voir en annexe n°49 la liste des entretiens réalisés.

PREMIERE PARTIE

**NAISSANCE DU
CORPORATISME
ECONOMIQUE**

1920-1944

Cette première partie aborde la naissance et le développement des associations spécialisées entre 1920 et 1944. Quelle est la nature de ces organisations ? Quelles sont leurs spécificités par rapport aux organisations agricoles traditionnelles ? Qui les anime, comment agissent-elles ? Ces questions seront abordées en deux étapes. Dans un premier temps, une approche descriptive et analytique permettra de comprendre les premières phases de leur structuration dans le contexte de l'entre-deux-guerres. Cette première approche qui emprunte beaucoup à la monographie historique, mettra l'accent, concernant le secteur du blé et du lait, sur l'origine et l'action des associations spécialisées défendant ces deux produits (Chapitre I).

Dans un deuxième temps, seront examinés les liens entre ces nouvelles associations spécialisées et les autres organisations agricoles. Nous porterons une attention particulière sera portée au sens de leur action dans le contexte des idées politiques et syndicales de l'époque. Nous mettrons ensuite en évidence la spécificité des associations spécialisées, mais aussi leur place dans la dynamique d'ensemble de construction de l'appareil de représentation des agriculteurs (Chapitre II).

* * *

La nécessité du ravitaillement, pendant et après la première guerre mondiale, impose une ferme intervention de l'Etat qui se traduit, notamment, par des importations de produits agricoles en moyenne trois fois plus importantes qu'avant guerre, ainsi que par une suspension des droits de douane sur la plupart des produits agricoles importés. Au lendemain de l'armistice de 1918, la pénurie persiste et la protection de l'agriculture n'est rétablie que progressivement. Considéré alors comme étalon du coût de la vie, le prix du pain et donc celui du blé, est maintenu à un faible niveau. Les grands pays producteurs (Etats-Unis, Canada), qui ont considérablement développé leurs exportations pendant la guerre, continuent à approvisionner de manière croissante le marché mondial jusqu'à la crise des années 1930. Les lendemains de la guerre sont marqués par le poids de l'opinion citadine, pour qui le monde agricole apparaît comme privilégié et responsable de la « vie chère »¹. Jusque en 1921, le gouvernement conserve ses prérogatives issues de la situation de guerre. Cela lui donne une

¹ Pour une description du contexte de cette époque, voir : P. BARRAL, *op. cit.* ; M. AUGÉ LARIBE, *La Politique agricole de la France de 1880 à 1940*, PUF, 1950. L'ouvrage de M. TRACY, *L'Etat et l'agriculture en Europe occidentale*, Economica, 1986 apporte une vision plus globale à travers l'analyse de quatre pays européens (France, Grande-Bretagne, Allemagne et Danemark).

grande liberté de manœuvre dans les domaines économiques et réglementaires.

Le contexte économique global en France n'est alors pas brillant : suite à l'arrêt des soutiens anglo-américains, le pays peine à honorer ses importations. Les problèmes monétaires s'aiguisent entre le franc d'un côté, la livre et le dollar de l'autre. Phénomène nouveau alors, le franc flote de plus en plus depuis l'instauration du cours forcé en 1914. Cette instabilité monétaire stimule la spéculation. L'effondrement du cours du franc prend des proportions dramatiques en janvier et mars 1924².

Sur le plan politique, les élections de mai 1924 portent le Cartel des gauches au pouvoir. Celui-ci, comme ses rivaux, n'a aucun programme économique précis pour faire face à la crise. Les années 1924 à 1926 seront marquées par une grande instabilité politique et économique : huit ministres des finances se succéderont durant cette période³. Il est probable que ce contexte plein d'incertitudes a incité certains agriculteurs à s'organiser plus formellement afin de défendre leurs intérêts économiques.

² A. SAUVY (dir.), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Economica, 1984, p. 33.

³ R. F. KUISEL, *Le Capitalisme et l'Etat en France : modernisation et dirigisme au XX^{ème} siècle*, Gallimard, 1984, p. 139. Voir aussi sur le contexte global de cette période : J.N. JEANNENEY, *Leçons d'histoire pour une gauche au pouvoir : la faillite du Cartel (1924-26)*, Seuil, 1977.

CHAPITRE I

CREATION ET DEVELOPPEMENT DES PREMIERES ASSOCIATIONS SPECIALISEES

A la fin du XIX^e siècle, le développement des transports et la baisse de leurs coûts vont faciliter l'accroissement des échanges commerciaux de produits agricoles. Cette évolution va contribuer à renforcer les spécialisations régionales, par exemple la céréaliculture dans le Bassin parisien et la viticulture dans le Midi. La crise viticole de 1907 et les mouvements paysans qui secouent le Languedoc-Roussillon donnent naissance à la première organisation de défense consacrée à la défense d'une production particulière : la Confédération générale des vignerons (CGV). Cette nouvelle organisation rassemble plusieurs syndicats communaux et centre son action sur la lutte contre la fraude⁴. Un système de cotisations, basé sur la surface, lui assure des moyens d'action bien supérieurs à ceux des autres organisations agricoles de l'époque⁵. Même si elle reste très spécifique et localisée, cette expérience annonce la naissance de nouveaux modes d'action et de formes sociales d'organisation qui verront le jour après 1918.

Si l'on excepte l'expérience des vignerons du midi, ce sont surtout les régions du Nord et du Bassin parisien qui voient se développer des formes de représentation basées sur un produit agricole donné. C'est le cas d'abord de la betterave, avec la création en 1921 de la Confédération générale des planteurs de betterave (CGB), puis du blé, avec celle de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) en 1924. A la fin des années 1920, ces deux associations sont connues des pouvoirs publics et des divers responsables agricoles. Dans le secteur des productions animales, des associations de même type se constituent selon un même modèle : la Confédération générale des producteurs de lait (CGL) est créée en 1924, la Confédération générale des producteurs de viande (CGPV) à la fin des années 1920.

Qui sont les fondateurs de ces organisations ? Quelle vision de l'agriculture défendent-ils ? Quels sont leurs objectifs et comment agissent-ils ? L'origine géographique, mais aussi sociale de ce syndicalisme spécialisé va être décrite, ainsi que leur action dans le domaine de l'organisation et de la réglementation des marchés des produits agricoles, ceci pour le blé (section I) et le lait (section II).

⁴ J.P. MARTIN, *op. cit.*

⁵ P. BARRAL, *op. cit.*

Section I

L'organisation des producteurs de blé

L'Association générale des producteurs de blé (AGPB) est officiellement créée en mai 1924. Henry Roussillon identifie un certain nombre de raisons justifiant la création de cette organisation et les regroupe en « causes générales » et « causes propres au secteur céréaliier »⁶. Dans les premières, les faiblesses du syndicalisme à vocation générale sont mises en avant (syndicats divisés, trop politisés, inefficace...). Les secondes insistent surtout sur la crise céréalière et l'homogénéité du milieu concerné. Si ces observations sont dans l'ensemble difficilement contestables, leur causalité semble plus décrétée que prouvée. Tout se passe comme si l'AGPB avait été créée pour remplir un vide fonctionnel, répondant par ses actions à des problèmes qu'elle contribuera à résoudre rapidement : « le succès n'allait pas tarder à venir encourager ces hommes dans la poursuite de leur action ; les péripéties, les malveillances ne manquèrent pas : elles furent surmontées »⁷. L'auteur fait à juste titre remarquer que la politique douanière – la réduction de moitié du tarif sur le blé en janvier 1924 – a sans doute été une des causes de la création de l'AGPB et doit plutôt être considérée comme un catalyseur que comme une cause réelle.

La question centrale que se pose Henry Roussillon est « pourquoi, au printemps de 1924, cette association a été créée ? ». On peut inverser l'interrogation et se demander : pourquoi n'a-t-elle pas été créée quelques décennies auparavant ? La plupart des causes invoquées par l'auteur peuvent être en effet transposées une quarantaine d'années en arrière : les griefs attribués aux syndicats à vocation générale sont tout aussi valables, voire exacerbés, dans les années 1880-1890. La crise agricole frappe alors très durement le monde rural, et plus spécialement les régions céréalières du Nord et du Bassin parisien⁸. Le secteur céréaliier n'est guère plus homogène en 1924 qu'en 1880. La spéculation est dénoncée avec au moins autant de vigueur vers la fin du XIX^e siècle. Pourquoi les associations spécialisées ne se sont-elles pas créées à ce moment ?

Avant 1914, les organisations agricoles agissent auprès du pouvoir politique par le

⁶ H. ROUSSILLON, *op. cit.*

⁷ *Ibid.*, p. 19.

⁸ P. BARRAL, *op. cit.*, p.71-73 ; M. TRACY, *op. cit.*, p.22.

biais de réseaux d'influence et par la pression sur les élus⁹. Le pouvoir politique s'accommode de cette forme de représentation des agriculteurs, basée sur des notables locaux, et qui participe au maintien de la paix sociale dans les campagnes. Dans le contexte de la crise économique des années 1880, l'Etat, avec l'appui des principales organisations agricoles, adopte une politique douanière qui renforce le protectionnisme pour l'agriculture et l'industrie : ces premières mesures, confortées en 1892, demeurent quasiment inchangées jusqu'en 1914. La Société des agriculteurs de France, principal organisme parlant au nom des agriculteurs, mène alors campagne pour le protectionnisme¹⁰. Les producteurs de céréales n'ont alors sans doute pas besoin d'une organisation spécifique pour défendre leurs intérêts : « de fait, le blé fut le produit dont se préoccupèrent le plus les protectionnistes, et pour lequel les effets de la protection furent les plus évidents »¹¹. Une défense spécifique de la production de blé n'a alors pas lieu d'être, car parfaitement prise en charge par les organisations agricoles de l'époque.

11. Une organisation naissante

En 1919, une conférence de l'agriculture, impulsée par Michel Augé-Laribé et Emile Loubet, donne naissance à la Confédération nationale des associations agricoles (CNAA), tentative de regroupement de l'ensemble des organisations agricoles nationales existant avant guerre dans une même structure. La CNAA organise en janvier 1923 une *Semaine nationale du blé et du pain* qui a pour objectif « de rechercher les moyens de produire en France avec le complément de l'Afrique du Nord tout le blé nécessaire à la consommation ménagère et aux usages industriels, puis de faire apparaître (par des études communes entre producteurs, techniciens, meuniers, boulangers) les meilleurs blés susceptibles de répondre aux divers exigences du marché national »¹². Le *Comité central du blé et du pain* se constitue à l'issue de cette Semaine du blé. Il compte 10 représentants des producteurs, désignés par la CNAA, sur un total de 24 membres¹³.

⁹ P. BARRAL, *op. cit.*, p. 81.

¹⁰ « L'accent qu'elle mit sur le blé lui valurent parmi les libre-échangistes le sobriquet de "marquis du pain cher" », M. TRACY, *op. cit.*, p. 24 et p. 85.

¹¹ M. TRACY, *op. cit.*, p. 88.

¹² Comité central du blé et du pain, *Le blé : production, industries de transformation, commerce suivi de 10 ans de travaux du Comité central du blé et du pain 1923-1933*, Paris, 1933.

¹³ Les quatorze autres représentants sont : trois représentants de la meunerie française, deux représentants de la boulangerie, trois représentants du commerce des blés, trois représentants des consommateurs ainsi que messieurs Ricard, Brétignières (Ferme de Grignon) et Lefebvre au titre de la Semaine du Blé.

Parmi les représentants des producteurs figure René Aubergé, agriculteur en Seine-et-Marne, qui fondera, un an plus tard, l'AGPB : « il a été frappé de trouver devant lui des associations puissantes, entièrement unies, parlant au nom de tous les membres d'une même profession, telles l'Association nationale de la meunerie française, la Fédération des syndicats de négociants, le Syndicat général de la boulangerie »¹⁴. La création du *Comité central du blé et du pain* joue un rôle de catalyseur dans la dynamique d'organisation des producteurs de blé au lendemain de la Grande Guerre. Jacques Angrand, autre pionnier de l'AGPB, l'exprime clairement dans le cadre du soixantième anniversaire de l'AGPB : « J'ai tout de suite senti l'infériorité des agriculteurs au moment de la livraison des betteraves à la sucrerie et lorsque nous vendions nos blés à Melun ou à la Bourse de commerce à Paris. Nous étions les seuls à ne pas avoir une association alors que tous les autres étaient organisés, les négociants, les meuniers, les boulangers... Aussi, je n'ai pas hésité une minute lorsque l'on m'a proposé de participer à la création de la CGB en 1921, avec Aimé Monmirel, puis de l'AGPB, en 1924, avec René Aubergé »¹⁵.

Quelques mois après la création du *Comité central du blé et du pain*, une première organisation des producteurs de blé est créée : l'*Association des producteurs de blé des régions Nord et parisienne* (APBRNP). Une brochure de présentation est publiée en décembre 1923. Cette association fédère 13 départements¹⁶ parmi les plus gros producteurs de blé qui comptabilisent, selon les chiffres présentés dans cette brochure, 21,5 % des surfaces cultivées en blé et 31 % des récoltes du pays (voir carte n°1 ci-dessous). Cette première organisation des producteurs de blé, dirigée par un conseil d'administration composé de un ou deux agriculteurs issus des départements concernés¹⁷, est présidée par René Aubergé et a son siège à Melun (Seine-et-Marne).

Carte n°1

Départements constituant l'APBRNP en 1923

¹⁴ AGPB, *Livre d'or du cinquantenaire AGPB : 1924-74*, AGPB, 1974.

¹⁵ *Le Producteur Agricole Français (PAF)*, n°352 de juin 1984.

¹⁶ Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme et Yonne.

¹⁷ Voir annexe n°3.

Une des premières actions envisagées par l'APBRNP est l'évaluation de la production par les professionnels eux-mêmes : « Notre dernière récolte, déficitaire, a été officiellement surestimée : les cultivateurs ont porté tout le poids du mécontentement de la population des villes, dont l'opinion était faussée par la statistique inexacte du 20 août 1923. Les plus violentes attaques ont été déchaînées contre les cultivateurs, accusés d'accaparer le blé quand les greniers étaient déjà presque vides (...). Sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement baisse les droits de douanes entraînant un afflux de blés exotiques (...) et tout cela, nous le devons à l'évaluation inexacte de notre dernière récolte de blé »¹⁸.

Le deuxième numéro du bulletin de l'APBRNP paraît en juin 1924. Une impulsion est donnée pour constituer une organisation nationale des producteurs de blé : « l'appel de l'APBRNP aux autres producteurs pour l'union des producteurs de blé (...) L'heure est grave aujourd'hui pour les producteurs de blé. L'opinion publique, faussée, menace les intérêts vitaux de la culture du blé ; nous ne résisterons pas sans union à de nouvelles attaques »¹⁹.

¹⁸ APBRNP, *bulletin n°2*, 1924.

¹⁹ APBRNP, *op. cit.*

L'AGPB se constitue en mai 1924 et élit son premier bureau en juillet 1924²⁰. Pierre Hallé, jeune agronome et journaliste agricole, en devient le secrétaire.

L'antériorité de l'APBRNP, le rôle indiscutable qu'elle a joué dans la création de l'AGPB marquent l'ancrage de l'association des producteurs de blé dans les régions grandes productrices. Curieusement, cet élément important de l'histoire l'AGPB est absent de l'historiographie officielle proposée à travers le *Livre d'or de l'AGPB* édité à l'occasion du cinquantenaire de l'association²¹. Le groupe de référence de l'organisation des producteurs de céréales est dans un premier temps, l'ensemble des producteurs des départements les plus spécialisées en blé. Assez rapidement, pour les dirigeants céréaliers, ce sont l'ensemble des producteurs français de blé qui représente le groupe de référence dont ils affirment assurer la défense.

111. De fortes individualités, un même esprit ?

Qui sont ces producteurs de céréales qui fondent l'AGPB ? En quoi la connaissance de leurs caractéristiques sociales peut-elle aider à comprendre la nature de l'organisation qu'ils créent ? Sylvain Maresca montre bien l'intérêt qu'il y a à dépasser l'analyse institutionnelle des organisations agricoles pour se pencher sur leurs dirigeants : « aussi faut-il enrichir l'analyse par une étude des propriétés sociales des dirigeants paysans et de leur trajectoire si l'on veut comprendre comment ces agriculteurs ont été les hommes de la situation, c'est-à-dire comment ils ont incarné la rencontre entre des dispositions acquises au sein de certains milieux paysans et un état déterminé des instances d'encadrement de la paysannerie, générateur d'une évolution de l'agriculture et d'une redéfinition des promoteurs de ces changements »²².

L'AGPB se développe sous la houlette de quelques agriculteurs issus de petites régions déjà fortement spécialisées en céréales : la Brie, la Beauce, le Nord, le Soissonnais... Ces premiers responsables céréaliers ont tous en commun un certain nombre de caractéristiques : ce sont tous hommes impliqués localement, assumant des charges dans leur département, des agriculteurs à la pointe du progrès sur le plan technique. Ils sont souvent engagés, tant sur le plan social que professionnel. Ils apparaissent comme dévoués à la cause commune.

²⁰ Voir en annexe n°4 le récit de cette genèse tel qu'il est présenté dans le *Livre d'or de l'AGPB*.

²¹ AGPB, *Livre d'or du cinquantenaire AGPB : 1924-74*, AGPB, 1974.

²² S. MARESCA, *op. cit.*

René Aubergé (1869-1926), premier président de l'AGPB (1924-1926), est diplômé de l'Institut national agronomique (INA) en 1886. Exploitant une ferme de 400 hectares à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), il est membre de la Société d'agriculture de Melun et préside la fédération des sociétés agricoles de son département. Conseiller municipal de sa commune de 1894 à 1924, il préside aussi la *mutuelle grêle* de Seine-et-Marne. Il fonde en 1920 la Coopérative des producteurs de semences de la région de Melun : son exploitation est *ferme de sélection généalogique*. Au niveau national, il est membre de la section *Grandes cultures* de l'Académie d'agriculture, vice-président du Comité central du blé et du pain (1923), membre de la CNAA. Georges Rémond (1872-1957), deuxième président de l'AGPB (de 1927 à 1934), est aussi diplômé de l'INA en 1893. Il exploite une ferme à Andrezel (Seine-et-Marne). Il est maire de sa commune pendant trente ans. Il préside, à partir de 1912, la Société d'agriculture de Melun et présidera la Chambre d'Agriculture de son département dès sa création en 1927. Membre de l'Assemblée Permanente des Présidents de Chambre d'Agriculture (APPCA), il en sera le premier vice-président de 1927 à 1938. Il rentre à l'Académie d'agriculture et en sera élu vice-président en 1943²³.

René Auberge, Georges Rémond et Pierre Hallé sont donc d'anciens élèves de l'Institut National Agronomique (l'Agro). Autre membre fondateur de l'AGPB, Jacques Angrand, agriculteur à Lieusaint (Seine-et-Marne), « propose alors à ses collègues, dont la plupart sont des anciens de l'Agro, d'héberger la toute jeune association dans une salle de bain désaffectée, au second étage de la Maison des agros, au 5 quai Voltaire à Paris »²⁴. L'AGPB est logée de 1924 à septembre 1927 dans les locaux de l'Amicale des anciens élèves de l'INA. Plus qu'une série de coïncidences, on peut voir dans cette conjonction de faits l'appartenance d'un certain nombre de responsables de l'AGPB à un réseau de connaissances, à une élite partageant les mêmes valeurs de progrès technique et économique pour l'agriculture.

Cette appartenance au corps des agros a sans doute aussi été utile au moment de développer les contacts et les relations de travail avec les responsables des Services Agricoles dans les départements, et les fonctionnaires en poste au ministère de l'Agriculture²⁵. « Notre association des Anciens élèves de l'INA suit avec un grand intérêt les efforts de l'AGPB (...)

²³ Eléments issus de la nécrologie de René Aubergé (1926, Archives de Seine-et-Marne) et de celle de Georges Rémond publiée dans les *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'agriculture de France*, 1957, n°16.

²⁴ *PAF*, n°352 de juin 1984.

²⁵ Comme par exemple, MM. Lesage et Brasart, anciens agros également, qui ont été successivement directeurs au ministère de l'Agriculture de 1918 à 1938.

beaucoup de nos camarades en font d'ailleurs partie et lui donnent leur concours le plus actif»²⁶. Cette proximité entre l'AGPB et l'INA n'est pas seulement intellectuelle et relationnelle, mais aussi technique et matérielle. Le potentiel de recherche et de production de références techniques de l'INA servira régulièrement les intérêts des céréaliers, comme par exemple la mise au point d'une technique de dénaturation du blé avec l'aide du laboratoire de technologie de l'INA en 1929.

Les promoteurs de l'AGPB sont de grands cultivateurs, implantés dans des régions grosses productrices de blé. Ils travaillent souvent sur des structures d'exploitations de grande taille, ce qui donne à leur mode de vie certaines caractéristiques utiles dans l'exercice des responsabilités professionnelles. Brossant le portrait-type d'un grand exploitant du bassin parisien, Pierre Brunet en décrit bien quelques caractéristiques : « Le grand exploitant assure uniquement un travail de direction qui exige d'ailleurs de réelles qualités d'organisateur. Aussi n'est-il pas rivé à sa ferme ; il se déplace facilement à la ville voisine ou à Paris. Il peut se tenir au courant de l'évolution des marchés, des progrès techniques, des expériences entreprises par d'autres cultivateurs. Son activité lui laisse le temps de la réflexion. Il a reçu en général une formation technique soignée et est passé par une école d'agriculture, Institut national agronomique ou Grignon parfois, Beauvais ou Angers le plus fréquemment »²⁷.

Ces cultivateurs constituent une élite et, conscients de leur position, investissent leur jeune organisation d'une mission de défense globale des producteurs de blé. Le sixième point de la doctrine présentée par l'AGPB, dans une brochure éditée en 1925, illustre bien cet aspect :

« Les intérêts de tous les producteurs de blé, gros et petits, sont solidaires, comme sont solidaires également les intérêts des cultivateurs et des ouvriers agricoles. La diminution de la culture du blé entraînerait une désorganisation complète de l'équilibre social de la France.

Les intérêts de tous les producteurs de blé sont solidaires. Duperies que toutes les tentatives de division entre petits, moyens et grands exploitants, pour des fins politiques. En matière de vente, ce sont les grands cultivateurs, mieux éclairés et mieux armés, qui sont les meilleurs défenseurs des petits et des moyens. Si, comme nous l'espérons, nous arrivons à

²⁶ Extrait d'un discours prononcé par M. Saillard, président de l'association des anciens élèves de l'INA, lors de l'inhumation de René Aubergé en 1926 (Chronique nécrologique de René Aubergé, 1926, Archives départementales de Seine-et-Marne).

²⁷ P. BRUNET, *Structures agraires et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise*, Université de Caen, 1960, p. 198.

régulariser le cours du blé, d'un bout à l'autre de la campagne et à un taux rémunérateur, ce sera au profit de tous »²⁸.

On voit ici nettement ces dirigeants se caractériser eux-mêmes, grands cultivateurs éclairés, et dans le même mouvement se poser en défenseurs de l'ensemble des producteurs de blé. Par une transformation de l'APBRNP en AGPB, l'organisation des producteurs de blé se donne comme objectif global la défense de l'ensemble des producteurs de blé français. Mettant en avant leurs compétences techniques et économiques, les dirigeants de la jeune organisation céréalière se posent ainsi en garants des intérêts des producteurs de blé française dans leur ensemble.

112. Une approche économique des questions agricoles

L'AGPB adopte une conception du fonctionnement des exploitations agricoles proche de celle régissant les entreprises des autres secteurs de l'économie : « centrant leurs réflexions sur le développement de leurs exploitations et le mettant en parallèle avec les conditions de croissance des entreprises industrielles, les grands exploitants sont amenés, d'une part à dénoncer logiquement le détournement du revenu agricole (revenu de l'entreprise) qu'opèrent à leur profit les propriétaires percepteurs de la rente foncière, et d'autre part le niveau des prix agricoles qui, à l'inverse des prix industriels ne permettent pas un véritable taux de profit. Leur projet est en quelque sorte une agriculture capitaliste composée d'entreprises industrialisées, qui serait "à parité" avec l'industrie »²⁹. Dès sa création, l'AGPB se pose en porte-parole d'un certain type d'agriculture : les grandes exploitations, où la main d'œuvre agricole constitue une composante essentielle dans la structure des coûts de production.

Le premier président de l'AGPB, René Aubergé, illustre bien cette conception et permet de mieux cerner le profil des producteurs de blé que l'AGPB représente avant tout : « Constatez que le prix du pain est moins cher en France que partout ailleurs ; qu'il est l'aliment le moins coûteux de tous, qu'il n'a plus dans votre budget l'importance qu'il avait autrefois, que ceux qui le produisent ne connaissent pas la journée de huit heures, ne jouissent pas des avantages et des plaisirs que vous trouvez en ville. Comprenez que pour améliorer les salaires, la nourriture, le logement des ouvriers, il faut laisser à leurs patrons les moyens de le faire, que ces améliorations demeurent impossibles tant que persistera la politique actuelle qui

²⁸ AGPB, *Brochure de présentation*, 1925, 8 p (Archives départementales de Seine-et-Marne), souligné par nous.

²⁹ P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980, p. 18.

comprime les bénéfices de la culture et brime les producteurs »³⁰.

Un extrait de la brochure de présentation de l'AGPB éditée en 1925 précise bien, s'il en était encore besoin, la nature des exploitations directement concernées par ses activités :

« Nous affirmons que les intérêts de nos ouvriers sont solidaires avec les nôtres. La main d'œuvre est notre dépense essentielle. Nous avons déjà une peine infinie à lutter contre l'industrie, contre les compagnies de chemins de fer, ou les administrations de l'Etat, qui pompent littéralement la main d'œuvre agricole, par l'attrait de salaires plus élevés, l'appât d'une vie plus facile, adoucie par les distractions et les plaisirs des villes. Comment pourrions-nous élever les salaires de nos ouvriers, améliorer leur situation, leur permettre de bénéficier des avantages dont jouissent leurs camarades des villes, si l'on persiste à comprimer à l'excès nos prix de vente, si l'on s'acharne à ne pas nous permettre de faire des recettes suffisantes ? »³¹.

Pour défendre cette conception de l'entreprise agricole, l'AGPB appuie son argumentation sur des comptes d'exploitation³², et trouve ainsi des armes pour étayer ses propos. A partir de 1930, l'Office de comptabilité de Soissons publie des statistiques sur chaque campagne³³. On retrouvera régulièrement des liens étroits entre les promoteurs des associations spécialisées de grandes cultures et les initiatives de structuration de services d'appui à la gestion et la comptabilité des exploitations agricoles, notamment dans les années 1950.

113. L'action sur les pouvoirs publics

On pourrait multiplier les éléments pouvant expliquer, d'une manière ou d'une autre, la création des associations spécialisées, aucun ne sera seul pertinent. Ne voir là que de simples relations de cause à effet risquerait d'occulter la complexité dynamique des situations.

³⁰ Citation de René Aubergé enjoignant le Président du Conseil à communiquer le point de vue des producteurs de blé aux consommateurs et aux ouvriers des villes : extrait de sa Chronique Nécrologique, 1926, Archives départementales de Seine-et-Marne.

³¹ AGPB, *Brochure de présentation*, 1925, 8 p., souligné par nous.

³² En particulier, l'exploitation du Pr. Brétignières à Grignon et celle d'Henry Girard dans l'Oise.

³³ La comptabilité agricole reste cependant très marginale pendant les années 1930. L'Union des offices de comptabilité et de statistique agricole, fondé en 1937, regroupe les comptabilités d'environ 500 exploitations pour tous le pays (A. ROUILLY, « Les Résultats de l'exploitation agricole tels qu'ils ressortent de l'examen des comptabilités », in UNSA, *Syndicats paysans : Congrès syndical paysan*, Caen, mai 1937, p 79-91 : voir une copie de cet article en annexe n°5)

Plutôt que de concevoir ces événements comme résultant de processus rationnels de prise de décision, on considérera ces différents éléments explicatifs comme constituant un faisceau d'aspects divers définissant le contexte et les conditions ayant permis l'émergence de ces organisations. S'il faut pourtant mettre en avant un fait notoire parmi d'autres, sans doute faut-il penser au mode de fonctionnement et de relation entre l'Etat et le secteur agricole.

La guerre de 1914-1918 a amené l'Etat à intervenir sur les marchés agricoles. Les premières années suivant l'armistice voient le retour d'une politique agricole voisine de celle d'avant-guerre avec, comme élément central, l'échelle mobile des droits de douane. Les gouvernements successifs semblent tâtonner, oscillant entre la recherche d'un prix du pain bas pour satisfaire les citoyens, et la gestion, campagne après campagne, des volumes de blé produits et importés. Depuis la crise des années 1880, l'Etat joue un rôle de plus en plus important vis-à-vis du marché : mesures de protectionnisme, taxes et politique du prix du pain sont des affaires d'Etat. Mais ces mesures restent des mesures macro-économiques, et l'administration s'implique finalement peu dans les rouages des marchés des produits agricoles.

A travers ses premières actions contre la spéculation et pour le relèvement des droits de douane, l'AGPB s'engage rapidement dans des rapports ambivalents et complexes avec les pouvoirs publics. D'un côté, elle se constitue pour défendre les producteurs fortement insérés sur le marché et, de ce fait, s'oppose à certaines mesures prises par l'Etat pouvant aller à l'encontre de leurs intérêts. D'un autre côté, elle développe des relations privilégiées avec certains secteurs de l'administration, et met en place progressivement des pratiques de concertation et de négociation régulières avec les pouvoirs publics.

Dès les premières années de son action, l'AGPB semble développer de bonnes relations de travail avec l'administration de l'Agriculture. « L'AGPB, dès son origine, se fait connaître du Ministère de l'agriculture pour y recueillir tous les renseignements statistiques dont elle a besoin sur la production et sur les importations de blé ; elle rencontre un certain étonnement, une curiosité de la part des fonctionnaires du Ministère qui n'ont pas l'habitude de voir une organisation professionnelle s'intéresser aussi en profondeur aux problèmes économiques de l'agriculture. Eux-mêmes sont souvent désarmés devant la situation alarmante des producteurs et accueillent donc les initiatives de l'AGPB avec sympathie (...) L'AGPB se tient en relation constante avec les pouvoirs publics, elle convoque son comité directeur dès qu'il y a une question importante à trancher, une menace à éviter. Les décisions prises par le comité directeur sont soumises au ministre de l'Agriculture et aux parlementaires.

La liaison permanente avec les parlementaires dévoués à la cause rurale rend les demandes plus efficaces »³⁴. Cette étroite collaboration avec l'administration de l'Agriculture se retrouve aussi au niveau des départements, où les Directeurs des Services agricoles (DSA) et les professeurs d'agriculture trouveront dans les promoteurs de l'AGPB des cultivateurs modèles les épaulant dans leur travail de diffusion des progrès techniques.

Outre son action de pression directe pour l'obtention de mesures de protection, l'AGPB élabore, dans les premières années de son existence, les principes d'une politique d'ensemble pour le secteur du blé. Lors de la session de mars 1929 de l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture (APPCA), George Rémond et Pierre Hallé présentent un rapport définissant une politique générale pour le blé. Après une analyse des situations intérieure et internationale du marché du blé, des mesures sont proposées dans différents domaines : une politique de sensibilisation de l'opinion publique, une politique douanière, une politique d'organisation du marché, une politique des blés marocains (qui, arrivant en début de campagne, dépriment les cours des blés du sud de la France), la lutte contre la spéculation et une politique d'amélioration technique³⁵.

114. L'excellence technique

Les promoteurs de l'AGPB figurent parmi les cultivateurs à la pointe de la technique. Leur point de vue sur l'amélioration des techniques de culture se résume en une phrase : c'est le trop bas niveau des prix qui limite la diffusion des améliorations techniques. Le rapport de mars 1929 présenté à l'APPCA est clair : « Dans cette politique du blé, une grosse partie des efforts – ce sont les Chambre d'agriculture qui le soulignent – devra tendre à l'amélioration technique des conditions actuelles de la culture du blé, très médiocres encore dans de trop nombreux départements. De cet aspect technique de la question, indispensable, car il serait impossible, dans les conditions économiques présentes, de maintenir artificiellement une culture aussi coûteuse là où elle ne donne encore que des rendements infimes, nous dirons un mot plus loin ; si nous abordons d'abord l'aspect économique du problème, c'est que les progrès techniques à réaliser – et ils sont importants – nécessitent de lourdes dépenses, c'est-à-dire qu'ils sont intimement liés à la possibilité pour le producteur de récupérer par des prix de vente suffisants les frais qu'il aura engagé »³⁶.

³⁴ AGPB, *Livre d'or*, 1974, p. 24.

³⁵ Voir en annexe n°6 les grandes lignes de la politique du blé présentées par l'AGPB et les projets de vœux de la session de l'APPCA de mars 1929.

³⁶ Extrait du rapport de Georges Rémond et Pierre Hallé à la session de mars 1929 de l'APPCA, souligné par nous (voir le texte complet en annexe n°6).

C'est sans doute dans ce domaine de l'action technique qu'apparaissent le plus clairement les sollicitations de l'AGPB vis-à-vis des pouvoirs publics : pour le remembrement comme pour le drainage, l'appui financier de l'Etat est revendiqué. Les relations entre l'AGPB et l'administration sont d'ailleurs bonnes sur ce sujet : « Cette politique de recherche scientifique ne peut pas d'ailleurs, faire perdre de vue le rôle essentiel de l'éducation des cultivateurs. Les rapporteurs sont trop nombreux qui soulignent l'importance de l'action des Directeurs des Services agricoles et des professeurs d'agriculture, et les excellents résultats qu'ils obtiennent tous les jours, pour que l'Assemblée des présidents de chambre d'agriculture ne demande pas que tous les efforts soient faits pour doter ces auxiliaires indispensables de tous les moyens d'action qui leur sont nécessaires »³⁷.

Le rôle de l'AGPB et des associations spécialisées dans l'action technique prendra toute son importance après 1945, dans un contexte socio-politique beaucoup plus favorable à une action massive dans ce domaine. Il constitue un des fondements du travail de légitimation que cette organisation développe à l'intention du reste des agriculteurs.

12. Pour une organisation professionnelle du marché du blé

Parallèlement à l'action de pression sur les pouvoirs publics visant à l'élaboration d'une politique céréalière nationale favorable à ses intérêts, l'AGPB s'engage, dès la fin des années 1920, dans des actions visant à mieux structurer le marché des céréales. Par le biais de multiples initiatives locales, des producteurs de céréales contribuent à structurer le marché du blé, principalement par la création de coopératives de commercialisation.

121. Aux origines du développement des coopératives céréalières

Mis à part quelques tentatives isolées de création de coopératives de meunerie-boulangerie³⁸, les premières coopératives céréalières voient le jour au début des années 1920. Créées dans le cadre de la loi du 5 août 1920 sur la coopération agricole, certaines de ces organisations perdurent de nos jours, telles les coopératives de Chaumont (Haute-Marne), de Brienne-le-Château et d'Arcis-sur-Aube (Aube). Le syndicalisme tente aussi quelques expériences dans le domaine de la collecte et de la transformation des céréales. C'est le cas, par exemple, de l'Union des paysans de l'Yonne, qui se lance dans la vente du blé, mais sans

³⁷ Extrait du rapport de Georges Rémond et Pierre Hallé à la session de mars 1929 de l'APPCA.

³⁸ Condom dans le Gers en 1907 et Ramerupt dans l'Aube en 1911.

succès suite à des déboires avec les marchands de grains³⁹. A partir de 1925, la thèse de « l'industrialisation » entraîne les gouvernements successifs à imposer fiscalement les coopératives de transformation au même titre que les entreprises « classiques ». Les exonérations de l'impôt sur les bénéfices industriels et de la taxe sur le chiffre d'affaire dont bénéficiaient les coopératives est remise en question : Il faudra attendre 1929 pour que la législation en vigueur devienne plus favorable aux coopératives.

Monsieur Renaud, directeur du Syndicat agricole d'Anjou, invite en mars 1928 les présidents et directeurs de meuneries coopératives au siège de l'AGPB afin d'examiner les actions communes envisageables suite aux difficultés que rencontre entre la meunerie coopérative de Broc face à l'administration fiscale⁴⁰. Cette réunion donne l'impulsion à un processus de développement des liens entre des coopératives jusque-là isolées. L'AGPB recense alors, dans le secteur du blé, 74 coopératives et syndicats de vente ou de transformation.

En janvier 1929 est créé le *Groupement des coopératives agricoles de ventes ou de transformation du blé*, qui a son siège à l'AGPB et deviendra, après dépôt de ses statuts, l'*Union nationale des coopératives agricoles de vente et de transformation du blé* (UCB). Présidée par Alain du Fou, de la Coopérative des grands moulins d'Angers, l'UCB se mobilise pour commencer sur la question du régime fiscal des coopératives. Elle rassemble les coopératives de vente et de meunerie d'une quinzaine de départements⁴¹. Cet organisme est très proche de l'AGPB : dans ses premières années, son secrétaire général n'est autre que Pierre Hallé, alors directeur de l'AGPB. Ces deux organismes partagent d'ailleurs les mêmes locaux, rue du Louvre, puis rue des Pyramides à partir de 1936. Statutairement, l'UCB participe à hauteur de 20 % de ses recettes au budget de l'AGPB⁴².

Après une récolte record en 1929, les stocks de blé s'accumulent et entraînent une baisse des cours. L'AGPB, relayée par l'APPCA, demande des mesures pour désengorger le marché. Une loi sur le commerce du blé est promulguée en décembre 1929. Elle introduit des mesures destinées à faire face aux situations de surplus lors d'années excédentaires : le remboursement des droits de douane sur le blé exporté dans certaines conditions, ainsi que l'attribution de lignes de crédit favorisant le stockage, avec livraisons échelonnées du blé, vont faciliter l'assainissement du marché. De nombreux groupements exportent pendant la campagne 1929-1930. En collaboration étroite avec l'UCB, et en particulier grâce à la coopérative d'Angers, qui coordonnera les

³⁹ P.J. NOLY, *Le Rôle des coopératives agricoles de producteurs de blé*, Paris, Thèse de droit, 1938, p. 10.

⁴⁰ Courrier de Pierre Hallé daté du 17 mars 1928, Archives de l'AGPB.

⁴¹ Voir en annexe n°7 la liste des principales coopératives agricoles de vente et de transformation du blé en 1932.

⁴² Courrier de Pierre Hallé daté du 14 janvier 1938, Archives de l'AGPB.

opérations, l'AGPB s'engage dans une action d'exportation directe de blé pour une valeur de 3,5 milliards de francs. Créant un précédent, cette opération réussie joue un rôle important pour asseoir la crédibilité de l'organisation des producteurs de blé auprès des pouvoirs publics⁴³.

En mettant en place un stock de sûreté, la loi du 30 avril 1930 renforce le dispositif législatif récemment élaboré. Des dispositions facilitant l'opération de stockage vont être suivies d'une vague de création de coopératives de producteurs de blé en 1931 et 1932 qui, par la suite, diversifieront leurs activités⁴⁴. Ces coopératives remplaceront progressivement une partie des négociants en grains ruinés par la crise agricole du début des années 1930. Sans dénier l'importance des initiatives prises localement par certains agriculteurs, qui parfois vont jusqu'à engager leur responsabilité pour garantir des crédits importants, il faut souligner l'impulsion manifeste donnée par les pouvoirs publics dans cette structuration du marché du blé.

En octobre 1930, lors d'une session des présidents des Chambres d'agriculture, le président de l'AGPB soumet à l'assemblée un texte sur l'organisation des marchés :

« L'assemblée souligne la portée du décret du 6 septembre et du cahier des charges relatif à l'application de la loi du stockage du 30 avril 1930, qui apportent une aide et un encouragement précieux aux groupements agricoles travaillant à régulariser le marché du blé par l'échelonnement des ventes ; demande au Gouvernement de consacrer, dans le budget du ministre de l'Agriculture, le principe de la "prime d'entretien et de vente échelonnée" qui donnera une impulsion décisive au mouvement d'organisation du marché du blé par les syndicats »⁴⁵.

Les commentaires de Georges Rémond parlent d'eux-mêmes : « Il faut reconnaître tout de même que c'est la première fois qu'on donne un tel privilège aux associations agricoles. Les commerçants, les meuniers se sont montrés assez froissés qu'on donne de l'argent pour rien, en quelque sorte, aux coopératives agricoles qui peuvent stocker du blé »⁴⁶. Si la ténacité et l'engagement des premiers pionniers ne font aucun doute, les mesures de soutien prises par l'Etat au début des années 1930 (participation au financement des installations de stockage, assistance technique, primes diverses,...) ont dressé le cadre dans lequel a pu se développer le mouvement coopératif du secteur céréalier. Les promoteurs de ces coopératives ne s'y trompent pas : « les dirigeants de coopératives ont été d'ardents défenseurs de la loi »⁴⁷.

⁴³ AGPB, *Livre d'Or*, 1974, p. 35.

⁴⁴ P.J. NOLY, *op. cit.*

⁴⁵ Extraits d'une intervention de Georges Rémond à la session de l'APPCA d'octobre 1930.

⁴⁶ *Ibid.* Souligné par nous.

⁴⁷ P.J. NOLY, *op. cit.*, p. 36.

Le stockage des céréales n'est cependant pas l'apanage des coopératives, et diverses associations ou syndicats se lancent dans cette activité : l'AGPB critique cet état de fait. Le statut syndical interdit *a priori* les opérations commerciales, et nombre de ces groupements structurés autour d'opérations céréalières se transforment progressivement en coopératives. Après deux récoltes peu importantes en 1930 et 1931, la bonne récolte de 1932, combinée avec quelques importations, entraîne une chute sensible des cours du blé (voir tableau page suivante).

En 1932, il existe 40 coopératives de meunerie et 110 coopératives de vente qui, ensemble, stockent au total un million de quintaux de blé⁴⁸. Pour accompagner la création de nouvelles coopératives, l'AGPB et l'UCB publient en commun un document, véritable guide pratique à l'intention des personnes souhaitant créer et faire fonctionner une coopérative céréalière⁴⁹. En 1933, les coopératives, même si elles ne collectent encore que de faibles quantités⁵⁰, commencent à être bien implantées dans certaines régions. Le tableau page suivante montre, pour les principaux départements stockant du blé, la part stockée par les coopératives.

⁴⁸ Fédération nationale des coopératives de céréales (FNCC), *Répertoire des coopératives de céréales*, Paris, 1956, p. 10.

⁴⁹ AGPB et UCB, *L'Organisation du stockage et le financement de la récolte de blé*, Paris, 1932, 75 pages.

⁵⁰ Au total, pour une récolte de 91 millions de quintaux en 1932, moins de 2 % de la récolte est stockée en coopérative (M. TRACY, *op. cit.*, p. 201).

Tableau n°2

Evolution du blé stocké en coopératives entre 1930 et 1933

	1930/31	1931/32	1932/33	% récolte 33
Aisne	63 800	145 700	330 000	12
Eure-et-Loir	30 000	60 000	308 000	15
Aube	139 500	196 000	276 000	23
Indre-et-Loire		20 700	249 000	27
Oise		24 200	174 000	8
Cher	600		140 000	15
Drôme	27 000	21 000	129 000	17
Seine-et-Marne	6 900	25 600	116 000	5
Marne	12 000	30 000	98 000	5
Vendée		44 000	87 000	7
Seine, Seine-et-Oise		34 200	78 000	5
Maine-et-Loire	32 000	114 700	76 000	7
Eure		8 500	73 000	5
Nord		12 000	58 000	2
Pas-de-Calais		40 000	51 000	2

Les quantités sont exprimées en quintaux (le pourcentage de la récolte stocké en coopérative est une estimation à partir des quantités récoltées en 1937 : il ne donne donc qu'un ordre de grandeur).

Source : Tableau établi à partir de chiffres issus du compte rendu des sessions de l'APPCA de mars 1933 (pour les quantités stockées en coopératives de 1930 à 1933) et de l'ouvrage de L. LEROY, Les Paysans et l'Office du blé, Flammarion, 1939 (pour la récolte totale en 1937).

En 1934, 1100 organismes sont déclarés comme coopératives et stockent 21 millions de quintaux⁵¹. Il semblerait que cette croissance fulgurante soit en partie due à des créations de particuliers ou de négociants cherchant à bénéficier des avantages procurés par la nouvelle législation. En 1935, il ne reste d'ailleurs plus que 650 coopératives, stockant 4 millions de quintaux⁵².

Les liens étroits tissés entre l'AGPB et les coopératives céréalières, et plus généralement entre le syndicalisme spécialisé et les structures d'aval de la production agricole, constituent probablement l'une des caractéristiques principales de cette forme de syndicalisme. Cette synergie est d'abord le fait de quelques hommes qui, déjà engagés localement au sein d'organisations économiques et techniques, prennent des responsabilités

⁵¹ Soit près d'un quart de la production collectée (92 millions de tonnes en 1934).

⁵² FNCC, *op. cit.*, p. 11. Soit 5 % de la production collectée : on remarquera que les quantités stockées sont très variable, d'une année à l'autre, témoignant de la fragilité des coopératives naissantes.

au niveau national : « Les fondateurs des coopératives céréalières et les fondateurs de l'AGPB ont été les mêmes personnes, c'est ainsi qu'une certaine solidarité a, dès le départ, existé entre les deux »⁵³.

En parallèle à l'action des dirigeants de l'AGPB au niveau national pour améliorer la législation et le fonctionnement du marché du blé, la création des coopératives correspond au développement progressif des racines du mouvement céréalière. De ces liens avec la coopération céréalière, l'AGPB tire sa principale source de légitimité auprès des agriculteurs. Sans cette articulation avec le patient et concret travail des promoteurs des coopératives céréalières, l'action nationale de l'AGPB et son rôle dans l'organisation *par le haut* du fonctionnement du marché des céréales n'auraient sans doute pas eu le même impact. L'extrait d'un discours prononcé pour le Congrès de la Fédération des associations agricoles du Centre, tenu au Mans en 1932, illustre bien la perception qu'ont les dirigeants de coopératives de l'action de l'AGPB, ainsi que l'image qu'ils transmettent aux agriculteurs présents dans ces congrès : « La débâcle des cours de 1932, qui ont accusé une baisse brutale de 40 %, a mieux que tout autre argument montré la nécessité et l'utilité des coopératives de vente de blé. Résumons en effet ce que nous avons observé au début de la dernière récolte : nous étions protégés efficacement contre la concurrence étrangère par une carapace solide dont l'AGPB et son secrétaire général, Pierre Hallé, étaient les admirables et infatigables artisans, je veux dire : droit de douane à 80 F depuis le 20 mai 1930, limitation de l'emploi des blés exotiques en panification, réduit à 3 % au 1er août dernier, réforme sévère de l'admission temporaire, jusqu'alors source de fraudes importantes »⁵⁴.

Les responsables locaux des coopératives céréalières constituent un maillon essentiel des liens qui se tissent entre des dirigeants de l'AGPB et la base des céréaliculteurs. Un témoignage de Pierre Hallé permet de mieux sentir le décalage qui pouvait alors exister entre les responsables de l'AGPB, représentant une élite de cultivateurs, et les agriculteurs *de base* : « Je ne sais pas si vous vous doutez de ce qu'étaient les conférences, les réunions où l'on allait plaider devant un auditoire paysan, les difficultés de l'organisation économique du marché, la nécessité de la création des coopératives ou la nécessité de s'unir contre la Bourse de commerce, etc. C'était des sujets complètement étrangers aux paysans. On avait

⁵³ AGPB, *Livre d'or*, 1974, p. 71.

⁵⁴ Extrait de discours de Théophile Chéreau, président de la Coopérative agricole départementale de la Guierche, fondée en 1932, cité dans G. LANTIN, *Cent Ans d'histoire des organisations agricoles de la Sarthe*, Le Mans, Union des organisations agricoles de la Sarthe, 1987, souligné par nous.

l'impression d'auditoires dont l'éducation était à faire complètement »⁵⁵.

C'est par le relais d'autres organisations – agricoles coopératives, Chambres d'agriculture, syndicats et sociétés d'agriculture locales – que l'AGPB se fait connaître des agriculteurs. Elle construit progressivement sa légitimité et son image sur la base d'une action spécifique, reconnue, et qui apparaît comme complémentaire de celles des autres organisations. Les organisations agricoles locales jouent, en quelque sorte, un rôle de caisse de résonance en répercutant les mots d'ordre et les résultats obtenus par l'AGPB. Ce processus sera plus particulièrement analysé dans le chapitre II de cette même partie.

122. Vers une gestion interprofessionnelle des marchés

En aval de la production, l'AGPB cherche à nouer des relations avec les autres agents liés à la transformation du blé. Comme nous l'avons vu plus haut, l'AGPB est aussi née de rencontres entre agriculteurs et représentants d'autres professions liées aux céréales⁵⁶. De 1923 à 1933, le *Comité central du blé et du pain* se penche sur les questions de la qualité des blés et de l'organisation du marché, constituant ainsi une sorte de creuset où se forge, au niveau national, une *culture de la concertation interprofessionnelle* du secteur des céréales.

Dans son Livre d'or, l'Association des producteurs de blé évoque à plusieurs reprises ces relations : « Les protestations s'élèvent sous l'impulsion de l'AGPB et des syndicats de la région parisienne, affirmant l'entière solidarité des agriculteurs et des meuniers (...). Du côté du commerce et de la meunerie qui souffre, elle aussi, des réglementations abusives, un désir de loyale collaboration se fait jour à mesure qu'elle apprécie l'AGPB à sa juste valeur ». Plus loin, évoquant l'année 1929 et dénonçant des fraudes : « il s'est alors créé entre les producteurs, les négociants, les meuniers et les boulangers une solidarité pour mettre un terme à ces fraudes et pour constituer un organisme interprofessionnel »⁵⁷.

Pourtant, les relations ne sont pas aussi faciles qu'il y paraît. Les intérêts de la meunerie, de la boulangerie et du commerce s'opposent à plusieurs reprises, à ceux des producteurs de céréales. Afin de limiter l'importation des blés exotiques, la loi de décembre 1929 prévoit la réexportation des farines issues de ces blés. Du fait de l'inertie des puissants intérêts de la meunerie, les décrets d'application ne sortent qu'en août 1931 : « Sans entrer

⁵⁵ Extrait d'un discours prononcé en 1944 par Pierre Hallé auprès de jeunes paysans de la Corporation paysanne, publié par le Groupe des jeunes paysans, *Les Groupes spécialisés : un exemple, celui des céréales*, fascicule III, 1944.

⁵⁶ En particulier dans le cadre de la *Semaine nationale du blé et du pain*, en 1923

⁵⁷ AGPB, *Livre d'or*, 1974, p. 28, 29 et 37.

dans le détail, il aura fallu discuter pied à pied avec tous les représentants de l'industrie du blé dur ou tendre pour arriver à faire appliquer cette réforme. Difficultés inextricables ! »⁵⁸.

En l'absence d'une politique du blé, le contrôle des importations est *le* point sensible permettant une maîtrise de l'offre au niveau national. La multiplication des fraudes amène l'AGPB à proposer au ministère de l'Agriculture d'assurer, sous sa tutelle, la prise en charge de l'organisation de ce contrôle. Souhaitant y associer les autres parties prenantes du marché du blé, le ministère de l'Agriculture et l'AGPB proposent en 1929 un schéma interprofessionnel pour le contrôle des importations. C'est le Comité interprofessionnel de contrôle des importations (CICI), qui regroupe l'AGPB, l'Association de la meunerie française et la Fédération des syndicats des marchands de blé.

La lutte contre la spéculation est un autre cheval de bataille des producteurs de céréales. Après plusieurs années d'importations massives de blés de 1925 à 1929, une réforme de la Bourse de commerce est entreprise. En juillet 1930, une nouvelle réglementation impose un cautionnement des opérations sur le marché à terme ainsi que la représentation des producteurs à la Chambre syndicale et au Syndicat des blés. Ces mesures constituent des garde-fous contre les opérateurs économiques peu sérieux. L'APPCA, la CNAA et l'AGPB décident de créer une représentation permanente des agriculteurs à la Bourse de commerce : c'est l'AGPB, en la personne de Rémy Goussault, qui en assurera le secrétariat technique⁵⁹.

Après une relative stabilisation du marché du blé en 1930 et 1931, une bonne récolte et une crise du marché mondial font chuter les prix en 1932. L'AGPB tente de sensibiliser l'opinion par une campagne d'affichage⁶⁰. L'idée d'un organisme régulateur est évoquée, et l'APPCA est le lieu d'après débats sur le caractère que doit prendre cet organisme⁶¹. La session de l'APPCA de mars 1933 est l'occasion pour M. Patizel, président de la Chambre d'agriculture de la Marne, de présenter un rapport très discuté sur le projet de création d'une « société commerciale du blé » : la place des producteurs dans cet organisme est le point le plus sensible des débats⁶².

⁵⁸ Extrait d'une intervention de Pierre Hallé à la session de l'APPCA de novembre 1931.

⁵⁹ Le financement de ce service de représentation est assuré par une partie de la cotisation que les Chambres départementales d'agriculture versent à l'AGPB. Rémy Goussault aura par la suite des responsabilités à l'UNSA à la fin des années 1930 puis à la Corporation paysanne sous le régime de Vichy.

⁶⁰ Voir fac-similé de l'affiche en annexe n°8.

⁶¹ Voir les débats de la session de l'APPCA d'octobre 1932.

⁶² Voir en annexe n°9 un extrait des débats de la séance de mars 1933 de l'APPCA. Ces débats referont surface quelques années plus tard, au moment de la création de l'ONIB, dont le même M. Patizel présidera le Conseil central.

Les pouvoirs publics cherchent à réguler le marché du blé avec la loi du 26 janvier 1933 qui institue le « contrat de report »⁶³ et les premières expériences de dénaturation⁶⁴. Mais ces mesures relèvent en fait d'un « pilotage à vue » face à une situation de production plutôt déficitaire. Elles ne peuvent avoir d'effets valables en cas d'années excédentaires successives. L'efficacité de cette politique repose aussi sur l'obligation faite aux meuniers d'utiliser un certain pourcentage de blé stocké ou reporté, et sur le fonctionnement de licences d'exportation de « blé report » avec prime de l'Etat⁶⁵.

La loi du 10 juillet 1933 tente de mettre en place une nouvelle politique basée sur la fixation d'un prix minimum. Consultée par le Sénat avant la promulgation de la loi, l'AGPB développe son point de vue : « La fixation d'un prix minimum ne constitue pas techniquement une mesure capable par elle-même de résoudre la crise (...) il faut appliquer en même temps des mesures qui organisent la résorption de l'excédent d'une façon indirecte mais effective »⁶⁶. Sur le terrain, les difficultés d'écoulement du blé apparaissent rapidement. Le prix minimum étant fixé de manière uniforme pour tout le pays, la question se pose de la prise en charge des coûts de transport, variables suivant les régions. Les meuniers ont tendance à s'approvisionner d'abord au plus près de leurs installations, ce qui engendre des lenteurs d'écoulement dans les régions grandes productrices de céréales. Saisis par l'AGPB, les pouvoirs publics vont compléter ce dispositif réglementaire par la loi du 29 décembre 1933 qui institue une taxe de 3 F/quintal, retenue par les meuniers à la livraison, pour permettre la défense du marché et l'organisation d'un contrôle efficace des dispositions légales.

Localement, des Comités départementaux de contrôle de la production et du commerce des céréales sont mis en place suite à la loi de juillet 1933. Un décret de janvier 1934 les transforme en Comités interprofessionnels de défense du marché du blé : ils rassemblent des représentants des producteurs, des meuniers, des boulangers et des commerçants⁶⁷. Habilités à recruter des contrôleurs agréés par les pouvoirs publics, ces comités ont pour mission de vérifier la bonne application de la législation sur le prix minimum. Malgré cela, les ventes en dessous du cours légal se généralisent en 1934.

Après l'échec de la politique du prix minimum, le gouvernement de centre-droite

⁶³ Retrait provisoire du marché de certaines quantités de blé.

⁶⁴ Retrait du marché de certaines quantités de blé en vue d'une utilisation pour l'alimentation des animaux.

⁶⁵ P.J. NOLY, *op. cit.*, p. 25-26.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 30.

⁶⁷ Voir en annexe n°10 un exemple de composition d'un de ces comités en Seine-et-Marne.

Flandin supprime ce dispositif et consacre, par la loi du 24 décembre 1934, un « retour à la liberté »⁶⁸. L'application de cette nouvelle législation rencontre des difficultés : trois années de récoltes excédentaires (1932, 1933 et 1934) entraînent pour les coopératives la constitution de stocks importants ainsi que des problèmes de trésorerie⁶⁹. Le renforcement du mouvement coopératif met celui-ci en position d'exiger une intervention croissante du gouvernement, en particulier pour le financement des opérations céréalières. Dès 1934, quelques expériences de Fonds de garantie départementaux, votés par les conseils généraux, sont tentées : la gestion des stocks d'une année à l'autre, avec des prix différents, n'a d'autre effet que de rendre le marché de plus en plus incontrôlable⁷⁰.

Si le stockage et la mise en marché du blé préoccupent les producteurs de céréales, la régulation de la production en tant que telle fait aussi l'objet d'âpres débats au sein des organisations agricoles. La question de la maîtrise des emblavures, et surtout de leur contrôle éventuel par un outil statistique, n'est pas nouvelle. Déjà en 1924, avant même la création officielle de l'AGPB, le bulletin de l'APBRNP consacrait une bonne partie de ses pages à ce problème de l'évaluation exacte de la production de blé. A travers ces préoccupations apparaît donc la nécessité de développer les moyens de mesurer la production de blé et, partant, d'envisager son contrôle.

Le contrôle de la production reste un point sensible, comme en témoignent les débats passionnés lors d'une session de l'APPCA en 1930. A travers ces débats s'expriment bien deux attitudes en partie contradictoires : le souci d'indépendance – méfiance vis-à-vis de tout contrôle – et la volonté d'instaurer une discipline professionnelle, fondement de la défense syndicale.

« Toute déclaration obligatoire revêt un caractère inquisitorial et vexatoire, parce qu'elle suppose un droit de contrôle et des sanctions qui suffisent à la rendre indésirable. Elle n'enlèverait pas forcément non plus aux statistiques le caractère tendancieux qu'on leur reproche. Par contre, elle mettrait dans les mains du gouvernement une arme terrible qui le rendrait maître absolu du marché du blé. C'est un acheminement vers l'étatisme ou le monopole contre lesquels nous ne saurions trop protester » (déclaration de la Chambre de l'Aisne).

⁶⁸ P.J. NOLY, *op. cit.*, p. 40.

⁶⁹ A titre d'exemple, voir en annexe n°11 une lettre de Maurice Gibert, président de la Coopérative « La Brie », au préfet de Seine-et-Marne lui exposant les problèmes rencontrés par son organisation lors de la campagne 1935.

⁷⁰ Voir annexe n°12 un extrait d'un rapport du directeur des Services agricoles de Seine-et-Marne en 1934, qui pose clairement le problème du financement des campagnes céréalières et évoque des initiatives prises dans d'autres départements pour résoudre cette question du financement de la récolte.

« Cette mesure serait une inquisition, un monopole d'Etat. Organisons nous-mêmes notre marché par les coopératives aidées par nos chambres d'agriculture (déclaration de la Chambre du Nord).

« Les statistiques actuelles ne donnent aucune espèce de garantie ; nous sommes dans l'inconnu en ce qui concerne les surfaces ensemencées, les rendements, les existences et les besoins de consommation. Notre problème ne comporte que des inconnues et aucune donnée permettant de se faire une opinion à peu près exacte sur la question qui est cependant la base de la politique du blé (...) » (intervention de George Rémond, président de l'AGPB).

« (...) En présence des statistiques publiées régulièrement chaque année par des organisations intéressées, statistiques toujours dirigées vers des conclusions que l'on veut obtenir et régulièrement préjudiciables aux intérêts agricoles, il est indispensable que nous préparions pour l'avenir une documentation précise émanant des agriculteurs eux-mêmes (...) » (conclusion du débat)⁷¹.

Alors que le débat conduit au sein de l'APPCA amène celle-ci à envisager un contrôle sur des surfaces emblavées ainsi que des quantités de blé récoltées et stockées, l'AGPB, par la voix de son président, suggère que seules les statistiques concernant les surfaces emblavées soient rendues obligatoires (ce qui sera fait en 1935⁷²). Dans un communiqué d'octobre 1933, le Comité directeur de l'AGPB « a souligné le danger grave que constitue la menace d'une extension des superficies emblavées, et approuve le projet du gouvernement prévoyant une pénalisation par hectare ensemencé au-delà des superficies antérieures ». Cette position illustre bien la doctrine, plutôt « malthusienne », où la discipline professionnelle permet d'assurer le contrôle de l'offre pour défendre le prix du blé⁷³.

En définitive, l'ensemble législatif régissant le marché du blé durant les années 1930-1935 apparaît plus comme une « monstruosité réglementaire sans efficacité apparente »⁷⁵ que comme le résultat d'une politique cohérente. Une tentative avortée de mise en place d'un schéma interprofessionnel (loi Flandin-Marchandeu), en janvier 1935, vise à « pousser à son terme la logique libérale de la période de crise en dotant l'économie d'une armature dirigiste non étatique »⁴. Durant cette période de crise des années 1930 se développe un double

⁷¹ Compte rendu de la session d'octobre 1930 de l'APPCA.

⁷² Voir en annexe n°13 un avis destiné aux producteurs les informant des déclarations d'emblavure à faire en 1935.

³ D. HAIRY et D. PERRAUD, *Problèmes d'organisation de l'économie laitière, fascicule 3 : interprofessions et politique agro-alimentaire l'exemple du lait*, INRA, 1980, p.48. Les auteurs évoquent l'existence d'une douzaine de lois et de plus de 275 décrets pour le seul secteur des céréales entre 1929 et 1935 !

⁷⁴ *Ibid.*

mouvement d'intervention croissante de l'Etat et d'engagement progressif des agriculteurs autour de la définition et de la mise en œuvre des mesures prises. C'est le cas pour le blé, mais aussi le vin, la betterave et le lait. On le voit, on peut difficilement parler pour cette époque de politique agricole dans le sens d'un ensemble cohérent de mesures censées permettre d'atteindre un objectif grâce à une méthode et à des moyens clairement identifiés.

Le schéma général des solutions adoptées est celui de l'interprofession, qui doit regrouper les différents agents concernés par le produit : producteurs, transformateurs, commerçants, etc. La place qu'occupent les pouvoirs publics dans le fonctionnement de ces interprofessions et le rôle qu'ils y jouent posent un problème délicat : une contradiction existe en effet entre la nécessité croissante d'une implication des pouvoirs publics dans les questions agricoles et la volonté des organisations agricoles de gérer elles-mêmes leurs affaires. Cette volonté se renforce, dans le contexte de crise économique et politique de l'époque, avec le développement des analyses corporatistes qui cherchent à subordonner l'Etat aux intérêts des groupes sociaux (voir chapitre II de cette même partie). Les changements politiques de 1936 exacerbent ces contradictions et le régime de Vichy mettra en évidence, quelques années plus tard, les limites que peuvent rencontrer cette volonté de pouvoir professionnel dans un contexte politique pourtant favorable aux responsables agricoles de l'époque.

123. L'Office du blé

L'aggravation de la crise économique et sociale en France entraîne, en juin 1936, l'arrivée au pouvoir du Front populaire qui propose immédiatement la création d'un Office du blé. Aprement débattue au parlement, cette proposition est votée en août 1936, portant constitution de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB)⁷⁶. Les effets positifs de la stabilisation des prix et la quasi-résolution du problème du financement des campagnes céréalières qu'amène l'ONIB se font rapidement sentir auprès des producteurs⁷⁷.

⁷⁶ De nombreux auteurs ont analysé cette période. En particulier : M. GERVAIS et al. *Histoire de la France rurale*, Tome 4, Seuil, 1976, p.558-563 ; AGPB, *Livre d'Or*, 1974, p.43-49. D'autre part, des ouvrages de l'époque apportent d'utiles informations : L. LEROY, *Les Paysans et l'Office du blé*, Flammarion, 1939 ; M. de BRESSON, *L'Office du Blé*, Thèse de droit, 1937. Sur l'analyse des principes généraux et les mécanismes de fonctionnement de l'Office du blé, on lira le passionnant article de R. BUTY, « L'Office du blé » in *Chambres d'Agriculture*, supplément au n°45 de février 1954, p. 1-12 (voir copie intégrale de l'article en annexe n°14). On trouvera en annexe n°15 les minutes d'un riche débat, 17 ans après la création de l'ONIC, entre Georges Monnet et les principaux responsables de l'AGPB (Congrès de la Coopération céréalière, 1953).

⁷⁷ Sur cet aspect du financement, l'AGPB reconnaîtra même plus tard que l'Office « apporte un financement assuré avec la garantie des finances publiques mettant fin aux résistances antérieures de la Banque de France. Cette disposition excellente répond pleinement aux objectifs de l'AGPB et va même au-delà de ses études professionnelles » (AGPB, *Livre d'or*, 1974, p. 45).

Cependant existent des points de friction avec les organisations agricoles. Ils portent principalement sur les prérogatives de l'administration dans le fonctionnement de l'Office et sur le pouvoir effectif des professionnels agricoles au sein du Conseil central de l'ONIB. Composé de 52 membres, ce conseil compte 30 représentants des producteurs de blé, dont 11 sont désignés par l'APPCA, les autres étant nommés par le ministère de l'Agriculture sur proposition des organisations agricoles nationales. Les 22 autres membres du conseil sont : 9 consommateurs, 9 de l'industrie et du commerce et 4 de l'administration. Par une règle de vote à la majorité qualifiée des 3/4, le gouvernement ôte aux représentants des producteurs toute possibilité d'être, seuls, majoritaires et écarte ainsi tout risque de les voir fixer eux-mêmes, d'autorité, le prix du blé. En l'absence d'accord au sein du conseil dégageant cette majorité des 3/4, c'est le gouvernement qui détermine le prix.

Brandissant la menace de « l'étatisme », le ton alarmiste des discours de la majorité des dirigeants agricoles de l'époque révèle, mieux que tout autre chose, la cristallisation politique des prises de position : « Depuis dix mois, l'inconscience de nos gouvernants, leur incompréhension totale des choses paysannes sont venues donner une impulsion fatale à l'abandon de la terre »⁷⁸. Au niveau national, les positions sont relativement claires : « depuis la création de l'ONIC, deux tendances n'ont cessé de s'affronter : celle de la profession, désireuse de fixer elle-même le prix, ou de faire accepter des règles si strictes que le gouvernement n'a qu'une marge d'appréciation des plus réduites, et, d'autre part, celle des pouvoirs publics, qui désirent demeurer juges des répercussions que peut avoir sur l'ensemble de l'économie, y compris les salaires et même sur la politique tout court, la fixation du prix du blé »⁷⁹.

Les débats passionnés à la capitale cachent mal l'approbation massive de cette nouvelle organisation du marché du blé par les producteurs sur le terrain : « Il est vain de faire la politique de l'autruche. L'Office du blé a été accueilli avec satisfaction dans le monde paysan. Les discussions qui se sont déroulées au plan doctrinal l'ont laissé indifférent. Incontestablement, l'Office a paru apporter une amélioration à l'état des choses antérieur »⁸⁰. Détenant le monopole de l'achat des blés par l'intermédiaire des organismes stockeurs (coopératives ou négociants agréés), ainsi que celui de l'importation et de l'exportation du blé, l'ONIB va profondément modifier la structure du marché des céréales et relancer

⁷⁸ P. HALLE, *La France trahit ses paysans*, Congrès syndical paysan de Caen, 1937.

⁷⁹ R. BUTY, *op. cit.*, p. 3.

⁸⁰ L. LEROY, *op. cit.*

vigoureusement la création de coopératives céréalières⁸¹.

Juste avant la création de l'Office, l'UCB, proche de l'AGPB, regroupe 223 coopératives sur les 600 environ existant en France. Louis Leroy remplace alors Pierre Hallé au secrétariat général de l'UCB. En 1937, l'UCB modifie sa structure juridique pour se transformer en Union de coopératives (loi de 1920). En 1939 elle réunit 472 coopératives et assure le traitement de 80 % du tonnage collecté par l'ensemble des coopératives cette même année⁸². Ce développement des coopératives céréalières s'accompagne d'un accroissement des ressources de l'UCB : le produit des cotisations perçues passe de 100 000 F pour la campagne de 1933 à 222 000 F pour celle de 1936⁸³.

Deux récoltes médiocres, en 1936 et 1937, vont éviter à l'ONIB des difficultés. Une bonne récolte en 1938 met en évidence les limites de son action et oblige l'Etat à intervenir financièrement⁸⁴. Un système de taxes est défini en juin 1938 et mis en place à partir d'août par le Conseil central de l'ONIB. Une cotisation progressive de résorption est prévue, d'une valeur variable selon la quantité livrée par le producteur : de 18 F/q pour les livraisons de moins de 100 quintaux, elle atteint 45 F/q pour celles de plus de 1 000 quintaux. Cette mesure suscite les protestations des régions de grandes cultures⁸⁵. Sous le régime de Vichy (1940-1944), les prérogatives de l'Office du blé seront étendues aux autres céréales. Il deviendra, en 1941, l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC). Cette évolution entraînera un resserrement des liens entre les pouvoirs publics et les responsables agricoles, au premier rang desquels se trouvent les principaux animateurs des associations spécialisées (voir chapitre II de cette partie).

A la veille de la guerre, les structures de la production de blé se caractérisent donc par une relative concentration et de grandes disparités de structures d'exploitation entre départements, une vingtaine de départements réalisant la moitié de la récolte française (voir tableau n°3 ci-dessous). La récolte moyenne par exploitation varie de 200 à 300 quintaux pour les départements grands producteurs à une dizaine de quintaux pour les départements faibles producteurs.

⁸¹ Il existe près d'un millier de coopératives céréalières en 1938 : une partie d'entre elles sont constituées par des négociants qui se sont « mis en coopérative » et par des créations récentes liées à des enjeux politiques locaux (Fédération nationale des coopératives de céréales (FNCC), *op. cit.*).

⁸² FNCC, *op. cit.*, 1956.

⁸³ Voir les chiffres détaillés en annexe n°16 ainsi que la composition des instances de l'UCB.

⁸⁴ H. ROUSSILLON, *op. cit.*, p. 30-31.

⁸⁵ La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne proposera en 1939 une taxe uniforme pour tous les producteurs.

Tableau n°3

Structures de la production de blé en 1937

19 départements réalisent la moitié de la récolte du pays

	Producteurs	Récolte	Moy :expl.	Récolte cumulée	% total France
Pas-de-Calais	36 640	2 999 141	82	2 999 141	4
Aisne	7 992	2 758 576	345	5 998 282	9
Somme	19 845	2 391 708	121	8 756 858	13
Nord	26 619	2 346 746	88	11 148 566	16
Seine-et-Marne	7 549	2 255 530	299	13 495 312	19
Oise	8 262	2 068 270	250	15 750 842	23
Eure-et-Loir	14 956	2 044 382	137	17 819 112	26
Marne	12 872	1 887 675	147	19 863 494	29
Seine-Inférieure	14 877	1 669 019	112	21 751 169	31
Seine, Seine-et-Oise	7 126	1 603 352	225	23 420 188	34
Loiret	18 539	1 477 612	80	25 023 540	36
Eure	9 654	1 334 380	138	26 501 152	38
Yonne	18 252	1 286 188	70	27 835 532	40
Aube	11 077	1 192 353	108	29 121 720	42
Mayenne	23 616	1 191 955	50	30 314 073	44
Côte d'Or	17 259	995 541	58	31 506 028	45
Cher	17 050	919 312	54	32 501 569	47
Loir-et-Cher	16 692	892 656	53	33 420 881	48
Ardennes	8 465	765 397	90	34 313 537	50

Quantités de blé en quintaux. En gras, les départements de grandes structures (livraison moyenne par exploitation supérieure à 100 quintaux).

Sources : tableau établi à partir de chiffres publiés dans L. LEROY, Les paysans et l'office du blé, Flammarion, 1939, probablement issus de statistique de l'ONIB.

Les structures de production sont très différentes d'une région à l'autre : parmi les départements gros producteurs de blé, on retrouve des régions de petites exploitations (Pas-de-Calais) ou de grandes structures (Seine-et-Marne, Aisne). On remarquera que les départements de plus grandes structures recouvrent quasiment les départements fondateurs de l'APBRNP. En quinze ans, la configuration de la France du blé à peu changé : les 13 départements de l'APBRNP⁸⁶, qui produisaient 31 % de la récolte de blé en 1923, en apportent 35 % en 1937.

⁸⁶ Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme et Yonne.

Le tableau n°4, ci-dessous, montre bien les grandes différences dans la structure des livraisons de blé entre un département de grandes structures et la moyenne française de l'époque. A cette disparité de structures correspondent souvent des écarts importants de rendement moyen : 22 q/ha dans le Nord à 7 dans l'Hérault⁸⁷.

Tableau n°4

Structures et récoltes comparées entre la Seine-et-Marne et la France (1936)

	<i>Livraisons de blé (en quintaux)</i>	0-100	101-400	401-1000	1000 et +
Nombre de producteurs	France (%)	92,9	6,3	0,6	0,2
	Seine-et-Marne (%)	40,0	41,0	12,0	7,0
Récolte de blé	France (%)	57,1	27,2	8,4	7,3
	Seine-et-Marne (%)	6,0	27,0	25,0	42,0

Source : tableau établi à partir de données publiées dans le Bulletin de la Fédération des associations agricoles de Seine-et-Marne de janvier 1939.

La mise en place de l'ONIB va permettre l'unification du marché du blé et induire, après 1945, des évolutions importantes dans les structures de production. Malgré les réticences qu'il rencontre chez les dirigeants de l'AGPB, l'Office du blé contribue rapidement à stabiliser le marché du blé et met en place un dispositif de régulation sur lequel les producteurs de blé s'appuieront, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, pour consolider leurs organisations coopératives et syndicales. Mais qu'en est-il des productions animales, et en particulier du lait ? Comment les producteurs de lait s'organisent-ils pour défendre leurs intérêts durant cette période des années 1930 ?

⁸⁷ Louis LEROY, *op. cit.*, p. 35. Les rendements absolus varient de 5 à 40 q/ha à cette époque.

Section II

L'organisation des producteurs de lait

Parler du lait, c'est en même temps parler des produits laitiers. Le même lait peut être valorisé sous des formes très différentes, façonnant des régions et des marchés spécifiques : « La densité du cheptel laitier, le volume de la production, sa répartition saisonnière, le mode d'utilisation du lait trouvent leur fondement dans la nature du sol, les conditions de relief et de climat. Ces facteurs agissent principalement par l'intermédiaire et sous l'influence subséquente de la flore spontanée et cultivée, de la race laitière, du peuplement humain, du régime d'exploitation agricole et des voies de communication »⁸⁸.

Certaines régions de montagne, comme le Jura, connaissent depuis longtemps une économie des produits laitiers sur laquelle s'est bâtie une industrie fromagère, au XIX^e siècle, liée à de solides pratiques d'organisation des producteurs que sont les fruitières. Dans les régions de plaine, la croissance urbaine va induire et amplifier une demande de produits laitiers, comme le beurre et les fromages, que de nombreux négociants vont tenter de satisfaire par la collecte « ferme à ferme ». Les zones alors les plus dynamiques pour la production fromagère sont celles situées dans un rayon de 150 km autour de Paris (Brie, Normandie, Picardie). A la différence du beurre, il apparaît que les productions fromagères n'ont pu se développer que dans le cadre de domaines ou de fermes d'une certaine importance, associant à leur élevage laitier un atelier fromager⁸⁹.

Dès le XIX^e siècle, les producteurs, souvent de gros exploitants agricoles, vont assurer eux-mêmes la commercialisation. Au contraire de la beurrerie et de la fromagerie de montagne, la fromagerie de plaine semble, à l'exception de fromages traditionnels comme le Livarot ou le Langres, rapidement caractérisée par un capitalisme industriel. Si les innovations techniques apparues dès la fin du XIX^e siècle rendirent possible une industrialisation de la beurrerie, le beurre fermier gardera, jusqu'à la seconde guerre mondiale, une part importante du marché. De même, l'industrie du lait de consommation ne se développera dans un premier temps qu'autour des grandes villes.

⁸⁸ G. BREART, *Le Fleuve blanc : essai sur l'économie laitière française*, Mazarine, 1954.

⁸⁹ F. VATIN, *L'Industrie du lait : essai d'histoire économique*, L'Harmattan, 1990.

Schématiquement, on peut délimiter, durant l'entre-deux-guerres, une France du beurre au nord d'une ligne Bordeaux-Mézières (avec le Calvados aussi fromager), trois zones de production de fromage dans le Jura, les Alpes et le Massif Central (avec, dans une moindre mesure, la zone Nord-Est), et enfin des zones proches des centres urbains et produisant du lait pour la consommation. Cette diversité des zones de production va s'accompagner d'une diversité dans les formes d'organisation des producteurs de lait.

21. Des modes d'action collective variés

L'action collective des producteurs de lait prend des formes différentes selon la structure de l'aval de la production (la présence, ou non, d'une industrie de transformation privée). En gros, les producteurs s'organisent selon deux types de logique. Face à une industrie privée importante, c'est la logique syndicale qui l'emporte, avec parfois des formes interprofessionnelles de concertation, tandis que l'absence d'industrie puissante favorise plutôt le développement d'un mouvement coopératif laitier entretenant des relations complexes avec le syndicalisme laitier.

211. Des syndicalismes laitiers

Le syndicalisme laitier proprement dit se structure d'abord localement, dans le cadre de rapports de force avec les laiteries privées. Dès 1884, des groupements de producteurs laitiers voient le jour. En Seine-et-Marne, en 1908, dans un contexte de pénurie conjoncturelle de lait à destination de Paris, des mouvements de producteurs de lait s'affrontent aux laiteries privées. Le plus souvent, ce sont les fraudes, décelées lors de la collecte et du transport du lait sur Paris, qui déclenchent ces mouvements. Bien relayées par la presse locale, qui s'est déjà fait l'écho d'expériences d'organisation de producteurs de betteraves dans l'Oise⁹⁰, lesquelles servent alors de « modèles », ces affaires provoquent la plupart du temps, avec le soutien de notables locaux, la création de syndicats de producteurs de lait.

Mais ce n'est qu'après la guerre 1914-1918 que se structure au niveau national la Confédération générale des producteurs de lait (CGL). Créée en mars 1924, elle s'affirme difficilement dans des milieux aussi divers qu'individualistes, aux productions souvent indifférenciées⁹¹. « L'idée d'un regroupement national apparaît dans l'Yonne, en novembre

⁹⁰ *Le Briard*, 15 janvier 1908, Archives départementales de Seine-et-Marne.

⁹¹ P. BARRAL, *op. cit.*

1920 : c'est la CGL. De 1920 à 1935, elle devient une organisation nationale, regroupant toutes les régions sauf la Bretagne. En 1935, elle compte 231 adhérents : syndicats, laiteries (...) De 1929 à 1935, elle mène des luttes contre la fraude et les « accords commerciaux insensés » (...) Le rôle de la CGL se confondait avec celui de la coopération... Au cours de cette période, nombre de propositions de lois d'origine parlementaire prenaient naissance dans les commissions où siégeait la CGL »⁹².

La CGL est dirigée durant les années 1920-1930 par un bureau présidé par René Robineau (Yonne) : Marcel Donon (Centre) en est le vice-président, André Moity (Paris) le secrétaire et M. Foucher (Union laitière de l'Eure à Louviers) le trésorier. Pourquoi ne retrouve-t-on pas dans les instances de cette organisation des représentants des grandes régions productrices de lait comme la Manche, le Nord ou le Rhône ? Sans être tout-à-fait en mesure de répondre à cette question, on peut avancer l'hypothèse que la politique du lait, entendue comme l'ensemble des mesures visant à la régulation et au développement de la production laitière, est très liée à l'approvisionnement du marché de Paris en lait et produits laitiers : on retrouverait donc principalement à la tête de la CGL des représentants des producteurs contribuant à approvisionner la capitale. Plus généralement, il semble y avoir eu un lien entre l'existence d'un mouvement syndical des producteurs de lait et la proximité d'une agglomération importante, comme par exemple celle de Lyon⁹³.

Les économies laitières du bassin parisien et de la périphérie des grandes villes paraissent accuser un déclin après la première guerre mondiale. La collecte de lait s'effectue de plus en plus loin, et les départements voisins de la capitale voient leur production laitière chuter. Cette production en périphérie des villes semble surtout le fait de grosses étables, aussi l'augmentation, après-guerre, du coût de la main-d'oeuvre salariée est probablement à l'origine de l'augmentation progressive du rayon de collecte du lait parisien⁹⁴. La production de lait se développe alors dans les régions de petites structures. Y aurait-il eu difficulté, pour la CGL, qui regroupait surtout de grands producteurs, insérés sur les marchés, à rassembler sous son autorité un ensemble de régions laitières très hétérogènes de par leurs structures, leurs degrés de spécialisation et la nature de leurs débouchés ?

Par ailleurs, les ressources semblent faire défaut à la CGL. S'adressant aux présidents de chambres d'agriculture, le président de la CGL invoque leur soutien : « Demain,

⁹² A. NAU, *op. cit.*

⁹³ J. VERCHERAND, *op. cit.*, p. 53.

⁹⁴ Voir en annexe n°17 le débat sur le secteur du lait dans le compte rendu des sessions de l'APPCA de mars 1929.

à la CGL ont été conviés les représentants de certaines régions laitières. Nous leur donnerons les explications sur l'organisation nationale que nous prévoyons, et, en même temps, je ne le cache pas, nous frapperons à leur porte-monnaie (...) Les paysans verbalement, individuellement, nous approuvent, mais si, quand il s'agit de faire le geste de mettre la main à la poche pour fournir leur contribution, ils se dérobent, il est nécessaire que leurs associations fassent le geste opposé lorsqu'il s'agit d'obtenir des résultats susceptibles de profiter aux cultivateurs eux-mêmes»⁹⁵. La CGL apparaît alors comme une petite organisation⁹⁶, regroupant des producteurs souvent engagés dans la coopération laitière et dans d'autres organisations agricoles locales.

212. D'autres formes de structuration des producteurs de lait

Les pionniers de la coopération laitière moderne sont issus de la région des Charentes et du Poitou, où s'est structuré un puissant mouvement coopératif⁹⁷. Le mouvement coopératif laitier se développe aussi dans les régions grandes productrices de lait : dans la Manche, en réaction à la crise de 1880, la noblesse foncière s'investit dans le syndicalisme et la coopération afin de court-circuiter la bourgeoisie marchande au niveau économique, et de raffermir son contrôle sur la base paysanne⁹⁸. Le véritable développement des coopératives laitières se produit dans les années 1920-1930 mais reste circonscrit à quelques départements. En 1931, sur près de 7 000 laiteries, 1 737 sont des coopératives : 121 dans les départements de Charente-Inférieure, Charente, Deux-Sèvres et Vendée, 27 dans l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire et 1 285 dans le Jura, le Doubs, l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie (surtout des fromages). Dans ces cinq départements, les coopératives transforment près de 70 % du lait produit. Le reste de la France ne compte à cette époque que 304 coopératives, qui ne travaillent que 5 % de la production nationale de lait⁹⁹.

Les coopératives laitières se structurent progressivement au niveau régional (région lyonnaise, région de Paris, Massif central, etc.) et national : la Fédération nationale des

⁹⁵ Extrait d'une intervention de M. Robineau à la session de l'APCA de novembre 1931.

⁹⁶ Le budget de la CGL est d'environ 100 000 F au début des années 1930 alors que celui de l'AGPB atteint 300 000 F en 1932 (voir en annexe n°18 les recettes des cotisations de la CGL de 1933 à 1937 et les statuts de la CGL).

⁹⁷ Voir en annexe n°19 le témoignage du secrétaire général de l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou (ACLCCP), M. Chaudruc de Crazannes, également président de la FNCL, dans son rapport sur la coopération laitière présenté, lors du 15^{ème} Congrès national des syndicats agricoles à Lille, en novembre 1931. Voir aussi la brochure éditée à l'occasion du centenaire de l'ACLCCP en 1993.

⁹⁸ Y. DUPONT, *Propriétaires fonciers contre exploitants modernistes dans le syndicalisme agricole de la Manche*, INRA ESR - CORDES, 1977, p. 44-45 et 62-63.

⁹⁹ Chiffre issu d'un rapport de M. Chaudruc de Crazannes, *op. cit.*, 1931.

coopératives laitières (FNCL) est créée en décembre 1930. Basée sur le dynamisme des quelques pôles coopératifs, elle se place d'emblée en complémentarité avec la CGL. Une forte imbrication s'observe entre les deux organisations comme en témoigne la composition de leurs instances : présidée par M. Chaudruc de Crazannes, la FNCL a pour vice-président Marcel Donon, par ailleurs président de la Fédération des coopératives laitières de la région de Paris et vice-président de la CGL ; René Robineau est, lui, en même temps président de la CGL et du Comité technique de la FNCL (en tant que président de la Coopérative laitière centrale de Paris). Enfin, en 1934, ces deux structures mettent en commun leurs locaux et partagent, en la personne de Jean Achard, le même secrétaire général. Jean Achard (secrétaire de la CGL, de la FNCL mais aussi de la CGB), Pierre Hallé et Charles du Fretay (secrétaire de l'Association des producteurs de pomme de terre et de l'Association des producteurs de fruits et légumes) sont des personnages clés des premières associations spécialisées. Tous les trois occuperont des postes de responsabilité sous le régime de Vichy, puis au sein de la FNSEA dans les années 1950, où ils animeront le puissant Comité de coordination des associations spécialisées.

La FNCL a deux vocations principales : coordonner l'action des coopératives laitières et accompagner la naissance et le développement de nouvelles structures, en particulier par l'apport d'informations et de conseils techniques. En parallèle, se crée, en septembre 1930, l'Office central de vente des coopératives laitières avec à sa tête, les mêmes personnages. Cette structure regroupe 65 coopératives et joue un rôle commercial de recherche de débouchés sur le marché de Paris.

En Normandie, grande région productrice de lait, les producteurs de lait s'organisent de manière particulière. Sous l'impulsion de Henri Babeur, riche agriculteur du Bessin, une coopérative est créée en 1932 dans la région d'Isigny, deux ans après la naissance d'un syndicat de producteurs. La particularité de ce mouvement réside en ce qu'il se mettra sous la tutelle du syndicat départemental engagé dans des relations interprofessionnelles avec les industriels. La coopérative laitière est vue par H. Babeur comme soumise à une « direction trop individualiste et à tendance libérale » si elle est indépendante du syndicat¹⁰⁰. Pour ces dirigeants agricoles, le syndicat est seul capable d'imposer la discipline professionnelle nécessaire à la revalorisation de la production laitière : H. Babeur sera un des théoriciens de la corporation¹⁰¹.

¹⁰⁰ Extrait d'une intervention de Henri Babeur au Congrès de l'UNSA de Caen en 1937.

¹⁰¹ H. BABEUR, *Le Corporatisme, cadre de l'organisation économique et sociale : son application à la richesse laitière*, Vire, Ed. Lecuire, 1942.

22. La crise agricole et les prémices d'une politique laitière

Même si le marché des produits laitiers subit moins violemment les effets de la crise des années 1930 que celui des productions végétales, la chute des cours entraîne, comme pour les principaux produits agricoles, une intervention de l'Etat. Le prix moyen de lait à la production baisse de 60 % de 1930 à 1935¹⁰². Les conséquences de cette crise sont différentes selon les régions. Dans la Meuse, des coopératives de vente se constituent face à une industrie privée toute puissante. Elles se regroupent au sein de la Défense laitière du Nord-Est (DLNE)¹⁰³. Cette forme originale d'organisation permet aux producteurs de lait de passer des contrats avec les industriels au niveau local. Cette initiative inspirera, après 1945, un mouvement similaire en région Rhône-Alpes avec l'Union France-lait. La crise des années 1930 renforce donc le mouvement coopératif qui reste cependant limité à quelques régions.

La loi du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché du lait met en place un Comité central du lait et cherche à stimuler les exportations et la consommation intérieure. Ce Comité est une première expérience de travail en commun entre l'administration, des parlementaires, des représentants des producteurs de lait et des transformateurs. Il travaille en liaison avec des comités départementaux composés sur la même base. Sans moyens propres, ce Comité interprofessionnel jouera surtout un rôle d'orientation de la politique suivie. Outre les mesures concernant le contrôle des importations et le soutien aux exportations, l'originalité de cette loi est d'aborder le problème de la qualité du lait et de jeter les bases d'une réglementation laitière. Si les représentants des producteurs de l'époque approuvent et encouragent cet effort sur l'aspect qualité, ils revendiquent des compensations financières : « le projet en discussion se base sur des idées générales que je résumerais ainsi : tout d'abord collaboration du producteur à l'amélioration de la qualité du produit ; contrôle obligatoire de cette qualité jusqu'à la livraison au consommateur. Et, d'autre part, compensation pour le producteur de résultats financiers justifiant le surcroît d'efforts qu'on lui demande pour l'amélioration de la qualité »¹⁰⁴. Cette compensation financière ne sera jamais mise en place, ce qui soulève de nombreuses critiques dans les milieux agricoles.

Les syndicats de contrôle laitier sont sollicités pour jouer un rôle central dans la mise

¹⁰² La plupart des informations factuelles concernant la politique laitière des années 1930 sont issues de l'ouvrage de G. BREART, *op. cit.* Nous ne citerons que les autres sources si nécessaire.

¹⁰³ D. HAIRY et D. PERRAUD, *Problèmes d'organisation de l'économie laitière, fascicule 1 : études régionales des bassins laitiers du nord-est et de l'est-central*, INRA, 1976.

¹⁰⁴ Extrait d'une intervention de M. Robineau à la session de l'APPCA de mars 1935.

en place effective de cette politique de qualité auprès des producteurs. Mais le contrôle laitier touche à l'époque très peu de producteurs parmi ceux qui constituent une référence de l'excellence professionnelle dans ce secteur. Dans la Manche, par exemple, seule une cinquantaine d'exploitations sont régulièrement suivies par le contrôle laitier dans le cadre de la politique d'amélioration génétique du *Herd Book* normand¹⁰⁵. Une directive du ministre de l'Agriculture aux directeurs de Services agricoles encourageait ceux-ci à stimuler le travail des syndicats de contrôle laitier en s'inspirant des méthodes utilisées dans les « bonnes étables » et en organisant des concours¹⁰⁶. L'absence de moyens et la brève durée de mise en œuvre de cette politique rendent difficile l'appréciation de ses résultats (certains décrets ne seront signés qu'en 1939).

Cette première expérience est aussi le résultat de la confrontation entre différents points de vue et conceptions de la régulation d'un marché. Les pouvoirs publics recherchent l'avis des représentants des producteurs et les associent à la préparation des lois et règlements. Les représentants agricoles sont à l'époque très imprégnés des conceptions corporatistes de l'organisation des marchés. En 1936, un projet de loi, visant à instaurer une organisation interprofessionnelle obligatoire pour gérer le marché du lait, sera déposé par certains parlementaires. Une vision centralisatrice et autoritaire préside à la conception de ce projet où « l'organisme central de l'organisation professionnelle obligatoire des producteurs » est le passage obligé des relations entre les producteurs et les différents agents en aval du secteur. On retrouvera ces éléments dans les différents projets corporatistes et lors de leur mise en œuvre partielle ou modulée, pendant la période vichyssoise.

C'est durant cette période des années 1930 qu'est donné une première impulsion vers un mode de gestion interprofessionnel du secteur laitier, en particulier en ce qui concerne les aspects qualité et propagande pour les produits laitiers, ceci afin d'élargir la consommation intérieure. La crise et la réglementation croissante des produits laitiers vont, chacune à sa manière, indirectement favoriser le développement de l'industrie laitière. Entre les deux guerres, le système laitier français se caractérise par une structure duale : quelques firmes industrielles importantes côtoient de nombreuses entreprises de petite taille. La production fermière reste importante pour le beurre et l'approvisionnement en lait de consommation. A la fin des années 1930, la production fermière de beurre reste majoritaire (53 %) mais décline depuis 1931 : les laiteries traitent 141 millions d'hectolitres de lait en 1936 contre 95 millions

¹⁰⁵ Y. DUPONT, *op. cit.*

¹⁰⁶ Voir un courrier du ministre de l'Agriculture sur la politique laitière en avril 1936 en annexe n°20.

en 1932¹⁰⁷. Cette période marque aussi le début d'une progressive intégration au marché de nombreux producteurs de lait, installés sur de petites structures. Ce phénomène prendra une large amplitude à partir de la fin des années 1950.

¹⁰⁷ F. VATIN, *op. cit.*

Conclusion

En une quinzaine d'années, les associations spécialisées sont nées et se sont développées, mais de manière inégale, dans la plupart des secteurs de la production agricole. Conduites par de grands exploitants épaulés par quelques cadres formés dans les écoles d'agronomie, ces organisations centrent leur action sur la structuration des marchés des produits agricoles. Dans le contexte économique difficile des années 1930, cette action se conjugue parfois avec celle des pouvoirs publics qui cherchent à résoudre la crise agricole. Les relations entre pouvoirs publics et dirigeants des associations spécialisées s'inscrivent dans le cadre plus large des relations entre les organisations agricoles et l'Etat républicain. Selon la coloration politique des gouvernements, ces relations sont plus ou moins tendues, mais toujours dominées par la volonté des dirigeants des associations spécialisées de structurer et de contrôler l'organisation des marchés agricoles, avec le soutien bienveillant de l'administration.

En initiant et en favorisant une participation directe des producteurs à la structuration des marchés des produits agricoles, les associations spécialisées ouvrent aux organisations agricoles la voie de nouveaux modes d'action reposant sur une légitimité spécifique liée à leurs compétences propres dans ce domaine. Leur action n'est pas pour autant totalement indépendante des autres organisations agricoles, dont elles dépendent encore beaucoup pour survivre et se développer. Tant financièrement que pour se faire connaître, les associations spécialisées s'appuient sur les organisations agricoles locales et nationales. Ce sont ces multiples liens entre les jeunes associations spécialisées et leur environnement proche que va détailler le chapitre suivant. Ce dernier s'attachera aussi à mettre en évidence et à comprendre les racines des idées et des valeurs véhiculées par ces associations spécialisées, particulièrement en caractérisant leur relation avec l'Etat.

CHAPITRE II

SPECIFICITES DE LA REPRESENTATION DES INTERETS AGRICOLES SPECIALISES

Dès leur création, les associations spécialisées centrent leurs activités autour d'objectifs économiques relativement précis. L'apparente complémentarité fonctionnelle entre leur action et celle d'autres organisations agricoles (syndicats agricoles à vocation générale, Chambres d'agriculture, etc.) impose de relier leur genèse à une analyse plus large de l'espace des organisations agricoles. L'ambivalence de leur rapport à l'Etat et leur souci d'agir sur l'opinion publique pour faire prévaloir leurs thèses confèrent à l'action de ces organisations syndicales agricoles un sens politique qu'il convient de déchiffrer. Dans un premier temps, on peut s'interroger sur le sens de l'action syndicale en général et sur la spécificité du syndicalisme agricole, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à création des associations spécialisées (section I).

En effet, le risque est grand de vouloir analyser les syndicats spécialisés comme des organisations indépendantes ayant leur développement propre. La perception qu'on en a peut se trouver enfermée dans une conception issue d'un travail de rationalisation monographique *a posteriori*. Il ne s'agit pas de contester l'indépendance de vue des premiers promoteurs des associations spécialisées, ni l'autonomie certaine dont ils firent preuve dans le choix des actions entreprises et pour leur organisation interne ; il convient plutôt de comprendre les principales articulations entre ce mouvement naissant et les autres organisations agricoles de l'époque. Comment se structure, durant cette période de l'entre-deux-guerres, l'espace des organisations agricoles ? Quels en sont les courants idéologiques principaux, et par qui sont-ils portés ? En quoi et de quelles manières l'action des associations spécialisées introduit-elle des visions nouvelles et des pratiques originales dans l'espace des organisations agricoles ? Telles sont les questions auxquelles tente de répondre la section II de ce chapitre en analysant les relations entre les associations spécialisées et les principales organisations agricoles.

Ce chapitre se termine par une rapide évocation de la période de Vichy (1940-1944), qui constitue à la fois un aboutissement, une rupture, et le point de départ de la renaissance du mouvement de structuration des organisations agricoles françaises. Cet épisode historique représente sans conteste un aboutissement, d'ailleurs inachevé et imparfait, pour une partie des dirigeants agricoles français, dans la mesure où l'Etat français leur donne l'occasion de mettre en pratique les idées et conceptions corporatistes qu'ils ont forgées dans les

années 1930. Parmi ces hommes, les dirigeants des associations spécialisées et leurs cadres salariés figurent en bonne place. Cette période de guerre marque aussi une rupture, pour des raisons aussi multiples qu'évidentes. Elle est enfin, dans le temps long du développement des organisations agricoles françaises, le moment d'actes forts, en partie fondateurs, qui marqueront de leur empreinte la structuration des organisations agricoles après la Libération. L'unité paysanne, même forcée, l'élection directe des responsables syndicaux paysans et l'expérimentation des mécanismes interprofessionnels, en particulier à travers l'ONIC, font indubitablement partie de ces éléments structurants dont on retrouvera l'influence durant la période des années 1950-1960 (Deuxième partie, chapitre III).

Section I

Le syndicalisme et les doctrines corporatistes : une spécificité agricole ?

Comprendre les fondements de l'action des associations spécialisées dans les premières années de leur développement demande d'abord que l'on s'interroge sur les points communs et les différences qu'elles peuvent avoir avec le syndicalisme agricole dans son ensemble. Cette compréhension doit aussi s'appuyer sur une tentative de caractérisation des spécificités du syndicalisme agricole par rapport à l'action syndicale en général. Enfin, outre celle des spécificités d'objet et de nature des groupes sociaux représentés, l'analyse des fondements doctrinaux du syndicalisme agricole, par rapport à ceux plus large de l'action syndicale, doit permettre de situer la genèse et le développement des associations spécialisées dans le paysage des idées politiques de l'époque.

11. Syndicalisme et doctrines sociales avant 1920

111. Syndicalisme ouvrier et patronal

La forme la plus ancienne de syndicalisme, le syndicalisme ouvrier, établit une médiation entre les ouvriers et le patronat : l'Etat n'est pas forcément partie prenante dans ce rapport de force, même s'il est souvent pris à parti pour en réguler les excès. L'histoire syndicale ouvrière française est marquée par la loi Le Chapelier, promulguée en 1791, qui dissout les corporations et interdit la coalition d'ouvriers. L'action syndicale, influencée de plus en plus par les socialistes, voit l'action sociale comme le prolongement de la grande révolution, la révolution sociale comme le parachèvement de la révolution politique¹. La légalisation des syndicats, en 1884, consacre la volonté de voir jouer au syndicalisme un rôle constructif de canalisation des revendications : « moyen de défense et de conquête pour ceux qui ont été les artisans directs de son histoire, le syndicalisme a aussi été perçu comme un principe d'organisation d'une société d'individus, nécessaire

¹ A. MEISTER, *Vers une Sociologie des associations*, Les Editions Ouvrières, 1972.

pour la rendre plus aisément gouvernable »¹. Cette vision de ce que doit être le syndicalisme s'accompagne de « nouvelles procédures de gestion du social » : « l'enjeu était de fonder juridiquement la force obligatoire du contrat collectif. La reconnaissance du fait syndical n'avait de sens que si l'on établissait que le syndicat pouvait stipuler pour tous les ouvriers d'une profession ou d'une région donnée, et pas seulement pour ses membres »². C'est de cette alchimie juridique que sortira la notion floue de représentativité : « fragile et vague, puisqu'elle n'a véritablement ni statut juridique, ni fondement sociologique, ni même de définition d'ordre purement procédural, la notion de représentativité constitue pourtant la pierre angulaire de tout le droit social »³.

Le syndicalisme patronal quand à lui se constitue au milieu du XIX^e siècle « pour s'opposer aux vellétés libre-échangistes de l'Etat »⁴. Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que le patronat renforce son organisation face à la menace des idées socialistes : « Une nouvelle menace permanente apparaît contre le pouvoir des chefs d'entreprise : le mouvement ouvrier organisé, sous sa double expression économique (le syndicalisme) et politique (la social-démocratie) »⁵. On retrouve la triade Etat/syndicats ouvriers/patronat, avec la particularité d'un patronat qui tisse de nombreux liens avec les classes dirigeantes et qui se donne ainsi la possibilité d'avoir d'autres ressources que l'action collective. A bien des égards, le syndicalisme agricole se rapproche du syndicalisme patronal bien plus que du syndicalisme ouvrier, sauf peut-être au début des années 1970 avec l'émergence des courants syndicaux paysans-travailleurs qui tissent des liens avec les centrales ouvrières.

112. Le creuset des doctrines sociales au début du XX^e siècle

La notion de corporatisme est très souvent associée à l'action des agriculteurs organisés, et plus largement à l'action collective des groupes professionnels. Participant du sens commun comme du concept de sociologie politique, le mot « corporatisme » recouvre une diversité de sens qu'il convient d'explicitier pour en préciser les conditions possibles d'utilisation comme outil d'analyse dans ce travail sur le syndicalisme agricole spécialisé.

¹ P. ROSANVALLON, *op. cit.*, 1988, p. 97.

² P. ROSANVALLON, *Ibid.*, p.105.

³ *Ibid.*, p. 107.

⁴ H. WEBER, *Le Parti des patrons : le CNPF 1946-1990*, Seuil, 1986, p. 69-75.

⁵ *Ibid.*

Nombreux sont les auteurs qui soulignent le caractère polysémique du terme corporatisme¹. En général, ce mot renvoie à un ensemble de réalités historiques et sociales diverses : les corporations du Moyen-Age, la réglementation des professions, le glissement vers les régimes totalitaires et fascistes, la défense crispée d'intérêts égoïstes ou, plus largement, un mode de régulation politico-économique². Ces multiples sens participent de points de vue historiques déterminés et ne sont parfois pas exempts de jugements de valeur. Il convient ici de bien distinguer les différentes formes de corporatisme, en tant que courants de pensée ou projets politiques et sociaux, des multiples sens attribués à ce mot par des chercheurs en sciences sociales ou par des observateurs du monde social (journalistes, hommes politiques, etc.). Sans vouloir ajouter à la confusion en proposant de nouvelles définitions, il semble utile, dans la mesure où l'action des syndicats agricoles est souvent associée à cet adjectif, "corporatiste", de situer ce terme dans le contexte de l'histoire des idées du début du XX^e siècle. En l'absence de définition précise largement reconnue, on parlera alors de « doctrines corporatistes », signifiant par là un ensemble de pensées et de visions du monde ayant en commun des caractéristiques que l'on va tenter de mettre en relief.

Si les doctrines révolutionnaires et socialistes dominent le syndicalisme ouvrier de la fin du XIX^e siècle, elles ne sont pas les seules. Les doctrines conservatrices, mais aussi social-démocrates, voient également dans l'action organisée un moyen de travail politique permettant de maintenir et de développer leur influence au sein de la société. En 1891, l'encyclique *Rerum novarum*, de Léon XIII, incite les catholiques à affirmer les principes chrétiens au-delà du clivage capitalisme/socialisme : c'est un aval idéologique important à leur engagement dans l'action collective. Aux courants révolutionnaires qui cherchent, dans le cadre d'une dynamique de lutte contre l'Etat bourgeois, à édifier une nouvelle société s'ajoute progressivement un ensemble de doctrines les plus diverses allant du conservatisme royaliste à la social-démocratie.

La racine conservatrice des doctrines corporatistes, souvent la plus

¹ D. SEGRESTIN, *Le Phénomène corporatiste : essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*, Fayard et Fondation Saint-Simon, 1985 ; A. CAILLE, « Les avatars du corporatisme - Masses et identité », in *Bulletin du MAUSS* n°21, mars 1987, p. 3-10 ; Y. BAREL, « Territoires et corporatismes », in *Economie et Humanisme*, n°314, 1990, p. 60-70.

² Y. BAREL, *op. cit.*, 1990, p. 64-65.

connue et la plus immédiatement associée à l'idée corporatiste, est relativement simple : « à la lutte des classes, il faut opposer et substituer l'idéal de la complémentarité des fonctions qu'appelle la division organique du travail »¹. Incantation pour le maintien des situations de domination sociale héritées des siècles précédents, ces doctrines sociales, portées par une élite conservatrice, sont aussi et avant tout des armes idéologiques pour lutter contre la République en construction. A la fin du XIX^e siècle, ce courant n'est pas pour autant dominant, loin s'en faut : « monarchistes et catholiques ne forment qu'une petite fraction de l'opinion et n'occupent qu'un secteur très restreint sur l'éventail des doctrines économiques et sociales. C'est plutôt autour de la notion de syndicat que se livrent les grands débats, où il est question comme d'une seule et même chose d'"associations", de "groupements" ou de "classes professionnelles" »².

Des idées syndicales républicaines aux idéologies sociales conservatrices, les doctrines sociales de l'époque forment un large éventail pourtant traversé par deux éléments communs : une vision organique de la société et une volonté intégratrice. Ces idéaux constituent ainsi le creuset commun à des corps de doctrines portées par des familles politiques différentes, voire opposées. Au delà des clivages droite/gauche et laïcité/église, d'Emile Durkheim et Marcel Mauss à l'extrême droite, des courants de pensée aux origines très différentes y puiseront leur inspiration. Tel est le cas, par exemple, des doctrines professionnalistes qui, à bien des égards, se rapprochent des doctrines corporatistes.

Prenant la forme de l'idée professionnaliste chez certains républicains, ces idéaux inspirent aussi les monarchistes et les catholiques sociaux. Ces doctrines véhiculent aussi un *a priori* qui a été (et est encore) souvent au centre des argumentaires des groupes d'intérêts : « l'idée d'une convergence naturelle entre l'intérêt général de la nation et les intérêts particuliers des divers groupes professionnels »³. La résultante de ce présupposé a pour principale conséquence une tendance à penser un système politique où la représentation professionnelle doit jouer un rôle primordial dans le processus d'élaboration des décisions publiques. Ce postulat de "l'idée professionnaliste intégrale" émis par Emile

¹ A. CAILLE, *op. cit.*

² C. RUMILLAT, « L'Idée professionnaliste aux origines du corporatisme républicain », in D. COLAS dir., *L'Etat et les corporatismes*, PUF Questions, 1988, p. 47.

³ *Ibid.*, p. 51.

Durkheim, se retrouve aussi dans la vision organique des catholiques sociaux comme René de La Tour du Pin et Marc Sangnier¹. Les doctrines corporatistes et professionnelles du début de ce siècle renvoient elles aussi à la recherche mythique d'une "troisième voie" s'opposant autant au capitalisme sauvage et libéral (et à sa version "douce" du parlementarisme radical-socialiste) qu'au socialisme révolutionnaire².

La frontière entre ces visions du fonctionnement du monde social et la volonté de subordination de l'Etat aux groupes d'intérêts est tenue : où s'arrête le rôle des intérêts organisés dans la gestion des affaires qui les concernent ? Quelles sont les affaires qui les concernent uniquement, et qui en décide ? La vision d'un Etat dissous dans un « fédéralisme social » sous-tend la volonté de faire éclater la dualité des pouvoirs entre le politique et l'administratif en introduisant le pouvoir professionnel : « un Etat technico-gestionnaire de services publics fonctionnant sous l'égide de *compétences spécialisées* et témoignant d'une volonté de rationalisation qui reste néanmoins soumise à la prédominance du politique »³.

Le présupposé rationaliste, la foi dans la science et le progrès liée à une vision évolutionniste des choses, constituent les autres ingrédients que l'on retrouve dans les différentes doctrines sociales qui se développent au début du XX^e siècle : corporatisme, professionnalisme puis planisme, ainsi que certaines formes de socialisme⁴. La doctrine radicale donne une bonne illustration de ce type de combinaison de différentes idées : « le parti radical a un but : organiser politiquement et socialement la société selon les lois de la raison (...) le parti radical a une doctrine sociale qui se résume en un mot : l'association. Il ne croit pas, en effet, que le bien de la nation puisse se réaliser définitivement par la lutte des individus et des classes, pas plus que le bien de l'humanité par la lutte des nations »⁵.

Cette mise en perspective révèle, au-delà des clivages politiques

¹ *Ibid.*, p. 52.

² A. COTTA, *Le Corporatisme*, PUF, Que sais-je ?, 1984.

³ C. RUMILLAT, *op. cit.*, p. 62.

⁴ P. BOURDIEU et L. BOLTANSKI, « La Production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1976, p. 4-73 ; P. ALPHANDERY et al., *L'Etat, la société de croissance et la politique agricole en France : matériaux pour une interprétation des dépenses budgétaires agricoles de 1945 à 1984. Volume I*, INRA-ESR, 1989.

⁵ BOURGEOIS, cité par G. BAAL, *Histoire du radicalisme*, La Découverte (Repères), 1994.

traditionnels de l'époque, des passerelles entre les différentes doctrines sociales, ainsi que la fluidité de certaines idées et valeurs qui les sous-tendent. Il ne s'agit pas de penser qu'il existerait une forme fondamentale de corporatisme, transcendant les clivages politiques et basée sur ce socle commun de valeurs. Au contraire, une des premières raisons de la multiplicité des formes qu'ont pu prendre les doctrines d'inspiration corporatiste et de leur éclectisme politique est probablement à relier au fait qu'elles ont été forgées par des personnes qui, justement, ont pensé et agi séparément, de positions sociales et politiques souvent très différentes, avec quelques valeurs communes et la volonté de bâtir un système de pensée en réponse et, souvent, en opposition à la montée du syndicalisme ouvrier¹.

On ne comprendrait sans doute pas la vigueur qu'ont pu avoir les thèses corporatistes dans les années 1930 si on ne les reliait pas à d'autres courants de pensée avec lesquels elles se sont mêlées. Que cela soit le planisme, l'américanisme² ou la nébuleuse diffuse qui a irrigué « l'imaginaire de la société de croissance » dans l'entre-deux-guerres³, les multiples déclinaisons d'une recherche « raisonnable » et « rationnelle » d'un ordre social mythique donneront au corporatisme les multiples visages qu'il a pris (et peut encore parfois prendre) dans la société française. Ces quelques identités de principes dans les fondements des différents systèmes de visions du monde social n'ont-elles pas contribué, au-delà des clivages politiques et des spécificités régionales, à la progressive cohésion doctrinaire des organisations agricoles dans les années 1930 ?

Pour se dégager de ces multiples ancrages idéologiques et doctrinaires, Yves Barel propose de dépasser le « flot d'images diverses qu'évoquent le mot et l'idée de corporatisme »⁴ en isolant trois invariants qui caractérisent tout corporatisme en tant que forme de l'action sociale. En premier lieu, on retrouve un état d'indifférenciation de la sphère des intérêts privés et de l'action publique. La deuxième caractéristique mise en avant par Yves Barel est l'indifférenciation plus ou moins totale entre le politique, l'économique, l'idéologique... tout en soulignant que « le corporatisme, loin de s'opposer à l'économie, en est souvent la principale

¹ C. RUMILLAT, *op. cit.*, p. 49.

² A. SALSANO, « Américanisme, planisme et corporatisme en France », in *Bulletin du MAUSS* n°21, mars 1987, p. 51-83.

³ P. ALPHANDERY et al, *op. cit.*, 1989.

⁴ Y. BAREL, « Un nouveau corporatisme ? », in D. COLAS et al., *op. cit.*

manifestation »¹. Cette indifférenciation est une caractéristique du corporatisme mais peut aussi être vue comme un artifice tactique, dans la mesure où elle entraîne une confusion pouvant être bénéfique à ceux qui l'entretiennent. Enfin, troisième invariant, le corporatisme est « une forme de découpe d'un ensemble, d'une totalité (...) c'est un processus de particularisation, une production de différences et de frontières (...) en ce sens, le corporatisme est une forme de territorialisation de l'action et de la pensée humaine »². Le parallèle est possible avec le syndicalisme agricole, où la culture de la spécificité agricole et l'imbrication étroite entre processus économiques, politiques et sociaux constituent des caractéristiques fortes de nombreuses périodes historiques.

Denis Segrestin s'efforce lui aussi de dépasser la vision réductrice du mot corporatisme véhiculée par le sens commun : « en sortant d'une certaine sociologie des intérêts, on découvre que le corporatisme peut aussi être saisi comme un phénomène culturel et qu'il est un agent producteur de représentations sociales dans le monde du travail et dans la société en général »³. Dans son travail sur les systèmes professionnels fermés, l'auteur combine trois approches du corporatisme : la première privilégiant le système et voyant le corporatisme comme un mécanisme de régulation économique et politique, la deuxième privilégiant l'acteur et concevant le corporatisme comme le produit de strictes stratégies privées, pour enfin en développer une troisième centrée sur la production de références sociales par le groupe considéré⁴. Cette démarche a le mérite de saisir les différentes facettes du travail social (défense des intérêts, négociation mais aussi production de sens) réalisé par le groupe considéré grâce à des approches qui ne sont pas liées à un unique référentiel théorique.

Ces éléments d'analyse et de clarification des traits marquants du corporatisme, ainsi que ce court détour parmi les travaux sur le corporatisme dans le milieu ouvrier de la société française permettent de caractériser plus précisément les formes prises par les doctrines corporatistes dans le milieu agricole.

¹ *Ibid.*

² Y. BAREL, *op. cit.*, 1988.

³ D. SEGRESTIN, *op. cit.*, p. 50.

⁴ *Ibid.*

12. Les spécificités doctrinaires du syndicalisme agricole

Le syndicalisme agricole se distingue du mouvement syndical ouvrier par une caractéristique essentielle : les agriculteurs s'organisent pour agir sur les pouvoirs publics, seuls capables de garantir l'application d'une politique permettant de réguler la production agricole face à la multitude des producteurs agricoles. C'est ce développement de relations directes avec la puissance publique¹ qui peut être considéré comme symptomatique du syndicalisme agricole, de ce fait enchâssé étroitement dans le jeu politique. Par cette action directe sur l'Etat, c'est aux principes mêmes de l'organisation et du fonctionnement des sociétés que renvoie l'action du syndicalisme agricole². Si elles développent une action spécifique et introduisent une approche plus "économique" dans l'action syndicale agricole, les associations spécialisées n'en restent pas moins étroitement liées aux courants d'idées qui sous-tendent le syndicalisme agricole dans les années 1920-1930.

Existe-t-il un corporatisme propre au monde agricole ? Selon Claude Servolin, qui en expose les spécificités, celui-ci se baserait sur une « extériorité revendiquée ». La spécificité des politiques agricoles, due selon lui à la permanence du caractère individuel et patrimonial des procédés de production, impose un engagement conjoint de l'Etat et des organisations professionnelles dans la mise en œuvre d'une politique dont les conséquences sociales sont lourdes : exode rural, baisses de revenus, etc. L'auteur nous rappelle aussi la question centrale, que nous développerons plus loin, de la nature et de la fonction de l'Etat dans toute tentative d'explication et de compréhension de l'action des « corps intermédiaires »³.

Plusieurs auteurs ont bien mis en évidence l'influence des penseurs issus du catholicisme social dans la genèse et le développement des associations

¹ Lien autant d'opposition, comme le montre bien l'ouvrage de S. BERGER, *op. cit.*, que d'alliance avec la mouvance des organisations agricoles du boulevard Saint-Germain, très liées aux Républicains.

² On verra dans la troisième partie consacrée à la période plus récente des années 1975-1995, comment les analyses politiques prenant en compte l'Etat ont dû évoluer pour tenir compte de la réelle fragmentation de l'action publique liée à la complexification de ses modes d'intervention. En particulier, et afin de mieux saisir le travail des groupes d'intérêts sur la sphère publique, nous aurons recours à l'analyse des politiques publiques.

³ C. SERVOLIN, « Corporatisme paysan, éléments d'analyse théorique », in *Pour*, n°102, 1985.

agricoles à partir de la fin du XIX^e siècle¹. Les thèses corporatistes prennent de la vigueur dans le monde agricole durant les années 1930, plus particulièrement auprès d'une partie de ses dirigeants qui participeront, par la suite, à la mise en place de la corporation paysanne du régime de Vichy. Afin de ne pas tomber dans le travers qui consisterait à qualifier du même terme de "corporatisme" des attitudes syndicales et des positionnements idéologiques différents, il convient d'en préciser le sens dans le milieu agricole, et en particulier dans la manière dont il caractérise la nature des relations entre un groupe social donné et l'Etat².

121. Le rôle de l'Etat

Caractériser des formes spécifiques de corporatisme pour chercher à comprendre la nature du syndicalisme amène à réfléchir sur le rôle de l'Etat. Selon la période considérée, l'Etat est loin d'avoir la même nature, le même rôle et les mêmes méthodes de gouverner la société : celle-ci se transforme et ne se "laisse pas gouverner" de la même façon, ne produit pas le même Etat selon les périodes. De même, sortie de son contexte historique et social, la réflexion sur le corporatisme perd une bonne partie de son pouvoir explicatif ; menée isolément sans une réflexion sur le rôle et la nature de l'Etat, l'analyse d'un groupe d'intérêt manque de solidité.

Sans rentrer dans le débat complexe de la genèse de l'Etat moderne qu'alimente une foisonnante littérature³, il est utile de repérer à grands traits les principales caractéristiques de l'évolution de la notion d'Etat en France au début du XX^e siècle. Il ne s'agit pas de définir quel tel type d'Etat détermine tel type d'organisation d'agriculteurs, mais plutôt de souligner certaines corrélations entre les formes de l'action collective et le degré et le mode d'intervention de l'Etat⁴, aussi d'ébaucher le cadre socio-politique dans lequel va se développer l'action des organisations agricoles. On peut dire que la nature de l'Etat, du régime politique détermine en partie le champ des possibles des relations pouvant

¹ P. BARRAL, *op. cit.* ; S. BERGER, *op. cit.* ; M. GERVAIS et al., *op. cit.*

² On retiendra les catégories élaborées par Pierre Coulomb que nous avons présentées dans l'introduction générale de ce travail.

³ P. BOURDIEU, « Esprit d'Etat : genèse et structure du champ bureaucratique », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°96/97 de mars 1993, p. 49-62 ; voir aussi la bibliographie proposée par C. TILLY, « Prisonniers de l'Etat », in *Revue internationale de sciences sociales*, n°133 Août 1992.

⁴ P. BIRNBAUM, « Mouvements sociaux et type d'Etats : vers une approche comparative », in F. CHAZEL dir., *Action collective et mouvements sociaux*, PUF, 1993, p. 163-175.

exister entre les pouvoirs publics et les formes de représentation des intérêts agricoles.

La fin du XIX^e siècle voit s'affirmer un Etat de droit, fondé sur un socle de valeurs d'inspiration libérale¹ : de cette époque date la dichotomie société civile/Etat. Sur le plan social, le primat est va à l'individu, et l'Etat de droit défend l'idée de « limitation du pouvoir, par le triple jeu de la protection des libertés individuelles, de l'assujettissement à la Nation et de l'assignation à un domaine restreint de compétences »². La suppression brutale des corps intermédiaires pendant la Révolution française avait contribué à créer un Etat « instituteur du social », ainsi qualifié dans la mesure où « il produit de la cohésion en jouant le rôle tenu auparavant par les corps intermédiaires »³. L'Etat organise la concertation entre les différentes catégories sociales sous la forme de conseils dont les membres sont généralement choisis par la puissance publique. C'est la mise en pratique d'une forme de gouvernement où la représentation des différents intérêts n'est pas complètement exclue⁴. Sur le plan économique, l'Etat est résolument libéral et intervient peu : « l'Etat n'avait ni le désir ni la capacité de diriger l'économie (...) Pour une telle tâche, il manquait au régime la machine administrative, les possibilités d'investissements économiques, le secteur public et même les données statistiques qui auraient été nécessaires »⁵.

La guerre de 1914-1918 impose un engagement accru de l'Etat, qui va intervenir dans des domaines qui relevaient jusque là de l'initiative privée : industrie, recherche, ravitaillement⁶. La première période couverte par ce travail de recherche (les années 1920-1945) peut être considérée comme une période charnière dans l'évolution de la notion d'Etat en France. Après 1918, la tendance principale va vers un retour aux valeurs d'avant-guerre : les actions du Bloc national (1919-1924) s'attachent à redonner à l'Etat un rôle minimal⁷. D'autres forces sociales, syndicalistes, ingénieurs ou fonctionnaires, développent des idées basées sur la rationalisation de la vie sociale et

¹ J. CHEVALLIER, *L'Etat de droit*, 2^{ème} ed., Montchrétien EJA (Clefs Politiques), 1994, p. 54-63.

² *Ibid.*, p. 55.

³ P. ROSANVALLON, *op. cit.*, 1990, p. 15.

⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁵ R.F. KUISEL, *op. cit.*, p. 71.

⁶ M. GERVAIS et al., *op. cit.*, p. 536.

⁷ R.F. KUISEL, *op. cit.*, p. 122-133.

économique, contribuant ainsi à irriguer la réflexion sur le rôle de l'Etat de valeurs professionnalistes, souvent élitistes. Dans les situations de doute liées à la crise économique, politique et sociale des années 1930, ces idées contribueront à la résurgence, comme nous l'avons vu antérieurement, de doctrines corporatistes le plus souvent dirigistes¹.

122. La naissance du syndicalisme agricole

Il ne s'agit pas ici de retracer de manière approfondie l'histoire du syndicalisme, par ailleurs analysée par de nombreux auteurs, mais de faire ressortir quelques points importants permettant de mieux situer la naissance des associations spécialisées. Depuis la fin du XIX^e siècle, l'histoire des organisations agricoles et celle de la troisième République sont intimement liées. Le monde rural se compose à l'époque de classes sociales nettement différenciées². C'est d'abord la grande propriété qui organise le syndicalisme agricole dans la période 1880 à 1914. Ce processus est souvent vu comme la rencontre entre des créations locales, souvent dispersées, et le rayonnement de foyers nationaux : la Société des agriculteurs de France, qui crée en 1886 l'Union centrale des syndicats agricoles (UCSA)³. Ces syndicats se basent surtout sur des activités concrètes (achat d'engrais, de semences, etc.). Ils représentent aussi un enjeu politique de taille pour leurs dirigeants, car ils constituent un excellent moyen de répandre ou d'entretenir une certaine doctrine sociale⁴ d'inspiration conservatrice, parfois monarchiste, souvent teintée de catholicisme social.

En Bretagne, le développement des activités de services aux agriculteurs par les organisations agricoles – qui deviendront plus tard l'Office de Landernau – obéit principalement au souci de maintenir une influence et une emprise sur des territoires où l'hégémonie des grands propriétaires est menacée par le développement de l'Etat républicain⁵. L'histoire de l'Office de Landernau illustre bien ce courant doctrinaire dominant, à l'époque, au sein de ces organisations agricoles : « Dans la pensée sociale du catholicisme, la profession agricole n'avait pas à se demander où étaient ses intérêts puis à choisir des représentants, les

¹ *Ibid.*, p. 145-170.

² P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980, p. 13.

³ P. BARRAL, *op. cit.*, p. 105.

⁴ M. AUGÉ-LARIBE, *Syndicats et coopératives agricoles*, Armand Colin, 1926, p. 29.

⁵ S. BERGER, *op. cit.*, 1975.

intérêts de l'agriculture sautaient aux yeux, le problème était de les défendre contre les autres professions et contre l'Etat »¹.

Cette forme de corporatisme organique², centré sur la préservation de la rente foncière, est le fait de notables ruraux, de propriétaires terriens et de nobles qui se retrouvent au sein de la Société des agriculteurs de France, puis de l'UCSA. Pierre Barral note l'importance qu'il y a à distinguer l'influence nationale des formes de coordination et de fédération des organisations agricoles locales. Fortement implanté dans la région lyonnaise, le Sud-Est et l'Ouest, le syndicalisme de la rue d'Athènes (UCSA) est beaucoup moins présent dans les régions de grandes cultures, et quasiment absent du Bassin parisien³.

S'inquiétant de l'influence exercée par ces organisations, Gambetta et les républicains créent en 1880 la Société nationale d'encouragement à l'agriculture qui va, avec l'appui de l'administration et de notables républicains, encourager et soutenir la mise en place de coopératives, de syndicats et de mutuelles agricoles. Dans la région de Chartres, par exemple, la crise économique de la fin du XIX^e siècle amène « certains cultivateurs plus ouverts à se rapprocher du monde politique pour y chercher un appui (...) leurs efforts rencontrent ceux des républicains, modérés et radicaux, conscients de la nécessité d'implanter le régime dans les campagnes pour assurer son avenir »⁴. Le foisonnement de syndicats et d'organisations agricoles locales à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, s'inscrira dans ces deux courants nationaux, conservateurs/royalistes – la rue l'Athènes – et républicains – le Boulevard Saint-Germain –.

Les rivalités entre ces deux « formes sociales d'encadrement de la production agricole » ne les empêchent cependant pas de se retrouver sur certaines revendications : la condamnation de l'exode rural par exemple, ou le soutien à une politique de protectionnisme modéré⁵. A ces convergences, on peut ajouter la croyance partagée en une unité paysanne mythique. Si la « distance doctrinale » entre les conservateurs de la rue d'Athènes et les

¹ *Ibid.*, p. 95.

² P. COULOMB, « la cogestion, une nouvelle tentative de corporatisme ? », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 150. Cette notion de corporatisme organique a été définie en introduction.

³ P. BARRAL, *op. cit.*, p. 106 et 109.

⁴ R. LEVEAU, *op. cit.*

⁵ P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980, p. 16.

républicains du Boulevard Saint-Germain n'est pas si énorme, la vigueur de leur rivalité sur le terrain reste importante, à l'image de l'enjeu de cette lutte : le contrôle des campagnes et la construction d'un Etat républicain souverain. Ces rivalités syndicales s'inscrivent aussi dans le lent processus de modification de la nature de la classe dominante, la domination des notables cédant peu à peu devant la montée de « nouvelles couches » puisant leur légitimité dans leur mérite¹. Dans le contexte de crise économique et des structures agricoles des années 1930, Pierre Coulomb et Henri Nallet évoquent le développement de deux nouveaux courants dans les organisations agricoles : les grands exploitants, qui créent les associations spécialisées, et les organisations de petits paysans, soutenues par les partis de gauche².

Deux hypothèses fondent l'analyse développée dans la section II de ce deuxième chapitre. La première consiste à dire que les associations spécialisées ont été un des principaux lieux de convergence entre les deux courants dominants des organisations agricoles pendant les années 1930 avec l'idée de corporation agricole et sa tentative de mise en œuvre dans la corporation paysanne sous le régime de Vichy. La seconde réside dans l'idée que ces associations spécialisées ont introduit dans le champ des organisations agricoles un nouveau mode de représentation, basé sur une nouvelle vision de ce que doit être l'agriculture, le corporatisme économique, qui constituera, après la Libération, un des pôles structurant du syndicalisme agricole général.

¹ C. CHARLE, *Les Elites de la République : 1880-1900*, Fayard, 1987.

² P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980.

Section II

Les associations spécialisées et les autres organisations d'agriculteurs

Pierre Barral démontre clairement comment le processus de construction du syndicalisme agricole est intimement lié aux dynamiques locales, dynamiques qui diffèrent selon la structure sociale et les spécificités sociologiques de la région considérée¹. Il met en évidence le fait que les régions ayant donné naissance aux principales associations spécialisées (AGPB comme CGB, mais aussi CGV) sont celles où l'intrusion du capital, plus ou moins récente, a remodelé les structures sociales de ces régions dites « d'agriculture capitaliste »². Ainsi, dans les régions de grandes cultures, « le syndicalisme ne connut là qu'un développement tardif et limité »³. On pourrait alors imaginer que les associations spécialisées sont venues, en quelque sorte, combler un vide organisationnel. Cependant, la réalité est plus nuancée : il existait bel et bien, dans ces régions, des sociétés d'agriculture, souvent des syndicats locaux, et tout un foisonnement d'autres organisations agricoles locales. Comment se sont tissés les liens entre ces multiples organisations locales et les associations spécialisées naissantes ? De quelle nature étaient les relations entre ces nouvelles associations spécialisées, les organisations locales et leurs instances nationales ?

21. Un ancrage dans les organisations agricoles locales

Comme nous avons pu l'évoquer plus haut, les clivages traditionnels entre les organisations agricoles de la rue d'Athènes et du boulevard Saint-Germain s'atténuent dans le courant des années 1930. Une certaine convergence s'effectue autour de valeurs communes comme l'unité paysanne, la condamnation de l'exode rural et le soutien à une politique protectionniste. Localement, suivant les départements, la polarisation reste plus ou moins forte. A partir de l'exemple

¹ P. BARRAL, *op. cit.*, p. 41-65.

² *Ibid.*, p. 60.

³ *Ibid.*, p. 109.

de la Marne, Jean-Pierre Prod'homme montre bien la division entre les deux camps syndicaux : « Dès l'origine des syndicats marnais, les deux tendances chrétienne et radicale-socialiste se sont affrontées (...), elles se polarisent autour des deux villes rivales du département : Châlons et Reims »¹. Les portraits des deux principaux dirigeants de ces tendances que brosse l'auteur montrent bien certaines similitudes entre les deux hommes. Gustave de Bohan (1849-1928) exploite, en 1900, 140 ha dans la région rémoise : « sur les traces de son père, il va rechercher les innovations susceptibles d'améliorer l'exploitation, n'hésitant pas à faire appel à des conseillers ou à aller voir par lui-même certaines expériences ailleurs (...) il est passionné par les questions économiques. Albert Barre (1894-1959), fils de Charles Barre, président pendant une quarantaine d'années de la Ligue agricole de la Marne, représente aussi l'exploitant à la pointe du progrès. Il succédera à H. Patizel à la tête de la Chambre d'Agriculture de la Marne et aura de nombreuses responsabilités à l'ONIC »². Archétypes des deux tendances syndicales, ces deux hommes illustrent bien la progressive convergence des dirigeants agricoles autour des valeurs de progrès, souvent à travers leurs engagements dans les associations spécialisées et les organisations à caractère économique.

A ses débuts, d'un point de vue institutionnel, l'AGPB se résume à un secrétaire général, Pierre Hallé, appuyé dans son travail par le président de l'AGPB et quelques membres du Conseil directeur. Les relations entre ce "noyau dur" de l'AGPB et les organisations agricoles locales sont de différentes natures : des liens organiques – l'adhésion proprement dite –, des flux d'information, et des liens tissés par les responsabilités croisées des dirigeants agricoles.

Le mode de structuration interne de l'AGPB éclaire les relations qui se développent entre cette association spécialisée et les autres organisations agricoles. Pendant les années 1920-1930, deux modes d'adhésion coexistent à l'AGPB : celle d'individus et celle de groupements agricoles (syndicats, Chambres d'agriculture, associations, coopératives, etc.)³. En 1925, René Aubergé

¹ J.P. PROD'HOMME, *op. cit.*, p. 58.

² *Ibid.*, p. 59-62.

³ Par le terme générique de groupement, on entend des organisations agricoles diverses, comme les sociétés départementales d'agriculture, les Unions départementales ou régionales de syndicats agricoles, des Chambres départementales d'agriculture mais aussi des syndicats agricoles cantonaux. Voir en annexe n°21 la liste de quelques-uns des groupements et individus adhérents à l'AGPB en 1926.

émet quelques conseils à destination des correspondants départementaux de l'AGPB, leur demandant d'agir « dans un démarche avant tout de contacts individuels mais aussi d'entrer en relation avec les associations agricoles importantes du département pour obtenir leur adhésion »¹.

Le lien avec les agriculteurs individuels reste important. En 1932, encore un tiers des cotisations perçues par l'AGPB le sont directement auprès d'agriculteurs². Depuis 1925, les cotisations individuelles sont proportionnelles à la surface cultivée en blé, celle des organisations sont laissées à leur appréciation. Au tournant des années 1930, la progression des adhésions d'organisations à l'AGPB est rapide : forte de 315 groupements agricoles à la fin 1930, l'organisation des céréaliers en compte 575 à la fin de 1932³. Cette assise locale croissante ne permettra pourtant de couvrir directement les frais de l'association qu'à partir du début des années 1930⁴. Elaboré en 1931, un nouveau mode de cotisation prévoit de fixer une cotisation théorique par département, basée sur la quantité de blé produite⁵. En 1933, une modification des statuts de l'AGPB, à la demande des groupements adhérents, introduit une nouvelle configuration du bureau avec 10 vice-présidents représentant chaque région. Même si toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne, c'est la marque d'un indéniable ancrage local, composante importante de la légitimité de cette organisation.

En 1930, plus de la moitié des recettes de l'AGPB provient de la région Nord qui englobe en fait les départements suivant : Aisne, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Région parisienne, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Somme. Le Loir-et-Cher, l'Yonne et l'Afrique du nord apportent chacun près de 10 % de la cotisation totale⁶.

Les relations entre les associations spécialisées et les organisations

¹ Courrier daté de 1925, Archives de l'AGPB.

² Archives de l'AGPB.

³ Sur les 575, il y a 83 Chambres d'agriculture, 116 groupements régionaux ou départementaux et 376 groupements locaux. Le budget de l'AGPB passe d'environ 70 000 F en 1927 à 110 000 F en 1929, pour atteindre 288 000 F en 1931 (Archives de l'AGPB).

⁴ « Le développement des services et de l'activité de l'association a provoqué un accroissement de nos dépenses... nous n'avons pu faire face à ces dépenses que grâce à l'appui spécial que nous ont apporté, sous forme de prêts, divers groupements agricoles », Comité directeur de l'AGPB de janvier 1930 (Archives de l'AGPB).

⁵ En 1932, 21 départements apportent plus que leur cotisation théorique (Archives de l'AGPB).

⁶ Archives de l'AGPB.

agricoles locales passent aussi par des échanges d'informations. Un *Bulletin de documentation et d'information sur le marché du blé* est envoyé régulièrement aux adhérents. Il contient avant tout des informations commerciales. En 1927, l'AGPB commence à tisser des liens avec ses organisations adhérentes pour en étoffer le contenu. Elle leur envoie un questionnaire dans le but de collecter l'information à la base, et ainsi enrichir ce bulletin de documentation d'une « impression plus agricole que celle que nous pouvons nous faire de la situation du marché français du blé par la lecture des journaux et des bulletins purement commerciaux »¹. La plupart des syndicats et associations agricoles locales ont leur propre journal qui est en général assez largement diffusé auprès des agriculteurs. Un témoignage de Pierre Hallé souligne l'impact de cette information fournie par les associations spécialisées à travers la presse agricole locale : « Je considère que les associations spécialisées, avant la guerre, ont pu faire leur place, malgré la modicité de leurs ressources, grâce au fait que tous les bulletins, tous les journaux de syndicats départementaux, reproduisaient des passages des bulletins de documentation des associations spécialisées. On arrivait comme cela à toucher des centaines et des millions de lecteurs ruraux mais aussi parlementaires, commerçants parce que toutes les catégories économiques suivaient quand même nos bulletins agricoles »².

Les responsabilités croisées qu'assument les dirigeants des associations spécialisées au sein de multiples organisations agricoles départementales contribuent aussi à renforcer les racines locales des associations spécialisées. Comme le montre bien les rapides éléments biographiques de quelques-uns d'entre-eux, évoqués dans le premier chapitre de cette même partie, presque tous les dirigeants nationaux de l'AGPB ont au moins une, et la plupart du temps plusieurs responsabilités agricoles tant au niveau local que départemental

22. Les associations spécialisées et les autres organisations agricoles nationales

Au niveau national, il existe aussi des relations étroites et directes entre

¹ Courrier de G. Rémond daté du 11 mars 1927 (Archives de l'AGPB).

² Discours de P. Hallé in *Les Groupes spécialisés : un exemple : celui des céréales*, Groupes de jeunes paysans, fascicule III, 1944, p. 17.

les associations spécialisées et les autres organisations agricoles. Parmi ces dernières, les Chambres d'agriculture ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'AGPB comme des autres associations spécialisées.

221. Les associations spécialisées et les Chambres d'agriculture

Comment s'articule l'action de l'AGPB et des autres associations spécialisées avec celle de l'Assemblée des présidents des Chambres d'agriculture (APPCA) ? C'est d'abord à travers la composition des instances de ces organismes, les responsabilités croisées des responsables agricoles que l'on peut entrevoir les multiples liens qui relient leur action.

Georges Rémond, président de l'AGPB de 1926 à 1934, préside aussi la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne dès sa création. Il sera le premier vice-président de l'APPCA, de 1927 à 1937. Jacques Benoist, président de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et président du Syndicat de Chartres, est un proche de l'AGPB. Jacques Angrand, délégué de Seine-et-Marne à l'APPCA, est aussi membre du Comité directeur de l'AGPB et futur fondateur de l'Association générale de producteurs d'oléagineux (AGPO). Adolphe Pointier, troisième président de l'AGPB à partir de 1935, est aussi secrétaire de la Chambre d'agriculture de la Somme. M. Couzinet, membre du bureau de l'AGPB depuis sa création, préside la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne. René Robineau, secrétaire de la Chambre d'agriculture de l'Yonne est président de la CGL. On pourrait multiplier ces exemples. Au niveau des départements, ce sont souvent les Chambres d'agriculture qui sont chargées de proposer à l'administration les noms des agriculteurs destinés à siéger dans les instances interprofessionnelles qui se mettent en place dans les années 1930. Elles jouent de ce fait un rôle croissant dans la progressive imbrication entre les pouvoirs publics et les organisations agricoles dans la mise en place des mesures de politique agricole.

Ce constat des responsabilités multiples des dirigeants agricoles ôte toute pertinence à une analyse institutionnelle basée sur l'hypothèse d'un fonctionnement propre et autonome de chacune des organisations agricoles. C'est sur l'analyse des lieux d'échanges, de formation de l'opinion agricole, ou plutôt de l'opinion des dirigeants agricoles reconnus et habilités à parler au nom du monde agricole, que doit porter l'attention. Où et comment se forge, par exemple, une communauté de pensée sur la politique du blé, sur ce qu'il convient de revendiquer

et de proposer dans ce domaine ?

Bien que non reconnue officiellement, l'APPCA tient des réunions bisannuelles où la politique du blé est régulièrement évoquée¹. En mars 1929, le rapport de Georges Rémond et Pierre Hallé constitue un véritable manifeste de la politique du blé. Régulièrement, lors de ces sessions de l'APPCA, les représentants de l'AGPB ou d'autres personnes qualifiées sont appelées à présenter une question, liée à la culture du blé ou à celle d'un autre produit. Des mécanismes de concertation avec les Chambres départementales permettent de diffuser des questions et de faire remonter un point de vue local dans les débats. C'est aussi un moyen d'induire une réflexion, d'orienter le débat vers tel ou tel problème jugé important et méritant d'être débattu.

Par le biais de ce processus d'imposition de sujets de réflexion, dans cette enceinte nationale où se met en forme une "opinion agricole officielle", les associations spécialisées trouvent un espace de développement pour leurs thèses et une possibilité de valider leur capacité d'expertise dans leur domaine. Tout se passe comme si les chambres d'agriculture faisaient office de "caisse de résonance" en amplifiant les interventions des associations spécialisées et en assurant la transformation de leurs points de vue de spécialistes en une position officielle du monde agricole sur la question. Cette source de légitimité a sans doute beaucoup contribué à renforcer le poids des associations spécialisées, auprès des pouvoirs publics comme du monde agricole lui-même.

L'action de l'AGPB est régulièrement présentée lors des sessions des présidents de Chambres d'agriculture, qui mandatent, en quelque sorte, l'association pour agir auprès des pouvoirs publics. C'est le cas, par exemple, lorsque se pose la question du droit de douane. Lors de la session de l'APPCA d'octobre 1930, les présidents de Chambre d'agriculture débattent de la possibilité de monter le droit de 80 à 100 F : « Laissons à l'AGPB sa pleine liberté pour agir au mieux des intérêts de tous (M. Veysière, délégué de Seine-Inférieure) ». « Je demande à M. le président de l'AGPB, qui est des plus avertis et qui a souvent l'oreille du ministre de l'Agriculture, d'exercer une pression énergique pour obtenir satisfaction (M. de Palaminy, délégué de Haute-Garonne, à propos du contrôle de

¹ L'APPCA ne sera reconnue officiellement qu'en 1935.

l'application de la règle du pourcentage d'incorporation) ». L'AGPB reçoit ainsi une délégation de fait de la part des autres dirigeants agricoles pour prendre en charge les questions liées au secteur des céréales.

L'APPCA n'apporte pas qu'un soutien moral et symbolique aux associations spécialisées, mais aussi un soutien financier. Les Chambres d'agriculture sont parmi les principaux contributeurs au budget de l'AGPB comme des autres associations spécialisées. Dès 1928, le président de l'AGPB fait appel aux présidents de Chambres d'agriculture pour aider au financement de l'AGPB : « L'association spécialisée ne fait donc pas double emploi avec les associations, syndicats, sociétés d'agriculture, c'est en quelques sorte, comme si ces organismes possédaient tous une section spécialisée dans la défense d'un produit, mais avaient centralisé à Paris les services de toutes ces sections pour faciliter le travail et lui assurer le meilleur rendement. Les chambres d'agriculture qui, à côté de la défense des intérêts de la production locale, poursuivent celle de l'agriculture en général, ne peuvent évidemment pas, créer, toutes, des sections d'étude et de défense pour tous les produits agricoles importants. Ce serait une dissémination des efforts et des ressources, des doubles emplois qui nuiraient peut-être à la puissance de leur action. C'est là qu'apparaît l'entraide possible, et à mon avis indispensable, entre les Chambres d'agriculture et les associations spécialisées ». Dans ce courrier, George Rémond lance un appel pour le financement de toutes les associations spécialisées en proposant que chaque chambre affecte à chacune d'elle 1 000 F¹.

Jusqu'au début des années 1930, les Chambres d'agriculture sont sollicitées au coup par coup. En octobre 1930, la réforme du marché du blé amène l'AGPB à recruter un agent qui représentera les producteurs de blé dans les instances de la Chambres syndicale et du Syndicat des blés. Les présidents de Chambres d'agriculture sont sollicités pour la prise en charge de son salaire. « Nous demandons à l'assemblée (des présidents de Chambre d'agriculture) de nous aider à poursuivre nos efforts. Je fais cette demande au nom de l'AGPB. Vous allez recevoir une lettre dans laquelle nous allons encore faire appel à la bourse des Chambres d'agriculture. Le budget de l'AGPB est devenu insuffisant pour intensifier notre action. M. Hallé a un travail considérable et il ne pourra bientôt plus y suffire. Nous allons être obligés de prendre un adjoint, une autre

¹ Courrier de George Rémond aux présidents de Chambre d'agriculture, daté du 25 octobre 1928 (Archives de l'AGPB).

dactylographe. A vous de dire si nous devons continuer.

Nous ne pouvons pas compter sur les adhésions individuelles. Nous en avons dans les départements qui entourent Paris parce qu'ils comprennent de gros agriculteurs, qui viennent nous voir, qui se rendent compte de ce que nous faisons et qui veulent bien cotiser. Je comprends très bien que les agriculteurs éloignés de Paris ne soient pas disposés à entrer dans une association dans les bureaux de laquelle ils ne mettront jamais les pieds et estiment cotiser suffisamment pour les associations locales (...). Je vous demande de fixer la cotisation de votre département à 2,50 F par millier de quintaux récoltés : le département qui récoltera 2 millions de quintaux nous versera 5 000 F à répartir entre la Chambre d'agriculture et les autres associations du département. Cette subvention portera notre budget à environ 180 000 F, somme qui nous est indispensable pour continuer notre action »¹.

L'apport des Chambres d'agriculture dans le financement de l'AGPB devient rapidement majoritaire, jusqu'à atteindre près de 65 % des recettes à la fin des années 1930². Cette situation constitue à la fois une force et une faiblesse. Juste après l'avènement du Front populaire, en 1936, les relations entre les pouvoirs publics et l'AGPB se tendent. L'administration tente de limiter et de contrôler le financement de l'AGPB : une circulaire interdit le versement direct des cotisations à l'AGPB par les Chambres d'agriculture départementales, et propose que l'APPCA verse une subvention globale à l'AGPB. Pierre Hallé précise la réaction de l'AGPB : « Le bureau de l'AGPB a confirmé la position de principe : notre association ne doit pas accepter de subventions par l'intermédiaire de l'assemblée des présidents. Cette décision étant essentiellement inspirée par le souci de ne pas laisser compromettre dans l'avenir l'indépendance de l'AGPB »³. Ce blocage sera levé en 1938. Les Chambres départementales d'agriculture et l'APPCA apparaissent, pendant cette période d'émergence et de développement des associations spécialisées, comme leur premier soutien au sein du monde agricole. Qu'en est-il des autres organisations, et en particulier des syndicats agricoles à vocation générale ?

222. Les associations spécialisées et le syndicalisme agricole

¹ Extrait d'une intervention de Georges Rémond à la session de l'APCA d'octobre 1930. La personne recrutée sera Rémy Goussault.

² H. ROUSSILLON, *op. cit.*, p. 67.

³ Courrier du 20 janvier 1938 (Archives de l'AGPB).

Les niveaux locaux et régionaux ont, sans doute, plus que tous les débats au niveau national, joué un rôle important dans la structuration d'opinions communes, de lieux d'interconnaissance, étapes indispensables pour arriver à concrétiser des alliances de fait, ce qui ne manquera pas de se faire dans le courant des années 1930.

L'exemple de la Fédération régionale des associations agricole du Centre montre bien comment le brassage des points de vue et des analyses entre dirigeants agricoles a pu se réaliser, entraînant le progressif syncrétisme observé dans les prises de positions et les doctrines des deux grandes familles d'organisations agricoles de l'entre-deux-guerres. Cette fédération est présidée en 1926 par M. Riverain qui, président du Syndicat des agriculteurs du Loir-et-Cher, est dès l'origine vice-président de l'AGPB. On retrouve au conseil fédéral de cette fédération Marcel Donon – qui est aussi le vice-président de la CGL – et Jules Gautier – Indre-et-Loire, qui préside la CNAA –¹. Cette fédération semble anticiper le rapprochement entre les organisations de la rue d'Athènes et du boulevard Saint-Germain².

Au niveau national, les relations avec le syndicalisme agricole général sont peu présentes dans l'histoire officielle de l'AGPB, si ce n'est par un point de vue assez critique évoquant une certaine impuissance à régler les problèmes du blé au début des années 1920³. La crise des années 1930 sera par contre l'occasion d'un rapprochement entre les principales associations spécialisées et l'UCSA. Devenue l'Union nationale des syndicats agricoles (UNSA) en 1934, elle s'installe dans le même immeuble que l'AGPB, rue des Pyramides⁴. C'est surtout par l'élaboration et la diffusion des doctrines corporatistes au sein des milieux

¹ P. GARNIER, *La Fédération régionale des associations agricoles du Centre : sept années de défense agricole*, Blois, 1926. Le soutien de la CNAA à l'action de l'AGPB semble fréquent : à plusieurs reprises, l'intervention de M. Gautier est évoquée dans le Livre d'Or de l'AGPB (1974).

² Chartres et le Loir-et-Cher sont plutôt républicains, alors que l'Indre et le Loiret sont conservateurs.

³ AGPB, *Livre d'Or*, 1974.

⁴ Pierre Barral voit dans ce déménagement une certaine rupture symbolique avec la Société des agriculteurs de France et la tradition conservatrice de l'agriculture française, ainsi qu'un rapprochement (pour l'instant spatial) avec le boulevard Saint-Germain (P. BARRAL, *op. cit.*, p. 232). Il s'agit aussi sans doute, comme le confirmeront les grandes lignes des doctrines corporatistes développées à partir de 1934, d'une volonté d'affirmer la montée en puissance du syndicalisme agricole dans un contexte socio-politique et économique instable.

dirigeants agricoles que va se réaliser ce rapprochement entre les associations spécialisées et l'UNSA. Ce rapprochement sera aussi la conséquence du développement de liens fonctionnels entre l'AGPB et les syndicats et associations agricoles locaux lors de la progressive élaboration de la politique du blé, dans les années 1930.

Retraçant l'histoire des associations spécialisées face à un public de jeunes agriculteurs, en 1944, Pierre Hallé donne son interprétation de la nature des relations entre les associations spécialisées et les groupements locaux : « L'action des associations spécialisées a contribué puissamment à développer le dynamisme et la force des syndicats, des sociétés, des groupements de province. En demandant aux groupements de province, qui menaient peut-être une vie un peu nonchalante, de créer des coopératives de blé, de prendre des responsabilités financières, en les jetant dans la bataille, on les a obligés à se fortifier, à grandir, à devenir puissants. Si aujourd'hui on a pu réaliser la Corporation en s'appuyant sur toutes ces organisations de province solides, étoffées, puissantes, c'est peut-être pour beaucoup parce que les associations spécialisées, chacune sur le terrain qui l'intéressait, ont obligé ces groupements de province à suivre le mouvement, à participer à la lutte économique, à se lancer dans des réalisations matérielles en dehors desquelles leur action serait restée théorique et stérile »¹.

Depuis le début de la crise agricole des années 1930, les doctrines corporatistes irriguent de manière croissante les organisations agricoles. Bien que restant l'apanage de certains dirigeants agricoles, le projet de corporation agricole façonne largement la politique des principales organisations syndicales agricoles². Quelles sont alors les formes spécifiques que vont prendre les doctrines corporatistes dans les milieux agricoles ? Quelles sont les idées et les valeurs véhiculées par ces doctrines au sein des organisations agricoles ? Au cœur des débats de cette époque, on trouve des interrogations et des projets sur le rôle du syndicalisme dans la société qui marqueront les évolutions ultérieures des organisations agricoles.

En 1934, la création de l'UNSA est l'occasion d'un congrès qui, tout en

¹ Discours de Pierre Hallé in *Les Groupes spécialisés : un exemple : celui des céréales*, Groupes de jeunes paysans, fascicule III, 1944, p. 8-9.

² P. BARRAL, *op. cit.*, p. 232-236.

célébrant le cinquantième des syndicats agricoles, contribue à jeter les bases de la doctrine corporatiste des organisations agricoles. Dans un rapport remarqué¹, Louis Salleron développe une analyse de la montée du syndicalisme et du rôle que celui-ci pourrait jouer dans la société française. Prenant acte du développement des corps intermédiaire, depuis 1884, ainsi que de la place croissante que les syndicats tiennent dans le fonctionnement de l'économie, il fustige « notre représentation professionnelle chaotique » et « un régime de consultation de bon plaisir qui résulte surtout des contacts officieux que les groupements ont avec les pouvoirs publics ». La crise du début des années 1930 est le terreau sur lequel se revivifient les idées corporatistes : « La faveur dont bénéficie depuis quelque temps l'idée corporative provient de l'anarchie économique. Cette anarchie existe depuis longtemps, mais la crise l'a rendue sensible à tous et, dans la nécessité d'un remède, c'est de la corporation d'où l'on attend le salut ». La crise est économique, mais aussi politique : l'Etat et le régime sont de plus en plus contestés.

Louis Salleron en appelle au renforcement de la place du syndicalisme agricole dans la société : « Par la liberté syndicale, l'organisation professionnelle est née et s'est développée. Elle aspire aujourd'hui à trouver sa place dans l'Etat (...) Il s'agit d'intégrer la profession dans l'Etat ». Ces analyses et cette doctrine visent à placer le syndicalisme en position de toute-puissance, au sein des organisations agricoles comme du milieu rural en général. Cette volonté hégémonique à peine masquée repose sur l'affirmation de la « discipline professionnelle qui est le contrôle du syndicat sur ses membres et indirectement sur les non-syndiqués », et sur la volonté de reconnaissance du monopole de représentation du syndicalisme, lequel doit être le garant de la cohésion de l'ensemble institutionnel que constituent les diverses organisations agricoles². En particulier, les Chambres d'agriculture sont reconnues comme une avancée dans la représentation professionnelle, mais sont destinées à être supplantées par le

¹ L. SALLERON, « L'évolution du syndicalisme et l'intégration de la profession dans l'Etat », in UNSA, *Vers la Corporation agricole : cinquantième du syndicalisme, 1884/1934*, UNSA, 1934, p. 124 -147. Les citations suivantes non référencées sont extraites de ce texte, qui figure intégralement en annexe n°22.

² « Le syndicat doit disposer d'une large part des bénéfices que peuvent fournir les créations professionnelles appelées à remuer de l'argent. Il faut un patrimoine syndical. Ce n'est pas les cotisations seules qui peuvent le constituer. Les mutuelles, les coopératives, les caisses de crédit doivent y contribuer largement » (L. SALLERON, *op. cit.*, p. 147). On retrouvera, après 1945, avec une étonnante constance, cette tendance du syndicalisme majoritaire – la FNSEA –, à cette hégémonie sur les autres organisations agricoles.

syndicalisme : « Elles représentent un trait d'union entre les conceptions anciennes de l'individualisme et les idées plus modernes de l'association et de la profession ».

Cette montée en puissance du syndicalisme agricole et la structuration d'une doctrine corporatiste agricole sont confortées par un contexte international où des régimes autoritaires mettent en œuvre des politiques semblables¹. Bien qu'ils s'en défendent, les dirigeants agricoles français ne manquent pas de s'inspirer, même indirectement, de ces expériences : « Nous avons dit comment un certain nombre de nations étrangères s'étaient donné des constitutions neuves où le fait professionnel était proclamé et étroitement intégré à l'Etat. Il nous reste, logiquement, à examiner comment notre pays pourrait, à son tour, franchir définitivement l'étape de l'individualisme pour entrer dans la phase active d'une organisation rationnelle de l'économie en partant des réalités existantes ».

Pourtant, la doctrine corporatiste des dirigeants agricoles de l'époque garde ses distances, au moins sur un point, avec la logique d'action du corporatisme économique des grands cultivateurs initiateurs des associations spécialisées. La logique territoriale reste dominante chez les théoriciens du corporatisme agricole, qui craignent les divisions que pourraient induire une vision trop "verticale" des réalités agricoles : « Le danger ne vient pas seulement de ce que la corporation naît aujourd'hui – dans les esprits – sous le signe de l'économique. Il tient aussi au fait qu'elle substitue à l'organisation horizontale du syndicalisme de classe, une construction verticale de la production. On sait que Mussolini réalise, en agriculture, la corporation par produit. L'imagination humaine va-t-elle ici imposer ses cadres factices à la nature des choses ? Ce serait une erreur mortelle »². Là réside sans doute le point de tension, que l'on retrouvera aussi régulièrement dans l'histoire des organisations agricoles, entre l'exigence croissante de découpage de la réalité économique et sociale et la volonté de contrôle hégémonique d'un monde rural en mutation rapide par une élite sociale.

La spécificité de l'agriculture est une constante dans les discours des

¹ Les cas de l'Italie, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse et du Portugal sont évoqués dans le rapport de Salleron. Il traite aussi rapidement celui de l'URSS et des Etats-Unis, probablement en quête d'un effet d'universalisme dans sa démonstration.

² L. SALLERON, *op. cit.*, p. 146.

dirigeants agricoles des années 1930 : « Le langage même traduit cette différence de l'agriculture. On dit un *commerçant*, un *industriel*. Le métier spécifie chaque personne : un *chapelier*, un *épicier*, un *cordonnier*. Mais on dit un *paysan*. C'est l'homme du pays, l'homme de la terre. Ce n'est pas le producteur de ceci ou de cela. A Paris, oui, il est producteur de blé, de lait, de viande. Pas à la campagne. A la campagne, il cultive, il vend, il vit. Il n'est pas l'esclave de son produit, il en est le maître »¹. On retrouve avec une étonnante actualité l'irréductible tension entre l'appartenance sociale, terrienne du paysan et son statut de producteur de quelque chose. Il est intéressant de noter la prévalence d'une facette ou d'une autre selon la perspective choisie : à Paris ou à la campagne. On peut y voir l'ambiguïté structurelle des organisations agricoles nationales, et en particulier des associations spécialisées, qui formulent et formalisent des intérêts spécifiques qui trouvent un écho varié au sein d'une population socialement et économiquement hétérogène.

Analysant l'origine des doctrines corporatistes, Denis Hairy et Daniel Perraud les conçoivent comme une des formes d'un ensemble plus large qualifié de « doctrines interprofessionnelles »². Les interprofessions agricoles, qui se mettent en place dans les années 1930 pour quelques produits agricoles comme le vin et la betterave, possèdent un dénominateur commun : elles constituent un cadre permettant à des intérêts privés de transformer du droit privé en droit public, sous l'œil vigilant mais bienveillant de l'Etat. Elles peuvent être vues comme une forme d'institutionnalisation d'un déplacement des limites entre pouvoirs publics et groupes privés. Investir un groupe de représentants des agriculteurs d'une autorité applicable, de fait, à tous les autres producteurs ne correspond-il pas à une délégation d'une partie de la puissance publique ? Le schéma interprofessionnel, en valorisant une conception de résolution des conflits basée sur le dialogue entre les différentes parties, et qui laisse de côté la contradiction des intérêts, correspond bien aux valeurs globales que les doctrines corporatistes, à la recherche d'une troisième voie entre libéralisme et socialisme, développeront au milieu des années 1930.

¹ *Ibid.*

² D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, fascicule 3, 1980, p. 5-84. Les auteurs parlent même de « phase corporatiste des doctrines interprofessionnelles » (p. 25). Cette vision des choses a le mérite de mettre en relief les permanences dans les fondements des modes de régulation économique des marchés agricoles, depuis les années 1930 jusqu'à nos jours.

Dans cet ensemble, comment sont perçues les jeunes associations spécialisées ? Le syndicalisme général reconnaît l'intérêt des nouvelles associations spécialisées, tout en gardant une certaine défiance face aux logiques verticales dont il craint qu'elles renforcent la prégnance. Samuel de Lestapis, membre du bureau de l'UNSA, aborde la question des relations entre les associations spécialisées et le syndicalisme général dans un allocution publiée en 1934 : « Les associations ou confédérations des producteurs de blé, de vin, de viande, de lait (...) constituées par des éléments moins nombreux mais plus denses que les syndicats ou leurs unions, dépouillées de ce qui dans les "pays" encombrant la route (je veux parler de ces arbitrages constamment réclamés dans les régions de polyculture entre cultivateurs, éleveurs, etc.), peuvent être plus nettes, plus absolues dans leurs projets, plus vigoureuses dans l'attaque (...)

Aussi (les organisations agricoles et les associations spécialisées) travaillent-elles toutes en liaison étroite : la puissance matérielle¹ des syndicats, apportent aux groupements spécialisés les points d'appui indispensables aux revendications qu'ils expriment et ces derniers sont pour les premiers des centres d'études et de documentation quotidienne sans lesquels nul ne pourrait, en province, guider sa barque »².

S'affranchissant partiellement des contradictions liées à l'ancrage territorial des syndicats agricoles, les associations spécialisées vont introduire dans le champ de la représentation des intérêts agricoles un nouveau mode de légitimité, basé d'un côté sur une compétence technique et économique, de l'autre sur leur complémentarité avec le syndicalisme général. Cette nouvelle légitimité ne repose pas uniquement sur la croyance dans une compétence spécifique, mais doit aussi être reliée aussi au processus de spécialisation au sein de l'agriculture. Même si de larges régions de France pratiquent encore un système de polyculture-élevage, la spécialisation agricole progresse, et les problèmes que rencontrent les agriculteurs commencent à se sérier : « Seules les associations spécialisées réunissent des tendances identiques ; par la conscience qu'on y prend de son métier, chacun ressent plus vivement tout ce qui le touche personnellement et qui touche son groupe »³.

¹ Le poids des Chambres d'agriculture dans le financement des associations spécialisées à cette époque permet de mettre en doute la possibilité du syndicalisme d'apporter sa puissance matérielle.

² S. de LESTAPIS in UNSA, *op. cit.*, p. 90.

³ *Ibid.*, p. 91.

Cette période des années 1930 voit s'opérer l'amorce d'une modification profonde de l'appareil de représentation des agriculteurs. Basé jusqu'alors sur des attaches territoriales et/ou des appartenances politiques et idéologiques, le mouvement syndical agricole, entre autre avec la défense par produit, voit se développer en son sein un nouveau mode de légitimité basé sur la conscience commune de pratiquer un métier spécifique lié à un produit agricole donné. Il ne s'agit pas de dire que les associations spécialisées "inventent" l'idée de profession agricole. Suzanne Berger montre bien comment l'idéologie du conservatisme social, d'inspiration catholique, en combinant les notions de paix sociale et de profession agricole, a déjà forgé ce sentiment d'appartenance à un tout, à une profession¹. On peut cependant penser que les associations spécialisées, durant les années 1920 et 1930, vont progressivement donner un sens différent à cette notion de profession, en la détachant de son ancrage territorial et du discours moral qui est au fondement de la notion de développement séparé prônée par les représentants du corporatisme organique.

Le syndicalisme général suit de près les évolutions des associations spécialisées. Il en revendique la tutelle et manifeste une certaine défiance à leur égard : « Vivant principalement de l'abondance du blé, du vin, des viandes qu'ils fabriquent et mettent en vente, ils (les producteurs spécialisés) sont portés à se désintéresser des marchés des autres produits et n'en veulent point entendre parler : les associations spécialisées leur offrent un refuge propice. Mais, associations à recrutement vertical dont l'existence dépend de la compréhension par les régions des besoins de telle ou telle production, elles seraient sans lendemain si elles ne s'appuyaient par sur les syndicats plus vastes dans leur recrutement et qui préparent à une défense agricole d'ensemble les autres fractions de l'opinion rurale »².

Le syndicalisme entend bien contrôler ces associations : « L'association spécialisée est l'organe de combat ; dans son champ d'action limitée, elle est constamment sur la brèche, réunissant les professionnels d'une même production dont les intérêts sont semblables ; elle commande aux troupes de choc, tandis que le syndicat retient l'armée au fort de résistance. Le syndicat, qui a examiné

¹ S. BERGER, *op. cit.*, p. 94-97.

² S. de LESTAPIS, *op. cit.*, p. 91-92.

comment l'armée va pouvoir se déplier, procède aux rassemblements et par ses cellules locales, transmet les ordres nécessaires ; à la masse de ses adhérents il insuffle la discipline et veille à la mise en application des formules préconisées de stockage, de vente ou d'expédition. A mesure que les associations spécialisées aideront au groupement dans les syndicats d'un plus grand nombre d'agriculteurs, notre corps professionnel accroîtra son influence et ses moyens d'action »¹.

L'emploi du futur laisse penser qu'à l'époque, il s'agit là plus d'un vœu pieux que d'une réalité. Un témoignage de Pierre Hallé confirme cette impression : « Peut-être, à certains moments, avant la guerre, l'organisation syndicale, dépassée un peu par le dynamisme et la puissance de l'action des groupes spécialisés, a-t-elle eu l'impression qu'un déséquilibre dangereux allait se créer »².

Dans l'idée des dirigeants syndicaux de l'époque, c'est surtout en terme de complémentarité qu'est envisagé le développement et l'action des associations spécialisées. Cette synergie prend corps en partie à travers les échanges d'informations et le développement d'une expertise spécifique, rendus de plus en plus vitaux du fait de la complexification des réglementations des marchés agricoles. L'appréhension des conjonctures passe par une présence effective et permanente dans certains lieux – souvent Paris – et par une capacité de suivi et de constitution de dossiers solides. Par le développement précoce d'une capacité à se procurer l'information et à la traiter, les associations spécialisées vont rapidement détenir un instrument de puissance, non seulement vis-à-vis des autres professionnels liés au secteur considéré, mais aussi envers les autres organisations agricoles, auprès desquelles elles se rendront rapidement indispensables.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette même partie, le mouvement coopératif est aussi un autre vecteur fort du rapprochement entre les organisations agricoles. Dans le cas du blé, la constitution d'une communauté de pensée autour de la politique du blé, ainsi que la mise en place d'une communauté d'action sur le terrain sont sans doute au principe de la progressive convergence entre certains dirigeants des coopératives liées aux deux tendances syndicales rivales.

¹ *Ibid.*, p. 92.

² Discours de Pierre Hallé in *Les groupes spécialisés : un exemple : celui des céréales*, Groupes de jeunes paysans, fascicule III, 1944, p. 12.

23. L'expérience de la corporation paysanne – 1940 à 1944

En septembre 1939, la déclaration de guerre remet en partie en cause les mesures prises les années précédentes qui étaient censées corriger les effets de la crise agricole des années 1930. La première réaction de l'AGPB est de rédiger une note globale sur les différents produits agricoles demandant une hausse des prix pour éviter un effondrement de la production¹. Dans une autre note, l'AGPB revendique « l'affirmation d'une politique générale de la production agricole par des prix rémunérateurs »². Ces différentes notes, diffusées au ministère de l'Agriculture, contribuent à faire apparaître les associations agricoles comme porteuses de propositions vis-à-vis des pouvoirs publics³.

Cinq mois après la mise en place du régime de Vichy, la loi du 2 décembre 1940, portant organisation corporative de l'agriculture, forme le cadre à l'intérieur duquel l'organisation du monde agricole va se recomposer. Cette loi instituant la corporation ne fait pas l'unanimité chez les représentants syndicaux agricoles : « Cette loi est donc loin de mettre en pratique la totalité des principes corporatifs, d'accorder à la profession tous les pouvoirs qu'elle réclame et que prévoyaient les projets syndicalistes. Curieusement, l'action du gouvernement a plutôt pris un sens anti-corporatif par suite de la pression de l'administration et des opinions de Caziot lui-même (le ministre de l'agriculture) »⁴.

De fait, la confrontation entre le modèle corporatif agricole tel qu'il a été élaboré par les dirigeants syndicaux dans le courant des années 1930 et la domination de fait de l'administration sur les instances corporatives sera

¹ *Maintien de la production agricole, Note des associations spécialisées*, 1^{er} septembre 1939, puis *Prix des céréales secondaires*, 7 septembre 1939, (Archives de l'AGPB).

² Note du 15 septembre 1939, (Archives de l'AGPB).

³ Un courrier de Pierre Hallé, du 27 septembre 1939, détaille les contacts qu'il entreprend alors avec Louis Salleron auprès du ministère des Finances pour le convaincre de mettre en place cette politique des prix. Ils travaillent alors en coordination étroite avec Luce Prault, directeur de l'APPCA, qui, au moment de la création de la Corporation paysanne l'année suivante, prendra ses distances avec ses amis, les jugeant, par rapport à la doctrine corporatiste affirmée, trop proches des pouvoirs publics.

⁴ I. BOUSSARD, *Vichy et la corporation paysanne*, Presses de la FNSP, 1980, p. 43.

l'occasion de tensions et de ruptures entre dirigeants agricoles syndicaux¹. Les organisations agricoles nationales sont dissoutes. Les associations spécialisées sont transformées en groupes spécialisés, entièrement dépendants de la Corporation paysanne. Organisée de manière systématique, cette structuration verticale en groupements spécialisés consacre, en quelque sorte, les conceptions développées par les promoteurs des associations spécialisées.

En intégrant l'organisation de défense du produit dans la Corporation paysanne, elle avalise aussi la vision corporative des dirigeants syndicaux de l'entre-deux-guerres, pour lesquels la coopération, comme les autres organisations agricoles, ne pouvait être que soumise au syndicalisme : « A l'intérieur des groupements spécialisés, les coopératives sont représentées à raison de deux cinquièmes des membres du groupement. Vous avez pu vous rendre compte qu'il y aurait un risque à laisser l'organisation coopérative prendre, dans la défense générale de l'agriculture, une place prépondérante sur les producteurs eux-mêmes : car, la coopérative risque quelquefois de raisonner trop en fonction de ses propres responsabilités et de perdre quelquefois un peu de vue la défense de l'intérêt du producteur lui-même »².

Les cadres des organisations agricoles se sont particulièrement engagés dans la mise en place et le fonctionnement de la Corporation paysanne : Jean Achard, secrétaire de la CGB et de la CGL, devient secrétaire d'Etat au Ravitaillement, Rémy Goussault, ancien collaborateur de l'AGPB, puis de l'UNSA, et Louis Salleron seront très engagés dans la création de la Corporation paysanne³. Les responsables des principales associations spécialisées joueront pendant cette période un rôle de premier plan. Pierre Hallé sera directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture Pierre Caziot de juillet 1940 à novembre 1941, puis il occupera la présidence de l'ONIC jusqu'à janvier 1943, tout en continuant à garder la responsabilité du groupe spécialisé des céréales. Adolphe Pointier, président de l'AGPB depuis 1934, sera syndic national à partir de 1943, tout en restant président du Groupe spécialisé des céréales.

¹ C'est le cas par exemple de J. Le Roy Ladurie, qui prendra ses distances avec la Corporation paysanne pour se consacrer aux organisations agricoles départementales et régionales. Son engagement comme ministre de l'Agriculture, en 1942 ne relèverait, selon lui, que d'un engagement technique justifié par les difficultés agricoles (J. LE ROY LADURIE, *Mémoires : 1902-1945*, Flammarion-Plon, 1997, p. 230).

² P. HALLE, in « *Les groupes spécialisés...* », *op. cit.*, p. 10.

³ *Ibid.*, p. 246.

De 1941 à 1943, la Corporation paysanne se structure difficilement au milieu des contraintes politiques et budgétaires liées à l'occupation. A la fin 1941, 86 départements sont en voie d'organisation, mais seuls 14 ont tenus l'assemblée générale constitutive de leur Union régionale corporative agricole (URCA). Cet édifice fragile est incapable de s'affranchir des subventions publiques qui assurent son fonctionnement, et scelle ainsi sa dépendance vis-à-vis de l'administration¹. Localement, la mise en place de la Corporation paysanne est l'occasion, souvent pour la première fois, d'organiser des élections afin de constituer les instances agricoles. Ces élections confirment souvent des responsables agricoles qui se sont affirmés dans les années 1930 : « Combien de syndicats régionaux sont des gens qui ont surgi avant la guerre à la faveur des campagnes que nous avons faites pour la défense du blé, pour la création des coopératives. Ainsi, dans les départements comme la Marne, les Ardennes par exemple, les syndicats sont des chefs qui avaient pris l'avant-garde du mouvement pour la défense du blé »². Fait nouveau, ces élections concernent exclusivement les exploitants agricoles, contribuant ainsi à écarter les notables qui occupaient encore, dans certaines régions, des postes de responsabilités dans les organisations agricoles.

La période de Vichy est aussi à l'origine d'une innovation qui prendra une importance considérable après la Libération : la mise en place, par le canal de l'ONIC, d'une taxe prélevée sur les livraisons de blé et destinée à financer l'action technique. Sous l'impulsion de Pierre Hallé, en 1943, l'administration des Finances autorise l'ONIC à prélever une taxe de 25 centimes par quintal de blé et à reverser les sommes collectées au Groupe spécialisé des céréales en vue de mener des actions visant l'amélioration de la productivité en relation avec la recherche agronomique. Ces ressources permettent aux producteurs de céréales de lancer, dès 1944, un travail technique dans le domaine des semences, puis du désherbage³. En juin 1944, la Corporation paysanne ouvre une session de travail de la nouvelle Commission spéciale des problèmes d'avenir, qui doit se pencher

¹ I. BOUSSARD, *op. cit.*, p. 114.

² L. LEROY, in « *Les groupes spécialisés...* », *op. cit.*, 20 p.

³ Pour l'année 1944, le Groupe spécialisé des céréales a un budget prévisionnel de 17,8 millions de francs, dont 12 pour l'action technique, 1,5 pour son fonctionnement au niveau national, et 4,3 pour le fonctionnement des échelons régionaux (Note datée du 1^{er} juin 1944, Archives de l'AGPB).

sur les perspectives de l'agriculture après la guerre¹. On trouve dans ces actes les germes de ce qui constituera, au tournant des années 1950, une alliance de fait entre certains dirigeants, issus de la corporation paysanne, et les représentants du courant modernisateur, issu de la résistance, qui prennent le pouvoir après la Libération.

¹ Voir en annexe n°23 le texte introductif d'Adolphe Pointier à la première séance de cette commission.

Conclusion

Constituée depuis une quinzaine d'année, l'AGPB est reconnue à la fin des années 1930 par la majeure partie des autres organisations agricoles. Dirigée principalement par de grands exploitants des régions du Nord et du Bassin parisien, elle a réussi à conquérir une légitimité certaine auprès de nombreux responsables agricoles. Elle apparaît comme l'organisation la mieux placée pour défendre tous les producteurs de blé. C'est par l'intermédiaire des responsables agricoles départementaux – syndicats et coopératives – que l'AGPB se fait connaître auprès des producteurs de blé, qui constituent rapidement son groupe de référence. Les premières déclarations de l'AGPB, en 1926, l'identifient avant tout comme l'émanation d'une grande agriculture consommatrice de main-d'œuvre. Progressivement, les prises de positions et les discours de ses dirigeants définissent une action présentée comme devant bénéficier à tous les producteurs de blé. Dans la réalité, et compte tenu des moyens de communication existants, il est probable que les producteurs de blé ayant eu connaissance de l'existence de l'AGPB, et donc pouvant raisonnablement constituer son groupe de référence, ne représentent que la petite fraction des producteurs livrant alors leur blé aux coopératives et lisant régulièrement la presse syndicale locale. L'engagement dans le développement du mouvement coopératif cérééalier est l'occasion concrète pour les dirigeants de cette jeune organisation de mettre en pratique leurs conceptions et de se faire reconnaître du plus grand nombre.

Au niveau national, une bonne connaissance technique des dossiers du secteur cérééalier confère aux dirigeants de l'AGPB une position de premier plan dans l'élaboration des mesures de politique agricole visant à réguler la production de céréales en France. Hostiles à l'emprise de l'administration sur les affaires agricoles, ils participent cependant activement à la recherche de solutions et à leur mise en application à travers les réglementations agricoles de cette période. Mis en place par un gouvernement de gauche en 1936, l'Office du blé les prend provisoirement à contre-pied, mais ils investissent rapidement cette nouvelle institution, qu'ils domineront en partie sous le régime de Vichy.

Dans les autres secteurs, en particulier pour la betterave et le vin, la vigueur des associations spécialisées contribue à l'élaboration de politiques

favorables à une stabilisation des prix et, partant, à l'expansion de ces secteurs. Comme pour le blé, les politiques mises en place durant les années 1930 pour le vin et la betterave constitueront la référence fondamentale de ces secteurs pendant près de 30 ans.

Le secteur laitier est plus composite. Les modes d'organisation des producteurs de lait sont multiples : entre la Fruitière de Franche-Comté, le mouvement coopératif de la région Poitou-Charentes et le mouvement interprofessionnel du Calvados, les dynamiques d'organisation sont très différentes. La multiplicité des marchés des produits laitiers, la grande hétérogénéité des régions de production et des formes d'organisation des producteurs rendent difficile l'audience de la CGL auprès des producteurs. L'existence d'un secteur coopératif, développé dans quelques régions mais quasiment inexistant dans d'autres, a sans doute freiné le développement du syndicalisme spécialisé laitier. Très peu organisés, les producteurs de viande possèdent pourtant une organisation, la Confédération générale des producteurs de viande (CGPV), contrôlée surtout par de grands éleveurs normands, férus de progrès génétique. Dominés par les professionnels en aval – maquignons et commerçants – le secteur de la viande ne connaît pas de dynamique d'organisation comparable celui des céréales ou même du lait. Il aurait été intéressant de pouvoir creuser les raisons de cet échec.

Ces premières associations spécialisées sont créées à l'instigation de cultivateurs installés sur de grandes structures, et dont la production est de manière significative vendue sur les marchés agricoles. Mettant en avant la défense d'un produit, ils défendent surtout la mise en marché de ce produit dans des conditions permettant la poursuite du développement de leurs systèmes de production. Pourtant, sauf pour le vin et la betterave, les productions agricoles ne sont que très partiellement mises en marché. Le blé, comme le lait, sont en partie "auto-consommés" localement. L'engagement précurseur des associations spécialisées dans la structuration des marchés agricoles préfigure les débuts du processus de modernisation de l'agriculture qui prendra toute sa vigueur après 1945.

En se démarquant du corporatisme organique qui dominait jusque là les organisations agricoles, les associations spécialisées introduisent de nouvelles

formes de légitimité, basées sur l'excellence technique et la maîtrise des questions économiques. Elles tirent leur force d'une articulation étroite avec les autres organisations agricoles, tant locales que nationales. En particulier, les Chambres d'agriculture seront leur principal soutien. En se spécialisant sur un produit, elles contribuent à renforcer socialement l'image d'une agriculture composée de différents secteurs verticaux. Cette image, si elle reflète la réalité de quelques régions, reste encore cependant le produit d'une certaine vision de l'agriculture : la polyculture-élevage domine encore largement la plupart des régions françaises.

Depuis 1920, l'Etat intervient de manière croissante dans les questions agricoles : les associations spécialisées recherchent le soutien de l'administration, dans l'esprit d'un corporatisme économique qui entend soumettre les décisions aux volontés des seuls professionnels. L'épisode tendu de la mise en place de l'ONIB, en 1936, ne doit pas masquer la tendance forte à une imbrication croissante entre l'administration et les organisations d'agriculteurs dans la mise en place des mesures et des réglementations agricoles, tendance qui se renforcera et s'institutionnalisera sous le régime de Vichy. La période de modernisation de l'agriculture française (1945-1960) sera l'occasion d'un affermissement de certaines tendances largement amorcées dans les années 1930.

DEUXIEME PARTIE

LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DANS LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

1945-1975

Cette deuxième partie couvre la trentaine d'années qui suivent la Libération. Comme bien d'autres secteurs après 1945, l'agriculture française se reconstitue. De profondes mutations touchent les campagnes – mécanisation, développement des marchés agricoles, etc. Les associations spécialisées vont avoir leur place dans ce processus. Nous étudierons leur rôle en deux étapes : la période des années 1950, lorsque les producteurs issus des régions de grandes cultures dominent les organisations agricoles. C'est le début de l'expansion de l'économie céréalière, en partie due à l'accroissement des rendements. L'économie des productions animales est encore fragile et peu structurée au niveau national (voir chapitre III). Les années 1960 marquent à la fois un tournant et une accélération dans le processus de modernisation de l'agriculture : les associations spécialisées liées aux productions animales se développent et prennent une importance croissante au sein du syndicalisme général. La construction de l'Europe agricole relance l'expansion céréalière. Les représentants des régions de grandes cultures¹ d'une part, et les jeunes syndicalistes investissant les associations spécialisées de produits animaux d'autre part, trouvent des compromis après de vives tensions au début des années 1960 (voir chapitre IV).

Dans chacun de ces deux chapitres, l'AGPB et la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) seront étudiés séparément, puis on tentera de comprendre les articulations entre ces associations spécialisées et les autres organisations agricoles, en particulier le syndicalisme général. Pour cela, les responsabilités croisées des dirigeants de ces associations, ainsi que les liens financiers entre les organisations agricoles, seront analysés.

* * *

Dans les premières années qui suivent la Libération, la politique du gouvernement envers le monde rural se caractérise par une volonté d'équiper le territoire rural, et, dans une moindre mesure, de moderniser les exploitations. L'Etat exprime clairement sa volonté d'industrialisation de la France, visant dès

¹ Bien qu'évoquant essentiellement l'AGPB, on parlera régulièrement des associations de grandes cultures. Ce terme générique englobe aussi, pour cette période, la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) qui, bien qu'ayant sa propre spécificité, ne forme pas moins une certaine communion d'intérêt avec l'AGPB, en particulier du fait que bon nombre de producteurs de betteraves produisent aussi de manière significative des céréales. L'association générale des producteurs d'oléagineux (AGPO) apparaît comme marginale durant cette période.

cette époque la conquête de marchés extérieurs. Ce nouveau rôle, cette nouvelle fonction, sont facilités par le développement de nouveaux outils de connaissance de la société – statistique, comptabilité nationale –, mais aussi parce que les idées de la modernisation sont déjà acceptées et entendues par le plus grand nombre : « L'originalité française est qu'un sentiment collectif du déclin national et un désenchantement général à l'égard de l'ordre libéral aient été les sources d'un élan fondamental de renouvellement. A son plus haut degré, à la fin de la deuxième guerre mondiale, cette volonté fit que le pays s'engagea dans la voie d'une réorganisation générale, accompagnée par l'interventionnisme de l'Etat »¹.

Les problèmes aigus de ravitaillement, qui persistent jusqu'en 1949, font de la question agricole un point sensible. Face à ces difficultés, la majorité des forces politiques défend une position productiviste : la production agricole doit satisfaire les besoins nationaux et rapidement contribuer à l'équilibre de la balance commerciale. Au début des années 1950, le niveau de production agricole d'avant-guerre est atteint : c'est le début d'une croissance à laquelle les associations spécialisées vont contribuer directement par leur implication dans le développement des marchés et leur action technique.

¹ R.F. KUISEL, *op. cit.*, p. 460.

CHAPITRE III

LA DOMINATION DES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DE GRANDES CULTURES

1945-1960

Après avoir décrit la renaissance et mis en évidence les caractéristiques des associations spécialisées (section I), nous allons plus particulièrement analyser l'action de l'AGPB dans le domaine économique et technique. On tentera dans ce chapitre de comprendre les mécanismes qui ont permis à cette organisation d'asseoir sa puissance, donc son influence (section II). La structuration des producteurs de lait sera ensuite analysée, et plus spécialement la diversité des formes d'organisation et la progressive unification du marché du lait – qui ne deviendra effective qu'à la fin des années 1960 (section III). La nature des liens qui se tissent alors entre ces associations spécialisées et les autres organisations agricoles sera traitée en distinguant le niveau local du national (section IV).

Unité de doctrine, mais diversité de forme, de puissance et d'influence, les associations spécialisées constituent une composante importante du syndicalisme général. Celles issues de la grandes cultures (AGPB et CGB) dominent les organisations de représentation des agriculteurs au niveau national (FNSEA et APCA), et seront jusqu'à la fin des années 1950 parmi les interlocuteurs obligés de l'Etat dans sa politique de modernisation de l'agriculture.

Section I

Les fondements de l'action des associations spécialisées

En juillet 1944, à Alger, le Comité français de libération nationale déclare nulle la loi du 2 décembre 1940 instituant la Corporation paysanne. En mars 1945, le Congrès de l'unité paysanne de la Confédération générale de l'Agriculture (CGA) couronne les efforts des socialistes et des communistes pour tenter de s'assurer le contrôle des organes de représentation de la paysannerie¹. L'ordonnance du 8 octobre 1945 va définitivement séparer l'activité des syndicats agricoles des activités à caractère économique. La coopération, la mutualité et le crédit trouvent une place qui leur est propre au sein de la Confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération agricole (CNMCCA). Le syndicalisme des exploitants agricoles se voit doté d'une organisation unique : la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

11. La renaissance des associations spécialisées

L'implication des principaux dirigeants des associations spécialisées d'avant-guerre dans les instances du gouvernement de Vichy ou de la Corporation paysanne entraîne à leur égard l'hostilité du nouveau pouvoir. La mise à l'écart des plus connus n'empêche pas, comme le confirment les élections des responsables départementaux de la FNSEA en 1946, le retour de nombre d'entre eux à des postes de responsabilité. La majorité des agriculteurs votant continue à soutenir des personnes ayant occupé des responsabilités au sein de la Corporation paysanne de Vichy. Nombre d'entre eux étaient déjà présents avant-guerre et s'impliqueront dans les instances agricoles créées sous Vichy.

Pierre Hallé, après avoir assumé des fonctions au ministère de l'Agriculture et à l'ONIC pendant la guerre, cessera d'assumer des responsabilités

¹ P. BARRAL, *op. cit.*, p.285 ; M. FAURE, *op. cit.*, p.79 ; M. GERVAIS et al., *op. cit.*, p.452.

de premier plan, mais deviendra conseiller économique de l'AGPB et de la FNSEA jusqu'en 1966. Il jouera un rôle déterminant, aux côtés de Jean Deleau, président de l'AGPB de 1945 à 1974, dans la mise en place de la politique agricole commune (PAC) et plus largement de la politique internationale des organisations agricoles. Robert Gaboriaud, directeur de la FNPL de 1946 à 1974, a été pendant la guerre l'adjoint d'André Moity, secrétaire général de la CGL avant-guerre et directeur du Groupe national du lait sous Vichy. Président de la FNPL (de 1946 à 1966), Lucien Biset est éleveur en Savoie : il a participé activement à la Corporation paysanne où il donnait des conférences sur la place des jeunes au sein de cette organisation¹. Pierre Benet, qui préside la CGV (Confédération générale des vignerons) de 1940 à 1948, a été élu syndic provincial du Languedoc en 1942. Jean Achard, qui était avant-guerre secrétaire de la CGB et de la CGL, assume la responsabilité de secrétaire d'Etat au ravitaillement de 1940 à 1944. Il deviendra ensuite un des dirigeants de l'Institut technique de la betterave (ITB) et conseiller technique de René Blondelle à la FNSEA et à l'APPCA.

Sans porter de jugement moral sur les hommes, ces constats permettent cependant de penser que ces institutions de gestion des affaires agricoles, créées sous Vichy, ont eu, d'une manière ou d'une autre, une influence sur le développement des organisations agricoles après la Libération. Une relative continuité, observable dans la composition des sphères dirigeantes agricoles depuis la fin des années 1930, se confirmera à travers la persistance de règlements et de mécanismes élaborés durant cette période.

Si le congrès constitutif de la FNSEA, en mars 1946, marque le retour au pouvoir d'anciens dirigeants impliqués sous Vichy dans la gestion de la Corporation paysanne, il correspond aussi à l'émergence de nouveaux dirigeants issus de régions de petite agriculture². La FNSEA n'est alors qu'une des sept branches qui composent la CGA. L'unité paysanne de 1945, issue de la Libération, est de courte durée : la CGA et la FNSEA s'engagent dans une guerre d'usure dont l'objet principal est l'exclusivité de la représentation des agriculteurs. La légitimité électorale de la FNSEA, renforcée par l'assise locale de nombre de ses dirigeants, aura vite raison des ambitions de la CGA. Cette

¹ I. BOUSSARD, *op. cit.*, 1980.

² Comme Eugène Forget du Maine-et-Loire, premier président de la FNSEA, Albert Génin et Lucien Biset, producteurs de lait de la région Rhône-Alpes.

rivalité prendra fin en 1954, avec la décision du bureau de la CGA d'accepter l'unique rôle de coordination et d'abandonner toutes prétentions à la représentation des agriculteurs¹.

Dans ce contexte de l'après-Libération, les anciennes associations spécialisées se restructurent rapidement. L'AGPB tient son assemblée constitutive en décembre 1945. Bernard Touzeau, agriculteur du Loir-et-Cher et vice-président de l'AGPB depuis plus de dix ans, en prend la présidence, qu'il cédera rapidement à Jean Deleau, du Pas-de-Calais². Avec d'autres associations spécialisées de l'élevage, la FNPL se crée en 1945, et prend sa forme syndicale en 1946. Toutes les associations spécialisées sont, en 1945, statutairement considérées comme des groupements spécialisés de la FNSEA³. Leur action s'inscrit dans les termes généraux de l'article neuf des statuts de la FNSEA : « Les problèmes que soulève la défense des diverses productions, particulièrement l'étude et la défense des prix, sont confiés aux groupements spécialisés à cadre national. Ceux-ci agissent dans le cadre des directives de la politique générale agricole arrêtée par la FNSEA et ils lui en réfèrent pour toutes les questions mettant en cause l'intérêt général agricole »⁴. Cette soumission statutaire des associations spécialisées au syndicalisme général masquera difficilement la large autonomie du fonctionnement et de la politique de certaines d'entre elles.

Cette autonomie est probablement due à la fois à leur antériorité, aux ressources financières importantes qu'elles vont pouvoir constituer, ainsi qu'à la légitimité qu'elles vont acquérir sur les questions techniques et économiques – principalement par la maîtrise des dossiers qui les concernent. La plupart des observateurs et analystes de cette période s'accordent pour dire que les années 1945-1950 consacrent le développement de la puissance des associations spécialisées de grandes cultures qui, tout en n'apparaissant pas forcément au premier plan, occupent une place hégémonique au sein des organisations agricoles⁵.

¹ M. FAURE, *op. cit.*

² Voir la composition des instances de l'AGPB en 1946, en annexe n°24.

³ Les associations spécialisées sont au nombre de 26 en 1946 : voir leur liste en annexe n°25.

⁴ Extrait des statuts de la FNSEA, cités par Y. TAVERNIER, *op. cit.*, 1969, p. 31.

⁵ M. GERVAIS et al., *op. cit.*, p. 459 ; P. BARRAL, *op. cit.*, p. 308 ; M. FAURE, *op. cit.*, p. 89 ; G. WRIGHT, *op. cit.*, p. 180-183 ; P. COULOMB et H. NALLET, « Les organisations... » in Y. TAVERNIER et al., *op. cit.*, p. 386-388.

L'analyse de la manière dont ces syndicats spécialisés ont pu poursuivre les actions qu'ils avaient amorcées, dans les années 1930 et chacun dans son secteur respectif, permettra de mieux comprendre pourquoi et comment ils ont pu acquérir cette position dominante dans l'expression et la défense des intérêts agricoles. Avant d'examiner, concernant les organisations défendant les producteurs de céréales et de lait, la nature des processus qui leur ont permis de se développer et d'acquérir progressivement une indéniable reconnaissance, une brève évocation des fondements principaux de l'action des associations spécialisées nous permettra de mieux caractériser leurs spécificités. En effet, au-delà de la diversité de chaque secteur concerné (lait, céréales, autres produits...), des points de convergence existent dans les fondements de l'action des différentes associations spécialisées.

12. Le prix de la modernisation

Les associations spécialisées centrent leur action sur la défense du revenu des exploitants qui se consacrent de manière significative à la production qu'elles défendent. Trois grandes lignes d'action permettent à ces organisations de développer leur stratégie en relation avec cet objectif général : la défense du prix, la conquête de débouchés nouveaux et l'amélioration de la compétitivité des exploitations.

Le premier principe se base sur l'action de défense d'un prix unique pour tous les producteurs. Pour fixer ce prix, les associations spécialisées se basent sur la reconnaissance d'un "prix de revient moyen", ou sur des indicateurs généraux de l'évolution des prix. Dans les deux cas, le mode de calcul de ce prix est un enjeu important : il détermine, en dernière instance, les perspectives d'évolution, de maintien ou de disparition des exploitations agricoles. Durant les années 1950, cette ligne d'action est facilitée dans sa mise en œuvre par le fait que les prix d'une partie des produits agricoles sont fixés annuellement par le gouvernement. Le travail de pression des associations spécialisées est donc relativement aisé et porte principalement sur les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et, dans une moindre mesure, du ministère de l'Agriculture.

Dans le contexte de développement des marchés et de concurrence

croissante entre producteurs et pays producteurs, l'accroissement des débouchés est un moyen pour tirer vers le haut la production sans effondrement des cours. Cet objectif se concrétise surtout par des actions visant à une meilleure organisation des marchés et par la recherche d'une augmentation et d'une diversification des débouchés sur le marché intérieur comme à l'exportation. Cette ligne d'action contribue indirectement au soutien du prix.

Même si la défense d'un prix élevé reste le fer de lance des revendications des associations spécialisées vis-à-vis des pouvoirs publics dans les années 1950, elles développent aussi un travail pour augmenter la marge bénéficiaire des exploitations agricoles et les rendre plus compétitives pour la conquête des marchés extérieurs. Cette ligne d'action se concrétise surtout par l'action technique qui fera ultérieurement l'objet d'une analyse spécifique dans ce même chapitre. Indirectement, cet engagement dans l'action technique est aussi un argument de choix pour s'opposer à toute politique de prix différenciés.

Ces trois lignes d'action sont étroitement liées. Elles définissent les contours de l'intervention des associations spécialisées, et permettent de mieux comprendre leurs actions et leurs imbrications. Par exemple, l'amélioration de la compétitivité de la production augmente les chances de conquérir de nouveaux débouchés. La séparation arbitraire de ces différents objectifs relève plus de la volonté de repérer et de mieux analyser les différents niveaux d'interventions des associations spécialisées, mais ne doit pas faire perdre de vue la cohérence d'ensemble des actions ainsi menées.

Le revenu agricole défendu par les associations spécialisées de grandes cultures est entendu comme le fruit d'un profit d'entreprise. Il est perçu comme issu des bénéfices que peut réaliser l'exploitation agricole, une fois payées les différentes charges, y compris celles nécessaires à la modernisation des moyens de production. Cela se traduit dans les statuts des associations spécialisées par des formulations du type : « l'AGPB s'occupe notamment (...) de poursuivre de tous ses efforts l'obtention de prix justement rémunérateurs du blé, de toutes autres céréales et de la paille »¹. Ce qualificatif ambigu de « justement rémunérateur », combiné avec la notion de « prix de revient », sert

¹ Extrait des statuts de l'AGPB, Art. 4.

d'argument aux associations spécialisées, non pas pour stopper la baisse tendancielle des prix, mais pour tenter d'en moduler le rythme. Les toutes premières années qui suivent la Libération sont peu favorables aux objectifs des associations spécialisées : les impératifs de ravitaillement et l'image que les citoyens ont des paysans contribuent à installer un climat de suspicion, générateur d'une pression sociale pour des prix agricoles bas.

Sans entrer dans le dédale des différents modes de calcul, éminemment politiques, d'un "prix de revient" ni du mode de fixation annuel du prix du blé, il est pourtant intéressant, à partir de quelques exemples, de mieux saisir la doctrine des associations spécialisées ainsi que la marge de manœuvre à elles permise par une notion aussi floue que celle de "prix de revient". En 1950, après l'accord fixant annuellement le prix du blé à partir d'une estimation d'un coût de revient¹, l'AGPB plaide pour la non prise en compte de la motorisation dans l'établissement des coûts par les pouvoirs publics : « L'AGPB a pris une position formelle contre l'introduction de la mécanisation dans le cadre moyen de prix de revient du blé. La thèse que nous défendons est parfaitement justifiée. On ne peut nier que la motorisation s'est développée en France depuis quatre années, mais si, d'après la statistique, 90 000 tracteurs nouveaux ont remplacé environ 400 000 chevaux, le nombre total des tracteurs actuellement employés en France (120 000 environ), ne permet pas de donner à cette motorisation une place aussi importante que celle qu'on nous propose. De plus, le cadre de prix de revient correspond aux frais d'exploitation d'une ferme moyenne, et nous avons montré combien il était psychologiquement regrettable d'introduire la motorisation qui est le fait d'un certain nombre de fermes bien équipées dans un cadre qui a pour but de déterminer le prix de revient d'une ferme moyenne »². Cette position n'empêchera pas l'AGPB de se prononcer, lors de son congrès de 1951, pour une détaxe des carburants qui, de fait, ne concernera que ceux qui sont déjà motorisés³. L'ambivalence de la position prise par l'AGPB illustre bien toute l'ambiguïté de la notion de "prix de revient".

La détermination du prix des produits agricoles est un choix politique qui

¹ Le système du prix de revient a remplacé le système indiciel pour les campagnes 1947-1948 à 1952-1953. Il est basé "par arrêté" sur la fixation annuelle du prix du blé à partir d'éléments constitutifs des frais de production d'un hectare de blé et d'un rendement forfaitaire par campagne (R. BUTY, *op. cit.*).

² BDMB n°6 du 30 mars 1950 cité par M. MARLOIE, *op. cit.*, p. 23.

³ M. MARLOIE, *op. cit.*, p. 24.

détermine, en dernière instance, le type d'exploitation qui va pouvoir se reproduire, celui qui va disparaître et celui qui pourra dégager des profits¹. Cette situation n'échappe pas aux observateurs de l'époque. Lors d'une conférence faite par le Contrôleur d'Etat auprès de l'ONIC, la question est clairement évoquée : « Il n'est pas douteux qu'il n'y a pas un prix de revient par hectare de blé, mais presque autant de prix que de producteurs, ou tout au moins que de catégories de producteurs, dans les diverses régions naturelles de notre pays. Par la force même des choses, le prix du blé, qui est tout juste suffisant pour le petit cultivateur peu évolué, mal outillé, travaillant sur des terres médiocres, réserve un profit substantiel à ceux qui, équipés de façon moderne, cultivent de bonnes terres qu'ils savent entretenir »². Une étude d'Hélène Delorme montre que la fixation du prix du blé n'est pas le seul facteur dans l'évolution du prix réellement perçu par le producteur : un des objectifs visé par les associations spécialisées est le contrôle du système de taxes, fixes et variables, prélevées sur les produits agricoles³. Comme nous aurons l'occasion de le constater plus loin, l'existence ou la suppression de ces taxes, mais aussi la maîtrise de leur utilisation mobiliseront régulièrement les associations spécialisées tout au long de leur histoire.

La finalité de défense du revenu, clairement affichée par le syndicalisme général lui-même, pose la question de la définition des groupes d'agriculteurs concernés. Défendre le revenu des producteurs d'un produit donné par la fixation du prix de ce produit à un niveau donné implique, d'une manière ou d'une autre, d'avoir un point de vue sur le type d'exploitation à défendre. Cette question renvoie à celle, plus large, de la position des organisations agricoles sur les structures d'exploitations françaises pendant les années 1950. Au-delà de l'apparente unanimité au sein du syndicalisme à vocation générale sur la question, à travers la défense affichée de la petite exploitation familiale, surtout après 1953, le point de vue des associations spécialisées de grandes cultures est plus nuancé, et contient en germe des analyses proches de celles que développeront les jeunes agriculteurs du CNJA, au début des années 1960, sur la nécessaire élimination des exploitations trop petites. La position dominante de ces associations spécialisées, durant cette période des années 1950 consistera plus à jouer des équilibres entre

¹ Marcel Marloie intitule une des parties de son étude sur la politique de l'AGPB : « Différences dans les conditions de production, prix moyen et accumulation de capital ». M. MARLOIE, *op. cit.*, p.22.

² R. BUTY, *op. cit.*, p. 5.

³ H. DELORME, *Les Composantes de l'évolution du prix du blé tendre en France - 1945/1974*, INRA - FNSP, 1975.

régions à hauts et à faibles rendements pour justifier une baisse maîtrisée du niveau des prix.

Dans le secteur du lait, l'objectif syndical et la doctrine se rejoignent. Robert Gaboriaud, directeur de la FNPL de 1946 à 1975, résume bien l'essence de l'action de la FNPL : « Nous avons toujours eu le même objectif, la défense du prix du lait. Tout était axé sur cette notion. L'objectif était d'obtenir le prix le plus satisfaisant pour les producteurs de lait. Discussions avec le gouvernement, avec les administrations, mais toujours autour du prix du lait qui était à ce moment là fixé autoritairement par le gouvernement comme il l'a été ensuite par Bruxelles. Nous nous battions pour obtenir un ou deux centimes d'augmentation chaque année (...) Ce n'est qu'après que nous avons commencé à voir les problèmes économiques d'une manière plus générale, avec le Marché commun (...). On avait une politique technique, de qualité mais c'était toujours un peu secondaire »¹.

Si la doctrine est la même pour la plupart des associations spécialisées, les résultats ne sont pas forcément identiques : « A l'issue d'un long mouvement syndical, la FNPL, en 1948, a obtenu la publication d'un texte déterminant le prix du lait à la production sur la base d'un certain nombre d'éléments constitutifs permettant le calcul des frais de production pour une étable type de 16 vaches. Ce texte subit par la suite un certain nombre de modifications qui lui fit perdre à la longue beaucoup de sa valeur »². L'analyse de la place des organisations de producteurs dans la structuration des marchés va nous permettre de mieux comprendre ces résultats différenciés. Au début des années 1950, les années de disette passées, cette doctrine de la défense du prix s'ancre dans la politique de reconstruction et de modernisation de l'agriculture largement impulsée par les pouvoirs publics : l'argument d'un prix élevé est en phase avec la relance de la production souhaitée à l'époque.

Après une période de relative méfiance entre les organisations agricoles et le gouvernement, alors dominé par une coalition de gauche, le poids croissant du Mouvement républicain populaire (MRP) de Georges Bidault dans le gouvernement, à partir de 1947, marque un revirement

¹ Entretien avec Robert Gaboriaud, janvier 1993.

² FNPL, *Rapport moral à l'assemblée générale de 1967*.

politiquement favorable aux dirigeants agricoles de l'époque¹. Le régime politique de la IV^e République ferme les yeux – quand il ne les encourage pas – sur les pressions exercées par ces groupes d'intérêts sur les parlementaires : les associations spécialisées, tout en s'inscrivant dans les objectifs modernisateurs de l'Etat, vont asseoir leur action sur ce type de pression régulièrement entretenue sur les parlementaires.

Quelques mois après l'arrivée de Pierre Pflimlin au ministère de l'Agriculture, une rencontre a lieu en août 1948, entre des représentants du gouvernement et des organisations professionnelles agricoles : c'est l'occasion de dresser le cadre général et les grands objectifs du développement de l'agriculture française². L'accent est mis d'emblée sur les deux productions jugées importantes pour l'alimentation : le blé et le lait. En déclarant l'agriculture « activité de base », le gouvernement donne à ce secteur la possibilité d'accéder aux crédits du « plan Marshall ». Rassemblant des agriculteurs en général en pointe du point de vue technique et économique, les associations spécialisées deviennent vite des interlocuteurs écoutés des pouvoirs publics. Elles se donnent ainsi les moyens de jouer un rôle important dans l'effort de redressement de l'agriculture française d'après-guerre, puis d'expansion de la production dans les années 1950.

Dans les deux sections suivantes seront précisées, pour le secteur des céréales (section II) et celui du lait (section III), les caractéristiques essentielles des processus de structuration de ces marchés, ainsi que la manière dont les associations spécialisées de ces deux produits ont développé leur action. La section IV mettra en évidence la croissante interdépendance entre les différents secteurs agricoles, dans le cadre plus large des évolutions du contexte agricole général.

¹ M. GERVAIS et al., *op. cit.*, p. 458.

² Voir le communiqué officiel issu de cette rencontre (cité par M. MARLOIE, *op. cit.*) en annexe n°26.

Section II

Les composantes de la domination de l'AGPB

Nous n'allons pas ici décortiquer de manière exhaustive la politique de l'AGPB durant cette période des années 1950¹, mais plutôt, en nous appuyant sur des sources diversifiées, nous essayerons de montrer comment l'organisation des producteurs de céréales a pu, en une décennie, affirmer son hégémonie dans l'univers des organisations professionnelles agricoles. En accord avec le sens de ce travail, une organisation sera dite "hégémonique" quand elle sera considérée comme une référence par rapport à laquelle les autres organisations se positionnent ou se définissent (positivement ou négativement). Cette situation renvoie aux modes de domination complexes qui concourent à faire accepter les valeurs de l'organisation par l'ensemble de la société ou de l'espace social considéré². Dans la suite de l'analyse, nous aurons l'occasion de revenir sur cette notion, particulièrement en la combinant avec l'analyse des processus de légitimation qui sont au principe de la domination d'un groupe social ou d'un groupe d'intérêt³.

Cette domination croissante des associations spécialisées de grandes cultures semble se fonder sur deux formes principales de légitimité, étroitement articulées entre elles : une légitimité économique et une légitimité technique. La légitimité économique des associations spécialisées trouve sa source dans l'implication déjà ancienne de leurs promoteurs dans l'organisation des marchés agricoles. Par leur maîtrise des dossiers économiques et leur étroite imbrication avec les organisations agricoles à caractère économique (coopératives et Crédit agricole), les associations spécialisées de grandes cultures vont progressivement asseoir leur puissance financière, donc politique. La légitimité technique de l'AGPB résulte aussi pour une grande part de son engagement précoce et

¹ L'étude de M. MARLOIE, *op. cit.*, et celle de H. ROUSSILLON, *op. cit.*, donnent une bonne vision d'ensemble de la politique de l'AGPB depuis la Libération jusqu'au années 1960. L'AGPB apporte aussi, par son Livre d'or (1974), de précieuses informations sur cette période.

² Pour un développement plus détaillé de la notion d'hégémonie, en particulier chez Antonio GRAMSCI, on pourra consulter P. MULLER, *op. cit.*, 1980, p 461-472.

³ Sur la légitimation, voir J. LAGROYE, *Sociologie politique*, Presses de la FNSP et Dalloz, 1991, p 395-401.

significatif dans la recherche d'une amélioration de la productivité agricole. Cet engagement est à la fois individuel – voir les multiples innovations ou mise en œuvre d'améliorations techniques par les producteurs de céréales – mais aussi collectif par l'implication de l'AGPB dans ce qu'il est alors convenu d'appeler à l'époque « l'action technique ».

Basée sur les registres différents de l'économique et du technique, la puissance de l'AGPB ne peut se comprendre sans prendre en compte la place qu'elle occupe dans le mode de régulation du secteur des céréales, et en particulier au sein de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC). Depuis 1936, l'ONIC régule le marché du blé et, depuis 1940, celui des céréales secondaires¹. L'ONIC redevient rapidement, après la Libération, la véritable instance d'élaboration de la politique céréalière française. Organisme placé sous le contrôle des ministères des Finances et de l'Agriculture, l'ONIC est le lieu privilégié de concertation entre les pouvoirs publics, les représentants des producteurs de céréales et les autres agents en aval du secteur. Après avoir combattu le caractère « étatique » de l'Office lors de sa création, les dirigeants de l'AGPB s'impliquent très vite dans sa gestion interne, pendant la guerre² et surtout après la Libération. Les nouveaux dirigeants de l'organisation céréalière ne cachent pas leurs ambitions vis-à-vis de l'ONIC, comme le précise le directeur de l'AGPB à l'époque : « Durant la période 1936-1940, l'AGPB avait été assez critique vis-à-vis de l'Office du blé jugé trop étatique. Avec le Président Jean Deleau, nous avons choisi la tactique inverse qui était de dire “puisque'il existe et qu'il est utile, l'important est d'être suffisamment puissant pour avoir une influence dedans” A partir de la réforme de l'ONIC en 1954, le Conseil central de l'ONIC est composé essentiellement d'agriculteurs proposés par les organisations agricoles »³. Basé en grande partie sur un programme défini par l'AGPB lors de son congrès de 1952, le Plan céréalière de 1953 induira une réforme de la réglementation de

¹ Voir le chapitre I de la première partie.

² On a vu que Pierre Hallé, après avoir été directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture Pierre Caziot, a présidé l'ONIC jusqu'en 1942. « Les dures épreuves de cette période ont créé entre l'ONIC et l'AGPB un climat de confiance qui ne s'est jamais démenti et qui a facilité la réalisation des grandes entreprises de l'après-guerre » (AGPB, *Livre d'or*, 1974, p. 52). Les débats sur la réforme de l'ONIC en 1953 constituent un riche témoignage croisé des responsables de l'AGPB et de Georges Monnet (voir en annexe n°15).

³ Entretien avec Henri Mennesson, mars 1993.

l'ONIC¹, imposera une participation majoritaire des représentants de producteurs de céréales dans son conseil central, qui sera désormais automatiquement présidé par un producteur².

Ce mode de régulation unifié du marché du blé, organisé autour d'un organisme central au sein duquel les producteurs avaient un poids réel, a été un facteur déterminant dans le développement de la puissance économique et de la légitimité technique de l'AGPB, bases de sa domination sur les autres organisations agricoles. Forte de cet ancrage institutionnel dans la structuration du marché du blé, l'organisation des céréaliers va progressivement mettre en place les outils et les alliances qui vont lui permettre d'accroître et de rendre durable sa puissance.

21. Les différentes facettes de la puissance économique de L'AGPB

La position prépondérante de l'AGPB au sein de l'ONIC est en partie due aux responsabilités croisées des dirigeants céréaliers de l'époque : bon nombre de responsables du mouvement coopératif céréalier ont des responsabilités au sein de l'AGPB. La solidité du couple coopératives céralières-AGPB constitue le moteur de la puissance syndicale des producteurs de céréales. En effet, ces liens privilégiés vont permettre à l'AGPB de constituer des fonds propres non négligeables et de peser directement sur la politique économique et commerciale céralière de la France.

211. La constitution d'une assise financière solide

La force de l'AGPB repose en grande partie sur la capacité qu'elle a eue

¹ L'ONIC fonctionnait depuis 1944 sous un régime « provisoire » et une ordonnance du 21 décembre 1944 déjà annonçait sa réorganisation prochaine.

² L'enjeu de la fixation du prix du blé a toujours été crucial : la composition du conseil central de l'ONIC était un des moyens de « tenir » une profession agricole qui souhaitait fixer elle-même les prix. Même si elle favorise une meilleure représentation des producteurs – 22 sur 45 membres, avec la présidence automatique –, la réforme de 1953 rétablit le système indiciel de fixation des prix mais laisse au gouvernement des dispositions – droits de révision – lui permettant de s'opposer à des propositions de prix exagérées de la part des producteurs. (R. BUTY, *op. cit.*, p. 4).

de se constituer des revenus – donc un budget – importants et réguliers, garants de son autonomie financière et, partant, de son indépendance politique. Avant 1945, le financement de l'AGPB reposait sur des contributions financières individuelles mais surtout provenant d'autres organisations agricoles, la rendant ainsi tributaire d'autres structures : les Chambres d'agriculture, en particulier, apportaient environ 65 % du budget de l'AGPB, et les coopératives céréalières¹. Un nouveau système de cotisation va se mettre en place après la Libération. Il repose sur un prélèvement effectué sur les livraisons de blé aux organismes stockeurs de céréales, coopératives mais aussi négociants. « Au début, nous avons peu de moyens. Nous avons fait avec Jean Deleau une première circulaire aux coopératives et négociants en leur demandant de faire décider par leurs agriculteurs en assemblée générale le versement d'une cotisation qui était insignifiante rapportée à l'exploitation agricole mais qui nous a permis de constituer un budget important au niveau national. Nous avons eu au début des problèmes avec monsieur Durant qui dirigeait l'ONIC : l'administration a immédiatement fait une circulaire pour transmission à tous les organismes stockeurs en disant qu'il était interdit de faire le moindre prélèvement sur le prix légal du blé sauf le prélèvement prévu pour la gestion des coopératives ou une taxe légale. Peu de temps après, les choses se sont arrangées avec l'ONIC et nous sommes arrivés progressivement à collecter une partie significative de la cotisation théorique. Ce n'était pas une taxe mais plutôt une sorte de cotisation obligatoire (...). L'ONIC nous a rapidement ouvert ses livres et nous avons pu savoir avec une relative exactitude les quantités de blé qui transitaient réellement par les organismes stockeurs. Avec ces informations, le travail de relance était facilité et nous pouvions interpeller les coopératives comme les négociants »².

Si l'AGPB a pu mettre en place ce mécanisme de financement, c'est en grande partie grâce à son étroite imbrication avec les coopératives céréalières. A la fin des années 1930 comme après la Libération, une partie du personnel et des dirigeants de l'AGPB était alors occupée à circuler dans le pays afin d'assister aux assemblées générales des coopératives et d'y faire connaître la politique de l'AGPB. Assez rapidement opérationnel, ce système permettra à l'AGPB de compter sur un budget important, non seulement avec des revenus relativement assurés, mais de plus en constante expansion puisque suivant la progression de la

¹ H. ROUSSILLON, *op. cit.*, p. 67.

² Entretien avec Henri Mennesson, mars 1993.

production céréalière nationale : le budget de l'AGPB est en croissance régulière et soutenue à la fin des années 1950 : 28 millions de francs en 1957, 30,9 en 1958, 33,3 en 1959, il atteindra 41,2 millions de francs en 1961¹.

212. Des liens croissants avec les coopératives céréalières

Au début des années 1930, les premières étapes de l'organisation des marchés céréaliers amènent rapidement, surtout après la mise en place de l'ONIB, la constitution de nombreuses coopératives céréalières, dont une partie est très liée à l'AGPB. En 1946 naît la Fédération nationale des coopératives de céréales (FNCC). Issue des coopératives conservatrices d'avant-guerre, elle va constituer le Groupe coopératif de la rue des Pyramides². En 1948, la FNCC provoque la création de l'Union générale des coopératives agricoles de céréales (UGCAC), destinée à mener à bien des opérations commerciales entre coopératives. L'UGCAC sera d'abord présidée par Alain du Fou³ puis par Jean Viaux-Cambuzat à partir de 1950⁴. Dès leur origine, l'imbrication entre l'AGPB et ces nouvelles structures est forte⁵. En 1956, 11 administrateurs sur les 29 que compte la FNCC sont aussi administrateurs de l'AGPB⁶. Au début des années 1960, on retrouve dans le conseil central de l'ONIC une bonne partie de ces responsables : sur les 22 producteurs membres de ce conseil, 17 sont aussi membres de l'AGPB, et en particulier Jean Viaux-Cambuzat et Jean Guillemot également dirigeants de l'UGCAC⁷. La plupart des administrateurs de l'AGPB ont des responsabilités importantes dans les coopératives.

¹ *Rapports financiers aux Congrès de l'AGPB de 1960 et 1962*, Archives de l'AGPB.

² Ainsi qualifié du fait de l'implantation de son siège dans cette rue. Lors du déménagement de la FNCC vers la rue Lafayette, l'appellation suivra. Il en est de même pour l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales (UNCAC), qui regroupe des coopératives plutôt liées aux organisations agricoles proches des républicains avant la guerre : l'UNCAC sera souvent appelée Groupe coopératif de Mac-Mahon.

³ Alain du Fou, créateur et premier président de l'UCB dans les années 1930 est un proche de l'AGPB (voir le chapitre I de la première partie). Il présidera le Crédit agricole sous le régime de Vichy.

⁴ Fédération nationale des coopératives de céréales (FNCC), *op. cit.*, 1956, p. 23.

⁵ « En mars 1946, la FNCC était créée. Ainsi renaissait le Groupe coopératif de la rue des Pyramides. Très vite, il reconstitua ses services aux côtés de ceux de l'AGPB avec laquelle il garda des contacts permanents » (Intervention de L. de Rochebouët, secrétaire administratif de la FNCC, in FNCC, *op. cit.*).

⁶ Voir la liste des administrateurs et des membres du bureau de la FNCC en 1956 en annexe n°27.

⁷ Henri ROUSSILLON, *op. cit.*

Même si les liens de l'AGPB sont plus étroits avec les coopératives céréalières issues de l'ancienne UCB et devenues membres de la FNCC et de l'UGCAC, les dirigeants céréaliers développent aussi de bonnes relations avec le groupe coopératif rival, l'Union nationale des coopératives agricoles de céréales (UNCAC). Le président de l'UGCAC, comme celui de l'UNCAC, est de droit vice-président de l'AGPB¹. En 1951, s'adressant aux administrateurs de l'UNCAC qui se préparent à tenir leur congrès, Jean Deleau en appelle au rapprochement entre les deux ensembles coopératifs rivaux : « l'AGPB, amie des coopératives, désire ardemment être vis-à-vis des deux groupements de coopératives dans une position d'amitié et de neutralité (...) un certain nombre de difficultés nous opposent quelquefois à l'UNCAC. Bien que cet organisme comprenne dans son sein une très grosse majorité de coopératives qui soutiennent l'AGPB et qui lui font confiance, bien que le conseil d'administration de l'UNCAC comprenne un grand nombre d'administrateurs de l'AGPB, certains différents – parfois même de désagréables frictions – ont trop souvent surgi entre nos organisations »².

Dues plus à quelques personnalités marquées qu'à des oppositions de fonds³, les différences doctrinales au sein du mouvement coopératif céréalier s'atténuent progressivement. La création en 1960 du Conseil national de la coopération agricole préfigurera le rapprochement des deux groupes coopératifs céréaliers qui prendra forme, au niveau fédéral, avec la création en 1965 de la Confédération française de la coopération agricole (CFCA) et le projet de constitution de la Fédération française des coopératives de céréales (FFCC)⁴. Il faudra pourtant attendre la fin des années 1980 pour que les deux unions de coopératives céréalières fusionnent au sein du groupe SIGMA.

On notera, sans être en mesure de le développer dans ce travail, que la position des producteurs de betteraves est tout à fait différente vis-à-vis des coopératives et, plus largement, envers les structures en aval. Les coopératives

¹ AGPB, *Livre d'or de l'AGPB*, 1974, p. 71.

² Courrier du 12 janvier 1951 de Jean Deleau aux administrateurs de l'UNCAC, Archives de l'AGPB.

³ La personnalité du directeur de l'UNCAC, M. Le Quartier, contribuera aux difficultés entre cette Union et les organisations proches de l'AGPB (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997). Maurice Gibert, président de la Coopérative la Brie, préside l'UNCAC à ses débuts. C'est un proche de l'AGPB.

⁴ Brochure d'information de l'UNCAC : *de 1945 à 1965*, 1965, 16 p., Archives de l'APCA.

n'ont jamais pu se développer et capter une part significative du marché de la betterave. En effet, la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) a mené son action dans un cadre interprofessionnel de face-à-face direct avec l'industrie sucrière privée. Le mouvement coopératif a souvent été considéré en milieu betteravier comme d'obédience socialiste.

Un fait particulier illustre cette défiance mais aussi l'influence que pouvait alors avoir la CGB sur le syndicalisme général : « Les betteraviers avaient des accords interprofessionnels depuis 1934. Du fait de ce système interprofessionnel, il n'y a pratiquement pas eu de coopératives dans le monde betteravier. La CGB militait très fortement contre les coopératives qui étaient assimilées au socialisme mais surtout parce qu'elles pouvaient menacer le système interprofessionnel mis en place. En 1956, Robert Mangeart, alors vice-président de la FNSEA pour le Bassin parisien et président de la Fédération des coopératives de la rue Lafayette, rachète la distillerie de Bazancourt dans la Marne et la transforme en sucrerie. Au bout de deux ans, il s'aperçoit que les calculs de la CGB qui sont basés sur 134 kg de sucre à la tonne sont faux et qu'on en fait 140. Il en parle avec la CGB et monte l'affaire en épingle. Il est alors écarté de la fédération du Bassin parisien en 1958 »¹.

Les spécificités de ce système betteravier forment sa puissance², mais aussi son isolement vis-à-vis des autres secteurs de productions. Les planteurs de betteraves, malgré l'importance et l'influence de leur organisation, la CGB, sont encore aujourd'hui dominés par l'industrie sucrière d'aval qui fournit la plupart des intrants – semences, produits phytosanitaires – et tient les producteurs par un système de cotisations prélevées sur les livraisons et la gestion des quotas qui leur est déléguée par l'Etat. L'apparente puissance de ce secteur et son autonomie financière ne sont dues en fait qu'à un prix très soutenu, qui se répercute sur le consommateur, ainsi qu'à une politique européenne où l'attribution de quotas sucriers aux Etats relève plus de la gratification que d'un raisonnement économique rationnel³.

2.1.3 Les prémices d'une politique internationale

¹ Entretien avec Marcel Deneux, septembre 1997.

² J. MORILLE, « Organisations professionnelles », in *Esprit* n°6, 1955, p. 1048-1049.

³ Entretien avec Maurice Rossin, janvier 1996.

Dans l'optique du développement des débouchés céréaliers, l'exportation n'est pas une voie nouvelle pour les dirigeants de l'AGPB. Dès 1926, ils dessinaient avec une relative netteté les axes de développement futurs de la céréaliculture française, et défendaient la position d'une France exportatrice de blé : « En dépit de ceux qui croient préserver les intérêts des consommateurs par l'étouffement de la production agricole dans le cadre trop étroit de nos frontières, la nécessité d'une politique de libre exportation des produits agricoles, en particulier du blé, ne peut manquer de s'imposer bientôt au gouvernement »¹. Les vicissitudes de la crise économique et les multiples étapes de la mise en place d'une politique céréalière dans les années 1930 n'ont toutefois pas permis de construire une véritable politique d'exportation du blé français. Au lendemain de la Libération, les conditions semblent enfin réunies pour jeter les bases de cette future politique.

Les dirigeants céréaliers, déjà impliqués dans les instances nationales où s'élabore la politique agricole, sont aussi actifs sur le plan international. Dans le cadre de l'accord mondial sur le blé de Washington, en 1948, les autorités françaises, en étroite concertation avec les représentants des producteurs de céréales, vont positionner la France comme exportateur potentiel de céréales sur le marché mondial. L'enjeu est ici de s'opposer aux positions libérales américaines qui, en mettant en avant l'argument des "avantages comparatifs", cherchent à maintenir et à développer les positions commerciales acquises pendant la guerre. Pour les Français, cette situation de dépendance est insupportable, et le mot d'ordre est alors, sur la base du potentiel productif national, d'assurer l'expansion de la production. Les arguments de sécurité alimentaire et de coût des importations justifient aux yeux des dirigeants français une politique raisonnablement protectionniste, seule capable de continuer à permettre à l'agriculture européenne de produire du blé à des coûts plus élevés que les pays "neufs"². Cet engagement aux côtés des pouvoirs publics sur les questions internationales contribue à renforcer la crédibilité que ceux-ci accordent les pouvoirs publics aux dirigeants céréaliers.

Après quelques années de récoltes moyennes par rapport aux besoins nationaux, la France, grâce à une croissance régulière des rendements, rentre dès

¹ *Pourquoi nous jugeons nécessaire l'exportation du blé*, brochure d'information présentée au VIII^e Congrès de l'agriculture française, Avignon, 1926, 14 p. Un des sous-titres de cette brochure s'intitule : « Entourée par un cercle de pays déficitaires, la France est admirablement située pour exporter du blé », Archives de l'AGPB.

² M. MARLOIE, *op. cit.*, p. 10-21.

1952 dans une période de production assez régulièrement excédentaire en blé. L'ONIC, qui gère les exportations, met alors en place un dispositif permettant de couvrir, au moins en partie, le coût financier de celles-ci. A partir de 1950, le système choisi prend la forme d'une cotisation de résorption : fixée à un niveau croissant selon les tranches de livraisons, son taux croît de manière significative jusqu'en 1954¹.

A partir de 1955, le quantum s'ajoute à la cotisation de résorption². Chaque année, les pouvoirs publics définissent la quantité de blé – le quantum – dont le prix sera garanti, le surplus étant acheté au prix moyen obtenu à l'exportation. L'objectif des dirigeants céréaliers est alors de négocier au plus haut le quantum afin de réduire au maximum la proportion de la récolte affectée d'un prix moindre : de fait, les dispositions relatives au quantum ne seront appliquées que pour les récoltes 1955 et 1957³. Grâce à ce système issu de la concertation entre l'AGPB et les pouvoirs publics, la France va rapidement développer ses capacités exportatrices.

La position de l'AGPB par rapport à cette politique du quantum suscite de forts débats internes chez les producteurs de céréales. Ceux des régions fortement productrices ne voient pas forcément d'un bon œil ce système de taxes variables suivant les quantités livrées. De fait, Jean Deleau joue un rôle modérateur envers certains céréaliers, comme ceux de l'Aisne par exemple, qui sont très hostiles à ce système et déclarent le président de l'AGPB "persona non grata" dans leur département pendant plusieurs années⁴. On notera aussi la création d'une Association régionale des petits et moyens producteurs de blé, en mars 1957 à Ruffec (Charentes), qui revendique une exonération du quantum pour les 200 premiers quintaux⁵. Aucune information complémentaire n'a pu être recueillie sur cette organisation auprès des diverses sources consultées.

Quelques années après la mise en place du quantum, l'AGPB en

¹ En 1950, les tranches de livraisons comprises entre 50 et 75 quintaux payent une taxe de 15F/q, celles de plus de 1 000 q une taxe de 75 F/q. En 1954, le seuil de paiement de cette taxe est abaissé aux livreurs de plus de 25 q, qui payent alors 49 F/q, alors que ceux de plus de 1 000 q payent 490 F/q. (H. DELORME, *op. cit.*, p. 25).

² Mise en œuvre en 1955, la politique du quantum était déjà évoquée en 1952, en particulier dans le cadre d'une commission d'étude du Plan céréalier, rassemblant sous l'égide de l'AGPB, des représentants des coopératives céréalières et de quelques autres organisations agricoles (FNSEA, AGPM, CNE,...).

³ H. DELORME, *op. cit.*, p. 27.

⁴ Entretien avec Pierre Mordillat, mai 1993.

⁵ Archives de l'AGPB.

reconnaît le bénéfice. En s'impliquant financièrement dans la gestion du marché, les producteurs renforcent leur légitimité pour mieux participer aux décisions d'orientation de ce marché : « La position des producteurs est plus forte puisque l'Etat, limitant ses engagements, ne peut leur reprocher de mettre en péril les finances publiques »¹. « Cette règle, que les producteurs de blé prirent l'initiative de s'imposer, amena l'Etat à reconnaître les justifications de son aide officielle et à matérialiser celle-ci dans des limites précises (...) Les résultats du quantum Blé sont si positifs qu'il est question d'étendre le même système à l'orge et au maïs, devenus en permanence excédentaires (...) le secteur céréales a contribué encore à faire prendre conscience à l'agriculture française de sa vocation exportatrice, à faire naître la mentalité exportatrice, à montrer qu'il est nécessaire d'avoir pour exporter des moyens matériels et des dispositifs commerciaux bien au point »².

Les producteurs de céréales et les pouvoirs publics vont rapidement prendre toute la dimension de l'enjeu que représente la perspective d'un marché européen des céréales. La demande est importante, la croissance prometteuse, et l'hypothèse d'un prix fixé au niveau européen est attrayante pour les céréaliers français, dont les prix sont en général plus bas que ceux de leurs voisins. Des hommes comme Pierre Hallé, Jean Deleau et Henri Mennesson vont s'investir dans des contacts et participer aux débats qui donneront progressivement corps à l'Europe agricole. Les dirigeants de l'AGPB, avec le soutien ultérieur de dirigeants d'autres organisations agricoles, s'engageront dans la construction du marché commun agricole³. Et c'est tout naturellement à eux qu'échoiront des postes de responsabilités au sein des structures de concertation avec les instances communautaires, tel le Comité consultatif des céréales. Cette évolution, qui sera détaillée ultérieurement, lors de l'analyse de la période des années 1960, correspondra, avec l'avènement de la V^e République, à une modification substantielle de la configuration du système de prise de décision des questions agricoles, et donc des modes de pression utilisés par les syndicats agricoles. On passera d'un mode de fixation des prix au niveau national, avec une pression sur les pouvoirs publics français, à un mode de fixation des prix au niveau européen, où la pression devra s'exercer, de concert avec les pouvoirs publics, sur les

¹ Extrait du *Projet de réforme de la réglementation de l'ONIC*, première partie, 1961, Archives de l'AGPB.

² P. HALLE, *Perspectives céréalières de la France*, 1961, p. 5-6, Archives de l'AGPB.

³ Voir H. DELORME et Y. TAVERNIER, *Les Paysans français et l'Europe*, Armand Colin et FNSP, 1969, p. 75-79 ; J. MARQUET, *op. cit.*, p. 41-63.

instances communautaires.

Le rôle qu'a pu jouer l'AGPB dans le développement économique du secteur des céréales ne suffit pas à expliquer son importance dans l'espace des organisations agricoles, ni son rôle dominant dans la définition des politiques agricoles pendant cette période des années 1940-1950. La puissance économique et financière ne peut à elle seule expliquer comment une organisation animée par un petit groupe d'agriculteurs, somme toute assez peu représentatifs de la diversité des régions agricoles françaises¹, a pu imposer de manière aussi forte ses analyses et ses points de vue à l'ensemble du monde agricole.

Un élément d'explication complémentaire nous est suggéré par le fait que, à l'époque, la culture des céréales se pratique sur la quasi-totalité du territoire français. Mais l'aspect principal de la légitimité particulière, et donc de la puissance de l'AGPB, réside dans le rôle de premier plan que les associations spécialisées ont tenu dans le mouvement de modernisation de l'agriculture française, et plus particulièrement dans l'action technique. En confortant leur image d'agriculteurs à la pointe du progrès, engagés dans le soutien aux régions défavorisées, les dirigeants céréaliers ont donné à leur combat une dimension symbolique qui a consacré leur hégémonie sur le monde agricole de l'époque.

22. Le rôle de l'AGPB dans l'action technique

L'action technique, terme volontairement global, désigne un vaste ensemble d'actions visant à expérimenter et à diffuser des pratiques agricoles contribuant à améliorer les résultats des cultures. En soi, l'action technique n'est pas chose nouvelle puisque, dès leur création à la fin du XIX^e siècle, coopératives

¹ Cette question de la représentativité est complexe et sujette à polémique. On observera cependant que, lors des élections des membres du Conseil d'administration de l'AGPB de 1946, 10 administrateurs sur 37 représentent la région Nord (englobant le Nord et le Bassin parisien). Si beaucoup de départements céréaliers sont représentés à ce conseil, les élus sont souvent de grands cultivateurs, assez peu représentatifs des agriculteurs de leur département d'élection. On notera toutefois, comme le montre bien H. ROUSSILLON, qu'à la fin des années 1950, les instances de l'AGPB s'ouvriront plus largement aux départements non traditionnellement céréaliers (H. ROUSSILLON, *op. cit.*, p. 91-100). L'autre moyen d'apprécier le poids des diverses régions au sein de l'AGPB est d'évaluer leur apport financier au budget de l'association : là, la domination des régions fortement productrices est claire.

et syndicats réalisent des actions de conseil technique pour le compte de leurs adhérents, mais aussi dans le but de convaincre d'autres agriculteurs d'adhérer à leurs organisations¹. Avant cela, les comices agricoles avaient joué un rôle indéniable dans la valorisation de l'excellence technique des producteurs agricoles, souvent grands propriétaires². Les pouvoirs publics, par l'entremise des professeurs départementaux d'agriculture, puis des directeurs de services agricoles (DSA) à partir de 1912, jouent aussi un rôle significatif dans la production de références techniques et leur diffusion³. De manière schématique, on peut caractériser l'action technique de la première moitié du XX^e siècle comme étant à la fois très localisée dans sa mise en œuvre, et dispersée entre différentes institutions publiques et agricoles, sans réelle coordination. Les organisations agricoles reconnaissent dans l'ensemble la légitimité des représentants locaux de l'administration dans leur fonction de promotion de l'action technique.

Dès sa naissance, l'AGPB inclus dans son programme des actions techniques, notamment de production et de diffusion de références s'appuyant sur les travaux menés au Centre national d'expérimentation de Grignon ainsi que par quelques exploitants éclairés, en liaison avec quelques sélectionneurs privés. L'innovation majeure de l'action technique développée après 1945 est avant tout sociale, politique et méthodologique. Il ne s'agit plus seulement d'améliorer le niveau des agriculteurs avertis, mais aussi d'accompagner le développement du progrès technique dans des régions jusque-là ignorées par l'organisation des producteurs de blé. Le climat productiviste de l'époque et la volonté clairement affichée des pouvoirs publics de moderniser l'agriculture donnent aussi aux actions techniques une nouvelle dimension : le progrès n'est plus seulement au service de quelques-uns, mais doit contribuer au relèvement et au développement de l'agriculture nationale. Nouvelle source de légitimité, l'engagement dans l'action technique va favoriser le rapprochement entre l'image d'élite agricole qu'incarnent alors les responsables des associations spécialisées avec celle d'agriculteurs porteurs de progrès pour tous. Il est intéressant de noter que les

¹ On pourra par exemple apprécier la force et la simplicité du message véhiculé par l'action technique des coopératives au début du siècle grâce à une photo montrant côte à côte deux agriculteurs, l'un âgé, cultivant de manière traditionnelle, et l'autre jeune, utilisant des engrais fournis par une coopérative du Sud-ouest (voir photo en annexe n°28).

² Voir, pour le cas de la Bretagne, l'intéressante bande dessinée retraçant le rôle joué par les physiocrates et les grands propriétaires dans le développement des techniques agricoles : P. NAZE et P. PEN, *La Terre en face*, Quimper, Edition Corentin, 1992, 48 p.

³ P. MULLER, *Le Technocrate et le paysan*, Editions ouvrières, 1984, p. 15-19.

premières actions techniques à caractère systématique sont engagées pendant la période de l'occupation, à partir d'une taxe prélevée sur les céréales¹. Ainsi, l'élan enthousiaste en faveur du progrès technique après la Libération se mettra en action, en partie, sur la base de pratiques et de réglementations issues de la période de Vichy.

221. L'action technique au service de la modernisation de l'agriculture

Côté pouvoirs publics, une série d'arrêtés, pris entre 1946 et 1948, et un décret de 1947 définissent les contours du dispositif réglementaire et financier qui doit soutenir la modernisation du monde agricole et rural ; ils instituent notamment un Fonds collectif d'équipement rural et un Fonds national de progrès agricole (FNPA). Cet engagement dans l'action technique résulte d'une action étroitement combinée entre les professionnels agricoles et les pouvoirs publics. Le FNPA doit aussi jouer un rôle de coordination et de renforcement des initiatives prises dans le cadre des associations spécialisées.

Un Conseil national agricole (CNA) rassemble des représentants de l'administration et dix représentants d'agriculteurs, dont quatre directement issus des associations spécialisées². Bien que les fonds soient d'origine professionnelle des fonds, c'est l'Etat qui en assure le recouvrement obligatoire et qui en contrôle l'emploi, ce qui confère au FNPA un caractère public. Il assure l'attribution des fonds collectés sur la base de taxes assises sur divers produits. La question d'une péréquation entre les différentes spéculations se pose et fait l'objet de débats à l'Assemblée nationale en 1949. Un projet de loi sur la parafiscalité propose même un prélèvement de 20 %, affecté à un fonds commun devant financer des programmes d'intérêt collectif ainsi que des programmes destinés à des productions ne donnant pas lieu à des versements de taxes. Cette option ne sera pas retenue et la règle sera d'affecter les fonds du FNPA aux activités correspondant à leur produit d'origine (voir tableau suivant).

¹ Voir chapitre II de la première partie.

² Voir en annexe n°29 une présentation de la genèse et du mode de fonctionnement du FNPA et du CNA, extraite du n°8 de juillet-septembre 1951 de la revue *Chambres d'agriculture*.

Tableau n°5

Affectation des fonds du FNPA entre 1946 et 1950

	<i>Millions de Francs</i>
Production laitière	498
Betterave	276
Laine	226
Pommes de terre	206
Céréales	199
Viticulture	133
Lin	114
Fruits à cidre	54
Oléagineux	42
Aviculture, cuniculture	26
Chanvre	22
Horticulture	11
Semences fourragères	10
Chicorée	8
Sériciculture	4

Source : *Chambres d'Agriculture*, n°8 de juillet-septembre 1951

Les mécanismes de prélèvement des fonds diffèrent sensiblement en fonction des produits auxquels ils s'appliquent. Pour le blé, les betteraves et les oléagineux, il s'agit de taxes sur les produits livrés. Pour l'aviculture, le lin et les pommes de terre, ce sont des majorations sur les prix d'importation ; pour la laine et le chanvre, il s'agit de prélèvements sur le Fonds d'encouragement à la production textile. Pour le lait, qui apparaît comme le plus gros contributeur, ils revêtent la forme de crédits directs du ministère de l'Agriculture¹.

La mise en œuvre des fonds du FNPA se fait soit à travers l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), créé en 1946, soit par le biais des associations spécialisées qui sont, de ce fait, amenées à jouer un rôle de premier plan dans les actions techniques menées sur le terrain. C'est ainsi que l'AGPB, comme les autres associations spécialisées², va pouvoir disposer de moyens

¹ *Chambres d'agriculture*, juillet-septembre 1951.

² En 1953, par exemple, la Fédération nationale ovine (FNO) gère un budget technique de 84 millions de francs de l'époque, alimenté par le FNPA. Son budget syndical est alors de 3,1 millions de francs. Structure très légère, la FNO est en fait une organisation syndicale spécialisée qui met en œuvre, conjointement avec les pouvoirs publics, une série d'actions techniques et de promotion générale sur la base de fonds provenant essentiellement du FNPA. Voir aussi, en

financiers importants pour développer et étendre ses actions techniques. En 1946, cette action technique se concrétise au sein de l'AGPB par la création de la Commission des semences et du progrès technique, présidée par Jacques Benoist. Comme dans le domaine économique, l'ONIC joue un rôle central en permettant le prélèvement d'une taxe sur le blé livré : une partie de la "taxe statistique" de l'ONIC, puis, à partir de 1951, une nouvelle taxe pour le "développement" vont alimenter régulièrement le FNPA¹.

222. L'action technique dans la politique générale de l'AGPB

Dans le contexte de relance de l'agriculture française des années 1945-1950, la politique de soutien des prix défendue par l'AGPB s'appuie sur l'argument de la nécessaire baisse des coûts de production du blé qui ne peut se faire que par un équipement et des améliorations techniques appelant d'importants investissements. Pour les céréaliers, la fixation d'un prix du blé garanti par l'Etat est présentée comme la condition nécessaire à l'effort d'amélioration de la productivité qui est demandé aux agriculteurs. Ainsi, la politique de défense du prix et l'action technique sont liées, aux yeux des responsables céréaliers comme à ceux des pouvoirs publics de l'époque.

L'extrait qui suit d'un discours de M. Pflimlin, ministre de l'agriculture en 1949, illustre bien cet accord sur les grandes orientations qui règne à l'époque entre l'AGPB et les pouvoirs publics : « Je songe pour l'instant surtout aux prix de revient. Je me félicite d'entendre que vous vous préoccupez des progrès techniques ; surtout je félicite l'AGPB pour l'effort que vous avez entrepris pour comprimer les prix de revient du blé, en agissant sur tous les éléments de la productivité, réellement, c'est la manière la plus efficace que vous ayez à votre disposition pour défendre à long terme les intérêts de la production de blé. Il faut bien dire que la garantie des prix à laquelle vous êtes si légitimement attachés, est le seul moyen efficace de donner aux producteurs de blé la possibilité de s'armer, de s'équiper, afin de poursuivre leurs efforts vers le progrès technique qui doit conduire la production de blé française et l'agriculture française tout entière dans cette voie de l'expansion et de la conquête »².

annexe n°30, un exposé de Pierre Hallé sur l'action technique des associations spécialisées dans les différents produits (*Chambres d'agriculture*, octobre-décembre 1951).

¹ H. DELORME, *op. cit.*, 1975, p. 22-23.

² AGPB, *Bulletin de documentation sur le marché du blé (BDMB)*, n°11 de 1949, cité par M. MARLOIE, *op. cit.*

L'action technique est conçue alors comme un des moyens de combler le retard existant entre régions ou entre exploitations, qu'elles soient à fort rendement ou à faible rendement. Cet argument du retard s'accompagne d'une prise en compte de la concurrence étrangère qui, dans une perspective de rapprochement économique entre les pays d'Europe, impose à la France d'améliorer ses rendements.

En 1951, Pierre HALLE précise le point de vue de l'AGPB : « Pour atteindre ce résultat (*relever le niveau technique des exploitations dans les régions à faibles rendements, N.d.A.*), il faut déterminer les cultivateurs à exécuter les améliorations techniques de base (...) bref, tout ce que fait un bon cultivateur. Nous avons en France une élite de cultivateurs qui ne le cède en rien aux meilleurs exploitants des pays étrangers ; mais malheureusement le niveau technique "moyen" de la masse est insuffisant et souvent inférieur à ce qu'il est dans les pays voisins. Cela tient à beaucoup de causes, notamment à l'insuffisance de l'enseignement agricole s'adressant à la masse »¹.

L'action technique est donc clairement conçue comme une composante d'une stratégie plus vaste visant l'expansion de l'agriculture française par la conquête des marchés agricoles au niveau européen. Campant sur des positions de principe de défense d'une France couvrant ses besoins en blé, les dirigeants céréaliers invoquent la nécessité d'améliorer le niveau technique en France afin de hausser les rendements au niveau des autres pays européens : « Cette insuffisance technique est très inquiétante : nous ne défendrons pas les chances de la production française contre la pression des intérêts extérieurs et intérieurs, si nous ne pouvons pas réfuter victorieusement les critiques justifiées contre notre insuffisance technique (...) Les luttes économiques dans le monde seront trop âpres, dans l'avenir, pour qu'une agriculture retardataire, qui végète sans progresser, puisse se défendre contre la concurrence des autres pays »².

Quelques années plus tard, cette option est réaffirmée avec vigueur : « Le succès de cette aide technique est une condition fondamentale du succès de

¹ *Chambres d'agriculture*, octobre-décembre 1951. Voir le texte intégral de Pierre Hallé en annexe n°30.

² *Projet de rapport sur la production des céréales en France : Le proche avenir*, 1946, 10 p., Archives de l'AGPB.

l'organisation des marchés européens. Il est aussi une condition fondamentale de l'adhésion et de la collaboration professionnelle à cette politique européenne. Les deux problèmes sont intimement liés : la création de marchés agricoles européens doit avoir pour objectif l'accroissement de la production, dont l'Europe a besoin ; elle doit améliorer les conditions économiques de l'agriculture ; elle doit sauvegarder les intérêts humains et sociaux de la paysannerie. Le premier devoir du Gouvernement, en face de ce problème, est de se préoccuper de la situation des exploitations familiales encore non équipées et à rendement insuffisant qui, dans l'état actuel des choses, ne sont pas à même de résister aux conditions nouvelles de marchés élargis. L'aide technique aux exploitations et régions à faible rendement domine le problème de l'organisation des marchés agricoles européens : il est urgent que les pouvoirs publics en prennent nettement conscience »¹.

Tout en participant à ses objectifs généraux d'expansion de la céréaliculture et de soutien d'un niveau de prix élevé, l'action technique va donner l'occasion à l'AGPB d'apparaître comme innovatrice dans ce domaine.

223. Des villages-témoins au conseil technique

Initiée en 1948 dans ce contexte, l'expérience des « villages-témoins » donne l'occasion à l'AGPB de forger et d'illustrer une méthode basée sur le conseil technique rapproché, dont elle escompte que les résultats soient démultipliés par l'effet d'exemple. Pendant trois ans, l'expérience est menée dans quatre départements (Haute-Garonne, Gers, Meurthe-et-Moselle, Meuse) puis dans trois supplémentaires à partir de 1951 (Morbihan, Allier et Isère). Un agent technique de l'AGPB est basé dans un village et accompagne les agriculteurs dans l'adoption de techniques culturales d'amélioration des rendements (semences, désherbage, etc.). Des fonds du FNPA contribuent à couvrir les frais de cette expérience.

Menée à peu de frais, cette expérience fait rapidement parler d'elle. L'AGPB, lors de son congrès de 1951 à Castelnaudary, demande que les pouvoirs publics, sur les ressources du Fonds d'équipement et de modernisation, affectent une somme de 15 milliards de francs à l'aide technique aux régions à faible

¹ *BDMB* n°18 de 1951, cité par M. MARLOIE, *op. cit.*

rendement. La Commission de coordination des associations spécialisées de la FNSEA reprendra cette revendication et établira, en 1951, un programme de réalisation incluant la création de 140 villages-témoins dans une cinquantaine de départements aux rendements les plus faibles, ainsi que la démonstration à grande échelle de pratiques culturales concernant les productions végétales et animales. La réalisation de ce programme prévoyait alors un soutien en subventions et prêts de huit milliards : les discussions avec les pouvoirs publics et les vicissitudes budgétaires le ramènent à 2,5 milliards. Seules 28 “zones-témoins” sont finalement programmées pour l’année 1952¹.

Cette extension de l’expérience des villages-témoins est mise en œuvre par les pouvoirs publics par l’intermédiaire des Directeurs de services agricoles (DSA), avec parfois la collaboration des Chambres d’agriculture. L’imbrication entre administration et professionnels agricoles est à l’époque étroite : le chef des services techniques de la Commission des semences et des progrès techniques de l’AGPB est alors mis à la disposition du Service central des zones-témoins², le choix des zones étant fait conjointement entre le DSA et la Chambre d’agriculture, la mise en œuvre de l’aide technique et financière étant, elle, assurée au niveau national par le biais d’une commission provisoire, qui compte neuf représentants agricoles sur 24 membres.

Pourtant, la synergie entre agriculteurs et administration, souvent constatée au niveau départemental, ne semble pas aussi nette au niveau national. La tutelle du ministère des Finances sur l’utilisation des fonds du FNPA semble poser des problèmes dans le choix des actions à soutenir³. Par ailleurs, le passage de l’expérience des villages-témoins au programme des zones-témoins ne semble pas non plus s’être fait dans les meilleures conditions : « Une grave erreur vient d’être commise par le ministère de l’Agriculture concernant l’action technique dans le domaine des zones-témoins. Une circulaire récente de la Direction de la production agricole règle le problème des agents techniques en les plaçant complètement sous l’autorité de l’administration qui les recrutera, les dirigera et les paiera. Cette décision est contraire à l’accord intervenu à l’origine de

¹ Voir en annexe n°31 une présentation détaillée de cette expérience dans un article intitulé « Les zones-témoins », extrait du supplément n°18 de la revue *Chambres d’agriculture*, décembre 1952.

² AGPB, *Livre d’or*, 1974.

³ *BDMB* n°9 et 16 de 1953, cités par M. MARLOIE, *op. cit.*

l'opération zones-témoins qui gardait aux agents techniques leur caractère professionnel, sous l'autorité conjointe du Directeur des services agricoles et du président de la Chambre d'agriculture, dans des conditions sauvegardant les prérogatives de l'autorité technique indispensable de l'administration. Cette décision marque une volonté nette de déposséder la profession de son rôle et de ses responsabilités en la matière pour fonctionnariser l'action technique »¹.

A la même époque, quelques Chambres d'agriculture vont commencer à embaucher des techniciens et constituer ainsi progressivement des Services d'utilité agricole. Les premiers services de conseil technique apparaissent dans la Somme² (1951), dans l'Eure et la Mayenne (1952), puis l'Orne et la Seine-Inférieure (1953). Les techniciens embauchés par les Chambres d'agriculture travaillent en étroite relation avec les associations spécialisées, les DSA. Ils reçoivent parfois un soutien du Crédit agricole. En 1954, un décret permet de doubler les ressources ordinaires des Chambres et, par la création d'un Fonds national de péréquation en 1956, leur permet de multiplier les mises en place de ces services techniques : de 14 en 1954, le nombre des techniciens des Chambres passera à 200 en 1959³. On peut voir dans cette évolution les germes du processus qui va amener les agriculteurs et leurs organisations à prendre le contrôle de la vulgarisation technique, jusque là mise en œuvre par l'administration⁴.

Dès cette époque déjà, se pose la question de savoir quel organisme sera à même d'assurer la cohérence entre ces différentes actions. Le choix des dirigeants agricoles semble se porter sur l'APPCA. En effet, les Chambres d'agriculture développent en leur sein des activités d'appui technique autonomes. L'accord passé en 1951 entre les dirigeants de la FNSEA, de la CGA et ceux des Chambres d'agriculture oriente clairement ces dernières vers « l'étude et la réalisation de projets d'intérêt général tels notamment : l'éducation professionnelle, le progrès technique, l'équipement individuel et collectif de l'agriculture »⁵.

¹ *BDMB* n°7 d'avril 1953, cité par M. MARLOIE, *op. cit.*

² Il est intéressant de noter que le président de la Chambre d'agriculture de la Somme de l'époque n'est autre qu'Adolphe Pointier, ancien président de l'AGPB de 1934 à 1940 puis président du Groupe spécialisé des céréales en 1942.

³ *Chambre d'agriculture*, n°52 de mai 1954 et supplément du n°171-172 de mai 1959.

⁴ P. MULLER, *op. cit.*, 1984.

⁵ *Chambres d'agriculture*, septembre-novembre 1951 ; voir aussi G. WRIGHT, *La Révolution rurale en France : histoire politique de la paysannerie au XXème siècle*, Editions de l'Epi, 1967, p. 200.

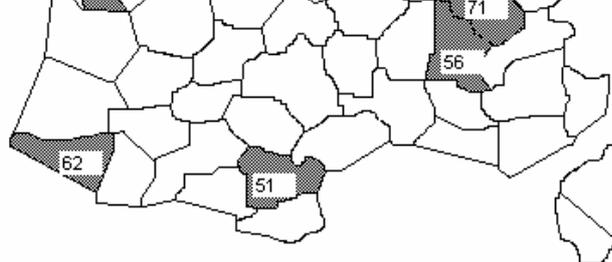
224. Le nouveau sens de l'action technique

De “club” de cultivateurs à la pointe du progrès, l'AGPB va, grâce à cette nouvelle dimension donnée à son action, apparaître comme structure porteuse d'espoir et de progrès technique pour les régions dites “défavorisées” et, en définitive, pour l'ensemble de l'agriculture française. L'organisation des céréaliers conforte ainsi sa dimension nationale.

Cette volonté de s'ouvrir à d'autres régions que celles de “grandes cultures” se concrétise aussi par la multiplication des déplacements en province de dirigeants de l'AGPB et par la tenue, chaque année dans une ville différente, du congrès de l'AGPB. Alors que la FNSEA tient systématiquement ses congrès annuels à Paris, l'AGPB fait de chacun des siens un événement destiné à la fois à faire connaître sa politique et à recueillir les problèmes des agriculteurs d'une région donnée. La carte ci-dessous met en évidence les départements où se sont tenus des congrès de l'AGPB, en précisant l'année (59 pour 1959).

Carte n°6

Départements où se sont tenus les Congrès AGPB de 1948 à 1974



Source : carte établie à partir de données issues du Livre d'or de l'AGPB, 1974.

Cette politique en direction des régions défavorisée trouve aussi sa motivation dans la justification de la stratégie de défense d'un prix unique pour le blé face aux pressions en faveur de l'application d'un prix différentiel : « La ruine ou le sauvetage des exploitations de très petits livreurs ne sont pas suspendus à l'application ou à l'exonération de cette charge de quelques centaines ou quelques milliers de francs (qui pourrait découler d'une application de prix différenciés). Ce n'est pas par cette économie infime qu'on les sauvera. On les sauvera en les aidant à améliorer leurs rendements. C'est ce qu'à bien compris l'organisation professionnelle, l'AGPB en tête, qui s'efforce depuis des années de répandre le progrès technique dans les régions à faible rendement. Cette action technique dans le domaine du blé a été – on a le droit de le rappeler – lancée et longtemps menée sur des ressources professionnelles payées par les régions grosses productrices »¹. On voit bien ici comment l'action technique impulsée par l'AGPB s'intègre dans la stratégie plus large de maintien d'un niveau unique et élevé du prix du blé.

Après l'expérience des villages-témoins, l'AGPB développe des formes de travail en groupe avec le concours d'un technicien : les Centres de démonstration constituent une forme apparentée à la mouvance des Centres d'études techniques agricoles (CETA), qui font évoluer la relation traditionnelle entre le technicien, qui sait, et l'agriculteur, qui doit recevoir le message². « Les démonstrations de bonnes techniques culturales sont d'une mise en route plus simple et moins onéreuse que les villages-témoins. Elles ne nécessitent pas comme eux la présence en permanence d'un technicien. Leur principe est la mise en route dans un département de quatre à cinq centres. Dans chacun de ceux-ci et chez une dizaine d'agriculteurs voisins, la sole céréale quelconque, blé ou orge, est améliorée par tous les moyens possibles : façons culturales, fumure équilibrée, bonnes semences, semis au semoir, désherbage. Le plus souvent, l'ensemble de ces améliorations permet de

¹ BDMB n°17 d'octobre 1954, cité par M. MARLOIE, *op. cit.*, p. 70.

² Le premier CETA a été créé en région parisienne en 1944. La Fédération nationale des CETA est créée en mai 1951, le 100^e CETA en 1954 et le 500^e en 1957 (P. MULLER, *op. cit.*, 1984, p. 42).

gagner cinq à dix quintaux sur les rendements habituels »¹.

Ces centres finissent par toucher une quarantaine de départements. Cet engagement de l'AGPB dans des actions de vulgarisation "de contact" se poursuivra, en relations étroites avec les autres organisations agricoles pendant toutes les années 1950. Un témoignage morbihannais illustre bien cette situation : « Pendant six ans, de 1952 à 1957, l'agent de la Commission dans le Morbihan est resté le seul "vulgarisateur de contact". Au cours de premières années, il s'occupa essentiellement du village-témoin de Saint-Laurent-sur-Oust, puis peu à peu il étendit son action dans tout le département : en 1957, dans 14 centres de vulgarisation, il établit 105 démonstrations sur céréales et 131 sur prairies temporaires ou cultures fourragères diverses. A la fin de 1957, la Chambre d'agriculture reçut la charge d'assurer, orienter, diriger et contrôler l'activité des quatre premiers conseillers agricole qu'un Comité départemental d'expansion agricole venait de recruter avec l'aide financière du Conseil général. Le service technique de la Chambre d'agriculture, nouvellement créé pour diriger les activités des conseillers agricoles, sous le contrôle de la DSA, fût alors confié à l'agent de la Commission (...) La principale activité de l'Agent de la Commission fut donc d'assurer la direction des conseillers agricoles. En 1958, les démonstrations de la Commission des semences ont été presque entièrement confiées aux conseillers agricoles (...) et donc considérablement développées »².

Ce témoignage illustre bien la continuité de ces activités et le fait que l'AGPB, malgré son apparente dépossession par les Chambres de la fonction de conseil technique, garde une place de choix dans le dispositif. Sous la pression des autres organisations agricoles (FNSEA et Chambres d'agriculture), qui s'impliquent de plus en plus dans ces activités de conseil technique, l'organisation des céréaliers réoriente son action vers la recherche appliquée et la production de références comme en témoigne la création de l'Institut technique des céréales et des fourrages (ITCF) en 1959. En 1958, à la veille de la création de cet Institut, le service technique de l'AGPB compte 46 cadres, 26 disséminés dans toute la France et 20 dans différents laboratoires et sites d'expérimentation³.

¹ Extrait d'un discours d'Etienne David, responsable de l'action technique à l'AGPB, lors du Congrès de 1953, citée dans E. MAQUET, *L'Action de l'AGPB dans le début du développement agricole en France*, Document ronéoté, 1997.

² Extrait d'un rapport de Bernard Linais, Agent de la Commission des semences de l'AGPB dans le Morbihan à partir de 1958, cité par E. MAQUET, *op. cit.*, p. 98.

³ E. MAQUET, *op. cit.*, p. 126.

En juin 1958, on parle déjà d'un Institut technique des céréales. Une motion du congrès de l'AGPB « rappelle que les producteurs de blé contribuent à l'équilibre du FNPA pour l'ensemble des productions ». Lors de ce même congrès, les céréaliers acceptent le « doublement de la taxe au profit du Fonds national de progrès agricole, prélevée sur les comptes des producteurs, en déduction du prix légal des céréales (...) l'AGPB souhaiterait que les fonds provenant du prélèvement sur les céréales soient affectés, en plus de la réalisation des programmes "céréales" et "fourrages", à la mise en route et au soutien des actions de contact qui lui semblent les plus efficaces (Centres de gestion, CETA, et surtout groupes d'agriculteurs – groupements de productivité) et propose que ces crédits soient attribués aux Chambres d'agriculture et FDSEA»¹.

Tout en se désengageant du conseil technique direct, l'AGPB va développer, avec l'ITCF, une capacité de production de références techniques dans le domaine des céréales, mais aussi dans celui des fourrages, ce qui lui permettra d'influer de manière significative sur le travail des conseillers, donc sur les modèles techniques proposés et, par là même, l'évolution des exploitations de productions animales. Ce fait important sera analysé ultérieurement, lorsqu'on cherchera à comprendre les liens qui se tissent progressivement entre les intérêts des secteurs céréaliers et ceux des productions animales.

Cet engagement dans la recherche appliquée et la production de références techniques est sans doute à relier au contexte créé par le décret de 1959 reconnaissant le rôle des groupements de vulgarisation dans la production, la diffusion et la mise en œuvre de références techniques. Consacrant les dynamiques locales et autonomes de vulgarisation basées sur de petits groupes, ce décret va rapidement déclencher une réaction de la FNSEA qui cherchera à prendre le contrôle du mouvement, via la création de Groupements de vulgarisation agricole (GVA). Dès lors, la vulgarisation devient un enjeu important pour le syndicalisme agricole général et sera le théâtre, dans les années 1960, de plusieurs processus qui modifieront sensiblement les équilibres internes

¹ Courrier du 15 décembre 1958 aux président et membres du Conseil national de la vulgarisation et du progrès agricole (CNVPA), Archives de l'AGPB. La taxe prélevée sur les céréales est de 0,10 F par quintal et permet de rassembler au total la moitié du montant du FNDA.

de ces organisations¹.

L'engagement de l'AGPB dans l'action technique lui fournit bien sûr l'occasion de multiplier les liens entre agriculteurs et pouvoirs publics, mais aussi de rapprocher les producteurs de céréales d'intervenants issus d'autres organisations agricoles au niveau local (FDSEA, coopératives, Chambres d'agriculture). Ces liens, basés sur une action menée en commun, sur une croyance partagée dans le "progrès agricole", forgeront, sans doute plus sûrement que les accords d'appareils et les alliances entre dirigeants, des identités de pensées qui seront au principe de la cohésion de la profession agricole. L'étude du syndicalisme au niveau départemental permet de comprendre le travail des syndicalistes auprès des producteurs agricoles, désamorçant ainsi une vision simpliste et réductrice d'organisations agricoles manipulatrices et dont l'action se résumerait à des complots et à des alliances au niveau national². L'engagement des associations spécialisées dans ces premières actions techniques contribue à renforcer leur crédibilité et leur légitimité autant vis-à-vis des agriculteurs et des responsables agricoles d'autres organisations qu'auprès des pouvoirs publics.

L'évolution de la nature de l'action technique menée par l'AGPB, d'abord directe avec les villages-témoins, puis en amont avec l'ITCF, recèle une autre caractéristique originale : la progressive imbrication, sous le contrôle des céréaliers, de plusieurs institutions dans l'action technique. L'ITCF a le statut d'une association "loi de 1901" et regroupe dès l'origine l'AGPB, l'AGPM, l'UNCAC et la FNCC. L'ITCF intègre rapidement dans ses instances des organisations représentant les éleveurs (CNE et FNPL) en particulier en ce qui concerne le suivi des programmes liés au développement des fourrages. Cette orientation témoigne du processus d'interdépendance croissante entre productions céréalières et animales, processus que nous aurons l'occasion d'illustrer et d'analyser à plusieurs reprises dans la suite de ce travail.

¹ P. MULLER, *op. cit.*, 1984 ; voir aussi sur la question de l'émergence d'une profession de conseiller agricole et l'évolution du dispositif institutionnel du conseil technique : B. LEMERY, *Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture : essai sur les processus de « rationalisation »*, 1991, Thèse. N. R., Sociologie : Lyon II, p. 71-83. Voir aussi le témoignage de Jacques Pinon, ancien directeur de la FNGEDA (M. LEBOT et D. PESCHE (dir.), *Un Siècle d'histoire des organisations agricoles*, FPH, 1998).

² P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980.

Section III

L'émergence du secteur du lait et des productions animales

Alors que l'existence de l'ONIC donne au marché du blé un caractère unifié, régulé par l'Etat avec la participation des agriculteurs et des autres partenaires de l'aval, la France de l'élevage, et a fortiori du lait, est très contrastée. Les marchés des produits animaux sont encore peu différenciés, souvent peu organisés et structurés localement autour de nombreux intermédiaires. La majeure partie des exploitations agricoles françaises pratique encore la polyculture-élevage, et c'est seulement à partir du début des années 1950 que va véritablement se produire une évolution progressive des systèmes de production, en particulier des petites structures, vers une spécialisation dans l'élevage¹. Le lait, puis la viande, deviennent de plus en plus des produits marchands, de moins en moins consommés sur place, à la ferme.

Concernant le lait, l'organisation spatiale de la production répond à cette époque au principe des « cercles concentriques de valorisation décroissante au fur et à mesure que l'on s'éloigne du marché principal de consommation, la région parisienne »². Le producteur de lait est, le plus souvent, localement en contact avec un commerçant ou une industrie. Des régions laitières de structures différentes, avec des histoires sociales et économiques spécifiques, confèrent aux mouvements d'organisation des producteurs de lait un caractère composite et contrasté. La diversité régionale et l'atomisation des marchés des produits animaux induisent des formes différentes d'action collective de la part des producteurs de lait. La spécialisation des exploitations et l'industrialisation de l'aval des productions animales entraînent, dans les années 1950-1960, une progressive construction du secteur laitier au niveau national.

¹ P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *op. cit.*, 1977, p 243-253.

² F. VATIN, « Le lait à Paris, de l'industrie urbaine à l'industrie ruraine », CNRS-MRES-INRSS, 1989, cité dans C. CANEVET, *Le Modèle agricole breton : histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Presses Universitaires de Rennes, 1992, p. 241.

Après une rapide présentation du contexte global de l'économie laitière de l'époque, l'accent sera mis ici sur la diversité des mouvements de représentation et de défense des producteurs de lait qui combinent, différemment selon les régions, les dimensions syndicale et économique via les coopératives. Ce sont les articulations entre les évolutions nationales et cette diversité de situations locales qui nous fourniront les clefs de la dynamique de constitution progressive du puissant mouvement syndical laitier dans les années 1960 et 1970. En dernier lieu, nous porterons un regard sur les relations entre le syndicalisme et la coopération laitière. La coopération semble avoir été à la fois une force au service du syndicalisme laitier et une limite à l'action de ce même syndicalisme dans ses tendances exclusivement revendicatives. Cette ambivalence sera au principe même des tensions croissantes au sein de l'organisation des producteurs de lait, tensions qui culmineront lors des conflits de 1972.

31. La construction par le haut du secteur laitier

La création en 1945 de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) s'inscrit dans le mouvement d'ensemble de renaissance des associations spécialisées analysé plus haut. Par ses objectifs et sa logique d'action, la FNPL marque une continuité certaine avec la CGL d'avant-guerre¹. Comme la CGL, la FNPL agit au niveau national, avec une stratégie globale de négociation avec les pouvoirs publics et les représentants d'autres acteurs de l'économie laitière : fixation du prix du lait, bien sûr, mais aussi objectifs plus généraux, comme la réglementation et la régulation par le commerce extérieur et l'action technique².

¹ Avec cette différence notoire que la CGL accueillait aussi, au départ, des organisations coopératives qui se donneront par la suite une structure de représentation spécifique, la Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL).

² En 1947, Benoît Aurion, président de la Fédération des producteurs de lait du bassin lyonnais et vice-président de la FNPL, travaille avec René Dumont sur l'amélioration des fourrages (P. ALPHANDERY et al., *Les formes de l'intensification en élevage bovin : les cas du lait et des jeunes bovins*, INRA, 1980). L'Institut technique de la production laitière est constitué à l'initiative de la FNPL et rassemble des moyens issus de la FNPL, de l'Union des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle et des fédérations de coopératives et d'industriels. Il deviendra par la suite le Service technique interprofessionnel du lait (STIL). Au-delà de la mise en place de structures techniques, aux actions d'ailleurs limitées du fait des faibles moyens impartis, c'est surtout localement, au niveau des exploitations et dans les départements, que

Au lendemain de la Libération, dans un contexte de pénurie alimentaire, le lait prend rapidement une grande importance dans la politique de reconstruction et de relance de l'agriculture. Du fait de ses vertus nutritives qui en font le symbole d'une alimentation saine et riche pour l'homme, mais aussi de par l'importance croissante du lait dans le revenu d'une bonne partie des agriculteurs de l'époque, le lait devient rapidement une « affaire d'Etat »¹. Le gouvernement se réserve le droit de fixer son prix et, localement, des arrêtés préfectoraux concrétisent ces décisions pour les producteurs. Mais le lait n'est qu'un des débouchés des régions d'élevage : les dérivés du lait, ainsi que la viande, constituent d'autres productions dont vont dépendre le revenu de bon nombre d'agriculteurs. L'urbanisation croissante de la société française induit une forte demande en lait, ce qui va assurer des débouchés à une production croissante : l'industrie laitière embouteille 350 000 litres de lait par jour en 1939, 2 millions de litres par jour en 1952². Le ramassage s'étend, le lait est de plus en plus transformé et de moins en moins autoconsommé sur la ferme.

Jusqu'alors, le marché laitier était avant tout régulé par l'action sur le levier des exportations/importations de produits laitiers. Ce n'est qu'en 1939 – suite à un décret de juillet 1938 – qu'est mis en place un organisme chargé de cette régulation : le Groupement national des produits laitiers (GNPL). Société anonyme à capital variable, contrôlée par l'administration, le GNPL assure pendant la guerre les opérations d'importation et de stockage de produits laitiers – beurre et fromages – décidées par le gouvernement. Après la Libération, le volume d'opération s'accroissant, le GNPL prend en charge la totalité des importations. Rapidement, il n'est plus chargé que du contrôle des importations de beurre (stockage et déblocage). Alors qu'il aurait dû être dissout à la Libération, son existence est donc maintenue jusqu'en avril 1953 : « Le but recherché est de tendre à maintenir le prix du lait à la ferme au niveau de son coût de production. Pour arriver à ce but, il est indispensable de régulariser le marché du lait. Pour régulariser ce marché, il faut arriver à diriger l'économie laitière. Or, si l'on désire diriger l'économie laitière en France, il convient d'avoir bien en main le commerce extérieur, de faire à bon escient les reports de la production métropolitaine durant les mois d'abondance, de façon à maintenir un équilibre souhaitable entre la production et la consommation

l'action technique va se concrétiser, sous l'impulsion des CETA, des coopératives laitières et du syndicalisme agricole.

¹ P. ALPHANDERY et al., *op. cit.*, 1989, p. 32.

² P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *op. cit.*, 1977, p. 247.

et, ainsi, harmoniser le prix d'une saison à l'autre »¹.

Après la crise agricole de 1953, d'intenses débats se développent, majoritairement axés sur le type de mécanisme à mettre œuvre pour arriver à réguler les marchés des produits laitiers. Dès septembre 1953, les pouvoirs publics promulguent une série de décrets instituant des interventions visant à stabiliser le marché. Des négociations s'engagent alors entre les pouvoirs publics et les professionnels, avec pour enjeu le contrôle de l'institution qui aura en charge cette intervention. Dans une démarche conjointe, la FNPL et la Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL), réunies au sein de la Confédération nationale laitière (CNL), proposent de maintenir le GNPL, tout en modifiant ses statuts afin d'y garantir une représentation majoritaire des producteurs². Il semble que l'impossibilité d'atteindre cet objectif de contrôle professionnel ait finalement poussé les dirigeants des organisations de producteurs de lait à soutenir le scénario d'une dissolution du GNPL.

Un Comité national consultatif, puis un Fonds d'assainissement du marché du lait sont mis en place³ pour amener, en avril 1955, la création de la Société interprofessionnelle du lait et de ses dérivés : INTERLAIT⁴. Un fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole (FGM) vient compléter, pour l'ensemble de l'agriculture, ces différents mécanismes de régulation des marchés. Il deviendra le FORMA en 1960.

Comme les céréales, les productions animales s'installent, au cours des années 1950, dans un contexte de production excédentaire structurelle. Les différents organismes d'intervention sont amenés à jouer rapidement un rôle important dans la recherche de débouchés extérieurs. Le développement du secteur laitier dans les années 1950 et 1960 est largement tributaire de l'action combinée des pouvoirs publics et des firmes de transformation du lait. Malgré le foisonnement d'organismes de nature interprofessionnelle au niveau départemental, souvent confinés dans des actions techniques, c'est en dernière instance l'Etat qui définit la politique du lait, sans participation directe ni

¹ Extrait d'une note ronéotée de la FNPL, « *Etude sur un projet de constitution d'un organisme régulateur du marché laitier* », 1953 ?, Archives de la FNPL.

² Voir en annexe n°32 un courrier de la CNL et une note sur le GNPL.

³ Décrets de mai et d'octobre 1954.

⁴ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1980.

institutionnelle des professions de l'agro-alimentaire¹. Face à cette régulation nationale du secteur laitier, la France laitière reste très hétérogène. La diversité des situations locales limite l'efficacité de politiques à l'échelon national encore incertaines.

32. Une mosaïque d'organisations laitières

Géographiquement, le cheptel bovin se répartit, au début des années 1950, dans une vaste partie de la France soumise au climat atlantique, ainsi que sur les principaux reliefs : Massif central, Jura, Alpes et Pyrénées². Les productions animales, mis à part dans quelques régions très spécialisées, constituent une composante relativement indifférenciée du système dominant de polyculture-élevage qui caractérise encore la majeure partie des exploitations agricoles.

On a vu, dans le premier chapitre de la première partie, quelques exemples de la diversité des mouvements de structuration des producteurs de lait. Depuis leur naissance, les syndicats ou groupements de producteurs de lait orientent le plus souvent leurs activités vers deux cibles principales : le préfet, représentant de l'Etat et à ce titre responsable des décrets fixant le prix du lait, et les industriels privés. Les histoires locales sont émaillées de mouvements sociaux prenant à partie l'un ou l'autre de ces acteurs – souvent même les deux à la fois – et qui, en général, se basent sur une revendication concernant le prix du lait.

L'organisation des producteurs de lait prend localement des formes très variées en fonction de la structure des exploitations, de l'état du marché des produits laitiers, de la répartition de la production et du mode d'industrialisation du secteur laitier. Ces différents paramètres se combinent pour façonner les multiples histoires laitières locales, au centre desquelles se trouvent souvent les relations entre producteurs et transformateurs de produits laitiers. Le mouvement d'organisation des producteurs de lait apparaît en quelque sorte comme une juxtaposition de mouvements locaux, en lien direct avec une ou des entreprises de transformation. Cette caractéristique semble être un élément fondamental pour comprendre la genèse et le développement de la FNPL dans les années 1950/1960

¹ *Ibid.*

² G. BREART, *op. cit.*, 1954.

et, par la suite, les équilibres en son sein. C'est alors à partir de l'analyse des rapports entre producteurs, coopératives et laiteries privées que peuvent se comprendre les différentes histoires laitières en France. Sans prétendre rendre compte de toute cette diversité, quelques exemples permettent de mesurer l'hétérogénéité de la France laitière des années 1950 à la fin des années 1970.

Dans l'Est-central, et plus particulièrement dans les zones de montagne (Doubs, Jura, Ain, Savoie et Haute-Savoie), une longue tradition coopérative (les fruitières) et l'organisation de l'économie de l'élevage autour de quelques fromages à pâte pressée donnent au mouvement d'organisation des producteurs de lait un caractère particulier : de nombreuses fruitières assurent la transformation du lait en fromage avant sa vente aux affineurs. Dans ces cinq départements, il n'y a d'ailleurs pas de représentation spécifique des producteurs : ce sont les coopératives qui jouent ce rôle¹. On retrouve cette spécificité dans le fait que ces départements ne participent que pour très peu au financement de la FNPL.

La région Charentes-Poitou a été le siège du développement d'un mouvement coopératif puissant. A Chaillé, la première coopérative débute en 1888 avec 12 adhérents et en compte plus d'une centaine après un an de fonctionnement. Cinq autres coopératives naissent alors et, en 1900, elles sont 95 à fonctionner dans la région. L'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou (ACLCCP), créée en 1893, rassemblera 139 entreprises en 1932 et jusqu'à un maximum de 145 en 1952. Au niveau national, l'ACLCCP est adhérente de la FNCL². De la même façon que pour l'Est-central, la contribution financière des départements de cette région au budget de la FNPL est très réduite.

Grâce à de nombreuses coopératives de vente, les producteurs meusiens contrôlent l'offre et négocient en bonne position face aux industriels laitiers. L'absence de coopératives de transformation clarifie les règles du jeu entre producteurs et industriels privés : l'Union laitière de la Meuse (ULM) se structure progressivement. Elle réunit en 1966, puis en 1970, plusieurs coopératives départementales et contrôle la majeure partie du lait collecté dans le département. Les pratiques d'institutionnalisation des négociations avec les industriels sont

¹ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1976.

² Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, *Centenaire de l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, 1893-1993*, Surgères, 1993.

anciennes puisque le Centre interprofessionnel de coordination et de conciliation des intérêts laitiers de la Meuse (CICCIL) est créé dès 1946¹. En Champagne ardennaise, la crise des années 1930 conduit les premiers syndicats de vente à se transformer en coopératives de vente, puis à se regrouper pour former la coopérative Défense laitière du Nord-est (DLNE). Elle devient rapidement l'interlocutrice privilégiée des industriels et consolide son assise en intervenant dans la transformation. Le secteur coopératif contrôlait, à la fin des années 1970, environ 80 % du lait produit dans le département des Ardennes².

La Manche, premier département laitier français, voit de grands propriétaires créer des coopératives dès le début du siècle : sept coopératives existaient en 1914. Ce mouvement de structuration sera suivi par quelques créations de coopératives à l'instigation des républicains, mais ces structures restent dominées par leurs fondateurs, et les producteurs y ont rarement voix au chapitre. Durant les années 1930, les efforts de structuration des marchés se conjuguent avec une action technique (contrôle laitier, animaux reproducteurs, etc.). La crise économique relance l'intensification et la coopération laitières. Après 1945, de nouvelles coopératives, comme celle des vallées d'Elle-et-Vire, sont créées par des producteurs. La politique des structures de 1962 va débrider les tendances à l'intensification du modèle de production laitière prôné par le syndicalisme local et les pouvoirs publics. Dans les années 1970, la concentration des transformateurs amène la constitution de deux grands groupes : l'un coopératif, l'Union laitière normande (ULN) et l'autre privé, Claudel (Nestlé). Le département de la Manche a toujours fidèlement soutenu la FNPL³. Le Calvados, où le mouvement coopératif sera plus tardif et moins important que dans la Manche, verra se développer, dès les années 1930, des formes de concertations interprofessionnelles entre producteurs et industriels. C'est un bel exemple de « syndicalisme gestionnaire », où un savant dosage de contestation et de concertation permettra au représentant du syndicalisme laitier de gérer, de concert avec les transformateurs, les évolutions rapides du secteur laitier durant les années 1960-1970⁴.

¹ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*

² D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*

³ Y. DUPONT, *op. cit.*, 1977.

⁴ P. ALPHANDERY, *Trente Ans d'unité : le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados*, Paris, INRA ESR - CORDES, 1977.

Jusqu'au début des années 1960, la Bretagne ne s'intègre que marginalement dans le marché laitier national : l'essentiel de la production de lait est transformé localement en beurre. Le développement rapide de la collecte du lait est dû à des implantations de groupes privés extérieurs qui, en se livrant à une lutte pour la conquête de bassins de production entre 1964 et 1968, font rapidement de la Bretagne une des premières régions laitières françaises¹.

C'est à partir de cette grande diversité de situations locales que les dirigeants de la FNPL vont construire progressivement le syndicalisme spécialisé laitier. Une des actions de la FNPL consiste à encourager les producteurs de lait à s'organiser, notamment dans le cadre des syndicats ou des coopératives de vente. Evoquant cette période, le directeur de la FNPL, Robert Gaboriaud illustre bien ce travail : « Nous avons développé les contacts dans toutes les régions. Les producteurs étaient regroupés entre eux ; nous sommes arrivés après pour essayer de les coordonner, pour les organiser et constituer des fédérations départementales. Nous avons créé des groupements locaux, départementaux puis après régionaux. Nous avons commencé par mettre le toit et les fondations sont venues après »². Cet enracinement de la FNPL par la création de liens entre la structure nationale et les organisations laitières locales deviendra beaucoup plus intense dans les années 1960.

33. Syndicalisme laitier et coopération

Le début des années 1950 voit se développer des pratiques nouvelles dans l'action syndicale. La combinaison de manifestations importantes de producteurs et de pratique de la grève des livraisons, inaugure une période de rapports de force, plutôt en faveur des producteurs, comme l'illustre cet exemple de la Loire : « En décembre 1950 éclate un conflit dont les causes sont plus localisées mais qui inaugure une nouvelle forme d'action. Des industriels laitiers privés n'ayant pas respecté le prix fixé en réunion interprofessionnelle sont « asséchés » par les producteurs qui détournent leur lait sur les coopératives du bassin stéphanois. En juillet 1951, en réaction à une baisse du prix du lait à la consommation, une grève des livreurs éclate dans la région lyonnaise, à la suite de

¹ C. CANEVET, *op. cit.*, 1992.

² Entretien avec Robert Gaboriaud, janvier 1993.

laquelle Benoît Aurion et le directeur de la Fédération du bassin lyonnais sont emprisonnés. Leur libération intervient quatre jours plus tard, à la suite d'une manifestation régionale de plus de 10 000 producteurs »¹.

Dans cette lutte contre les transformateurs privés, la coopération laitière est perçue comme un outil de l'action syndicale des producteurs. Reprenant l'exemple des coopératives de vente de la Meuse, la Fédération laitière du bassin lyonnais initie, dans les années 1950 et 1960, la création de nombreuses coopératives de vente pour peser face aux industriels². Retraçant les grandes étapes du développement de France-Lait, grand complexe coopératif laitier bâti au début des années 1950, Benoît Aurion souligne les liens tissés avec le syndicalisme, tout en traçant les limites de son action : « Le syndicalisme, devant les constructions économiques dont il a besoin, est obligé d'avoir l'attitude et la mentalité d'un véritable comité d'entreprise, ce qui est tout différent d'une action syndicale en face de l'Etat ou de tout autre puissance économique dont le contrôle lui échappe. Dans cet ordre d'idée, si l'on regarde la part qui revient au syndicalisme dans la création de France-Lait, on peut dire avec certitude que cette création eut été impossible s'il n'avait pas existé dans la région le syndicalisme laitier interdépartemental du bassin lyonnais qui, par sa circonscription, collait aux réalités économiques par-dessus l'obstacle administratif des frontières départementales. Sa structure a facilité la rencontre des hommes, la préparation de leur esprit à voir leurs entreprises dans le cadre de larges perspectives économiques et non pas uniquement par rapport aux résultats, bons ou mauvais, des gestions locales »³.

Dans le département de l'Aveyron, les producteurs privilégient l'action coopérative au service de la lutte syndicale. En 1957, Marcel Bruel écrit dans un éditorial de la presse agricole locale : « Dans le domaine laitier, nous nous battons contre un mur qui ne nous renvoie même pas d'écho. Nous avons dit bien souvent notre désir de collaboration avec le secteur industriel. Notre seule arme valable est bien dans ce domaine la coopération, c'est-à-dire la possession des moyens de transformation de nos produits. C'est la véritable arme du syndicalisme et de la

¹ J. VERCHERAND, *op.cit.*, p. 146.

² J. VERCHERAND, *op.cit.*, p. 146.

³ B. AURION, « France-Lait », in FNSEA, *Le responsable syndical face aux problèmes économiques*, Journées d'étude, 1965, Etude n°7. On notera que Benoît Aurion, Président de France-Lait en 1965, est à l'époque vice-président de la FNPL, ceci depuis sa création en 1945.

paysannerie »¹. L'action privilégiée est alors autant la création de nouvelles coopératives que la reprise en mains de coopératives existantes, mais jugées inaptes répondre aux intérêts des producteurs. En décembre 1959, une action d'envergure permet de détourner 8 000 litres de lait de l'industrie privée vers la coopération, marquant ainsi une victoire importante de la tendance syndicale prônant le contrôle des organismes économiques.

Au niveau national, on observe au premier abord une relative proximité de vues entre la FNPL et la FNCL qui constituent, à partir de 1952, la Confédération nationale laitière (CNL). Bien que leurs relations aient été sans doute ambivalentes, leurs liens sont probablement suffisamment étroits pour créer et exploiter les synergies, et ainsi obtenir des résultats dans les négociations avec les pouvoirs publics. La crise de 1953 est durement ressentie dans les régions d'élevage. La baisse des prix et la perte de revenu entraînent de larges manifestations de mécontentement. La mise en place d'INTERLAIT, en 1955, sera précédée de nombreuses manifestations d'éleveurs dans différentes régions d'élevage.

Jusqu'au début des années 1960, le syndicalisme et la coopération laitière mènent des actions très imbriquées. La tentation de l'unification institutionnelle des deux mouvements point même de temps à autre, ainsi lors de l'assemblée générale de la FNPL de 1959, un intervenant souligne la proximité des destinées : « M. Souchon, du Nord, faisant un rapprochement entre le rapport présenté à la FNCL et celui présenté à la FNPL, considère que derrière cette différence de terminologie la même question est posée, le même malaise invoqué, à savoir que le pouvoir des organisations ne serait-il pas plus grand si nous étions unis solidement, producteurs et coopérateurs, dans une organisation nationale unique ? »².

Une dizaine d'année plus tard, dans un texte de 1971, les dirigeants laitiers proposent une relecture des évolutions récentes des mouvements syndicaux et coopératifs dans le secteur laitier : « Le syndicalisme agricole a pris, au cours des dernières années, une indiscutable extension. De son côté, sous l'égide de la FNPL, un syndicalisme laitier s'est structuré aux niveau local,

¹ Cité par E. ARIAUX, *La Mutation des productions animales bovines en Aveyron de 1950 à 1975 : le syndicalisme en action*, 1978, INRA-CORDES, p. 76.

² Projet de procès-verbal de l'assemblée générale de la FNPL - mars 1959.

régional et national. L'extension du syndicalisme spécialisé laitier a été particulièrement marquée dans les régions où les entreprises laitières capitalistes, de forme familiale et à comportement « paternaliste », étaient largement implantées. Par contre, dans les régions où la coopération avait depuis longtemps pris un large essor, le syndicalisme n'a pu s'implanter valablement, la coopération y mettant quelquefois un certain frein »¹.

De nature ambivalente, les relations entre syndicalisme laitier et coopération prendront des formes parfois conflictuelles dans les années 1960-1975. Retenons le fait que syndicalisme et coopération laitière, excepté dans quelques régions très spécifiques (Charentes-Poitou, Jura), sont très souvent associés aux mêmes personnes. Le fort développement du secteur laitier dans les années 1960 conduira pourtant à une dissociation progressive de ces logiques, jusque là convergentes, entre une partie du syndicalisme laitier et la coopération.

On peut avancer l'hypothèse que le syndicalisme laitier, représentant des producteurs livrant de la matière première, se retrouvera assez vite dans une position de subordination aux intérêts des coopératives laitières et des industries privées de transformation du lait. Les responsabilités croisées existant entre le syndicalisme et la coopération laitière atténueront cette subordination, sans toutefois en inverser la tendance. Le directeur de la FNPL de l'époque illustre bien cette situation : « Quand nous avons un grand administrateur, il avait tendance à tourner à la coopération. Il abandonnait un peu l'esprit "producteurs de lait" que nous, nous conservions, car c'était notre mission »².

¹ FNPL, *Syndicalisme et Coopération*, rapport à l'Assemblée générale de la FNPL - mars 1971.

² Entretien avec Robert Gaboriaud, janvier 1993.

Section IV

Les associations spécialisées, des colosses aux pieds d'argile ?

Les associations spécialisées représentant les grandes cultures dominent l'appareil de la FNSEA et de l'APCA. Ces organisations nationales influencent largement la politique menée par l'Etat en faveur de l'agriculture. Leurs assises locales sont cependant très hétérogènes : basée sur des Fédérations départementales majoritairement situées au nord de la Loire, la FNSEA est peu présente dans plus de la moitié des départements français¹. La crise agricole de 1953 et la création du Comité de Guéret, qui fédère les FDSEA dissidentes, vont aggraver ce clivage. Comment les associations spécialisées assurent-elles leur domination sur les instances nationales tout en préservant leur autonomie ? Par quels mécanismes tentent-elles de s'enraciner plus profondément dans les réalités agricoles locales ? A l'image de la FNSEA et de l'APCA, les associations spécialisées semblent reposer sur des bases fragiles, ou du moins très localisées géographiquement.

41. Solidité des associations spécialisées au niveau national

Dépendant statutairement de la FNSEA depuis sa création en 1946, les associations spécialisées ont, de fait, une autonomie certaine. Leur relation ambivalente avec la FNSEA se traduit par la relative indépendance de fonctionnement de la Commission permanente de coordination des associations spécialisée (CCAS), intégrée au sein de la FNSEA. Cette commission, chargée d'harmoniser les politiques des différentes associations spécialisées de la FNSEA, est dotée de moyens budgétaires spécifiques, apportés par les différentes associations spécialisées. C'est, de fait, l'endroit où se discutent et se décident les questions économiques². Les socialistes, instigateurs de la mise en place de la

¹ L. PRUGNAUD, *Les étapes du syndicalisme agricole en France*, Editions de l'Epi, 1963, p. 177.

² Entretien avec Jean Pinchon, novembre 1996.

CGA, espéraient créer avec la CCAS un contre-pouvoir au sein de la FNSEA capable de limiter les ambitions des associations spécialisées de grandes cultures¹. Assurant une concertation entre les différentes associations spécialisées et permettant une certaine solidarité financière² entre elles, la CCAS n'en reste pas moins largement sous l'influence des organisations représentant les grandes cultures³.

Au cours des années 1950, la mainmise des grands agriculteurs du Nord et du Bassin parisien sur les instances de la FNSEA ne fait aucun doute⁴. Assumant les principales responsabilités dans les organisations agricoles nationales, les grands agriculteurs, souvent parallèlement impliqués dans des associations spécialisées, garantissent à celles-ci une position de force dans les institutions agricoles. Cette domination traduit une évolution des équilibres en milieu agricole : les oppositions entre classes s'estompent au profit d'une polarisation axée d'une part autour de grands exploitants, pratiquant surtout la culture des céréales et de la betterave, d'autre part autour de petits exploitants familiaux en polyculture-élevage⁵. La loi sur l'indexation des prix agricoles de 1957 marquera l'apogée de ce processus : initialement conçue pour le lait, elle sera rapidement étendue, sous la pression de la FNSEA, à dix autres produits, dont les céréales⁶.

La puissance du secteur céréalier et betteravier, dont nous avons démonté précédemment une partie des fondements, contraste avec l'apparente faiblesse du secteur des productions animales dans leur ensemble. La crise agricole de 1953 met en évidence l'absence de régulation dans le secteur des productions animales. En ce qui concerne la viande, par exemple, les producteurs sont dominés par

¹ P. COULOMB et H. NALLET, « Les organisations syndicales... », in Y. TAVERNIER et al., *op. cit.*, 1972.

² En 1947, la CCAS assurera la collecte de 127 000 F auprès de 11 associations spécialisées, somme destinée à soutenir la campagne menée par la FNPL pour obtenir un « juste prix du lait » (FNSEA, *Recueil des travaux de la Commission permanente de coordination des associations spécialisées*, septembre 1947-août 1948).

³ La CGB, par le biais de son président Pierre Leclercq et de son directeur Henri Cayre, est très impliquée dans la CCAS. Georges Ferté, grand exploitant de l'Aisne, sera aussi l'un des piliers de cette commission (entretien avec Jean Pinchon, novembre 1996). De fait, les représentants des éleveurs y sont quasiment absents (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

⁴ G. WRIGHT, *op. cit.*, 1967, p. 180-183 ; P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *op. cit.*, 1977, p. 137-146.

⁵ P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *op. cit.*, p. 139.

⁶ *Idem*, p. 144.

quelques grands éleveurs de la région normande, plus proches des maquignons et des grossistes parisiens que de la masse des éleveurs du Massif central¹. L'atomisation du secteur laitier en de multiples bassins, aux histoires très différentes, rend le mouvement syndical laitier fragile au niveau national. Durant les années 1950, l'autonomie de la FNPL et sa relative influence au sein des institutions agricoles² semble plus reposer sur l'importance que lui reconnaissent les pouvoirs publics que sur une réelle unité de pensée et d'action.

Le directeur de la FNPL de l'époque qualifie clairement les relations entre son organisation et la FNSEA : « La FNSEA avait compris qu'il ne fallait pas qu'elle marche sur nos brisées et qu'elle nous couvre. Nous la tenions au courant, on lui demandait son avis (...). De fait, nous avons une autonomie presque totale. Nous étions toujours couverts par la FNSEA. C'est nous qui prenions les décisions. Jamais aucune décision sur le lait, de mon temps du moins, n'a été prise par la FNSEA. Nous faisons toujours bloc. Nous ne voulions pas qu'on nous marche sur les pieds et qu'on nous enlève notre prestige de FNPL. Nous avons une grande ambition, un peu d'orgueil, d'être la fédération qui défendait les producteurs »³.

La marque la plus nette de l'autonomie des associations spécialisées réside dans leur capacité à s'auto-financer et à gérer les relations que cela entraîne avec la FNSEA. Les principales d'entre elles ont toujours eu leurs ressources et leur budget propres. D'une certaine façon, on peut dire que ce sont les associations spécialisées qui dominent la FNSEA, du fait de l'assistance financière qu'elles lui prêtent : « On venait chercher la FNSEA quand on en avait besoin. Nous nous financions par nous même, la FNSEA ne nous donnait pas un sou. A un moment, c'est même nous qui donnions de l'argent à la FNSEA »⁴. Du côté des céréaliers et des betteraviers, c'est la même situation qui prévaut : pendant cette période, l'AGPB consacre chaque année environ cinq à dix pour cent de ses ressources au budget de la FNSEA⁵.

Largement évoqués précédemment, les liens entre les associations

¹ J. MORILLE, *op. cit.*, p. 1046.

² Entretien avec Jean Pinchon, novembre 1996.

³ Entretien avec Robert Gaboriaud, janvier 1993.

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien avec Henri Mennesson, janvier 1996.

spécialisées et la coopération constituent aussi, à leur façon, des gages d'autonomie vis-à-vis du syndicalisme général. Autonomie financière, mais aussi possibilités d'avoir accès à une information économique et technique qui conforte les associations spécialisées dans leur position de spécialistes dans leur secteur. Acquis souvent aux côtés des coopératives, la légitimité technique et économique des associations spécialisées sera un atout déterminant au moment des négociations pour la mise en place de la politique agricole commune (PAC) dans les années 1960.

42. La fragilité de l'échelon local

Dans la plupart des secteurs, les relations entre les associations spécialisées et les organisations agricoles départementales s'orientent vers une certaine complémentarité : aux organisations nationales revient la négociation des politiques, aux organisations départementales la mobilisation sur le terrain et le contact avec les agriculteurs. Le degré d'autonomie de l'échelon local, les liens entre syndicalisme général et spécialisé à l'échelon départemental, et la plus ou moins grande indépendance laissée par les instances nationales au niveau local, donnent des situations contrastées, où règne cependant une relative indépendance de fonctionnement entre ces deux structures.

Dans le secteur laitier, si la création de la FNSEA est concomitante de celle de la FNPL au niveau national, les choses sont plus complexes sur le terrain, dans les départements et les régions. Des syndicats de producteurs de lait, constitués avant ou pendant la guerre de 1939-1945, sont déjà bien implantés. Le syndicalisme général semble alors déployer une stratégie de récupération et de contrôle de ces organisations syndicales spécialisées, comme en témoigne cet exemple dans la Loire : « Répondant aux consignes nationales invitant les FDSEA à contrôler les organisations syndicales spécialisées par produit, le bureau fédéral s'applique à intégrer la Fédération laitière (...). Le prétexte invoqué par le bureau fédéral pour parvenir à ses fins est que la Fédération laitière est trop liée aux coopératives, ce qui est préjudiciable à la défense syndicale. La Fédération laitière entend malgré tout garder son indépendance, mais elle n'en a pas les moyens financiers. Pour recueillir les cotisations des producteurs de lait, elle est alors pratiquement

obligée de passer par les syndicats locaux de la FDSEA. Le conflit dure de 1948 à 1950. La Fédération laitière doit finalement se soumettre. Elle devient une simple section spécialisée de la FDSEA. Son secrétaire administratif, qui était partisan de l'autonomie du syndicalisme laitier, est licencié »¹.

Ce mode de structuration, impulsé par le haut, constituera la caractéristique principale du mode de développement des associations spécialisées d'élevage, qui fonderont ainsi leur expansion sur l'utilisation de la pyramide syndicale de la FNSEA. Le cas du lait paraît assez exemplaire de cette tendance. Evoquant les objectifs de la FNPL a ses débuts, Robert Gaboriaud illustre bien cette dynamique : « Notre objectif était d'organiser les producteurs de lait dans le cadre des régions et des départements pour qu'ils se bagarrent avec la préfecture et tous les organismes administratifs. C'était une lutte contre l'administration, contre ou avec le ministère de l'Agriculture »². On remarquera que ce témoignage passe sous silence les rapports avec l'industrie laitière, mettant plutôt en avant le face à face entre les producteurs de lait et l'Etat. Cet état de fait est sans doute à relier avec la prégnance des visions corporatistes et interprofessionnelles où l'industriel, bien qu'objectivement en opposition avec le producteur sur certains points, est avant tout perçu comme un partenaire dans le cadre d'une régulation interprofessionnelle de la production agricole face à l'Etat.

Le mode de fonctionnement vertical et descendant du syndicalisme laitier se retrouve dans les mécanismes de prise de décision. Evoquant le rôle joué par les membres du bureau de la FNPL, représentant les départements au cours des années 1950-1960, le directeur de la FNPL est clair : « C'était le président, le directeur et sa petite administration qui étaient les éléments d'action et qui décidaient. Les autres membres du conseil d'administration s'investissaient plus sur le plan régional et départemental. Au stade national, on leur demandait leur avis, mais dans nos organisations agricoles, syndicales, on décidait quelque chose en petit comité et on disait "les producteurs de lait ne veulent pas ça". Les producteurs, eux, ne voulaient rien du tout, c'est nous qui avons décidé d'en haut qu'on ne voulait pas ça. Eux, ils étaient toujours contents d'entendre dire par leur organisation que le prix du lait n'allait pas, bien sûr.

Enfin, les décisions, c'est toujours ce qui m'a un peu choqué, c'était

¹ J. VERCHERAND, *op. cit.*, p. 125.

² Entretien avec Robert Gaboriaud, janvier 1993.

l'organisme de tête qui était au fond l'élément moteur, qui faisait dire quand on avait décidé des grèves, bien que j'y étais assez opposé mais il fallait bien, c'était des directives qui partaient de Paris. Les secrétaires les répercutaient, réunissaient leur CA. Dans le syndicalisme agricole, c'est toujours ce qui m'a un peu heurté, il y avait les idées, bien sûr, qui venaient de la base, mais les grandes décisions étaient prises au sommet »¹.

Ce témoignage n'est en rien contradictoire avec le constat de foisonnement de l'action syndicale laitière au niveau local, il permet cependant de mieux situer les marges d'autonomie et d'expression des producteurs de lait dans le dispositif complexe des organisations professionnelles agricoles. Durant la majeure partie de la période qui court de la Libération aux années 1960, la FNPL apparaît comme une petite structure, centrée essentiellement des actions de pression sur les centres de décision nationaux. Des dynamiques syndicales laitières fortes, telles celles de la région lyonnaise, entretiennent bien des liens avec la FNPL, mais elles constituent en fait des structures relativement autonomes².

Dans un secteur différent, celui du vin, un exemple montre bien la progressive distribution des rôles, selon les spécificités locales, mais concourant globalement à un équilibre dans les mécanismes de représentation et de défense des agriculteurs : c'est le cas de la Confédération générale des vignerons du Midi (anciennement CGV, devenue CGVM en 1945). Dès la création des FDSEA après les élections professionnelles de 1946, « la CGVM s'adapte rapidement à la nouvelle donne et décide que tout adhérent à un syndicat viticole devra faire partie d'un syndicat d'exploitants (...) la CGVM a agi avec souplesse tout en maintenant ses prérogatives : elle a, à chaque occasion, affirmé sa loyauté organisationnelle, confirmé qu'elle n'était qu'une section spécialisée de la fédération des exploitants, et évité tout affrontement. C'est en affirmant son champ d'intervention qu'elle a pu dans les faits apparaître comme incontournable et dominer la scène syndicale régionale »³. La FDSEA assume les actions de revendication à caractère général, gère les

¹ Entretien avec Robert Gaboriaud, janvier 1993.

² Benoît Aurion, président de la Fédération des producteurs de lait du bassin lyonnais, est aussi vice-président de la FNPL. Mais, mis à part les quelques consignes venant du niveau national, la majeure partie des actions syndicales laitières dans cette région sont le fait d'initiatives locales, en réponse à des problèmes précis (J. VERCHERAND, *op. cit.*).

³ J-P. MARTIN, *op. cit.*, p. 57-68.

questions fiscales et d'approvisionnement, et laisse à la CGVM toute latitude pour faire des propositions sur la politique viticole.

Dans le secteur des céréales, la politique de l'AGPB a consisté, dès sa renaissance en 1946, à s'assurer l'existence de relais dans les départements : à la différence des secteurs laitier et betteravier¹, il n'existait pas de syndicats locaux de producteurs de céréales. Une circulaire de l'AGPB de 1947 précise la façon dont les dirigeants céréaliers conçoivent l'organisation des sections spécialisées et économiques au sein des FDSEA : « L'AGPB tient beaucoup à ce que, dans chaque département, une section de producteurs de céréales soit rapidement constituée sur des bases qui permettent la représentation effective de toutes les catégories d'intérêts. Elle voudrait que, dans chaque département, des producteurs plus particulièrement compétents et qualifiés soient élus, avec lesquels elle pourra maintenir un contact permanent pour la défense des intérêts économiques de la production (...). L'AGPB demande la création de sections communes à la FDSEA et à l'AGPB. Des délégués "céréales" seront élus par les syndicats locaux ou cantonaux et constitueront l'assemblée générale. Une assemblée des délégués "céréales" élira un bureau auquel pourront s'adjoindre trois représentants de l'organisation coopérative céréales »².

On voit bien là apparaître un lien indiscutable entre l'AGPB et les FDSEA³ mais aussi une connivence entre ces dernières et les organisations coopératives au moment de constituer un bureau chargé de désigner les délégués qui participeront chaque année au congrès de l'AGPB⁴. L'organisation des céréaliers définit d'ailleurs clairement ce qu'elle attend de ces sections départementales : « Rappelons que le fonctionnement efficace d'une section céréales n'exige pas de fréquentes réunions et ne doit pas être une source de dépenses importantes pour la fédération départementale. L'essentiel est que les

¹ La CGB est une confédération de syndicats betteraviers indépendants, en général structurés autour d'une ou de plusieurs sucreries.

² Courrier daté du 22 janvier 1947, envoyé aux présidents de FDSEA, signé par René Blondelle (FNSEA) et Henri Mennesson, Archives de l'AGPB.

³ De fait, la plupart des courriers de l'AGPB destinés au niveau départemental sont adressés au président de la FDSEA.

⁴ Dans certains départements, la section céréales de la FDSEA est quasi-inexistante et les coopératives céréalières s'arrogent le droit de représentation des producteurs de céréales en désignant elles-mêmes les délégués au congrès de l'AGPB : c'est le cas par exemple du Loir-et-Cher, où la coopérative La Franciade, une des plus anciennes coopératives céréalières, domine le secteur (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

membres de la section se tiennent au courant des problèmes céréales pour pouvoir, quand la section sera consultée, apporter rapidement à la FDSEA des suggestions et des avis autorisés. Ainsi, les FDSEA pourront, dans de bien meilleures conditions, apporter à l'AGPB le point de vue bien étudié et documenté des producteurs de céréales du département »¹. Chargées de faire remonter l'information du niveau local, ces sections départementales doivent en outre jouer un rôle sur le plan de l'action technique : « Dans chaque département, on trouve toujours un certain nombre de producteurs qui cultivent très bien, bien mieux que les autres et qui, dans les mêmes conditions de sol et de climat, obtiennent des rendements beaucoup plus élevés que leurs voisins et la moyenne de la région. Hélas ! trop souvent les exemples ne sont pas suivis »². Dans les faits, ces sections départementales de producteurs de céréales auront une activité plutôt réduite. Ce n'est qu'à partir de 1964 qu'elles seront réactivées et que la question de leur financement sera évoquée au sein de l'AGPB.

Quel que soit le produit considéré, il apparaît que le niveau national jouit d'une réelle autonomie d'action et de décision, même s'il existe un lien avec le niveau départemental, par la constitution même des instances de décisions comme les conseils d'administration, composés d'agriculteurs représentant en général la plupart des régions agricoles productrices du produit considéré³. Cette situation de relative domination du niveau national sur le local s'explique sans doute en partie par le rôle central que jouent les instances parisiennes dans la production et la diffusion de l'information : « Il convient de souligner la puissance de l'influence intellectuelle de la FNSEA et de l'APCA qui s'exerce sur les journaux agricoles départementaux – avec la fourniture gratuite d'articles –, et par leurs services économiques, juridiques, etc. La force de persuasion de ces services nationaux sur les dirigeants départementaux est d'autant plus forte que les questions traitées ont un caractère très technique, et que les FDSEA n'ont pas les moyens de s'offrir des services équivalents, et donc d'avoir une réflexion autonome très approfondie »⁴.

¹ AGPB, circulaire aux sections départementales spécialisées des céréales, avril 1948, 8 p., Archives de l'AGPB.

² *Ibid.*

³ Dans le cas de l'AGPB, les modes de désignation des représentants départementaux dans les instances des associations spécialisées confèrent aux régions grosses productrices une représentation accrue. Les autres régions gardent cependant un accès significatif au conseil d'administration. Le véritable basculement se fait au niveau du bureau, où les régions traditionnellement productrices de céréales dominent largement (H. ROUSSILLON, *op. cit.*, p. 91-101).

⁴ J. VERCHERAND, *op. cit.*, p 148-149.

Fortes de cette légitimité technique et économique, amplifiée par les organisations générales comme la FNSEA ou l'APCA, on comprend mieux alors que les associations spécialisées aient pu avoir une telle influence dans des départements avec lesquels elles n'entretenaient pourtant pas forcément de relations suivies. Jean Vercherand, citant l'exemple des liens existant entre le département de la Loire et l'AGPB, nous donne une bonne illustration de cette situation : « A cette époque, le prix du blé reste encore un prix symbole. Presque toutes les exploitations produisent des céréales. La collecte laitière commence à peine à s'étendre sur tout le département. Pourtant, seulement 10,8 % des exploitations cultivent plus de 5 ha de céréales (...). Les dirigeants céréaliers nationaux surent habilement recueillir l'adhésion unanime des agriculteurs sur le thème général et mobilisateur de la défense des prix, tout en cherchant lors des négociations avec le pouvoir politique à limiter au maximum la différenciation des prix en leur défaveur »¹.

Après la vague d'adhésions qui a suivi la Libération – probablement liée au fait que les FDSEA jouaient alors un rôle de service non négligeable – de nombreux départements sont confrontés à une chute des effectifs du syndicalisme agricole². En ce début des années 1950, les liens se distendent entre les agriculteurs et leurs organisations locales, mais aussi entre la FNSEA et ses échelons départementaux³. Affranchies de la contrainte de l'adhésion volontaire, les associations spécialisées apparaissent alors d'autant plus solides face au syndicalisme général.

Une relance progressive des adhésions syndicales va se développer à la fin des années 1950, en particulier sous l'impulsion des "jacistes" (membres de la Jeunesse agricole catholique : JAC) dans des départements à fortes productions animales⁴. L'Aveyron illustre bien ce renversement de tendance : dans ce département, les difficultés économiques de l'après-guerre ont entraîné une

¹ J. VERCHERAND, *op. cit.*, p. 148.

² Concernant cette chute des adhésions syndicales, voir, pour le Finistère, S. BERGER, *op. cit.*, 1975, p. 241 ; pour l'Aveyron, E. ARIAUX, *op. cit.*, 1978 ; pour la Loire, J. VERCHERAND, *op. cit.*, p. 123 ; pour l'Aisne, J.T.S. KEELER, *op. cit.*, 1987, p. 139.

³ Ne s'étant pas acquittées de leur cotisations, 22 FDSEA sont privées de leur vote au congrès de la FNSEA de 1950. Sur ces 22, 19 se situent au sud de la Loire (G. WRIGHT, *op. cit.*, p. 174).

⁴ On notera que l'AGPB, à sa façon, cherche à intégrer les jeunes dans sa structure en proposant, en 1955, l'intégration de 12 jeunes « administrateurs stagiaires » dans son conseil d'administration (*Note au sujet des jeunes administrateurs*, juillet 1956, Archives de l'AGPB).

désaffection des agriculteurs vis-à-vis du syndicalisme général. De jeunes agriculteurs, pour la plupart formés à l'école de la JAC, investissent alors la section laitière pour la redynamiser. En quatre ans, de 1954 à 1958, la nouvelle équipe va réussir à quadrupler le nombre d'adhérents à la FDSEA en combinant une action revendicative à un travail de fond sur l'information, la formation et l'action technique. Le syndicat départemental des producteurs de lait, créé en 1942, devient en 1955 une section spécialisée de la FDSEA. Cette évolution statutaire va permettre à ces responsables agricoles, engagés dans des dynamiques professionnelles spécialisées, de prendre des responsabilités dans le syndicalisme général. S'associant aux initiatives promues par la FNPL, comme la grève du lait de juin 1956, l'équipe de jeunes syndicalistes assure la synergie entre leur action locale et la structuration du mouvement agricole au niveau national¹.

A la fin des années 1950, la question de la structuration syndicale, et en particulier de l'articulation entre les syndicats locaux et les instances nationale, préoccupe les dirigeants de la FNSEA. « Face à un Etat centralisateur à l'excès, face à un système économique où la loi du plus fort est trop souvent la meilleure, nous ne pouvons espérer sauver l'agriculture, et au-delà d'elle notre société tout entière, qu'en ayant le souci quotidien de permettre à chaque homme de prendre la part de responsabilité qui lui revient naturellement. La tentation centralisatrice n'effleure-t-elle pas non plus quelquefois nos organisations ? La raison d'être de l'organisation professionnelle est de mettre à la disposition des agriculteurs un certain nombre de services susceptibles de les aider à résoudre leurs difficultés. La première chose est donc de connaître ces difficultés. C'est là que la nécessité d'un contact quotidien avec la base est nécessaire. Or, ce contact n'existe pas toujours suffisamment : nos syndicats, nos mutuelles, parce qu'ils manquent souvent de vie, ne sont plus aptes à nous transmettre l'expression exacte des besoins de l'agriculture (...). Dans tous les domaines, nous devons nous attacher à faire vivre ou revivre les organisations locales. Organisations locales spécialisées d'abord, qui répondent aux problèmes posés à l'exploitant : défense d'une production, commercialisation, protection sociale, financement, action technique »².

¹ E. ARIAUX, *op. cit.*, p. 28-45. Sur la description de ce processus dans un autre département, la Loire-Atlantique, voir A. TRISTAN et M. LEBOT, *Au-delà des Haies : visite aux paysans de l'Ouest*, Descartes et Cie, p. 62-75.

² Extrait d'un rapport de F. NOVE-JOSSERAND, *Le Syndicalisme facteur déterminant de la promotion paysanne*, Rapport général, tome III, FNSEA, 1961.

Analysant la dynamique de construction du syndicalisme agricole, Pierre Coulomb et Henri Nallet montrent bien, à partir de l'exemple de quelques départements, comment l'influence croissante des jeunes agriculteurs se confond avec la relance d'une activité syndicale autour du secteur laitier et de la viande bovine¹. Ces germes de renouveau contribueront à transformer l'appareil syndical dominant pendant les années 1960. Les associations spécialisées de grandes cultures seront – provisoirement – l'objet de critiques virulentes de la part des jeunes syndicalistes issus du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Des compromis s'établiront rapidement, sur la base globale d'un partage des influences : l'Europe aux représentants des grandes cultures, la politique agricole française aux jeunes syndicalistes.

* * *

L'étude des associations spécialisées durant cette période des années 1950 met en relief quelques tendances qui structureront par la suite les évolutions futures de l'agriculture et des organisations professionnelles. En consacrant la domination d'un nouveau mode de légitimité, basé sur la compétence technico-économique et gestionnaire de l'exploitant agricole, cette période clôt le processus, engagé dans l'entre-deux-guerres, de mise à l'écart des notables ruraux, ceux-là même qui, dans le cadre d'un corporatisme organique, avaient fondé leur légitimité sur une domination avant tout politique et sociale. Cette lente transformation, d'inégale ampleur selon les régions, a été accélérée par l'action technique et l'organisation des marchés, véritables véhicules des valeurs de progrès et d'accomplissement individuel. En soutenant, dans les productions qu'elles défendent, la diffusion du progrès technique et la structuration économique, les associations spécialisées ont donné à de nombreux exploitants l'opportunité de s'investir dans des actions professionnelles concrètes, qui ont contribué à forger leur image d'exploitants modèles et dévoués aux autres. Pourtant, peu de production bénéficient réellement d'une organisation de marché solide².

¹ P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980.

² « En fait, une orientation valable n'a été définie que pour certaines productions : essentiellement les céréales et la betterave. Pour les autres, il n'y avait pas de données économiques valables qui sont une base de l'orientation de la production », in *La politique d'organisation des marchés agricoles depuis 1953*, M. Vanneroy, secrétaire général du FGM OPA, ministère de l'Agriculture, mars 1960, p. 14.

Cette période se termine par une série de manifestations agricoles importantes, marquant d'une certaine façon l'impasse à laquelle a mené une politique agricole erratique, établie à partir de rapports de force entre les organisations agricoles et les gouvernements successifs de la IV^e République. En 1958, l'arrivée de Charles de Gaulle au pouvoir et la proclamation de la V^e République vont introduire un changement majeur dans le paysage politique de l'époque. Sa traduction dans les modes d'élaboration des politiques agricoles sera déterminante. Privilégiant l'exécutif au détriment d'un pouvoir parlementaire discrédité sous la IV^e République, le mode de gouvernement du début des années 1960 va obliger le monde agricole à modifier ses stratégies de pression, jusque là largement axées sur les milieux parlementaires.

CHAPITRE IV

MUTATIONS DE L'AGRICULTURE ET CONSTRUCTION DU SYNDICALISME MODERNE

1960-1975

Deux faits importants vont marquer cette période : l'élaboration des lois d'orientations agricoles de 1960 et 1962 constitue indéniablement une rupture dans l'histoire de l'agriculture française et de ses institutions. Abondamment analysées¹, ces quinze années apparaissent à beaucoup comme la véritable naissance de "l'agriculture moderne" en France. L'autre fait essentiel de cette période charnière est le début de mise en place de l'Europe commune, avec les négociations qui s'engagent pour l'établissement des règlements communautaires concernant certains produits agricoles comme les céréales, la betterave, le lait et le vin.

Largement entamé dans les années 1950, le processus de spécialisation des systèmes de production et des régions s'accélère de manière significative. Les modes d'élaboration des politiques agricoles, qui ont souvent privilégié l'approche produit, commencent à prendre en compte les productions animales dans leur diversité. Auparavant, seul le lait faisait l'objet d'une politique nationale. La viande bovine, le porc et les volailles vont à leur tour progressivement devenir des secteurs à part entière, avec leurs institutions et leurs logiques propres. Les productions animales, surtout consommées sur la ferme pendant les décennies d'avant-guerre, vont désormais être mises en part croissante sur le marché. Certes, les rythmes diffèrent d'une région à l'autre, d'un type de production à l'autre, mais la tendance est partout la même, avec un triple mouvement de spécialisation, de concentration et d'intensification des différentes productions animales, et, plus généralement, de l'activité agricole.

Le fort mouvement de modernisation des exploitations de grandes cultures, entamé au début des années 1950, se poursuit. La production céréalière et les rendements croissent régulièrement. La recherche de débouchés devient la préoccupation centrale des organisations représentant les producteurs de céréales. L'intensification des productions animales, ainsi que l'exportation, d'abord sur le marché européen puis international, offrent des débouchés prometteurs pour les céréales. Si les régions de productions céréalières et animales se distinguent de plus en plus par la spécialisation croissante de leurs systèmes de production, les

¹ On se référera en particulier à : P. COULOMB, H. NALLET et C. SERVOLIN, *op. cit.*, p. 152-192 ; P. MULLER, *op. cit.*, 1980 ; B. BRUNETEAU, *Les Paysans dans l'Etat : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V^{ème} république*, L'Harmattan, 1994. Voir aussi le riche témoignage d'un acteur clé de cette période dans E. PISANI, *Persiste et signe*, Odile Jacob, 1992.

interdépendances entre les deux secteurs se multiplient du fait du recours accru à l'utilisation des céréales dans l'alimentation animale.

Dans un premier temps, section I, on montrera la progressive structuration des marchés des produits animaux, en particulier du lait, et les conséquences que cela entraîne sur la représentation des producteurs. La section II examinera les modalités selon lesquelles les producteurs de céréales ont progressivement conforté leur puissance économique en créant les outils adaptés à la situation nouvelle des marchés agricoles. La section III analysera, au sein du syndicalisme général, l'évolution de la place des associations spécialisées, leurs rapports entre elles et l'évolution des équilibres syndicaux.

Section I

L'émergence d'un puissant secteur laitier

La France laitière est depuis longtemps l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Le lait constitue la base du revenu d'un grand nombre de producteurs. La crise des années 1930 et celle de 1953 ont provoqué la mise en place des bases d'une régulation des marchés des produits laitiers par l'intervention publique. Sous l'impulsion des différents Plans, la production laitière est appelée à se moderniser, en partie par un effort d'investissement en aval, dans le domaine de la transformation des produits laitiers.

Le syndicalisme laitier a donc un double visage, comme décrit dans le chapitre précédent : un syndicalisme national centré sur les revendications globales et le suivi des politiques nationales, qui s'appuie très inégalement sur une multitude de dynamiques d'action collective des producteurs de lait sur le terrain. Comme le montre bien l'exemple du département de l'Aveyron évoqué plus haut, le syndicalisme laitier est aussi le siège d'une mobilisation spécifique animée par des jeunes agriculteurs formés à la JAC et qui, comme on le verra plus loin, vont progressivement investir l'appareil syndical départemental, puis national.

La constitution progressive du secteur laitier s'accélère du fait de la mise en place de la politique laitière commune. Parallèlement, la FNPL se renforce et voit son influence croître dans le syndicalisme général. Le syndicalisme laitier consolide son développement par deux moyens. Le premier consiste à inscrire son action dans le syndicalisme à vocation générale, par un contrôle progressif des dynamiques syndicales locales et par l'animation de ces dynamiques là où elles n'existent pas ou peu. Le second correspond au renforcement progressif des liens entre le syndicalisme laitier national et les organisations locales de producteurs de lait (syndicales comme coopératives).

Les années 1960 marquent un tournant, l'amorce de changements profonds dans l'économie laitière française. Dès l'été 1961, de nombreuses

manifestations de producteurs de lait ont lieu, en réaction à une proposition de mise en place d'une taxe de résorption prélevée sur le prix du lait et destinée à favoriser l'écoulement des excédents. Peu après l'adoption de la loi d'orientation de 1960, les premières négociations au niveau européen – qui aboutiront à la mise en place du règlement laitier à partir de juillet 1964 – modifient les règles du jeu pour les producteurs de lait. Auparavant placés dans une relation de face-à-face avec les pouvoirs publics pour l'établissement du prix du lait, ils vont devoir évoluer dans un nouveau contexte où les règles du marché vont progressivement devenir déterminantes dans le fonctionnement du secteur laitier¹.

11. Moderniser le secteur laitier

A ce début des années 1960 correspond une forte impulsion modernisatrice, portée par les pouvoirs publics et une bonne partie des dirigeants agricoles. Dans le cadre de l'élaboration du IV^e Plan, le groupe de travail des produits laitiers conclut : « La période du IV^e Plan sera une période d'abondance laitière permanente qui doit être caractérisée par un grand effort d'adaptation des professionnels, aidés sans réticence par les pouvoirs publics »². Dès cette époque, la question des excédents de produits laitiers est très présente. Le même groupe de travail souligne que, « en 1965, malgré l'accroissement prévu de la consommation intérieure et des exportations, des litrages excédentaires subsisteront qui pourraient atteindre environ 25 millions d'hectolitres et dont les seuls débouchés possibles ne pourraient être, sur le plan intérieur, que les économiquement faibles et, sur le plan extérieur, les pays sous-développés »³.

Intensification et spécialisation sont les mots-clés de cette période. Déjà amorcée depuis 1945⁴, la tendance à l'intensification ne fera que croître durant les années 1960-1970. L'implication de l'Etat se concrétise surtout par le soutien

¹ Suite à des rencontres entre les représentants des coopératives laitières et la FNPL en 1962, l'analyse de ces évolutions va amener la mise en place progressive de comptabilités de référence et d'un observatoire des prix payés dans les régions pour avoir des bases de discussion lors des négociations sur les prix (FNPL, *Rapport moral des assemblées générales de 1962 et de 1964*, Archives de la FNPL).

² FNPL, *Rapport moral de l'assemblée générale*, 1962, p. 2, Archives de la FNPL.

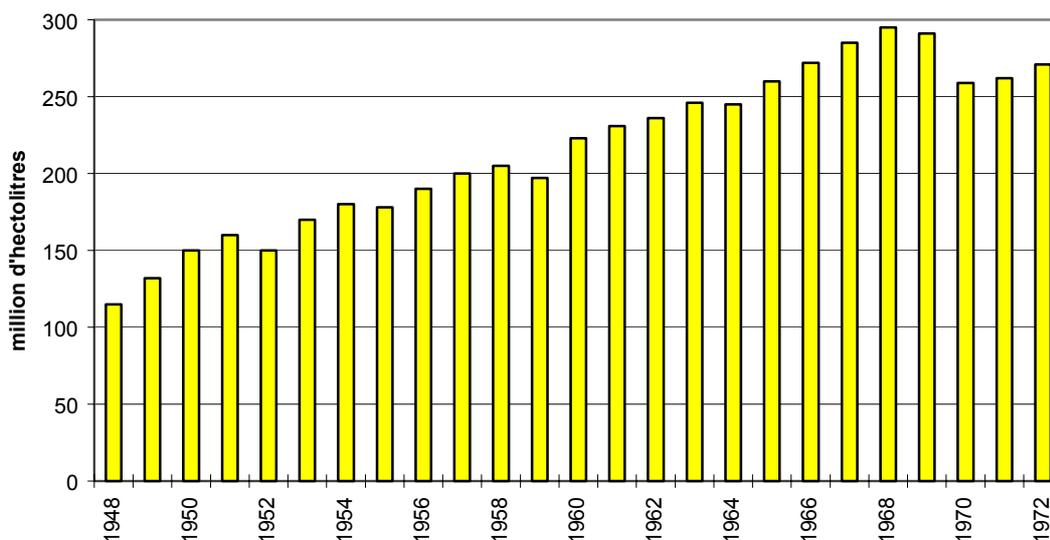
³ *Ibid.*, p. 4.

⁴ L'effectif du cheptel laitier est passé de 7,5 millions de têtes à 9,83 millions entre 1949 et 1960. La lactation théorique par vache est passée de 1 730 litres en 1949 à 2 175 en 1960 (chiffres cités dans le *Rapport moral de l'assemblée générale de la FNPL*, 1962, Archives de la FNPL).

financier que reçoit le secteur laitier à travers le FORMA¹. La production de lait croît régulièrement (voir graphique n°7 ci-dessous), mais c'est surtout la croissance du pourcentage de lait collecté qui illustre le mieux l'expansion laitière : c'est la période de multiplication rapide des structures de transformation du lait, en particulier dans l'Ouest de la France².

Graphique n° 7

Production laitière française de 1948 à 1972



Sources : graphique établi à partir de chiffres du ministère de l'Agriculture, SCEES

Le processus de spécialisation concerne tout autant les systèmes de production que les régions. Face à ces évolutions, qu'elle souhaite accompagner, la FNPL s'engage dans un travail prospectif : « Dans le contexte français et demain européen, on doit rechercher une certaine spécialisation régionale des productions agricoles les mieux adaptées économiquement et socialement à chaque région (...). Nous pensons qu'une des premières tâches de notre organisation syndicale est de procéder à l'étude de cette question et, en se basant

¹ Les crédits du FORMA sont dépassés pour la première fois en 1966 du fait des dépenses imposées par le soutien du marché des produits laitiers. De 585 millions de francs en 1965, ils passent à 1,2 milliards en 1966. En 1968, le soutien au secteur laitier consomme 2,8 milliards de francs, ce qui représente alors 79 % des crédits total du FORMA (*Annexes consacrées à l'activité de la CCAS, Rapports moraux de la FNSEA de 1966 et 1969*).

² F. VATIN, *op. cit.*, p. 130-137. Pour la Bretagne, la collecte industrielle passe de moins de 25 % de la production en 1958 à 76 % en 1968 (C. CANEVET, *op. cit.*, p. 138).

sur les renseignements contenus dans le rapport des produits laitiers du IV^e Plan, de tenter de délimiter de façon rationnelle, malgré toutes les difficultés que cela comporte, les régions françaises à vocation plus spécialement laitière »¹.

Dans la perspective de mise en place du Marché commun, les pouvoirs publics veulent développer la production laitière dans certaines régions pour obtenir une production de masse à bas prix². C'est l'époque de l'élan rationalisateur, qui prend toute sa force dans les modèles d'intensification de l'élevage prônés par l'Administration et la profession³. Mais il ne faudrait pas voir dans cet élan planificateur que la seule volonté de rationalisation. La détermination de la vocation productive des régions est un acte éminemment politique, comme peut en témoigner l'exemple de l'Aveyron : alors que la production traditionnellement dominante de ce département est sans conteste la viande, les dirigeants syndicaux locaux décident de privilégier une autre orientation, celle de la production laitière, même si elle ne concerne de fait qu'un petit nombre de producteurs spécialisés⁴.

Les mutations du secteur laitier sont débattues par les professionnels, mais aussi dans un cadre interprofessionnel. En 1962, le congrès de la CNL⁵ à Lisieux est un moment fort d'échange entre producteurs et coopérateurs. En 1963, une rencontre à Barbizon réunit la FNPL, la FNCL et la FNIL (Fédération nationale de l'industrie laitière qui représente le secteur privé non-coopératif). L'Union inter-fédérale des producteurs, coopératives et industriels laitiers (UPCIL), créée à l'issue de cette rencontre, va constituer un lieu de confrontation et d'échange d'expériences entre ces trois entités⁶. La mise en place du Marché commun des produits laitiers impose aux représentants des différentes familles du secteur laitier une concertation minimum. Malgré le prix unique fixé par le Règlement laitier européen pour la période du 1^{er} avril au 31 mars, les partenaires de la filière se sont mis d'accord pour maintenir au niveau national le mode de fixation du prix du lait avec un double prix été/hiver.

¹ FNPL, *Rapport moral de l'assemblée générale*, 1962, p. 6, Archives de la FNPL.

² P. ALPHANDERY, *op. cit.*, 1977.

³ P. ALPHANDERY et al., *Les formes de l'intensification en élevage bovin : les cas du lait et des jeunes bovins*, INRA, 1980.

⁴ E. ARIAUX, *op. cit.*, 1978, p. 63 et p. 74-80.

⁵ Confédération nationale laitière qui regroupe la FNPL et la FNCL.

⁶ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1980.

Sur le plan doctrinal, la FNPL reste sur une ligne traditionnelle très anti-étatique, comme en témoigne le point de vue de son directeur sur le rôle de l'UPCIL : « L'UPCIL, véritable corps intermédiaire entre l'Etat, les exploitations agricoles et les entreprises doit, par une gestion professionnelle de l'économie laitière, préserver la ferme, comme l'usine, de l'emprise étatique et défendre les libertés qui nous sont encore chères »¹. Cette défiance vis-à-vis de l'Administration se confirme au moment des discussions sur le projet des groupements de producteurs et de la loi de l'élevage : « Partout on voit apparaître des notions d'obligation pour les agriculteurs et d'orientation, de décision, de contrôle et de surveillance pour les fonctionnaires de l'administration »².

12. L'enracinement de la FNPL

C'est à partir de 1964, dans ce contexte de croissance rapide de la production et de la collecte laitières, que la FNPL met véritablement l'accent sur le renforcement de ses liens avec les organisations laitières départementales et régionales. Cet enracinement de la FNPL va aussi correspondre à une modification substantielle de son système de financement. Le témoignage d'un cadre de la FNPL illustre bien cette démarche :

« De retour d'un déplacement en Angleterre, Lucien Biset, Président de la FNPL, était convaincu qu'il n'y aurait de salut qu'avec une politique relationnelle avec les départements (...) Le changement dans le mode de fixation du prix du lait a joué un rôle, car il allait falloir négocier sur le terrain avec les acheteurs et donc renforcer les producteurs (...) En octobre 1964, Lucien Biset et Robert Gaboriaud m'ont demandé de les rejoindre pour ce qu'on pourrait appeler "animer la FNPL dans ses racines". A l'époque, il y avait ce petit staff national qui avait peu de relations avec les départements. La FNPL était composée d'un certain nombre d'organisations départementales relativement anciennes. Dans des régions entières, il n'y avait pas de syndicalisme laitier. Ma mission a été, de 1964 à 1974 et même au-delà, de créer des relations avec les départements et d'assurer l'animation entre le stade national et les départements (...)

« Le problème que j'ai été amené à régler a été de se faire connaître et de se faire accepter par les responsables locaux. Il y avait un certain nombre de

¹ FNPL, *Rapport moral de l'assemblée générale*, 1964, p. 4, Archives de la FNPL.

² *Ibid.*, p. 14.

fédérations départementales qui étaient puissantes, qui avaient pignon sur rue : celle du Nord, de Normandie, du Bassin lyonnais à l'époque. Ces gens étaient beaucoup plus riches que ne l'était la FNPL. Il a donc fallu se faire connaître, se faire accepter. On disait "je viens vous voir, je viens découvrir ce que vous avez créé. Montrez-moi ce que vous avez créé pour que je puisse à mon tour le transposer ailleurs". Il a fallu aller sur place, comprendre, se faire expliquer, et ensuite pouvoir à son tour être un démultiplicateur. Nous leur avons dit qu'à partir de maintenant, nous étions à leur disposition pour servir aussi de relais et leur apporter un certain nombre de choses concrètes (...)

« Une des premières choses qui a été faite a été de commencer à développer la circulation de l'information. Au niveau national, on a fait un courrier personnalisé, une circulaire, et on a mis en place un certain nombre de bulletins d'information. Dans des départements qui venaient à la production laitière, on a apporté des éléments d'information pour aider à la structuration »¹.

La perspective du Marché commun et la complexité croissante des mécanismes de gestion du secteur laitier amènent la FNPL à étoffer son équipe et à développer de nouvelles activités. Un programme d'action, élaboré en 1967, définit ces nouvelles activités et propose le renforcement d'autres au sein des différents services de la FNPL².

Ce sont d'abord les études qui deviennent une activité importante de la FNPL : études économiques sur les prix, les débouchés, les évolutions du secteur, études juridiques et réglementaires sur le suivi de l'organisation des marchés, études techniques sur la qualité du lait, l'alimentation et les problèmes sanitaires. La liaison avec les départements et la diffusion de l'information sont aussi des domaines sensibles. Pour ses correspondants, responsables des sections laitières dans les départements, la FNPL met en place un système de circulaires. Visant une information plus large, elle fournit régulièrement des articles au journal édité par l'AGPB, *Le Producteur agricole français*. Un bulletin mensuel d'information laitière est mis en place en 1970 et expédié à 1 600 destinataires : le public visé recoupe bien sûr les organisations adhérentes, mais aussi les organisations économiques du secteur (coopératives laitières, etc.). En 1967, un service professionnel est créé au sein de la FNPL, avec mission de développer les liens

¹ Entretien avec Bernard Giroux, janvier 1993.

² Voir en annexe n°33 ce programme tel qu'il a été présenté à l'assemblée générale de la FNPL de 1967.

entre l'équipe nationale et les organisations laitières départementales. Des agents régionaux sont mis en place afin de renforcer les liens entre les organisations départementales et la FNPL : en 1972, ils sont trois en Normandie, dans l'Ouest et dans le Sud-Ouest. Le renforcement des services de la FNPL a été rendu possible grâce à l'accroissement de ses ressources financières, dû principalement à la mise en place d'un nouveau système de financement.

13. Un nouveau système de financement pour la FNPL

Avant 1967, le financement de la FNPL repose sur une contribution des départements, calculée à partir du nombre de vaches, à laquelle se rajoute une cotisation syndicale forfaitaire par organisation¹. Ce mode de financement apporte au syndicalisme laitier national des ressources peu importantes, mais relativement stables jusqu'au début des années 1960.

Le nouveau système de financement que met en place la FNPL à partir de 1967 s'inspire largement de celui en vigueur à l'AGPB et à la CGB. Dans ces deux cas, un "passage obligé" – l'organisme stockeur ou la sucrerie – permet de prélever à moindres frais une cotisation calculée d'après les livraisons des producteurs. Pour les producteurs de lait, ce passage est bien entendu la laiterie. Le nouveau système de financement de la FNPL se base sur un accord minimal avec la FNCL et la FNIL, dont les organisations adhérentes ont le pouvoir de prélever, pour le compte de la FNPL, les cotisations auprès des producteurs de lait. « En 1967, nous avons mis en place la nouvelle cotisation sur le produit avec Germain Bouton, alors Président de la FNPL. On s'est beaucoup inspiré du système des céréaliers et des betteraviers, qui passaient par le goulot économique qu'était la sucrerie ou l'organisme stockeur. A l'époque, j'ai beaucoup été influencé par M. de Lavernhe : il avait été recruté par M. Mennesson, directeur de l'AGPB, pour faire rentrer les cotisations. Nous avons réfléchi avec les céréaliers sur la manière dont on pouvait transposer leur système au secteur laitier. Il n'y a pas de mystère : notre goulet d'étranglement, c'était la laiterie. Nous avons alors établi une convention avec la FNIL et la FNCL au terme duquel ces deux fédérations invitaient leurs adhérents à prélever pour le compte de la FNPL les cotisations auprès des producteurs de lait »².

¹ Cinq cents NF par organisation syndicale laitière locale en 1964.

² Entretien avec Bernard Giroux, janvier 1993.

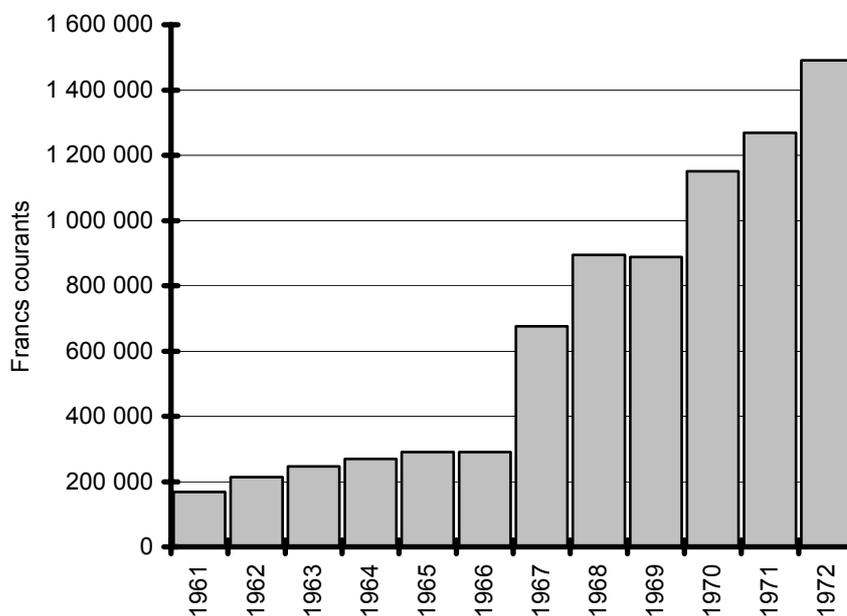
Lors de son assemblée générale de 1967, la FNPL propose à ses adhérents un budget estimé à 1,5 millions de francs¹. L'assiette et le taux de la cotisation sont alors modifiés : la nouvelle cotisation est basée sur le litre de lait ou le kilo de matière grasse collecté. Elle est prélevée par les entreprises de transformation sur les livraisons de chaque producteur. C'est l'organisation laitière départementale ou régionale qui se charge alors de collecter ces sommes auprès des transformateurs et de les reverser ensuite à la FNPL selon un pourcentage d'appel statutaire que l'assemblée générale fixe chaque année – en général entre 50 et 80 % de la cotisation fixée –, le reste servant à financer les activités de l'organisation syndicale laitière locale. Dans la plupart des départements, cette organisation laitière locale n'est autre que la section lait de la FDSEA. Ainsi, à la différence de l'AGPB où les liens financiers entre organismes stockeurs et syndicat sont directs, la FNPL passe par la médiation de la FDSEA pour la collecte de sa cotisation².

Ce nouveau mécanisme de financement va permettre une croissance rapide des recettes budgétaires de la FNPL (voir graphique n° 8 ci-dessous).

¹ Cet objectif ne sera atteint qu'en 1972. La mise en place du nouveau système permet cependant d'obtenir des recettes pour 1967 de plus du double de celles de 1966.

² Voir en annexe n°34 une présentation de la genèse et du fonctionnement de l'Union des producteurs de lait de Picardie, section laitière de la FDSEA, par Marcel Deneux.

Graphique n° 8

Recettes budgétaires de la FNPL de 1961 à 1972

Sources : graphique établi à partir des rapports financiers aux assemblées générales de la FNPL

La croissance des recettes s'accompagne d'une transformation qualitative importante dans la structure des cotisations. Alors que l'ancien système entraînait une cotisation relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire, le nouveau système de financement du syndicalisme laitier tend à augmenter la contribution des départements à forte productivité. Cette option engage ainsi de manière plus concrète les régions d'élevage les plus intensives dans le soutien au syndicalisme spécialisé (voir cartes n° 9 et 10 de la page suivante).

Le soutien de fait qu'apportent les transformateurs à l'organisation des producteurs est à replacer dans le cadre des nouveaux mécanismes de fixation du prix du lait. Alors que le prix de campagne est annuellement fixé par Bruxelles à partir de 1964, la concertation entre producteurs et transformateurs pour le maintien du système du double prix impose des liens de confiance entre les producteurs et l'aval. Pour les industriels comme pour les coopératives, le soutien des producteurs de lait est important pour le bon fonctionnement de ce nouveau système. Cet aspect a été un argument déterminant pour faire accepter par les transformateurs de lait la décision de prélever une cotisation sur les livraisons des producteurs destinée à financer le syndicalisme.

Le nouveau système de financement de la FNPL place les organisations représentantes des producteurs laitiers dans une position de relative dépendance vis-à-vis des transformateurs. Lors de débats sur cette question, un délégué de Haute-Savoie marque son inquiétude sur la mise en œuvre pratique de ce mécanisme de financement¹. Lors de l'assemblée générale de 1968, le délégué de la Haute-Marne indique que, dans son département, la moitié de la production est collectée par les coopératives et qu'il est absolument impossible de récupérer la cotisation sur elles². La FNPL tente d'arbitrer ce genre de situation par le haut en agissant au niveau de la FNCL et de la FNIL pour les convaincre du bien-fondé du versement de cette cotisation : ces fédérations de coopératives comme d'industriels privés n'ont pas forcément, comme la FNPL, une influence absolue sur leurs membres qui, localement, conservent des marges de manœuvre leur permettant d'accepter ou non de soutenir la FNPL.

14. Les exigences croissantes du métier de dirigeant agricole national

Compte tenu de l'étendue historique de ce travail, il n'a pas été possible de réaliser les recherches ethnographiques nécessaires à une analyse dans le détail des trajectoires et des caractéristiques des différentes générations de dirigeants des associations spécialisées. A travers quelques exemples, on cherchera à mettre en

¹ FNPL, *assemblée générale d'avril 1967*, Archives de la FNPL.

² FNPL, *assemblée générale d'avril 1968*, Archives de la FNPL.

évidence les liens existants entre l'évolution des fonctions de dirigeant agricole et celle des profils des personnes qui s'engagent dans ces responsabilités. On tentera de se garder des pièges posés par le déterminisme de raisons supérieures, comme de ceux liés à l'explication des phénomènes par l'influence de telle ou telle personnalité : « La difficulté à étudier les phénomènes de représentation réside dans la somme des obstacles qui s'opposent à leur compréhension. Comment en effet expliquer l'importance symbolique et sociale acquise par les représentants d'un groupe sans tomber dans le labyrinthe des déterminations d'ordre individuel (le "style" personnel, "l'influence de chacun", etc.) ni les ignorer ? Comment expliquer la représentativité des dirigeants, cristallisation dans des individus particuliers des propriétés collectives dominantes du groupe, sans céder à la tentation du finalisme sous ses formes multiples (qu'il s'agisse de la conviction de l'imposture, de l'intuition du "complot" ou de la "manipulation") ? La méconnaissance ou plutôt une connaissance incomplète sont souvent au principe de ces détournements de l'analyse vers la croyance dans les aléas individuels ou dans une raison supérieure »¹.

La FNPL, comme d'autres associations spécialisées, est aussi le moyen pour les jeunes dirigeants de l'époque de prendre des responsabilités et de gravir rapidement des échelons des organisations agricoles. Entre le notable rural issu de l'aristocratie foncière, le grand cultivateur du Bassin parisien et le nouveau leader paysan sorti des rangs de la JAC existent des distinctions fondamentales qui, au-delà des qualités propres des individus, se traduisent dans leurs relations avec l'ensemble des agriculteurs : « Se consacrant principalement aux tâches de formation, les anciens dirigeants jacistes se préparèrent très efficacement à occuper de plus hautes responsabilités. Ils font leurs classes bien sûr, mais surtout ils créent entre dirigés et dirigeants un lien tout à fait nouveau chez les paysans, égalitaire, chaleureux, fraternel – le tutoiement de la militance – qui, le moment venu, les portera sans coup férir à la tête des syndicats départementaux dans un mouvement qui eut tous les traits d'une révolte démocratique populiste de la base contre les notables traditionnels »².

Ces transformations des caractéristiques des dirigeants renvoient à des mutations plus larges dans les modes de domination au sein de la société française : « Le discours dominant doit ses propriétés spécifiques aux principes

¹ S. MARESCA, *op. cit.*, 1983, p. 231.

² P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980, p. 39.

sur lesquels repose la domination et varie principalement selon l'espèce de capital d'où les dominants tirent leur pouvoir et leurs privilèges : de là, par exemple, la place centrale qu'occupe l'exaltation de la terre et du sang dans les idéologies des aristocraties terriennes, vouées ainsi à servir de modèle à toutes les idéologies visant à justifier une bourgeoisie fondée sur l'héritage des droits acquis (...) Le nouveau discours dominant est déterminé dans ses propriétés les plus spécifiques – l'exaltation de la compétence et de la technique – par l'espèce de capital – un capital culturel d'une espèce particulière – qui constitue le trait distinctif du nouveau mode de domination »¹. Les évolutions du syndicalisme agricole sont marquées par les hommes : celles-ci laissent sur eux en retour leur empreinte.

Les associations spécialisées de produits animaux, à l'image des transformations des organisations agricoles en général, connaissent une évolution de la nature intrinsèque de leurs dirigeants liée, plus largement, aux transformations de la charge de responsable agricole national. Au sein des organisations agricoles en général, être responsable national requiert de plus en plus d'aptitudes, du fait principalement de la complexification des dossiers (Marché européen, poids croissant de l'économie, de la commercialisation).

Ces évolutions de la nature des responsabilités ont tendance à renforcer l'écart entre les responsabilités nationales et locales. Pourtant, la force d'une organisation repose en partie sur la solidité de ses bases. Pour le syndicalisme laitier, compter sur les dirigeants locaux est d'une grande importance. Mais le maintien du lien entre la base et le niveau national n'est pas toujours chose facile. La prise de responsabilité au niveau national impose un style de vie, des contacts et une pratique de la négociation qui font entrer de plein pied dans la vie publique celui qui s'y engage. La trajectoire du deuxième président de la FNPL illustre bien cette articulation parfois difficile entre les responsabilités locales et les exigences croissantes de la carrière de dirigeant agricole national.

A la fin des années 1950, Germain Bouton, éleveur en Loire-Atlantique et président de la section lait de la FDSEA de son département, prend des responsabilités nationales dans le syndicalisme laitier. Il deviendra président de la FNPL en 1966 : « Je suis rentré dans le syndicalisme laitier en 1956. Nous avons fondé une section des producteurs de lait dans le cadre de la FDSEA de l'époque.

¹ P. BOURDIEU et L. BOLTANSKI, *op. cit.*, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2/3 de juin 1976, p. 8.

Nous étions une équipe de quelques agriculteurs : il y avait déjà des problèmes à l'époque. Nous avons pris les statuts types et fondé cette section laitière. Il fallait un bureau, et comme mon exploitation était à St Herblain, près de Nantes, on m'a dit : "toi, tu es auprès de la ville". A l'époque on se déplaçait en vélo, on n'avait pas le téléphone (...)

Ensuite, la FNPL a essayé de se structurer. Les élections avaient lieu au niveau de la région : sous l'égide de la FNSEA et de la FNPL, des élections avaient été organisées à Rennes. Il fallait élire des administrateurs représentant la région pour aller à Paris. Comme nous étions le département le mieux structuré, j'ai été élu administrateur de la FNPL en 1958 (...) Pendant un an ou deux, j'ai été modeste administrateur. Moi, petit paysan sur une exploitation de 15 hectares, producteur de lait, de la base. Pas de sous, pas d'argent, il fallait avoir une foi qui aurait soulevé les montagnes. Les premières fois, je n'étais pas très à l'aise (...) En 1966, Lucien Biset avait demandé à être déchargé de ses fonctions et j'ai été désigné à l'unanimité pour prendre la Présidence de la FNPL. Ce n'était pas de gaieté de cœur ! Vous voyez le chemin : 1958, 1966, petit agriculteur, autodidacte, formation : certificat d'étude (...)

J'étais président de la FNPL avec une bonne équipe : Deneux, Debatisse, Michon, tous les grands ténors du syndicalisme étaient à la FNPL. Tous ces leaders venaient à la FNPL car nous avions monté une organisation assez dynamique qui avait ses entrées à la FNSEA. On avait pas le même poids que l'AGPB, pour des raisons financières (...) J'ai quitté la présidence en 70 (...) J'avais mon exploitation, ma famille. J'en avais marre de la vie parisienne : des combines. Moi c'est pas mon style, j'ai toujours été plus clair, plus droit... Il fallait discuter, négocier, aller voir untel...»¹. Destin personnel, mais aussi confrontation de plusieurs façons de "faire du syndicalisme", de différents "styles", ces quelques propos mettent bien en lumière ce que la fonction de dirigeant national d'un syndicat agricole impose comme contrainte, à celui qui l'exerce, dressant des obstacles invisibles pour ceux qui n'auraient pas une « inclinaison pour la vie publique »².

Dans la première partie, on a montré comment, dans les années 1930, les dirigeants des premières associations spécialisées, immergés dans la recherche de solutions aux problèmes techniques et économiques liés à une production, ont introduit, dans le champ des organisations agricoles de l'époque, de nouvelles

¹ Entretien avec Germain Bouton, 1994.

² S. MARESCA, *op. cit.*, 1983, p. 107.

formes de légitimité, en partie basées sur la reconnaissance de leur savoir-faire et de leur maîtrise des questions économiques. Cette modification substantielle de l'habitus de dirigeant agricole préfigure un des aspects de la modernisation et de l'expansion de l'agriculture française, entre autres représentée par la montée des dirigeants issus de la JAC dans les années 1960. En effet, si les oppositions furent parfois violentes à la fin des années 1950 entre grands cultivateurs du Bassin parisien et du Nord qui tenaient la FNSEA, d'une part, et, d'autre part, les jeunes issus de la JAC qui s'engageaient dans le syndicalisme jeune et le syndicalisme local de certaines régions, force est de constater qu'ils se sont vite rassemblés autour d'une base d'action commune : l'accompagnement des transformations du monde paysan vers une agriculture orientée par les marchés et composée principalement d'entrepreneurs agricoles¹.

¹ S. MARESCA souligne bien que « La Charte agricole de la Vème République est présentée le plus souvent comme le produit de la rencontre entre les nouveaux dirigeants gaullistes, et surtout leurs experts, et les nouveaux responsables du CNJA. Une histoire sociale approfondie de la promotion de la moyenne paysannerie moderniste montrerait probablement qu'elle n'a été possible que sous l'effet de restructurations préalables au sein de la représentation de la paysannerie aisée qui bénéficièrent aux riches entrepreneurs agricoles au détriment des notables paysans », S. MARESCA, *Ibid.*, p. 271.

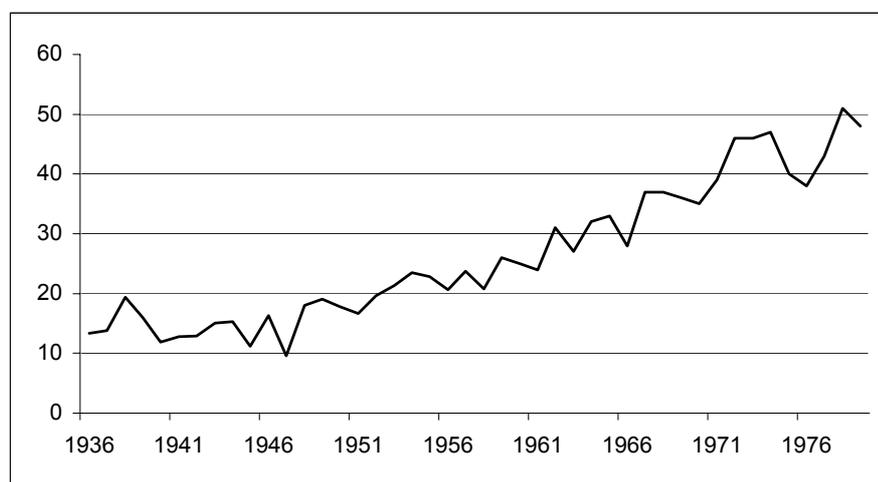
Section II

La poursuite de l'expansion céréalière

Les années 1960 correspondent à une période de forte expansion de la production céréalière en France. Amorcée dans les années 1950, la tendance à l'augmentation des rendements se confirme largement. Pour l'AGPB, la question essentielle est celle des débouchés. Les tentatives de régulation de l'offre par le contrôle des emblavures, déjà expérimentées à la fin des années 1930, puis de 1955 à 1957¹, sont définitivement abandonnées au profit d'un engagement dans le développement de débouchés nouveaux pour les céréales. Cette recherche de nouveaux débouchés s'effectue dans deux directions relativement distinctes : l'exportation et la consommation de céréales par les animaux.

Graphique n° 11

Evolution des rendements en blé tendre



Sources : ONIC

¹ M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 34-40.

21. La construction d'un secteur exportateur

Amorcée pendant les années 1950, la pratique de l'exportation des céréales va devenir une composante importante de la stratégie de développement de ce secteur. La construction de l'Europe agricole mobilise les dirigeants céréaliers, qui y voient la perspective de développer leurs débouchés¹. L'idée de l'AGPB est alors de privilégier des accords par produits entre pays européens, et en particulier entre la France et l'Allemagne². Avec la signature du traité de Rome en 1957, les perspectives se précisent, et l'AGPB déploie une activité croissante pour s'assurer de la construction d'une organisation commune du marché des céréales conforme aux intérêts qu'elle défend³. Les négociations pour la mise en place de l'Europe agricole vont durer quatre ans pour aboutir, en janvier 1962, à la décision, acte fondateur de la Politique agricole commune (PAC), de soutenir les prix par un système de prélèvements variables.

Deux ans après l'accord de 1962, la dernière touche du dispositif réglementaire européen est adoptée : « Les prix fixés le 15 décembre 1964 apportent à la grandes cultures ce qu'elle attendait : un relèvement des prix et une garantie couvrant la totalité de la production »⁴. Les conditions de prix et le mode de fonctionnement du futur marché européen des céréales vont devenir effectifs en juillet 1967, avec l'établissement du Règlement céréalier. Les résultats des négociations sont favorables aux céréaliers français et vont leur permettre de s'assurer de débouchés croissants à des prix rémunérateurs⁵. Il aura donc fallu quatre années supplémentaires pour fixer le niveau des prix des produits soutenus. Ces négociations se déroulent principalement entre trois pays : la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Un compromis franco-allemand permet de fixer, dès la fin des années 1960, un prix des céréales supérieur de 10 % environ au prix

¹ Comme nous l'avons vu à la section II du troisième chapitre, la possibilité de débouchés au niveau des pays européens voisins fait partie intégrante, depuis les années 1920-1930, du raisonnement des responsables céréaliers et de leur vision de l'avenir de leur secteur.

² M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 138-145.

³ Voir H. DELORME et Y. TAVERNIER, *op. cit.*, 1969, p. 75-79 ; J. MARQUET, *op. cit.*, 1991, p. 41-63.

⁴ H. DELORME, « La France et le Marché commun agricole », in J. RIDEAU et al., *La France et les Communautés européennes*, LGDJ, 1975, p. 630. L'auteur montre bien comment ces accords furent obtenus malgré les réticences du pouvoir gaulliste.

⁵ J. MARQUET, *op. cit.*, p. 66-67 ; M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 142.

français¹. Les Etats-Unis acceptent la constitution de cette Europe agricole, en particulier, la protection sur les céréales, en contrepartie d'une ouverture du marché européen pour ses oléo-protéagineux. C'est ainsi une sorte de pacte autour de la gestion du secteur de l'alimentation animale que vient sceller la politique agricole européenne.

Du point de vue des modes de pression, la mise en place du Marché commun des céréales entraîne une modification importante des relations entre l'AGPB et les pouvoirs publics français. Alors qu'auparavant les organisations syndicales agricoles exerçaient leurs pressions sur les pouvoirs publics français, le ministre de l'Agriculture devient maintenant, de fait, le représentant de la France lors des conseils des ministres européens qui vont fixer chaque année le prix des céréales. Cette nouvelle configuration impose à l'AGPB, comme aux autres organisations agricoles, de considérer les pouvoirs publics comme des alliés obligés dans la pression qu'ils doivent dorénavant exercer sur les instances communautaires. La concertation entre les professionnels agricoles et les instances communautaires s'effectue par le biais du Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE (COPA), créé en 1958. Cette instance n'a qu'une fonction consultative. Il existe en son sein des commissions par produits où l'on retrouve les principaux dirigeants des associations spécialisées françaises².

Les mécanismes de l'Europe céréalière lient étroitement la formation des prix, encadrés par un prix indicatif de base et un prix d'intervention, avec des prélèvements et des restitutions régulant les échanges avec l'extérieur de la Communauté. La politique d'exportation en dehors de la Communauté revêt alors une importance capitale pour le maintien du niveau des prix³. D'une garantie de débouchés pour les céréales, l'Europe deviendra rapidement, aux yeux des céréaliers, une base arrière pour le développement des exportations de céréales sur le marché mondial⁴. Cette poussée inexorable des exportations céréalières est d'autant plus vigoureuse que la fixation de prix élevés pour les céréales, si elle

¹ Disposant d'une céréaliculture composée de nombreux exploitants, souvent sur de petites et moyennes structures, l'Allemagne, afin de protéger son agriculture, privilégie alors le maintien de prix élevés des céréales au niveau européen.

² M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 145 et 148. Au sein du COPA, le Comité consultatif des céréales, créé en 1962, est composé de représentants des producteurs, des coopératives, des transformateurs, des négociants et des consommateurs. Les représentants des producteurs et des coopératives y détiennent la moitié des sièges. Ce comité consultatif est présidé dès sa création par Jean Deleau.

³ M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p 150.

⁴ Voir le chapitre V de la troisième partie.

rapporte des bénéfices immédiats aux céréaliculteurs, pénalise l'élevage moderne et contribue à chasser les céréales françaises du marché européen de l'alimentation animale¹. En 1973, l'entrée de la Grande-Bretagne et du Danemark dans la CEE est l'objet de nombreux débats : l'AGPB est en première ligne pour défendre la PAC telle qu'elle a été élaborée².

Au début des années 1960, les Etats-Unis dominent le marché mondial des céréales. La construction de l'Europe agricole ne peut se comprendre hors des compromis et des alliances établis avec la première puissance mondiale. Politiques agricoles nationales et communautaires sont englobées dans les négociations, régulièrement reprises, du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). A la fin des années 1960, les producteurs de céréales français vont développer des liens avec leurs homologues américains. C'est d'abord dans le cadre de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) que se nouent les relations entre producteurs français et américains. Mais les dirigeants céréaliers français investissent peu la FIPA, jugée par eux trop libérale : ils lui préfèrent la Confédération européenne de l'agriculture (CEA)³. A partir de 1969, l'AGPB initie des relations directes – qui deviendront vite régulières – avec des organisations américaines de producteurs de blé⁴. Ces échanges « permettent de réaffirmer les motivations de la Politique agricole commune : les prix des céréales sont plus élevés dans la CEE qu'aux Etats-Unis, mais ils sont la conséquence de structures d'exploitations moins favorables »⁵. Ces contacts directs permettent aussi de contourner les administrations, soupçonnées par les dirigeants céréaliers

¹ P. COULOMB et H. DELORME, 1987, « Crise agricole, crise de politique », in *Sociologie du travail* n°4-87, p 391-392.

² Comme en témoigne l'importance prise par ce sujet dans les éditoriaux signés de l'AGPB dans *Le Producteur agricole français (PAF)*. Entre 1972 et 1983, 35 % des éditoriaux sont consacrés à la PAC. La quasi-totalité des éditoriaux du *PAF* des années 1972, 1973 et 1975 ont comme thème les questions européennes.

³ Rassemblant principalement des agriculteurs de Suisse, d'Allemagne et de France, la CEA affirme son attachement aux valeurs occidentales et défend des positions agricoles proche des mouvements syndicaux dominants en France : défense de l'exploitation agricole familiale, refus de l'étatisme,... Pierre Hallé jouera un rôle important au sein de la CEA, où il contribuera à infléchir progressivement les positions nationales vers des positions européennes. La CEA jouera un rôle de contrepoids vis-à-vis de la FIPA, qui est plus représentative des pays anglo-saxons (cours de Rose-Marie Lagrave, EHESS, 1990-91).

⁴ *PAF* n°103 de février 1972, p 9. Ces échanges prennent la forme d'une participation d'une délégation française au congrès du NAWG (National Association of Wheat Growers). Cette délégation, composée de représentants de l'AGPB, mais aussi de représentants coopératifs, tous liés à l'ONIC, prend aussi à chaque fois d'utiles contacts directs avec l'administration américaine à Washington (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

⁵ Editorial de Philippe Neeser, in *PAF* n°104 de février 1972.

de vouloir traiter entre-elles, sans consulter de manière significative les producteurs¹. La perception qu'ont alors les dirigeants céréaliers de la situation les pousse alors à rechercher « une entente entre pays exportateurs sur l'ajustement de l'offre et de la demande, seule voie qui puisse conduire à un prix stable et raisonnable aussi bien pour les producteurs que pour les pays importateurs »².

En 1960, dans un courrier relatif au système des cotisations, les présidents de l'AGPB et de l'AGPM attirent l'attention des responsables des organismes stockeurs sur le développement de nouvelles activités : ils prônent la réalisation d'études de marché dans les pays étrangers afin de préparer le développement des marchés européens et de définir des actions de propagande auprès des milieux français et européens défendant la nécessité de prix de céréales suffisants³. Une première impulsion est ainsi donnée pour stimuler la recherche de nouveaux débouchés.

La véritable innovation interviendra deux ans plus tard. La société civile UNICEREALES est créée par l'AGPB en octobre 1962, avec la participation des Unions de coopératives de céréales, de l'AGPM, du Crédit agricole national (70 % du capital social) et de sociétés privées de commerçants ou transformateurs de grains (détentrices des 30 % restant)⁴. La participation de l'AGPB est rendue possible grâce à l'augmentation de ses ressources propres, consécutive au doublement de la cotisation AGPB, passée de un à deux francs/quintal en 1962.

La société UNICEREALES crée UNIGRAINS, dont elle détient 51 % des parts, le reste étant constitué par des apports de banques publiques et privées. Durant ses premières années d'existence, UNIGRAINS assure une fonction d'assurance-crédit à travers un premier fonds, le Fonds de garantie à l'exportation des céréales, créé par convention avec l'ONIC en 1964. Par un cautionnement de 5 % de la valeur des exportations, ce Fonds permet de compléter la garantie octroyée par la COFACE aux exportateurs de céréales vers les pays tiers⁵. Entre

¹ Editorial de Philippe Neeser, in *PAF* n°104 de février 1972.

² Editorial de Philippe Neeser, in *PAF* n°123 de février 1973.

³ Courrier du 28 juillet 1960 de Jean Deleau et Louis Bidau, président de l'AGPM, Archives de l'AGPB.

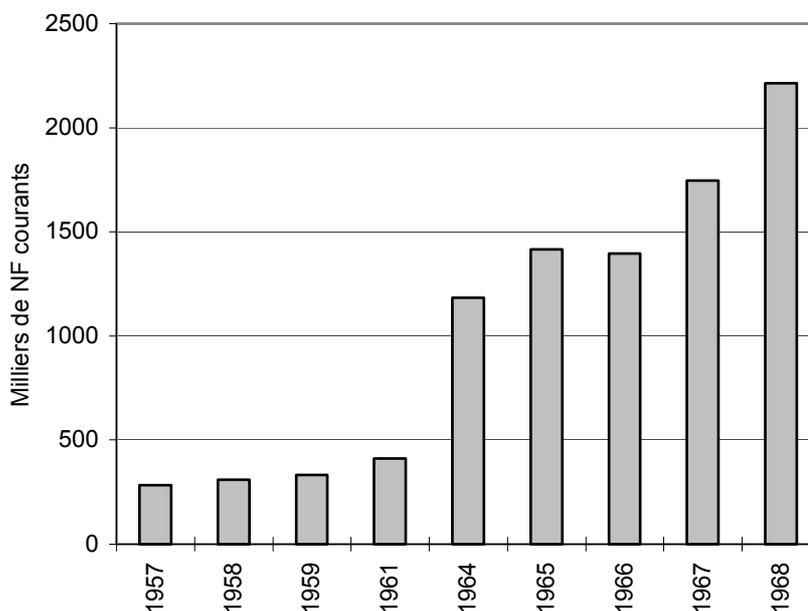
⁴ Les informations concernant UNICEREALES et UNIGRAINS et dont les sources ne sont pas citées sont issues de AGPB, *Livre d'Or*, 1974, et du *PAF* n°s 111, 131, 151, 153, 271, 291, 310.

⁵ Cette fonction semble répondre à une demande des pouvoirs publics, qui soutiennent sans réserve l'idée d'UNICEREALES : « J'ai l'honneur de vous confirmer que cette initiative reçoit

1964 et 1972, il accorde une caution partielle pour l'exportation de 105 millions de quintaux de céréales et de produits dérivés. Par cette innovation, les producteurs de céréales réaffirment un des fondements de leur action : leur engagement financier propre dans des actions concernant la filière en contrepartie d'une participation effective aux décisions liées à cette action.

Le doublement de la cotisation AGPB prélevée sur les livraisons conjuguée à l'augmentation de ces livraisons va accroître sensiblement le budget de l'AGPB, comme le montre le graphique n°12 ci-dessous. Ces moyens nouveaux vont permettre, outre la mise en place d'UNIGRAINS, un certain nombre de recrutements au sein de l'AGPB, l'achat d'un immeuble avenue du Président Wilson (dans le 8^e arrondissement de Paris) en 1966¹, et de la ferme expérimentale de l'ITCF (à Boigneville dans l'Essonne) en 1971.

Graphique n° 12

Evolution du budget de l'AGPB entre 1957 et 1968.

mon approbation, spécialement si elle permet, aux côtés de votre association, aux différents organismes intéressés tels que Coopération et Crédit agricole, chargeurs et banquiers, d'arrêter en commun, dans ce domaine (développer l'emploi des céréales françaises à l'étranger) et pour une durée suffisante, les moyens d'une coordination assurant l'efficacité de leurs efforts ». Courrier du 25 octobre 1962 de M. Poniatowski, alors directeur du cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre des Finances (Archives de l'AGPB). Cette même lettre suggère qu'UNICEREALES fasse des propositions pour compléter la garantie de la COFACE, dont le taux doit baisser.

¹ Ces locaux, qu'occupent toujours l'AGPB, sont situés à deux pas de l'APCA, de l'ONIC et du Conseil économique et social.

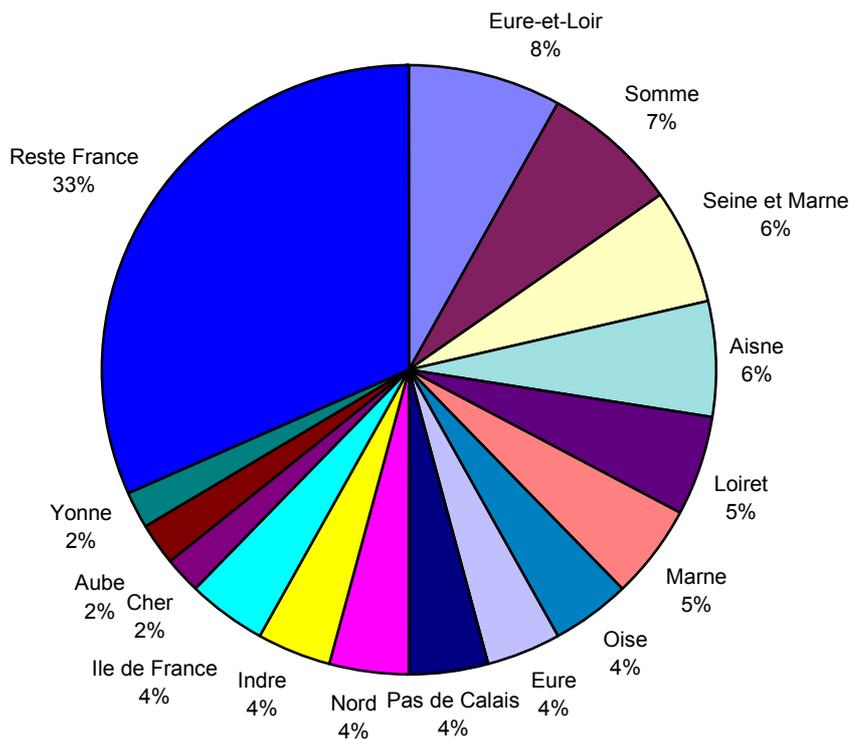
Sources : Graphique établi à partir de données publiées dans les rapports financiers, Archives de l'AGPB.

Cet accroissement des recettes budgétaires de l'AGPB, calé sur l'accroissement de la production, renforce le poids des départements grands producteurs de blé, même si la situation est plus complexe qu'il n'y paraît. Les dirigeants de l'AGPB tentent d'atténuer cet indéniable état de fait : « Le mythe de l'AGPB au service unique des départements céréaliers du Bassin parisien et du Nord est infirmé par les résultats des adhésions à l'AGPB (...) En raison de la carence de l'Ile-de-France, du Loir-et-Cher et des réticences locales observées dans le Nord, l'Aisne, l'Oise, la Marne, l'Aube, l'Yonne, le Loiret (Pithiviers), le Bassin parisien, bien qu'apportant une forte somme de cotisations à l'AGPB, apparaît comme la zone où les progrès les plus importants pourraient être réalisés »¹. Malgré ces quelques réserves sur les gains potentiels, la contribution des départements du Nord et du Bassin parisien élargi est largement majoritaire dans le budget de l'AGPB. Comme le montre le graphique n°13 ci-dessous, 15 départements contribuent pour 67 % du budget de l'AGPB en 1965.

Graphique n° 13

Origine géographique des cotisations de l'AGPB en 1965

¹ AGPB, *Collecte et cotisations*, octobre 1970, document rédigé par Henry de Lavernhe, responsable des cotisations à l'AGPB, Archives de l'AGPB.



Sources : Rapports financiers de l'AGPB, Archives de l'AGPB.

22. Le développement des débouchés animaux

Pour le secteur des céréales, le débouché des productions animales joue un rôle croissant dans l'équilibre des marchés. Déjà expérimentée dans les années 1930 pour désengorger le marché du blé, l'incitation à la consommation de blé par les animaux refait surface dès 1952, pour s'affirmer pleinement à partir de 1954 comme un mécanisme à part entière de la politique céréalière¹. Or le blé n'est pas la seule céréale à rentrer dans le régime alimentaire des animaux. Cette importance prise par le débouché des productions animales se traduit aussi par une interdépendance croissante entre les marchés du blé et ceux des autres céréales, qualifiées à l'époque de "secondaires". Si la consommation de blé à usage animal augmente indéniablement, elle est concurrencée par celle des céréales fourragères, en particulier de l'orge, qui connaît un accroissement de

¹ M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 85-86. La quantité de blé consommée par l'élevage français passera de 100 000 q en 1953-54 à 9,2 millions de q en 1957-58.

production important à la fin des années 1950¹. Face à l'accroissement des productions animales, pas toujours absorbable par le marché national, l'AGPB propose de développer les exportations de produits animaux, quitte à assurer une partie de la couverture des frais de ces exportations "contre-nature", pour compenser la compétitivité des élevages d'Europe du Nord². Les liens entre les céréales et les autres productions s'affirment de plus en plus et constituent un point important des débats lors de la préparation du III^e Plan, en 1956 : « Face à la difficulté d'envisager une réduction des surfaces en blé, le problème des productions de remplacement domine les débats »³. Cette position n'est pas nouvelle⁴, mais elle prend une importance centrale du fait de la difficulté qu'ont les différentes politiques agricoles à maîtriser la croissance des volumes produits et à stabiliser les cours en cette fin de décennie 1950.

Ce double processus de spécialisation des différentes productions agricoles et d'élevage et de multiplication des liens entre ces secteurs se confirme dans les années 1960. On peut même avancer, suivant en cela de nombreux auteurs, que le compromis entre les représentants des régions de grandes cultures, qui dominent la FNSEA et les jeunes du CNJA, souvent issus de régions d'élevage, s'élabore sur la base d'une complémentarité entre l'intensification des productions animales et la consommation croissante de céréales qui en découle⁵.

¹ Extrait d'une annexe au projet de réforme de l'ONIC, 1960, Archives de l'AGPB. Si l'AGPB soutien dans les années 1950 ce développement des céréales fourragères, en particulier de l'orge, elle tentera de le freiner dans les années 1960 parce qu'il concurrence dangereusement le débouché prometteur que constitue l'association blé-maïs-soja dans l'alimentation animale (M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 96).

² La question est évoquée en 1961, M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 105.

³ Résumé de l'exposé fait au nom de l'AGPB à la commission du III^e Plan le 4 octobre 1956, Archives de l'AGPB.

⁴ En 1939, les dirigeants céréaliers inscrivait déjà leur politique dans une vision plus large de l'agriculture : « L'AGPB défend le prix légal du blé ; elle défend la rémunération juste des producteurs de blé. L'AGPB – tout en défendant le blé – n'a pas cessé, depuis deux ans, de jeter un cri d'alarme : défendre le blé n'est pas suffisant, défendre le blé est une duperie. Ce qu'il faut à la paysannerie c'est une politique agricole d'ensemble, une politique agricole qui défende et revalorise, au niveau des frais écrasants de la production, tous les produits du sol français. La tare mortelle de la législation du blé est l'absence complète d'une politique agricole d'ensemble. Impossible de défendre le blé sans une politique agricole d'ensemble. Impossible car, même si on réussissait provisoirement, le blé serait en flèche par rapport aux autres valeurs moins favorisées ; ce serait alors le risque de surproduction permanente (...) Rééquilibrer, diversifier notre production agricole, voilà le vrai grand problème ». Extrait tiré de la brochure AGPB, *Pour fixer le prix légal du blé de la récolte 1939*, Archives de l'AGPB.

⁵ M. MARLOIE, *op. cit.*, 1974, p. 141 ; S. MARESCA, *op. cit.*, p. 271-272 ; P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1972, p. 379-413.

L'expansion du secteur des productions animales ne concerne pas que le secteur laitier. D'autres secteurs de production, comme la volaille et le porc, connaissent un développement encore plus rapide, surtout dans les régions de petites structures. Sans analyser dans le détail ces secteurs, il est utile d'avoir quelques repères à l'esprit afin de mieux comprendre la diversité des liens qui vont progressivement se nouer entre les éleveurs et les producteurs de céréales. Longtemps productions typiquement fermières, le porc et la volaille deviennent à partir des années 1960, des productions importantes pour nombre de petites fermes dont les surfaces ne sont pas suffisantes pour assurer un revenu agricole décent. Ce processus se développe surtout dans l'Ouest de la France, mais aussi dans des régions intermédiaires entre les grandes plaines et la montagne à forte densité de population.

L'aviculture intensive se développe de manière très rapide à partir de 1955, sur la base d'une consommation de plus en plus importante d'aliments extérieurs. Jusqu'à la fin des années 1950, la croissance de ce secteur est peu contrôlée. Une intégration progressive des élevages de poulets entre 1955 et 1960 va contribuer à structurer ce secteur, tout en rendant les producteurs de plus en plus dépendants des fournisseurs d'amont¹. Après une croissance spectaculaire jusqu'en 1964, la production de poulets de chair va connaître une crise profonde de 1965 à 1968². Peu organisés, fortement dominés par l'amont et l'aval, les aviculteurs, malgré l'existence de la Confédération française de l'aviculture (CFA), n'auront jamais de poids important. En Bretagne, « l'aviculture est avant tout la spécialisation des campagnes intérieures des trois départements occidentaux, et elle apparaît ainsi comme un frein à la disparition d'un certain nombre d'exploitations dans les zones fragiles (...). Les producteurs, dominés, mettent en œuvre une stratégie qui leur échappe, dispersés même au sein de groupements de producteurs qui n'ont qu'une fonction technique, sans structures communes de négociation et de pression, et dépendent totalement des pôles intégrateurs »³.

Dans les années 1950, la production porcine fermière est à la fois généralisée et modeste⁴. Dès 1955, son intensification à partir de l'utilisation

¹ C. CANEVET, *op. cit.*, 1992, p. 125-126.

² *Ibid.*, p. 141.

³ *Ibid.*, p. 247-248.

⁴ *Ibid.*, p. 139 : en Bretagne, « 70 % des exploitations comptent au moins un porc, et une exploitation ayant des porcs en possède en moyenne 6 ».

d'aliments d'origine industrielle connaît un essor sans précédent, surtout à partir de 1965. En moins d'une décennie, l'élevage porcin devient un secteur à part entière et de mieux en mieux inséré sur le marché. A la différence de l'aviculture, le secteur porcin regroupe des producteurs dynamiques, très solidement organisés, représentant souvent une élite locale¹ : « Caractéristique de régions plus prospères, comportant une paysannerie plus aisée, plus ouverte sur l'action collective (JAC, CETA, groupements et innovations locales), la production porcine, spéculation noble, est conduite par des chefs d'entreprise autonomes »².

Dans le secteur de la viande bovine, la situation est très différente. Dominé par les éleveurs sélectionneurs et par les emboucheurs, le monde des éleveurs, au début des années 1960, est fortement hiérarchisé³. Subissant l'influence d'une interprofession où règnent les maquignons et le commerce de gros, le secteur de la viande bovine va se doter d'une organisation commune des marchés qui reprendra l'essentiel des mécanismes établis lors de la crise de 1952-53. L'intervention se fait sur les carcasses, selon des modalités et des variations très complexes, permettant ainsi aux chevillards et aux négociants en gros de maintenir leur hégémonie sur un marché national et sur des exportations qui leur sont très profitables⁴. Les producteurs restent peu organisés : la Fédération nationale bovine (FNB), structure nationale de représentation des éleveurs bovins, n'est, jusqu'à la fin des années 1960, constituée que de deux ingénieurs et d'une secrétaire⁵.

Lors du congrès de l'AGPB de 1966, les débats portent en partie sur la question de l'alimentation animale. M. Olivier de Bretagne, président de la Fédération nationale porcine (FNP), remarque : « Les disparités existent entre les éleveurs qui produisent eux-mêmes leurs céréales et ceux qui les achètent et qui sont en fait les exploitants de l'Ouest et du Centre »⁶. M. Biset, président de la FNPL, ajoute : « Autrefois, la défense de la profession reposait sur le nombre des

¹ C. CANEVET, *op. cit.*, p. 172 et p. 249-253.

² *Ibid.*, p. 253. Les producteurs de porcs, subissant des fluctuations de prix importantes, sont souvent à l'origine de manifestations agricoles qui contribuent à les faire exister comme groupe social avec lequel compter.

³ A. LACHAUX, « Heurts et malheurs de la politique bovine », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p 72-74.

⁴ A. LACHAUX, *op. cit.*, p 79.

⁵ Entretien avec Pierre Mordillat, mai 1993. Signe d'une dépendance envers les céréaliers, c'est UNIGRAINS qui, pendant de nombreuses années, paiera la cotisation due par la FNB à la FNSEA (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

⁶ AGPB, *Congrès de 1966 : procès verbal de la séance du 2 juin*, Archives de l'AGPB.

agriculteurs, capables de fournir de gros bataillons d'électeurs, ou, le cas échéant, de manifestants. Mais aujourd'hui, le seul moyen pour la paysannerie de survivre, c'est de rendre ses exploitations parfaitement compétitives ». M. Hervieu, président de la Confédération nationale de l'élevage (CNE), précise que « productions bovines et céréalières pourraient apparaître en opposition si certains problèmes prenaient de l'ampleur, celui notamment de l'écart entre les prix selon que l'utilisateur est ou non lui-même producteur de céréales. Elles sont dans une certaine mesure concurrentes ou du moins fort différentes : dans la vie de l'exploitation, dans les conditions de travail et d'existence qu'elles imposent, dans l'accès au crédit, dans l'aptitude au progrès technique, à la mécanisation, dans la difficulté qu'on éprouve à maîtriser le produit, dans la sécurité de la spéculation. Dans tous ces domaines, l'éleveur est infiniment moins favorisé que le céréaliculteur. Une concurrence existe entre céréaliers et éleveurs – ceux-ci étant tributaires de ceux-là – mais aussi bien entre les éleveurs selon qu'ils produisent du bœuf, du porc, du poulet, et quand il s'agit d'ajuster les prix et de défendre leur revenu, tous les agriculteurs doivent être solidaires, d'autant que personne ne gagnerait rien à “matraquer” le revenu des céréaliers »¹. La conclusion de Jean Deleau, président de l'AGPB, est claire : « Les transformations techniques ne se feront pas sans concentration des exploitations. Ce qu'on peut craindre, du point de vue humain, c'est un déplacement des productions traditionnelles de certaines régions vers les régions céréalières. Pour éviter le déséquilibre régional et l'exode rural accéléré qui s'ensuivrait, il faut faire en sorte que les céréaliculteurs tirent un revenu suffisant de leur production »². Cette menace de la délocalisation des productions animales vers les régions céréalières sera régulièrement avancée par les céréaliers pour limiter les pressions à la baisse des prix des céréales de la part des éleveurs.

En 1966, le Fonds de garantie de l'élevage est constitué dans le cadre d'UNIGRAINS. Il est alimenté par des prélèvements sur les produits financiers du Fonds de garantie à l'exportation des céréales. Il est présidé par Marcel Bruel et a pour but d'accompagner la création d'unités modernes de productions animales. En juin 1970, le Fonds de solidarités des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE) est mis en place. La dévaluation du franc, en 1969, entraîne une revalorisation notoire du prix français des céréales par rapport aux modes de fixation européens.

¹ AGPB, *Congrès de 1966 : procès verbal de la séance du 2 juin*, p. 6-7, Archives de l'AGPB.

² AGPB, *Congrès de 1966 : procès verbal de la séance du 2 juin*, p. 6-7, Archives de l'AGPB, p. 11.

Des représentants des pouvoirs publics pensent alors effectuer une reprise sur les prix. Conscients de cette situation et ses conséquences possibles sur les éleveurs dans le climat social tendu de l'époque, les dirigeants céréaliers décident alors de mettre dans un "pot commun" une partie des gains tirés de la hausse des prix des céréales pour constituer le FCSE. Cette décision est prise, en partie, sous la pression, via la FNSEA, des secteurs représentant les productions animales.

La gestion du FSCE est confiée à UNIGRAINS et les actions soutenues dans son cadre sont décidées par un comité de pilotage, présidé alors par Gérard de Caffarelli, représentant la FNSEA, et comprenant les présidents des principales associations spécialisées d'élevage (FNP, FNB, FNPL) ainsi que des représentants de pouvoirs publics. Une part de 85 % de ce fonds est allouée à des actions visant à améliorer les structures du commerce et de la transformation des produits animaux : « La production animale, a encore rappelé M. Deleau, ne bénéficiait pas d'une véritable organisation de marché. C'était notamment le cas pour la volaille et le porc, gros consommateurs de céréales. Une amélioration de leurs circuits commerciaux était nécessaire pour y écouler une part croissante de la production d'orge et de maïs en augmentation »¹.

Les rapports entre productions cérésières et productions animales vont se concrétiser, dans les négociations agricoles, à travers la notion de "hiérarchie des prix" : « De savants calculs établissaient de façon certaine que pour rentabiliser la production de viande bovine, le prix du "kilo vif" devait être sept fois supérieur à celui du blé ou du lait (...) Le niveau du prix des céréales était considéré comme une donnée et le prix de la viande devait être fixé en conséquence. Aussi, quelque fut la situation du marché, voyait-on la délégation française exiger à Bruxelles une augmentation du prix de la viande bovine afin de "rétablir la hiérarchie des prix" »². Ce mécanisme illustre à l'évidence la position hégémonique des productions cérésières dans l'agriculture française de l'époque : le secteur des productions animales, soucieux de son développement, ne conçoit pas sa situation en dehors d'une référence obligée au secteur des céréales à travers cette notion de hiérarchie des prix.

23. Une politique de communication élargie

¹ PAF, n°302 de janvier 1982

² A. LACHAUX, *op. cit.*, p 79.

La domination des producteurs de céréales se fonde aussi sur la politique de communication que l'AGPB développe dans les années 1960. A ses débuts, l'organisation des céréaliers a pour outil de communication le *Bulletin de documentation sur le marché du blé*. Tiré à près de 1 000 exemplaires, il est diffusé gratuitement : « Jusqu'en 1936, ce journal était un document intéressant les gens du négoce, il était presque entièrement consacré aux différents cours des céréales en France et dans le monde (...) cela ne pouvait intéresser qu'une minorité de personnes, négociants et très gros producteurs »¹. En 1947, un service d'abonnement est mis en place pour le *Bulletin de documentation sur le marché du blé*. Ce sont des abonnements quasi-automatiques qui s'adressent aux producteurs membres des conseils d'administration des coopératives cérésières. On compte 15 000 abonnés en 1948². Le tirage de ce bulletin plafonnera à 18 000 exemplaires dans les années 1950. Quelques tirages plus importants sont effectués à l'occasion de congrès particuliers³.

En mars 1958, le *Bulletin de documentation sur le marché du blé* laisse la place à un nouveau journal, le *Producteur agricole français (PAF)*. Dès 1959, sa diffusion est de 45 000 exemplaires. En 1961, deux éditions mensuelles du *PAF* sont disponibles : une économique, à faible diffusion, et une technique, largement diffusée⁴. Le tirage passe à 120 000 ex. en 1963, puis à 250 000 ex. début 1967, à l'occasion de la fusion du *PAF* avec la *Voix de l'élevage*⁵. Cette importante extension du lectorat se fait sur une base statistique par le biais des organismes stockeurs de céréales : tous les producteurs qui livrent plus de 75 quintaux de blé reçoivent le journal. On peut voir dans ce choix la volonté de s'adresser à des gens « qui sont jugés dignes d'être informés sur les grands problèmes cérésières du moment, sur les prises de positions de l'AGPB et sur ses actions (...) Ce sont eux que l'AGPB interroge pour savoir ce qu'ils attendent d'elle. C'est donc dans ces 250 000 livreurs de plus de 75 quintaux que l'AGPB reconnaît ses adhérents »⁶. Dans

¹ AGPB, *Livre d'Or*, 1974, p. 75.

² Les abonnements sont prélevés par les coopératives sur les livraisons des producteurs. Les coopératives sont intéressées au mécanisme et touchent 40 F sur les 200 F de l'abonnement. Courrier du 1/08/1948, Archives de l'AGPB.

³ Tirage exceptionnel de 30 000 ex. en 1949 pour le 25^e anniversaire (assemblée générale de l'AGPB à Angers), Archives de l'AGPB.

⁴ Courrier du 2/02/1961, Archives de l'AGPB.

⁵ Associant de fait l'AGPB avec la FNPL, la CNE et l'AGPO.

⁶ H. ROUSSILLON, *op. cit.*, 1970, p. 82.

un courrier aux présidents de caisses de Crédit agricole, Jean Deleau évoque le *PAF* en ces termes : « L'AGPB atteint 250 000 exploitants par son journal bimensuel, le *PAF-La Voix de l'élevage*, diffusé dans tous les départements. Cela revient à dire qu'elle touche le "peloton de tête" des producteurs, ceux qui sont capables d'utiliser au mieux cette information et de servir d'exemple pour les autres »¹.

Une enquête effectuée auprès du lectorat du *PAF* en 1973 permet d'en mieux cerner les caractéristiques. Les lecteurs du *PAF* sont installés sur des exploitations de taille supérieure à la moyenne des exploitations françaises : 45 % des abonnées du *PAF* exploitent plus de 50 hectares, alors que ce type de surface ne caractérise que 11 % des exploitations françaises. Plus de 90 % des lecteurs du *PAF* cultivent du blé, et plus des deux tiers élèvent des bovins. Leur moyenne d'âge est inférieure à la moyenne : près de la moitié ont moins de 45 ans, contre un tiers pour l'ensemble des exploitants français². Ces quelques éléments confirment le fait que le groupe de référence de l'AGPB correspond bien au groupe des agriculteurs modernisés ou en phase de modernisation, installés sur des structures "viables". A sa manière, ce journal est un puissant vecteur de diffusion des idées de l'AGPB auprès des agriculteurs. Ses dirigeants, tout en ouvrant un peu la ligne éditoriale aux autres associations spécialisées³, gardent la haute main sur le contenu de la revue.

¹ Courrier du 07/02/1967, Archives de l'AGPB.

² *PAF* n°143 de février 1974.

³ En général, sur les 24 numéros publiés par an, près des deux tiers des éditoriaux sont signés par le président de l'AGPB. Le tiers restant permet l'expression des autres associations spécialisées (Voir le graphique dans le chapitre V de la partie suivante).

Section III

Les associations spécialisées dans la FNSEA

Au sein de la FNSEA, les associations spécialisées agissent en partie par le biais de la Commission de coordination des associations spécialisées (CCAS)¹. Les activités de cette commission s'exercent essentiellement dans le domaine économique et autour de l'action technique et des questions internationales. « Pour que les liaisons avec la fédération nationale soient efficaces, la CCAS se trouve dans l'obligation d'entreprendre elle-même des actions de plus en plus diverses qui visent, sur un plan général, à défendre les agriculteurs au niveau des marchés des produits qu'ils commercialisent, tandis que la FNSEA propose surtout une défense collective du revenu au niveau des exploitations »². Jean Pinchon, alors secrétaire de la CCAS, met sur pied en 1958 l'Association pour la propagande des produits agricoles (APPA), qui deviendra par la suite la SOPEXA. Il crée aussi l'Association de coordination technique agricole (ACTA), qui contribue à accroître les synergies dans le domaine du conseil technique dans les différents secteurs de la production agricole. La CCAS assure aussi le suivi technique du Comité de gestion du Fonds de garantie mutuel, puis du FORMA à partir de 1962.

31. L'élaboration de la politique économique de la FNSEA

De fait, la CCAS est le lieu de débat et d'élaboration de la politique économique de la FNSEA pendant les années 1950. Cette situation n'est pas sans déranger les jeunes issus de la JAC, qui prennent progressivement des responsabilités au sein de la FNSEA. La création, en 1964, de la commission économique de la FNSEA peut être perçue comme une tentative de doubler la

¹ Sur les caractéristiques principales de la CCAS pendant les années 1950, voir la section IV du troisième chapitre de cette même partie.

² FNSEA, *Annexe au rapport moral : activités des associations spécialisées adhérentes à la FNSEA*, Congrès de 1960.

CCAS et de limiter son influence dans le domaine économique¹ qui, avec le Marché commun, prend une importance croissante dans les affaires syndicales.

En 1969, George Ferté², qui présidait depuis plus de 15 ans la CCAS, laisse la place à Louis Perrin : ce dernier s'investira peu dans cette fonction, préférant l'action au niveau de l'APCA³. La pression des représentants d'organisations d'éleveurs, en particulier de Michel Debatisse et Marcel Bruel, entraîne la modification des règles de fonctionnement de la CCAS. La participation financière des productions végétales est augmentée, mais leur influence et leurs pouvoirs sont bloqués par des dispositions statutaires⁴. Jusque-là autonome administrativement, la CCAS est coiffée à partir de 1970 par la sous-direction économique de la FNSEA. Elle jouera un rôle sans cesse décroissant jusqu'en 1978 où elle sera mise en veilleuse par le nouveau président de la FNSEA, François Guillaume⁵.

Sur le plan international, « les associations spécialisées ont accepté d'aider la FNSEA à mettre en place un service d'étude internationale (...) pour aider à définir une position professionnelle auprès des services de la CEE »⁶, ceci au début des années 1960. Jean Deleau, vice-président de la FNSEA, assure de fait la responsabilité pour le syndicalisme général des questions internationales. Il est secondé par Pierre Hallé et Jean-Claude Clavel, tous deux de l'AGPB⁷. Dans les faits, les associations spécialisées ont alors le quasi-monopole de la maîtrise des questions internationales au sein des organisations agricoles⁸. Vers le milieu

¹ Entretien avec Philippe Neeser (1997). En même temps, la présidence de cette commission économique est attribuée depuis sa création au président de l'AGPB.

² George Ferté, fermier dans l'Aisne, appartient à une famille dont plusieurs membres ont joué un rôle important dans les organisations agricoles. Plus largement, plusieurs dirigeants nationaux de l'époque sont issus du département de l'Aisne : René Blondelle, Gérard de Caffarelli. Tous soutiennent directement ou indirectement l'action des associations spécialisées de grandes cultures.

³ Entretien avec Philippe Neeser (1997).

⁴ Entretien avec Jean-Claude Clavel (1993).

⁵ L. DREYFUS-SCHMIDT, *op. cit.*, p. 32. Se positionnant comme producteur de lait, François Guillaume ne cache pas son irritation face à la puissance des céréaliers. Travaillant de manière isolée, il vide de sa substance la CCAS, mais aussi en partie la Commission économique de la FNSEA, où l'absentéisme est fort. Bien qu'étant automatiquement premier vice-président de la FNSEA et président de la Commission économique, le président de l'AGPB a peu d'influence sur les positions prises à cette époque par la FNSEA (Entretien avec Philippe Neeser, 1997).

⁶ L. DREYFUS-SCHMIDT, *op. cit.*, 1985.

⁷ Jean-Claude Clavel passera à la FNSEA en 1965, puis à l'APCA en 1972, toujours sur les questions internationales.

⁸ H. DELORME, *op. cit.*, in J. RIDEAU et al., *La France et les Communautés européennes*, LGDJ, 1975, p. 624.

des années 1960, le CNJA développe ses propres analyses sur les questions agricoles internationales. Toutefois, la suprématie acquise de fait par les associations spécialisées leur confèrera jusqu'à nos jours un avantage certain.

Ainsi, tout en agissant au sein de la FNSEA, les associations spécialisées de grandes cultures jouissent d'une grande liberté de manœuvre. La suprématie dont elles jouissent jusqu'au milieu des années 1960 sur le traitement des questions économiques et internationales leur confère une domination sans partage sur le syndicalisme général. La montée des jeunes issus de la JAC au sein de l'appareil syndical, souvent par le biais des associations de produits animaux, érode progressivement cette hégémonie. En particulier, l'enjeu que représente le financement du syndicalisme est le point névralgique du "bras de fer" qui oppose les associations spécialisées de grandes cultures aux jeunes syndicalistes durant cette période.

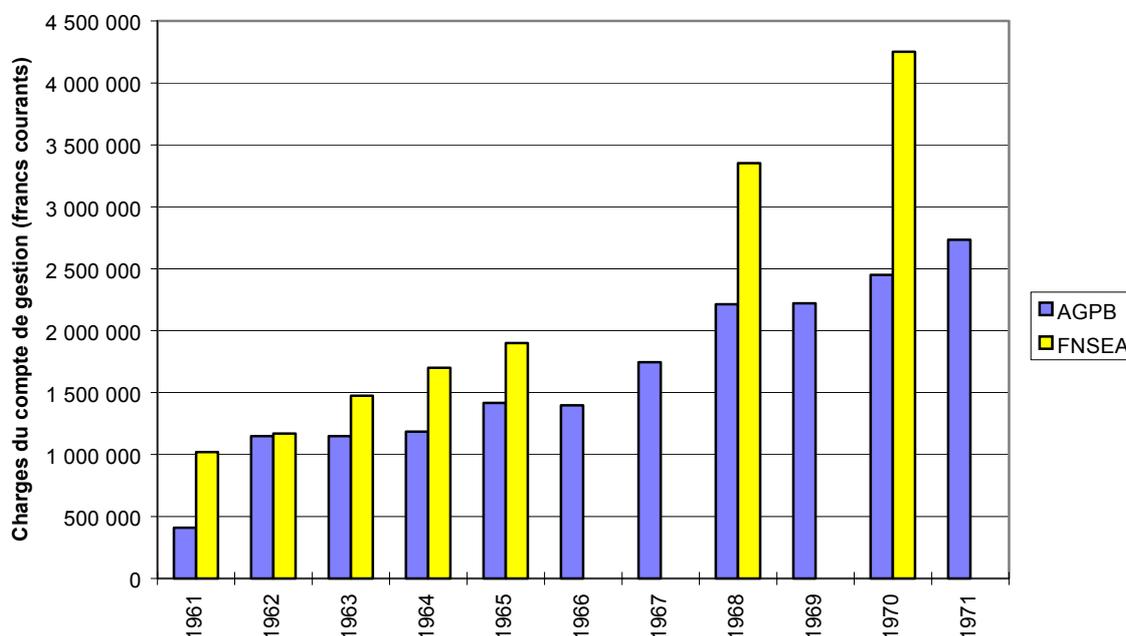
32. L'enjeu du financement du syndicalisme

Alors que les associations spécialisées de grandes cultures ont mis sur pied un système de financement assis sur des cotisations basées sur le produit, la FNSEA a une structure financière fragile, qui dépend des cotisations levées par les départements. Un extrait du rapport financier de la FNSEA de 1964 illustre bien cette situation : « Nous déplorons pour 1963 un déficit de 20 634 F. Ainsi se sont confirmées les craintes que nous exprimions l'année dernière sur la fragilité de notre équilibre financier. Il a suffi en effet qu'un ou deux départements fassent des versements incomplets, contrairement à leur habitude, pour que notre budget soit déséquilibré »¹. Même si, en volume, le budget de la FNSEA est plutôt plus important que celui de l'AGPB, il n'en a pas la régularité, au moins au début des années 1960.

¹ FNSEA, *Rapport financier de l'exercice 1963*, Congrès de février 1964.

Graphique n° 14

Budget comparé FNSEA-AGPB de 1961 à 1971



Sources : Graphique établi à partir de chiffres issus de H. ROUSSILLON, L'association générale des producteurs de blé, Presses de la FNSP, 1970 pour la FNSEA en 1961 et 1963 et pour l'AGPB de 1961 à 1963, de rapports financiers de l'AGPB pour les années 1964 à 1971 et des rapports financiers de la FNSEA pour les années 1962, 1964, 1968 et 1970.

Pour la FNSEA, les ressources financières régulières des associations spécialisées constituent indéniablement une source de convoitise. Depuis les années 1950, les associations spécialisées apportent une partie du financement de la FNSEA, soit indirectement, en prenant en charge le budget de la CCAS, soit plus directement par le financement de congrès, de postes administratifs ou d'autres actions ponctuelles.

Une fois prise en main par la nouvelle équipe issue du CNJA, la FNSEA tente de prendre le contrôle des modes de financement des associations spécialisées en proposant de faire transiter les cotisations prélevées sur les produits par le syndicalisme général. En 1972, un des nouveaux dirigeants de la FNSEA, Pierre Cormorèche, précise les intentions du syndicalisme à vocation générale : « Pour assurer une défense globale des intérêts de la profession, la FNSEA a dû mettre en place un nombre croissant de services administratifs que ne manque pas d'utiliser l'ensemble des associations spécialisées (...) Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le syndicalisme à vocation générale dont le

financement repose sur les cotisations individuelles de ses adhérents éprouve des difficultés (comme le fait apparaître le rapport financier). Un nombre important d'associations spécialisées peut aujourd'hui s'appuyer sur un financement basé sur le produit et donc proportionnel à la valeur de la production. Elles bénéficient ainsi d'une garantie de ressources qui fait dangereusement défaut au syndicalisme. Compte tenu de la diversité des structures des associations spécialisées, il ne nous semble pas possible actuellement d'envisager le regroupement de l'ensemble des cotisations versées par les agriculteurs au niveau des fédérations départementales. Cependant, des formules doivent être trouvées pour qu'une part des cotisations prélevées sur les produits soit reversée aux différents niveaux du syndicalisme à vocation générale afin que son financement soit assuré »¹. En contrepartie, la FNSEA propose d'accorder une audience accrue aux associations spécialisées. Ces velléités de contrôle des financements des associations spécialisées n'aboutiront pas, et la FNSEA ne pourra jamais, par un mécanisme automatique, s'assurer d'un prélèvement, même partiel, sur les ressources financières des associations spécialisées.

Chaque année, en fonction de règles de calcul complexes, la FNSEA sollicite une cotisation globale auprès de chaque association spécialisée. Ensuite, en fonction de ses disponibilités, mais surtout de sa volonté politique, l'association spécialisée verse à la FNSEA une partie de cette cotisation appelée². Dans le cas de la FNPL, par exemple, la contribution au budget de la FNSEA était très faible avant 1973 (moins de 3 % de ses recettes budgétaires). Elle s'accroît de manière importante à la fin des années 1970 (autour de 15 %), pour se stabiliser aux alentours de 10 % dans les années 1980³. Les rapports financiers entre les associations spécialisées et la FNSEA démontrent, s'il en était encore besoin, l'autonomie certaine du syndicalisme spécialisé par rapport au syndicalisme à vocation générale.

¹ P. CORMORECHE, *Les choix du syndicalisme agricole face à l'avenir*, 26^{ème} Congrès de la FNSEA, 1972.

² Comme en témoigne Bernard Giroux, directeur de la FNPL de 1976 à 1992, ce système laisse les associations spécialisées libre de déterminer leur apport : « La FNPL verse une cotisation annuelle à la FNSEA. Elle est établie sur des bases complexes (importance de la production laitière dans l'agriculture). Ce sont des cotisations appelées qui ne sont pas en rapport avec les moyens réels de la FNPL. La FNSEA demande une cotisation que j'ai toujours considéré comme exorbitante. Je ne l'ai jamais acquittée dans son intégralité : je disais "mes moyens me permette de payer tant de pour-cent" » (entretien avec Bernard Giroux, 1993).

³ Rapports financiers aux assemblées générales de la FNPL. La contribution financière de la FNPL à la FNSEA n'apparaît dans les comptes de la FNPL qu'en 1973 : elle est alors de 47 600 F. En 1974, elle passe à 120 000 F.

Pour l'AGPB, la position est simple. Les céréales contribuent à hauteur d'environ 15 % du revenu brut agricole français : sur cette base, l'AGPB estime devoir contribuer à hauteur d'environ 15 % au budget global de la FNSEA. Les tentatives d'exiger une cotisation plus importante ont toujours été présentées à l'AGPB sans concertation préalable : le président de l'AGPB a toujours réagi en demandant un entretien d'explication avec le président de la FNSEA, mais ces demandes n'ont jamais obtenu de réponses¹. Cela montre le caractère sensible de cette question, sur laquelle l'information est d'ailleurs difficile à mobiliser.

33. Des filières d'accès au pouvoir

L'intégration statutaire des associations spécialisées au sein de la FNSEA donne à leurs dirigeants la possibilité d'un accès à des postes de responsabilité dans le syndicalisme général². Elles fournissent aussi une partie des membres des congrès nationaux. Le double mécanisme de représentation existant au sein de la FNSEA (représentation territoriale et représentation par filière de produits) accroît de fait les opportunités de carrière au sein de l'appareil syndical. Ces filières multiples sont largement exploitées par les jeunes agriculteurs qui, à partir de la fin des années 1950, vont se lancer à la conquête du syndicalisme agricole à vocation générale.

En 1954, le CNJA devient une association, puis adopte le statut de syndicat en 1957, après de longues négociations avec la FNSEA. Même s'il est intégré dans la FNSEA, il possède une réelle autonomie qui va permettre aux jeunes dirigeants issus de la JAC d'en prendre le contrôle³. A partir de 1960, les dirigeants du CNJA vont progressivement investir la FNSEA par le biais de la conquête de certaines FDSEA⁴.

¹ Entretien avec Philippe Neeser (juillet 1997).

² Ainsi, le président de l'AGPB est premier vice-président de droit de la FNSEA.

³ Y. TAVERNIER, *Le Syndicalisme paysan : FNSEA et CNJA*, Presses de la FNSEA, 1969, p. 135-144 ; Y. CHAVAGNE, *Bernard Lambert : 30 ans de combat paysan*, La Digitale, 1988, p. 39-43.

⁴ La montée de l'influence du CNJA est marquée, en 1961, par l'arrivée de Marcel Bruel au secrétariat général de la FNSEA en remplacement d'Albert Génin. En 1963, sept FDSEA détiennent plus de 20 % des mandats de l'ensemble des FDSEA au Congrès de la FNSEA. Ce sont les départements de l'Aveyron, Côte-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan et Vendée (L. DREYFUS-SCHMIDT, *op. cit.*, p. 118-135.).

En multipliant les possibilités d'ascension dans l'appareil syndical, la structuration des intérêts spécialisés favorise les stratégies d'entrisme alors développées par les jeunes modernistes du CNJA. En effet, selon les statuts de la FNSEA, les postes électifs peuvent être occupés soit par le biais de la filière territoriale (il faut être élu localement pour ensuite monter dans l'appareil), soit par celui de la filière des groupements spécialisés¹. L'ascension de Michel Debatisse au sein de la FNSEA illustre bien les recours que peut présenter cette double possibilité. En 1964, il ne reste plus, du fait de son âge, que quelques mois à M. Debatisse pour siéger au nom du CNJA au conseil d'administration de la FNSEA. Il ne peut pas se faire élire au nom de la FDSEA de son département, le Puy-de-Dôme, car elle n'est pas à jour de ses cotisations (et, de plus, représente un département plutôt contestataire). En octobre de la même année, M. Debatisse intégrera la FNSEA par le biais de la présidence de la Confédération française de l'aviculture (CFA).

Décrivant rapidement la trajectoire professionnelle de Marcel Bruel, André Lachaux évoque bien le rôle joué par ces "filières" verticales dans l'ascension des dirigeants agricoles modernistes des années 1960 : « C'est en défendant les producteurs de lait qu'il se fait connaître et gagne le durable attachement, l'affection même, des producteurs aveyronnais (création de la CALA à Rodez). Mais dans ce secteur, les places sont déjà prises par ses amis et contemporains de la JAC. Au nord du Massif central, Michel Debatisse contrôle Richemonts (...) Dans les Alpes, Fréjus Michon préside l'ORLAC, outil précieux face aux ambitions hégémoniques de M. Debatisse. Sauf à descendre vers les terres toulousaines de tradition radicale, il n'y a pas de place dans le lait pour Marcel Bruel qui se reconvertit alors dans la viande. Puisqu'il n'y existe pas d'outil économique, on en crée un : la SICA Centre-Sud »².

Filières pour la prise de pouvoir au sein de la FNSEA, les associations spécialisées de l'élevage jouent aussi le rôle de lieux d'expression d'une contestation syndicale croissante au sein du syndicalisme général : c'est le cas en particulier de la FNP, jusqu'en 1978, et, dans une moindre mesure, de la FNPL à la fin des années 1970³.

¹ L. DREYFUS-SCHMIDT, *Ibid.*, p. 18.

² A. LACHAUX, *op. cit.*, in P. COULOMB et al., *op. cit.*, p. 77.

³ Voir chapitre V de la troisième partie.

34. De l'exploitation agricole familiale à l'entreprise agricole

L'âpreté des luttes pour la conquête de l'appareil de la FNSEA et les oppositions réelles entre des représentants de régions d'élevage et celles de grandes cultures ne doivent pas occulter les fondements de l'alliance passée entre les dirigeants de l'AGPB et la nouvelle génération de syndicalistes issus du CNJA. Le premier de ces fondements est leur vision commune d'une agriculture d'entreprise : le corporatisme économique des céréaliers trouve son pendant dans la volonté qu'ont les jeunes syndicalistes de faire évoluer les structures agricoles pour aller vers des exploitations agricoles modernes.

Après 1945, les CETA contribuent à diffuser l'idée d'une approche de type entreprise pour l'analyse de l'exploitation agricole. Bernard Poullain, créateur du premier CETA en 1945, fonde en 1964 le Centre des chefs d'entreprises agricoles (CCEA), qui deviendra le Centre de l'agriculture d'entreprise (CENAG) en 1967. « Les dirigeants du CENAG déclarèrent vouloir en finir avec l'ambiguïté de l'unité paysanne et, prévoyant la parade qu'ils n'ont d'ailleurs pu éviter, ils précisèrent ne pas vouloir former un syndicalisme de droite ou de nantis (...) la FNSEA rejette le CENAG tel un corps étranger »¹. Cette vision caricaturale de l'entreprise agricole, proche des valeurs patronales, permet aux dirigeants de la FNSEA comme de l'AGPB de s'appuyer sur une conception plus familiale de l'exploitation agricole, plus aisément recevable pour la majorité des agriculteurs de l'époque.

Les centres de gestion sont un autre type de structures où se retrouvent des agriculteurs partageant les mêmes conceptions sur les fondements techniques et économiques de l'exploitation agricole. Les premiers centres de gestion se développent à la fin des années 1950². Ils s'inscrivent souvent dans le courant valorisant une vision élitiste de l'agriculture : « Les premiers résultats économiques des exploitations en gestion publiés en juin 1968 portaient sur l'année 1964. Ils constituent l'amorce d'une série statistique intéressant une

¹ J. DOMENGE, « Le Centre de l'agriculture d'entreprise », in Y. TAVERNIER et al, *op. cit.*, 1972, p. 497-505.

² Philippe Neeser, Président de l'AGPB de 1974 à 1986, est un des créateurs du Centre de gestion de la Marne.

certaine agriculture et susceptible de servir utilement de référence à l'ensemble »¹. Les centres de gestion, comme les CETA, sont indépendants de la FNSEA. Des liens forts existent souvent entre les dirigeants de ces organismes et ceux des associations spécialisées. Ils se développeront aussi au niveau national : l'Institut de gestion et d'économie rurale (IGER), peu sollicité par les organisations agricoles nationales, va développer des relations, à partir de 1973, avec les instituts techniques, contribuant ainsi à affiner la vision sectorielle de l'agriculture².

L'extension de la TVA à l'agriculture, en 1968, marque aussi une étape dans la consolidation d'une vision entrepreneuriale de l'activité agricole : « La TVA n'est pas un impôt comme les autres. Par son dynamisme, la TVA, impôt d'entreprise, peut être un puissant moteur de l'évolution économique. La TVA est le révélateur de la maturité de la paysannerie »³. En 1968, les rapports *Mansholt* et *Vedel* prolongent et renforcent l'idée d'une nécessaire évolution des structures agricoles qu'avaient initiée les lois d'orientation de 1960-1962. C'est la fin de la vision d'une agriculture séparée du reste de la société et la naissance du syndicalisme agricole moderne à la fin des années 1960⁴. La Politique agricole commune (PAC), en participant au soutien de certaines productions impose progressivement l'image d'une agriculture d'entreprise : « Les exploitations susceptibles de s'adapter au développement économique sont celles dont le chef d'exploitation a une qualification professionnelle adéquate, dont la rentabilité est vérifiée au moyen d'une comptabilité et qui sont capables, en appliquant les méthodes de production rationnelles, de garantir un revenu équitable et d'assurer des conditions de travail satisfaisantes aux personnes qui y travaillent (...) il convient dès lors que la réforme de la structure de production favorise la constitution et le développement de telles exploitations »⁵.

Enjeux techniques, financiers et de pouvoir, les associations spécialisées occupent une place importante dans l'appareil de la FNSEA. Pour comprendre

¹ Extrait d'un document de l'IGER cité par P. RAMBAUD et al., *Gestion des exploitations et développements agricoles : analyse de langages économiques*, EHESS - CORDES, 1976, p. 90. L'Institut de gestion et d'économie rurale (IGER) est issu des centres de gestion et assure une fonction d'appui technique et de coordination nationale.

² P. RAMBAUD et al., *op. cit.*, p. 95.

³ M. SOUPLET in *L'Information agricole* de janvier 1968, cité par P. RAMBAUD et al., *op. cit.*

⁴ P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980. Les auteurs montrent bien les références des jeunes agriculteurs à la théorie classique de l'entreprise (p. 46-48).

⁵ Commission européenne, *Directive européenne du 17 avril 1972*, cité par P. RAMBAUD et al., *op. cit.*, p. 38.

plus finement les caractéristiques de cette position et les relations qu'elle implique, il apparaît nécessaire de saisir plus globalement les mutations du syndicalisme agricole pendant cette période, en particulier dans ses relations avec les pouvoirs publics.

Dans la majeure partie des recherches consacrées à l'agriculture française, cette période des années 1960 est considérée comme une charnière. Elle symbolise le passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture modernisée, où la mécanisation et l'intensification se généralisent. C'est aussi un tournant politique important, avec l'avènement de la V^e République. Les analyses de sciences politiques mobilisant des approches néo-corporatistes sont précieuses pour replacer l'étude des associations spécialisées dans le cadre plus large des modes de relations entre pouvoirs publics et groupes sociaux organisés. Il ne s'agit pas ici de faire une présentation exhaustive de ces approches, mais de voir dans quelle mesure elles peuvent, par certaines applications qui en ont été faites, apporter un éclairage utile pour ce travail.

35. Le point de vue des analyses néo-corporatistes

Les analyses d'inspiration néo-corporatistes se sont développées, dans les années 1970 et surtout au début des années 1980, principalement chez des auteurs d'origine anglo-saxonne. Elles s'inscrivent dans un ensemble plus large de recherches visant à analyser le « rapprochement entre groupes dirigeants et groupes socialement dominants »¹. Elles se positionnent par rapport à d'autres approches qui, comme elles, se proposent d'analyser les rapports entre l'Etat et la société, apparaissant comme une tentative de dépassement de l'opposition entre les analyses pluralistes et les analyses néo-marxistes².

Dans l'approche pluraliste, « la place est faite à ces organisations dont les dirigeants constituent une élite syndicale ou associative intervenant dans certains types de décisions. Leur pluralité est alors vue comme "fonctionnelle" en ce sens qu'elle correspond à la diversité des intérêts, et comme "idéologique", dans la mesure où la fragmentation des organisations résulte pour une part des

¹ J. LAGROYE, *op. cit.*, 1991, p. 432.

² A. CAWSON Eds, *Organized Interests and the State : Studies in Meso-corporatism*, London : Sage, 1985.

conceptions différentes du rôle qu'elles doivent jouer »¹. On retrouve ici les bases de l'analyse en termes de groupe de pression, très utilisée pour étudier le fonctionnement du système politique américain. Les analyses pluralistes ont souvent tendance à privilégier le point de vue de l'individualisme méthodologique et à considérer les groupes d'intérêts comme en concurrence quasi-parfaite face à un Etat autonome². Les analyses néo-marxistes, quant à elles, trouvent leurs limites dans la réduction des processus politiques à des bases économiques et dans la primauté accordée à la classe sociale dans l'explication de l'expression des intérêts politiques³. Les analyses néo-corporatistes visent, elles, avant tout à modéliser, d'un point de vue en général macro-social – à l'échelle d'une nation –, les relations entre les groupes organisés et la puissance publique. Elles correspondent à un effort de modélisation des formes de gouvernement sociaux-démocrates d'Europe dans la période de l'après-guerre.

Les approches néo-corporatistes, surtout utilisées pour l'analyse des sociétés d'Europe du Nord et centrale, peuvent-elles s'appliquer à la société française ? Certains auteurs pensent que la construction de typologies de corporatismes conçus comme des modes de médiation globaux entre la société et l'Etat s'applique mal au cas de la France, qui est le siège de nombreuses médiations sectorielles pouvant définir un modèle de "corporatisme sectoriel" : « L'harmonisation des politiques ne résulte pas de la négociation entre organisations constituées mais plutôt de l'action d'une élite dirigeante qui exerce son emprise sur tous les secteurs clés de la vie sociale »⁴. Renonçant à l'ambition globalisante des premiers modèles néo-corporatistes, des recherches plus ciblées montrent le caractère fécond de cette approche de l'action des groupes d'intérêts et des modes de médiation sociale. La relation à l'Etat est placée au centre de l'analyse, jusqu'à devenir le facteur déterminant dans la configuration des modes de représentation des intérêts : « en pratique, dans la plupart des cas, la genèse et le rythme de développement des organisations professionnelles suivent étroitement les inflexions de la politique publique les concernant »⁵. C'est par une réduction et une délimitation du domaine étudié –

¹ J. LAGROYE, *op. cit.*, 1991, p.432.

² A. CAWSON Eds, *op. cit.*, 1985.

³ *Ibid.*

⁴ P. MULLER et B. JOBERT, « L'hypothèse néo-corporatiste et son inadéquation au cas français », in *Bulletin du MAUSS* n°21, mars 1987, p. 29-50.

⁵ P. MULLER et B. JOBERT, *Ibid.*

le secteur d'activité, la branche – par rapport aux approches néo-corporatistes classiques, plus globales, que ce type d'analyse apporte des éléments utiles à ce travail.

Les approches dites méso-corporatistes circonscrivent leur objet d'étude à un secteur donné et en proposent une explication des modes de régulation politique et économique¹. C'est le cas, par exemple, d'une analyse du secteur laitier aux Etats-Unis qui, en utilisant les outils de l'approche méso-corporatiste, décortique des évolutions historiques de ce secteur². La théorie corporatiste n'est plus alors une théorie explicative qui se suffit à elle-même, mais une contribution à l'explication des politiques publiques³. Prenant comme objet d'étude la FNSEA, John T.S. Keeler utilise le cadre conceptuel des analyses néo-corporatistes et propose plusieurs types de corporatisme, entendu ici comme mode de régulation : les deux idéaux-types que sont le pluralisme fort et le corporatisme fort⁴ encadrent cinq types spécifiques de corporatisme. Chacun de ces types est alors caractérisé par quatre éléments : le rôle de l'Etat dans la formation des modes d'intermédiation des intérêts, la nature de l'interaction groupe-Etat dans l'élaboration des politiques publiques, la nature des relations au sein du groupe, et la nature des relations entre les groupes⁵. Appliquant de manière pragmatique les outils des analyses néo-corporatistes, l'auteur retrace l'histoire de la FNSEA à travers une double prise en compte, de son rapport à l'Etat et de son fonctionnement interne (sa politique de distribution de services et de biens). L'intérêt de l'analyse de Keeler réside aussi dans l'intérêt qu'il porte à la diversité locale : en analysant l'histoire syndicale de trois départements, il montre comment la construction d'un modèle néo-corporatiste expliquant la régulation du secteur agricole peut prendre des formes différentes selon les spécificités des histoires locales. L'hégémonie des FDSEA est analysée à partir de la construction de trois

¹ A. CAWSON Eds, *op. cit.*, 1985.

² B. YOUNG, L. N. LINDBERG and J. R. HOLLINGSWORTH, « The Governance of the American Dairy Industry : from Regional Dominance to Regional Cleavage », Paper prepared for the *Conférence on the Regional Organization of Business Interests and Public Policy*, McMaster University, Hamilton, Ontario, may 1985, 55 pages ; B. YOUNG, « The American Dairy Industry : Meso-corporatism and its Contradictions », Paper prepared for the *ECPR Workshop on "Meso-corporatism, the Cutback State and the Political-industrial Crisis"*, Amsterdam, april 1987.

³ A. CAWSON Eds, *op. cit.*, p. 223.

⁴ J. T.S. KEELER, *The Politics of Neocorporatism in France : Farmers, the State, and Agricultural Policy-making in the Fifth Republic*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1987.

⁵ *Ibid.*, p. 11.

types différents : une “FDSEA indépendante” qui par sa richesse et sa puissance se suffit à elle-même (l’Aisne), une “FDSEA dépendante”, disposant de peu de ressources et qui doit compter avec des syndicats départementaux rivaux (la Corrèze), et une “FDSEA artificielle”, minoritaire, qui développe son audience grâce à l’appui de la FNSEA (les Landes).

Keeler caractérise le système de cogestion entre le syndicalisme agricole majoritaire et les pouvoirs publics qui se met en place dans les années 1960¹ : en échange d’une attitude responsable et positive vis-à-vis des pouvoirs publics, la FNSEA et le CNJA reçoivent en retour des bénéfices de différentes natures – accès exclusifs ou privilégiés aux instances de décisions, pouvoir d’exécution délégué², règlement électoral en leur faveur au niveau des Chambres d’agriculture, soutiens financiers directs³. En apportant une part non négligeable du budget de la FNSEA et du CNJA, les fonds publics contribuent à renforcer ces deux syndicats, tout en modifiant la nature de leur légitimité. Les associations spécialisées, fortes de leur mécanisme de financement direct, ne manqueront pas à l’occasion de pointer cette faiblesse structurelle.

L’accès privilégié aux instances de décisions et la concertation qui s’instaure entre le syndicalisme général et les pouvoirs publics sont coiffés par une concertation politique : de 1971 à 1977, les conférences annuelles sont le lieu d’un échange périodique, avant tout politique et budgétaire⁴. Depuis des décennies, les associations spécialisées pratiquent une concertation de fait avec les responsables de la haute administration des finances et de l’agriculture. Cette concertation de fait s’appuie sur des liens interpersonnels noués à l’occasion d’une gestion commune des affaires agricoles⁵.

¹ J. T.S. KEELER, *op. cit.*, p. 110-123.

² Notamment dans le domaine foncier, par le biais d’une gestion directe des institutions créées à cet effet (SAFER, ADASEA), dans le domaine du conseil technique (SUAD) et dans le contrôle et l’utilisation des ressources de nombreuses Chambres d’agriculture.

³ Ces fonds transitent par les subventions au développement (FNDA) et par les fonds dits de “promotion collective”.

⁴ P. COULOMB, « Les conférences annuelles : entre corporatisme et populisme », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p 159-179.

⁵ Les instances de l’ONIC, comme celles d’UNIGRAINS, figurent parmi les lieux de cette concertation permanente qui, au long des années, noue des liens solides entre les responsables des associations spécialisées et les hauts fonctionnaires. Philippe Neeser, évoquant les dissensions entre l’AGPB et la FNSEA, précise que l’AGPB avait un accès beaucoup plus facile et efficace auprès de l’Administration (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

Un autre élément que l'on peut tirer des analyses néo-corporatistes est que, si les associations spécialisées ont souvent joué un rôle important dans les décisions de politique agricole, elles ont aussi souvent modifié leur manière de faire – et parfois même leur mode de structuration – en réaction à des modifications des principes d'élaboration des décisions publiques sur les questions agricoles. Sans voir là forcément une causalité directe, on peut souligner l'étroite relation entre les formes institutionnelles de gestion des politiques publiques et les modes d'action des associations spécialisées. En tant que groupes d'intérêts, elles s'adaptent aux modifications des configurations pouvoirs publics-groupes sociaux, et tout particulièrement aux modifications des lieux et des mécanismes de prises de décisions concernant leur secteur d'intervention¹.

¹ Aux Etats-Unis, par exemple, la création des sous-commissions par produit au Congrès dans les années 1970 a induit un renforcement des syndicats spécialisés dans le traitement sectoriel des questions agricoles (B. JULIEN, *Les groupes de pression américains : le lobby agro-alimentaire à l'assaut du pouvoir*, Skippers, 1988). En France, la mise en place d'offices par produits, au début des années 1980, privilégiera les modes de régulation sectoriels, donc la concertation avec les syndicats spécialisés, au détriment du syndicalisme général.

CONCLUSION

Après la Libération, les associations spécialisées se créent ou renaissent : toutes mettent en avant la défense des prix comme élément central de leur action syndicale. Les associations spécialisées de grandes cultures constituent rapidement la puissance financière et économique qui leur permettra de dominer la FNSEA et l'APCA. Leur domination n'est pas seulement économique : les profits symboliques qu'elles retirent de leur engagement dans l'action technique sont importants, alors que le progrès et la modernisation de l'agriculture deviennent des valeurs centrales d'une branche économique jugée encore très en retard¹. L'analyse des associations spécialisées durant cette période des années 1950 met en relief quelques tendances qui structureront les futures évolutions de l'agriculture et des organisations professionnelles. En consacrant la domination d'un nouveau mode de légitimité, basé sur la compétence technico-économique et gestionnaire de l'exploitant agricole, cette période achève le processus, engagé dans l'entre-deux-guerres, de mise à l'écart des notables ruraux qui, dans le cadre d'un corporatisme organique, avaient fondé leur légitimité sur une domination avant tout politique et sociale. Ce processus, lent et d'inégale ampleur selon les régions, a été accéléré par l'action technique et d'organisation des marchés qui véhiculent les valeurs de progrès et d'accomplissement individuel à travers l'activité économique. En s'engageant dans l'action technique en faveur des régions défavorisées, l'AGPB consolide son envergure nationale. Elle élargit par la même occasion son groupe de référence : plus qu'auparavant, les producteurs de blés de ces régions peuvent se sentir défendus par l'AGPB qui cherche à améliorer leur situation.

Les associations spécialisées de grandes cultures pèsent aussi sur la politique agricole par le biais de leurs entrées au Parlement. Le vote, en 1957, de la loi Laborde sur l'indexation des prix, marque l'apogée de leur influence. Cette période des années 1950 se termine par une série de manifestations agricoles importantes, marquant d'une certaine façon l'impasse dans laquelle a conduit une politique agricole relativement erratique établie à partir de rapports de force entre

¹ Les limites de l'extension du modèle des grandes exploitations capitalistes que défendent les associations spécialisées de grandes cultures obligent celles-ci à limiter leurs ambitions de conduire les évolutions globales de l'agriculture française. Dès 1946, elles laissent une place non négligeable aux exploitants familiaux puis, dans les années 1960, aux jeunes syndicalistes formés par la JAC (P. COULOMB et H. NALLET, *op. cit.*, 1980, p. 25).

les organisations agricoles et les gouvernements successifs de la IV^e République. De plus, seuls quelques secteurs font véritablement l'objet d'une réglementation agricole favorable et peu de productions bénéficient d'une organisation de marché solide¹.

L'avènement de la V^e République marque un tournant dans la politique française. En 1958, l'arrivée de Charles de Gaulle au pouvoir introduit un changement majeur dans le paysage politique de l'époque. Sa traduction dans les modes d'élaboration des politiques agricoles est déterminante. Privilégiant l'exécutif au détriment d'un pouvoir parlementaire relativement discrédité sous la quatrième république, le mode de gouvernement du début des années 1960 oblige les organisations agricoles à modifier leurs stratégies de pression auparavant largement basées sur la pression parlementaire.

Pour l'agriculture française, les lois d'orientations et la mise en place de l'Europe marquent l'aboutissement de la politique de modernisation amorcée depuis 1945². Comme la plupart des organisations agricoles, les associations spécialisées se renforcent au début des années 1960 en embauchant du personnel nouveau. L'AGPB concentre ses efforts sur les questions internationales, et en particulier sur la construction européenne : son assise financière et son articulation étroite avec les organisations économiques lui donnent les moyens de son autonomie³. A la fin des années 1960, une politique de communication élargie lui permet de maintenir une influence sur les mutations que connaît l'agriculture française.

Les associations spécialisées de produits animaux voient leur influence croître. Localement, les sections laitières des FDSEA sont investies par les jeunes syndicalistes du CNJA qui, avec le soutien bienveillant de l'administration gaulliste⁴, prennent progressivement les rênes de la FNSEA. L'importance

¹ « En fait, une orientation valable n'a été définie que pour certaines productions : essentiellement les céréales et la betterave. Pour les autres, il n'y avait pas de données économiques valables qui sont une base de l'orientation de la production » in *La politique d'organisation de marchés agricoles depuis 1953*, M Vanneroy, secrétaire général du FGM OPA, Ministère de l'agriculture, mars 1960, p. 14.

² C. SERVOLIN, *L'Agriculture moderne*, Seuil (Points économie), 1989, p. 111.

³ Parmi les 85 membres du conseil d'administration de l'AGPB, 56 sont présidents d'une coopérative céréalière, les autres sont pour la plupart vice-présidents ou administrateurs d'une coopérative (AGPB, *L'AGPB au service des producteurs de céréales*, avril 1968, Archives de l'AGPB).

⁴ B. BRUNETEAU, *Les Paysans dans l'Etat : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la V^e République*, L'Harmattan, 1994.

croissante des débouchés animaux et la contestation de la domination des associations spécialisées de grandes cultures sur la FNSEA obligent ces dernières à négocier des compromis avec la nouvelle génération de syndicalistes.

En 1970, le principe de la hiérarchie des prix entre céréales et produits animaux est établi, et le Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE) mis en place. En fait, l'apparente rivalité entre éleveurs et céréaliculteurs se résout par une alliance basée sur le partage des valeurs communes que sont la vision de l'exploitation agricole comme une entreprise et la volonté de s'impliquer dans la gestion économique de l'aval de l'agriculture¹. Cette alliance repose aussi et surtout sur l'intérêt bien compris du débouché croissant pour les céréales que représente le modèle d'intensification de l'élevage prôné par les jeunes syndicalistes. Sur le plan syndical, les associations spécialisées gardent leur autonomie et résistent aux pressions de la FNSEA qui cherchera à leur imposer, de 1970 à 1976, sa politique par une tutelle financière.

Les lignes de fractures syndicales de ce début des années 1970 apparaîtront au sein-même de chacun des secteurs céréaliers et laitiers et non, comme pouvait le laisser penser les débats des années 1960, entre les céréaliers et les éleveurs. Le mouvement des paysans-travailleurs puise ses racines dans la contestation syndicale du Grand-Ouest et les grèves du lait de 1972. La Fédération française de l'agriculture (FFA), créée en 1969, rassemble des agriculteurs nostalgiques du corporatisme économique intransigeant des années 1950. Elle constitue en quelque sorte une tendance défendant, de manière radicale, certaines idées qu'ont pu incarner, à un moment donné, les associations spécialisées de grandes cultures².

Les associations spécialisées restent malgré tout au sein de l'ensemble des organisations agricoles qui contribuent à définir et mettre en pratique les formes de cogestion qui caractérisent l'élaboration des politiques agricoles de cette époque. Dans le secteur des céréales comme celui du lait, les associations spécialisées sont en première ligne dans la négociation et la mise en place des politiques sectorielles.

¹ S. MARESCA, *op. cit.*, 1983, p. 271-272.

² I. BOUSSARD, « La Fédération française de l'agriculture : un dorgérisme d'aujourd'hui ? », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 386-391.

TROISIEME PARTIE

VERS UNE FRAGMENTATION DE LA REPRESENTATION DES INTERETS ?

1975-1995

Cette troisième et dernière partie aborde la période récente qui va du milieu des années 1970 à nos jours. La crise pétrolière du début des années 1970 et la réforme de la PAC au tournant des années 1990 constituent les deux événements importants qui bornent cette période. L'agriculture française, à l'image de celles des pays industrialisés, connaît de rapides transformations avec la poursuite accélérée de la réduction du nombre d'agriculteurs et la modification radicale du référentiel de politique agricole des années 1960-1970.

Dans un premier temps, on observera l'évolution de la place et du rôle des associations spécialisées dans la fin de l'âge d'or de l'agriculture française et au moment de la mise en place des premières réformes de politique agricole (chapitre V). Dans la période récente, centrée autour des réformes des politiques agricoles dans le cadre plus global des négociations du GATT, les associations spécialisées se replient sur leurs secteurs respectifs (Chapitre VI). Quelles sont les conséquences de ces évolutions pour l'appareil de représentation des agriculteurs ? Les tendances centrifuges des associations spécialisées au sein de la FNSEA marquent-elles la désagrégation du syndicalisme agricole unitaire ?

CHAPITRE V

INCERTITUDES ET

PREMIERES REFORMES

1975 – 1985

Le début des années 1970 est marqué par un contexte globalement favorable aux agriculteurs. Les revenus agricoles connaissent une progression remarquable en 1972 et 1973. La crise pétrolière et plus globalement économique marque un coup d'arrêt à cette croissance dès 1974. La situation de l'agriculture connaît alors une évolution ambivalente : régression des revenus et diminution des marges d'un côté, poursuite de l'expansion et développement de la production de l'autre côté. Avec un budget communautaire en constante augmentation, les mécanismes de la PAC garantissent l'écoulement d'une production agricole qui ne cesse de croître dans la plupart des secteurs. Mis en place pour atténuer les distorsions de concurrence entre monnaies au sein de l'Europe, les Montants compensatoires monétaires (MCM) induisent vers la fin des années 1970 des effets contraires à ceux espérés en favorisant les économies agricoles des pays à monnaie forte.

Les tensions qui s'étaient développées au sein de la FNSEA à la fin des années 1960 se sont partiellement résolues en 1970 par l'adoption du principe de hiérarchie des prix qui garantit aux productions animales un niveau de prix lié à celui des céréales. Cette sortie de crise par le compromis n'est pas sans nuages et des conflits ouverts, notamment dans le secteur laitier en 1972, entraînent la naissance d'un mouvement syndical oppositionnel à la FNSEA. Depuis longtemps chantres de la modernisation par l'intensification et l'accroissement de la productivité, les associations spécialisées poursuivent leur politique de promotion d'une agriculture tirée vers le haut par des débouchés croissants mais de plus en plus coûteuse pour les pouvoirs publics.

Dans une première section, on présentera les transformations du secteur laitier et la manière dont la FNPL s'engage dans la poursuite de la modernisation de ce secteur tout en prenant ses distances vis-à-vis des inévitables mesures de contrôle de l'offre. La deuxième section examinera la politique de l'AGPB qui, dans le contexte de crise, poursuit avec vigueur la recherche de débouchés, en particulier vers l'exportation tout en se désengageant partiellement de ses liens avec les autres secteurs de l'agriculture française. A travers l'exemple du secteur porcin, une troisième section aborde la question des liens entre le secteur céréalier et d'autres secteurs de production animale. Tout en limitant ses engagements au niveau des organisations agricoles générales, l'AGPB investit dans les secteurs de la viande dans l'optique principale d'accroître les débouchés céréaliers.

Section I

Le secteur laitier : ruptures et première restructuration

Depuis la crise de 1953, la politique laitière a pris une importance croissante dans la politique agricole générale. En deux décennies, elle devient un instrument central de régulation de l'évolution de la petite agriculture soumise à l'éclatement du système de polyculture-élevage¹. Les années 1960 se caractérisent par un fort développement de la production laitière, en partie lié aux investissements importants en aval, dans l'industrie et la coopération laitière.

Sur le plan syndical et institutionnel, la FNPL s'est considérablement renforcée durant la décennie 1960². La mise en place de l'organisation commune du marché des produits laitiers en 1968 a été marquée par la première manifestation européenne des producteurs de lait³. Du côté des entreprises transformatrices, le processus de concentration s'accélère. « Les procédures de régulation sectorielle qui se mettent alors en place trouvent leur cohérence, non plus dans une relation directe entre grands agriculteurs et pouvoir politique, mais dans un compromis social qui s'élargit à l'ensemble de la "sphère agro-alimentaire" ; pour la première fois, les représentants de la paysannerie familiale, les capitaux d'aval et le pouvoir d'Etat paraissent en mesure d'assurer le fonctionnement harmonieux et la croissance de l'ensemble de la filière »⁴.

11. La crise laitière du début des années 1970

¹ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, p 194.

² Voir le chapitre IV de la deuxième partie.

³ Une première manifestation organisée par le COPA regroupe 250 producteurs de lait le 12 mars 1968 à l'occasion du Conseil des ministres de l'Agriculture. N'obtenant pas satisfaction sur leurs revendications, les producteurs de lait organisent une deuxième manifestation le 27 mai à Bruxelles : 6 000 producteurs seront présents. La pression réalisée permet aux négociations d'aboutir vers une issue qui donne satisfaction aux producteurs. On notera, sans qu'on puisse soupçonner des liens de quelque nature que ce fût, que ces faits sont contemporains des événements de mai 1968.

⁴ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, p. 195.

Au début des années 1970, le fragile consensus établi entre producteurs et transformateurs de lait résiste mal aux exigences des producteurs pour une hausse du prix du lait dans certaines régions. C'est l'occasion de débats très tendus au sein du syndicalisme laitier sur l'attitude à avoir vis-à-vis des transformateurs. Schématiquement, deux tendances s'affrontent. La première prône une pression sur les entreprises, une action locale visant la défense du revenu du producteur de lait. La deuxième pense l'action syndicale comme devant, dans un cadre négocié national ainsi qu'à Bruxelles, gérer la modernisation de la filière lait et contribuer à accroître l'influence des producteurs organisés sur l'aval de cette filière. La première tendance, qui recherche l'affrontement et le rapport de force avec les transformateurs, s'exprime surtout dans certains départements de l'Ouest (Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique) et dans quelques autres régions (Vosges, Loire). Ces tensions culminent dans l'Ouest de la France et dans quelques bassins laitiers d'autres régions lors des grèves du lait de 1972.

Ces conflits exacerbent les clivages syndicaux entre les partisans d'une démarche syndicale ferme et ceux d'un syndicalisme économique plutôt porté vers les réformes et la concertation avec l'aval¹. La FNSEA prend ses distances vis-à-vis de ces mouvements qui lui échappe : « il va de soi que la menace qu'ont fait peser certains manifestants sur les instruments coopératifs, qui ont été laborieusement mis en place pour défendre les revenus agricoles et le pouvoir économique des producteurs, traduit bien l'impasse à laquelle peuvent conduire des actions mal engagées. Dans de telles conditions, il est évident que la FNSEA ne pouvait accepter de "couvrir" de tels faits qui en outre avaient été engagés isolément sans consultation préalable du Conseil d'Administration »².

Les tensions qui se renforcent alors au sein du syndicalisme laitier ne doivent pas être perçues uniquement comme le résultat de positions politiques liées au contexte de l'après mai 1968. Elles sont aussi, en partie, le fruit des structures et de l'histoire locale des bassins laitiers ou, selon les départements, les formes d'organisation des producteurs, le nombre, la nature et la taille des transformateurs diffèrent sensiblement. Prenant l'exemple de la région Nord-Est,

¹ Pour un détail de ces clivages syndicaux en Bretagne, voir C. CANEVET, *op. cit.*, 1992, p. 193-198. Pour un autre exemple départemental, celui de la Loire, voir J. VERCHERAND, *op. cit.*, 1994, p. 285-294.

² FNSEA, Rapport moral présenté par Pierre Cormorèche, 1973, p. 13.

Denis Hairy et Daniel Perraud montrent bien comment des structures de production et une histoire différente confère à deux départements des positionnements syndicaux spécifiques. Dans les Ardennes, la production laitière s'effectue sur des exploitations concentrées. Depuis les années 1930, un mouvement de coopératives de vente a comme souci de s'assurer la maîtrise de l'offre dans le cadre d'une action syndicale à caractère économique marqué : préserver l'outil industriel et jouer le jeu de la coopération sont les principes qui guident les organisations laitières des Ardennes comme celles de la Meuse¹. Dans les Vosges, de nombreuses et petites exploitations laitières, une spécialisation laitière marquée et une industrie laitière privée dominante confèrent aux organisations laitières syndicales départementales un positionnement plus radical² avec des producteurs engagés dans un rapport de force direct avec les transformateurs.

Les conflits laitiers de ce début des années 1970 ne laissent pas la FNPL indemne. La première conséquence pour le syndicalisme laitier est la défection de certains départements qui, pendant plusieurs années, ne vont plus payer de cotisation : le Finistère, le Morbihan, la Loire-Atlantique et la Mayenne. Le Finistère et la Mayenne réintégreront la FNPL à la fin des années 1970 mais la Loire-Atlantique restera toujours à l'écart et le Morbihan ne rejoindra la FNPL qu'au début des années 1990, soit vingt ans après ces conflits !

¹ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1976, p. 37-45.

² *Ibid.*, p. 55-58 et p. 80-81.

Tableau n° 15

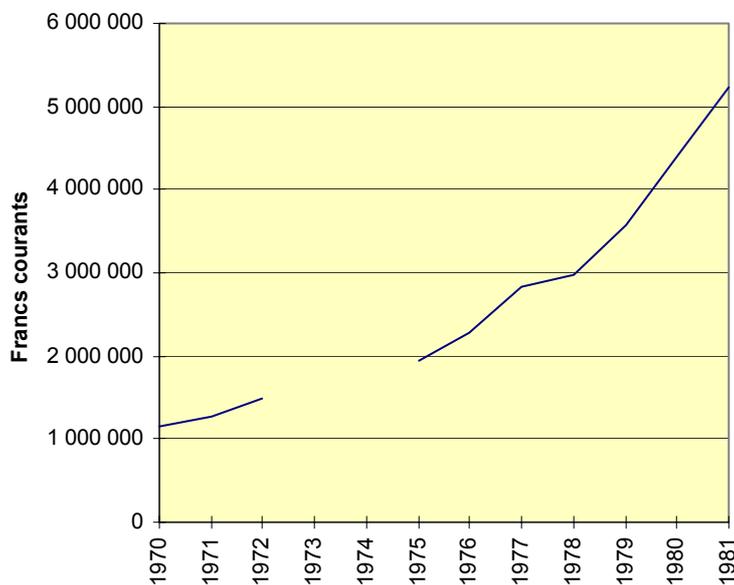
Pourcentage de recouvrement de la cotisation FNPL entre 1970 et 1976

	1970	1972	1973	1974	1976
Côtes du Nord	0,80	0,47	0,67	0,70	0,57
Finistère	0,80	0,14	0,14	0,00	0,00
Ille et Vilaine	0,95	0,57	0,67	0,71	0,57
Loire Atlantique	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Maine et Loire	0,80	0,57	0,67	0,70	0,57
Mayenne	0,80	0,29	0,05	0,00	0,04
Morbihan	0,80	0,14	0,45	0,17	0,15
Taux national FNPL	0,80	0,57	0,67	0,70	0,57

Sources : tableau établi à partir des rapports financiers de la FNPL aux assemblées générales de 1970 à 1976.

Malgré ces défections, le budget de la FNPL ne semble pas avoir été affecté de manière significative durant cette période. Le graphique suivant montre bien la progression relativement continue des recettes durant la décennie 1970.

Graphique n° 16

Recettes budgétaires de la FNPL entre 1970 et 1981

(Sources : graphique établi à partir des rapports financiers aux assemblées générales de la FNPL de 1970 à 1981 : données pour 1973 et 1974 non trouvées).

Très liée à la volonté des pouvoirs publics de mettre en place un nouveau mode de régulation du secteur laitier, la seconde conséquence de la crise laitière est la naissance de l'interprofession. En effet, face aux difficultés que connaît alors le secteur laitier, l'approche interprofessionnelle engage au moins une partie des producteurs et les transformateurs d'aval dans la résolution des problèmes, permettant ainsi aux pouvoirs publics de ne pas assumer seuls des décisions et des options lourdes de conséquences pour l'avenir.

12. La construction de l'interprofession laitière

La mise en place en 1974 de l'interprofession laitière¹ est à replacer dans l'histoire des rapports entre les producteurs organisés et leurs partenaires dans la filière. La genèse de l'interprofession laitière au niveau national ne prend tout son sens que mise en relation avec les multiples "histoires laitières" des différents bassins laitiers. C'est depuis la crise des années 1930, puis au lendemain de la deuxième guerre mondiale, que des structures de négociation permanente se mettent en place dans certaines régions laitières. C'est le cas notamment dans l'est de la France (Ardennes, Meuse) ou « l'interprofession ne fait que couronner, en quelque sorte, un ensemble de relations contractuelles développées parfois de longue date »². Toutefois, ces formes de concertation entre les producteurs et les transformateurs n'ont en général qu'une portée réduite : c'est à partir de l'établissement de rapports de forces avec le secteur privé, par le contrôle de l'offre, que les organisations de producteurs de ces régions vont mettre en place des cadres de concertation. Dans la Meuse, c'est en 1967 que l'ULM (Union laitière de la Meuse : union de coopératives de collecte), en s'assurant le contrôle d'une laiterie privée, parvient à exercer une pression sur les industriels et amène la signature de contrats de livraisons à l'avantage des producteurs.

Dans le Calvados, la tradition interprofessionnelle est ancienne puisque, dès 1936, un comité paritaire d'arbitrage se forme après un conflit entre producteurs et transformateurs dans le pays d'Auge³. A l'instigation d'Henri Babeur, fondateur de la coopérative d'Isigny, et de grands exploitants engagés dans le syndicalisme agricole général du Calvados, le projet d'interprofession renaîtra au début des années 1950 : « Nous voulons que l'Etat se limite à son rôle de contrôle et laisse aux corps sociaux naturels la libre gestion des divers organismes (...) C'est dans une organisation professionnelle et interprofessionnelle assortie de pouvoirs délégués par l'Etat et contrôlés par lui en fonction de l'intérêt général, que se trouve la solution »⁴.

¹ La plupart des éléments de ce chapitre sont issus des travaux de D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1976 et 1980. Afin de ne pas alourdir le texte de citations multiples, nous ne citerons que les autres sources et ces deux auteurs uniquement lorsque nous reprendrons, in extenso, des éléments de leurs travaux ou un point d'analyse, sans citer tous les éléments factuels issus de leurs travaux.

² D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1976, p. 84.

³ P. ALPHANDERY, *op. cit.*, 1977, p. 71.

⁴ Assemblée générale de 1951 et 1953 de l'Union des syndicats agricoles du Calvados (USAC), cité par P. ALPHANDERY, *op. cit.*, 1977, p. 73.

Au niveau national, la FNPL assure le lien entre les divers bassins laitiers et permet la circulation d'information sur les différentes pratiques existantes. A partir de 1967, la FNPL propose à ses partenaires l'étude d'un contrat-type de vente du lait. En 1968, un groupe de travail administration/profession élabore un projet de création de Bureaux interprofessionnels inspiré des "produckschappen" néerlandais, projet publiquement présenté par la FNSEA au cours de son congrès de 1969. Dans son essence, ce projet tend à substituer une gestion professionnelle directe à la tutelle des organismes d'Etat. Ses grandes lignes sont reprises par la FNPL en 1972 lorsqu'elle relance le débat sur la création d'une interprofession laitière¹.

En 1970, la FNPL, saisie d'une demande des producteurs de l'Ouest, décide de lancer une étude sur les "prix de revient régionaux" du lait à la production². La diversité des résultats obtenus reflète la grande hétérogénéité des situations sur le terrain. Le syndicalisme abandonne cette investigation, probablement par crainte d'une trop grande visibilité des disparités de situation pouvant conduire à un effritement de la doctrine syndicale avant tout unitaire. La référence au prix de revient laisse alors la place à « la revendication d'une progression "convenable" de la rémunération des producteurs, par ajustement des prix sur l'évolution des charges »³. En mettant en avant la revendication du paiement du lait au prix de revient, les grèves du lait du printemps 1972 conduisent la FNPL à reprendre l'initiative pour la création d'une interprofession, activement soutenue en cela par les pouvoirs publics.

La notion de garantie des prix ou des revenus suscite alors trop d'intérêt parmi les producteurs de lait pour que la FNPL néglige cette préoccupation. Le syndicalisme laitier reprend ce mot d'ordre du "prix garanti" et l'inscrit au cœur de ses propositions lors de son assemblée générale de 1973. La revendication nouvelle d'un prix garanti et celle du paiement au prix de revient sont dissociées : en évitant une remise en cause directe du niveau des prix, fixés au niveau communautaire, la FNPL évite de s'engager sur le terrain délicat de la définition claire du ou des modèles de production qu'elle souhaite encourager. A l'automne de la même année, tirant les leçons des événements de 1972, la FNPL, avec le

¹ D. HAIRY et D. PERRAUD, *op. cit.*, 1980, p. 113.

² A. NAU, *La FNPL, son histoire et sa politique*, Mémoire de fin d'étude : ESA Purpan, 1978.

³ D. HAIRY et D. PERRAUD, *Ibid.*, p. 118.

soutien de la FNSEA, transmet à ses partenaires de l'UPCIL un projet de “loi-cadre portant organisation de la production et des marchés des produits laitiers”. Ce projet vise à créer un “organisme professionnel de l'économie laitière”. Mais la revendication du prix garanti est en partie contradictoire avec l'organisation communautaire du marché qui existe depuis la réglementation de 1968. La FNPL et la FNCL, via la CNL, soumettent au COPA un projet de modification du règlement laitier européen mais ces démarches n'auront pas de suite.

De fortes dissensions existent entre les producteurs de lait : ceux de Normandie, par exemple, sont hostiles à toute limitation de la production et ceux de Rhône Alpes, dont la collecte stagne, se déclarent favorables à l'idée d'un Office. Ce débat sera tranché en décembre 1972 par le Conseil d'administration de la FNPL qui opte pour un bureau interprofessionnel doté d'une large autonomie de gestion. La FNPL refuse ainsi la voie de l'Office et insiste sur le caractère professionnel que doit avoir la future structure de concertation qui, selon elle, doit contrôler le FORMA et Interlait, tout en situant son action dans le cadre d'une coordination étroite avec les pouvoirs publics.

Les projets de la FNPL rencontrent les réserves des industriels laitiers (FNIL) qui soutiennent des positions plus libérales et anti-dirigistes¹. Les transformateurs s'inquiètent surtout de la revendication de prix garanti faite par les producteurs. Le ministre de l'Agriculture, Jacques Chirac, prend alors l'initiative de créer un groupe de travail associant administration et profession, le “groupe lait”, qui engage ses travaux en 1973. La décision de principe de la création d'une interprofession est prise lors de la conférence annuelle de juillet 1973. Entre temps, la FNPL avait précisé ses projets lors de son assemblée générale de mai 1973 : la revendication de prix garanti s'insère dans un ensemble de mesures visant à restaurer les équilibres de marché. La concertation dans le cadre du groupe lait se traduit par un infléchissement par rapport aux propositions de la FNPL de 1972 sur deux points : elle ne parle plus de contrôler les organismes nationaux d'intervention mais de se concerter avec ; elle ne remet plus en cause le règlement laitier européen mais cherche à s'y adapter. C'est donc sur des bases purement contractuelles que la FNPL envisage alors l'obtention de la revendication principale des producteurs : la détermination de prix garantis à la production.

¹ Du moins par rapport aux prétentions corporatistes des producteurs, c'est-à-dire une forme de dirigisme qu'ils ne contrôlent pas.

Les industriels laitiers (FNIL) se sentent d'autant plus libre à critiquer ce projet d'interprofession qu'ils n'ont pas été associés à son élaboration. En novembre 1973, un document de travail confirme le refus de l'Etat de s'engager dans le paiement d'un prix minimum garanti. En janvier 1974, un "schéma d'organisation interprofessionnelle laitière" est présenté par l'UPCIL et, en mars 1974, se tient l'assemblée générale constitutive du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL). Une loi est adoptée au parlement en juillet et ses décrets d'application en décembre 1974. Ce dispositif légal est complété par la loi du 10 juin 1975 sur l'organisation interprofessionnelle agricole qui permet à l'interprofession de se financer par le biais de taxes parafiscales et introduit une clause d'arbitrage qui faisait défaut au CNIEL.

La FNPL mise sur la capacité du CNIEL à apporter une sécurité et une garantie de prix aux producteurs par la mise en place d'une politique contractuelle dans le cadre d'un "contrat-type"¹. Pour le syndicalisme laitier, la création du CNIEL doit pallier les déficiences du règlement communautaire, qui se borne à garantir aux industriels le prix d'un certain nombre de produits transformés, en assurant aux producteurs, sur des bases contractuelles, une garantie de prix similaire pour le lait : « Pour être efficace, et devenir "crédible" aux yeux des producteurs, cette organisation (interprofessionnelle), considérée a priori comme l'outil de la politique laitière que l'on entend mener sur le plan français, doit être dotée de pouvoirs et de moyens financiers à la mesure de sa tâche, afin de garantir pour chaque région un prix minimum à la production, ce qui suppose – et c'est là la deuxième condition d'efficacité – que toutes les catégories professionnelles associées au sein de cette interprofession soient disposées à jouer le jeu »².

Dans cette conception, l'Etat doit « continuer à fixer les règles du jeu en matière d'organisation des marchés » : la détermination du prix d'orientation et des modalités d'intervention relèvent toujours de l'autorité publique dans le cadre des négociations au sein du conseil des ministres de la communauté. « Il ne s'agit donc pas de constituer un nouvel organisme en vue de transférer aux organisations professionnelles laitières les responsabilités qui incombent aujourd'hui aux pouvoirs publics »³. « Pour ce qui est des pouvoirs publics, une concertation

¹ PAF n°142 de janvier 1974, p. 27.

² Extrait d'un éditorial de Robert Gaboriaud, PAF n°139 de novembre 1973.

³ *Ibid.*

permanente et sérieuse avec l'interprofession s'impose (...) Il faudrait tout d'abord instituer une concertation permanente entre les responsables professionnels et les autorités gouvernementales, afin que soient définis d'un commun accord les moyens à mettre en oeuvre pour rationaliser la production, la transformation et la mise en marché »¹. Cette position prend ses distances par rapports aux positions traditionnellement anti-étatiques du corporatisme organique ou économique, même si l'anti-libéralisme et un certain autoritarisme continue de teinter le discours des principaux responsables des producteurs de lait : « les décisions internes aux professions seront placées sous l'autorité et la discipline des professions concernées, autorité et discipline étant, à notre avis, les principaux critères de la véritable représentativité »².

Le CNIEL achoppe rapidement sur la question de la fixation de prix garantis pour les producteurs. Les producteurs s'affrontent aux industriels et les débats se perdent dans les dédales de la prise en compte des références de qualité et de composition, de frais de ramassage et de niveau des primes pour fixer d'éventuels prix garantis³. De même, la mise en place début 1975 des interprofessions régionales ne se fera pas partout avec le même enthousiasme. Les producteurs regrettent que la conception du CNIEL « manque de rigueur, et une organisation détenant d'avantage de pouvoirs avec une participation des pouvoirs publics plus importante aurait été préférable »⁴. En 1975, le CNIEL tentera de déterminer un prix minimum pour le lait de consommation : il aura le soutien du ministère de l'agriculture mais le ministère des finances bloquera le projet et mettra définitivement fin aux velléités corporatistes du syndicalisme laitier de l'époque⁵.

Dans la pratique, les lieux de négociation entre les producteurs et les transformateurs se situent localement, au niveau des départements ou des régions. Depuis la fin des années 1960, des grilles de prix négociées, localement et chaque

¹ Extrait d'un éditorial de Robert Gaboriaud, *PAF* n°159 de novembre 1974.

² Robert Gaboriaud, *PAF* n°154 d'août 1974. Dans un éditorial de la même année, le directeur de la FNPL parle de « Un dirigisme concerté : (...) il faudrait abandonner la notion de "libéralisme économique" qui n'est plus de mise » (titre et extraits de l'éditorial du *PAF* n°159, novembre 1974).

³ Assemblée générale de la FNPL, mars 1975.

⁴ *Ibid.*

⁵ En voulant fixer le prix du lait, décision très politique par rapport au pouvoir d'achat des français et aux dynamiques d'accumulation dans l'industrie de transformation laitière, les producteurs de lait, soutenus par la FNSEA, souhaitaient se substituer à l'Etat et réaliser les rêves corporatistes des années 1930.

année, constituent selon la FNPL « un acquis syndical à sauvegarder »¹. Ces grilles permettent d'informer le producteur sur le prix qu'il touchera chaque mois de la campagne pour un lait de qualité et de composition donnée. La marge de manœuvre de cette négociation est déterminée par celle laissée par la fixation des prix à Bruxelles : c'est la FNPL qui transmet à ses fédérations locales les éléments leur permettant de baliser la négociation avec les transformateurs. Dans les faits, les activités du CNIEL s'orienteront rapidement sur des domaines relativement consensuels et techniques comme l'amélioration de la fiabilité des laboratoires d'analyse de qualité du lait ou la "propagande" en faveur des produits laitiers².

13. Des producteurs co-responsables

Le début de la décennie 1970 voit la production laitière européenne croître de manière significative. De 1970 à 1975, la collecte de lait augmente de 15 % en France et de 27 % aux Pays-Bas³. En 1973, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE modifie en partie les équilibres de l'Europe laitière par les conditions préférentielles maintenues avec la Nouvelle-Zélande, premier exportateur de produits laitiers après la CEE. La situation européenne est régulièrement excédentaire en produits laitiers. En 1977, la commission adopte un "*Programme d'actions 1977-1980*" qui prévoit, entre autres choses, la mise en place lors de la campagne 1977/1978 d'une taxe de co-responsabilité, prélevée sur le prix du lait, et destinée à couvrir une partie des frais de résorption des excédents laitiers. Cette taxe soulève d'importants débats au sein de la profession laitière française.

Cette question de la participation financière des producteurs au fonctionnement du marché laitier n'est pas nouvelle. En juillet 1975, la FNPL examine les propositions de la Commission et les mesures destinées à assainir le marché. La réaction du syndicalisme laitier est alors de refuser toute participation financière dès lors que la profession n'est pas associée à la gestion du marché. La FNPL diffuse dans les départements un document de sensibilisation dénonçant les erreurs de gestion de Bruxelles et rejetant clairement la co-responsabilité telle que

¹ Assemblée générale de la FNPL de mars 1976.

² En 1976, près de la moitié du budget du CNIEL est consacrée à la propagande en faveur des produits laitiers.

³ « L'expansion organisée de l'économie laitière », assemblée générale de la FNPL, 1976.

l'envisage Bruxelles. La FNPL défend l'option de la conquête de nouveaux débouchés. Pour les producteurs laitiers, le CNIEL doit être le moyen de faire pression sur le gouvernement français et sur Bruxelles pour accroître les débouchés, notamment à l'exportation¹. La FNPL se déclare « prête à discuter à tous les niveaux avec les pouvoirs publics l'expansion organisée de l'économie laitière : les producteurs laitiers souhaitent que la CEE affirme sa "vocation exportatrice" »².

Après un intense travail de pression – contacts avec les autres OPA européennes, sensibilisation des parlementaires français siégeant au parlement européen – et syndical – réunions régionales en mai 1976 –, la FNPL nuance pourtant sa position : « Dans le cas où les progrès de la productivité des troupeaux auraient pour conséquence la création d'excédents, ceux-ci devraient être résorbés, au-delà d'un certain seuil, avec la participation financière des producteurs (...) La FNPL estime que le sacrifice demandé serait compensé par l'assainissement du marché qui en résulterait »³. Les producteurs de lait conditionnent leur accord pour un paiement de la taxe à leur participation active dans la gestion du marché des produits laitiers. Suite aux propositions de prix 1977/1978 de la Commission, la FNPL réaffirme son opposition à une taxe de résorption tout en se déclarant prête à discuter d'une participation financière des producteurs sous certaines conditions : prise en compte des coûts de production pour fixer le prix indicatif, taxe sur les matières grasses végétales et marines, dégagement des excédents actuels, respect de la préférence communautaire et participation des producteurs à la gestion et utilisation des sommes recueillies à la seule recherche de débouchés nouveaux⁴.

Dans le cadre du CNIEL, la FNPL s'oppose au prélèvement de la taxe prévu en septembre 1977 si ces conditions ne sont pas réunies : la FNCL et la FNIL prennent acte de cette position et la répercute localement⁵. En décembre de la même année, la FNPL autorise finalement les transformateurs à prélever la taxe : « M. Daunay a souligné que les dirigeants de la FNPL n'ont pas voulu faire passer les prélèvements envers et contre tout, mais que, tout bien pesé, cette

¹ Assemblée générale de la FNPL, 1976.

² Motion votée en décembre 1975 par les présidents des organisations départementales de la FNPL.

³ « L'expansion organisée de l'économie laitière », assemblée générale de la FNPL, 1976.

⁴ Assemblée générale de la FNPL de 1977.

⁵ PAF n°216 de septembre 1977.

solution leur paraissait la meilleure pour l'avenir des producteurs français, et c'est pourquoi ils ont pris leur responsabilités le jour où, les assurances nécessaires leur ayant été données, ils ont accepté que les entreprises laitières effectuent la retenue. Bien sûr, ce point de vue n'a pas toujours été partagé par les délégués de toutes les régions. Plusieurs représentants du Sud-Ouest notamment, ont mis l'accent sur la “partie vide de la bouteille”, à savoir ce qu'il y a encore d'insuffisant dans la satisfaction des préalables »¹. Ce ton volontairement enveloppé ne doit pas cacher l'âpreté des débats ni masquer les divergences entre régions laitières. Même si la confiance est votée lors de cette assemblée générale à l'équipe dirigeante de la FNPL, de multiples objections seront faites au sujet de la mise en place de cette taxe et du mode d'utilisation des fonds ainsi constitués². Jusque 1980, le syndicalisme laitier sera le siège de tensions et de débats autour de cette question de la taxe de co-responsabilité.

Selon une tactique éprouvée, le syndicalisme laitier, après s'être opposé de manière virulente à cette nouvelle mesure, met toute son énergie après son adoption pour en moduler les effets et l'application dans le sens qu'il lui paraît le plus favorable. Les efforts de la FNPL se portent alors sur la négociation autour du taux de la taxe et sur l'utilisation des fonds collectés. En deux ans, les dirigeants laitiers s'estiment relativement satisfaits car ils ont obtenu une réduction de la taxe de co-responsabilité de 2,5 à 0,5 % du prix indicatif, une augmentation du prix indicatif de 8 % environ par an – alors qu'il était prévu de le geler – et la constitution d'un “groupe de co-responsabilité” qui permet à la profession d'avoir un droit de regard sur l'utilisation de fonds de co-responsabilité³.

Les domaines dans lesquels le syndicalisme spécialisé souhaite voir les fonds s'investir révèlent ses options sur la régulation du secteur laitier. La FNPL regrette la trop faible part de ces fonds consacrés à la recherche de débouchés dans les pays tiers : les Hollandais, déjà présents sur les pays tiers, semblent avoir été les opposants principaux à cette orientation, de peur d'une concurrence accrue avec les Français⁴. De fait, la majeure partie des fonds est utilisée pour des actions de promotion collective des produits laitiers à l'intérieur de la CEE, pour la

¹ Assemblée générale de la FNPL, in *PAF* n°227 d'avril 1978.

² De la part des départements sortis de la FNPL suite à la crise de 1972 mais aussi de départements ou le mouvement des Paysans-Travailleurs s'implante de manière significative comme la Loire par exemple (J. VERCHERAND, *op. cit.*, p. 302-308.

³ Assemblée générale de la FNPL de 1979.

⁴ *Ibid.*

distribution de lait dans les écoles et pour la recherche laitière.

Après coup, un cadre de la FNPL juge les choix de l'époque corrects : « globalement, on estime que l'on a rendu service en acceptant cette taxe parce que cela nous a permis de faire passer des augmentations de prix, de faire avancer le dossier de la suppression des montants compensatoires, de financer la promotion et surtout de gagner du temps par rapport à la mise en place des quotas ». Une des idées d'alors était de prôner une restructuration suffisante du secteur laitier français afin de lui permettre de mieux se comporter par rapport à ses rivaux d'Europe du Nord. L'attitude des professionnels par rapport à la réforme de la politique laitière est caractéristique d'une position de résistance par rapport à des mesures de contrôle de l'offre qui apparaissent pourtant très tôt comme inéluctables¹.

La limitation de la production est un sujet délicat pour la profession laitière qui ne conçoit l'avenir du secteur laitier que par l'expansion des débouchés et la restructuration des exploitations laitières : « Si pendant un certain nombre d'années, l'offre de lait était encore supérieure aux possibilités des marchés intérieurs et extérieurs, un régime de primes de reconversion ou de non-livraison devrait permettre de hâter les décisions des producteurs les plus âgés »². Le ton est clairement donné par le président de la FNPL : « Notre assemblée générale a démontré que, quelles que soient les campagnes menées à leur rencontre, les producteurs de lait ne se sentent pas coupables des soi-disant excédents structurels qui apparaissent à l'horizon. Les producteurs de lait affirment qu'ils ont vocation à produire davantage de lait et, ce faisant, ils continuent à travailler dans l'intérêt de leur profession et de leur pays »³.

14. L'évolution des structures de production laitière

En optant résolument pour l'engagement dans la gestion de la filière laitière, la FNPL affirme sa vocation de syndicat participant pleinement à l'effort de restructuration du secteur laitier. L'expansion et la modernisation du secteur

¹ P. COULOMB et H. DELORME, « L'agriculture, les agriculteurs et la crise » in *Pour* n°102, 1985, p. 23.

² Assemblée générale de la FNPL de 1976.

³ Allocution de Marcel Deneux à l'assemblée générale de la FNPL de 1977.

laitier est le leitmotiv du discours syndical des années 1970. La concentration croissante des entreprises de collecte¹ et de transformation du lait questionne, dès le début des années 1970, le syndicalisme laitier dans sa logique de fonctionnement. En éloignant les producteurs des centres de décisions, en fragmentant les logiques syndicales qui deviennent dominées par des logiques d'entreprises supra-départementales, en accentuant la nature de producteur de matière première pour le producteur de lait, ce processus de concentration des entreprises marque la domination croissante de l'aval sur la structuration du secteur laitier : « pour le producteur individuel et même pour les responsables, il peut en résulter, à tort ou à raison, le sentiment que tout se passe au dessus de leur tête, même si la concentration s'effectue au bénéfice de la coopération (...) L'ancienne politique contractuelle à partir de discussions entre chaque usine et les coopératives ou syndicats locaux de vente est désormais périmée. Les nouveaux actionnaires ne tiennent pas à se disperser dans de multiples négociations et préfèrent avoir affaire à un seul interlocuteur »². A la fin des années 1970, les capitaux privés se désengagent partiellement de la transformation laitière pour s'investir dans la grande distribution, laissant aux producteurs et coopératives le coût d'opérations de modernisation des structures de transformation³.

La position gestionnaire adoptée par la FNPL face à ces évolutions se traduit par son engagement dans la restructuration de l'appareil de production. En tant qu'organisation productrice d'un discours et lieu d'expression d'acteurs sociaux, le syndicalisme laitier doit inévitablement se poser la question : quel producteur de lait pour demain ? La FNPL doit aussi définir ce qui est pour elle le "bon producteur de lait". Quel type d'élevage privilégier ? Quel type d'exploitation laitière favoriser ? Le syndicalisme spécialisé prend rarement position sur ces questions si ce n'est en termes très généraux. Il n'y a pas de position officielle sur cette question : quelques touches successives issues des débats lors des assemblées générales du syndicalisme apportent un éclairage suffisant sur la vision des dirigeants laitiers.

Les catégories utilisées pour penser et analyser la réalité témoignent à

¹ De 3 555 en 1968, les entreprises de collecte de lait passent à 2 352 en 1977. La collecte des établissements de plus de 400 000 hl passe de 39,4 % de la collecte totale à 53,3 % entre 1968 et 1977. Les mêmes tendances s'observent pour les établissements produisant du beurre et du fromage.

² « La concentration de l'industrie laitière », Rapport d'activité à l'assemblée générale de la FNPL de 1979, p. 59-71.

³ *PAF* n°216 de septembre 1977 et assemblée générale de la FNPL de 1979.

leur façon de la vision de l'avenir que peuvent avoir les dirigeants du syndicalisme laitier. En soulignant les lignes de partage qui séparent des catégories d'agriculteurs, les dirigeants syndicaux tracent indirectement les frontières du groupe de référence qui justifie leur engagement. Quelques extraits d'un compte-rendu d'assemblée générale de la FNPL illustrent bien cette double rhétorique de l'inclusion et de l'exclusion : « Si, pour nombre d'agriculteurs, l'élevage laitier apporte une part importante du revenu de l'exploitation, il constitue dans un certain nombre de cas une production tout à fait marginale ou bien un sous-produit dans le cas d'éleveurs de vaches allaitantes ; ou encore un revenu d'appoint dans la case de "double activité". Plusieurs délégués ont dénoncé les primes de quantité et les abandons de collecte de petits producteurs dans certaines régions. Mais en même temps, ils ont condamné la confusion volontairement entretenue dans le secteur laitier entre les problèmes sociaux et les problèmes économiques, confusion qui s'est manifestée au moment du versement des aides directes, les producteurs spécialisés sur de petites surfaces ayant été relativement défavorisés. « La collecte laitière n'est pas un service public » a déclaré un délégué, et il ne s'agit plus de ramasser n'importe quoi à n'importe qui, ni n'importe comment. « Le secteur laitier doit cesser d'être un dépotoir pour certains et un camouflage pour les bas salaires et les retraites insuffisantes » a ajouté M. Daunay, qui a estimé que la maîtrise de la production ne devait pas entraver le développement des exploitations qui ont misé sur l'avenir de la production laitière, et qu'il appartenait à chacun, les pouvoirs publics en tête, d'assumer ses responsabilités »¹.

L'assemblée générale de la FNPL de 1979 est l'occasion d'esquisser une typologie sommaire des élevages livrant du lait et de fustiger le *modèle d'élevage hors-sol* de l'Europe du Nord. En 1980, la FNPL réaffirme son attachement à « un certain type d'exploitation laitière tirant l'essentiel de ses revenus de la production laitière, assurant le plein emploi de la famille qui s'y consacre et faisant appel pour l'essentiel aux fourrages produits sur place »². Comme on le voit, aucune référence n'est faite en termes de taille de l'exploitation ni de quantité de lait livrée. Si les petits producteurs sont régulièrement montrés du doigt dans les discours sur la modernisation du secteur, ils n'en constituent pas moins une partie non négligeable des *troupes* de la FNPL et un enjeu politique certain : « La production laitière a longtemps été considérée comme une production sociale. Elle

¹ Extraits de l'assemblée générale de la FNPL en 1977, in *PAF* n°207 d'avril 1977.

² *PAF* n°266 de mars 1980.

a bénéficié d'un certain nombre de considérations venant des politiques. Un politique est toujours sensible aux revendications des producteurs de lait car les producteurs de lait sont des gens qui maintiennent un tissu rural très profond. Cette situation des producteurs de lait a ses avantages et ses inconvénients. Nous avons eu nombre d'égards de la part des politiques quels qu'ils soient mais, d'un autre côté, les producteurs de lait sont une clientèle fragile parce que nous avons encore des petits et moyens producteurs de lait, des gens fragiles donc, par voie de conséquence, influençables par un certain nombre de gens qui ont d'autres considérations. En d'autres termes, la pluralité syndicale a eu plus de mordant et d'emprise au niveau des petits et moyens producteurs de lait qu'elle n'en a eu sur les petits et moyens céréaliers par exemple. La Confédération paysanne s'est développée là où il y avait des petites structures laitières, ou les gens vivaient avec 7, 10 vaches. Lever des cotisations dans ces conditions, ce n'est pas chose facile ! »¹.

Les débats au sein de la FNPL abordent régulièrement la question de l'élimination des capacités de production en excédent et de la restructuration de l'appareil de production. La FNPL souhaite la mise en place de primes européennes à la cessation d'activités aux producteurs âgés². Lors de l'assemblée générale de la FNPL de 1981, le délégué de la Manche fait une longue intervention sur la nécessaire « recherche de solutions pour les petits producteurs. Le poids démographique de ceux-ci contribue à alourdir les frais de collecte, à freiner l'implantation du froid à la ferme et à retarder l'inévitable modernisation de la filière laitière (...) Il convient d'arrêter de se donner bonne conscience en parlant des petits producteurs »³. Cette question des petits livreurs est régulièrement évoquée par le syndicalisme spécialisé qui en fait une question sociale : le souhait dominant est alors la mise en place d'une politique d'incitation au départ⁴.

Dans leur rapport à l'assemblée générale de 1979, les secrétaires généraux de la FNPL distinguent deux types principaux d'élevage livrant du lait. Les premiers sont des éleveurs « mixtes » qui livrent du lait mais élèvent aussi des veaux mâles : ils réalisent peu d'investissements nécessaires à la modernisation de la production laitière et sont en général assez âgés, se situent

¹ Entretien avec Bernard Giroux, janvier 1993.

² Assemblée générale de la FNPL de 1978.

³ Projet de procès verbal de l'assemblée générale de la FNPL de 1981, Archives de la FNPL.

⁴ Assemblée générale de la FNPL de 1982, *PAF* n°307.

surtout dans les régions du Grand-Ouest et de Lorraine. Le second sont des éleveurs spécialisés en lait – qui vendent quand même de la viande – où l'on distingue les “petits âgés” (10 à 12 vaches), les “moyens non modernisés” (12 à 25 vaches) et les exploitations ayant investi et intensifié (souvent des jeunes).

Si les statistiques ne permettent pas de chiffrer ces catégories construites par la FNPL, celles-ci n'en dressent pas moins les tendances de l'évolution telles qu'elle les perçoit à l'époque : une diminution rapide du nombre d'éleveurs laitiers du fait du vieillissement de la population agricole, des difficultés d'installation et des primes incitatives à l'abandon du lait ; des évolutions inverses qui tendent à maintenir des ateliers lait sur certaines structures (conversion d'éleveurs faisant du “veau de lait”, exploitations à plusieurs, stabilité des exploitations mixtes).

A partir du début des années 1980, la FNPL reprend à son compte lors de ses assemblées générales la typologie OTEX (orientation technico-économique des exploitations) pour suivre les évolutions du nombre d'exploitations par systèmes productifs¹. Le choix d'un outil n'est jamais neutre et il convient de rechercher, à partir du type d'outil utilisé pour classer, le ou les modèles qui président à leur création et à leur légitimation comme moyen reconnu de mesurer les évolutions de la réalité. A l'image des sondages d'opinions², on pourrait chercher à mettre à jour le “tour de force symbolique” qui, sous couvert d'une démarche statistique conférant un label scientifique, donc *sérieux*, impose comme catégorie de classification des systèmes de production vus comme des sortes d'idéaux du développement. Jacques Rémy montre bien comment l'outil statistique est utilisé pour définir qui mérite le qualificatif d'agriculteur : cette opération de “tracé de frontières” prend alors une importance capitale lorsqu'il s'agit par exemple de circonscrire l'ensemble des producteurs les plus concernés par les décisions de politique agricole. « Le mode de construction des OTEX est lui-même cohérent avec les appels à la spécialisation des leaders professionnels et de l'appareil d'encadrement technico-économique, faisant des orientations

¹ Le système OTEX est une méthode de classification des exploitations suivant des critères qui ont été définis au niveau européen. Le principe de base est la définition d'une marge brute standard (MBS) qui permet de prendre en compte le poids de chaque spéculation dans la production globale d'une exploitation donnée. Ce système permet de classer les exploitations selon la nature et le degré de leur spécialisation : par exemple, l'OTEX n°411 dit « bovins spécialisation lait » signifie qu'au moins les 2/3 de la MBS de ces exploitations proviennent de la production de vaches laitières.

² P. CHAMPAGNE, *Faire l'Opinion : le nouveau jeu politique*, Editions de Minuit, 1990.

spécialisées une sorte d'idéal social »¹.

A partir du traitement par OTEX des données du recensement général de l'agriculture (RGA) de 1979-1980, le syndicalisme laitier recense 407 100 exploitations où la production laitière est dominante ou quasi-dominante. Parmi ces exploitations, 194 300 sont très spécialisées. Au total, 519 600 exploitations possèdent des vaches laitières. On voit ici à l'œuvre une première opération de tri mettant à l'écart plus de 100 000 exploitations² et ne considérant comme importantes que les 407 100 exploitations où le lait domine. Le croisement entre ce comptage et la répartition géographique des exploitations permet de voir que la majorité des producteurs très spécialisés se trouve dans le Grand-Ouest (52 %) puis Rhône-Alpes (11,3 %), l'Auvergne (10,2 %) et le Sud-Ouest (7,3 %). A l'aube de la mise en place de quotas laitiers, la France laitière a déjà son centre de gravité à l'Ouest.

¹ J. REMY, « Qui est agriculteur ? », p. 257-265, in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990.

² Assemblée générale de la FNPL de 1982.

Section II

La consolidation du secteur céréalier

Depuis sa mise en place, l'organisation commune du marché des céréales est largement favorable aux céréaliers français. En fixant un prix élevé et en garantissant une protection efficace du marché européen, les dispositions communautaires constituent le cadre de la poursuite de l'expansion céréalière française¹. Le contexte de ce début des années 1970 est favorable aux producteurs français de céréales et plus généralement aux agriculteurs. La production croît régulièrement et trouve des débouchés relativement facilement sur le marché national mais aussi international. La pénurie croissante sur les marchés mondiaux entraîne une hausse des prix qui profitent à tous : au cours des années 1970-1973, le revenu des agriculteurs progresse de 25 %². Les céréales occupent en 1972 le premier rang parmi les produits alimentaires échangés dans le commerce international³. La progression des exportations agricoles, et en particulier des céréales, sera régulière durant ces années. Compte tenu de la difficile expansion du marché de l'alimentation animale, avec la concurrence des produits de substitution des céréales à partir de la fin des années 1970, l'exportation devient rapidement le moteur de l'expansion du secteur céréalier français.

21. Des préoccupations qui s'internationalisent

Le secteur des céréales s'affirme progressivement comme une composante importante de la politique commerciale française en pesant d'un poids croissant dans la balance commerciale⁴. Dans la conclusion générale de son rapport d'activité de 1975, l'AGPB explicite clairement ses priorités : « au terme

¹ J. MARQUET, *op. cit.* ; M. TRACY, *op. cit.*, p. 307-328.

² P. LE ROY, *Les Agricultures françaises face aux marchés mondiaux*, Armand Colin, 1993, p. 23.

³ J.P. BERLAN et al., « Blé et soja : pénuries sur commande ? », *La Recherche*, n°56, mai 1975, p. 408-417.

⁴ Pour la première fois en 1973-74, les céréales se situent en tête des ressources en devises (excédent commercial) de la France devant l'automobile et la sidérurgie (*PAF* n°159 de novembre 1974, p. 10-11).

de cette campagne, on retiendra le souci de l'AGPB d'approfondir ses axes de recherche dans tous les domaines et quel que soit le secteur considéré. Exemple le plus récent : celui de la connaissance du contexte international, qui prend déjà une place importante dans ses activités et qui, à n'en pas douter, est appelé à se développer »¹. Cette évolution s'inscrit dans le contexte plus large d'expansion des marchés mondiaux agricoles que connaît cette période : entre 1970 et 1980, les échanges de produits agricoles dans le monde sont multipliés par plus de trois en valeur².

Réaffirmé depuis la mise en place de l'organisation commune du marché des céréales en 1967, l'enthousiasme de l'expansion céréalière va pourtant subir une première attaque avec la crise économique de 1973 et ses répercussions sur les prix et les revenus agricoles. Accentués par les bouleversements monétaires de cette décennie, les effets de la crise de 1973 frappent de plein fouet les exploitations agricoles qui deviennent très sensibles aux rapports de prix entre ce qu'elles achètent et ce qu'elles vendent³. Cette crise du revenu agricole sera à l'origine d'une inflexion dans l'attitude des producteurs de céréales au sein du syndicalisme général, en particulier dans les compromis qu'ils passent avec les autres producteurs (voir plus loin le point 22 de la même section). Le revenu agricole moyen de 1986 se situe en termes réels au niveau de celui de 1972 : cette stagnation moyenne masque difficilement de fortes disparités de revenus entre agriculteurs⁴.

Malgré les incertitudes de la fin des années 1970, l'AGPB engage résolument l'économie céréalière française dans l'expansion par les exportations. La commission céréales du VII^e plan (1976-81), présidée par Philippe Neeser⁵, préconise un accroissement de la production céréalière grâce aux débouchés accrus au niveau communautaire et extra-communautaire⁶. Le graphique n° 17 (ci-dessous) montre la nette tendance au développement des exportations céréalières françaises pendant cette période.

¹ PAF n°170 de mai 1975, p. 16.

² P. LE ROY, *op. cit.*, 1993, p. 35-36.

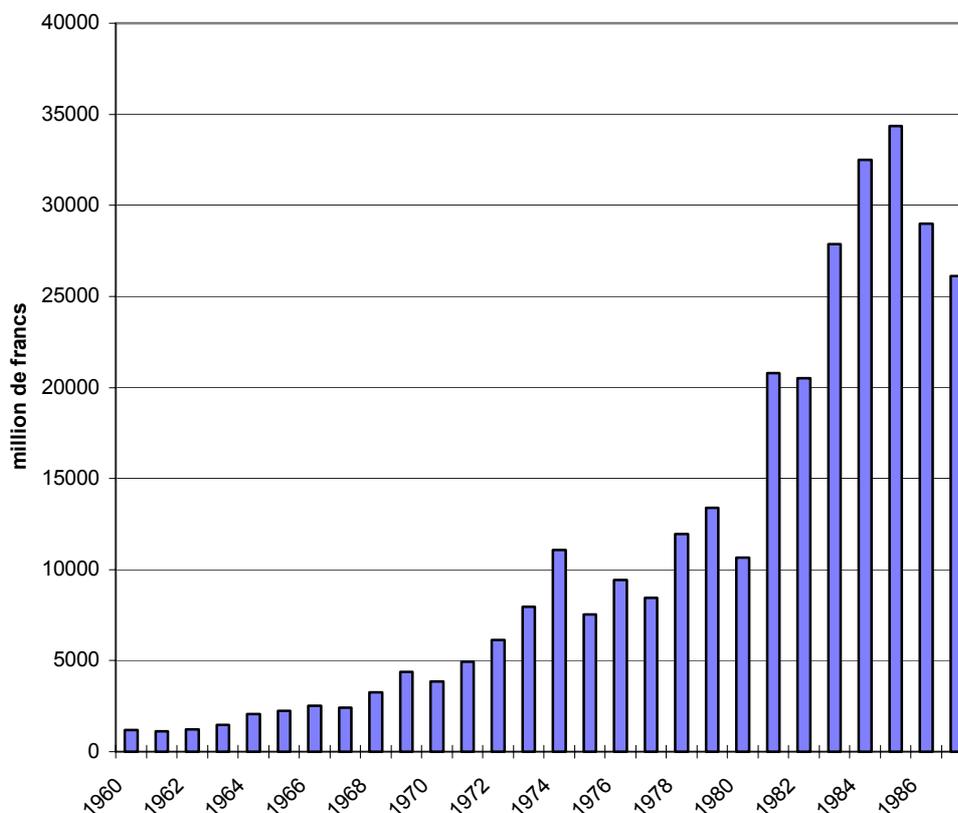
³ P. COULOMB et H. DELORME, *op. cit.*, in *Sociologie du travail* 4/87, 1987, p. 385-413.

⁴ *Ibid.*, p. 396.

⁵ Philippe Neeser, céréaliculteur dans la Marne, est devenu administrateur de l'AGPB en 1961. Il succède, après 30 ans de mandat, à Jean Deleau à la présidence de l'AGPB à partir de 1974. Il quittera la présidence de l'AGPB en 1986 où il sera remplacé par Henri de Benoist.

⁶ PAF n°184 de février 1976, p. 10-11.

Graphique n° 17

Valeur des exportations de céréales entre 1960 et 1987

Sources : graphique établi à partir de données INSEE 1989.

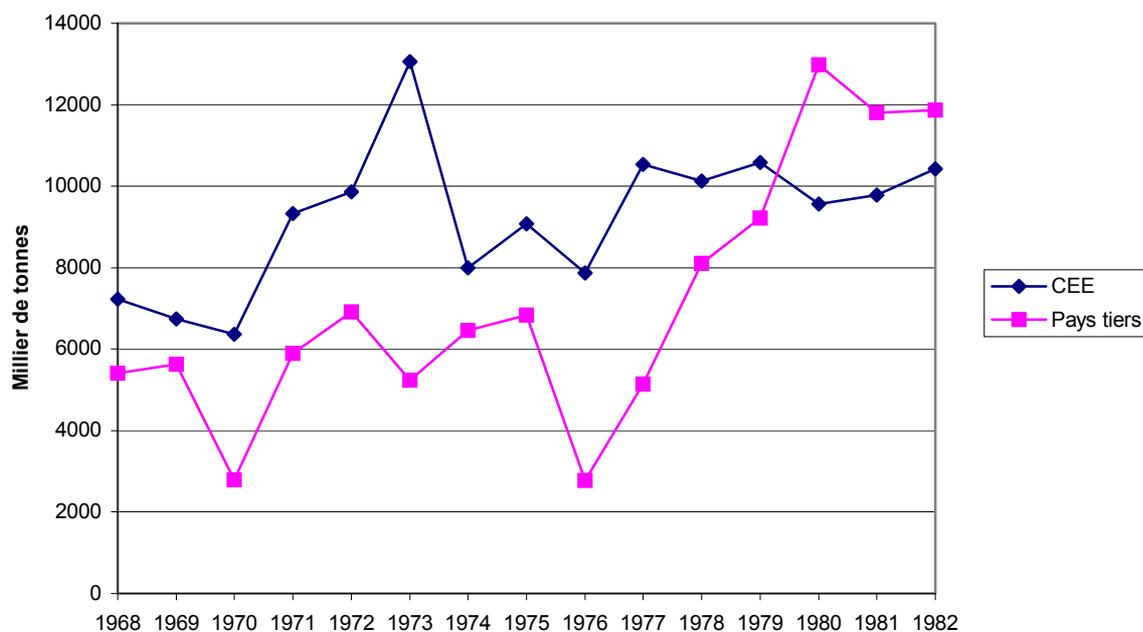
Depuis la mise en place du marché commun pour les céréales, la Commission européenne est devenue le point de pression principal des céréaliers français, en particulier sur la question du développement des débouchés¹. La politique de la Commission est régulièrement critiquée par l'AGPB qui reproche aux instances communautaires de ne pas avoir de politique assez offensive dans le domaine des exportations de céréales sur le marché mondial. Cette position est régulièrement exprimée par les dirigeants céréaliers : « les méthodes employées par Bruxelles pour parvenir éventuellement à une décision en matière d'exportation ne sont pas adaptées aux exigences du commerce international »².

¹ En 1973, l'AGPB tiens sont congrès annuel à Strasbourg, voulant ainsi marquer toute l'importance qu'elle attache à l'enjeu européen au moment de l'ouverture des négociations du GATT. En 1978, le congrès de l'AGPB a lieu à Bruxelles.

² Editorial de Jean Deleau, in *PAF* n°126 de mars 1973.

Le débouché communautaire des céréales françaises est freiné à la fin des années 1970 par le développement des productions céréalières dans les autres pays européens, du fait des prix garantis élevés, mais surtout par la concurrence des produits dits « de substitution des céréales » (PSC) qui rognent le marché européen de l'alimentation animale de manière significative¹. Comme l'illustre le graphique n° 18 (ci-dessous), les exportations céréalières, au départ surtout destinées au marché européen, prennent une part progressivement croissante vers les pays-tiers qui deviennent la principale source d'écoulement des céréales françaises à partir de 1979.

Graphique n° 18

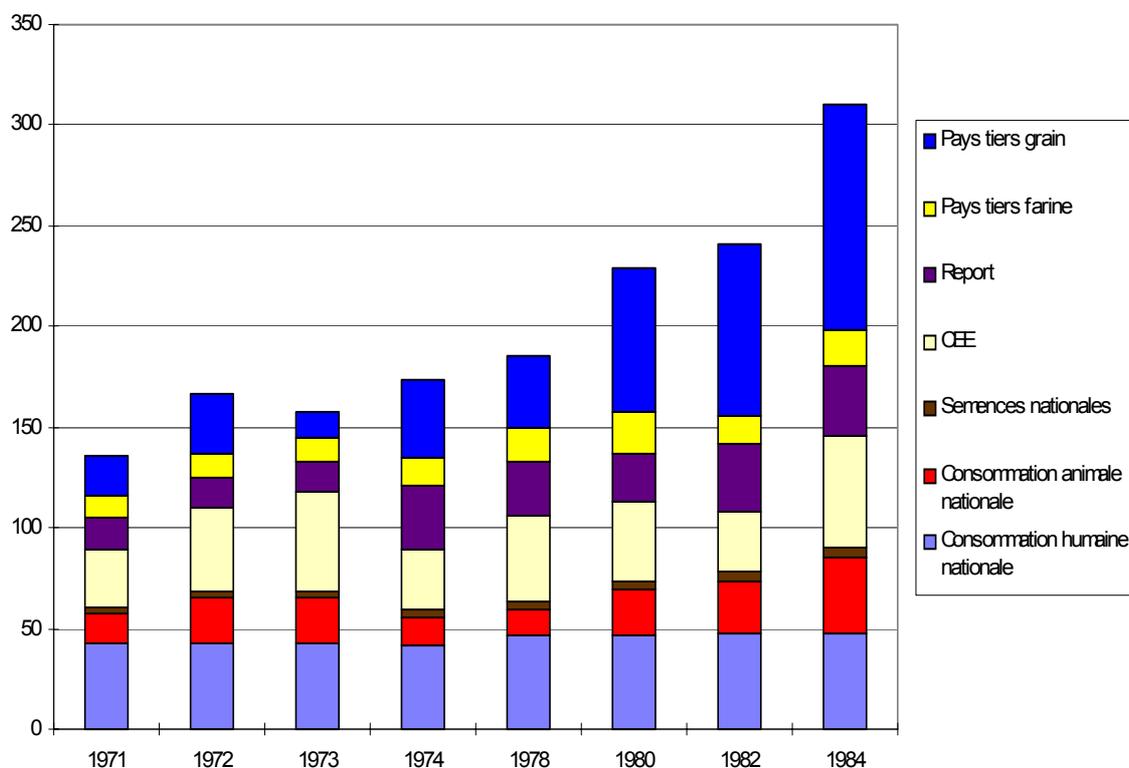
Exportations de céréales vers la CEE et les pays-tiers

Sources : PAF n°257 d'octobre 1979 et n°338 de novembre 1983.

Le graphique n° 19 (page suivante) illustre bien la relative stagnation des débouchés nationaux, avec une faible croissance du débouché animal : le débouché à l'exportation devient alors essentiel pour la poursuite de l'expansion du secteur céréaliier français.

¹ L. TUBIANA, « La France et l'organisation des marchés agricoles, internationaux », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, p. 128-144.

Graphique n° 19

Evolution des débouchés des céréales françaises (en millions de quintaux)

Sources : différents rapports d'activités de l'AGPB publiés dans le PAF (probablement sources ONIC).

Le lien entre le rétrécissement du marché européen de l'alimentation animale et les exportations vers les pays tiers est bien souligné par les dirigeants céréaliers. Philippe Neeser, dans son discours de clôture du Congrès de l'AGPB de 1980, présente son analyse : « La CEE importe actuellement 25 millions de tonnes de céréales secondaires et autres produits – dont le manioc – et exporte quelque 10 millions de tonnes de blé. L'objectif visé, à travers le schéma "silo" depuis son origine est d'orienter une partie de la production de blé vers l'alimentation animale pour combler une partie du déficit communautaire en céréales fourragères et maintenir le volume des exportations de blé à un niveau acceptable. Si cet objectif n'a pu être atteint, c'est en raison de la très faible production de blé fourragers, mais aussi de la concurrence anormale que livrent les produits de substitution aux céréales européennes. Il est clair que si rien n'est fait pour donner une solution équitable à ce problème, assurément grave pour le secteur céréalier, la CEE sera bientôt contrainte d'exporter vers les pays tiers 32 à 37 millions de tonnes de céréales contre 15 actuellement. C'est dire que l'effort

financier deviendrait alors insupportable et que les autorités de Bruxelles seraient donc bien inspirées de régler l'affaire des produits de substitution dans les meilleurs délais, quelle que soit l'opposition de certains de nos partenaires et en particulier des Pays-Bas »¹.

Les graphiques n° et montrent bien l'inflexion nette qui se situe autour des années 1980. C'est à cette époque que la France s'installe durablement dans la position d'exportateur de céréales sur le marché mondial, malgré un contexte général où les excédents s'accumulent. L'AGPB défend clairement cette position exportatrice de la France : « le potentiel agricole et les impératifs du commerce extérieur de la France la conduisent à être vendeur sur le marché mondial en permanence. Une telle position implique une nouvelle politique commerciale différente de celle menée jusqu'ici pour écouler nos excédents conjoncturels »². Pour assumer cette position exportatrice, la France doit améliorer ses capacités de stockage portuaires qui font défaut : « L'exportation des céréales ne se réalisant pas selon un flux continu et régulier, il devient nécessaire de posséder des capacités de stockage de report et des outils de chargement apparemment surdimensionnés afin de répondre de façon compétitive aux fluctuations du trafic »³. Le rythme de construction de nouvelles capacités de stockage qui avait chuté en 1975 reprend. L'AGPB soutient le « programme stockage » élaboré de concert avec les partenaires de l'interprofession et les pouvoirs publics en 1980 et qui prévoit la mise en place de 2,5 millions de tonnes de capacité de stockage supplémentaires pour 1983⁴.

Grâce à UNIGRAINS, son bras financier, l'AGPB peut jouer un rôle moteur dans la dynamique plus large de renforcement des capacités commerciales du complexe céréalier incluant les groupes coopératifs céréaliers et plus généralement l'aval de la production : la concentration coopérative se poursuit, des groupes se constituent pour stabiliser et développer les débouchés céréaliers – malterie par exemple –, des alliances sont passées avec des négociants privés et des chargeurs pour améliorer la présence du secteur céréalier français sur le marché mondial⁵.

¹ Extraits du discours de Philippe Neeser au congrès de l'AGPB de Toulouse en 1980., in *PAF* n°273 de juillet 1980.

² B. LOGEAY, in *PAF* n° 299 de novembre 1981, p. 12-14.

³ *Ibid.*

⁴ « La France manque de silos », in *PAF* n°280 de novembre 1980, p. 10-12 ; *PAF* n°311 de juin 1982.

⁵ J. MARQUET, *op. cit.*, p. 113-117.

Dépendant de manière croissante des exportations, les céréaliers français évoluent à partir de 1980 dans un contexte international qui leur est relativement défavorable : la demande sur le marché mondial stagne et le coût croissant des politiques agricoles des pays industrialisés rendent les pressions pour une réforme de la PAC de plus en plus fortes¹. En partie du fait des exigences anglaises pour une réduction de leur contribution budgétaire, l'Europe agricole connaît des difficultés qui se résolvent provisoirement par un accord sur les prix en mai 1980 et une première inflexion des dépenses communautaires². En 1981, la Commission propose trois mesures : une baisse des prix européens pour se rapprocher des prix mondiaux, une participation des producteurs ou une limitation des garanties au-delà d'objectifs de production définis pour chaque produit et des aides directes aux petits producteurs. Ces propositions rencontre l'hostilité massive des organisations agricoles françaises.

Les questionnements réapparaissent en 1982, au moment de l'établissement des propositions de prix pour 1982-1983. Pour marquer son opposition à la possibilité d'une baisse des prix céréaliers, l'AGPB publie en janvier 1982 un document intitulé : « *Faut-il arrêter la production céréalière européenne ?* »³. Le débat s'engage avec la Commission : l'enjeu central est le marché intra-communautaire de l'alimentation animale rendu plus étroit pour les céréales par le double jeu du développement des importations de PSC et d'un haut niveau des prix des céréales⁴. La position des céréaliers français est alors d'accepter une progressive baisse des prix des céréales en contrepartie d'une limitation de l'entrée des PSC sur le marché européen mais : « ils ont le sentiment d'avoir été piégés : non seulement le manioc et les autres produits de remplacement continuent d'envahir la Communauté, mais de plus on veut leur impose un alignement sur les cours mondiaux sous prétexte de rendre les

¹ « A partir de 1980, la situation change : les excédents apparaissent à la fois dans presque tous les secteurs et la Communauté s'aperçoit qu'elle n'est plus assez riche pour dégager cette marchandise sur les marchés mondiaux », P. LE ROY, *op. cit.*, 1993, p. 25.

² Les dépenses agricoles n'augmentent que de 11 % alors que leur progression était de 23 % par an en moyenne depuis 1974, in « Budget européen : la quadrature du cercle », *PAF* n°274 d'août 1980. La commission européenne s'est engagée, le 30 mai 1980 à proposer des modifications structurelles au budget communautaire pour juin 1981.

³ *PAF* n°303 de février 1982.

⁴ Dans un article, intitulé « le grand débat sur les céréales », le directeur général de l'agriculture de la CEE, Claude Villain, répond au texte sus-cité de l'AGPB qui lui oppose aussi ses propres arguments, *PAF* n°307 d'avril 1982.

céréales européennes plus compétitives »¹.

Pour la Commission européenne, le principe de la co-responsabilité, c'est-à-dire de la participation des producteurs aux dépenses d'écoulement des excédents, est inévitable. Retenu en 1981, ce principe sera appliqué aux céréales à partir de l'année 1982, selon un système prenant en compte un seuil de garantie, en deçà duquel la co-responsabilité ne s'applique pas. Considérée comme un moindre mal par les dirigeants céréaliers, cette mesure, en alourdissant les menaces qui pèsent sur les perspectives européennes, pousse les céréaliers français à se recentrer sur leurs intérêts immédiats. Ce climat défavorable stimule aussi la recherche de nouveaux débouchés : dès 1984, on parle de plus en plus des débouchés industriels pour les céréales².

En une décennie, la France s'est installée durablement dans une position d'exportateur de céréales sur le marché mondial. Une conséquence de cette nouvelle situation est le face-à-face de plus en plus direct entre la France et les Etats-Unis. Nous avons vu que depuis 1969, l'AGPB avait amorcé des relations régulières avec les producteurs américains de céréales. Les années 1970 voient aussi la politique exportatrice des Etats-Unis s'affirmer : « malgré des conditions très différentes, aux USA, en France et dans la Communauté, c'est l'importance croissante des exportations de blé – avec 22 millions de dollars –, les exportations de céréales ont pratiquement équilibré les importations américaines de pétrole – 26 millions de dollars – qui explique que des solutions souvent très voisines soient trouvées à un même problème : intervention de plus en plus fréquente de l'Etat, contrebalancée par une action déterminée des professionnels de plus en

¹ *PAF* n°304 de février 1982, p. 10. Dans le même article, l'AGPB brandit même de manière explicite, ce qui est assez rare, la menace de manifestations publiques. Dans le même numéro, avec un éditorial, intitulé « Le temps de la colère », Philippe Neeser enjoint les producteurs de céréales à « se mobiliser dans le cadre des FDSEA, en intervenant auprès de leurs parlementaires, des conseillers généraux, de la presse, de la radio, etc. En attendant de montrer dans la rue, parce que c'est notre forme de grève, notre mécontentement grandissant ».

² *PAF* n°361 de décembre 1984. Cette année 1984 est l'occasion à l'AGPB et à la CGB de faire des déclarations communes sur l'intérêt de développer les débouchés, industriels et en particulier l'éthanol. Ces deux organisations décident de « mettre en commun leurs ressources techniques et politiques pour faire avancer ce dossier » (*PAF* n° 358 d'octobre 1984). Les producteurs de maïs (AGPM) et ceux de pommes de terre s'associent aussi à ce travail de lobbying en faveur du développement de l'utilisation de l'éthanol dans les carburants, donnant ainsi à voir la confluence d'intérêts pouvant exister entre ces différentes organisations de défense des « grandes cultures ».

plus axée sur la commercialisation»¹. L'expansion agricole américaine, spectaculaire durant la décennie 1970², s'accompagne d'une politique commerciale de plus en plus agressive sur le marché mondial.

Dans ce face-à-face avec les Etats-Unis, la France, et en particulier les producteurs français de céréales, joue au maximum la carte européenne. La Communauté leur sert en quelque sorte de bouclier par le niveau des prix qu'elle permet du fait de l'hétérogénéité des structures de production entre les différents pays européens. Evoquant la concurrence croissante entre la CEE et les Etats-Unis sur le marché mondial des céréales, Jean Deleau précise : « l'Europe a le choix entre deux attitudes : s'incliner devant la volonté américaine ou consolider sa position exportatrice en améliorant encore sa productivité (...) Pour bien marquer la fiabilité et la permanence de notre vocation exportatrice, il faut développer notre potentiel agricole (il y a encore des possibilités de croissance de la production et de réduction des coûts) et promouvoir une politique commerciale de conquête des marchés »³. Les structures agricoles de la CEE, encore plus hétérogènes que celles de la France, servent régulièrement d'argument aux dirigeants céréaliers pour défendre leurs positions : « M. Philippe Neeser, président de l'AGPB, a démontré, chiffres à l'appui, que les PSC sont les seuls responsables du désordre qui s'est installé dans la Communauté. Les agriculteurs, a-t-il déclaré, doivent rejeter toute mesure malthusienne et toute politique élitiste fondée sur l'élimination des moins efficaces »⁴. La mise en avant de cet axe franco-européen dans la ligne de défense de l'AGPB s'effritera peu à peu au tournant des années 1990 au moment de la réforme de la Politique agricole commune et des négociations de l'Uruguay Round : la baisse des prix des céréales sera plus facilement acceptée⁵.

¹ J.P. ANDRAULT, « L'Amérique du blé », in *PAF* n°183 de février 1976. Un article du même auteur « Etats-Unis : une agriculture de plus en plus tournée vers l'exportation », in *PAF* n°246 de mars 1979, confirme bien une évolution que les céréaliers français suivent de près.

² De 1970 à 1979, la production américaine de blé passe de 37 à 58 millions de tonnes, celle de maïs de 105 à 197 et celle de soja de 31 à 61 millions de tonnes (*PAF* n°297 d'octobre 1981).

³ J. DELEAU, « Europe-*Etats-Unis* : deux poids, deux mesures », in *PAF* n°307 de septembre 1982.

⁴ Extrait d'une allocution au Congrès de la FNSEA, in *PAF* n°348 d'avril 1984.

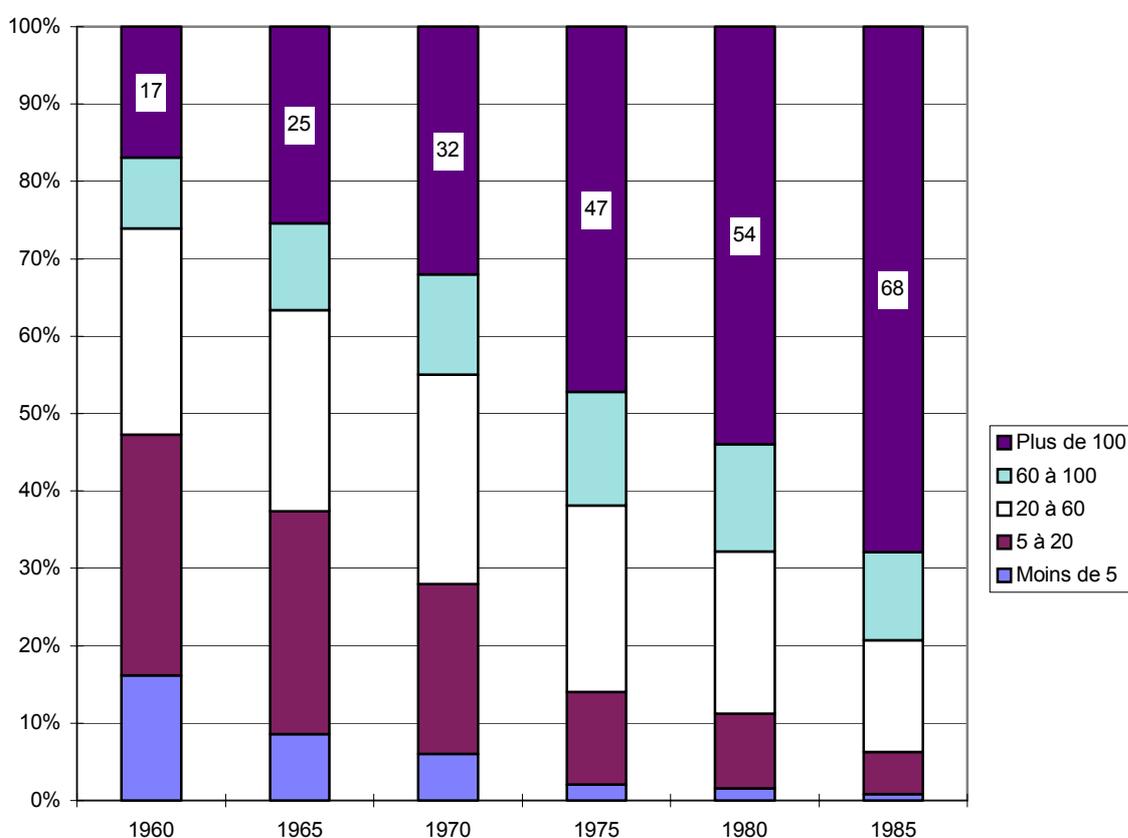
⁵ Voir chapitre VI de cette même partie.

22. Structures de la production céréalière

Entamée pendant les années 1950-1960, la concentration de la production et des livraisons céréalières continue pendant les années 1970-1980. Comme le montre le graphique n° 20 (ci-dessous), la part des livreurs de plus de 100 tonnes passe de 32 % en 1970 à 68 % en 1985.

Graphique n° 20

Structure des livraisons de céréales de 1960 à 1985 (en tonnes)



Sources : graphique établi à partir de sources ONIC

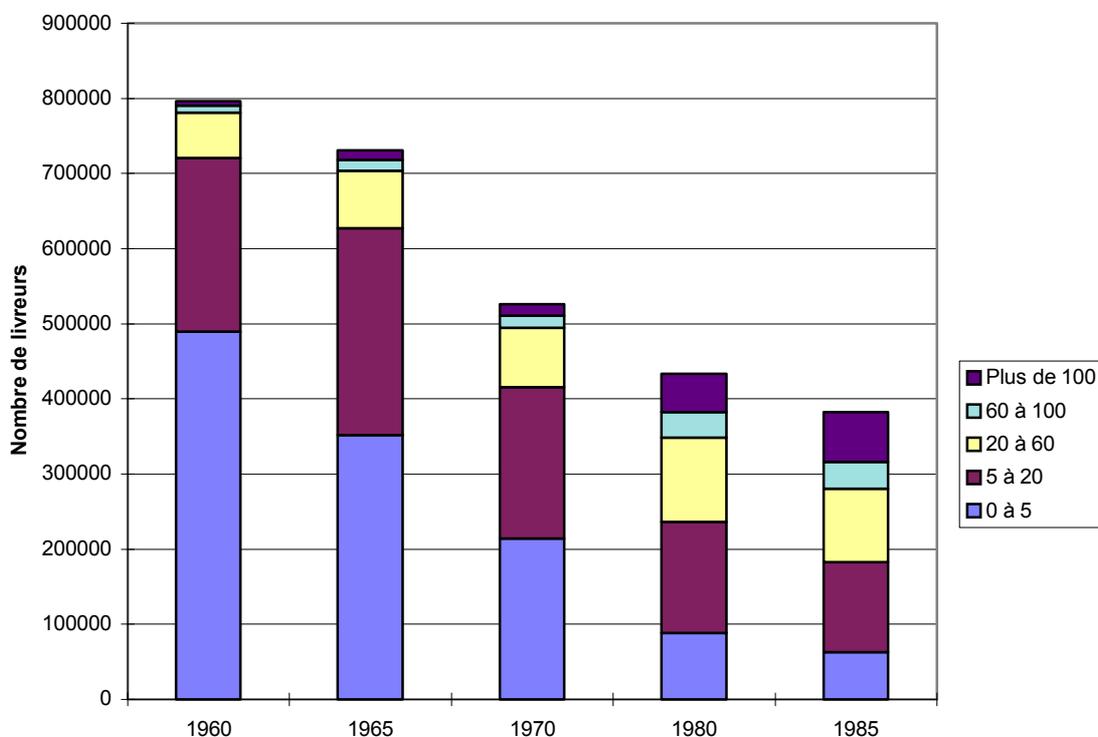
Cette concentration s'accompagne d'une diminution du nombre de livreurs de blé. Si la proportion des livraisons fournies par les gros livreurs devient dominante à partir du milieu des années 1970, le nombre de petits et moyens livreurs reste cependant important¹. En 1985, près des deux tiers des producteurs de céréales livrent moins de 60 tonnes. Ces deux tiers des livreurs

¹ Voir graphique n° page suivante.

apportent 20 % des livraisons. Même si leur poids économique est mineur, ces nombreux livreurs représentent un enjeu social important : ils permettent, quand cela est nécessaire, de faire nombre et de donner à voir un secteur céréalier regroupant de nombreux producteurs. Cet argument du nombre, qui allait de soi dans les années 1950-1960, devient un argument majeur dans le discours de l'AGPB au fur et à mesure de la concentration croissante de la production.

Graphique n° 21

**Nombre de livreurs de blé tendre par classe de livraisons (en tonnes)
entre 1960 et 1985**



Sources : graphique établi à partir de sources ONIC.

Sur le plan géographique, les conditions favorables aux céréales qu'apporte le marché commun entraîne une extension de la sole céréalière française : la Champagne, l'Alsace, le Centre de la France sont les principales régions où se développent les cultures de céréales¹.

¹ J. MARQUET, *op. cit.*, 1991, p. 106.

Dans les régions de grandes cultures, d'autres productions se développent de manière significative pendant ces années 1970-1980 : les oléo-protéagineux. Face à l'explosion des prix du soja en 1973¹, les protéagineux deviennent une opportunité pour un nombre croissant d'agriculteurs : « avec environ 170 000 tonnes de production globale en 1979, pois et féveroles ont dépassé le stade expérimental qui était le leur jusqu'à une date récente (...) Les protéagineux ont une place à prendre dans les meilleurs délais à côté des grandes productions végétales, dont elles sont d'ailleurs complémentaires »². L'Association française des producteurs de plantes à protéines (AFPP)³, créée en 1974, assure la défense de ces nouvelles spéculations avec l'appui technique de l'ITCF.

Du côté des oléagineux, le développement du colza est fulgurant : la production française double en trois ans et dépasse le million de tonnes en 1981⁴. L'Association générale des producteurs d'oléagineux (AGPO)⁵, déjà ancienne, prend une importance croissante parmi les associations spécialisées. La saturation du marché mondial du sucre s'accompagne d'une reconversion d'une partie de la sole betteravière en oléagineux qui constituent un bon précédent pour les céréales⁶.

Cette extension des oléo-protéagineux se fait dans les régions céréalières intermédiaires, en particulier dans le Centre et l'Est de la France. La différenciation institutionnelle des organismes de défense de ces différentes productions ne doit pas masquer le fait que ce soient souvent les mêmes exploitations qui cultivent l'un et l'autre de ces produits⁷. Progressivement, des ensembles géographiques se forment, comprenant des exploitations combinant ces différentes cultures s'articulant en général autour de la culture du blé.

¹ En 1973, une commission spécialisée est créée au sein de la CCAS (FNSEA) pour accélérer l'élaboration d'un "programme protéines" pour la France (Conseil d'administration de l'AGPB du 25 septembre 1973, in *PAF* n° 137 d'octobre 1973).

² « Protéagineux : un bon créneau pour l'agriculture française si l'Europe suit... », in *PAF* n°262 de janvier 1980.

³ Essentiellement pois, féveroles et lupins.

⁴ « L'avenir du colza : huile et tourteau forgent leur créneau », in *PAF* n°311 de juin 1982.

⁵ Essentiellement colza et tournesol.

⁶ J. MARQUET, *op. cit.*, 1991, p. 122.

⁷ Une enquête réalisée auprès des lecteurs du *PAF* en 1984 montre que 87 % d'entre eux sont disposés à développer les cultures d'oléo-protéagineux si la rentabilité des céréales est affectée par les mesures de réforme de la PAC (*PAF* n°344 et 346 de février et mars 1984).

23. Une solidarité à reculons au niveau national

Le milieu des années 1970 marque pour les céréaliers un tournant dans la progression jusqu'ici plutôt régulière de leurs revenus : « depuis 1974, le revenu agricole, qui avait fortement progressé de 1970 à 1973, régresse constamment jusqu'en 1980 »¹. Face à la contraction de leurs marges, les producteurs de céréales mettent l'accent sur la suppression ou la diminution des taxes de diverses natures prélevées sur les céréales : « (...) les charges croissantes que supportent les producteurs. Est-il besoin de rappeler qu'elles ont augmenté de 46 % entre 1973 et 1975, alors que les majorations de prix cumulées ne représentent que 30 % ? La productivité ne pourra jamais combler cet écart considérable. C'est pourquoi l'AGPB réclame et continuera de réclamer la suppression définitive de certaines taxes injustes imposées aux producteurs par les pouvoirs publics et notamment les taxes FAR et BAPSA »². Héritage d'un compromis national entre les céréaliers, les autres agriculteurs et l'Etat, le système de taxe va devenir un enjeu de pression important pour le syndicalisme céréalier.

231. La guerre des taxes

Dans le cadre de sa défense du prix des céréales et du revenu des céréaliers, l'AGPB a toujours eu une grande vigilance sur la politique des taxes parafiscales prélevées sur les céréales. La position de l'AGPB est relativement simple : acceptant les taxes dites “professionnelles”, prélevées pour les actions économiques ou techniques contrôlées par les producteurs, elle ne cache pas son hostilité envers les taxes dites “sociales”, dont le produit est destiné à des actions de caractère général et dont le financement ne doit pas être mis à la charge des produits. C'est notamment le cas des taxes au bénéfice du FAR³ et du BAPSA, pour lesquels les producteurs souhaiteraient une autre « source de revenus que celle de leurs propres revenus »⁴. Sur ce dossier, les céréaliers invoquent la discrimination vis-à-vis des autres producteurs européens pour argumenter en leur

¹ P. COULOMB et H. DELORME, *op. cit.*, in *Pour* n°102, 1985, p. 12-25.

² Extrait d'un éditorial de Philippe Neeser, in *PAF* n°186 de mars 1976.

³ La taxe FAR vient alimenter le Fonds d'action rurale, dont les pouvoirs publics doublent la somme pour des actions à caractère social (IVD, mutations professionnelles,...). Voir tableau ci-après pour l'intitulé des taxes et leur utilisation.

⁴ « Compte-rendu des activités de l'AGPB de la campagne 1972-73 », in *PAF* n°131 de juin 1973.

faveur dans cette négociation franco-française.

Tableau n° 22

Taxes prélevées sur le prix du blé

Taxe	Objet
BAPSA (Budget annexe des prestations sociales agricoles)	Participe au budget social du ministère de l'agriculture.
FAR (Fonds d'actions rurales)	Actions sociales (IVD, mutations professionnelles)
Taxe statistique (puis FASC à partir de 1982)	Alimente le budget de l'ONIC, de l'ITCF et du FSCE
Taxe FNDA	Alimente le budget de l'ANDA

L'hostilité des céréaliers vis-à-vis de la taxe du BAPSA est une constante dans ses positions syndicales. En 1971, argumentant l'augmentation des prix fixés à Bruxelles, les pouvoirs publics français proposent une hausse de la taxe BAPSA : l'AGPB s'y oppose violemment, étudiant même, sans succès, les moyens juridiques permettant de dénoncer ce prélèvement devant la Cour de justice européenne de Luxembourg¹. En 1975, probablement du fait de l'érosion du revenu agricole, le ton se durcit et le 51^e congrès de l'AGPB à Biarritz est l'occasion d'une motion ferme : « les producteurs de céréales, rappelant que leurs prix sont amputés par de nombreuses et lourdes taxes qui représentent plus de 5 % de la recette céréalière, et qu'ils sont les seuls de la Communauté dans ce cas, s'attacheront par tous les moyens à en obtenir, suivant les taxes, soit leur plafonnement, soit leur diminution progressive, soit leur suppression complète »².

L'hostilité globale des céréaliers face aux taxes trouve pourtant ses limites dans la position de défense du système face à des attaques visant à différencier le paiement de ces taxes en fonction des catégories de producteurs. Lors de la discussion du budget au Sénat en 1972, la FNSEA et l'APCA

¹ « Compte-rendu des activités de l'AGPB de la campagne 1971-72 », in *PAF* n°111 de juin 1972. Ce recours à une menace fondée sur l'utilisation d'une ressource européenne (la Cour de justice) contre les pouvoirs publics français est rare pour une organisation qui a plutôt tendance à adopter la position inverse – faire coller ses intérêts à ceux de la France – afin de défendre sa politique dans le cadre de la PAC.

² *PAF* n°172 de juin 1975.

défendent le maintien des textes existant sur les taxes parafiscales face à des propositions d'amendements de députés visant à exonérer de ces taxes les petits livreurs (moins de 300 quintaux) en faisant reporter les produits moins-perçus sur les plus gros livreurs (plus de 1 000 quintaux)¹.

La taxe statistique et celle du FNDA sont considérées comme des taxes "professionnelles" dans la mesure où les céréaliers en maîtrise l'utilisation. Créée initialement pour financer l'ONIC, la taxe statistique sert depuis 1970 à financer l'ITCF et à alimenter le Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE)². Si la majeure partie de ce fonds est affectée à des actions visant la modernisation de l'élevage, une autre partie est utilisée à des actions purement cérésières. Cette dernière partie va croître à la fin des années 1970 : le pourcentage du FSCE consacré aux actions cérésières constitue un bon indicateur de l'effritement de la "solidarité" entre céréaliers et éleveurs. De 15 % depuis 1970, la proportion du FSCE consacrée aux actions cérésières passera à 25 % en 1976-77 puis 35 % à partir de 1978. En 1982, la taxe statistique est remplacée par une taxe pour le financement des actions du secteur cérésier (FASC). Cette taxe FASC alimente toujours le FSCE mais aussi l'ONIC et l'ITCF (respectivement environ 35, 50 et 15 %)³.

232. La solidarité pour le développement ?

L'autre taxe "professionnelle" prélevée sur les céréales est la taxe FNDA⁴ qui, depuis 1966, participe au financement des actions de développement. Le décret d'octobre 1966 abolit celui de 1959 : « tout en consacrant l'entrée dans une phase de transformation active du secteur, nécessitant non plus seulement la diffusion de techniques modernes de production, mais une véritable mutation culturelle passant par tout un travail de mobilisation des agriculteurs autour du nouveau modèle professionnel à l'ordre du jour, l'exploitation familiale à deux unités de travail (UTH) gérée comme une véritable entreprise, telle que définie par les lois d'orientation du début des années 1960 »⁵. Ce décret met sur pied l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA) qui va coordonner et suivre les actions de

¹ *Ibid.*

² Voir chapitre IV de la troisième partie.

³ Pour ce faire, la convention entre UNIGRAINS et les pouvoirs publics est revue en 1983.

⁴ Fonds national de développement agricole.

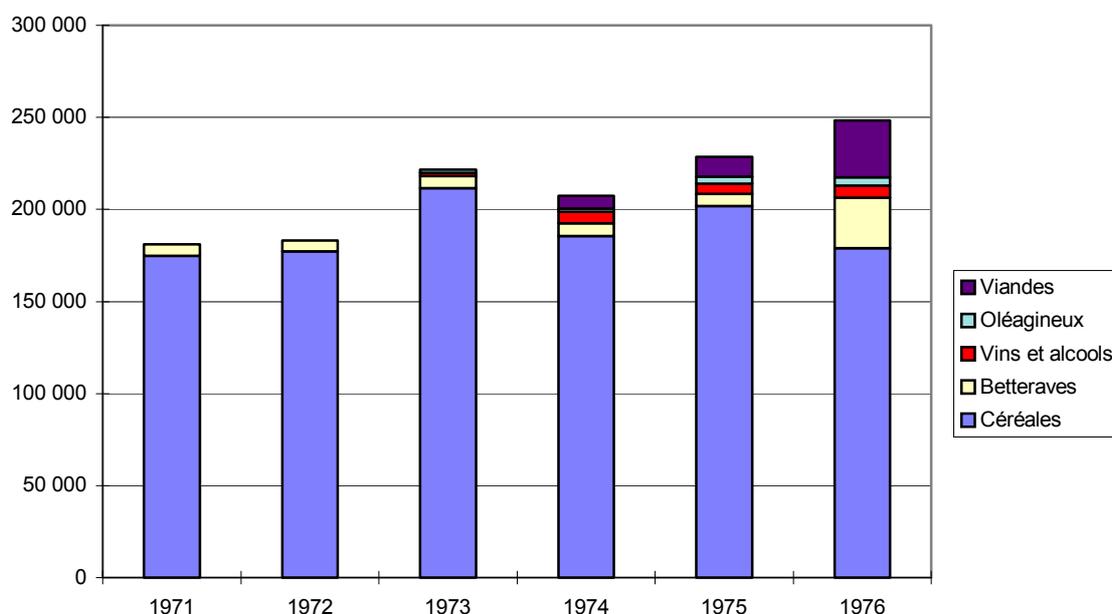
⁵ B. LEMERY, *op. cit.*, 1991, p. 85.

développement. L'ANDA a la charge de la gestion du FNDA qui est alors créé pour financer le développement. Ce fonds est alimenté à partir de taxes parafiscales qui seront prélevées jusqu'en 1972 essentiellement sur les céréales et marginalement sur les betteraves.

En 1973, après les céréales et les betteraves, d'autres productions commencent à alimenter le FNDA : les vins AOC, alcools AOC, les graines oléagineuses – colza, tournesol – puis les viandes à partir de 1974. Mais ces apports restent marginaux comme en témoigne le graphique n° 23 ci-dessous.

Graphique n° 23

Parts des différents secteurs dans FNDA en francs constants entre 1971 et 1976



Source : graphique établi à partir de données financières de l'ANDA.

En 1974, les producteurs de céréales se préoccupent de la permanence du financement de l'ITCF, alors essentiellement supporté par le FNDA. Ils expriment clairement leur souci de voir se diversifier les produits du FNDA : « Il faut savoir que la taxe ANDA prélevée sur les céréales, alimentait jusqu'au 1^{er} janvier dernier, à 95 %, le FNDA et que, par conséquent, toute demande des céréaliculteurs pourrait avoir des conséquences sur le financement des actions de développement dans les autres secteurs. Le président Deleau a d'ailleurs regretté

qu'une diversification plus grande du FNDA ne soit pas encore réalisée, ce qui rendrait la solution à ce problème beaucoup plus facile »¹. Dans son discours au 50^e congrès de l'AGPB à Versailles, Jean Deleau réaffirme cette position : « Quant à la taxe ANDA, il convient certes, que la profession assure elle-même le financement du développement agricole mais à une condition : tous les secteurs de production doivent y participer. Déjà les producteurs de lait et les éleveurs en ont manifesté le désir »².

En 1975, il est question d'indexer la taxe FNDA sur la valeur des produits agricoles. Cette perspective soulève l'hostilité des céréaliers qui s'y opposent tant que le FNDA n'est pas alimenté à au moins 50 % par d'autres productions que les céréales. Cette mesure est pourtant adoptée suite à un « arbitrage rendu au plus haut niveau et auquel d'ailleurs l'AGPB n'a pas été associé »³. Le système ad-valorem est donc institué pour répondre aux besoins croissants de financement du développement et contrecarrer les effets de l'inflation : tous les produits faisant l'objet d'une organisation de marchés, avec détermination de prix au niveau communautaire, sont soumis à cette nouvelle mesure⁴.

Une difficile perception de la taxe sur la viande, des récoltes céréalières médiocre en 1974 et 1975, les effets de la sécheresse et la poursuite de l'inflation entraînent une grave crise de trésorerie à l'ANDA en 1976. Après un accord intervenu au sein de la FNSEA, le désengagement des céréaliers est planifié à 50 % du FNDA pour 1980. Un plan de financement quinquennal est mis en place : il cale le fonctionnement budgétaire de l'ANDA sur la campagne agricole à partir de 1977-78, rend plus fiable le système de perception des taxes sur la viande et institue de nouvelles taxes sur le lait, les produits horticoles et le bois à partir de 1977⁵. En 1978, tous les secteurs agricoles acceptent, dans le principe, leur participation au financement du FNDA⁶. Comme le montre le graphique n° 24 (page suivante), l'apport des céréaliers reste cependant largement majoritaire jusqu'au milieu des années 1980.

¹ Conseil d'administration de l'AGPB du 29 mai 1974, in *PAF* n°151.

² *PAF* n°153 de juillet 1974.

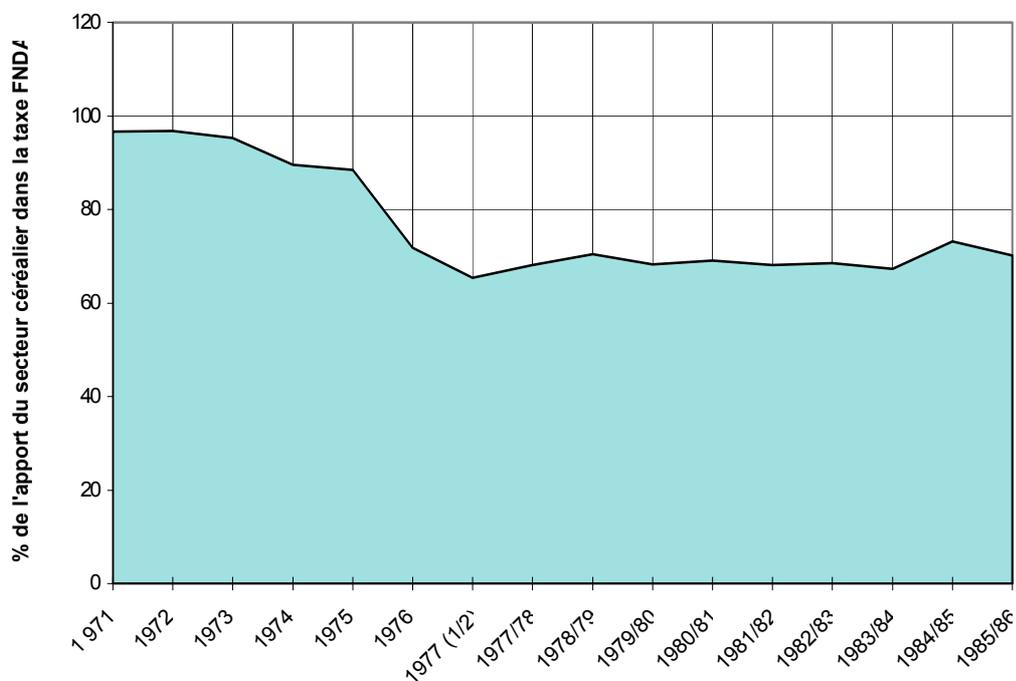
³ Compte-rendu d'activité de l'AGPB pour la campagne 1975-76, in *PAF* n°190 de mai 1976.

⁴ ANDA, *Bilan des actions de développement agricole au financement desquelles contribue le FNDA*, 1982.

⁵ *Ibid.*

⁶ *PAF* n°231 de juin 1978.

Graphique n° 24

Part de l'apport des céréaliers dans le produit des taxes FNDA

Sources : Graphique établi à partir de données financières de l'ANDA.

A la fin des années 1970, un rapport d'étude sur l'ANDA souligne entre autres choses le renforcement de l'organisation économique et la multiplication des "actions verticales" et du "développement par filières"¹. Bruno Lemery estime que cette situation est « une conséquence du fait que le repositionnement des conseillers sur des missions d'animation globale du secteur (...) en les éloignant d'un conseil technique pointu, voire même de toute activité proprement technique (...) a laissé en quelques sorte le champ libre pour la montée d'autres intervenants, en l'occurrence les associations spécialisées de producteurs, d'une part, via les instituts techniques qu'elles ont créés chacun dans leur domaine sur le modèle de l'ITCF, et les organismes économiques d'autre part, pour lesquels la fourniture d'un service technique va devenir, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, un élément de leur politique commerciale »².

¹ Rapport du groupe "Horizon 80" cité par B. LEMERY, *op. cit.*, 1991, p. 94.

² *Ibid.*, p. 95.

Le mode de financement du développement, en s'appuyant sur une vision verticale de l'agriculture, perçue comme un ensemble de sous-secteurs – ou filières –, a contribué à renforcer cette tendance en permettant, dès que les difficultés apparaissent, le développement de positions de repli de chaque sous-secteur sur lui-même. Cette tendance deviendra très marquée au fur et à mesure que s'aiguïsera la crise agricole au tournant des années 1990. Dès la fin des années 1970, ces évolutions sont en germe et le discours tenu par les producteurs de céréales, en démystifiant la notion de solidarité, laisse bien présager des évolutions à venir : « Le problème assurément grave des produits de substitution ne saurait faire oublier tous les autres dossiers dont certains reviennent comme un leitmotiv. C'est notamment le cas des taxes : FNDA, BAPSA, FAR, des sigles qui sont aussi des budgets que les céréaliculteurs alimentent avec une générosité qui leur est imposée et dont le poids, devenu excessif, grève lourdement un revenu laminé par trois mauvaises récoltes consécutives, l'inflation et la hausse des coûts de production »¹. Dans le contexte de baisse des prix des céréales au début des années 1980, la pression des céréaliers se fera plus forte pour leur suppression.

En 1985, le discours de clôture du président de l'AGPB au congrès des céréaliers est l'occasion de porter la critique sur un autre pilier du compromis entre céréaliers et éleveurs, l'ANDA : « l'an dernier, du fait d'une bonne récolte de céréales, il y a eu 160 millions de recettes supplémentaires à l'échelon national qui sont réparties dans le secteur élevage. Elles auraient pu servir à un début de diminution des taxes ANDA. Nous ne pouvons pas en rester là. Là-dessus, je suis très clair. 76 % des financements de l'ANDA l'an dernier ont été apporté par les céréales (...) Si nous ne résolvons pas dès cette année une partie de ce problème, nous serons obligés de prendre des mesures de rétorsion »². Pour les « taxes sociales » comme pour les « taxes professionnelles », la pression des céréaliers ne se relâchera pas et conduira à leur suppression partielle et à la réforme du financement de l'ANDA au début des années 1990³.

Outre les actions menées par les instituts techniques et les actions de

¹ Introduction à la présentation des travaux du Congrès de l'AGPB de 1978, in *PAF* n°233 de juillet 1978, souligné par nous. On remarquera au passage le fait que l'AGPB ne fait plus la distinction, dans sa prise de position, entre les « taxes sociales » et la taxe FNDA.

² *PAF* n°374 de juillet 1985.

³ Voir chapitre VI de cette même partie.

développement dans les départements, le FNDA assure aussi le financement d'organismes agricoles nationaux parmi lesquels figurent la FNSEA et le CNJA. Ainsi, indirectement, les céréaliers contribuent au financement de ces deux syndicats¹.

¹ Entretien avec Philippe Neeser (juillet 1997).

Section III

Incidences syndicales

31. Un travail syndical accru des céréaliers

La poursuite de l'expansion céréalière, l'importance croissante des exportations et le poids des mécanismes de marché entraînent la multiplication des tâches et des activités de l'AGPB. La crise économique a amorcé le repli des céréaliers sur leurs intérêts immédiats : cette tendance se confirme par les orientations que prennent les soutiens des producteurs de céréales aux productions animales. Rejetant de plus en plus des formes de solidarités automatiques – type hiérarchie des prix –, l'organisation des producteurs de céréales investit par contre dans l'organisation des filières de productions animales fortement consommatrices de céréales.

A partir de 1973, l'AGPB décide d'intensifier les voyages de ses administrateurs à l'étranger car « seuls les contacts pris à cette occasion peuvent apporter ce supplément d'informations nécessaire à des prises de positions réalistes et à l'acquisition du sens du possible »¹. Amorcés en 1969 par les contacts directs avec les producteurs américains, cette politique prend de l'ampleur et entraîne une mutation importante : auparavant, les questions internationales étaient l'apanage du président de l'AGPB et de quelques-uns de ses conseillers. Deux autres faits témoignent aussi des évolutions du travail syndical de l'AGPB : le développement du travail de contact avec les producteurs à la base et l'accroissement du budget de fonctionnement rendu nécessaire pour répondre aux exigences croissantes de l'activité syndicale spécialisée.

Les réunions locales ont toujours existé à l'AGPB, en particulier pour la préparation des congrès. Nous avons vu aussi comment l'organisation de ces congrès, chaque année dans des départements différents, permettait une confrontation régulière entre les dirigeants céréaliers et les producteurs. Pourtant,

¹ Courrier du 19 janvier 1973, Archives de l'AGPB. Pour cela, l'AGPB effectue un recensement des compétences linguistiques de ses administrateurs en anglais, allemand, italien, espagnol et russe.

les termes mêmes utilisés par l'AGPB semblent traduire la volonté d'intensifier ces relations : « Le contact avec la base, nous le recherchons d'autant plus que nos activités ne cessent de s'élargir et qu'il convient d'intensifier nos moyens de communication pour mieux apprécier les besoins des agriculteurs »¹. L'année suivante, en 1975, après l'entrée en fonction de Philippe Neeser à la présidence de l'AGPB, huit réunions régionales sont organisées et permettent de débattre avec plus d'un millier de responsables agricoles locaux². En 1976, c'est une quinzaine de réunions départementales qui donne l'occasion aux dirigeants céréaliers d'approfondir les échanges avec les agriculteurs des différentes régions³. Ces réunions locales sont des moments importants de légitimation de l'action de l'AGPB.

La multiplication des relations avec les producteurs s'accompagne d'un souci de mieux cibler ces relations à destination des producteurs de céréales. La politique de communication large développée à la fin des années 1960 et concrétisée par décision de diffuser le *Producteur agricole français (PAF)* à 250 000 agriculteurs est révolue. En 1977, l'ITCF lance la revue mensuelle *Perspectives agricoles*, qui s'adresse à un nombre beaucoup plus restreint de producteurs, parmi les plus modernisés⁴. En 1980, le *PAF* n'est plus tiré qu'à 150 000 exemplaires. Cette décrue de la diffusion, qui s'accroît dans le courant des années 1980 accompagne la baisse du nombre d'agriculteurs mais relève aussi de choix prenant en compte les coûts de cette politique⁵.

Les relations entre le terrain et l'AGPB s'appuient aussi sur le besoin croissant en informations fiables sur les systèmes de production. En 1976, en relation avec l'IGER et les centres de gestion de dix régions, l'AGPB met en place un réseau de 300 exploitations afin de collecter des informations diversifiées sur les coûts et les performances de la céréaliculture. Par ce type de relation, l'AGPB accroît sa capacité à constituer des dossiers solides pour les négociations qu'elle mène avec les pouvoirs publics.

¹ Extrait de la conclusion générale du rapport d'activité de l'AGPB pour la campagne 1973-74,, in *PAF* n°151 de juin 1974.

² Tenues à Rennes, Angoulême, Montauban, Amiens, Nancy, Valence, Troyes et Chartres, ces réunions donnent l'occasion aux dirigeants nationaux de confronter leurs points de vue avec les agriculteurs (*PAF* n°166 de mars 1975).

³ *PAF* n°185 de mars 1976, p. 11

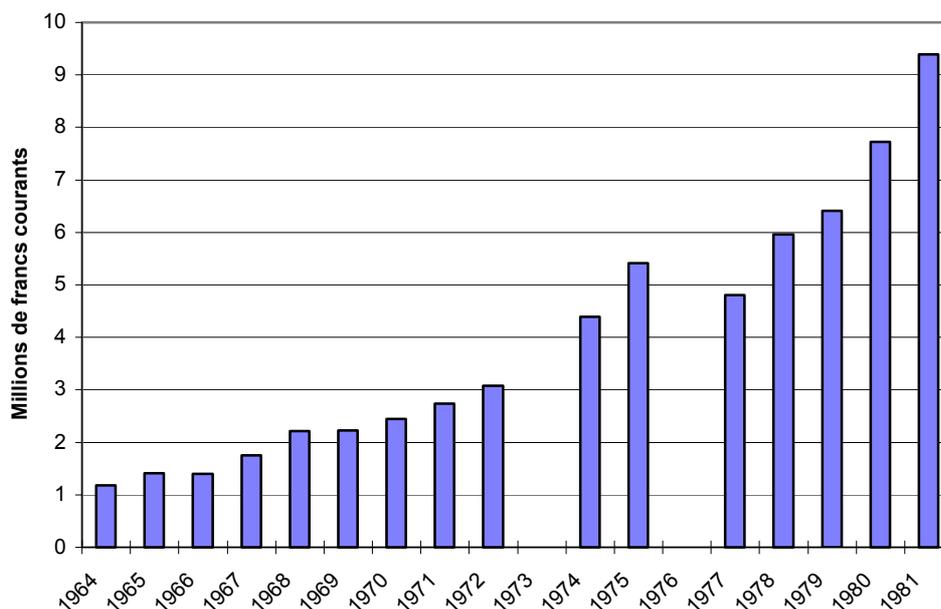
⁴ La revue *Perspectives Agricoles* est diffusée à quelque dizaines de milliers d'exemplaires.

⁵ Voir chapitre VI de la même partie.

Ce renforcement de la structuration de l'AGPB se matérialise bien à travers l'évolution de son budget de fonctionnement. Cette évolution peut se mesurer à celle des recettes budgétaires de l'AGPB, essentiellement produits des cotisations prélevées sur les livraisons de céréales, qui constituent la quasi-totalité du budget de fonctionnement.

Graphique n° 25

Recettes budgétaires de l'AGPB



Sources : graphique établi à partir de données issues des rapports financiers de l'AGPB, les données pour 1973 et 1976 n'ont pas été trouvées.

L'accroissement des recettes de l'AGPB résulte du développement de la production céréalière mais aussi de l'augmentation de la cotisation qui passe de 2 centimes par quintal de blé à 3 en 1974, 4 en 1980 puis 5 en 1982 et 6 en 1983¹.

32. Des actions ciblées sur les productions animales et une prise de distance avec la FNSEA

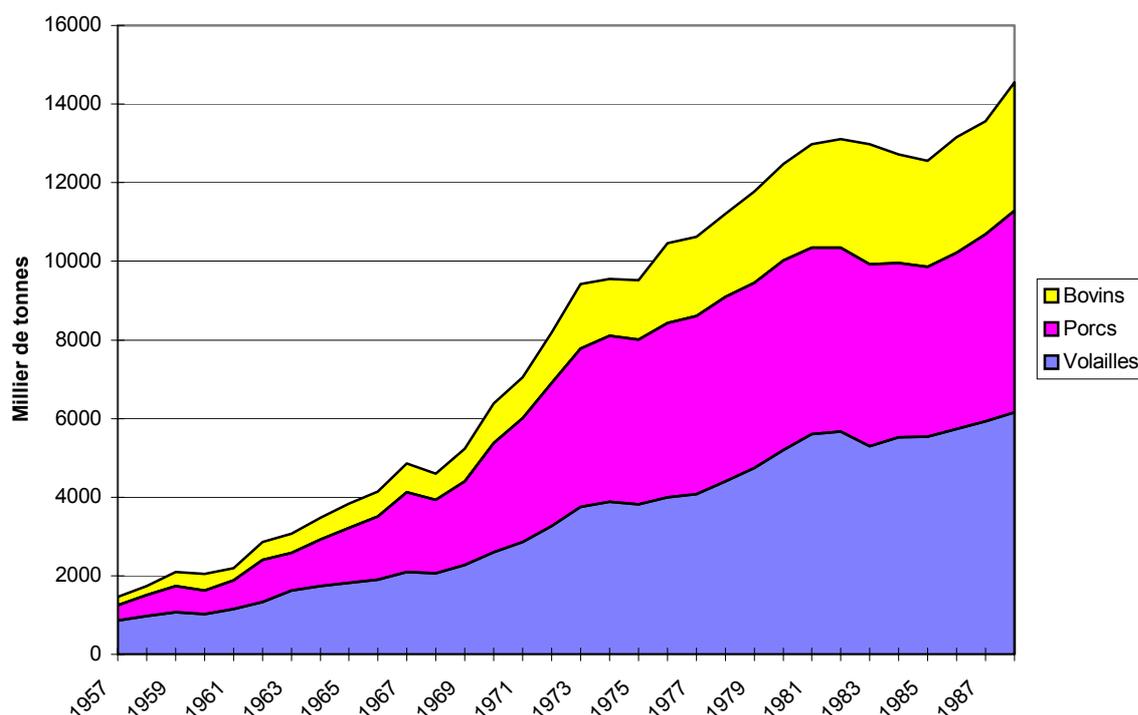
Le processus de modernisation de l'agriculture amorcé depuis les années 1950 et surtout 1960 s'amplifie. L'intensification des productions animales et céréalières s'accompagne de dépendances croissantes entre les différents

¹ Les cotisations sur les autres céréales augmentent à peu près parallèlement.

secteurs : l'intensification des élevages accroît considérablement la consommation d'aliments pour animaux qui comportent une part importante de céréales. Ce sont surtout les secteurs porcins, avicoles puis bovins qui consomment des quantités de plus en plus importantes d'aliments industriels (voir graphique n° 26 ci-dessous).

Graphique n° 26

Production d'aliments pour animaux en France entre 1957 et 1988



Sources : graphique établi à partir de données INSEE 1989 issues de sources SCEES, SNIA, SYNCOPAC et FACCO.

Le secteur de la production porcine est en pleine mutation. Il est l'objet de toutes les attentions de la part des dirigeants céréaliers comme de ceux de la FNSEA. La Fédération nationale porcine (FNP) représente les éleveurs de porcs. Dans les années 1960, elle est présidée par M. Olivier de Bretagne puis par Bernard Thareau à partir de 1969. Bernard Thareau, de Loire-Atlantique, fait partie avec Bernard Lambert et d'autres, du groupe d'agriculteurs de l'Ouest qui forme un courant oppositionnel au sein des organisations agricoles nationales. Ratant de peu la présidence du CNJA au congrès de Blois en 1968¹, on peut voir

¹ Y. CHAVAGNE, *op. cit.*, 1988, p. 156-157.

dans l'élection de Bernard Thareau à la FNP une sorte de compensation avec, probablement du côté des dirigeants agricoles nationaux, la volonté de contrôler cette tendance dérangeante pour le syndicalisme majoritaire.

Le marché de la viande porcine n'est par réglementé et répond assez directement aux mécanismes de marché : « en l'absence d'une réglementation précise pourtant demandée à plusieurs reprises par la FNP, s'appuyant sur un prix garanti et un contrôle du volume de production, la crise cyclique du porc reste, dans ce contexte, une phase inévitable du jeu des mécanismes du marché libéral »¹. Les mots d'ordres d'alors tournent autour du nécessaire arbitrage des pouvoirs publics face à la toute puissance des entreprises agro-alimentaires et au contrôle voir la limitation, de la dimension des ateliers pour « réserver la production porcine à un maximum de petites et moyennes exploitations auxquelles elle apporte un complément de revenu indispensable »².

Les premières années de la décennie 1970 voient les différents courants oppositionnels à la FNSEA, issus des mouvements de la fin des années 1960 et du début des années 1970³, se structurer localement, au sein des FDSEA ou des CDJA mais aussi au niveau national comme c'est le cas pour la FNP. On a vu plus haut le départ de la FNPL de quelques départements de l'Ouest suite aux grèves du lait en 1972. Commence alors une lutte entre les instances nationales de la FNSEA, sous l'impulsion de leur nouveau président Michel Debatisse, et les dirigeants des départements dits "contestataires"⁴. La FNP n'échappe pas à cette mise au pas. Lors de l'assemblée générale de 1978, Guy Le Fur, dirigeant oppositionnel du Finistère, alors secrétaire général de la FNP, est écarté des instances nationales sous prétexte qu'il n'avait pas été réélu dans sa région⁵. Bernard Thareau cède la présidence à Jean-Marie Tassaert du Nord. C'est la reprise en main de la FNP par des responsables syndicaux proches de la FNSEA.

Tout en prétendant maintenir la ligne syndicale du début des années

¹ Editorial de Bernard Thareau, in *PAF* n° 150 de mai 1974.

² Editorial de Bernard Thareau, in *PAF* n° 185 de mars 1976

³ Y. CHAVAGNE, *op. cit.*, 1988. Voir aussi R.M. LAGRAVE, « Les gauches syndicales (MODEF, CNSTP, FNSP) » et R. BOURRIGAUD, « La Loire-Atlantique, creuset du pluralisme syndical », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 355-369 et p. 370-385.

⁴ On trouvera dans J. VERCHERAND, *op. cit.*, 1994, un minutieux récit de la reprise en main des appareils syndicaux et de la contre-offensive idéologique menée par la tendance Debatisse dans la région Rhône-Alpes et en particulier dans le département de la Loire (p. 290-303).

⁵ Compte rendu de l'assemblée générale de la FNP, in *PAF* n°225 de mars 1978.

1970, la nouvelle équipe de la FNP apporte des nuances sur la condamnation auparavant sans appel des grands ateliers porcins : « la FNP demande la mise en place d'une politique porcine reconnaissant et encourageant différents modes d'élevage, adaptés aux différentes situations des exploitations. Il ne s'agit pas de tourner le dos à l'orientation qui a été prise mais de faire reconnaître le droit à la différence (...) La FNP constate qu'il existe aujourd'hui deux formes essentielles de production et demande qu'on en tienne compte : une production spécialisée intensive et une production dite traditionnelle, représentant environ 42 % du cheptel actuel »¹.

En 1979, le Centre interprofessionnel national de l'économie porcine (CINEP) est créé, dans le cadre du FORMA. En débat depuis plusieurs années, cet organisme reçoit un accueil mitigé des professionnels². Quelques mois après, une structure interprofessionnelle privée voit le jour : l'Association nationale interprofessionnelle porcine (ANIPORC) regroupe les producteurs, fabricants d'aliments, transformateurs, commerçants et céréaliculteurs. Quelques années après la mise en place de l'interprofession laitière, cette évolution confirme la progression de modes de gestion verticaux de la production agricole et le développement des analyses "filieres" : « la notion de production agricole est-elle encore opérante ? Ne doit-on pas désormais analyser les problèmes de l'agriculture dans un cadre plus large et raisonner en termes de filières de production ? »³. En affirmant les logiques verticales de gestion de l'agriculture, ces évolutions marquent le renforcement des syndicats spécialisés en tant qu'acteurs des évolutions économiques centrées autour d'un produit.

Production ouverte au marché, le porc subit de plein fouet les effets perturbateurs des bouleversements monétaires du milieu des années 1970. La filière porcine française est affaiblie par rapport à ses concurrentes d'Europe du Nord. La question des distorsions de concurrence introduites par les Montants compensatoires monétaires (MCM) sont l'occasion de fustiger pouvoirs publics français et Commission européenne à chaque assemblée générale annuelle de la FNP, ceci jusqu'au début des années 1980. En 1983, subissant une crise difficile, les producteurs de porcs entreprennent des actions syndicales nouvelles en contrôlant aux frontières les camions transportant des porcs et de la viande

¹ *Ibid.*

² « Le CINEP pour quoi faire ? », Editorial de Jean-Marie Tassaert, in *PAF* n°257 d'octobre 1979.

³ « A propos de l'organisation de la filière porcine : l'enjeu agro-alimentaire et la voie interprofessionnelle », in *PAF* n°260 de novembre 1979.

importée¹. Une caisse professionnelle de régulation de trésorerie (STABIPORC) est mise en place en 1984 avec l'aide d'UNIGRAINS et du crédit agricole².

L'action directe des producteurs de céréales envers le secteur animal se concrétise par les investissements du FSCE et plus largement de la société UNIGRAINS dans des actions de modernisation de l'aval des filières animales. Pour le porc, secteur stratégique avec l'aviculture pour l'écoulement des céréales dans la consommation animale, le soutien des céréaliers passe par différentes actions : la mise à disposition de Fonds de développement auprès des groupements de producteurs pour accompagner les investissements nécessaires à la modernisation des bâtiments, la prise de participation dans des entreprises d'abattage et de découpe³, la prise de participation dans des entreprises de salaison, charcuterie et conserve⁴.

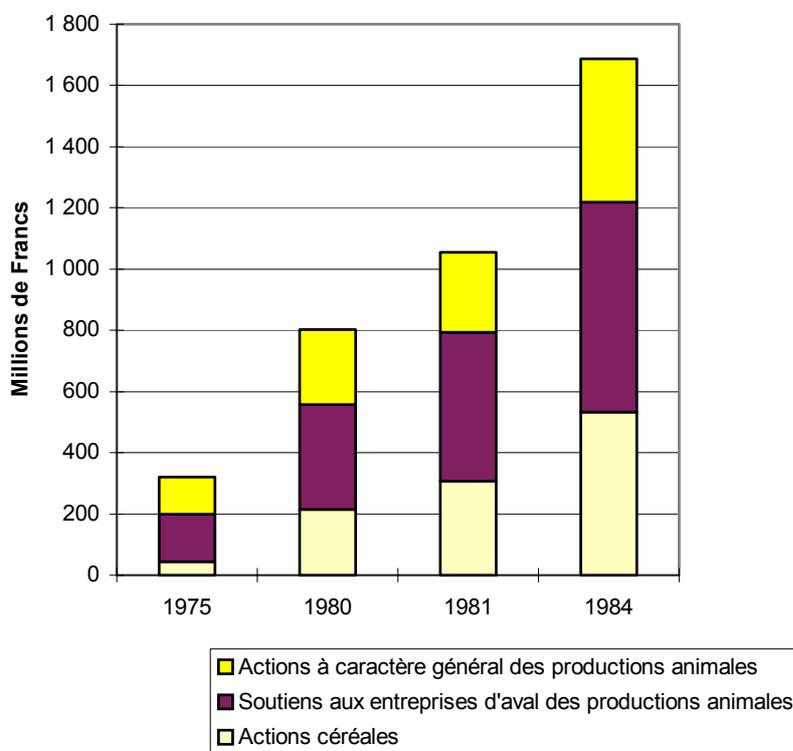
¹ Editorial de Jean-Marie Tassaert, in *PAF* n°345 de mars 1984.

² UNIGRAINS apporte 100 millions de francs sur les 220 que compte ce fonds (*PAF* n°373 de juin 1985).

³ En 1987, les tonnages abattus par les entreprises associées à UNIGRAINS représentent 25 % du tonnage de porcs abattus au niveau national (UNIGRAINS, 1987).

⁴ En 1987, les entreprises associées à UNIGRAINS représentent 5 % de la production, industrielle nationale (UNIGRAINS, 1987).

Graphique n° 27

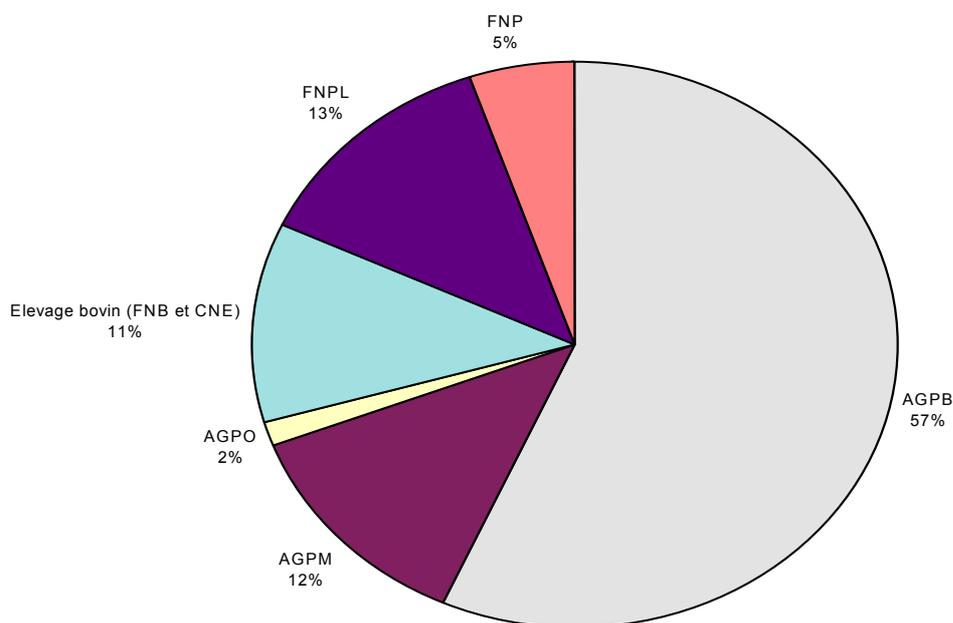
Emplois du FSCE en grands ensembles (montants cumulés depuis 1972)

Sources : graphique établi à partir de données issues des rapports d'activités publiés dans le PAF

Outre le soutien financier apporté sous différentes formes aux secteurs des produits animaux, l'AGPB ouvre aussi, depuis 1966¹, les colonnes du *PAF* à ces secteurs. Une partie des éditoriaux est réservée aux différentes associations spécialisées d'élevage. En donnant à voir, dans un même journal, les positions des différentes associations spécialisées, l'AGPB contribue à renforcer son image d'organisation pivot de l'agriculture.

¹ 1966 est l'année de fusion entre le *PAF* et la Voix de l'élevage, journal de la CNE. Cette fusion, par la composition de l'équipe éditoriale et du capital de la société éditrice, ressemble plus à une absorption.

Graphique n° 28

Editoriaux du PAF consacrés aux différentes associations spécialisées

Sources : graphique établi à partir du traitement de 198 editoriaux de 1972 à 1985, soit environ deux tiers des numéros.

La crise économique amorcée en 1973 remet en cause le fragile équilibre entre les productions animales et céréalières au sein de la profession agricole française. Le niveau des prix des céréales fait l'objet de critiques régulières et la "hiérarchie des prix" entre productions animales et végétales, obtenue au Congrès de la FNSEA en 1970 est de plus en plus contestée par les céréaliers. Philippe Neeser « fait remarquer que les productions végétales supportent depuis 1974 des augmentations de charges finalement plus importantes que celles du secteur animal et que la notion de hiérarchie des prix définie lors du congrès de Lyon de la FNSEA devait être reconsidérée »¹. La position de l'AGPB est alors de montrer la faible incidence qu'aurait une baisse du prix des céréales sur les productions animales : les céréaliers défendent l'option de structuration des filières animales dans lesquelles ils sont engagés via UNIGRAINS. Les producteurs de céréales prennent leurs distances vis-à-vis des autres secteurs accroissant, comme le montre le graphique n° ci-dessus, le taux d'utilisation du FSCE dans des actions céréalières².

¹ Compte rendu d'activité de l'AGPB pour la campagne 1974-74, in *PAF* n°170 de mai 1975.

² Ce taux passe de 15 % depuis la création du FSCE en 1970 à 25 % en 1976 puis 35 % en 1978.

Les conditions difficiles de l'expansion céréalière au début les années 1980, avec les menaces sur la PAC, continuent de peser pour une redistribution des cartes entre céréaliers et éleveurs. En 1982, le Congrès de l'AGPB de La Rochelle est l'occasion de questionner ouvertement la hiérarchie des prix entre les céréales et les productions animales : « les producteurs de blé ne sont plus d'accord avec la hiérarchie des prix. En 1970, ils avaient accepté au congrès de la FNSEA de Lyon une différenciation de prix par rapport aux denrées animales mais la dégradation du prix des céréales est devenue telle aujourd'hui qu'il n'est plus possible de continuer. En trois ans, nous avons perdu 8 % par rapport aux autres productions ». Dans une lettre de Philippe Neeser au président de la FNSEA, l'AGPB exprime clairement sa position et demande l'arrêt de la hiérarchie des prix : « Nous ne pouvons à la fois supporter des objectifs de production insuffisants qui risquent de nous amener une pénalisation et une baisse programmée du prix de céréales. Il faut donc que la FNSEA se prononce sans ambiguïté sur ce point et rapidement »¹. Le pacte scellé en 1970 entre céréaliers et éleveurs², déjà malmené à partir de 1975, commence réellement à se fissurer au début des années 1980.

¹ *PAF* n°309 d'août 1982. Outre les réalités économiques, cette position a sans doute été accentuée par l'attitude très personnelle de F. Guillaume, accentuée après la grande manifestation de la FNSEA en 1982, qui n'encourageait pas les céréaliers à la solidarité avec les éleveurs (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

² François CLERC, « FNSEA-CNJA : les conflits de l'unité », in Pierre COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 339-354.

CHAPITRE VI

REFORME DES

POLITIQUES AGRICOLES

ET REPLIS SYNDICAUX

1985-1995

Deux événements majeurs marquent le monde agricole français pendant cette période. Le premier est la décision de mettre en place les quotas laitiers en 1984. Imposée par la Commission européenne, cette mesure, que certains n'hésitent pas à qualifier de révolution¹, annonce le début du processus de réforme de la PAC qui s'achèvera en 1992. Un an auparavant, en 1983, la France change profondément de politique économique en abandonnant la stratégie d'une inflation et des dévaluations successives pour accroître la compétitivité de ses exportations², confirmant ainsi le tournant néo-libéral des politiques économiques en Europe³. Le deuxième élément majeur est l'ouverture, en 1986, des négociations du GATT, dont le volet agricole pèsera lourd sur les évolutions de l'agriculture européenne donc française.

Du côté des organisations professionnelles, l'arrivée au ministère de l'Agriculture de François Guillaume, en 1986, symbolise probablement l'ultime tentative corporatiste de soumettre les évolutions agricoles françaises à la vision des dirigeants professionnels⁴. Le groupe des agriculteurs est en déclin démographique et n'est plus qu'une minorité parmi d'autres⁵.

Dans un contexte d'effritement de l'unité paysanne, déjà fortement mise à mal depuis le milieu des années 1970, les associations spécialisées vont prendre de plus en plus de poids au sein des organisations agricoles. Une gestion de plus en plus sectorisée de la politique agricole rend plus efficace leur engagement dans la réforme de leurs secteurs respectifs. Après la réforme de la PAC de 1992, les perspectives de reterritorialisation des politiques agricoles⁶ ne semblent pas pleinement se concrétiser face à des logiques verticales et économiques qui restent très prégnantes dans la gestion des questions agricoles.

¹ P. LE ROY, *op. cit.*, 1993, p. 43.

² L. BOURGEOIS et F. COLSON, « Les exploitations agricoles françaises face aux mutations économiques de la décennie 80 », Projet de note à présenter à l'*Académie d'Agriculture* - séance du 17 juin 1992, p. 5.

³ B. JOBERT dir., *Le tournant néo-libéral en Europe*, L'Harmattan : Logiques Politiques, 1994.

⁴ En accroissant la confusion entre syndicalisme agricole et politique, le passage de François Guillaume à la rue de Varenne signe, pour Pierre Le Roy, l'approfondissement des divisions au sein du monde agricole (P. Le ROY, *op. cit.*, p. 44).

⁵ B. HERVIEU, *Les Champs du futur*, François Bourin, 1993, p. 33-46. Voir aussi J.P. CHARVET, *La France agricole en état de choc*, Liris, 1994, p. 11-26.

⁶ P. COULOMB, « Du secteur au territoire : vers un nouveau modèle socio-politique agricole », in *Pour* n°130/131, 1991, p. 21-27.

Les associations spécialisées sont soumises à deux phénomènes contradictoires. D'un côté, le mode de traitement par secteur des questions agricoles renforce leur position d'interlocuteur principal dans les négociations. D'un autre côté, les difficultés financières d'un nombre croissant d'exploitations agricoles créent des tensions au sein de chaque secteur entre ceux qui restent compétitifs et ceux qui ne le sont plus. Pour certaines associations spécialisées, ces disparités internes rendent difficile la prise de positions tranchées lors des négociations de politique agricole du tournant des années 1990¹.

Ce chapitre commence par la précision de quelques concepts et notions, issues des sciences politiques et plus particulièrement de l'analyse des politiques publiques. La première section étudiera les évolutions du secteur laitier – mise en place des quotas, restructuration drastique des élevages laitiers – et analysera ses conséquences sur la FNPL. La deuxième section analysera l'attitude de l'AGPB par rapport aux négociations de la PAC et du GATT ainsi que les transformations de ses modes d'actions, allant globalement vers un recentrage du secteur céréalier sur ses intérêts et une logique syndicale particulariste. Enfin, la troisième section tentera d'identifier les conséquences de ces évolutions, plus particulièrement sous l'angle de l'analyse des processus de sectorisation/territorialisation et d'équilibres syndicaux (section III).

* * *

Le poids des processus de réforme des politiques agricoles dans cette période récente impose de mieux comprendre la manière dont les associations spécialisées s'y sont impliquées. Dans cette optique, l'analyse des politiques publiques semble utile pour saisir le rôle des associations spécialisées, considérées alors comme un des acteurs dans les processus de réforme des politiques agricoles. Quels peuvent être alors les apports des analyses des politiques publiques pour la compréhension de l'élaboration des politiques agricoles et donc indirectement pour la connaissance des formes de représentation et de défense des intérêts ? Comme évoqué dans l'introduction, ce courant des sciences politiques a inspiré certaines interprétations de ce travail mais n'a pas été exploité en profondeur. Il reste probablement un cadre d'analyse porteur pour approfondir la connaissance des formes de syndicalisme spécialisé.

¹ P. COULOMB, *Ibid.*, p. 25.

La réflexion sur les politiques publiques amène Pierre Muller à mettre en relief plusieurs facettes caractérisant les transformations des modes de régulation des sociétés contemporaines : le déclin du territorial au profit du sectoriel – le secteur agricole se détache du monde rural –, la multiplication des médiations sectorielles, la croissance de l'historicité ou l'action des sociétés sur elles-mêmes – avec l'auto-production de sens¹–. Cette approche permet de saisir l'évolution des rapports entre logiques sectorielles et logiques territoriales dans l'expression et la défense des intérêts agricoles spécialisés. Si la sectorisation croissante des politiques agricoles est indéniable², la concentration de la production et la spécialisation des exploitations mais aussi petites régions contribuent à “relocaliser” partiellement les logiques sectorielles : tel produit correspond à telle région distincte. L'adoption de nouvelles politiques agricoles, basées sur les droits à produire, va réintroduire une composante territoriale dans des modes de gestion sectoriels qui semblaient s'être détachés de toute contingence avec le sol.

L'analyse des politiques publiques donne aussi des outils pour comprendre l'exigence croissante de régulation global/sectoriel auquel l'Etat moderne doit faire face pour compenser la division de la société en de multiples secteurs. Il s'agit de décortiquer l'interaction entre la fraction de la société civile qui soulève le problème et l'administration qui est en charge de le résoudre dans un processus d'élaboration d'une politique publique. La notion de “référentiel” d'une politique publique³ est féconde pour identifier les mécanismes par lesquels un groupe d'intérêt, en produisant et diffusant de l'information, parvient à faire entendre et à imposer son point de vue. Dans le cadre d'un ouvrage mettant en débat cette notion de référentiel, différents auteurs apportent des éclairages utiles à notre travail⁴.

¹ P. MULLER, *Les Politiques publiques*, PUF (Que sais-je ?), 1990.

² Par produits et même, pour un même produit, par sous-types comme c'est le cas par exemple pour les vins de qualités.

³ P. MULLER, *op. cit.*, 1990, p. 42-49.

⁴ A. FAURE, G. POLLET et P. WARIN, *La Construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan : Logiques Politiques, 1995. Cette notion de référentiel a été plus particulièrement précisée par Pierre Muller et Bruno Jobert dans leur ouvrage sur l'Etat en action (P. MULLER et B. JOBERT, *L'Etat en action*, PUF, 1987). Pierre Muller forge et expérimente des outils comme le référentiel et les médiateurs dans le cas concret de l'analyse des changements qu'a connus la politique agricole au tournant des années 1960 (P. MULLER, *Genèse et élaboration d'une nouvelle politique agricole en France (1945-65)*, Grenoble, Thèse d'Etat : IEP Grenoble, 1980 ; P. MULLER, *Le Technocrate et le paysan*, Editions ouvrières, 1984).

Schématiquement, la notion de référentiel a été élaborée pour rendre compte d'une politique publique en tant que production intellectuelle d'images communes sur la société. Le référentiel n'est pas le discours et les prises de positions des élites, ce sont avant tout des idées en actions, des actes qui font sens dans les processus de médiation (une vision du monde). Le référentiel comporte aussi une forte composante identitaire qui fonde la vision qu'un groupe se donne de sa place et de son rôle dans la société¹. Pour Bruno Jobert, les *recettes* constituent le cœur de la notion de référentiel : « les débats de politique publique sont rarement l'occasion d'une confrontation frontale, directe, entre visions du monde opposées. Ils jouent plus souvent sur la pertinence de l'emploi de telle ou telle recette éprouvée pour faire face à une situation nouvelle. Ces recettes elles-mêmes ne peuvent pas être considérées comme une simple application de principes généraux cohérents. Même si elles peuvent emprunter une partie de leur argumentaire à tel ou tel registre théorique, elles trouvent leurs racines également dans le savoir-faire même accumulé par les différents protagonistes de l'action publique et apparaissent comme autant de normes permettant de réguler leurs interactions »². L'espace de négociation des politiques publiques est appelé "arène" et l'espace de débat est appelé "forum"³.

Avec cette notion de référentiel, l'analyse des politiques publiques apporte un éclairage intéressant sur les tendances lourdes dans l'évolution des politiques agricoles. Pierre Muller met en évidence l'essoufflement des médiations professionnelles en milieu rural : l'hégémonie des professionnels agricoles laisse la place à des stratégies diversifiées où élus locaux et associations concurrencent les intérêts agricoles⁴. Plus largement, Pierre Muller comme Bruno Jobert⁵, soulignent l'élaboration d'un nouveau référentiel pendant les années 1980 avec « l'émergence d'une nouvelle (première) norme dominante, la norme de marché, qui conduit, à terme, à une déstabilisation des politiques sectorielles structurées autour du référentiel modernisateur. La seconde est la décentralisation qui transforme complètement le rapport de l'Etat aux territoires »⁶.

¹ P. MULLER, « Les Politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in A. FAURE, G. POLLET et P. WARIN, *op. cit.*, 1995, p. 161-162.

² B. JOBERT, « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche », in A. FAURE, G. POLLET et P. WARIN, *op. cit.*, 1995, p. 18.

³ B. JOBERT, *Ibid.*, p. 19.

⁴ P. MULLER, « Entre le Local et l'Europe : la crise du modèle français de politique publique », in *Revue française de sciences politiques*, volume 42, n°2, avril 1992, 23 p.

⁵ B. JOBERT, « Représentations sociales : controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », in *Revue française de sciences politiques*, Volume 42, n°2, avril 1992, 15 pages.

⁶ P. MULLER, *op. cit.*, in *Revue française de sciences politiques*, volume 42, n°2, avril 1992.

Ces analyses ont aussi le mérite de mettre l'accent sur une composante importante dans la définition des politiques publiques : l'expertise. Souvent liés aux processus de spécialisation et de sectorisation en cours dans l'évolution des économies modernes, les enjeux autour de l'expertise deviennent importants dans les relations entre pouvoirs publics et groupes d'intérêts, posant ainsi la question des rapports entre légitimité politique et expertise¹. L'évolution des profils des dirigeants agricoles, mais aussi celle des salariés des associations spécialisées, apporte des éléments à la compréhension des transformations observées dans leurs modes d'action.

On remarquera par exemple le recrutement de personnel diplômé en droit et en science politique à l'AGPB à partir des années 1960. Cette évolution marque sans doute la transformation de la nature des négociations des politiques agricoles – avec une multiplication des aspects réglementaires – mais aussi du champ politique lui-même – prise en compte des sondages d'opinion, lobbying auprès des décideurs –. Ces éléments prennent alors une importance croissante dans les négociations par rapports aux aspects strictement agricoles qui restaient la “chasse gardée” des ingénieurs formés dans les grandes écoles d'agronomie.

L'analyse de ces mutations s'inscrit dans le cadre plus large de la « remise en cause de la relation entre représentation politique et représentation des intérêts »². Défendre les intérêts des producteurs de lait quand ils sont un million n'a pas le même sens politique que quand ils ne sont plus que 150 000. Le poids démographique, donc politique, déterminant dans le premier cas, cède le pas au poids économique mis en avant par le syndicalisme spécialisé aujourd'hui. La rhétorique actuelle des associations spécialisées parle peu des producteurs ou de leurs familles mais surtout de volumes commercialisés et de masses financières dans la balance commerciale du pays.

L'effort de compréhension du rôle des groupes d'intérêts dans l'élaboration des politiques publiques a amené certains auteurs à forger la notion de “réseaux de politique publique”³. Récemment introduite dans la science politique française, cette notion tend à enrichir les analyses des politiques publiques en cherchant à intégrer les approches institutionnelles, sectorielles et

¹ *Ibid.*, p. 170-171 et 174.

² *Ibid.*, p 178.

³ Le terme original en anglais est *policy networks*. Deux traductions existent en français : réseau d'action publique ou réseau de politique publique.

territoriales dans l'analyse de l'action de l'Etat¹. L'approche en terme de "réseaux de politique publique" cherche à prendre en compte la fragmentation de l'expression des intérêts comme celle du fonctionnement de l'Etat

Il s'agit clairement de laisser de côté le mythe de l'Etat rationnel et tout-puissant : « ce sont ces croyances quelque peu magiques qui conduisent également à considérer, souvent généreusement, les diverses manifestations de l'activité des services d'Etat comme des "actions" en vue de la solution de problèmes auxquels ils déclarent et entendent s'attaquer »². Pour cet auteur, « la vision de l'Etat comme entité unifiée s'efface alors pour céder la place à une représentation d'une institution composée d'un grand nombre d'espaces sociaux de luttes pour le droit de décider au nom et pour le compte de l'Etat »³. Bernard Lacroix nous apporte aussi un éclairage utile pour éviter de croire en l'unité de l'Etat : l'auteur nous encourage à partir d'une observation du fonctionnement de l'Etat, sorte de « constellation d'îlots de coordination pratiquement indépendants »⁴.

Dans la lignée des analyses méso-corporatistes évoquées au quatrième chapitre, cette approche en terme de "réseaux de politique publique" correspond à une tentative d'adapter des outils d'analyse à des objets mieux circonscrits et de décrire des réalités complexes. L'apport essentiel de ces analyses provient de la typologie des réseaux de politique publique établie par les auteurs anglais qui ont forgé cette notion : « analytiquement, les travaux des auteurs britanniques ne constituent pas une innovation dans le champ scientifique français, il reste que la notion de réseau d'action publique, et principalement leur typologie des réseaux d'action publique, présente une portée heuristique indéniable dans la mesure où elle permet de modéliser les recompositions actuelles du modèle français des politiques publiques »⁵. La typologie de Rhodes et Marsh distingue la

¹ P. LE GALES et M. THATCHER, *Les Réseaux de politique publique : débats autour des policy networks*, L'Harmattan : Logiques politiques, 1995, p. 14.

² D. GAXIE, « L'Etat : les implications politiques d'une réalité complexe », in *Politis La Revue*, n°6, février-avril 1994.

³ D. GAXIE, *Ibid.*

⁴ B. LACROIX, « Ordre politique et ordre social », in M. GRAWITZ et J. LECA, *Traité de science politique*, Tome 1, PUF, 1985.

⁵ B. JOUVE, *op. cit.*, p. 127. Pierre Muller caractérise la notion de "modèle français des politiques publiques" par la centralité de l'Etat dans les procédures de médiation sociale, des formes de "corporatisme sectoriel" et la dévalorisation du local dans la mise en œuvre des politiques publiques (P. MULLER, « Entre le local et l'Europe : la crise du modèle français de politique publique », in *Revue française de sciences politiques*, volume 42, n°2, avril 1992).

communauté de politique publique et les réseaux thématiques qui constituent les deux pôles d'un continuum. La communauté de politique publique regroupe un nombre restreint de participants : elle est exclusive, homogène en valeurs et composée de groupes qui maintiennent entre eux un équilibre des forces. Le réseau thématique représente une consultation plus large, plus souple, à laquelle beaucoup ont accès¹.

La politique agricole est devenue, depuis quelques décennies, un exemple assez typique de politique publique. Elle en rassemble les trois caractéristiques principales : elle est institutionnelle car elle s'élabore et se négocie à partir de relations privilégiées entre des segments de l'Etat et des organisations professionnelles ; elle est sectorialisée, à la fois par rapport à d'autres politiques publiques mais aussi en son sein même entre différents produits agricoles et elle est territorialisée car son application implique des mesures dont la mise en œuvre se rattache à un territoire donné (le pays, le département,...). Même si l'Etat a très tôt institutionnalisé son dialogue avec les agriculteurs par la création du ministère de l'Agriculture, d'autres segments de l'Etat, comme l'administration des Finances, ont joué et jouent encore un rôle prédominant dans le choix de la nature et des modalités de mise en œuvre des politiques agricoles. Les analyses en terme de réseaux de politique publique peuvent, dans certains cas, être utiles à la déconstruction nécessaire des relations entre les associations spécialisées et les pouvoirs publics afin de saisir les médiations qui se réalisent aux niveaux intermédiaires².

La réforme de la politique laitière avec l'introduction des quotas laitiers donne un bon exemple de changement radical de référentiel. Le passage d'une logique d'expansion de la production à une logique de maîtrise de l'offre change radicalement la conception que peuvent avoir les producteurs de lait de leur rôle dans l'économie. L'acceptation d'une baisse importante du prix des céréales à la fin des années 1980 peut aussi être considérée comme un changement de référentiel important pour le secteur céréalière dont producteurs connaissaient un prix relativement constant et soutenu par les mécanismes de la PAC depuis la fin des

¹ R.A.W RHODES et D. MARSH, « Les Réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », in P. LE GALES et M. THATCHER, *op. cit.*

² Utilisant ce genre d'approche, Eve Fouilleux montre bien comment l'immobilisme de la FNSEA lors de la négociation de la PAC s'est accompagné de stratégies de contournement et de négociations directes de l'AGPB, mobilisant des réseaux bien établis avec l'administration des Finances (E. FOUILLEUX, *La Cogestion à l'épreuve de l'Europe, le cas de la réforme de la Politique Agricole Commune*, CRAP/INRA-ESR Rennes, Communication au Congrès quadri-annuel de l'AFSP d'Aix-en-Provence, avril 1996, 20 p.).

années 1960.

Section I

Quotas et restructuration :

l'enfermement du secteur laitier

L'idée des quotas laitiers n'est pas nouvelle. Elle apparaît sporadiquement dans les débats du syndicalisme laitier depuis la fin des années 1970. La question de la maîtrise de la production n'est pas complètement absente des débats au sein du syndicalisme laitier mais semble cependant avoir des difficultés à être posée en termes clairs : la position des producteurs s'exprime différemment selon les bassins laitiers et les structures sur lesquelles ils travaillent.

Quelques prises de parole lors de l'assemblée générale de la FNPL de 1981, illustrent bien les données du débat. L'intervention du délégué de la Loire est représentative de la tendance plutôt opposée à la direction de la FNPL : « après avoir posé le problème des débouchés pour les produits laitiers, le délégué demande à l'assemblée de ne pas se faire d'illusions car nous ne pourrions pas élargir considérablement les débouchés pour notre lait (...). Il estime qu'il est temps que cessent tous les blocages à propos de la maîtrise de la production et qu'enfin nous débattions loyalement et sereinement cette question »¹. Lors de la même assemblée générale, une autre intervention montre bien que la politique suivie par les dirigeants syndicaux n'est pas forcément perçue positivement par tous les producteurs au sein de la FNPL : « notre développement ne doit pas avoir comme objectif de courir après les Hollandais en achetant le droit de produire par des taxes de plus en plus élevées. Nous devons définir un développement à la française pour permettre à nos nombreuses exploitations à responsabilités familiales de tenir la route »².

Les positions officielles prises par le syndicalisme laitier traduisent pourtant la volonté de ne pas bouleverser le système existant tout essayant d'en tirer le maximum par une politique assez classique centrée sur la négociation du

¹ Paul Deloire, délégué de la Loire, à l'assemblée générale de la FNPL de 1981.

² M. Besnier, délégué du Maine-et-Loire, à l'assemblée générale de la FNPL de 1981.

prix du lait. Le référentiel de politique agricole dominant des années 1970 reste vigoureux : pour la majeure partie des dirigeants agricoles, l'accroissement de la production agricole est inévitable, voir souhaitable et c'est l'environnement qui doit s'adapter à cette évolution¹.

En 1982. La Commission européenne introduit la notion de seuil de garantie dans le règlement laitier. En cas de dépassement du seuil, fixé sur la base des livraisons de 1981 majorées de 0,5 % pour 1982, une baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait permet d'alléger le budget communautaire.

En 1983, la Commission présente trois scénarios au Conseil des ministres afin de contrôler l'offre laitière : un système de prix différenciés, une forte baisse des prix (12 %) et un système de quotas dont la gestion doit au départ être assurée par la Communauté². Réagissant aux propositions de réforme de la PAC, la FNPL ne masque pas ses réactions : « les propositions de la Commission apparaissent inacceptables pour le syndicalisme agricole et extrêmement dangereuses pour le devenir des producteurs de lait : elles induisent en effet à la fois un blocage des structures particulièrement pénalisant pour les producteurs français et une pression accrue sur les prix et les revenus. Les producteurs de lait ont de plus en plus le sentiment qu'on cherche à les enfermer dans un étau »³. La FNPL questionne la faisabilité du dispositif de quotas proposé et en particulier la gestion de sa mise en œuvre (circulation des quotas entre producteurs, entreprises, régions,...). En filigrane, la poursuite de la dynamique d'intensification des exploitations laitières françaises reste la préoccupation centrale du syndicalisme spécialisé, préoccupé par les écarts de productivité avec les élevages du Nord de l'Europe⁴. Par ses prises de positions, la FNPL privilégie de fait la défense des

¹ Le témoignage de Marcel Deneux montre cependant que le débat et les positions étaient plus ouvertes au sein de la FNPL qui, dès le début des années 1980 était favorable à une politique de quotas. L'appareil de la FNSEA a bloqué cette expression (Entretien avec Marcel Deneux, septembre 1997).

² P. COULOMB et H. DELORME, « Crise agricole, crise de politique », in *Sociologie du travail*, n°4, 1987, p. 403. Le système des quotas avait déjà été suggéré par la Commission en 1981 (*PAF* n°335 de septembre 1983).

³ « Rentrée tendue dans le secteur laitier », in *PAF* n°335 de septembre 1983.

⁴ Cette position du syndicalisme laitier est aussi largement partagée par les pouvoirs publics français. Conscient de l'échec de cette stratégie, Michel Rocard, alors ministre de l'Agriculture, accepte les quotas laitiers tout en poussant à la fixation de la situation de référence à 1981 afin de bloquer plus fortement la croissance des autres pays européens (D. HAIRY et D. PERRAUD, « Crise et transformations de la politique laitière », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 29).

éleveurs intensifs et recherche la préservation de leur dynamique productiviste par l'élargissement de leurs possibilités de croissance¹.

En 1984, la quarantième assemblée générale de la FNPL se tient le lendemain de la décision de mise en place des quotas par les dix pays européens. Le compte-rendu de cette assemblée générale retrace l'atmosphère tendue : « Accueilli sous les huées par les cinq cents délégués des régions laitières françaises représentées à l'assemblée générale de la FNPL, le ministre de l'Agriculture s'est attaché à justifier le compromis sur le lait de Bruxelles. Soulignant l'absence « *d'autres choix* », si l'on voulait « *malgré tout préserver l'essentiel* », M. Rocard a rappelé que les conséquences de cet accord « *sont encore plus rigoureuses pour les producteurs de certains pays partenaires* ». Mais son argumentation bâtie essentiellement autour de ces deux points n'a guère convaincu son auditoire.

Le Président Michel Ledru lui avait rappelé auparavant que la FNPL a pleinement joué son rôle de force de propositions, directement mais aussi dans le cadre de l'interprofession, acceptant le principe d'une modération de la production laitière mais refusant fermement « *le retour en arrière* » (c'est-à-dire les quotas basés sur la production passée) et le « *cumul des pénalités* »².

11. Les bases d'une restructuration vigoureuse

Au-delà de l'opposition officielle aux mesures de maîtrise de la production, les dirigeants laitiers se préoccupent de l'orientation du secteur et en particulier de sa restructuration. Pour cette négociation, le syndicalisme laitier s'appuie sur la défense des jeunes agriculteurs et sur la spécificité des conditions de production de lait de montagne pour définir ses positions³. En définitive, la mise en place de quotas donne l'occasion aux dirigeants laitiers de réaffirmer avec vigueur leur volonté de voir leur secteur se restructurer pour permettre la poursuite de l'intensification des producteurs qu'ils défendent.

¹ P. COULOMB et H. DELORME, « Crise agricole, crise de politique », in *Sociologie du travail*, n°4, 1987, p. 403.

² « Un compromis laborieux et mal accueilli », in *PAF* n° 348 d'avril 1984.

³ *PAF* n°346 de mars 1984.

La FNPL refuse officiellement de cautionner la politique des quotas : « A la mise en place des quotas, on voulait, avec le CNIEL, gérer les quotas. Nous avions tous les éléments pour le faire et avons imaginé un système qui, comme chez les betteraviers, associait l'usine et les producteurs dans la gestion. Mais François Guillaume nous en a empêché en disant qu'on ne collaborait pas avec un gouvernement socialiste et qu'il fallait lui laisser gérer les quotas »¹. La position apparemment monolithique de la FNPL résulte en fait de l'efficacité de contrôle de la direction de la FNSEA sur la prise de parole et de position de la FNPL. Le nouveau président de la FNPL entré en fonction en décembre 1982, Michel Ledru, est plus proche de François Guillaume que son prédécesseur. Cela a sans doute contribué à consolider ce contrôle.

Après cette prise de parole hostile, la FNPL s'engage pourtant rapidement, avec l'ensemble du syndicalisme à vocation générale, dans un dialogue étroit avec le ministère de l'agriculture pour élaborer les cadres législatifs et réglementaires qui vont permettre la restructuration du secteur laitier. Le jeu du syndicalisme consiste alors à négocier au mieux les conditions d'un plan de restructuration tout en refusant d'être associé à la gestion des quotas. La FNPL s'étonne de la latitude qui est conférée aux laiteries dans la gestion des quotas². N'est-ce pas la conséquence inévitable du refus du syndicalisme de s'engager sur le terrain, il est vrai socialement miné, de la gestion directe des quotas ?

111. Ne pas stopper l'agrandissement

Très peu de temps avant la décision de mise en place des quotas, Michel Ledru trace les contours de la position du syndicalisme spécialisé par rapport à la nouvelle politique communautaire. Tout en « rejetant avec détermination les propositions de quotas telles qu'elles ont été formulées jusqu'à présent », il reconnaît la prise en compte de l'incontournable « rétrécissement de la demande solvable » mais il ne veut voir dans cette situation que du provisoire. Il en appelle à une « pause dans le développement » et « demande aux producteurs les mieux placés de laisser un peu de place pour les autres ». La FNPL invoque des mesures afin de favoriser le départ de producteurs d'un certain âge, rappelle les principes de base de la PAC pour critiquer certains aspects de la politique laitière de Bruxelles et en

¹ Entretien avec Marcel Deneux, septembre 1997.

² *PAF* n°359 de novembre 1984.

profite pour reformuler des revendications déjà anciennes¹.

Les enjeux de la négociation avec les pouvoirs publics sont les aides budgétaires – le volume global de l'enveloppe –, qui détermineront les volumes de lait dégagés et les modalités de leur attribution. Dès le mois d'août 1984, les demandes de primes affluent et l'insuffisance de l'enveloppe globale prévue est dénoncée par le syndicalisme. Pour la FNPL, le double des volumes libérables prévus est nécessaire pour « mener à bien une restructuration satisfaisante de l'appareil de production laitière »². Sur les modalités d'attribution, outre certaines catégories de producteurs bien définies par les pouvoirs publics – détenteurs d'un plan de développement, jeunes agriculteurs –, le flou subsiste concernant les bénéficiaires potentiels « ayant effectué depuis 1981 des investissements en bâtiment d'élevage ou en cheptel »³. Cette incertitude est levée lors de la publication de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1984 qui fixe les conditions auxquelles doivent répondre les investissements pour que leurs initiateurs bénéficient de quantités de référence laitière supplémentaires. La FNPL, en questionnant les termes de ces conditions, cherche à élargir l'éventail de producteurs susceptibles de bénéficier de cet apport de références⁴.

La pression syndicale a pour effet un engagement du ministère afin d'assurer l'indemnisation de tous les dossiers déposés avant le 31 août 1984, ce qui correspond à une augmentation de plus de 50 % de l'enveloppe initialement prévue : « au total, ce sont plus de 30 % des producteurs qui peuvent prétendre à des quantités supplémentaires en tant que producteurs en phase de croissance »⁵. A cet élargissement des bénéficiaires potentiels s'ajoute un plafonnement : les producteurs de plus de 200 000 litres de lait ne peuvent prétendre à de nouvelles quantités. Le début d'élimination des petits producteurs de lait se fait sans grande difficulté. Les vieux producteurs sans successeur accueillent bien les aides à la « cessation d'activité laitière », perçues comme l'équivalent d'une préretraite⁶.

¹ Limitation des importations de beurre néo-zélandais, taxation des matières grasses, démantèlement des MCM et pénalisation des « étables hors-sol » du Nord de l'Europe, in Editorial du *PAF* n°346 de mars 1984.

² *PAF* n°353 de juillet 1984.

³ *PAF* n°354 d'août 1984.

⁴ *PAF* n°355 de septembre 1984.

⁵ *PAF* n°356 de septembre 1984.

⁶ P. COULOMB et H. DELORME, « Crise agricole, crise de politique », *Sociologie du travail* n°4, 1987, p. 404.

112. Evolution des structures : vers quel modèle d'élevage laitier ?

La mise en place des quotas va être l'occasion de révéler certaines options sur le type d'élevage laitier promu par le syndicalisme spécialisé. Le plafonnement à 200 000 litres de lait pour l'attribution complémentaire de références a pour conséquence de limiter les effets de la restructuration en bridant les processus de concentration¹. Plus tard, en 1992, le Conseil de direction d'Onilait supprimera ce seuil pour le calcul des allocations provisoires : doit-on y voir un signe de la relance du processus de concentration des exploitations ?

En mars 1985, la FNCL balise le débat en proposant de se fixer des objectifs de 100 000 litres par exploitation en 1990 et de n'autoriser l'installation de jeunes qu'au-dessus d'un seuil de 150 000 litres². Lors de son assemblée générale de mars 1985, la FNPL réaffirme son souhait de voir se mettre en place « un nouveau programme de restructuration davantage incitatif, notamment à l'égard des petits producteurs âgés »³.

Après 8 ans de quotas, la FNPL fait le point sur l'évolution des structures de production. De 1984 à 1990, 170 000 cessations sont comptabilisées : elles sont surtout le fait de producteurs âgés et/ou possédant des références faibles. Cette restructuration a permis la libération de références correspondant à 17 % de la production de 1983⁴. L'application du régime des quotas conduit à une distinction dans le comptage des producteurs entre ceux de montagne et ceux des autres zones.

Dans une étude statistique et cartographique, le CNASEA apporte des éléments précis sur les évolutions structurelles de la France laitière. La carte laitière de la fin des années 1980 est « globalement proche de celle des années 1960 au cours desquelles il était déjà question de surproduction laitière et d'incitations à la reconversion vers la viande dont la consommation était alors en fort développement. Depuis se sont renforcées l'aire Manche et Nord-Bretagne

¹ D. HAIRY et D. PERRAUD, « Crise et transformations de la politique laitière », in P. COULOMB et al, *Les agriculteurs et la politique*, Presse de la FNSP, 1990, p. 84-95.

² PAF n°364 de février 1985.

³ PAF n°368 d'avril 1985.

⁴ « Production, cheptel, structures : quelle évolution depuis les quotas laitiers ? », Assemblée générale de la FNPL, 1992.

qui reste la plus importante région laitière de France, et les départements auvergnats. A l'inverse se sont progressivement effacées de la carte laitière, depuis 1970 et sans attendre les quotas, les zones de contact avec les régions céréalières, dont le Poitou-Charentes, et certaines zones de montagne dont les Vosges et les Alpes du Nord ». Ce mode de gestion de la politique des quotas et le rôle des entreprises dans l'organisation de l'espace agricole ont pris, pour la production laitière, une importance considérable. Les auteurs de cette étude tirent plusieurs conclusions :

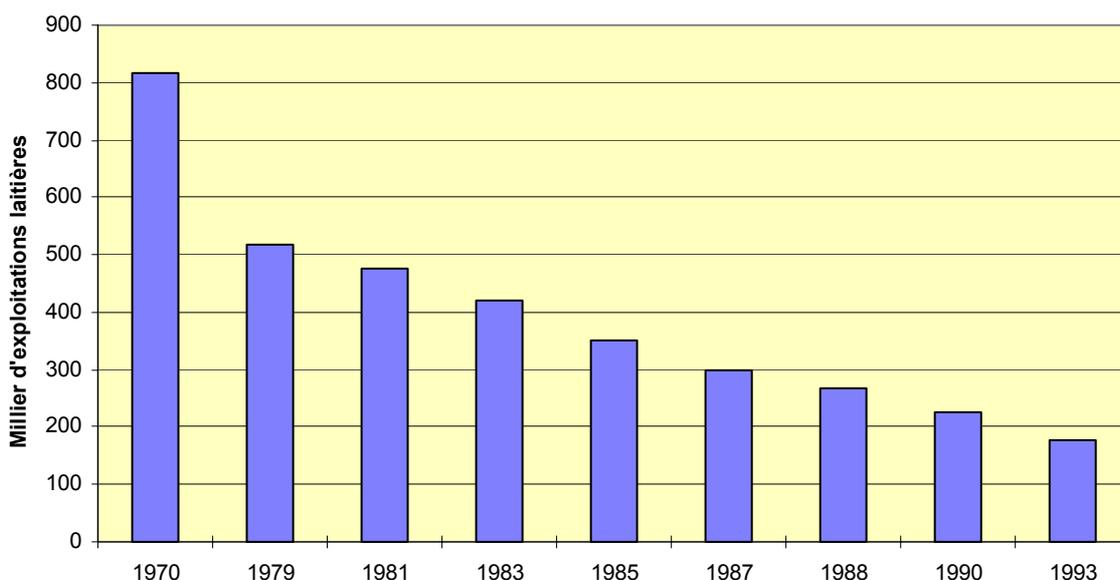
- les quotas laitiers ont renforcé la place du Centre-Est et des moyennes montagnes laitières dans l'économie laitière nationale. Cependant, le plus grand nombre d'exploitations et les masses essentielles de production continuent à être localisées dans l'Ouest normand et breton,

- (...) le paysage laitier a beaucoup bougé et la France laitière fait figure d'un archipel de petites régions spécialisées, concentrées autour des entreprises laitières ou d'un produit spécifique tel le comté, le beaufort¹.

En définitive, la principale évolution liée aux quotas et aux différents programmes de cessation d'activité est la baisse importante du nombre de producteurs de lait.

Graphique n°29

Nombre d'exploitations laitières en France



Sources : graphique établi à partir de données AGRESTE Etudes n°19, octobre 1992, SCEES

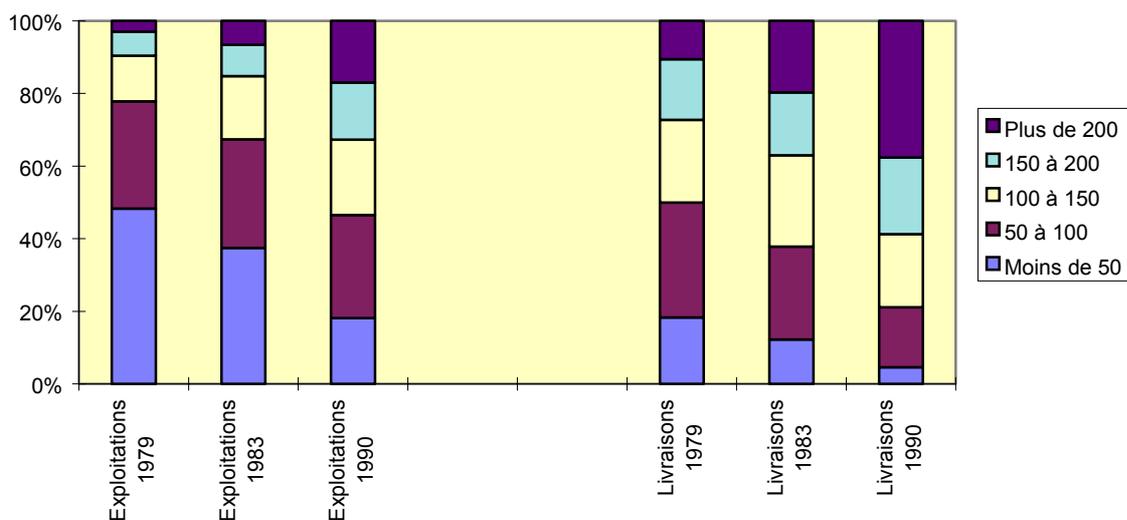
¹ F. PLET, J. DUBUQUOIT et J.P. SIMONNEAUX, « Les transformations de la France laitière dans les années 80 », in *Structures agricoles*, CNASEA, n°4, 1993, p. 5-25.

et Etude n°30, décembre 1994 pour l'année 1993.

La tendance à la concentration de la production laitière se poursuit et s'affirme après la mise en place des quotas comme le montre le graphique suivant.

Graphique n°30

Evolution de la concentration et des livraisons laitières (en milliers de litres de lait) entre 1979 et 1990



Sources : graphique établi à partir de données AGRESTE, Etudes n°19, octobre 1992, SCEES.

Les petits producteurs de lait – moins de 50 000 litres de lait – représentaient près de 50 % des exploitations en 1979 pour 20 % en 1990. Leur part dans les livraisons tombe de 18,3 à 4,6 % pendant la même période. A l'inverse, les grands producteurs – plus de 200 000 litres de lait – qui ne représentaient en 1979 que 3 % des exploitations et 10 % des livraisons constituent, en 1990, 17 % des exploitations et livrent 37,7 % du lait.

113. Les producteurs de lait face à la concentration industrielle

La mise en place des quotas n'est pas sans effet sur la stratégie des firmes transformatrices du lait : « plutôt qu'à une révision en profondeur des stratégies de développement, on assiste plutôt à une accélération des décisions stratégiques et de leur mise en œuvre. Ceci est sensible à tous les niveaux : dans la course à la compétitivité, dans les efforts de pénétration commerciale, dans les

rapprochements entre firmes, dans la sélection des fournisseurs et clients, dans les efforts de rationalisation de la collecte et de la distribution »¹.

Le syndicalisme laitier s'interroge : « En 1992, 32 groupes laitiers coopératif et privés transforment plus de 85 % de la collecte laitière française dont 3 groupes (Besnier, SODIAAL et l'ULN) représentent près de 40 %. Quel que soit le produit ou la famille de produit transformé : lait de consommation, produit frais, fromage, beurre, poudre etc... ; le leader représente au minimum 20 à 30 % de la production nationale »². Face à cette concentration, la FNPL souhaite repenser l'organisation des producteurs pour « maintenir un rapport de force souhaitable pour tout le monde ». Cette concentration, qui se fait au détriment de la coopération, se traduit par un éloignement des centres de décision : l'usine de base, lieu traditionnel de constitution de groupements de producteurs sous différentes formes, n'assure plus qu'un rôle de gestion, loin du siège social de l'entreprise. La FNPL souhaite alors favoriser les échanges entre groupements de différentes régions livrant à un même groupe : d'une base plutôt territoriale de regroupement et de lutte syndicale, on passerait alors progressivement à une logique syndicale collant aux entreprises et, de ce fait, à cheval sur plusieurs régions.

La création en 1993 de l'Association de la transformation laitière française (ATLA), qui regroupe la FNIL et la FNCL, est un coup dur pour les producteurs de lait. Le rapprochement des deux familles de transformateurs marque une certaine polarisation des positions que la création de la maison du lait en 1994 ne parviendra pas à atténuer. A travers ATLA, la FNIL et la FNCL ouvrent ensemble un bureau de lobbying à Bruxelles début 1995³. Ces évolutions récentes obligent la FNPL à modifier son action syndicale et contribue probablement à affaiblir ses positions face aux transformateurs plus unis.

¹ J.B. PHILIPPOT, *Stratégies des entreprises laitières et quotas : le cas de l'Ouest de la France*, Facultés des sciences économiques de Nantes, 1989, p. 130.

² Assemblée générale de la FNPL, 1992.

³ Entretien avec Xavier Paul-Renard, président de la FNIL et d'ATLA, in *AGRA Presse* n°2517 du 29 mai 1995.

12. La difficile mise en place des quotas laitiers sur le terrain

Parallèlement aux négociations nationales entre le syndicalisme laitier et les pouvoirs publics, de multiples négociations et débats locaux se développent où chaque région « réagissent différemment aux possibilités qui leur sont offertes »¹. Ces débats, qui ont lieu à la FNPL et dans certaines FDSEA (Finistère), révèlent une forte opposition entre deux tendances : celle qui veut réserver les droits à produire aux éleveurs des bassins laitiers les plus spécialisés et celle qui veut les répartir en introduisant des prix différenciés (quantum) pour favoriser la déspecialisation des systèmes de production².

La décentralisation de la gestion du dispositif des quotas donne l'occasion au syndicalisme laitier de réinvestir des lieux de pouvoir et d'expression, partiellement perdus au profit des entreprises de transformation et des pouvoirs publics. Dans un document de réflexion et de proposition, le Conseil d'administration de la FNPL se prononce en faveur d'une gestion régionale des quotas sans toutefois se déterminer sur le niveau pertinent de cette gestion : faut-il prendre en compte les régions administratives ou les bassins laitiers³ ?

Des commissions mixtes départementales, mises en place en 1984, ont été dotées de sections laitières en 1987. Elles disposent de pouvoirs croissants. La FNPL souhaite voir la mise en place d'une gestion décentralisée des quotas sous le contrôle de ces commissions⁴. La position de la FNPL privilégie le département comme unité territoriale de gestion de la politique laitière. Le syndicat appuie cette revendication sur une consultation réalisée en octobre 1992 auprès de ses fédérations départementales : les producteurs y expriment le souhait de voir se renforcer les pouvoirs de la commission mixte et de sa section laitière et donc une plus grande départementalisation de la gestion de la politique laitière.

La question de la mobilité des références devient un enjeu majeur et occupe une place importante dans les débats syndicaux. La profession s'oppose

¹ PAF n°354 d'août 1984

² P. COULOMB et H. DELORME, « L'agriculture française à l'heure de la croissance zéro », *Economie Rurale* n°163, 1984.

³ FNPL, *La maîtrise de la production : réflexions et propositions de la FNPL*, 1988 ?

⁴ FNPL, *Ibid.*

fermement à l'établissement d'un marché de gré à gré mais aussi à une trop grande latitude des laiteries dans la gestion des quotas. Des consultations au sein de l'interprofession et entre le syndicalisme spécialisé, la FNSEA et le CNJA, aboutissent à la mise au point d'un programme permanent de restructuration présenté aux pouvoirs publics en février 1991 et qui a pour but d'organiser cette mobilité des références. Mais cette initiative sera gelée du fait de son incompatibilité avec le programme communautaire de rachat de références prévu pour la campagne 1991-1992.

A travers les négociations interprofessionnelles et les rencontres avec les pouvoirs publics, on assiste à une confrontation entre deux visions de la régulation du secteur laitier. Par la FNPL, les producteurs font pression pour une territorialisation dans la gestion des références supplémentaires : une rencontre entre l'interprofession et le cabinet du ministère de l'Agriculture en décembre 1991 prévoit que « les entreprises pourront redistribuer dans le département, à certaines catégories de producteurs, les quantités qui leur auront été laissées après restitution des références. Toutefois, sur demande de l'interprofession régionale, des dérogations au principe de la redistribution départementale pourront être accordées »¹. Lors du congrès de la FNSEA de mars 1994, le président de la FNPL réaffirme la volonté des producteurs de voir la mobilité des références s'inscrire dans un cadre départemental. Les transformateurs résistent à cette pression pour une territorialisation et poussent pour une plus grande mobilité des références. La position des industriels privés est claire : « le lait n'est pas un outil d'aménagement du territoire, c'est une matière première »². Il semble que le cadre régional soit celui où puissent se concrétiser les équilibres actuels dans la gestion de la politique des quotas³.

La formule des groupements de collecte, déjà ancienne dans certaines régions (Meuse, Lorraine, etc.) tend à se développer dans quelques régions comme la Normandie ou le Sud-ouest. La FNPL soutient ces initiatives dans la mesure où elles respectent la déontologie syndicale et l'esprit coopératif⁴. Un cadre de la FNPL, souhaitant garder l'anonymat, décrit ces évolutions : « Les groupements de collecte sont apparus sur le terrain ces dernières années et

¹ FNPL, *La maîtrise de la production : réflexions et propositions de la FNPL*, 1988 ?

² FNIL, cité par *AGRA presse* n° du 19 mars 1994.

³ Entretien avec Jean-Daniel Benard, directeur d'ONILAIT, dans *AGRA France* n° du 2 avril 1994.

⁴ « L'adaptation des entreprises et des producteurs », assemblée générale de la FNPL de 1992.

peuvent être une réponse partielle entre entreprise et producteurs. Il y a aussi un débat au sein de la FNPL sur ces évolutions. Ces groupements pourraient se comporter sur le terrain en pirates. La tentation pour un gros producteur, c'est de trouver 3 ou 4 autres gros producteurs, de faire un petit groupement de collecte et de faire alors chanter les entreprises « je représente un million de litres, ça vous intéresse, combien ?... ». D'une part c'est élitiste et d'autre part ça risque de désorganiser les structures locales de collecte : telle coopérative qui bat un peu de l'aile battra un peu plus de l'aile avec le départ des gros producteurs. Ça veut dire aussi que les structures interprofessionnelles et syndicales perdent de leur signification.

Il y a d'autres groupements de collecte qui ont une politique beaucoup plus syndicaliste avec des présidents membres des sections syndicales départementales : ils acceptent tous les producteurs sans distinction de taille et mènent une politique non pas de chantage mais de discussion à moyen terme avec les entreprises en valorisant leur fonction de regroupement de la collecte. Dans ce cas là, ils peuvent jouer un rôle complémentaire au syndicalisme.

Il y a des débats très vifs sur ce sujet au Conseil d'administration de la FNPL car c'est une certaine remise en cause de la coopération ou la conception d'une coopération nouvelle forme »¹.

La récente création de l'Union nationale des collecteurs de lait (COLACTA) en février 1994 laisse penser que ce mouvement d'organisation de certains producteurs de lait ne trouve pas toute satisfaction dans le syndicalisme traditionnellement défenseur des producteurs laitiers. Les principaux responsables de cette nouvelle organisation sont d'anciens membres du Conseil d'administration de la FNPL. Cette scission illustre bien les tendances élitistes et centrifuges qu'on observe au sein du syndicalisme spécialisé au tournant des années 1990. Ces évolutions restent toutefois confinées dans les bassins laitiers qui permettent une réelle mise en concurrence des transformateurs – principalement dans la Manche – et ne représente qu'un très faible pourcentage de la collecte (environ 1,5 % en 1994).

Ce phénomène récent ainsi que les primes de quantité divisent les producteurs et inquiètent les dirigeants de la FNPL. Reconnu plus difficile, le dialogue interprofessionnel reste encore la seule issue d'un syndicalisme qui en

¹ Entretien avec un cadre de la FNPL, 1992.

appelle à une « action syndicale renouvelée »¹. Adoptée en 1995, la nouvelle réglementation sur le transfert des quotas² donne plus de pouvoir aux récentes commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA) et assure la constitution d'une réserve départementale non négligeable. En tentant de garantir une certaine redistribution locale des quotas dégagés, la nouvelle réglementation freine les rééquilibrages que les transformateurs auraient souhaités à une échelle plus large³. On retrouve l'opposition entre la logique territoriale du syndicalisme laitier, qui entend faire reposer son action sur son assise locale et son insertion dans la pyramide syndicale de la FNSEA, et la logique plus libérale des transformateurs, qui recherchent des ajustements plus souples autour de la circulation la plus libre de la matière première : le lait. Un des enjeux tourne autour des critères et modalités de redistribution des réserves départementales de quotas. Le syndicalisme laitier joue la carte des CDOA en espérant regagner une influence perdue dix ans auparavant au profit des entreprises transformatrices : « le syndicalisme, en défaut d'arbitrage sur les quotas depuis dix ans, se réintroduit donc dans le jeu »⁴.

La sectorisation croissante des politiques agricoles, exemplaire dans le cas du lait, contribue à isoler les groupes de producteurs spécialisés et à affaiblir les logiques d'accord et de compromis sur lesquelles reposait la force du syndicalisme unitaire depuis les années 1960-1970. En renforçant les spécificités du secteur laitier, la politique des quotas a, en quelque sorte, enfermée les producteurs de lait dans une logique de face-à-face avec les transformateurs.

Les producteurs de lait ont cessé progressivement d'être un groupe social important, qui pèse dans le monde agricole mais aussi dans le jeu politique français : le producteur de lait est progressivement devenu un entrepreneur agricole comme les autres. Par ailleurs, le dénombrement des producteurs, les catégories basées sur le degré de spécialisation laitière (type OTEX) utilisées avant les quotas laissent la place à des dénombrements basés sur les quantités livrées par les producteurs. Cette nouvelle manière de caractériser une exploitation, non plus par son degré de spécialisation mais par son niveau de droit à produire, illustre bien le changement de référentiel amené par les quotas.

¹ Assemblée générale de la FNPL, in *AGRA Presse* n°2506 du 13 mars 1995.

² Décret du 9 mai 1995.

³ *AGRA Presse* n°2529 du 11 septembre 1995.

⁴ *AGRA Presse* n°2533 du 9 octobre 1995.

Les liens avec les représentants des autres productions animales, pourtant biens réels au niveau de l'exploitation, se sont distendus. C'est le cas par exemple des relations avec les producteurs de viande bovine, dont on connaît pourtant les interdépendances étroites avec les producteurs de lait. Les récents débats autour de la création du Fonds de l'Élevage¹ révèlent bien cette situation : « le retard dans la mise en œuvre du fonds tiens, en partie au moins, aux hésitations, sinon aux réticences de la filière laitière. La FNPL qui n'a jamais été très prolixe sur le sujet (...) a des réserves d'ordre divers : les producteurs de lait, qui produisent déjà la moitié de la viande française, cotiseront de fait au Fonds de l'élevage ; des cotisations à l'amélioration génétique existent déjà dans certains départements ; les producteurs de lait ont supporté récemment une sensible augmentation de leur cotisation interprofessionnelle pour poursuivre les actions de promotion collective auparavant financées par la taxe de co-responsabilité ; et ils ne seront pas les derniers à faire les frais, l'an prochain, des nouvelles règles de financement du développement agricole »². On est loin de l'opposition de la fin des années 1960 entre les céréaliers et les éleveurs.

¹ Recommandation essentielle issue de l'audit de l'élevage conduit en 1993, le Fonds de l'élevage serait piloté par la CNE et constituerait un outil professionnel d'orientation politique. Unigrains devrait contribuer au démarrage du fonds qui aurait pour objectifs de soutenir la restructuration des organismes d'élevage sur le terrain et d'assurer la pérennité des moyens collectifs de la recherche appliquée et de l'amélioration génétique (AGRA Presse n°2539 du 20 novembre 1995).

² AGRA Presse n°2539 du 20 novembre 1995.

Section II

Le repli syndical des céréaliers

La stagnation du marché de l'alimentation animale, le développement des exportations céréalières et la multiplication des excédents dans différents secteurs agricoles ont entraîné une augmentation significative des coûts de la politique agricole. La pression pour une réforme de la PAC devient très forte au milieu des années 1980. Dans le secteur des céréales, la demande sur le marché mondial se contracte en 1982 et la Commission pratique une politique d'auto-limitation des exportations de 1983 à 1987¹. Le coût budgétaire croissant des politiques agricoles n'est pas l'apanage de la CEE. Les Etats-Unis rencontrent le même problème². En 1982, l'OCDE reçoit un mandat du conseil des ministres de la CEE pour faire un inventaire des mesures de soutien à l'agriculture dans ses pays membres³. C'est le début d'une période de négociations pour la réforme des politiques agricoles qui prendra fin en 1992 avec la nouvelle PAC et en 1993 avec la fin du cycle de l'Uruguay Round⁴.

Ce cadre global de négociations donne l'occasion à l'AGPB de développer plus ouvertement une stratégie spécifique par rapport au syndicalisme général. L'organisation des céréaliers s'appuie sur la FNSEA quand cela lui est utile mais n'hésite pas à adopter une conduite spécifique quand ses intérêts la lui guident. Du point de vue de son activité syndicale, l'AGPB prend des initiatives qui donne à sa politique une indéniable spécificité par rapport au syndicalisme général. A travers d'une nouvelle politique de communication, l'AGPB assume

¹ J. MOULIAS, « L'exportation de céréales : une grande affaire mal traitée », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 124-127.

² Aux USA, « à partir de 1982, le retour de la pléthore mondiale, la hausse des taux d'intérêts et du dollar, qui entraîne une dépréciation des prix de la terre, se conjuguent et débouchent sur la plus grave crise agricole depuis les années trente », H. DELORME, « L'Uruguay Round : le coût de la compétitivité », in *Perspectives Agricoles*, n°153 de décembre 1990, p. 93-98.

³ L. TUBIANA, « La France et l'organisation des marchés agricoles internationaux », in P. COULOMB et al., *op. cit.*, 1990, p. 140.

⁴ A la différence des précédents cycles de négociations du GATT, celui qui débute en septembre 1986 se penche non seulement sur les politiques agricoles commerciales, mais aussi sur les politiques de soutien interne aux agricultures nationales. (H. GUYOMARD et L.P. MAHE, « La réforme de la PAC et les négociations du GATT : quelle compatibilité ? », in *Le Sélectionneur Français*, n°45, 1995, p. 3-30.

pleinement la volonté de donner à voir le secteur céréalier comme un tout, homogène, puissant, qui puise dans ses résultats économiques et commerciaux la légitimité du soutien qu'il revendique de la part des pouvoirs publics.

21. Les céréaliers dans la réforme de la PAC et les négociations du GATT

Il ne s'agit pas dans ce travail de réaliser une analyse détaillée des positions prises par l'AGPB lors de ces négociations mais plutôt de repérer quelques idées-forces pour comprendre la logique d'action de ce syndicat spécialisé. Les producteurs de céréales, comme d'autres producteurs spécialisés, ont plutôt joué la carte particulariste, contribuant de la sorte à vider partiellement de son contenu l'unité syndicale agricole qui jusqu'ici faisait la force du monde agricole français.

Il paraît peu pertinent de dissocier l'analyse du discours AGPB sur les négociations du GATT de son positionnement face à la réforme de la PAC. Dès 1987, l'AGPB relie les deux choses : « vingt ans après sa mise en place définitive (1967-1987), la PAC entre dans une phase critique sous la double influence de contraintes internes et externes. Les premières ont pour nom "équilibre budgétaire" et devraient se régler, suivant les propositions de la Commission, au moyen des mesures prises pour l'application des stabilisateurs budgétaires. Les secondes ont pour nom "guerre commerciale" et devraient aboutir à des concessions réciproques dans le cadre des négociations du GATT »¹. L'AGPB présente sa vision des premières étapes des négociations du GATT et plus généralement les débats sur la mise en cause des politiques agricoles². Se rangeant unanimement sous la bannière européenne, l'AGPB s'insurge contre la façon de poser les problèmes : « les agriculteurs européens affirment clairement leur refus catégorique de ces concepts d'équivalent-subvention à la production et de "découplage"... La bataille des définitions (sur les subventions, les aides à l'agriculture, etc.) influencera singulièrement les résultats des négociations du GATT »³.

¹ *Eléments d'intervention pour les réunions des sections céréales - Hivers 1987/88*, AGPB, 1987.

² Notamment suite à la réunion annuelle de l'OCDE en mai 1987.

³ Compte rendu du 63^{ème} congrès de l'AGPB, juin 1987, p. 17.

211. Les céréaliers sous la bannière de la Commission européenne

Lors de son congrès de 1988, l'AGPB se place résolument dans une dynamique européenne. Le compte rendu des débats est ponctué de citations de personnalités européennes et parfois mondiales¹. L'accent est mis sur des témoignages et des prises de positions du secteur professionnel, y compris aux USA lorsque les déclarations abondent dans le sens de l'AGPB. Cela illustre la concertation professionnelle internationale qui constitue une des ressources syndicales de l'AGPB². Le message apparaît alors en filigrane : les menaces qui pèsent sur « nombre d'agriculteurs » sont le fruit de propositions élaborées par des technocrates qui ne prennent pas en compte les véritables données du problème. L'AGPB accuse « certains machins (OCDE, GATT) de s'employer à monter une machination contre les exportations de céréales de la CEE et de la France »³. L'insistance des USA pour porter la question agricole au premier plan fait peur et l'AGPB réagit vivement : « il ne peut donc être question que les efforts demandés dans le domaine agricole ne soient supérieurs à ce qui sera décidé dans d'autres secteurs »⁴. Les propositions des USA et du « groupe de Cairns »⁵ sont jugées irréalistes par leurs excès alors que les mesures concrètes que propose la communauté correspondent aux objectifs de l'AGPB.

L'AGPB voit plutôt d'un bon œil les changements politiques aux USA avec l'arrivée de l'administration Bush au pouvoir en février 1989. Cette nouvelle donne politique « s'accompagne d'une approche moins intransigeante que celle adoptée par la précédente administration ». Mais les céréaliers restent méfiants : « cette position apparemment plus souple ne masque-t-elle pas une détermination toujours aussi grande ? »⁶. Les producteurs de blé américains, jusque là non visés directement, subissent des critiques pour leur inflexibilité : « réalité incontournable, les producteurs américains sont satisfaits de leur politique agricole »⁷.

¹ Citations de M. Andriessen : commissaire européen, de M. Evans : directeur de la NFU anglaise et larges extraits de déclaration de M. Flaten de la FIPA critiquant la perspective du découplage des subventions (AGPB, compte rendu du 64^{ème} congrès, juin 1988, p. 10).

² *Ibid*, p. 12.

³ *Blé Contact*, n°4, mai 1988.

⁴ Compte rendu du 64^{ème} congrès de l'AGPB, juin 1988, p12.

⁵ Groupe de pays exportateurs de céréales, comme l'Argentine et l'Australie, qui défend des positions plutôt libérales.

⁶ Compte rendu du 65^{ème} congrès de l'AGPB, juin 1989, p11.

⁷ *Ibid* : p12.

Suite au constat d'échec de la conférence de mi-parcours de Montréal en décembre 1988, Arthur Dunkel, directeur général du GATT, formule en avril 1989 un compromis qui évite l'impasse¹. Cet accord ne satisfait pas les céréaliers qui le trouvent vague : il ne stipule pas la réduction de l'instabilité des marchés ni de clause de sauvegarde en cas de fluctuations monétaires importantes, le problème des Produits de substitution des céréales (PSC) est à peine cité et aucune sanction n'est prévue pour les mesures qui ont aggravé la situation depuis le début des négociations. « Rien n'est donc joué et (...) les producteurs de céréales attendent de la CEE la position la plus ferme dans la poursuite de cette négociation qui ne peut se terminer sans avoir obtenu les garanties les plus complètes sur les points soulevés ici. L'avenir de la production céréalière en dépend »².

212. Prise de distance avec Bruxelles

L'accord de Genève d'avril 1989 marque aussi le début d'une certaine défiance des céréaliers vis-à-vis de Bruxelles : « Il a en effet été convenu dès l'ouverture des négociations, sur la pression des USA et avec l'assentiment de l'Europe, de libéraliser davantage le commerce des produits agricoles »³. Fin 1989, de nouvelles propositions américaines et les contre-propositions européennes renforcent ce doute : « chacun spécule sur l'élément qui conduira l'autre à céder ; les européens sur les restrictions budgétaires aux USA et les USA sur le fait que la CEE se fatiguera bien de défendre contre leurs pratiques de dumping des exportations de céréales surtout françaises »⁴. Les céréaliers souhaitent « faire comprendre à la CEE qu'il ne sert à rien de faire des grâces aux USA en se faisant délibérément discrète sur le marché international des céréales »⁵.

En 1990, l'AGPB fait le point des différentes positions dans les négociations. Celle des USA est jugée « excessive, déséquilibrée, pleine de contradictions et inspirant peu confiance »⁶. Les pays du « groupe de Cairns », sensibles à la guerre commerciale, souhaitent un accord limité, d'où une certaine

¹ L'accord de Genève d'avril 1989.

² *Ibid.*

³ Compte rendu du 66ème congrès de l'AGPB, juin 1990, p13.

⁴ *Blé Contact*, n°20, janvier 1990.

⁵ *Blé Contact*, n°22, mars 1990.

⁶ Compte rendu du 66^{ème} congrès de l'AGPB, juin 1990, p14.

souplesse dans leur proposition : s'intitulant eux-mêmes "exportateurs loyaux", l'AGPB ironise et signale les techniques (essentiellement monétaires) qu'ils utilisent pour développer leurs exportations agricoles. Le Canada se distingue de ce groupe et tend de plus en plus à s'aligner sur la position des USA¹. Dans un souci de ménager Bruxelles, la position de la CEE est pourtant jugée prudente et pragmatique par les céréaliers. Constatant aux USA et dans la CEE la volonté de mettre en sourdine les affrontements sur certains domaines sensibles comme l'agriculture, afin de discuter et de s'entendre sur les questions qui seront évoquées au sommet des sept pays industrialisés à Houston² en juillet 1990, l'AGPB semble optimiste quant aux chances d'aboutir à un accord en décembre 1990.

Cet optimisme ne dure pas. Suite aux propositions de M. Mac Sharry de septembre 1990 et aux termes du mandat de négociation de la CEE, les céréaliers jugent la « proposition européenne inacceptable (...) L'Europe est divisée, la France n'y pèse plus un poids essentiel. Les agriculteurs européens ont des aspirations divergentes, certains préférant l'aide au revenu au défi de la compétitivité »³. Issue d'un accord entre les douze pays membres de la CEE, la proposition à faire au GATT⁴ est considérée comme « une base de négociation inacceptable pour les céréaliculteurs car elle signe la poursuite de l'évolution connue depuis 1984, évolution qui, si elle n'était stoppée, tuerait définitivement un secteur essentiel pour l'économie française »⁵. Les négociations sont ajournées en décembre 1990.

213. Les prémices d'une nouvelle PAC

En janvier 1991, les propositions de réforme de la PAC soulèvent un tollé chez les céréaliers : « en annonçant de sa propre initiative une réforme radicale de la PAC, la Commission a en fait déclaré au monde entier – et notamment aux USA – qu'elle récusait le mandat de négociation au GATT dont l'avait investi le Conseil des ministres. Sur le fond, les initiateurs de la réforme estiment qu'un abaissement brutal des prix européens au niveau des cours mondiaux pourrait être absorbé sans trop de dommage par les producteurs de céréales ».

¹ *Ibid.*, p15 (création en 1989 d'une zone de libre échange entre les deux pays).

² *Ibid.*, p17.

³ *AGPB Contact*, n°9, novembre 1990.

⁴ 7 novembre 1990.

⁵ *AGPB Contact*, n°10, décembre 1990.

Les céréaliers refusent toute interprétation duale de la céréaliculture : « les uns, qualifiés de compétitifs, devraient s'adapter tout seul. Apparemment, selon MM. Delors et Mac Sharry, ces céréaliers bénéficieraient donc actuellement d'énormes rentes de situation. Les comptes d'exploitation prouvent à l'évidence le contraire. Les autres percevraient des aides directes au revenu plus ou moins élevées (...) De telles propositions conduisent à la faillite de notre agriculture et de notre secteur céréalier »¹.

Cette dénégation de l'argument d'une agriculture à deux vitesses n'empêche pas l'AGPB de reprendre à son compte cette vision de la réalité dans d'autres circonstances : « l'aide directe du producteur moins compétitif est payée par le producteur encore compétitif qui perçoit un prix inférieur au prix normal. La bonne conscience d'aider les agriculteurs moins compétitifs contribue ainsi à fragiliser les agriculteurs les plus performants »². Les céréaliers reconnaissent que les principes affichés par la Commission sont acceptables mais pensent qu'il n'est pas possible de conduire une telle réforme à budget constant³.

Par pression sur la délégation française, la FNSEA et l'AGPB vont contribuer à faire ajourner le projet de réforme en février 1991. De fait, l'infléchissement le plus important obtenu de l'AGPB sera la suppression, par rapport au projet de janvier 1991, de la modulation des paiements compensatoires en fonction de la taille des exploitations : les grandes exploitations ne seront pas pénalisées⁴. Plus généralement, la réforme de la PAC montre une affirmation des associations spécialisées comme acteurs centraux dans la définition des politiques agricoles⁵.

214. La relance des négociations du GATT et fin de la réforme de la PAC

Les négociations du GATT reprennent en février 1991 suite à des

¹ *AGPB Contact*, n°11, février 1991.

² Compte rendu du 64^{ème} congrès de l'AGPB, juin 1988, p10.

³ *AGPB Contact*, n°12, mars 1991.

⁴ E. FOUILLEUX, « La cogestion à l'épreuve de l'Europe, le cas de la réforme de la Politique Agricole Commune », (CRAP/INRA-ESR Rennes), Communication au *Congrès quadri-annuel de l'AFSP* d'Aix-en-Provence, avril 1996, p. 15 ; F.G. LE THEULE et D. LITVAN, « La réforme de la PAC : analyse d'une négociation communautaire », in *Revue française de sciences politiques*, revue 43, n°5, octobre 1993, 33 p.

⁵ E. FOUILLEUX, « La réforme de la politique agricole commune au sein du système politico-administratif français : analyse d'un changement de politique publique comme processus d'apprentissage social », in les *Cahiers du CERAT*, 1995.

consultations de M. Dunkel. Lors de son congrès de juin 1991, l'AGPB rend compte de « l'accentuation des divergences entre les pays exportateurs » qu'elle interprète comme une bipolarisation de plus en plus poussée car « les 14 pays exportateurs du “groupe de Cairns” se sont alignés presque point par point sur la position américaine »¹. Après la réaction hostile des céréaliers, relayée par la FNSEA et les pouvoirs publics français, à la proposition de la Commission de septembre 1990, l'AGPB note la position de fermeté de la communauté face aux USA tout en pensant que « la Commission fit preuve d'une grande flexibilité allant très au delà du mandat de négociation que lui avait donné le Conseil »². Reprenant les principes et les objectifs généraux du GATT, l'AGPB en conteste la légitimité : le GATT ne paraît pas l'enceinte adéquate pour cette recherche de solutions³ (maîtrise de la production...). Une fois de plus, l'AGPB se méfie du libéralisme : tout régler par une libéralisation des échanges paraît bien chimérique et serait probablement dangereux⁴.

En juillet 1991, la Commission modifie son projet et fait connaître ses dernières propositions. Pour l'AGPB, « si certains préalables ayant motivé ce projet de réforme peuvent être compréhensibles, sa mise en place serait catastrophique pour les exploitations céréalières françaises et l'ensemble de la filière. Les préoccupations du GATT ne doivent pas amener les responsables européens à faire une part aussi belle aux américains »⁵. Plus que jamais, les négociations du GATT apparaissent étroitement liées à la réforme de la PAC : « les négociations du GATT demeurent une préoccupation majeure pour les experts bruxellois (...) Quelles sont les interférences entre la réforme de la PAC et les négociations du GATT ? »⁶. En mars 1992, l'AGPB semble se résigner et adopte une position d'opposition de forme tout en acceptant le fond de la réforme de la PAC : « aujourd'hui, les pouvoirs publics européens ont clairement choisi de se placer sur le terrain des américains, celui des prix bas complétés par des aides directes. La profession a dès lors à obtenir d'une part que la CEE se dote des armes indispensables à un affrontement sur un pareil terrain, et d'autre part, que le passage d'un système à l'autre s'opère dans les meilleures conditions technico-financières pour les exploitants »⁷.

¹ Compte rendu du 67^{ème} congrès de l'AGPB, juin 1991, p. 10.

² *Ibid.*, p. 12.

³ *Ibid.*, p. 15.

⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁵ *AGPB Contact* n°16, septembre 1991.

⁶ *AGPB Contact* n°19, janvier 1992.

⁷ *AGPB Contact* n°21, mars 1992.

Une fois adoptée la réforme, l'AGPB va se mobiliser pour en infléchir les modalités d'application. Un des points important de son action porte alors sur la détermination du mode de calcul des rendements de références : Ils servent à définir le niveau des primes que toucheront les agriculteurs pour compenser la baisse envisagée des prix des céréales. Pour le mode de calcul de ces rendements de référence, chaque pays de la CEE a toute latitude pour choisir un mode spécifique adapté à ses contraintes et ses objectifs. Le système adopté par les pouvoirs publics français propose de décomposer le rendement de référence en un tiers calculé sur une base nationale et deux tiers calculés sur une base locale – département ou petite région – assurant de la sorte une redistribution partielle des primes des plus performants vers les autres. L'AGPB réagit vivement et souhaite que les deux tiers du rendement de référence soient calculés sur une base individuelle¹. Pour les céréaliers, ces primes doivent être considérées comme une compensation des baisses de recettes et non des outils pour l'aménagement du territoire ou la compensation des handicaps².

22. Vers un recentrage syndical des céréaliers

Au milieu des années 1980, probablement en lien avec ce contexte de réforme des politiques agricoles, le mode d'action du syndicalisme spécialisé céréalier va connaître deux évolutions, très liées, et qui semblent aller dans le sens d'une stratégie particulariste et plus autonome par rapport au syndicalisme général.

D'un côté, alors que l'AGPB avait plutôt développé son travail de pression à partir de la constitution de dossiers et de contacts privilégiés avec les décideurs, le milieu des années 1980 voit se développer des actions syndicales comme des manifestations, des « grèves des taxes ». Les actions directes de ce type étaient jusqu'à présent plutôt l'apanage du syndicalisme général (FNSEA, CNJA) ou des syndicats de produits animaux (lait, porcs). En même temps, l'AGPB s'efforce de mieux faire apparaître la présence des céréaliers dans les

¹ *AGRA France*, n°2380 du 10/10/92 et n°2385 du 14/11/92.

² Extrait du discours de Henri de Benoist au Congrès de l'AGPB de 1994 au Touquet (*AGPB Contact*, n°41 de juillet 1994).

manifestations agricoles générales.

D'un autre côté, en lien direct avec cette recherche d'une meilleure visibilité des intérêts céréaliers, le travail de communication à l'attention de l'opinion publique non agricole se développe. Les actions conduites par les céréaliers en terme de communication étaient plutôt orientées jusqu'alors vers le monde agricole lui-même avec l'édition du *Producteur agricole français*. A partir de 1986-1987, une nette inflexion se fait sentir avec la multiplication d'actions de communication à destination du "grand public" et la dynamisation des sections céréalières des FDSEA afin de structurer le groupe des producteurs de céréales autour des nouveaux enjeux.

Ces deux processus se combinent et confèrent, de fait, une position différente de l'AGPB dans l'espace des organisations professionnelles agricoles : tout se passe comme si le syndicalisme céréalier s'affranchissait progressivement de ses obligations vis-à-vis du syndicalisme général en développant une stratégie d'action collective spécifique. Cette stratégie ne se place pas en opposition à celle du syndicalisme général mais plutôt à côté, ne négligeant pas l'effet de levier que peut jouer le fait de s'associer aux mobilisations plus larges du syndicalisme agricole. Cette évolution est confirmée par le désengagement progressif des céréaliers du financement des actions de développement et les positions spécifiques qu'ils adoptent dans les négociations de la PAC.

La politique de communication est un bon reflet de ces mutations du syndicalisme spécialisé céréalier. L'AGPB souhaite donner une image positive et dynamique du secteur céréalier auprès de l'opinion publique française. Pour cela, différentes actions sont engagées : des actions de communication ponctuelles qui véhiculent un message simple à la grande presse ou à des destinataires spécifiques, et par ailleurs un travail de communication régulier en vue d'entretenir le niveau d'information et de perception des problèmes céréaliers par un public de décideurs.

Dans les deux cas, l'AGPB se trouve à l'interface entre les producteurs de céréales, plus largement le monde agricole, et l'opinion publique, enjeu central dans la pression sur les pouvoirs publics. Cette position confère aux actions de communication une double finalité. D'un côté, l'AGPB s'efforce de faire porter par le maximum d'agriculteurs et d'organisations agricoles les analyses et les

positions qu'elle développe sur les problèmes céréaliers – communication “interne” –. D'un autre côté, l'AGPB se préoccupe de véhiculer un message à l'attention de l'opinion publique non agricole – communication “externe” – avec un ciblage sur les “relais d'opinion” et le grand public.

Ces deux volets du travail de communication sont souvent étroitement imbriqués dans la mesure où la solidité du premier est une des garanties de l'efficacité du deuxième, qui, en donnant une image de force et de puissance du secteur céréalier, contribue à renforcer la communication et le sentiment, pour les producteurs de céréales, d'appartenir à un groupe dynamique et reconnu.

221. Une communication interne plus ciblée

Depuis la fin des années 1950, le support de communication essentiel des céréaliers est le *Producteur agricole français (PAF)*. Dans la deuxième partie de ce travail, nous avons vu l'importance qu'a pu prendre ce journal dans la diffusion des idées forces sur la modernisation de l'agriculture telle qu'elle était alors portée par les représentants des céréaliers et des agriculteurs dirigeants les organisations professionnelles au cours des années 1960-1970. Le travail de communication des céréaliers vise alors prioritairement les agriculteurs eux-mêmes. Le *PAF*, qui avait déjà réduit son tirage au début des années 1980, fusionne en juillet 1986 avec *Agri-sept* pour former le *Nouvel Agriculteur*. Début 1989, le *Nouvel Agriculteur* passe sous le contrôle du groupe Liaisons qui édite *Cultivar*. En mars 1991, le *Nouvel Agriculteur* suspend sa parution au profit de *Cultivar*¹.

A partir de 1989, un “point presse” est organisé chaque mois au siège de l'AGPB avec des journalistes agricoles. La stratégie de communication à destination du monde agricole cherche à mieux valoriser les canaux existants. L'AGPB développe un travail de communication plus ciblé à l'attention directe de ses relais et correspondants dans les départements et les différents organismes de la filière céréale. En 1988, l'AGPB lance *Blé Contact*, feuille mensuelle recto-verso, qui apporte des brèves sur la politique céréalière et le point de vue de l'AGPB². Elle est destinée à des parlementaires et hauts fonctionnaires français et

¹ J. MARQUET, *op.cit.*, p. 111.

² Voir en annexe n°36 un exemplaire de *Blé contact*.

européens en charge directe ou indirecte de la politique agricole et céréalière. Elle est aussi envoyée à des personnes localement impliquées dans la gestion du secteur céréalier (président de coopératives céréalières, fédérations, centres de gestion, etc.). Mis en place en mars de la même année, un service minitel propose un ensemble d'informations aux producteurs de céréales.

En 1990, un quatre pages intitulé *AGPB Contact* est mis sur pied pour répondre principalement aux partenaires professionnels de l'AGPB : FDSEA, organismes stockeurs et presse agricole départementale¹. Tiré à environ 1000 exemplaires, *AGPB Contact* se veut avant tout un outil de communication interne au secteur céréalier. En diffusant régulièrement le point de vue et les analyses de l'AGPB, ce périodique contribue à faire exister un peu plus ce secteur céréalier par l'effet d'imposition d'analyse et de problématique qu'il a nécessairement.

En parallèle à la mise en place de ces nouveaux supports de communication, l'AGPB s'attache à dynamiser les sections céréales des FDSEA dans les départements. Chaque hiver, des dossiers spécialement préparés pour les réunions des sections céréales permettent à l'AGPB de valider et diffuser ses analyses. Pour les dirigeants de l'AGPB, l'enjeu est important : il s'agit de s'assurer du soutien des producteurs de céréales, à la fois pour leur engagement dans des actions de communication locales, indispensable complément de campagnes nationales, mais aussi pour leur soutien financier par le biais de cotisations. En effet, la communication coûte cher et la cotisation AGPB est portée en 1988 de 6 à 7 centimes par quintal.

Dans un courrier adressé en 1989 aux sections céréales, le Président de l'AGPB apporte une information sur les dossiers sur lesquels l'AGPB se mobilise et en appelle au soutien des producteurs de céréales : « Pour aider ainsi ses adhérents à préserver leur revenu et donc leur avenir, l'AGPB a besoin de leur soutien, de votre soutien. Sous forme de cotisations et aussi de participation à des actions syndicales originales »². Cet appel à la mobilisation s'accompagne de mesures financières incitatives pour le syndicalisme départemental. En effet, c'est le niveau départemental qui se charge de coordonner la collecte des cotisations AGPB qui sont fixées par département en fonction des quantités de céréales collectées. En retour, les sections spécialisées des FDSEA reçoivent un

¹ Voir en annexe n°37 un exemplaire d'*AGPB contact*.

² Courrier du 4 janvier 1989, Archives de l'AGPB. Voir une copie de ce courrier en annexe n°44.

financement par le biais de ristournes sur les cotisations AGPB effectivement perçues lors de la campagne précédente. Cette forme d'intéressement au résultat est un moyen de dynamiser la collecte des cotisations. En 1987, la ristourne est de 12,5 % pour les sections dont les départements ont atteint 80 % de la cotisation demandée. En 1988, cette ristourne est portée à 15 % pour ceux dont la cotisation dépasse 90 % de la cotisation demandée.

L'action réalisée dans la région Centre à l'automne 1988, avec l'appui des OPA de la région est un bon exemple d'action syndicale visant le "grand public" et mobilisant les producteurs de céréales. Sur le thème des produits de substitution des céréales (PSC) que la campagne a cherché à diaboliser – association PSC=friches –, l'action combinée de l'AGPB et des acteurs locaux de la filière céréale permet une action de communication auprès d'un large public.

Cette synergie entre le niveau local et l'organisation nationale des céréaliers est une chose relativement nouvelle dans ce domaine des actions de communication de masse : « l'AGPB ne peut à elle seule, de Paris, assurer la communication de la céréaliculture française avec la presse et la grand public. Tout comme l'a fait la région Centre, les messages des céréaliculteurs doivent être véhiculés dans les régions et les départements par des responsables professionnels sensibilisés à la communication et aidés par les autres adhérents de l'AGPB. Sur ce point, une réflexion est engagée avec un cabinet conseil pour arriver rapidement et progressivement à une communication de masse »¹. Pour cette action spécifique, l'AGPB dépensera 1,2 millions de francs en activités directes de communication.

222. Communiquer pour le grand public

De fait, l'action de communiquer pour l'opinion non agricole n'est pas inconnue des agriculteurs. Dès les années 1950, certains groupes d'agriculteurs comme les betteraviers par exemple, se préoccupent de l'image qu'ils ont à l'extérieur. Mais les techniques d'enquête et les méthodes utilisées visent avant tout les "faiseurs d'opinion" plus que le public large². Les dirigeants agricoles de cette époque ne sont pas indifférents à la question de l'opinion publique mais cette préoccupation n'a pas encore la place centrale que l'on peut lui connaître

¹ AGPB, *Bilan des actions AGPB de la campagne 1988-89*, juin 1989, Archives de l'AGPB.

² Voir en annexe n°38 des extraits d'une étude d'opinion conduite par la CGB en 1957.

aujourd'hui. En 1959, un texte de la revue *Chambre d'Agriculture* relate l'expérience des syndicats agricoles américains dans ce domaine¹. La ressource que constitue l'image véhiculée vers un large public reste toutefois très marginale par rapport à la pression directe sur les élus et les pouvoirs publics.

A partir des années 1960, les agriculteurs sont plus attentifs à l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes à la société². Cette évolution s'inscrit dans les transformations plus profondes que connaissent les médias. Les principaux médias se désintéressent progressivement des questions agricoles qui ne sont plus considérées comme un domaine prioritaire³. L'action syndicale est de plus en plus pensée en fonction de l'impact qu'elle va pouvoir avoir auprès de l'opinion publique, via les médias⁴. Cet impact devient une ressource de plus en plus importante de la pression politique.

Probablement en lien avec leur déclin démographique, les agriculteurs se préoccupent de manière croissante de leur l'image auprès de l'opinion publique. A partir des années 1980, la communication vers l'opinion publique non agricole devient une composante importante dans la démarche syndicale des agriculteurs et des céréaliers en particulier. En 1987, les dirigeants de l'AGPB précisent à l'attention de leurs correspondants départementaux les lignes de force de l'action syndicale telle qu'ils la conçoivent. Dans un souci de précision et de fermeté des actions syndicales, « mieux vaut viser l'homme politique que son serviteur, le fonctionnaire, si haut soit-il dans la hiérarchie et si grande soit sa capacité à recevoir et à transmettre des messages ; la pression n'en est ressentie qu'avec plus d'intensité »⁵. Le texte précise ce qu'il ne faut pas faire : «...tout ce que les hommes politiques peuvent exploiter pour retourner l'opinion publique contre nous (trop importuner le public, détruire de la nourriture, brutaliser des animaux) et annuler l'effet que nous avons recherché ». Il faut « se faire de l'opinion publique une alliée afin que les menaces adressées aux gouvernants soient encore sérieuses »⁶. L'AGPB développe principalement deux types d'action de communication : l'un est assez ciblé sur les décideurs et le monde économique

¹ Voir texte en annexe n°39.

² J.L. MARIE, *Agriculteurs et politique*, Montchrestien, 1994, p. 106 et 115-118.

³ P. LE ROY, *Les agricultures françaises face aux marchés mondiaux*, Armand Colin, 1993, p. 228-229.

⁴ P. CHAMPAGNE, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Editions de Minuit, 1990.

⁵ AGPB, *Les céréaliers et l'action syndicale*, 1987 (note ronéotée), Archives de l'AGPB, voir une copie de ce texte en annexe n°40.

⁶ *Ibid.*

alors que l'autre vise plutôt le grand public.

Le premier type d'action de communication vise un public de "décideurs" et de personnes proches du monde économique mais qui ne connaissent pas pour autant dans le détail les enjeux du secteur céréalière. En juin 1988, un publi-reportage de seize pages est inséré dans le n°649 du *Nouvel Economiste*¹. Le tirage de ce journal est de 100 000 exemplaires. L'AGPB a assuré dans les mois qui ont suivi sa parution la diffusion de 60 000 tirés-à-part auprès de personnalités diverses (milieu agricole, hommes politiques, journalistes économiques et financiers, ambassades de France à l'étranger, etc.). En 1989, un autre publi-reportage est produit en relation avec *Le Point*². Il est envoyé aux destinataires de *Blé Contact* et à la Presse. Accompagné d'une gerbe de blé, il est aussi diffusé à 3 500 destinataires spéciaux, dont plus de 200 patrons d'entreprises françaises les plus importantes³. Dans ces deux dossiers, l'AGPB recherche l'effet de masse auprès de l'opinion publique en annonçant qu'elle représente 500 000 livreurs de céréales alors que, de fait, à peine un quart des livreurs réalisent près de 80 % des livraisons de blé⁴.

Ces deux documents ont été élaborés par l'AGPB avec le soutien de différentes organisations en amont et en aval de la production céréalière. Le syndicalisme spécialisé apparaît ainsi au yeux du grand public comme le pivot d'un complexe économique et industriel important engageant largement différentes composantes de l'activités économique française : la SNCF, la recherche semencière, l'industrie chimique (Rhône-Poulenc), le Crédit Agricole, etc. Les producteurs de céréales, à travers ces supports de communication, lient symboliquement leur destin avec celui de la France en se donnant à voir comme un secteur économique dynamique indispensable pour notre pays : « le blé français moissonne des devises »⁵. Cet aspect signe aussi le renforcement d'une forme particulière de financement du syndicalisme : la recherche de sponsors.

Plus régulièrement, l'AGPB entretient des contacts avec la presse

¹ Voir en annexe n°41 un exemplaire de ce dossier.

² Voir en annexe n°42 un exemplaire de ce dossier.

³ Procès verbal du Conseil d'Administration de l'AGPB du 12 septembre 1989, Archives de l'AGPB.

⁴ Source ONIC.

⁵ Titre du publi-reportage paru dans *Le Point*.

économique et financière française en organisant par exemple des déjeuners où sont conviés des équipes de rédaction de la presse écrite – Les Echos, Le Point, L'Expansion – ou des médias audio-visuel – Europe 1, Antenne 2 –. Des voyages d'étude avec des journalistes sont aussi organisés : en mars 1989, douze journalistes sont conviés à un Tour de France de l'économie céréalière incluant des contacts avec divers partenaires de la filière.

L'autre type d'action de communication est destiné à un plus large public. C'est le cas par exemple de la semaine du blé en 1990 qui constitue une première pour l'AGPB. Après une intense préparation s'étalant sur plusieurs mois, des actions de sensibilisation aux problèmes céréaliers ont été réalisées dans 55 départements entre fin septembre et début octobre 1990. Depuis janvier 1990, les sections céréales des FDSEA de ces départements ont préparé une série d'interventions dans des lieux publics : actions dans les écoles, les boulangeries, les maternités, devant les pharmacies, les gares, etc. Ces actions ont en général été reprises dans la presse locale et nationale. Selon l'évaluation qu'en fait l'AGPB, 15 000 agriculteurs ont participé directement à cette campagne qui a "touché" 2 000 000 de français qui ont pu entendre, de la bouche des producteurs eux-mêmes, le message « les céréales sont un produit d'avenir, la France est douée pour les céréales, elle doit tout faire pour exploiter cet atout »¹. Le public ciblé de cette campagne est l'opinion publique non agricole. L'AGPB en mesure l'impact par les reprises de ces événements dans la presse régionale écrite et télévisée.

Au-delà de cet impact sur l'opinion publique, la préparation de cette campagne a aussi contribué à resserrer les liens de partenariat entre les producteurs de céréales et d'autres organisations, agricoles ou non : les coopératives, les FDSEA, les Chambres d'agriculture mais aussi les professionnels de la meunerie et boulangerie, parfois les grandes surfaces et les Conseils généraux ont « mis la main à la pâte » en contribuant financièrement à cette campagne. Sur un coût global estimé à 4,4 millions de francs, les départements, à travers les organisations agricoles locales, ont apporté plus de la moitié du financement (2,5 MF). L'AGPB a assuré la prise en charge du matériel de campagne (0,4 MF) et des préparatifs nationaux divers (1,5 MF)².

L'autre effet de ce genre d'action est de contribuer à forger l'opinion des

¹ AGPB, numéro spécial d'*AGPB Contact* de janvier 1991.

² *Ibid.*

agriculteurs sur l'analyse des problèmes céréaliers. L'AGPB joue alors pleinement un rôle de façonnage d'opinion : quelques mois avant les actions prévues, un dossier de presse et des documents sur le message des céréaliers à l'opinion publique – fiches argumentaires – sont envoyés avec les recommandations suivantes : « il est conseillé de remettre ces trois documents à tous les producteurs qui vont se retrouver au contact du public, afin qu'ils préparent les échanges qui s'établiront au cours des différentes actions »¹. Enfin, ce type de campagne est aussi l'occasion de concrétiser des liens de complémentarité entre l'équipe nationale de l'AGPB et les relais locaux que sont les sections céréales des FDSEA.

Un autre outil de communication vient compléter cette panoplie : il s'agit du colloque. Intitulée de différentes manières, la démarche est souvent la même. Autour d'un plateau de personnalités de la recherche, de la science ou du monde "politico-médiatique", l'objectif est de créer une tribune d'expression des problèmes céréaliers qui peut être valorisée auprès d'un grand public, par le relais de journalistes, ou auprès d'un public plus spécialisé, par la publication des actes de la rencontre sous forme de livre. C'est le cas par exemple des Assises internationales du blé (appelées aussi *Défi Blé 90*) organisées pendant la semaine du blé de 1990 et qui ont réuni 1 000 professionnels de la filière céréale dont 120 étrangers et 90 journalistes². Destiné à un public plus spécialisé de chercheurs et d'économistes, un autre colloque a été organisé en décembre 1990 par les associations de grandes cultures (AGPB, AGPM et FOP) sur la « portée et les limites de la libéralisation des politiques agricoles ». Ce genre de rencontre contribue à infléchir l'opinion de chercheurs et de spécialistes qui peuvent être amenés, d'une manière ou d'une autre, à jouer un rôle dans les négociations agricoles internationales.

223. Vers une plus grande visibilité des céréaliers

Le travail de communication est une composante de la mobilisation syndicale que l'AGPB tente de dynamiser dans le contexte de réforme de la politique agricole commune et de négociations agricoles internationales : « Désormais, la qualité des dossiers ne suffit plus pour emporter les décisions. Les

¹ *AGPB Contact* n°7, août 1990.

² Fort de cette expérience, l'AGPB renouvellera cette campagne en 1994 avec une autre opération « Défi blé » qui sera un succès. La décision est alors prise de réaliser ce genre de campagne grand public tous les quatre ans (*AGPB Contact* n°66 de janvier 1997).

producteurs de céréales devront recourir à de nouveaux moyens pour se faire entendre. Il y a eu la grève des taxes en septembre 1986, qui a trouvé un écho chez les céréaliers de la Nièvre (suite à des augmentations très importantes de leurs cotisations sociales individuelles). Il y a eu et il y aura encore des blocages de prospection pétrolière dans le sud du Bassin parisien. Il y a eu le 25 novembre 1987 la manifestation qui a regroupé à Rouen plusieurs milliers de céréaliers venus de l'hinterland de ce grand port. Pour défendre leur métier, ils devront encore se mobiliser »¹.

En 1990, c'est sur le GATT que l'AGPB porte ses efforts puis sur la réforme de la politique agricole commune en 1991. A la semaine du blé, organisée en 1990, succède, l'année suivante, une deuxième campagne nationale dans les départements ainsi que des actions symboliques comme l'installation d'une moissonneuse-batteuse lors de la manifestation agricole du 29 septembre 1991². Toutefois, des questions sensibles pour l'opinion publique ne sont pas négligées : en 1991, l'AGPB organise un voyage de presse en Beauce avec onze journalistes "environnement" de la presse parisienne afin de leur montrer que « sur ces questions, l'agriculture intensive ne signifie pas forcément pollution et que les céréaliers financent collectivement des recherches et mettent individuellement en œuvre des techniques destinées à maîtriser les risques de pollution »³.

Parallèlement à ce travail de communication, l'AGPB renforce une de ses activités principales : le contact et la pression sur les instances communautaires. Cette composante internationale de son action, ancienne dans l'organisation, suscite des débats internes sur une éventuelle ouverture d'un bureau à Bruxelles. « Il y a 4 ou 5 ans, on a réfléchi à une représentation permanente à Bruxelles mais on ne l'a pas fait, entre autres car c'est budgétairement lourd. Un de nos cadres part un jour ou deux à Bruxelles par semaine. Nous faisons la relation à partir de Paris. Le jour où on se décidera, il faudra peut-être que ce soit le directeur de l'AGPB qui aille s'installer à Bruxelles. Cela posera d'autres problèmes, mais il reste quand même une vie nationale. Toutes les grandes décisions se prennent à Bruxelles, les décisions de base de la gestion des marchés se prennent chaque semaine : la France et

¹ AGPB, *Eléments d'intervention pour les réunions des sections céréales - Hiver 1987/88*, Archives de l'AGPB, décembre 1987.

² AGPB Contact n°17 d'octobre 1991.

³ AGPB, *Les actions de l'AGPB en 1990/1991*, juin 1991, Archives de l'AGPB.

l'ONIC exécutent. Le pouvoir d'initiative de l'ONIC est très réduit. La décision, c'est la DG6 et la Direction Céréales. La crainte de s'installer à Bruxelles est aussi de voir la personne là-bas s'enfermer trop dans le jeu bruxellois. Depuis quelques années, nous participons au bureau français qu'a monté la FNSEA à Bruxelles et qui nous apporte, sur un plan général, une masse d'informations non négligeable »¹.

Que cela soit à travers ses différentes actions de communication ou dans ses contacts avec les autorités nationales ou communautaires, l'AGPB s'applique à assurer une visibilité des positions et revendications spécifiquement céréalières dans les manifestations agricoles. La pression sur les instances bruxelloises mobilise particulièrement les céréaliers. Dans un courrier adressé en 1987 aux sections céréales des FDSEA, le secrétaire général de l'AGPB en appelle à la mobilisation des céréaliers dans le cadre d'une manifestation des agriculteurs de la CEE organisée à Bruxelles pour protester contre les propositions de la commission : « il faut non seulement une présence en grand nombre de céréaliers mais également celle-ci doit être matérialisée et amplifiée grâce à des banderoles, attitudes ou symboles d'origine clairement céréalière. Afin que l'importance de la présence céréalière n'échappe pas aux médias non spécialisés et à l'opinion publique notamment, il est souhaitable que les banderoles comportent les mots céréales, céréaliculteurs, blé,... et que des épis y soient systématiquement dessinés ». Ce courrier est accompagné de propositions de slogans que les manifestants peuvent reprendre sur les banderoles².

En 1987, dans un document ronéoté à destination de ses correspondants locaux, l'AGPB précise sa conception de l'action syndicale. La pression efficace des céréaliers doit combiner la prise à partie des gouvernants et la recherche d'une alliance avec l'opinion publique. Pour ce faire, l'AGPB recommande « la répétition des actions dans le temps et des actions plutôt spectaculaires et originales (...) L'opinion publique est sensibilisée pour l'essentiel par les médias (...) Il faut donc accrocher et le journaliste et le lecteur, en supposant qu'à priori il n'est pas forcément intéressé par nos problèmes (...) Aux yeux du public, nos actions doivent être comprises comme des actions de producteurs de céréales, et non comme des actions d'agriculteurs (les énièmes...). D'où la nécessité de faire

¹ Entretien avec Pierre Mordillat, mai 1993.

² Courrier du 5 mai 1987, Archives de l'AGPB, voir une copie de ce courrier en annexe n°43.

différemment à un moment ou un autre »¹.

224. Un groupe de référence aux frontières incertaines

Cette question de la visibilité et de la communication vers le grand public pose la question délicate des frontières du groupe considéré. Compter et se compter prennent une importance croissante quand il s'agit de peser dans la vie économique et politique. Le nombre d'agriculteurs du groupe de référence d'une association spécialisée oscille entre le nombre total des agriculteurs directement concernés par le produit et celui plus restreint constitué par la partie des producteurs du produit concerné qui s'identifient réellement à l'association spécialisée. Si l'on considère par exemple l'AGPB, la question de son groupe de référence reste posée : qui représente-t-elle vraiment ? Au maximum tous les producteurs de blé et au minimum les céréaliers activement engagés dans le fonctionnement de la filière blé et ayant des responsabilités à l'AGPB.

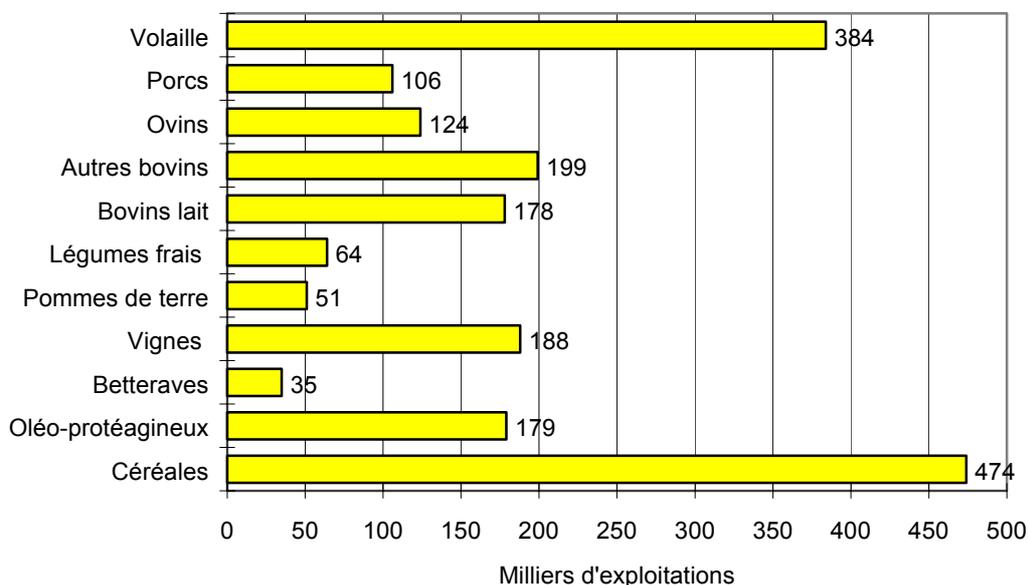
L'information statistique ne peut qu'encadrer une estimation du groupe de référence des associations spécialisées. Elle détermine les intervalles à l'intérieur desquels, en fonction des enjeux, des tactiques et de la rhétorique syndicale, les responsables agricoles affirment défendre et représenter tel ou tel nombre de producteurs.

En 1993, si l'on dénombre l'ensemble des exploitations par type de production, on obtient les chiffres visualisés par le graphique n° 31 (pages suivante)².

¹ *Les céréaliers et l'action syndicale*, note ronéotée, 12 mars 1987, 4 p., Archives de l'AGPB, souligné par nous (voir le texte complet en annexe n°40).

² La plupart des exploitations pratiquant plusieurs spéculations, la somme des exploitations par type ne peut pas être comparée au nombre total d'exploitation. Il y a nécessairement des recoupements entre les types proposés.

Graphique n°31

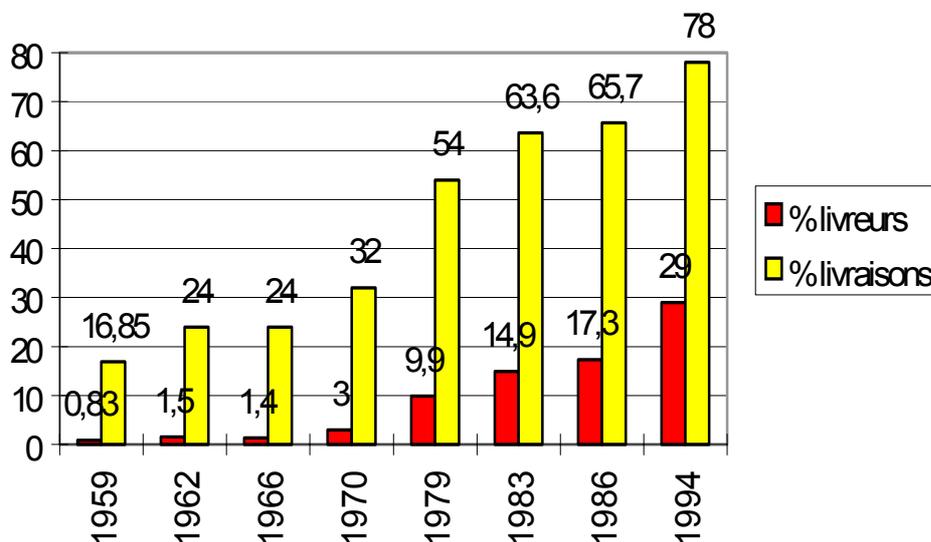
Nombre total d'exploitation par type de produit en 1993

Source : graphique établi à partir de Agreste, Etude n°30, décembre 1994.

Cette première numération peut être considérée comme donnant le nombre maximum de producteurs dont les associations spécialisées peuvent revendiquer la représentation. Un autre point de vue pour apprécier le nombre de producteurs qui peuvent se sentir concernés par l'action des associations spécialisées, consiste à privilégier le poids économique en prenant en compte la concentration de la production au sein de chaque secteur. En effet, l'hypothèse que l'on peut faire est que plus un agriculteur produit et commercialise en grande quantité un produit, plus il va se sentir concerné par l'organisation dont l'objectif est la défense de ce produit. Si on prend par exemple le cas du blé et que l'on s'intéresse aux livraisons de plus de 100 tonnes en 1994, on s'aperçoit que l'essentiel de la production (78 %) est le fait de moins d'un tiers des producteurs de blé. L'évolution de ces chiffres depuis 1959 montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi (voir graphique n°32 page suivante). En trois décennies, la production de blé s'est concentrée sur de plus grosses structures. L'influence des livreurs de plus de 100 tonnes se fait sentir avec plus de poids aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Graphique n°32

Evolution des livreurs et des livraisons de plus de 100 tonnes de blé entre 1959 et 1994

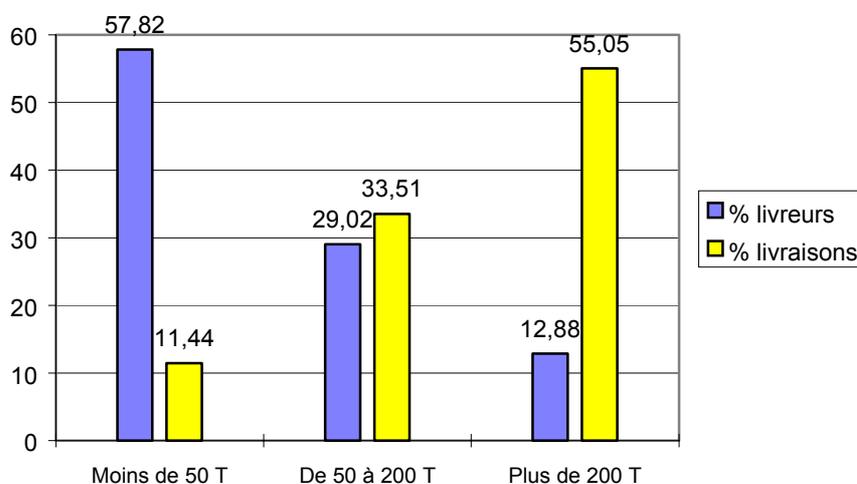


Source : graphique établi à partir des statistiques annuelles de l'ONIC

Si l'on regarde plus précisément la structure des livraisons de blé en 1993-1994, on distingue nettement des classes de livraisons structurellement très différentes (voir graphique n°33 page suivante). On peut penser que les intérêts et les motivations de ces différents producteurs ne seront pas les mêmes et ne se traduiront pas par un engagement professionnel identique pour la défense de ce produit. Une large fraction des livreurs de blé tendre (58 %) sont des petits livreurs – moins de 50 tonnes – : ils ne livrent que 12 % des quantités livrées. La majeure partie des livraisons est le fait des moyens livreurs – entre 50 et 200 tonnes – mais surtout des livreurs de plus de 200 tonnes qui représentent moins de 13 % des producteurs.

Graphique n°33

Distribution des livreurs de céréales en 1993-1994



Source : graphique établi à partir des statistiques ONIC pour la campagne 1993-94

Dans d'autres secteurs de production comme le porc ou la volaille, la concentration de la production est encore bien plus frappante. En 1993, 4 % des producteurs de porcs regroupent à eux seuls 48 % de la production ; 4 % des producteurs de volailles regroupent 95 % de la production. Il paraît clair que le chiffre du graphique n°31 qui annonce 384 000 producteurs ayant des volailles n'a rien à voir avec le nombre de producteurs de volailles réellement concernés par l'action de la Confédération française de l'aviculture (CFA).

Une autre approche pour tenter de cerner le groupe de référence sur lequel s'appuie une association spécialisée, peut être de repérer les catégories qu'introduisent la mise en œuvre des politiques agricoles. Depuis la mise en place de la nouvelle PAC en 1993, deux régimes existent pour la réglementation du gel et des primes : le régime simplifié et le régime général. Le régime simplifié s'adresse aux petits producteurs qui sont en deçà du seuil de 92 tonnes "toutes céréales", équivalent à la surface théorique qui serait nécessaire pour produire cette quantité avec le rendement de référence départemental. Le régime général institue une limite entre les petits et ceux que l'on considère comme les "vrais" producteurs¹.

¹ « Sur les 544 278 dossiers de prime à l'hectare déposés à l'ONIC par les producteurs de grandes cultures, 183 500 sont au régime général (les céréaliers professionnels) et 360 778 ont opté pour le régime simplifié (c'est à dire ceux qui sont déclarés comme petits producteurs) » in *AGRA France* n°2433 du samedi 16 octobre 1993, souligné par nous. Les « céréaliers

Enfin, le discours syndical lui-même avance parfois aussi des chiffres qui, même s'ils doivent être considérés comme des artifices de rhétorique, n'en constituent pas moins un tracé des frontières revendiquées du groupe de référence. En 1984, Philippe Neeser, Président de l'AGPB, évoque dans un éditorial du Producteur Agricole Français les « 350 000 agriculteurs français qui assurent 75 % de la production commercialisée » en laissant sous entendre que ce sont eux qui constituent une « agriculture digne de ce nom » et qui doivent, de ce fait, bénéficier d'une politique agricole adaptée (fiscalité, modernisation,...). Les autres relèvent plus d'une « politique sociale » dans « l'intérêt bien compris du pays qui est de maintenir une population rurale minimale en grande partie agricole »¹. Trois ans après, son successeur, Henri de Benoist revendique pour son association le soutien de 500 000 producteurs de céréales dans un publi-reportage inséré dans le *Nouvel Economiste*². On voit bien la mouvance des frontières du groupe de référence que revendiquent les associations spécialisées : tantôt très large quand il s'agit de montrer sa puissance, tantôt plus ramassé quand il s'agit d'affirmer une identité professionnelle spécifique.

En définitive, le dénombrement des agriculteurs représentés par les associations spécialisées est une opération éminemment politique et sensible. La définition du groupe de référence de ces organisations constitue un enjeu de poids dans la lutte pour la production et l'imposition d'un modèle légitime d'agriculture : cette lutte devient de plus en plus vive à mesure que décroît le nombre global d'agriculteurs³.

Les recompositions économiques et politiques relatives aux réformes des politiques agricoles (PAC puis GATT) s'accompagnent de modifications au sein du système de représentation des agriculteurs. Bien qu'il ne s'agisse pas dans ce travail d'évoquer de manière approfondie le présent, et encore moins de faire de la prospective, il peut être néanmoins utile de repérer les grandes tendances de cette recomposition syndicale en agriculture, d'en évoquer l'enracinement historique afin d'essayer de dégager des hypothèses explicatives des évolutions récentes

professionnels » représentent donc, selon ce critère, 33,7 % de l'ensemble des producteurs de céréales.

¹ *PAF* n°361 de décembre 1984.

² AGPB, *Le défi céréalier*, 1987, voir annexe n°41.

³ Il n'est pas anodin que le premier chapitre du dernier *Que-sais-je ?* consacré aux agriculteurs s'intitule *Combien sont-ils ?* et évoque le « séisme démographique » qui frappe le monde agricole (B. HERVIEU, *Les agriculteurs*, PUF *Que-sais-je ?*, 1996).

observées au sein des OPA. C'est l'objet de la troisième section de cette dernière partie. Forcément incomplète et partielle, elle peut contribuer à identifier des pistes pour de futures recherches utiles pour mieux cerner les mutations actuelles du syndicalisme agricole spécialisé et, plus largement, des mécanismes de représentation des agriculteurs.

Section III

Vers une fragmentation de la représentation des intérêts ?

31. De l'exploitation agricole à l'entreprise ?

Un trait marquant des années 1980-1990 est sans doute la très forte restructuration de l'agriculture, sous la pression des mesures de politiques agricoles visant l'accroissement de la compétitivité de l'agriculture. Dans tous les secteurs de l'agriculture, le phénomène s'observe avec plus ou moins d'intensité. Il peut se décomposer en deux aspects : la concentration de la production et la spécialisation. La concentration de la production est un phénomène global¹ mais que l'on retrouve, à des degrés divers, pour chaque type de produit agricole. De la même façon, le processus de spécialisation concerne à la fois les exploitations agricoles mais aussi les petites régions. La combinaison de ces deux processus entraîne l'apparition du concept de bassin qui, dans certaines situations, remplace celui de terroir². Ce glissement sémantique est révélateur de la prédominance des aspects économiques sur les évolutions et les réalités agricoles : le bassin est structuré par son aval, par le haut, par le marché, alors que le terroir évoque plutôt les racines, une référence à des valeurs ancrées, sur lesquelles on se base et à partir desquelles on peut se construire.

D'un point de vue géographique, les phénomènes de spécialisation et de concentration dessinent progressivement une mosaïque de modèles de production agricole étroitement spécialisés³. Le contexte économique des années 1980-1990 a

¹ En 1993, 180 000 exploitations occupent les 2/3 de la SAU (B. HERVIEU, *op. cit.*, p. 24). 20 % des plus grosses exploitations réalisent 60 % du chiffre d'affaire de l'agriculture (L. BOURGEOIS, *Politiques agricoles*, Flammarion, 1993, p. 34).

² B. HERVIEU, *op. cit.*, p. 32.

³ J.P. CHARVET, *La France agricole en état de choc*, Editions Liris, 1994, p. 51-64. On notera que le département, unité géographique traditionnellement utilisée pour caractériser l'agriculture, n'est pas l'unité la plus pertinente pour apprécier ces phénomènes de spécialisation. Le canton est probablement plus utile pour évaluer les phénomènes d'évolution

entraîné l'apparition de nouveaux clivages au sein du monde agricole : « toutes les orientations de production, toutes les classes de dimension économique, toutes les régions sont concernées par les difficultés financières (...) L'analyse des écarts traditionnels de revenus dans l'agriculture française entre les riches du Bassin parisien et les petits éleveurs de l'Ouest et du Centre n'est plus pertinente pour comprendre l'évolution des exploitations agricoles. Certaines exploitations de productions animales ont des taux de croissance et une rentabilité comparable à celle des meilleures exploitations céréalières. Des jeunes exploitants en grandes cultures sont confrontés à des difficultés financières graves et parfois à des dépôts de bilan comme le sont aussi des éleveurs ou des producteurs spécialisés en horticulture »¹. La recomposition spatiale se combine donc avec une recomposition des structures de production qui voit émerger de nouvelles lignes de clivage à l'intérieur des filières. On retrouve au sein des associations spécialisées des tensions issues de ces évolutions.

Ce processus de restructuration de l'agriculture n'est pas arrivé à son terme. Lors du Congrès de l'AGPB de 1991, Henri de Benoist souligne l'importance de la poursuite de la restructuration du secteur céréalier français : « La France doit pouvoir saisir la chance que lui offre sa pyramide des âges. Ceux qui veulent quitter l'agriculture doivent pouvoir le faire décentement. Il faut savoir utiliser toutes les aides que Bruxelles met à disposition des Etats pour restructurer la production »². Cet appel à la restructuration s'accompagne d'une volonté de soutenir la production de céréales dans les régions de rendements moyens : « Il faut veiller à l'équilibre des régions. Des actions spécifiques en faveur des régions dites "intermédiaires" sont de plus en plus nécessaires »³.

Comme on l'a vu dans la première section de ce chapitre, le secteur laitier, qui apparaissait dans les années 1960-1970 comme le refuge pour des petits producteurs, est maintenant fortement concentré⁴. Cette restructuration des

des structures agricoles, comme le montre très bien, dans le cas de la production laitière, l'étude de F. PLET, J. DUBUQUOIT et J.P. SIMONNEAUX, « Les transformations de la France laitière dans les années 80 », in *Structures agricoles*, CNASEA, n°4, 1993, p. 5-25.

¹ L. BOURGEOIS et F. COLSON, « Les exploitations agricoles françaises face aux mutations économiques de la décennie 80 », Projet de note à présenter à l'*Académie d'Agriculture* - séance du 17 juin 1992, p 15 et 21.

² *AGPB Contact* n°15 de juillet 1991.

³ *Ibid.*

⁴ Un tiers de la production est assuré par les gros producteurs de plus de 200 000 litres de lait, L. BOURGEOIS, *Politiques agricoles*, Flammarion (Dominos), 1993, p. 74. En réduisant considérablement le poids social du groupe des producteurs de lait, ce processus les rends

structures de production dans le secteur laitier est telle qu'elle force même l'admiration des céréaliers, qui pouvaient apparaître dans les années 1960-1970 comme ayant réglé le problème de l'hétérogénéité des structures de production : « il faut un vaste plan de restructuration céréalière, à base de nouveaux dispositifs de pré-retraites et de compléments de retraite, ainsi que de mesures favorisant des consolidations d'exploitations et des installations dans de bonnes conditions. En quelques sorte, il faut faire pour notre céréaliculture ce qui a été entrepris et réussit dans le secteur laitier en France, après l'instauration des quotas »¹.

En consacrant la prépondérance des aspects économiques dans les évolutions agricoles et en confrontant de plus en plus les exploitations aux contraintes des marchés, les dernières réformes des politiques agricoles mettent en relief les lignes de clivages qui se sont formées au sein de l'agriculture française depuis les années 1970. A la traditionnelle classification des exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX), qui oppose les filières et les régions, s'ajoute la polarisation entre les agriculteurs en difficultés et les exploitations économiquement performantes².

En faisant de la compétitivité le maître mot de la politique agricole actuelle, les dirigeants des associations spécialisées inscrivent leurs positions dans ces évolutions³. L'entreprise agricole devient le modèle qui, peu à peu, remplace celui de l'exploitation agricole des années 1960 : « entre les tenants de l'exploitation familiale pure et dure et les tenants de l'entreprise agricole moderne, il faudra bien choisir un jour »⁴. Cette dualité se retrouve dans le discours général des nouvelles politiques agricoles qui intègre la notion d'"agriculture duale". Il y a, d'un côté, les agriculteurs qui évoluent dans le cadre d'une économie de marché et qui relèvent de la politique économique et, d'un autre côté, ceux qui, plus fragiles économiquement, nécessitent un soutien et des mesures d'accompagnement relevant des politiques sociales ou

probablement plus dépendant les firmes d'aval qui connaissent aussi une concentration spectaculaire depuis 1984.

¹ « Savoir ce que l'on veut et le dire » par Henri de Benoist, in *AGPB Contact*, n°36 de janvier 1994.

² Le phénomène d'agriculteurs en difficultés s'est développé dans les années 80 et a été officiellement reconnu par l'extension à l'agriculture de la législation sur les faillites en 1988 (L. BOURGEOIS et F. COLSON, *op. cit.*, p 13).

³ P. LE ROY, *Les agricultures françaises face aux marchés mondiaux*, Armand Colin, 1993, p. 207-208.

⁴ P. LE ROY, *op. cit.*, p. 213.

d'aménagement du territoire¹.

Ces évolutions mettent en avant l'image de l'entreprise agricole. Elles ne font pas pour autant disparaître les logiques verticales au sein de l'agriculture. La pression des marchés, comme la manière dont se négocient les politiques agricoles, souvent par produit, continuent d'imprimer au monde agricole une logique verticale souvent dominante. L'âpreté croissante de la compétition économique induit un accroissement des tensions entre filières et un repli sur les logiques sectorielles.

Le repli syndical des céréaliers, illustré dans la deuxième section de ce chapitre, accentue la tendance déjà observée depuis les années 1970 de désengagement vis-à-vis des compromis établis avec les éleveurs à la fin des années 1960. Le financement du développement est, en particulier, le siège d'évolutions qui aboutiront à la réforme de 1995, mettant clairement en évidence la domination des logiques verticales centrifuges sur la logique d'unité professionnelle.

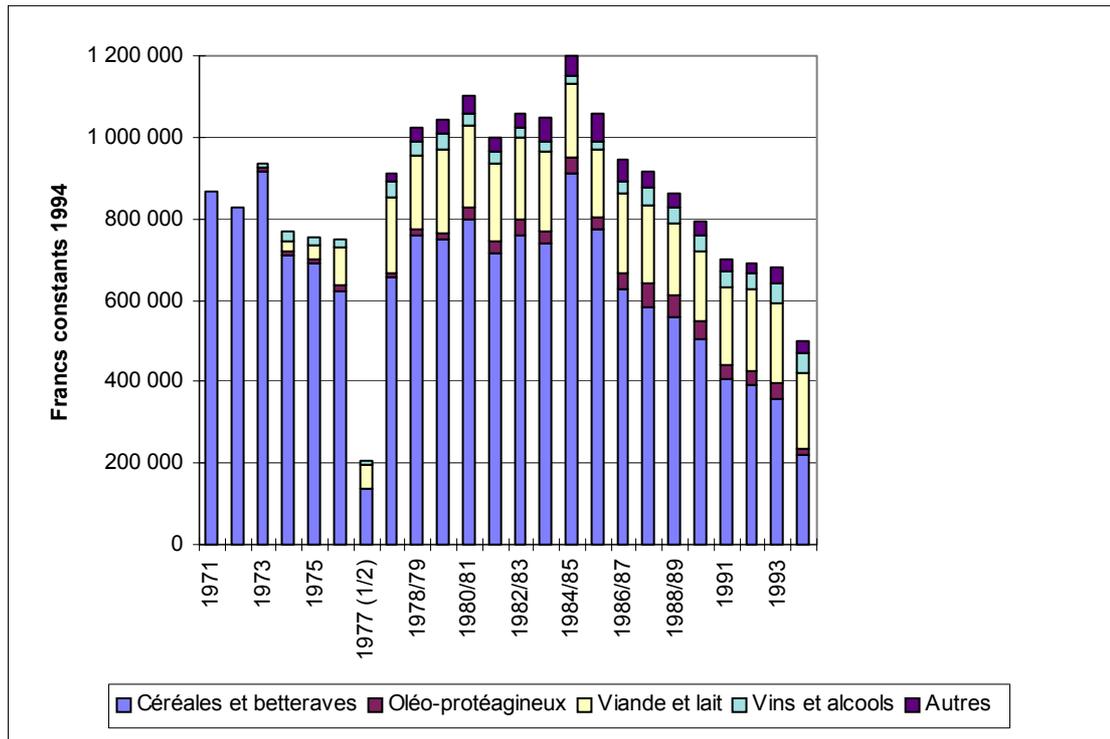
32. La fin du développement : un repli sur les filières ?

Comme nous l'avons vu dans le quatrième chapitre, la mise en place du FNDA et son alimentation financière a longtemps reposé sur les taxes parafiscales prélevées sur les céréales. Progressivement, d'autres productions ont été sollicitées pour alimenter ce fonds. Depuis vingt ans, l'évolution de sa composition, comme de ses emplois, est significative d'un double phénomène à la fois de désengagement partiel des producteurs de céréales mais aussi d'un recentrage, pour les sommes collectées, sur le soutien à des actions spécifiquement céréalières. Les deux graphiques suivants illustrent ces deux phénomènes relativement concomitants. On note sur le premier graphique l'érosion du volume du FNDA depuis le milieu des années 1980.

¹ Dans le cadre de la préparation du 11^{ème} plan, le Commissariat général au plan propose un double objectif pour la France : conforter la compétitivité du système agro-alimentaire français, assurer l'attractivité d'une France rurale vivante. « Sont ainsi reconnues deux fonctions principales de l'agriculture et, indirectement, l'existence d'au moins deux grands types d'agriculture » (J.P. CHARVET, *op. cit.*, 1994, p. 205).

Graphique n°34

Parts des différents secteurs dans le FNDA entre 1971 et 1994



Source : graphique établi à partir de données financières ANDA.

Le FNDA sert à financer soit des organismes nationaux (instituts techniques, organismes nationaux à vocation générale), soit des actions de développement principalement au niveau départemental, soit des actions considérées comme d'intérêt général (remplacements d'agriculteurs, formations, etc.). Une partie des fonds collectés sert donc à des actions bénéficiant directement ou indirectement aux producteurs de céréales. La partie des fonds bénéficiant directement aux producteurs de céréales est constituée par le budget alloué chaque année par l'ANDA à l'Institut Technique des Céréales et des fourrages (ITCF) : le montant de ce budget a correspondu pendant de nombreuses années à un pourcentage donné du FNDA (entre 10 et 15 %).

Depuis le milieu des années 1980 et, plus encore, depuis la récente réforme du mode de financement de l'ANDA en 1995, la proportion entre les sommes apportés par la taxe sur les céréales au FNDA et celle allouée à l'ITCF est en progression comme en témoigne le graphique suivant. Cet indicateur – montant du produit de la taxe céréale/montant du FNDA alloué à l'ITCF – pourrait être appelé "taux de retour" de la taxe céréale : il illustre bien le repli du

secteur des céréales sur ses intérêts propres.

Graphique n°35

Source : graphique établi à partir de données financières ANDA.

Cette mesure du taux de retour des taxes sur les céréales est probablement en deçà de la réalité, dans la mesure où une partie des fonds du FNDA contribue au financement d'actions de développement dans des départements à dominante céréalière¹. Dans tous les cas, ce calcul témoigne indéniablement de la tendance au désengagement des producteurs de céréales par rapport au financement du développement². Ce désengagement reste toutefois relatif. La réforme du financement de l'ANDA de 1995 stipule que la contribution d'une production doit être égale à son poids dans le chiffre d'affaire de l'agriculture : or, les céréales, constituant 16 % du chiffre d'affaire de

¹ Voir en annexe n°45 la répartition des aides ANDA selon la branche et selon le niveau géographique entre 1991 et 1993.

² Ce désengagement est le fruit d'un équilibre entre la baisse des différentes taxes sur les céréales. En 1996, la suppression de la taxe BAPSA sur les céréales (4,45 F sur 13,10 F de taxes totales sur une tonne de blé) permet aux céréaliers d'envisager une légère augmentation de leur contribution à l'ANDA (*AGRA Presse* n°2533 du 9 octobre 1995).

l'agriculture, contribuent encore pour 23 % au financement de l'ANDA fin 1995¹.

Evoquant la période récente, l'avant dernier directeur de l'AGPB est clair : « Depuis 4 à 5 ans, la politique de l'AGPB est de dire : “le temps des solidarités s'achève” car le secteur a perdu sa marge de manœuvre, il n'a plus les moyens de le faire : les secteurs ont évolué considérablement : les producteurs de lait n'ont plus besoin de solidarité, ils ont eu les quotas mais aussi un plan de restructuration »².

Les clivages apparaissent entre productions mais aussi entre régions. Le retour sur les fonds de l'ANDA est un paramètre qui compte de plus en plus dans les débats. La Chambre régionale d'agriculture de Bretagne estime à 50 % son taux de retour en incluant les enveloppes directement reçues de l'ANDA et les retours indirects via les instituts techniques. Sa revendication se situerait autour d'un retour à 75 % environ³. Qu'elles se développent entre filières ou entre régions, les tensions entre type de producteurs s'accroissent et renforcent les tendances particularistes.

33. Vers une fragmentation de la représentation des agriculteurs ?

Dans le contexte de concentration et de spécialisation des exploitations agricoles et des régions, les associations spécialisées voient se développer les tensions en leur sein. Les grands et les moyens céréaliers adoptent des visions parfois différentes de ce que pourrait être une baisse des prix des céréales dans le cadre des réformes des politiques agricoles. Ces tensions internes se gèrent le plus souvent par des compromis, des responsabilités partagées et parfois une certaine atonie lors de moments cruciaux de négociation des politiques agricoles⁴. Du côté

¹ *AGRA Presse* n°2533 du 9 octobre 1995, p. 18.

² Entretien avec Pierre Mordillat, mai 1993.

³ *AGRA Presse* n°2508 du 27 mars 1995, p. 19.

⁴ Les grands céréaliers sont plutôt représentés par Henri de Benoist, le président actuel de l'AGPB, alors que les moyens se reconnaissent plutôt dans Jacques Vorimore, l'actuel secrétaire général de l'AGPB. De fait, l'AGPB n'a pas pris de positions officielles avant octobre 1991 dans les négociations agricoles (entretien avec un cadre de la Coopération céréalière SIGMA).

des producteurs de lait, même si elle reste localisée dans le peu de régions où existe une concurrence réelle entre acheteurs de lait, la création de COLLECTA marque une polarisation de plus en plus forte entre une logique économique et une logique plus sociale et territoriale qui intègre la défense d'un ensemble de producteurs disparates. Ces lignes de clivages internes aux associations spécialisées ne semble pourtant pas les mettre en danger.

Quelles peuvent être les évolutions à venir du syndicalisme agricole majoritaire en France ? Comment peuvent se positionner les associations spécialisées ? Un éclatement de la FNSEA est-il possible ? Il ne s'agit pas dans ce travail de faire de la prospective mais l'analyse des évolutions récentes peut aider à imaginer l'avenir et à identifier ce qui pourrait constituer des pistes pour de futures recherches.

Une première tendance qui s'observe est le rapprochement des différentes filières de produits dans les régions de grandes cultures. Ce rapprochement se matérialise par plusieurs choses. C'est le cas par exemple de la recomposition du secteur coopératif, qui combine de plus en plus souvent l'activité céréalière avec celle des oléo-protéagineux. A la fin des années 1980, la fusion des unions de coopératives céréalières UNCAC et de UGCAF dans SIGMA se fait avec la participation de la filière des oléo-protéagineux à travers SOFIPROTEOL. En novembre 1992, la Fédération française des coopératives agricoles de céréales (FFCAT) s'élargit aux oléo-protéagineux¹. En juillet 1993, une Union de coopérative est créée en Picardie pour rassembler les filières céréalières et betteravières : « L'idée qui sous-tend la création de l'Union des betteraviers et des céréaliers (UBC) est de faire travailler ensemble des sociétés de filières séparées économiquement mais dont les acteurs d'amont sont les mêmes : les betteraviers sont tous céréaliers »².

De la même façon, les producteurs de plantes à protéines, rassemblés depuis 1974 dans Association française des producteurs de plantes à protéines (AFPP), se regroupent avec les producteurs d'oléagineux (AGPO) pour créer la FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) en 1990 sous la houlette de leur président, Jean-Claude Sabin.

L'autre indicateur de ce rapprochement est le mouvement des cadres

¹ *AGRA France* n°2385 du 14 novembre 1992.

² *AGRA France* n°2420 du 17/07/93.

salariés entre associations spécialisées de grandes cultures et la “porosité institutionnelle” avec la FNSEA. Georges-Pierre Malpel, directeur général de la FNSEA depuis 1989, devient délégué général du groupe “Céréaliéristes de France”¹ en juillet 1993 : « la nomination de M. Malpel pourrait faciliter certains rapprochements ultérieurs d’organisations agricoles, dans le secteur des grandes cultures. On remarquera notamment l’arrivée d’une nouvelle équipe dirigeante chez les planteurs de betteraves à la CGB où le président Ducroquet ne fait pas mystère de son souhait d’une convergence céréalo-betteravière qui mettrait fin à une traditionnelle paix armée entre ces deux secteurs »². M. Jeanroy, ancien directeur de l’AGPM, devient directeur de la CGB en 1992. Olivier de Gasquet, l’actuel directeur de la FOP, vient lui aussi de la FNSEA.

Le troisième indicateur de ce rapprochement entre les associations spécialisées de grandes cultures se manifeste par les prises de positions communes plus fréquentes. Le directeur de l’AGPB de l’époque évoque ces rapprochements : « les réformes viennent vraiment quand il y a des problèmes financiers. Ce qui veut dire que nous n’en sommes pas encore là. Ceci étant, il y a des réflexions et on a des contacts, des réflexions en commun qui sont allées assez loin avec les autres associations spécialisées de productions végétales, notamment l’AGPM et la FOP. Il y a aussi la betterave mais c’est très particulier. On cherche des solutions. Henri de Benoist nous met en garde : même si on s’unit, les économies ne vont pas être considérables. A l’AGPM, il y a un ingénieur et un directeur qui fait plus du technique que de l’économique, à la FOP ils sont peut-être trois. Dans notre secteur, AGPB et AGPM peuvent apparaître comme des doublons : ça peut créer un peu de concurrence, d’émulation mais ça permet aussi à des tendances de s’exprimer... Si vous faites chapeauter tout de suite les gens du Sud-Ouest par Henri de Benoist, sans avoir la possibilité de se sentir mieux dans l’AGPM, vous allez recréer des tensions (...)

L’autre exemple est la FOP, qui est une organisation beaucoup plus récente, qui coiffe des secteurs très différents : les gens du colza, du tournesol (...) Un de leur problème est de faire la synthèse de cela.

De tels rapprochements inquiètent la FNSEA : c’est quelque chose qui peut retrouver une dynamique à lui tout seul. Ce qui serait peut-être une bonne chose (...) »³.

¹ Le groupe Céréaliéristes de France regroupe dans une même entité l’AGPB, l’ITCF et Unigrains.

² *AGRA France* n°2398 du 13 février 1993.

³ Entretien avec Pierre Mordillat, mai 1993. Lors d’un autre entretien, l’ancien président de l’AGPB s’interroge sur la pertinence du maintien des associations spécialisées de grandes

Les tensions évoquées plus haut entre les tenants d'une agriculture compétitive et ceux d'une agriculture intégrant des préoccupations d'aménagement du territoire s'expriment de plus en plus clairement au sein de la FNSEA. En 1993, lors d'un conseil national, « la FNSEA a toutefois réussi à maintenir l'unité au prix de quelques échanges parfois rugueux. Car il faut bien que coexistent ceux qui sont plus enclins à la protection aux frontières avec ceux, comme les céréaliers, qui misent avant tout sur le maintien des capacités à l'exportation »¹. En 1994, à la veille du congrès de la FNSEA, les quatre associations spécialisées de grandes cultures (AGPB, CGB, AGPM et FOP) élaborent un texte commun de contribution au rapport d'orientation. Ce texte réaffirme la priorité pour une voie économique de l'agriculture face à une ligne Lapie-Tesseydou qui défend une politique de redistribution des aides publiques à l'agriculture en faisant de l'aménagement du territoire un axe majeur de la politique agricole². Les différentes positions sont alors claires et les associations spécialisées de grandes cultures occupent le devant de la tendance économique et entrepreneuriale de l'agriculture. Mais les vives tensions issues de l'après-GATT n'ont pas amené d'éclatement syndical³.

En 1995, un autre rapport commun de trois associations spécialisées de grandes cultures (AGPB, AGPM et FOP) réaffirment la position spécifique de ces organisations sur la question de la valeur ajoutée agricole. En prônant la réduction des charges de mécanisation et la poursuite de l'agrandissement des structures d'exploitations, les associations spécialisées de grandes cultures ne changent pas de cap⁴. La concentration et l'approche économique restent les bases de leur discours.

En 1996, les principaux tenants de la voie souhaitant intégrer l'aménagement du territoire à la politique agricole feront une sortie remarquée de la FNSEA, marquant ainsi la victoire de la ligne incarnée par les associations spécialisées de grandes cultures.

cultures comme l'AGPM, la FOP, l'AGPB et imagine des regroupements possibles (entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

¹ *AGRA France* n°2428 du 11 septembre 1993.

² *AGRA France* n°2454 du 12 mars 1994. Voir aussi en annexe n°47 un article du Monde sur le congrès de la FNSEA de 1996.

³ Evoquant le Congrès de Tours de la FNSEA de mars 1994, l'éditorialiste d'*AGRA France* souligne l'influence croissante des logiques verticales : « des filières qui ont empêché, au congrès, les dérives des tables de la loi syndicales et qui savent que l'après-GATT émettent inéluctablement à leur profit les prérogatives de la FNSEA » (*AGRA France* n°2456 du 26 mars 1994).

⁴ *AGRA Presse* n°2506 du 13 mars 1995.

Cette prise de parole en dehors des institutions classiques de la représentation des agriculteurs est un signe de l'affaiblissement de la FNSEA dans sa capacité à exprimer et faire la synthèse entre les différentes tendances au sein de l'agriculture française. Déjà, à la fin des années 1980, le Club Demeter, fondé par Philippe Neeser, avait pour objectif de jouer un rôle de communication à destination des journalistes et des personnes s'intéressant à l'agriculture : sa finalité était de parler d'une seule voie et de permettre des débats les plus ouverts entre experts et responsables agricoles¹.

Après la réforme de la PAC, un groupe d'agriculteurs de l'Aisne, proche de l'AGPB, publie un document intitulé *Agriculture 2000* qui fait alors grand bruit. L'objectif est alors de prendre clairement position pour une agriculture économique débarrassée des questions sociales. En centrant son analyse sur les effets de la réforme de la PAC sur les producteurs de grains et la "filière grains", ce rapport englobe les exploitations de grandes cultures et donne plus de consistance à ce groupe informel qui s'exprime de plus en plus en tant que tel.

Ces évolutions s'inscrivent dans le contexte plus global de baisse du taux de syndicalisation des agriculteurs à partir des années 1980² et d'érosion lente du soutien des agriculteurs à la FNSEA. Traditionnel baromètre pour les syndicats agricoles, les élections aux Chambres d'agriculture de janvier 1995 montrent bien la montée de la contestation de gauche – Confédération paysanne – comme de droite – Coordination rurale –³. Le syndicalisme FNSEA-CNJA reste cependant majoritaire et tente de reprendre de l'influence en gérant la répartition des droits à produire. Le débat interne à la FNSEA sur le plafonnement et la répartition des aides n'est pas facile à conduire et chaque filière, prise séparément, a des marges de manœuvre réduites.

¹ Demeter organise régulièrement des débats entre décideurs du monde agricole auxquels les journalistes ne sont pas conviés. Cela permet une liberté de parole appréciée (Entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997).

² P. LE ROY, *op. cit.*, p. 44-45. La désyndicalisation ne profite pas forcément aux syndicats contestataires : « la syndicalisation est passée d'environ 80 % à 50 % aujourd'hui (...) souvent, les agriculteurs semblent avoir quitté le syndicalisme plutôt que d'être passés à d'autres bords (...) En fait, les gens quittent le syndicalisme pour aller nulle part » (propos d'un expert professionnel cité par E. FOUILLEUX, « La réforme de la politique agricole commune au sein du système politico-administratif français : analyse d'un changement de politique publique comme processus d'apprentissage social », in les *Cahiers du CERAT*, 1995).

³ B. HERVIEU, *Les agriculteurs*, PUF Que-sais-je ?, 1996, p. 87-88. La FNSEA-CNJA passent de 64,32 à 59,8 % des voix entre 1989 et 1995. La Confédération paysanne de 18,08 à 20,10 % et la coordination rurale-FFA de 5,19 à 12 % (AGRA Presse, supplément au n°2501 du 6 février 1995).

Evoquant le risque d'un élargissement de la sole céréalière, le président de l'AGPB exprime bien la manière dont la défense des intérêts de la céréaliculture englobe la prise en compte d'autres intérêts spécifiques : « il faut éviter l'afflux d'hectares supplémentaires vers la céréaliculture, soit du fait de retournements de terres illégaux, soit pour cause de politiques défavorables à d'autres productions »¹. Lors de leur congrès de 1996, les producteurs de céréales décident de reconduire la taxe BAPSA, qui devait être supprimée cette année, et d'en affecter le produit, environ 200 millions de francs, au secteur bovin, touché par la crise de la vache folle. Cette mesure de générosité bien comprise vise à atténuer les effets négatifs qu'aurait pu avoir la crise bovine sur le secteur céréalier².

Depuis la réforme de la PAC de 1992, la plus grande transparence induite par la mise en place des aides directes met à jour les limites de la solidarité professionnelle. En septembre 1996, les céréaliers français s'opposent farouchement à une réduction des aides céréalières au profit des éleveurs proposée par la Commission européenne³. Les tensions sont vives sur le plan syndical. La Confédération paysanne organise en novembre 1996 l'occupation des bureaux de l'AGPB. Par cet acte symbolique fort, l'opposition syndicale désigne directement ceux qui, à travers la FNSEA, s'opposent de la manière la plus vigoureuse à une redistribution des aides.

¹ AGRA Presse n°2520 du 19 juin 1995.

² Trans Rural Initiatives, n°71 de juin 1996. Un communiqué commun AGPB-AGPM, FNSEA et FNB affirme l'unité de position entre ces filières qui, de fait, se rassemblent derrière les positions de l'AGPB, notamment en ce qui concerne la baisse revendiquée du taux de jachère (communiqué commun du 22 mai 1996).

³ Trans Rural Initiatives, n°76 de septembre 1996, p. 3 : « le président de l'AGPB, Henri de Benoît, a repoussé l'idée émise par le président de la FNSEA d'un rééquilibrage des soutiens entre secteurs. Le premier peut compter sur l'appui des responsables professionnels laitiers. Même s'il est issu d'un département allaitant, le vendéen Luc Guyau ne peut ignorer qu'il doit son poste à l'alliance entre les céréaliers et les laitiers ».

CONCLUSION

La domination de la FNSEA par la nouvelle génération de syndicalistes issus du CNJA, concrétisée par la présidence de Michel Debatisse en 1971, est à peu près contemporaine avec le début des difficultés de l'agriculture française. Les grèves du lait de 1972, la croissance des excédents laitiers et la mise en place de la taxe de co-responsabilité en 1978 marquent les premières fractures au sein d'un secteur qui avait porté beaucoup d'espairs pour la génération de dirigeants agricoles qui accède aux responsabilités. Très tôt placés face à la contrainte d'une maîtrise de l'offre de production, les producteurs de lait français, à travers le syndicalisme spécialisé et la FNSEA, repousseront au maximum les mesures de contingentement de la production qui finiront par s'imposer à eux en 1984 avec la mise en place des quotas laitiers. Les secteurs porcins et avicoles ne tiennent pas non plus toutes leurs promesses et les déçus du productivisme sont de plus en plus nombreux. La poursuite de l'expansion céréalière se fait dans un contexte de rétrécissement des marges qu'atténue une progressive concentration de la production et la poursuite des gains de productivité.

Pour les céréales comme pour le lait, les associations spécialisées poursuivent leur lutte pour l'élargissement des débouchés afin de maintenir le revenu des producteurs dans ce contexte difficile. La question de l'adaptation des structures de productions se pose avec vigueur dans le secteur laitier, alimentant, dans certains départements, la contestation et la dissidence syndicale par rapport au couple FNPL/FNSEA. A travers la diversification – oléo-protéagineux – et l'accroissement de la productivité les producteurs de céréales trouvent les moyens de maintenir leurs revenus. C'est aussi de la part des céréaliers le début d'un repli sur leurs intérêts spécifiques avec la pression pour une participation des autres productions au FNDA et l'accroissement de la part du FSCE consacré aux actions en faveur des céréales. Les compromis établis à la fin des années 1960 avec les éleveurs s'effritent.

Pour les associations spécialisées, ce sont aussi les années du renouvellement des dirigeants. Jean Deleau et Henri Mennesson, qui dirigeaient l'AGPB depuis 1945, laissent la place à Philippe Neeser et Etienne David en 1974. Robert Gaboriaud, directeur de la FNPL depuis 1945, laisse sa place à

Bernard Jean en 1975¹. La tentative de la FNSEA pour mettre au pas les associations spécialisées en captant une partie de leurs ressources financières échoue. Même si les associations spécialisées et la FNSEA jouent l'alliance, car elles partagent des intérêts communs bien compris, les associations spécialisées de grandes cultures prennent leurs distances avec le syndicalisme agricole général. Cette situation persistera et s'aggravera sous la présidence de François Guillaume (1979-1986). Cela marque-t-il le début d'une implosion syndicale ? L'analyse de la période récente montre que non. Toutefois, les fractures et les tensions apparues dans les années 1970 s'accroissent et multiplient les lignes de clivages au sein même des associations spécialisées.

Aujourd'hui, plus que jamais, les intérêts spécialisés expriment directement leurs points de vue sur les grandes questions de politique agricole. Plus exposés aux critiques et aux comparaisons du fait de la transparence introduite par le système des aides directes, les producteurs spécialisés renforcent leur communication à destination d'un public diversifié. La sectorisation des politiques agricoles reste un phénomène dominant et les dernières propositions de la commission européennes ne remettent pas en cause un traitement cloisonné et vertical des questions agricoles. Le syndicalisme majoritaire se remet difficilement de la réforme de la PAC qu'il a subit et des accords du GATT. Le difficile congrès de la FNSEA de 1996 a évité l'éclatement mais n'a pas inversé la tendance qui semble paralyser la fédération des exploitants, plus que jamais soumise aux intérêts spécialisés.

La dissociation de plus en plus marquée entre les différentes logiques verticales fragilise l'unité syndicale, qui est au fondement de la légitimité de la FNSEA. Cette unité, compromis de plus en plus fréquemment renouvelé, ne repose-t-elle pas sur la nécessité de faire poids dans un contexte démographique très défavorable ? Quelle que soit la filière considérée, l'image de l'entreprise agricole domine le discours des responsables professionnels spécialisés. Malgré les tensions internes, la cohésion syndicale agricole reposerait-elle sur cette vision commune d'une entreprise agricole enfin réalisée ? Liés politiquement entre eux, afin de continuer à peser dans le jeu politique français, les différents secteurs de l'agriculture française sont aussi reliés par la nécessité d'arbitrer et de gérer ensemble l'évolution des aides publiques et des droits à produire qui déterminent

¹ Victime d'un grave accident, Bernard Jean décède en 1976. C'est Bernard Giroux qui lui succède à la direction de la FNPL.

les conditions qui permettront demain à certaines entreprises agricoles de continuer à produire tout en entraînant la disparition des autres.

Les représentants des associations spécialisées doivent faire face à plusieurs fronts. Celui de l'opposition interne avec les clivages qui se développent et se diversifient au sein du monde agricole. Celui des pressions externes issues des mouvements écologistes et, plus largement, des mouvements d'idées en faveur d'une nouvelle ruralité. La marge de manœuvre est étroite : négocier les meilleures conditions pour le maintien d'une activité économique tout en navigant entre les contraintes et les pressions diverses qui ont de plus en plus de mal faire coïncider l'image des campagnes française avec une agriculture hautement technifiée et devenue, à beaucoup d'égards, une activité économique comme les autres.

CONCLUSION GENERALE

Avant de tirer les conclusions de ce travail, nous allons rapidement passer en revue les moments forts de l'histoire des associations spécialisées. Les principales associations spécialisées naissent dans la période de l'entre-deux-guerres. Elles se constituent à l'origine pour défendre les intérêts d'agriculteurs, souvent installés sur de grandes structures, et dont la production est de manière significative vendue sur les marchés agricoles. Mettant en avant la défense globale d'un produit donné, leur action se focalise surtout sur sa mise en marché, dans des conditions permettant la poursuite et le développement de leurs systèmes de production. A cette époque, sauf pour le vin et la betterave, les productions agricoles ne sont que très partiellement mises en marché. Le blé, comme le lait, sont en partie auto-consommés localement. En se consacrant à un produit en particulier, les associations spécialisées contribuent à créer l'image d'une agriculture composée de différents secteurs verticaux, animée par des agriculteurs spécialisés, compétents dans un métier particulier. Cette image ne reflète pourtant la réalité que de quelques petites régions : la polyculture-élevage domine largement la plupart des régions françaises en cette première moitié de notre siècle.

Dans le secteur des céréales, l'AGPB, dirigée principalement par des grands exploitants des régions du Nord et du Bassin parisien, réussit à gagner progressivement la confiance de nombreux responsables agricoles locaux. Les prises de positions et les discours de ses dirigeants appellent à une action devant bénéficier à tous les producteurs de blé. Dans la réalité, et compte tenu des moyens de communication existants, il est probable que seule la petite fraction des producteurs livrant leur blé aux coopératives et lisant régulièrement la presse syndicale locale connaît vraiment l'AGPB, et peut donc raisonnablement constituer son groupe de référence. L'engagement des dirigeants de cette jeune

organisation dans le développement du mouvement coopératif céréalier leur offre l'opportunité de mettre en pratique leurs conceptions et de se faire connaître plus largement auprès des producteurs de blé dans la plupart des régions de France.

Lors de la crise des années 1930, l'AGPB apparaît ainsi comme l'organisation la mieux placée pour défendre les intérêts de tous les producteurs de blé. Une bonne connaissance technique des dossiers du secteur céréalier confère à ses dirigeants une position de premier plan dans l'élaboration des mesures de politique agricole visant à réguler la production de céréales en France. Hostiles par principe à l'emprise de l'Administration sur les affaires agricoles, ils entretiennent cependant des relations étroites avec les pouvoirs publics et participent activement à la recherche de solutions et à leur mise en application à travers les mesures et réglementations prises durant cette période. Depuis la fin de la Première guerre mondiale, l'Etat intervient de plus en plus sur les questions agricoles. Les associations spécialisées, s'appuyant en partie sur un réseau d'anciens élèves d'écoles d'agronomie, tissent des liens avec l'Administration dans l'esprit d'un corporatisme économique qui entend soumettre les décisions concernant l'organisation des marchés des produits agricoles aux seuls professionnels. L'épisode difficile de la mise en place de l'ONIB, en 1936, ne doit pas cacher la tendance à une imbrication croissante entre pouvoirs publics et organisations d'agriculteurs dans la mise en place des mesures et réglementations agricoles, tendance qui se renforcera et s'institutionnalisera sous le régime de Vichy.

Dans les secteurs de la betterave et du vin, les associations spécialisées contribuent à la mise en place de politiques favorables à une stabilisation des prix et, partant, à l'expansion de ces secteurs. Comme pour le blé, la politique instaurée durant les années 1930, pour le vin comme pour la betterave, constituera une référence fondamentale pendant près de 30 ans. Le secteur laitier apparaît plus composite. La diversité des modes d'organisation et la multiplicité des marchés des produits laitiers, la grande hétérogénéité des régions de production et des formes d'organisation des producteurs rendent difficile l'audience de la CGL auprès des producteurs à l'échelle nationale. L'existence d'un secteur coopératif, très développé dans quelques régions mais quasiment inexistant dans d'autres, contribue à freiner le développement du syndicalisme spécialisé laitier. Dominé par l'aval – maquignons et commerçants –, le secteur de la viande ne connaît la même dynamique d'organisation que celui des céréales ou du lait.

En se démarquant du corporatisme organique qui dominait jusque-là les organisations agricoles centrées sur des identités locales fortes, les jeunes associations spécialisées introduisent de nouvelles formes de légitimité basées sur l'excellence technique et la maîtrise des questions économiques. Leur action reste cependant très liée à celles des autres organisations agricoles : tant financièrement que pour se faire connaître, les associations spécialisées s'appuient sur les organisations agricoles locales et nationales, qu'elles contribuent en partie à animer. En particulier, les chambres d'agriculture sont leur principal soutien, tant sur le plan financier que politique. Le syndicalisme à vocation générale regarde avec plus de méfiance l'émergence de ces organisations, qu'il perçoit parfois comme concurrentes à la mission qu'il se donne d'organiser le monde agricole dans son ensemble.

Cet engagement précurseur des associations spécialisées dans la structuration des marchés agricoles préfigure le processus de modernisation de l'agriculture française qui prendra toute sa vigueur après 1945. L'épisode du régime de Vichy consacre en quelque sorte la vision par produit introduite par les associations spécialisées. Plus généralement, l'expérience de la corporation paysanne, même si elle ne prend pas toujours la direction souhaitée par les dirigeants agricoles dans les années 1930, scelle les bases du futur syndicalisme à vocation générale : l'assise territoriale, confortée par les premières élections de dirigeants agricoles, se double d'une assise verticale, incarnée par les groupes spécialisés, nouvelle appellation des associations spécialisées.

Les associations spécialisées se créent ou renaissent rapidement après la Libération. Toutes mettent en avant la défense des prix comme élément central de leur action. Après des débuts difficiles, liés à leur engagement auprès du régime de Vichy, elles reprennent dès 1948 une place importante dans la concertation avec les pouvoirs publics pour impulser un élan de modernisation dans l'agriculture française. En resserrant ses liens avec le mouvement coopératif céréalier et en mettant en place un système de cotisations directement perçues à la livraison du blé, l'AGPB se donne rapidement les moyens financiers qui vont lui permettre d'asseoir sa puissance et son indépendance. L'organisation des céréaliers, alliée à celle des betteraviers, domine la FNSEA et l'APCA pendant les années 1950. Cette domination n'est pas seulement liée à leur puissance économique ou à leur influence auprès des parlementaires : les profits symboliques qu'elles retirent de leur engagement dans l'action technique comptent aussi, dans cette période où le progrès et la modernisation de l'agriculture deviennent les valeurs centrales d'une branche économique jugée en retard.

En consacrant la domination d'un nouveau mode de légitimité, basé sur la compétence technico-économique et gestionnaire de l'exploitant agricole, ces années 1950 voient l'achèvement d'un processus, engagé durant l'entre-deux-guerres, de mise à l'écart des notables ruraux qui, dans le cadre d'un corporatisme organique, avaient fondé leur légitimité sur une domination avant tout politique et sociale d'un territoire donné. Ce processus, lent et d'inégale ampleur suivant les régions, est accéléré par les actions syndicales, techniques et d'organisation des marchés, qui véhiculent les valeurs de progrès et d'accomplissement individuel à travers l'activité économique.

La loi Laborde sur l'indexation des prix des principaux produits agricoles, votée en 1957, marque l'apogée de la domination des associations spécialisées sur l'ensemble du monde agricole. Cette victoire sera de courte durée puisque l'avènement de la V^e République, en 1958, entraîne l'annulation de ces dispositions. Privilégiant l'exécutif au détriment d'un pouvoir parlementaire relativement discrédité sous la quatrième république, le mode de gouvernement du début des années 1960 va obliger les organisations agricoles à diversifier leurs stratégies d'action, auparavant largement basées sur la pression parlementaire. Les lois d'orientations de 1960-1962 et la mise en place de l'Europe agricole marquent l'aboutissement de la politique de modernisation amorcée depuis 1945.

Comme la plupart des organisations agricoles, les associations spécialisées se renforcent au début des années 1960 en embauchant du personnel nouveau. L'AGPB concentre ses efforts sur les questions internationales et en particulier sur la construction européenne : son assise financière et son articulation étroite avec les coopératives céréalières lui donnent les moyens de son autonomie. Les associations spécialisées de produits animaux voient leur influence croître. Depuis la crise agricole de 1953, les pouvoirs publics accordent une attention croissante aux éleveurs qui bénéficient, de par les lois de l'élevage de 1966, d'un arsenal juridique et institutionnel favorable à la modernisation prônée par leurs dirigeants.

Localement, les sections laitières des FDSEA sont investies par les jeunes syndicalistes du CNJA qui, avec le soutien bienveillant de l'administration gaulliste, prennent progressivement les rênes de la FNSEA. La FNPL modifie son système de cotisation et s'enracine plus solidement dans les départements à forte production laitière. L'importance croissante des débouchés animaux et la contestation de la domination des associations spécialisées de grandes cultures sur la FNSEA obligent ces dernières à négocier des compromis avec la nouvelle génération de syndicalistes. En 1970, le principe de la hiérarchie des prix entre céréales et produits animaux est établi, le Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE) est mis en place.

L'apparente rivalité entre jeunes éleveurs et céréaliculteurs se résout rapidement dans une alliance basée sur des valeurs communes : vision de l'exploitation agricole comme une entreprise, et volonté de s'impliquer dans la gestion économique de l'aval de l'agriculture. Cette alliance repose, aussi et surtout, sur l'intérêt bien compris du débouché croissant pour les céréales que représente le modèle d'intensification de l'élevage prôné par les jeunes syndicalistes. De fait, les conflits syndicaux du début des années 1970 apparaissent au sein-même des secteurs d'élevage récemment modernisés – lait et porcs – et non, comme auraient pu le laisser penser les débats des années 1960, entre céréaliers et éleveurs. Le mouvement des paysans-travailleurs puise ses racines dans la contestation syndicale du Grand-Ouest et les grèves du lait de 1972. La Fédération française de l'agriculture (FFA), créée en 1969, rassemble des agriculteurs nostalgiques du corporatisme économique intransigeant des années 1950. Elle constitue en quelque sorte une tendance

défendant, de manière radicale, certaines idées qu'ont pu incarner, à un moment donné, les associations spécialisées de grandes cultures.

Pendant les années 1970, la nouvelle génération de syndicalistes qui domine la FNSEA, présidée par Michel Debatisse depuis 1971, se trouve confrontée aux lignes de fracture qui se multiplient au sein de l'agriculture française. L'AGPB garde plus que jamais son autonomie, et résiste aux pressions de la FNSEA qui tente, entre 1970 et 1976, de soumettre les associations spécialisées à sa tutelle par le biais d'un contrôle sur leurs ressources financières. La poursuite de l'expansion céréalière se fait alors dans un contexte de rétrécissement des marges, atténué une progressive concentration de la production et la poursuite des gains de productivité. Les céréaliers amorcent un repli sur leurs intérêts spécifiques en accentuant leur pression visant à obtenir une participation des autres productions au FNDA, ainsi que l'accroissement de la part du FSCE consacré aux actions en faveur des céréales. Les compromis établis à la fin des années 1960 avec les éleveurs s'effritent. Les exportations céréalières, en croissance constante depuis le début des années 1970, s'envolent littéralement au début des années 1980. Avec l'arrivée de produits de substitution des céréales sur le marché européen, les exportations céréalières françaises s'orientent de plus en plus vers les pays tiers. L'internationalisation des préoccupations de l'AGPB se confirme : le destin des céréaliers se joue de plus en plus dans un face-à-face avec les Etats-Unis, directement ou par le biais de la Commission européenne.

Après la modernisation rapide du secteur laitier et les grèves du lait de 1972, la croissance des excédents laitiers et la mise en place de la taxe de co-responsabilité en 1978 sont l'occasion de violents conflits syndicaux au sein d'un secteur qui, pourtant, avait porté beaucoup d'espairs pour la nouvelle génération de responsables agricoles. Depuis l'adoption d'une organisation commune du marché du lait en 1967, l'offre dépasse régulièrement les débouchés solvables. Très tôt placés face à la contrainte d'une maîtrise de l'offre de production, les producteurs de lait français, à travers la FNPL et la FNSEA, repoussent au maximum les mesures de contingentement de la production, qui finissent par s'imposer à eux en 1984 avec la mise en place des quotas laitiers. A partir de 1985, la politique des quotas laitiers "enferme" d'une certaine manière les producteurs de lait dans un mode de régulation spécifique dominé par une logique d'opposition avec les transformateurs. Les conséquences de ce mode de gestion se font rapidement sentir par une baisse importante du nombre des producteurs. Les

producteurs de lait ont cessé d'être un groupe social important capable de peser au sein du monde agricole.

Alors que la FNSEA adopte plutôt une attitude conflictuelle vis-à-vis du gouvernement socialiste à partir de 1981, les associations spécialisées, plus pragmatiques, poursuivent la défense de leurs intérêts bien compris. Après les quotas laitiers, l'ouverture des négociations du GATT, en 1986, et les différentes "retouches" apportées à la PAC, avant sa réforme en 1992, remettent en cause les principes sur lesquels s'était fondée l'expansion agricole des années 1960-1970. L'AGPB, dont l'équipe dirigeante se renouvelle en partie en 1986, affirme une stratégie plus offensive, n'hésitant pas à avoir recours à une vigoureuse politique de communication à l'attention d'un large public. Elle n'hésite pas non plus à mettre en avant ses intérêts spécifiques, sans forcément recueillir l'assentiment de la FNSEA. D'autres associations spécialisées, comme la FOP qui intervient directement dans les négociations qui la concerne, suivront cet exemple.

Après la réforme de la PAC, en 1992, la plus grande transparence du système des aides directes met clairement au jour la sectorisation des politiques agricoles. Les tensions au sein du syndicalisme majoritaire sont vives entre, d'une part, les tenants d'une vision strictement "entrepreneuriale" et, d'autre part, ceux qui intègrent l'aménagement du territoire dans leur analyse de l'activité agricole. Le difficile congrès de la FNSEA de 1996 évite l'éclatement, mais ne peut inverser la tendance qui semble paralyser la fédération des exploitants, plus que jamais soumise aux intérêts spécialisés. Cette apparente force des associations spécialisées ne doit pourtant pas cacher les tensions qui se développent en leur sein, principalement celles entre les plus grands producteurs et ceux qui encaissent mal les baisses de prix conséquentes à la réforme de la PAC. Les producteurs de lait, ceux de céréales mais aussi d'oléo-protéagineux ou de viande, doivent faire face à des prises de paroles en dehors des organisations agricoles majoritaires : à gauche, la confédération paysanne se renforce et la coordination rurale, qui absorbe la FFA, campe maintenant bien à droite des associations spécialisées. L'APCA est traditionnellement proche des associations spécialisées et l'arrivée, en 1995, de la nouvelle équipe dirigeante comprenant entre autre Jean-François Hervieu et Jean-Claude Sabin – par ailleurs président de la FOP – confirme cette situation.

L'évolution des modes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles confirme l'importance croissante des associations spécialisées dans la régulation de ce secteur. Mais cette impression de puissance ne doit pas masquer les tensions auxquelles celles-ci sont soumises, ni le questionnement de leur légitimité par un nombre croissant d'agriculteurs : plus que jamais, les associations spécialisées sont des colosses aux pieds d'argile.

* * *

Possédant, pour certaines d'entre elles, une histoire relativement ancienne, les associations spécialisées ont joué, dès leur création, un rôle remarqué dans l'espace de représentation des agriculteurs. La place qu'elles se sont faite et leur manière d'agir dans l'espace des OPA peut être caractérisée par trois éléments essentiels. Le premier, l'introduction et le développement de formes de légitimité puisant dans les registres économiques et techniques, valorise l'image de l'entreprise agricole, diversement utilisée selon les périodes. Le deuxième, un équilibre sans cesse recherché entre des logiques sectorielles, vise à consolider la branche du produit considéré et les logiques territoriales, indispensables pour enraciner la lutte syndicale. Le troisième favorise une lente évolution vers une action plus directement assumée de lobbying, entraînant une progressive marginalisation du traitement des questions dites "sociales" au détriment d'une action aux motivations purement économiques.

Pour chacun de ces trois points, des permanences et des changements s'observent tout au long de l'histoire des associations spécialisées. Ces organisations possèdent des caractéristiques et véhiculent des valeurs qui ont connu une étonnante constance depuis leur création. Les transformations importantes de l'agriculture française et plus largement de la société française dans son contexte international ont bien sûr apporté des changements tant dans la structuration des associations spécialisées que dans leurs modes d'action. Pour chacun des trois aspects mentionnés ci-dessus, on peut tenter de montrer les permanences et les évolutions des associations spécialisées comme la façon dont elles ont contribué aux transformations plus larges de l'agriculture française et de sa place dans la société.

L'excellence technique n'est pas une invention des associations spécialisées. Dès le siècle des Lumières, la notion de progrès irrigue les couches supérieures de la société française. L'agriculture n'échappe pas à ce phénomène, avec l'influence des idées des physiocrates sur des propriétaires terriens et des cultivateurs sensibles à cette idée de progrès. Les comices agricoles illustrent bien la valorisation sociale de cette quête du progrès en agriculture. Les fondateurs des associations spécialisées sont, en général et comme la plupart des responsables des organisations agricoles de l'époque, des personnes impliquées, directement en tant qu'exploitants, ou indirectement, dans des actions visant à introduire et développer le progrès technique dans l'agriculture. L'idée de la modernisation des exploitations par la motorisation et le progrès technique devient, dans le courant des années 1930, un thème transversal aux différentes familles d'organisations agricoles. Cette idée du progrès technique, très liée à celle de la nécessaire organisation des marchés¹, peut être considérée comme un des fondements de la vision d'une agriculture, mobilisée pour la construction des organisations professionnelles agricoles après 1945. Quel a été alors le rôle spécifique des associations spécialisées dans l'élaboration de cette croyance ?

Les premiers pionniers des associations spécialisées incarnent parfaitement ces valeurs : hommes de progrès sur leur exploitation et dans leur région, souvent diplômés d'écoles d'agronomie. Ils représentent, pour les responsables des organisations agricoles de l'époque, comme pour les pouvoirs publics, l'image du cultivateur moderne. L'engagement pratique des dirigeants des associations spécialisées dans l'organisation des marchés leur donne rapidement une légitimité importante, qui vient renforcer celle due à leur savoir-faire technique. Cette légitimité économique sort grandie de la crise agricole des années 1930 : les interventions croissantes de l'Etat, menées selon des logiques sectorielles, rencontrent inévitablement l'esprit d'initiative des dirigeants des associations spécialisées. Elle tire aussi sa force de la participation directe des agriculteurs à la gestion des affaires : que cela soit au travers de l'ONIC, des coopératives céréalières ou laitières, ou des interprofessions, la participation des responsables des associations spécialisées à la gestion directe des questions économiques les institue durablement comme compétents dans ce domaine et donc naturellement spécialistes et délégués sur ces questions techniques et économiques. Dans les années 1960, l'engagement financier direct des

¹ P. COULOMB et H. NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, INRA/CORDES, 1980, p. 19.

producteurs dans l'élaboration et le développement d'outils économiques originaux contribuera à conforter cette domination des associations spécialisées sur les questions économiques¹. Légitimité technique et légitimité économique seraient pourtant fragiles sans la capacité qu'ont démontré à plusieurs reprises les dirigeants des associations spécialisées à inscrire leur action dans un ensemble plus global, donnant à voir les liens qui pouvaient exister entre leurs objectifs et le destin de l'agriculture française dans son ensemble.

L'exemple le plus marquant est sans doute l'action technique entreprise dans les années 1950 par l'AGPB. Le court et peu coûteux engagement dans l'expérience des villages-témoins est pour l'AGPB un placement symbolique, déterminant par la suite : en valorisant l'idée d'un progrès pour tous et en la mettant ponctuellement en chantier, l'AGPB se donne des arguments concrets et solides pour défendre sa politique de maintien d'un prix du blé élevé et unique. Dépassant les contraintes d'un mode d'action "élitiste", elle apparaît ainsi comme une organisation solidaire du plus grand nombre d'agriculteurs. L'action d'UNIGRAINS, en particulier à travers le FSCE, est un autre exemple de solidarité bien comprise qui, tout en entretenant la légitimité de l'AGPB, lui permet d'améliorer ses outils pour agir sur l'aval de la production de céréales.

Concevoir l'exploitation agricole comme une entreprise revient, en quelque sorte, à condenser en une même notion ces deux formes de légitimité, technique et économique. Dès le départ, l'AGPB et les grands cultivateurs du Bassin parisien développent des formes d'analyse et de mise en forme de leurs problèmes qui valorisent une vision "entrepreneuriale" de l'exploitation agricole. C'est surtout après 1945, avec les CETA, puis avec les centres de gestion, que cette vision de l'entreprise agricole commence à constituer un pôle de référence dans les discours des dirigeants agricoles. Cette image de l'entreprise agricole, reprise plus tard dans le discours des jeunes syndicalistes et dans les lois d'orientations de 1962, devient une catégorie "idéale".

Durant les années 1960, le discours du CNJA propose un nouveau découpage de la réalité sociale agricole. A la dualité grands exploitants modernes-petits agriculteurs traditionnels, il substitue une vision de l'agriculture basée sur

¹ UNIGRAINS, en 1963, pour l'AGPB. Deux autres productions pourront développer des outils financiers : la Betterave avec Société de banque et d'expansion (SBE), créée en 1965, et le secteur des oléo-protéagineux avec SOFIPROTEOL, en 1983.

trois catégories : les grands, qui n'ont pas besoin de l'Etat, ceux situés en position intermédiaire, au seuil de la modernisation, et ceux qui sont exclus du progrès¹. Plus qu'un simple artifice politique, ce message trace les contours d'un groupe, celui des agriculteurs "modernisables", dont le syndicalisme des jeunes agriculteurs se veut alors le porte-parole. Cette catégorisation pose le groupe des grandes exploitations comme le groupe de tête, celui que l'on cherche, sans toujours le dire, à imiter. L'image de l'entreprise agricole est alors une image "intégratrice", qui laisse entrevoir que ceux qui ne sont pas encore des entrepreneurs pourront un jour le devenir à force d'amélioration technique et d'investissements. Les associations spécialisées contribuent alors pleinement à cette rhétorique² dont la force provient en partie de sa synergie avec le référentiel modernisateur de la période gaullienne. La courbe de diffusion du *Producteur Agricole Français*, journal de l'AGPB, ne suit-elle pas ce processus ? Les années de plus large diffusion (1966-1975) correspondent à la période intégratrice de la notion d'entreprise agricole, alors que la baisse de sa diffusion, puis sa disparition (1986) marquent l'entrée dans la période où l'entreprise agricole devient un marqueur identitaire, séparant ceux qui peuvent légitimement prétendre aux soutiens des politiques agricoles de ceux qui relèvent d'une politique sociale ou d'aménagement du territoire.

Le sens véhiculé par l'image de l'entreprise agricole se transforme dans les années 1980-1990. La crise des politiques agricoles et la concentration des structures de productions font que cette image devient excluante. La vision duale de l'agriculture véhiculée par la nouvelle PAC achève d'inverser les données : il y a désormais ceux qui sont des entrepreneurs agricoles et ceux qui ne le sont pas et ne pourront jamais l'être. Les associations spécialisées s'identifient clairement comme soutien des entrepreneurs agricoles, rejetant dans la sphère du social et de l'aménagement du territoire toutes les positions qui les éloigneraient de leur identification à la logique d'entreprise. La concentration de la production entraîne des différenciations économiquement mesurables : sur 1 016 000 exploitations agricoles recensés en 1989, les 180 000 plus importantes, dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 F, sont soumises au même régime fiscal – le "bénéfice réel" –

¹ Michel GERVAIS et al., *Histoire de la France rurale*, Tome 4, Seuil, 1976, p. 485.

² La courbe de diffusion du *Producteur Agricole Français (PAF)*, journal de l'AGPB, ne suit-elle pas ce processus ? Les années de plus large diffusion (1966-1975) correspondent à la période intégratrice de la notion d'entreprise agricole alors que la baisse de sa diffusion puis sa disparition (1986) marque l'entrée dans la période où l'entreprise agricole devient un marqueur identitaire pour séparer ceux qui peuvent légitimement prétendre aux soutiens des politiques agricoles et ceux qui relèvent d'une politique sociale ou d'aménagement du territoire.

que les autres entreprises. Elles apportent plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'agriculture française¹.

Le concept de l'entreprise agricole est en phase avec le référentiel dominant que constitue la notion de marché qui s'est imposé pendant les années 1980². Les indicateurs économiques classiques, tel le chiffre d'affaires, deviennent les nouveaux critères pour établir des catégories d'exploitations, renforçant ainsi la force discriminante du modèle de l'entreprise agricole : il y a ceux qui font du chiffre, qui comptent, et les autres.

Cette identification reste pourtant en partie mythique, puisque les grands agriculteurs continuent régulièrement à réclamer l'égalité de traitement et de conditions avec les entreprises des autres branches de l'économie. Il est étonnant de constater, près de 70 ans après la création des premières associations spécialisées, la permanence de ce discours du plus pur corporatisme économique : « Les exploitations agricoles sont loin de bénéficier de conditions juridiques et fiscales équivalentes aux autres entreprises, ce qui ne leur permet pas d'accéder au capital ou de maîtriser leurs charges aussi aisément qu'il le faudrait »³. Par ailleurs, même si le discours des associations spécialisées tend parfois à démontrer le contraire, les valeurs liées à la notion d'entreprise et au référentiel de marché sont loin d'être partagées par la majorité des agriculteurs : une enquête sur l'univers idéologique des agriculteurs montre, par exemple, que la notion de profit suscite des réactions très diverses, et que seulement 30 % d'entre eux se définissent comme des chefs d'entreprises⁴.

La permanence de la référence à l'entreprise fonde le corporatisme économique des associations spécialisées dès leur création. Cette identification, diversement exploitée et valorisée suivant les périodes, a donné aux associations spécialisées une légitimité particulière, mais ne leur a jamais permis, après l'échec

¹ L. BOURGEOIS, *Politiques agricoles*, Flammarion (Dominos), 1993, p. 34.

² P. MULLER, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in A. FAURE, G. POLLET, P. WARIN dir., *op. cit.*, p. 178. Voir aussi B. JOBERT dir., *Le tournant néo-libéral en Europe*, L'Harmattan : Logiques Politiques, 1994. L. BOURGEOIS et F. COLSON identifient bien le changement de stratégie économique française en 1983 et ses conséquences pour l'agriculture (L. BOURGEOIS et F. COLSON, « Les exploitations agricoles françaises face aux mutations économiques de la décennie 80 », Projet de note à présenter à l'Académie d'Agriculture - séance du 17 juin 1992).

³ Extrait d'un article de Dominique Ducroquet, président de la CGB, *Agra Presse* n°2532 du 2 octobre 1995.

⁴ BOY, in *Cahiers du CEVIPOF* n°12, 1995, p. 32-34.

des lois Laborde en 1958, de s'assurer une hégémonie durable sur le milieu agricole. La domination certaine qu'elles ont pu exercer a été trop souvent bridée par la nature élitiste de leur démarche, ce qui les a toujours empêché de gagner, à elles seules, le soutien du plus grand nombre.

En introduisant, au sein des organisations agricoles des années 1930, la notion de défense d'un produit spécifique, les associations spécialisées ont fortement contribué, avec l'aide des pouvoirs publics, à faire émerger de manière tangible une vision verticale de l'économie agricole. Ce découpage de la réalité économique, qui s'incarne d'abord dans les interprofessions, puis autour de la notion plus récente de filière, entraîne aussi une forme spécifique de découpage social. Aux traditionnels clivages entre classes sociales différenciées dans la France rurale du début du siècle se substitue la vision d'une communauté d'intérêts que sont censés partager une grande diversité de producteurs¹. Cette unification des intérêts se différencie de celle du corporatisme organique, pour qui la cohésion du groupe est d'abord fondée sur une appartenance territoriale. Ce travail sans cesse renouvelé de recherche d'une mise en cohésion au sein d'un groupe hétérogène est une des constantes de l'action des associations spécialisées, et s'illustre à travers les efforts régulièrement déployés pour défendre l'unicité des prix agricoles sur l'ensemble du territoire français.

Le processus de spécialisation, des exploitations agricoles comme des régions, vient naturellement renforcer cette logique verticale de découpage de la réalité. En concentrant sur de petits bassins l'essentiel de la production des principales spéculations agricoles, les processus de spécialisation et de concentration induisent de nouveaux rapports au territoire. De fait, la production de porcs, de lait, de céréales et de betterave a tendance à se restreindre à de petites régions, de plus en plus définies.

En réintroduisant le territoire dans la logique de mise en œuvre de la politique agricole, la réforme de la PAC accentuée, depuis 1992, cette nouvelle facette du rapport à la terre : les droits à produire pour le lait et les modes de calcul des indemnités par hectare pour les grandes cultures redonnent au sol une place dans la gestion d'un secteur de production donné. Le passage du terroir au

¹ Voir le sixième point de la doctrine de l'AGPB en 1926, Chapitre I de la première partie, p.

bassin¹ de production signe cependant une modification profonde dans la nature de l'ancrage territorial : longtemps socle des valeurs, fondement de l'identité des organisations agricoles, l'idée de terroir est maintenant remplacée par la notion de bassin, l'endroit d'où les produits partent, s'écoulent vers l'aval, dans une logique de marché porteuse de ses propres valeurs. Alors qu'il constituait le fondement des valeurs agrariennes, le territoire est devenu une ressource mobilisable parmi d'autres dans les stratégies de défense des intérêts spécifiques.

L'exemple du porc illustre bien cette mutation : la production porcine s'est très fortement concentrée dans quelques petites régions de Bretagne, si bien qu'actuellement, la représentation politique traditionnelle, de droite comme de gauche, ne peut que soutenir ce secteur, devenu un pilier incontournable de la vie économique locale. Produit de l'hyper-spécialisation, cette territorialisation de la représentation des intérêts est toutefois d'une autre nature que celle qui, sous la III^e ou la IV^e République, liait le député à son terroir. Le fait que les producteurs de porcs bretons utilisent la Maison de la Bretagne à Bruxelles pour faire passer leurs revendications ne doit pas faire illusion quant à l'éclectisme de leurs stratégies de pression. Les exemples de mobilisations locales des producteurs de céréales, évoquées au chapitre VI, donnent un autre exemple d'utilisation des ressources territoriale dans le cadre de stratégies de pression plus globales.

La spécialisation de la production agricole trouve ses limites dans le nécessaire équilibre que l'exploitant doit sans cesse réaliser à travers ses rotations et ses assolements. Les interdépendances entre les cultures et les productions croissent, et la diversification est une forme de réponse apportée par certains agriculteurs aux incertitudes de plus en plus nombreuses auxquelles ils sont confrontés. Le développement de la culture des oléo-protéagineux et des légumes de plein champ, au début des années 1980, illustre bien ce phénomène. Le terme de grandes cultures, souvent utilisé pour désigner indifféremment le blé, la betterave et les oléo-protéagineux est révélateur du rapprochement des intérêts de producteurs combinant plusieurs spéculations. On retrouve cette communauté d'intérêts dans les alliances entre AGPB, CGB et FOP, axée sur la recherche de débouchés accrus dans l'utilisation industrielle des productions agricoles. Lors d'un entretien récent, l'ancien président de l'AGPB s'interroge

¹ B.HERVIEU, *Les agriculteurs*, PUF, Que sais-je ?, 1996, p. 32.

sur la pertinence du maintien de toutes les associations spécialisées comme l'AGPM, la FOP, l'AGPB, et imagine des regroupements possibles¹.

La division de la réalité des exploitations agricoles selon l'appartenance à une filière révèle un manque de pertinence quant à l'analyse de leur comportement économique et de leurs réactions à l'extension des règles du marché dans la régulation de l'agriculture. Face à cette confrontation croissante au marché, on observe une fragilisation d'exploitations, dans tous les types de systèmes et pour tous les produits. La dimension économique des exploitations, tous types de production confondus, semble un meilleur critère pour caractériser leurs revenus que celui du découpage vertical traditionnel, qu'avait officiellement consacré le système des OTEX². Ces évolutions récentes sont d'ailleurs au principe de la fragilisation des associations spécialisées, qui voient en leur sein se développer une polarisation entre les exploitations les plus compétitives et celles qui affrontent avec difficultés les nouvelles contraintes économiques imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La puissance du mouvement des producteurs de céréales a toujours été liée aux relations étroites entretenues entre le syndicalisme spécialisé et la coopération céréalière. Aujourd'hui, la prédominance de la logique économique sur les évolutions agricoles fragilise cette alliance. Partageant les mêmes bases et le même ancrage territorial, les producteurs de céréales, le syndicalisme spécialisé et la coopération voient leurs intérêts diverger peu à peu : « Le contexte actuel ne laisse pas une grande place pour l'action syndicale : un mot d'ordre syndical doit être économiquement sain pour être relayé et s'appliquer sur le terrain. Le syndicalisme a tendance à avoir une vision inverse : pour lui, la coopérative est un outil au service des agriculteurs, le syndicalisme étant l'avant-garde éclairée. Mais, au bout du compte, il n'assume pas les responsabilités financières. Dans la réalité, il y a nécessité pour chacun de ne pas se mettre l'autre à dos. Nous avons les mêmes mandants mais on ne nous demande pas le même métier, même si on peut avoir des intérêts convergents sur certains points. On va de plus en plus vers des relations de type marchandage, où les conflits risquent d'être de plus en plus visibles : chacun est de plus en plus prisonnier de sa logique »³. Pour la première fois de son histoire, la fragilité de l'assise territoriale du syndicalisme spécialisé

¹ Entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997.

² L. BOURGEOIS et F. COLSON, *op. cit.*, 1992, p. 17.

³ Entretien avec un cadre de la coopération céréalière (SIGMA), 1993.

apparaît au grand jour. La volonté de dissocier la politique agricole, à vocation économique, d'une politique d'aménagement du territoire, à connotation plus sociale, se retourne en partie contre les défenseurs d'une vision verticale de l'agriculture. Les agriculteurs spécialisés, en mettant l'accent sur la performance économique de leurs entreprises, ont abandonné la référence à la ruralité. D'autres groupes sociaux revendiquent leur "mot à dire" sur les questions liées à l'avenir des espaces ruraux : les écologistes bien sûr, mais aussi une plus large partie de la population française, pour laquelle les espaces ruraux sont synonymes de paysages et de moyen de détente. Le recours à l'image de valorisation du terroir par l'agriculture subsiste encore dans la moitié sud de la France, où le soutien aux productions agricoles a été beaucoup plus faible qu'au nord de la Loire.

En se concentrant sur l'Etat, la médiation qu'assure le syndicalisme agricole entre les agriculteurs et la société lui a toujours conféré un sens politique important. Pourtant, la nature de ces relations entre les pouvoirs publics et la représentation des intérêts agricoles a profondément changée en un demi-siècle. Très schématiquement, on a assisté pendant cette période à la progressive évolution de l'action des associations spécialisées d'une articulation étroite avec celle du syndicalisme agricole vers une action de type lobbying *stricto sensu*. Par syndicalisme, on entend un mode d'expression et de défense des intérêts d'un groupe social donné qui véhicule une vision du monde, une vision de la manière d'organiser ce monde, de le gouverner. Le syndicalisme recèle, la plupart du temps, un projet de société qui l'amène à établir, ouvertement ou non, des alliances dans le champ politique. De son côté, le lobby, ou groupe d'intérêt, centre son action sur la défense d'intérêts bien identifiés, sans se préoccuper outre mesure des questions plus globales relevant de l'intérêt général. Pour cela, il est prêt à passer des alliances politiques éclectiques dans la mesure où ses intérêts sont pris en compte.

Les associations spécialisées ont préfiguré cette évolution, qui s'inscrit dans les mutations plus larges du fonctionnement du champ politique et de la représentation des intérêts. Les structures agricoles des régions de grandes cultures et leur ouverture au marché leur ont permis de se concentrer sur l'action économique dès les années 1930. Les régions d'élevage et leurs représentants, souvent dirigeants d'associations spécialisées de produits animaux, ont dû, au cours des années 1960 et 1970, traiter les questions délicates de la restructuration

des structures de production et de l'exode rural. Alors que le discours syndical des années 1930, influencé par le corporatisme organique, lie les questions sociales et économiques, la rhétorique de corporatisme économique des associations spécialisées exclut les questions sociales, qui doivent relever d'un traitement spécifique.

Pendant les années 1960-1970, la logique dominante de représentation des intérêts agricoles évolue : alors que le syndicalisme agricole était l'émanation d'un groupe social – la paysannerie –, il devient progressivement celle d'un groupe professionnel – les exploitants agricoles, les entrepreneurs –. En passant d'une logique identitaire, basée sur l'appartenance à un groupe et à un terroir, à une autre basée sur la pratique d'un métier, le syndicalisme agricole des années 1960-1970 consacre la forme principale de légitimité sur laquelle les associations spécialisées ont fondé leur développement dès les années 1930, puis après la Libération. En valorisant l'activité professionnelle dans la représentation des intérêts, le syndicalisme agricole isole le traitement des questions agricoles de l'avenir des zones rurales. Cette dissociation s'appuie sur la volonté de voir en l'agriculture une branche économique comme les autres.

En valorisant le statut d'entrepreneur agricole, dégagé du traitement des questions rurales, le syndicalisme spécialisé, relayé par le syndicalisme général depuis les années 1970, modifie la nature de la relation qu'il entretient avec les pouvoirs publics. La défense de leurs intérêts, et l'amélioration de l'environnement économique et fiscal de leur activité, passe de plus en plus par une action sur l'administration, au niveau national ou communautaire. D'une relation privilégiée avec les préfets, incarnation de l'Etat dans les départements, on évolue vers des relations avec les différents services techniques en charge de la mise en œuvre des politiques agricoles. Depuis la mise en place de la PAC, cette tendance se trouve renforcée par le fait que les pouvoirs publics français deviennent les alliés objectifs des représentants des intérêts agricoles, lors des actions de pression sur les instances communautaires. Cette situation, assez stable au moment de l'expansion agricole, devient délicate lorsqu'il s'agit de gérer la crise d'un groupe professionnel maintenant socialement minoritaire. En valorisant depuis des décennies une conception économique de la défense des intérêts agricoles, les associations spécialisées ont largement contribué à ce déplacement du registre de l'action syndicale agricole.

La société rurale s'est en grande partie dissociée de l'activité agricole avec laquelle elle s'est longtemps confondue : les agriculteurs sont aujourd'hui largement minoritaires dans les espaces à dominante rurale où ils ne représentent plus que 10 % de la population active¹. La baisse drastique du nombre d'agriculteurs dans la société française a considérablement modifié les modes de représentation et de défense de leurs intérêts, mais ils continuent, par leur poids électoral, à jouer un rôle non négligeable dans le jeu politique français. A l'image du champ politique, le recours à l'opinion publique est aujourd'hui devenu une ressource importante de l'action syndicale². On a montré comment les associations spécialisées avaient fortement contribué à cette transformation de la nature de l'action syndicale, en particulier au moment des négociations du GATT et de la réforme de la PAC, à la fin des années 1980. C'est d'ailleurs autour du rapport au rural que se manifestent le plus clairement certaines lignes de fractures actuelles au sein du syndicalisme majoritaire, comme d'ailleurs entre celui-ci et la gauche paysanne.

Précurseurs de la vision entrepreneuriale de l'agriculture, les associations spécialisées apparaissent aujourd'hui comme les organisations les mieux placées pour défendre et représenter le petit groupe d'agriculteur qui produit la majeure partie de la production agricole française. Tout l'argumentaire régulièrement mobilisé par ces organisations pour défendre leurs positions repose sur leur attachement à cette vision de l'entreprise qui, pour certaines d'entre elles, va jusqu'à chercher des rapprochements avec le CNPF. Le paradoxe fondamental de cette situation réside dans le fait que ce fonctionnement d'entreprise, où la rentabilité du capital investi sert d'indicateur central, repose sur la possibilité de mobiliser, de manière régulière et massive, des aides publiques sous différentes formes. Avant 1992, ces aides étaient incluses dans la politique de soutien des prix agricoles : elles sont maintenant directement versées aux producteurs et contribuent en moyenne pour plus de 30 % à la formation de leur revenu³.

¹ INSEE, *Les campagnes et leurs villes : contours et caractères*, INSEE et INRA, 1998.

² P. CHAMPAGNE, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Editions de Minuit, 1990, pp. 83-86.

³ BIMA, *Les chiffres de l'agriculture et de la pêche : édition 1998*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1997, n°1467, p. 11.

Les organisations agricoles ont dû intensifier leur politique de communication pour légitimer ces aides. En particulier, les associations spécialisées ont développé, à l'intention de publics non agricoles, de nombreuses campagnes d'information sur leurs positions et leur vision du secteur économique dans lequel elles sont engagées.

Alors qu'elles ont longtemps fait jouer l'argument du développement global de l'agriculture française, à un moment où les systèmes de production étaient encore faiblement différenciés, elles légitiment maintenant leur action en se basant sur la contribution que leur production apporte à la balance des paiements française. L'intérêt de la nation s'est effacé au profit d'un argumentaire comptable. Dans la même logique, elles sont passées d'un rôle d'inspirateur de la politique syndicale agricole générale, des années 1930 jusqu'à la fin des années 1950, à celui, plus prosaïque, d'utilisateur de ce syndicalisme général à leur profit immédiat. Cette instrumentalisation progressive du syndicalisme général par les associations spécialisées se combine, dans de nombreux cas, à des stratégies de contournement et de pression directe sur les instances qui pèsent dans les prises de décision.

Mais l'érosion démographique des agriculteurs, renforcée par la forte concentration de la production, réduit à quelques dizaines de milliers le nombre d'exploitants agricoles réellement mobilisés derrière les associations spécialisées. Conscients de cette faiblesse numérique, donc politique, les associations spécialisées maintiennent leurs liens avec le syndicalisme agricole général, ce qui leur garantit un certain poids social aux yeux de l'opinion publique. Si elle a pu reposer dans le passé sur l'existence d'une vision mobilisatrice de l'activité agricole, portée par une élite hégémonique d'agriculteurs, l'unité syndicale agricole, passablement émoussée depuis la fin des années 1970, semble plus reposer maintenant sur la nécessité que sur la conviction.

En jouant sur plusieurs tableaux, à la fois entrepreneurs mais quand même paysans, à la fois acteurs économiques mais aussi valorisant un territoire, à la fois groupes d'intérêt mais aussi inscrivant leur action dans les revendications plus globales de la FNSEA, les associations spécialisées utilisent une mosaïque de registres différents et parfois contradictoires. Ce miroitement n'est-il pas au principe de l'illusion, vigoureusement entretenue depuis plus d'un demi-siècle, de la conception entrepreneuriale de l'activité agricole dont l'existence même, finalement, repose sur la capacité à drainer durablement des aides publiques ?

CONCLUSION GENERALE

Avant de tirer les conclusions de ce travail, nous allons rapidement passer en revue les moments forts de l'histoire des associations spécialisées. Les principales associations spécialisées naissent dans la période de l'entre-deux-guerres. Elles se constituent à l'origine pour défendre les intérêts d'agriculteurs, souvent installés sur de grandes structures, et dont la production est de manière significative vendue sur les marchés agricoles. Mettant en avant la défense globale d'un produit donné, leur action se focalise surtout sur sa mise en marché, dans des conditions permettant la poursuite et le développement de leurs systèmes de production. A cette époque, sauf pour le vin et la betterave, les productions agricoles ne sont que très partiellement mises en marché. Le blé, comme le lait, sont en partie auto-consommés localement. En se consacrant à un produit en particulier, les associations spécialisées contribuent à créer l'image d'une agriculture composée de différents secteurs verticaux, animée par des agriculteurs spécialisés, compétents dans un métier particulier. Cette image ne reflète pourtant la réalité que de quelques petites régions : la polyculture-élevage domine largement la plupart des régions françaises en cette première moitié de notre siècle.

Dans le secteur des céréales, l'AGPB, dirigée principalement par des grands exploitants des régions du Nord et du Bassin parisien, réussit à gagner progressivement la confiance de nombreux responsables agricoles locaux. Les prises de positions et les discours de ses dirigeants appellent à une action devant bénéficier à tous les producteurs de blé. Dans la réalité, et compte tenu des moyens de communication existants, il est probable que seule la petite fraction des producteurs livrant leur blé aux coopératives et lisant régulièrement la presse syndicale locale connaît vraiment l'AGPB, et peut donc raisonnablement constituer son groupe de référence. L'engagement des dirigeants de cette jeune organisation dans le développement du mouvement coopératif céréalier leur offre l'opportunité de mettre en pratique leurs conceptions et de se faire connaître plus largement auprès des producteurs de blé dans la plupart des régions de France.

Lors de la crise des années 1930, l'AGPB apparaît ainsi comme l'organisation la mieux placée pour défendre les intérêts de tous les producteurs de blé. Une bonne connaissance technique des dossiers du secteur céréalière confère à ses dirigeants une position de premier plan dans l'élaboration des mesures de politique agricole visant à réguler la production de céréales en France. Hostiles par principe à l'emprise de l'Administration sur les affaires agricoles, ils entretiennent cependant des relations étroites avec les pouvoirs publics et participent activement à la recherche de solutions et à leur mise en application à travers les mesures et réglementations prises durant cette période. Depuis la fin de la Première guerre mondiale, l'Etat intervient de plus en plus sur les questions agricoles. Les associations spécialisées, s'appuyant en partie sur un réseau d'anciens élèves d'écoles d'agronomie, tissent des liens avec l'Administration dans l'esprit d'un corporatisme économique qui entend soumettre les décisions concernant l'organisation des marchés des produits agricoles aux seuls professionnels. L'épisode difficile de la mise en place de l'ONIB, en 1936, ne doit pas cacher la tendance à une imbrication croissante entre pouvoirs publics et organisations d'agriculteurs dans la mise en place des mesures et réglementations agricoles, tendance qui se renforcera et s'institutionnalisera sous le régime de Vichy.

Dans les secteurs de la betterave et du vin, les associations spécialisées contribuent à la mise en place de politiques favorables à une stabilisation des prix et, partant, à l'expansion de ces secteurs. Comme pour le blé, la politique instaurée durant les années 1930, pour le vin comme pour la betterave, constituera une référence fondamentale pendant près de 30 ans. Le secteur laitier apparaît plus composite. La diversité des modes d'organisation et la multiplicité des marchés des produits laitiers, la grande hétérogénéité des régions de production et des formes d'organisation des producteurs rendent difficile l'audience de la CGL auprès des producteurs à l'échelle nationale. L'existence d'un secteur coopératif, très développé dans quelques régions mais quasiment inexistant dans d'autres, contribue à freiner le développement du syndicalisme spécialisé laitier. Dominé par l'aval – maquignons et commerçants –, le secteur de la viande ne connaît la même dynamique d'organisation que celui des céréales ou du lait.

En se démarquant du corporatisme organique qui dominait jusque-là les organisations agricoles centrées sur des identités locales fortes, les jeunes associations spécialisées introduisent de nouvelles formes de légitimité basées sur

l'excellence technique et la maîtrise des questions économiques. Leur action reste cependant très liée à celles des autres organisations agricoles : tant financièrement que pour se faire connaître, les associations spécialisées s'appuient sur les organisations agricoles locales et nationales, qu'elles contribuent en partie à animer. En particulier, les chambres d'agriculture sont leur principal soutien, tant sur le plan financier que politique. Le syndicalisme à vocation générale regarde avec plus de méfiance l'émergence de ces organisations, qu'il perçoit parfois comme concurrentes à la mission qu'il se donne d'organiser le monde agricole dans son ensemble.

Cet engagement précurseur des associations spécialisées dans la structuration des marchés agricoles préfigure le processus de modernisation de l'agriculture française qui prendra toute sa vigueur après 1945. L'épisode du régime de Vichy consacre en quelque sorte la vision par produit introduite par les associations spécialisées. Plus généralement, l'expérience de la corporation paysanne, même si elle ne prend pas toujours la direction souhaitée par les dirigeants agricoles dans les années 1930, scelle les bases du futur syndicalisme à vocation générale : l'assise territoriale, confortée par les premières élections de dirigeants agricoles, se double d'une assise verticale, incarnée par les groupes spécialisés, nouvelle appellation des associations spécialisées.

Les associations spécialisées se créent ou renaissent rapidement après la Libération. Toutes mettent en avant la défense des prix comme élément central de leur action. Après des débuts difficiles, liés à leur engagement auprès du régime de Vichy, elles reprennent dès 1948 une place importante dans la concertation avec les pouvoirs publics pour impulser un élan de modernisation dans l'agriculture française. En resserrant ses liens avec le mouvement coopératif céréalier et en mettant en place un système de cotisations directement perçues à la livraison du blé, l'AGPB se donne rapidement les moyens financiers qui vont lui permettre d'asseoir sa puissance et son indépendance. L'organisation des céréaliers, alliée à celle des betteraviers, domine la FNSEA et l'APCA pendant les années 1950. Cette domination n'est pas seulement liée à leur puissance économique ou à leur influence auprès des parlementaires : les profits symboliques qu'elles retirent de leur engagement dans l'action technique comptent aussi, dans cette période où le progrès et la modernisation de l'agriculture deviennent les valeurs centrales d'une branche économique jugée en retard.

En consacrant la domination d'un nouveau mode de légitimité, basé sur la compétence technico-économique et gestionnaire de l'exploitant agricole, ces années 1950 voient l'achèvement d'un processus, engagé durant l'entre-deux-guerres, de mise à l'écart des notables ruraux qui, dans le cadre d'un corporatisme organique, avaient fondé leur légitimité sur une domination avant tout politique et sociale d'un territoire donné. Ce processus, lent et d'inégale ampleur suivant les régions, est accéléré par les actions syndicales, techniques et d'organisation des marchés, qui véhiculent les valeurs de progrès et d'accomplissement individuel à travers l'activité économique.

La loi Laborde sur l'indexation des prix des principaux produits agricoles, votée en 1957, marque l'apogée de la domination des associations spécialisées sur l'ensemble du monde agricole. Cette victoire sera de courte durée puisque l'avènement de la V^e République, en 1958, entraîne l'annulation de ces dispositions. Privilégiant l'exécutif au détriment d'un pouvoir parlementaire relativement discrédité sous la quatrième république, le mode de gouvernement du début des années 1960 va obliger les organisations agricoles à diversifier leurs stratégies d'action, auparavant largement basées sur la pression parlementaire. Les lois d'orientations de 1960-1962 et la mise en place de l'Europe agricole marquent l'aboutissement de la politique de modernisation amorcée depuis 1945.

Comme la plupart des organisations agricoles, les associations spécialisées se renforcent au début des années 1960 en embauchant du personnel nouveau. L'AGPB concentre ses efforts sur les questions internationales et en particulier sur la construction européenne : son assise financière et son articulation étroite avec les coopératives céréalières lui donnent les moyens de son autonomie. Les associations spécialisées de produits animaux voient leur influence croître. Depuis la crise agricole de 1953, les pouvoirs publics accordent une attention croissante aux éleveurs qui bénéficient, de par les lois de l'élevage de 1966, d'un arsenal juridique et institutionnel favorable à la modernisation prônée par leurs dirigeants.

Localement, les sections laitières des FDSEA sont investies par les jeunes syndicalistes du CNJA qui, avec le soutien bienveillant de l'administration gaulliste, prennent progressivement les rênes de la FNSEA. La FNPL modifie son système de cotisation et s'enracine plus solidement dans les départements à forte production laitière. L'importance croissante des débouchés animaux et la contestation de la domination des associations spécialisées de grandes cultures sur la FNSEA obligent ces dernières à négocier des compromis avec la nouvelle génération de syndicalistes. En 1970, le principe de la hiérarchie des prix entre céréales et produits animaux est établi, le Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs (FSCE) est mis en place.

L'apparente rivalité entre jeunes éleveurs et céréaliculteurs se résout rapidement dans une alliance basée sur des valeurs communes : vision de l'exploitation agricole comme une entreprise, et volonté de s'impliquer dans la gestion économique de l'aval de l'agriculture. Cette alliance repose, aussi et surtout, sur l'intérêt bien compris du débouché croissant pour les céréales que représente le modèle d'intensification de l'élevage prôné par les jeunes syndicalistes. De fait, les conflits syndicaux du début des années 1970 apparaissent au sein-même des secteurs d'élevage récemment modernisés – lait et porcs – et non, comme auraient pu le laisser penser les débats des années 1960, entre céréaliers et éleveurs. Le mouvement des paysans-travailleurs puise ses racines dans la contestation syndicale du Grand-Ouest et les grèves du lait de 1972. La Fédération française de l'agriculture (FFA), créée en 1969, rassemble des agriculteurs nostalgiques du corporatisme économique intransigeant des années 1950. Elle constitue en quelque sorte une tendance

défendant, de manière radicale, certaines idées qu'ont pu incarner, à un moment donné, les associations spécialisées de grandes cultures.

Pendant les années 1970, la nouvelle génération de syndicalistes qui domine la FNSEA, présidée par Michel Debatisse depuis 1971, se trouve confrontée aux lignes de fracture qui se multiplient au sein de l'agriculture française. L'AGPB garde plus que jamais son autonomie, et résiste aux pressions de la FNSEA qui tente, entre 1970 et 1976, de soumettre les associations spécialisées à sa tutelle par le biais d'un contrôle sur leurs ressources financières. La poursuite de l'expansion céréalière se fait alors dans un contexte de rétrécissement des marges, atténué une progressive concentration de la production et la poursuite des gains de productivité. Les céréaliers amorcent un repli sur leurs intérêts spécifiques en accentuant leur pression visant à obtenir une participation des autres productions au FNDA, ainsi que l'accroissement de la part du FSCE consacré aux actions en faveur des céréales. Les compromis établis à la fin des années 1960 avec les éleveurs s'effritent. Les exportations céréalières, en croissance constante depuis le début des années 1970, s'envolent littéralement au début des années 1980. Avec l'arrivée de produits de substitution des céréales sur le marché européen, les exportations céréalières françaises s'orientent de plus en plus vers les pays tiers. L'internationalisation des préoccupations de l'AGPB se confirme : le destin des céréaliers se joue de plus en plus dans un face-à-face avec les Etats-Unis, directement ou par le biais de la Commission européenne.

Après la modernisation rapide du secteur laitier et les grèves du lait de 1972, la croissance des excédents laitiers et la mise en place de la taxe de co-responsabilité en 1978 sont l'occasion de violents conflits syndicaux au sein d'un secteur qui, pourtant, avait porté beaucoup d'espairs pour la nouvelle génération de responsables agricoles. Depuis l'adoption d'une organisation commune du marché du lait en 1967, l'offre dépasse régulièrement les débouchés solvables. Très tôt placés face à la contrainte d'une maîtrise de l'offre de production, les producteurs de lait français, à travers la FNPL et la FNSEA, repoussent au maximum les mesures de contingentement de la production, qui finissent par s'imposer à eux en 1984 avec la mise en place des quotas laitiers. A partir de 1985, la politique des quotas laitiers "enferme" d'une certaine manière les producteurs de lait dans un mode de régulation spécifique dominé par une logique d'opposition avec les transformateurs. Les conséquences de ce mode de gestion se font rapidement sentir par une baisse importante du nombre des producteurs. Les

producteurs de lait ont cessé d'être un groupe social important capable de peser au sein du monde agricole.

Alors que la FNSEA adopte plutôt une attitude conflictuelle vis-à-vis du gouvernement socialiste à partir de 1981, les associations spécialisées, plus pragmatiques, poursuivent la défense de leurs intérêts bien compris. Après les quotas laitiers, l'ouverture des négociations du GATT, en 1986, et les différentes "retouches" apportées à la PAC, avant sa réforme en 1992, remettent en cause les principes sur lesquels s'était fondée l'expansion agricole des années 1960-1970. L'AGPB, dont l'équipe dirigeante se renouvelle en partie en 1986, affirme une stratégie plus offensive, n'hésitant pas à avoir recours à une vigoureuse politique de communication à l'attention d'un large public. Elle n'hésite pas non plus à mettre en avant ses intérêts spécifiques, sans forcément recueillir l'assentiment de la FNSEA. D'autres associations spécialisées, comme la FOP qui intervient directement dans les négociations qui la concerne, suivront cet exemple.

Après la réforme de la PAC, en 1992, la plus grande transparence du système des aides directes met clairement au jour la sectorisation des politiques agricoles. Les tensions au sein du syndicalisme majoritaire sont vives entre, d'une part, les tenants d'une vision strictement "entrepreneuriale" et, d'autre part, ceux qui intègrent l'aménagement du territoire dans leur analyse de l'activité agricole. Le difficile congrès de la FNSEA de 1996 évite l'éclatement, mais ne peut inverser la tendance qui semble paralyser la fédération des exploitants, plus que jamais soumise aux intérêts spécialisés. Cette apparente force des associations spécialisées ne doit pourtant pas cacher les tensions qui se développent en leur sein, principalement celles entre les plus grands producteurs et ceux qui encaissent mal les baisses de prix conséquentes à la réforme de la PAC. Les producteurs de lait, ceux de céréales mais aussi d'oléo-protéagineux ou de viande, doivent faire face à des prises de paroles en dehors des organisations agricoles majoritaires : à gauche, la confédération paysanne se renforce et la coordination rurale, qui absorbe la FFA, campe maintenant bien à droite des associations spécialisées. L'APCA est traditionnellement proche des associations spécialisées et l'arrivée, en 1995, de la nouvelle équipe dirigeante comprenant entre autre Jean-François Hervieu et Jean-Claude Sabin – par ailleurs président de la FOP – confirme cette situation.

L'évolution des modes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles confirme l'importance croissante des associations spécialisées dans la régulation de ce secteur. Mais cette impression de puissance ne doit pas masquer les tensions auxquelles celles-ci sont soumises, ni le questionnement de leur légitimité par un nombre croissant d'agriculteurs : plus que jamais, les associations spécialisées sont des colosses aux pieds d'argile.

* * *

Possédant, pour certaines d'entre elles, une histoire relativement ancienne, les associations spécialisées ont joué, dès leur création, un rôle remarqué dans l'espace de représentation des agriculteurs. La place qu'elles se sont faite et leur manière d'agir dans l'espace des OPA peut être caractérisée par trois éléments essentiels. Le premier, l'introduction et le développement de formes de légitimité puisant dans les registres économiques et techniques, valorise l'image de l'entreprise agricole, diversement utilisée selon les périodes. Le deuxième, un équilibre sans cesse recherché entre des logiques sectorielles, vise à consolider la branche du produit considéré et les logiques territoriales, indispensables pour enraciner la lutte syndicale. Le troisième favorise une lente évolution vers une action plus directement assumée de lobbying, entraînant une progressive marginalisation du traitement des questions dites "sociales" au détriment d'une action aux motivations purement économiques.

Pour chacun de ces trois points, des permanences et des changements s'observent tout au long de l'histoire des associations spécialisées. Ces organisations possèdent des caractéristiques et véhiculent des valeurs qui ont connu une étonnante constance depuis leur création. Les transformations importantes de l'agriculture française et plus largement de la société française dans son contexte international ont bien sûr apporté des changements tant dans la structuration des associations spécialisées que dans leurs modes d'action. Pour chacun des trois aspects mentionnés ci-dessus, on peut tenter de montrer les permanences et les évolutions des associations spécialisées comme la façon dont elles ont contribué aux transformations plus larges de l'agriculture française et de sa place dans la société.

L'excellence technique n'est pas une invention des associations spécialisées. Dès le siècle des Lumières, la notion de progrès irrigue les couches supérieures de la société française. L'agriculture n'échappe pas à ce phénomène, avec l'influence des idées des physiocrates sur des propriétaires terriens et des cultivateurs sensibles à cette idée de progrès. Les comices agricoles illustrent bien la valorisation sociale de cette quête du progrès en agriculture. Les fondateurs des associations spécialisées sont, en général et comme la plupart des responsables des organisations agricoles de l'époque, des personnes impliquées, directement en tant qu'exploitants, ou indirectement, dans des actions visant à introduire et développer le progrès technique dans l'agriculture. L'idée de la modernisation des exploitations par la motorisation et le progrès technique devient, dans le courant des années 1930, un thème transversal aux différentes familles d'organisations agricoles. Cette idée du progrès technique, très liée à celle de la nécessaire organisation des marchés¹, peut être considérée comme un des fondements de la vision d'une agriculture, mobilisée pour la construction des organisations professionnelles agricoles après 1945. Quel a été alors le rôle spécifique des associations spécialisées dans l'élaboration de cette croyance ?

Les premiers pionniers des associations spécialisées incarnent parfaitement ces valeurs : hommes de progrès sur leur exploitation et dans leur région, souvent diplômés d'écoles d'agronomie. Ils représentent, pour les responsables des organisations agricoles de l'époque, comme pour les pouvoirs publics, l'image du cultivateur moderne. L'engagement pratique des dirigeants des associations spécialisées dans l'organisation des marchés leur donne rapidement une légitimité importante, qui vient renforcer celle due à leur savoir-faire technique. Cette légitimité économique sort grandie de la crise agricole des années 1930 : les interventions croissantes de l'Etat, menées selon des logiques sectorielles, rencontrent inévitablement l'esprit d'initiative des dirigeants des associations spécialisées. Elle tire aussi sa force de la participation directe des agriculteurs à la gestion des affaires : que cela soit au travers de l'ONIC, des coopératives céréalières ou laitières, ou des interprofessions, la participation des responsables des associations spécialisées à la gestion directe des questions économiques les institue durablement comme compétents dans ce domaine et donc naturellement spécialistes et délégués sur ces questions techniques et économiques. Dans les années 1960, l'engagement financier direct des

¹ P. COULOMB et H. NALLET, *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, INRA/CORDES, 1980, p. 19.

producteurs dans l'élaboration et le développement d'outils économiques originaux contribuera à conforter cette domination des associations spécialisées sur les questions économiques¹. Légimité technique et légimité économique seraient pourtant fragiles sans la capacité qu'ont démontré à plusieurs reprises les dirigeants des associations spécialisées à inscrire leur action dans un ensemble plus global, donnant à voir les liens qui pouvaient exister entre leurs objectifs et le destin de l'agriculture française dans son ensemble.

L'exemple le plus marquant est sans doute l'action technique entreprise dans les années 1950 par l'AGPB. Le court et peu coûteux engagement dans l'expérience des villages-témoins est pour l'AGPB un placement symbolique, déterminant par la suite : en valorisant l'idée d'un progrès pour tous et en la mettant ponctuellement en chantier, l'AGPB se donne des arguments concrets et solides pour défendre sa politique de maintien d'un prix du blé élevé et unique. Dépassant les contraintes d'un mode d'action "élitiste", elle apparaît ainsi comme une organisation solidaire du plus grand nombre d'agriculteurs. L'action d'UNIGRAINS, en particulier à travers le FSCE, est un autre exemple de solidarité bien comprise qui, tout en entretenant la légimité de l'AGPB, lui permet d'améliorer ses outils pour agir sur l'aval de la production de céréales.

Concevoir l'exploitation agricole comme une entreprise revient, en quelque sorte, à condenser en une même notion ces deux formes de légimité, technique et économique. Dès le départ, l'AGPB et les grands cultivateurs du Bassin parisien développent des formes d'analyse et de mise en forme de leurs problèmes qui valorisent une vision "entrepreneuriale" de l'exploitation agricole. C'est surtout après 1945, avec les CETA, puis avec les centres de gestion, que cette vision de l'entreprise agricole commence à constituer un pôle de référence dans les discours des dirigeants agricoles. Cette image de l'entreprise agricole, reprise plus tard dans le discours des jeunes syndicalistes et dans les lois d'orientations de 1962, devient une catégorie "idéale".

Durant les années 1960, le discours du CNJA propose un nouveau découpage de la réalité sociale agricole. A la dualité grands exploitants modernes-petits agriculteurs traditionnels, il substitue une vision de l'agriculture basée sur

¹ UNIGRAINS, en 1963, pour l'AGPB. Deux autres productions pourront développer des outils financiers : la Betterave avec Société de banque et d'expansion (SBE), créée en 1965, et le secteur des oléo-protéagineux avec SOFIPROTEOL, en 1983.

trois catégories : les grands, qui n'ont pas besoin de l'Etat, ceux situés en position intermédiaire, au seuil de la modernisation, et ceux qui sont exclus du progrès¹. Plus qu'un simple artifice politique, ce message trace les contours d'un groupe, celui des agriculteurs "modernisables", dont le syndicalisme des jeunes agriculteurs se veut alors le porte-parole. Cette catégorisation pose le groupe des grandes exploitations comme le groupe de tête, celui que l'on cherche, sans toujours le dire, à imiter. L'image de l'entreprise agricole est alors une image "intégratrice", qui laisse entrevoir que ceux qui ne sont pas encore des entrepreneurs pourront un jour le devenir à force d'amélioration technique et d'investissements. Les associations spécialisées contribuent alors pleinement à cette rhétorique² dont la force provient en partie de sa synergie avec le référentiel modernisateur de la période gaullienne. La courbe de diffusion du *Producteur Agricole Français*, journal de l'AGPB, ne suit-elle pas ce processus ? Les années de plus large diffusion (1966-1975) correspondent à la période intégratrice de la notion d'entreprise agricole, alors que la baisse de sa diffusion, puis sa disparition (1986) marquent l'entrée dans la période où l'entreprise agricole devient un marqueur identitaire, séparant ceux qui peuvent légitimement prétendre aux soutiens des politiques agricoles de ceux qui relèvent d'une politique sociale ou d'aménagement du territoire.

Le sens véhiculé par l'image de l'entreprise agricole se transforme dans les années 1980-1990. La crise des politiques agricoles et la concentration des structures de productions font que cette image devient excluante. La vision duale de l'agriculture véhiculée par la nouvelle PAC achève d'inverser les données : il y a désormais ceux qui sont des entrepreneurs agricoles et ceux qui ne le sont pas et ne pourront jamais l'être. Les associations spécialisées s'identifient clairement comme soutien des entrepreneurs agricoles, rejetant dans la sphère du social et de l'aménagement du territoire toutes les positions qui les éloigneraient de leur identification à la logique d'entreprise. La concentration de la production entraîne des différenciations économiquement mesurables : sur 1 016 000 exploitations agricoles recensés en 1989, les 180 000 plus importantes, dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 F, sont soumises au même régime fiscal – le "bénéfice réel" –

¹ Michel GERVAIS et al., *Histoire de la France rurale*, Tome 4, Seuil, 1976, p. 485.

² La courbe de diffusion du *Producteur Agricole Français (PAF)*, journal de l'AGPB, ne suit-elle pas ce processus ? Les années de plus large diffusion (1966-1975) correspondent à la période intégratrice de la notion d'entreprise agricole alors que la baisse de sa diffusion puis sa disparition (1986) marque l'entrée dans la période où l'entreprise agricole devient un marqueur identitaire pour séparer ceux qui peuvent légitimement prétendre aux soutiens des politiques agricoles et ceux qui relèvent d'une politique sociale ou d'aménagement du territoire.

que les autres entreprises. Elles apportent plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'agriculture française¹.

Le concept de l'entreprise agricole est en phase avec le référentiel dominant que constitue la notion de marché qui s'est imposé pendant les années 1980². Les indicateurs économiques classiques, tel le chiffre d'affaires, deviennent les nouveaux critères pour établir des catégories d'exploitations, renforçant ainsi la force discriminante du modèle de l'entreprise agricole : il y a ceux qui font du chiffre, qui comptent, et les autres.

Cette identification reste pourtant en partie mythique, puisque les grands agriculteurs continuent régulièrement à réclamer l'égalité de traitement et de conditions avec les entreprises des autres branches de l'économie. Il est étonnant de constater, près de 70 ans après la création des premières associations spécialisées, la permanence de ce discours du plus pur corporatisme économique : « Les exploitations agricoles sont loin de bénéficier de conditions juridiques et fiscales équivalentes aux autres entreprises, ce qui ne leur permet pas d'accéder au capital ou de maîtriser leurs charges aussi aisément qu'il le faudrait »³. Par ailleurs, même si le discours des associations spécialisées tend parfois à démontrer le contraire, les valeurs liées à la notion d'entreprise et au référentiel de marché sont loin d'être partagées par la majorité des agriculteurs : une enquête sur l'univers idéologique des agriculteurs montre, par exemple, que la notion de profit suscite des réactions très diverses, et que seulement 30 % d'entre eux se définissent comme des chefs d'entreprises⁴.

La permanence de la référence à l'entreprise fonde le corporatisme économique des associations spécialisées dès leur création. Cette identification, diversement exploitée et valorisée suivant les périodes, a donné aux associations spécialisées une légitimité particulière, mais ne leur a jamais permis, après l'échec

¹ L. BOURGEOIS, *Politiques agricoles*, Flammarion (Dominos), 1993, p. 34.

² P. MULLER, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in A. FAURE, G. POLLET, P. WARIN dir., *op. cit.*, p. 178. Voir aussi B. JOBERT dir., *Le tournant néo-libéral en Europe*, L'Harmattan : Logiques Politiques, 1994. L. BOURGEOIS et F. COLSON identifient bien le changement de stratégie économique française en 1983 et ses conséquences pour l'agriculture (L. BOURGEOIS et F. COLSON, « Les exploitations agricoles françaises face aux mutations économiques de la décennie 80 », Projet de note à présenter à l'Académie d'Agriculture - séance du 17 juin 1992).

³ Extrait d'un article de Dominique Ducroquet, président de la CGB, *Agra Presse* n°2532 du 2 octobre 1995.

⁴ BOY, in *Cahiers du CEVIPOF* n°12, 1995, p. 32-34.

des lois Laborde en 1958, de s'assurer une hégémonie durable sur le milieu agricole. La domination certaine qu'elles ont pu exercer a été trop souvent bridée par la nature élitiste de leur démarche, ce qui les a toujours empêché de gagner, à elles seules, le soutien du plus grand nombre.

En introduisant, au sein des organisations agricoles des années 1930, la notion de défense d'un produit spécifique, les associations spécialisées ont fortement contribué, avec l'aide des pouvoirs publics, à faire émerger de manière tangible une vision verticale de l'économie agricole. Ce découpage de la réalité économique, qui s'incarne d'abord dans les interprofessions, puis autour de la notion plus récente de filière, entraîne aussi une forme spécifique de découpage social. Aux traditionnels clivages entre classes sociales différenciées dans la France rurale du début du siècle se substitue la vision d'une communauté d'intérêts que sont censés partager une grande diversité de producteurs¹. Cette unification des intérêts se différencie de celle du corporatisme organique, pour qui la cohésion du groupe est d'abord fondée sur une appartenance territoriale. Ce travail sans cesse renouvelé de recherche d'une mise en cohésion au sein d'un groupe hétérogène est une des constantes de l'action des associations spécialisées, et s'illustre à travers les efforts régulièrement déployés pour défendre l'unicité des prix agricoles sur l'ensemble du territoire français.

Le processus de spécialisation, des exploitations agricoles comme des régions, vient naturellement renforcer cette logique verticale de découpage de la réalité. En concentrant sur de petits bassins l'essentiel de la production des principales spéculations agricoles, les processus de spécialisation et de concentration induisent de nouveaux rapports au territoire. De fait, la production de porcs, de lait, de céréales et de betterave a tendance à se restreindre à de petites régions, de plus en plus définies.

En réintroduisant le territoire dans la logique de mise en œuvre de la politique agricole, la réforme de la PAC accentuée, depuis 1992, cette nouvelle facette du rapport à la terre : les droits à produire pour le lait et les modes de calcul des indemnités par hectare pour les grandes cultures redonnent au sol une place dans la gestion d'un secteur de production donné. Le passage du terroir au

¹ Voir le sixième point de la doctrine de l'AGPB en 1926, Chapitre I de la première partie, p.

bassin¹ de production signe cependant une modification profonde dans la nature de l'ancrage territorial : longtemps socle des valeurs, fondement de l'identité des organisations agricoles, l'idée de terroir est maintenant remplacée par la notion de bassin, l'endroit d'où les produits partent, s'écoulent vers l'aval, dans une logique de marché porteuse de ses propres valeurs. Alors qu'il constituait le fondement des valeurs agrariennes, le territoire est devenu une ressource mobilisable parmi d'autres dans les stratégies de défense des intérêts spécifiques.

L'exemple du porc illustre bien cette mutation : la production porcine s'est très fortement concentrée dans quelques petites régions de Bretagne, si bien qu'actuellement, la représentation politique traditionnelle, de droite comme de gauche, ne peut que soutenir ce secteur, devenu un pilier incontournable de la vie économique locale. Produit de l'hyper-spécialisation, cette territorialisation de la représentation des intérêts est toutefois d'une autre nature que celle qui, sous la III^e ou la IV^e République, liait le député à son terroir. Le fait que les producteurs de porcs bretons utilisent la Maison de la Bretagne à Bruxelles pour faire passer leurs revendications ne doit pas faire illusion quant à l'éclectisme de leurs stratégies de pression. Les exemples de mobilisations locales des producteurs de céréales, évoquées au chapitre VI, donnent un autre exemple d'utilisation des ressources territoriale dans le cadre de stratégies de pression plus globales.

La spécialisation de la production agricole trouve ses limites dans le nécessaire équilibre que l'exploitant doit sans cesse réaliser à travers ses rotations et ses assolements. Les interdépendances entre les cultures et les productions croissent, et la diversification est une forme de réponse apportée par certains agriculteurs aux incertitudes de plus en plus nombreuses auxquelles ils sont confrontés. Le développement de la culture des oléo-protéagineux et des légumes de plein champ, au début des années 1980, illustre bien ce phénomène. Le terme de grandes cultures, souvent utilisé pour désigner indifféremment le blé, la betterave et les oléo-protéagineux est révélateur du rapprochement des intérêts de producteurs combinant plusieurs spéculations. On retrouve cette communauté d'intérêts dans les alliances entre AGPB, CGB et FOP, axée sur la recherche de débouchés accrus dans l'utilisation industrielle des productions agricoles. Lors d'un entretien récent, l'ancien président de l'AGPB s'interroge

¹ B.HERVIEU, *Les agriculteurs*, PUF, Que sais-je ?, 1996, p. 32.

sur la pertinence du maintien de toutes les associations spécialisées comme l'AGPM, la FOP, l'AGPB, et imagine des regroupements possibles¹.

La division de la réalité des exploitations agricoles selon l'appartenance à une filière révèle un manque de pertinence quant à l'analyse de leur comportement économique et de leurs réactions à l'extension des règles du marché dans la régulation de l'agriculture. Face à cette confrontation croissante au marché, on observe une fragilisation d'exploitations, dans tous les types de systèmes et pour tous les produits. La dimension économique des exploitations, tous types de production confondus, semble un meilleur critère pour caractériser leurs revenus que celui du découpage vertical traditionnel, qu'avait officiellement consacré le système des OTEX². Ces évolutions récentes sont d'ailleurs au principe de la fragilisation des associations spécialisées, qui voient en leur sein se développer une polarisation entre les exploitations les plus compétitives et celles qui affrontent avec difficultés les nouvelles contraintes économiques imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La puissance du mouvement des producteurs de céréales a toujours été liée aux relations étroites entretenues entre le syndicalisme spécialisé et la coopération céréalière. Aujourd'hui, la prédominance de la logique économique sur les évolutions agricoles fragilise cette alliance. Partageant les mêmes bases et le même ancrage territorial, les producteurs de céréales, le syndicalisme spécialisé et la coopération voient leurs intérêts diverger peu à peu : « Le contexte actuel ne laisse pas une grande place pour l'action syndicale : un mot d'ordre syndical doit être économiquement sain pour être relayé et s'appliquer sur le terrain. Le syndicalisme a tendance à avoir une vision inverse : pour lui, la coopérative est un outil au service des agriculteurs, le syndicalisme étant l'avant-garde éclairée. Mais, au bout du compte, il n'assume pas les responsabilités financières. Dans la réalité, il y a nécessité pour chacun de ne pas se mettre l'autre à dos. Nous avons les mêmes mandats mais on ne nous demande pas le même métier, même si on peut avoir des intérêts convergents sur certains points. On va de plus en plus vers des relations de type marchandage, où les conflits risquent d'être de plus en plus visibles : chacun est de plus en plus prisonnier de sa logique »³. Pour la première fois de son histoire, la fragilité de l'assise territoriale du syndicalisme spécialisé

¹ Entretien avec Philippe Neeser, juillet 1997.

² L. BOURGEOIS et F. COLSON, *op. cit.*, 1992, p. 17.

³ Entretien avec un cadre de la coopération céréalière (SIGMA), 1993.

apparaît au grand jour. La volonté de dissocier la politique agricole, à vocation économique, d'une politique d'aménagement du territoire, à connotation plus sociale, se retourne en partie contre les défenseurs d'une vision verticale de l'agriculture. Les agriculteurs spécialisés, en mettant l'accent sur la performance économique de leurs entreprises, ont abandonné la référence à la ruralité. D'autres groupes sociaux revendiquent leur "mot à dire" sur les questions liées à l'avenir des espaces ruraux : les écologistes bien sûr, mais aussi une plus large partie de la population française, pour laquelle les espaces ruraux sont synonymes de paysages et de moyen de détente. Le recours à l'image de valorisation du terroir par l'agriculture subsiste encore dans la moitié sud de la France, où le soutien aux productions agricoles a été beaucoup plus faible qu'au nord de la Loire.

En se concentrant sur l'Etat, la médiation qu'assure le syndicalisme agricole entre les agriculteurs et la société lui a toujours conféré un sens politique important. Pourtant, la nature de ces relations entre les pouvoirs publics et la représentation des intérêts agricoles a profondément changée en un demi-siècle. Très schématiquement, on a assisté pendant cette période à la progressive évolution de l'action des associations spécialisées d'une articulation étroite avec celle du syndicalisme agricole vers une action de type lobbying *stricto sensu*. Par syndicalisme, on entend un mode d'expression et de défense des intérêts d'un groupe social donné qui véhicule une vision du monde, une vision de la manière d'organiser ce monde, de le gouverner. Le syndicalisme recèle, la plupart du temps, un projet de société qui l'amène à établir, ouvertement ou non, des alliances dans le champ politique. De son côté, le lobby, ou groupe d'intérêt, centre son action sur la défense d'intérêts bien identifiés, sans se préoccuper outre mesure des questions plus globales relevant de l'intérêt général. Pour cela, il est prêt à passer des alliances politiques éclectiques dans la mesure où ses intérêts sont pris en compte.

Les associations spécialisées ont préfiguré cette évolution, qui s'inscrit dans les mutations plus larges du fonctionnement du champ politique et de la représentation des intérêts. Les structures agricoles des régions de grandes cultures et leur ouverture au marché leur a permis de se concentrer sur l'action économique dès les années 1930. Les régions d'élevage et leurs représentants, souvent dirigeants d'associations spécialisées de produits animaux, ont dû, au cours des années 1960 et 1970, traiter les questions délicates de la restructuration

des structures de production et de l'exode rural. Alors que le discours syndical des années 1930, influencé par le corporatisme organique, lie les questions sociales et économiques, la rhétorique de corporatisme économique des associations spécialisées exclut les questions sociales, qui doivent relever d'un traitement spécifique.

Pendant les années 1960-1970, la logique dominante de représentation des intérêts agricoles évolue : alors que le syndicalisme agricole était l'émanation d'un groupe social – la paysannerie –, il devient progressivement celle d'un groupe professionnel – les exploitants agricoles, les entrepreneurs –. En passant d'une logique identitaire, basée sur l'appartenance à un groupe et à un terroir, à une autre basée sur la pratique d'un métier, le syndicalisme agricole des années 1960-1970 consacre la forme principale de légitimité sur laquelle les associations spécialisées ont fondé leur développement dès les années 1930, puis après la Libération. En valorisant l'activité professionnelle dans la représentation des intérêts, le syndicalisme agricole isole le traitement des questions agricoles de l'avenir des zones rurales. Cette dissociation s'appuie sur la volonté de voir en l'agriculture une branche économique comme les autres.

En valorisant le statut d'entrepreneur agricole, dégagé du traitement des questions rurales, le syndicalisme spécialisé, relayé par le syndicalisme général depuis les années 1970, modifie la nature de la relation qu'il entretient avec les pouvoirs publics. La défense de leurs intérêts, et l'amélioration de l'environnement économique et fiscal de leur activité, passe de plus en plus par une action sur l'administration, au niveau national ou communautaire. D'une relation privilégiée avec les préfets, incarnation de l'Etat dans les départements, on évolue vers des relations avec les différents services techniques en charge de la mise en œuvre des politiques agricoles. Depuis la mise en place de la PAC, cette tendance se trouve renforcée par le fait que les pouvoirs publics français deviennent les alliés objectifs des représentants des intérêts agricoles, lors des actions de pression sur les instances communautaires. Cette situation, assez stable au moment de l'expansion agricole, devient délicate lorsqu'il s'agit de gérer la crise d'un groupe professionnel maintenant socialement minoritaire. En valorisant depuis des décennies une conception économique de la défense des intérêts agricoles, les associations spécialisées ont largement contribué à ce déplacement du registre de l'action syndicale agricole.

La société rurale s'est en grande partie dissociée de l'activité agricole avec laquelle elle s'est longtemps confondue : les agriculteurs sont aujourd'hui largement minoritaires dans les espaces à dominante rurale où ils ne représentent plus que 10 % de la population active¹. La baisse drastique du nombre d'agriculteurs dans la société française a considérablement modifié les modes de représentation et de défense de leurs intérêts, mais ils continuent, par leur poids électoral, à jouer un rôle non négligeable dans le jeu politique français. A l'image du champ politique, le recours à l'opinion publique est aujourd'hui devenu une ressource importante de l'action syndicale². On a montré comment les associations spécialisées avaient fortement contribué à cette transformation de la nature de l'action syndicale, en particulier au moment des négociations du GATT et de la réforme de la PAC, à la fin des années 1980. C'est d'ailleurs autour du rapport au rural que se manifestent le plus clairement certaines lignes de fractures actuelles au sein du syndicalisme majoritaire, comme d'ailleurs entre celui-ci et la gauche paysanne.

Précurseurs de la vision entrepreneuriale de l'agriculture, les associations spécialisées apparaissent aujourd'hui comme les organisations les mieux placées pour défendre et représenter le petit groupe d'agriculteur qui produit la majeure partie de la production agricole française. Tout l'argumentaire régulièrement mobilisé par ces organisations pour défendre leurs positions repose sur leur attachement à cette vision de l'entreprise qui, pour certaines d'entre elles, va jusqu'à chercher des rapprochements avec le CNPF. Le paradoxe fondamental de cette situation réside dans le fait que ce fonctionnement d'entreprise, où la rentabilité du capital investi sert d'indicateur central, repose sur la possibilité de mobiliser, de manière régulière et massive, des aides publiques sous différentes formes. Avant 1992, ces aides étaient incluses dans la politique de soutien des prix agricoles : elles sont maintenant directement versées aux producteurs et contribuent en moyenne pour plus de 30 % à la formation de leur revenu³.

¹ INSEE, *Les campagnes et leurs villes : contours et caractères*, INSEE et INRA, 1998.

² P. CHAMPAGNE, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Editions de Minuit, 1990, pp. 83-86.

³ BIMA, *Les chiffres de l'agriculture et de la pêche : édition 1998*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1997, n°1467, p. 11.

Les organisations agricoles ont dû intensifier leur politique de communication pour légitimer ces aides. En particulier, les associations spécialisées ont développé, à l'intention de publics non agricoles, de nombreuses campagnes d'information sur leurs positions et leur vision du secteur économique dans lequel elles sont engagées.

Alors qu'elles ont longtemps fait jouer l'argument du développement global de l'agriculture française, à un moment où les systèmes de production étaient encore faiblement différenciés, elles légitiment maintenant leur action en se basant sur la contribution que leur production apporte à la balance des paiements française. L'intérêt de la nation s'est effacé au profit d'un argumentaire comptable. Dans la même logique, elles sont passées d'un rôle d'inspirateur de la politique syndicale agricole générale, des années 1930 jusqu'à la fin des années 1950, à celui, plus prosaïque, d'utilisateur de ce syndicalisme général à leur profit immédiat. Cette instrumentalisation progressive du syndicalisme général par les associations spécialisées se combine, dans de nombreux cas, à des stratégies de contournement et de pression directe sur les instances qui pèsent dans les prises de décision.

Mais l'érosion démographique des agriculteurs, renforcée par la forte concentration de la production, réduit à quelques dizaines de milliers le nombre d'exploitants agricoles réellement mobilisés derrière les associations spécialisées. Conscients de cette faiblesse numérique, donc politique, les associations spécialisées maintiennent leurs liens avec le syndicalisme agricole général, ce qui leur garantit un certain poids social aux yeux de l'opinion publique. Si elle a pu reposer dans le passé sur l'existence d'une vision mobilisatrice de l'activité agricole, portée par une élite hégémonique d'agriculteurs, l'unité syndicale agricole, passablement émoussée depuis la fin des années 1970, semble plus reposer maintenant sur la nécessité que sur la conviction.

En jouant sur plusieurs tableaux, à la fois entrepreneurs mais quand même paysans, à la fois acteurs économiques mais aussi valorisant un territoire, à la fois groupes d'intérêt mais aussi inscrivant leur action dans les revendications plus globales de la FNSEA, les associations spécialisées utilisent une mosaïque de registres différents et parfois contradictoires. Ce miroitement n'est-il pas au principe de l'illusion, vigoureusement entretenue depuis plus d'un demi-siècle, de la conception entrepreneuriale de l'activité agricole dont l'existence même, finalement, repose sur la capacité à drainer durablement des aides publiques ?

Bibliographie

La bibliographie est organisée selon deux types de critères : le contenu principal des documents et leur origine. Ce mode de classement nous donne trois catégories de documents :

- I. Les ouvrages ou articles généraux en sciences sociales (page 355).
- II. Les ouvrages ou articles spécialisés sur les questions agricoles (page 361)
- III. Les documents produits par des organisations agricoles (page 369)

I. Ouvrages ou articles généraux en sciences sociales

- ABELES (Marc), *Anthropologie de l'Etat*, Paris : Armand Colin, 1990, 183 p.
- BAAL (Gérard), *Histoire du radicalisme*, Paris : La découverte (Repères), 1994, 121 p.
- BADIE (Bertrand) et BIRNBAUM (Pierre), *Sociologie de l'Etat*, Paris : Grasset, 1979, 222 p.
- BADIE (Bertrand) et BIRNBAUM (Pierre), “ Sociologie de l'Etat revisitée ”, in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°140, juin 1994, 12 p.
- BAGGOTT (Rob), *Pressure Groups Today*, Manchester et New-York : Manchester University Press, 1995, 250 p.
- BAILEY (F.G.), *Les Règles du jeu politique*, Paris : PUF, 1971, 252 p.
- BAREL (Yves), “ Territoires et corporatismes ”, in *Economie et Humanisme*, n°314, juillet-septembre 1990, 10 p.
- BASSO (Jacques-A), *Les Groupes de pression*, Paris : PUF (Que sais-je ?), 1983, 127 p.
- BIRNBAUM (Pierre), *Les Sommets de l'Etat : essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris : Seuil, 1977, 186 p.
- BIRNBAUM (Pierre), *Dimensions du pouvoir*, Paris : PUF, 1984, 261 p.
- BIRNBAUM (Pierre) et LECA (Jean), *Sur l'Individualisme : théories et méthodes*, Paris : Presses de la FNSP, 1986.
- BOLTANSKI (Luc), *Les Cadres : la formation d'un groupe social*, Paris : Editions de Minuit, 1982, 523 p.
- BOURDIEU (Pierre), *La Distinction : critique sociale du jugement*, Paris : Editions de Minuit, 1979, 669 p.

- BOURDIEU (Pierre), *Questions de sociologie*, Paris : Editions de Minuit, 1980, 268 p.
- BOURDIEU (Pierre), “ La représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°36/37 de février-mars 1981, p. 3-24.
- BOURDIEU (Pierre), “ Espace social et genèse des "classes" ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°52/53 de juin 1984, p. 3-14.
- BOURDIEU (Pierre), “ La délégation et le fétichisme politique ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°52/53 de juin 1984, 7 p.
- BOURDIEU (Pierre), “ Esprit d'Etat : genèse et structure du champ bureaucratique ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°96/97 de mars 1993, 14 p.
- BOURDIEU (Pierre), *Choses dites*, Paris : Editions de Minuit, 1987.
- BOURDIEU (Pierre) et BOLTANSKI (Luc), “ La production de l'idéologie dominante ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°2/3 de juin 1976, p. 4-73.
- BOURDIEU (Pierre) avec WACQUANT (Loïc J.D.), *Réponses*, Paris : Editions du Seuil, 1992, 265 p.
- BUSSMANN (Werner), KLÖTI (Ulrich) et KNOEPFEL (Peter) Eds., *Politiques publiques : évaluation*, Paris : Economica, 1998, 327 p.
- CAWSON (Alan) Eds, *Organised Interests and the State : studies in meso-corporatism*, London, Sage, 1985, 258 p.
- CHAMPAGNE (Patrick), *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Paris : Editions de Minuit, 1990, 311 p.
- CHARLE (Christophe), *Les Elites de la République : 1880-1900*, Paris : Fayard, 1987, 556 p.
- HAZEL (François) dir., *Action collective et mouvements sociaux*, Paris : PUF, 1993, 267 p.
- CHEVALLIER (Jacques), *L'Etat de droit*, 2^{ème} ed., Paris : Montchrétien EJA (Clefs Politiques), 1994, 158 p.
- CLAEYS (Paul H.), *Groupes de pression en Belgique : les groupes intermédiaires socio-économiques*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1973.
- COLAS (Dominique) et al., *L'Etat et les corporatismes*, Paris : PUF Questions, 1988, 216 p.
- COLLIOT-THELENE (Catherine), *Le Désenchantement de l'Etat : de Hegel à Max Weber*, Ed. de Minuit (Philosophie), 1992, 270 p.

- COTTA (Alain), *Le Corporatisme*, Paris : PUF (Que sais-je ?), 1984,
- CROZIER (Michel) et FRIEDBERG (Erhard), *L'Acteur et le système*, Paris : Seuil, 1977, 478 p.
- DENIS (Jean-Michel), *Les Coordinations : recherche désespérée d'une citoyenneté*, Paris : Syllepse, 1996, 205 p.
- DION (Stéphane), “ Erhard Friedberg et l'analyse stratégique ”, in *Revue française de sciences politiques*, volume 43, n°6, décembre 1993, 15 p.
- DOBRY (Michel), *Sociologie des crises politiques*, Paris : Presses de la FNSP, 1986, 292 p.
- FAURE (Alain), POLLET (Gilles) et WARIN (Philippe), *La Construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*, Paris : L'Harmattan (Logiques Politiques), 1995, 189 p.
- FAURE (Marcel), *Les Paysans dans la société française*, Paris : Armand Colin, 1966.
- FILLIEULE (Olivier) dir., *Sociologie de la protestation : les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris : L'Harmattan, 1993, 287 p.
- FILLIEULE (Olivier) et PECHU (Cécile), *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris : L'Harmattan, 1993.
- FRIEDBERG (Erhard), *Le Pouvoir et la règle : dynamique de l'action organisée*, Paris : Seuil, 1993, 404 p.
- FRIEDBERG (Erhard), “ Les quatre dimensions de l'action organisée ”, in *Revue Française de Sociologie*, XXXIII-4, octobre-décembre 1992, 26 p.
- GAXIE (Daniel), “ L'Etat : les implications politiques d'une réalité complexe ”, in *Politis La Revue*, n°6, février-avril 1994, 5 p.
- GREMION (Pierre), *Le Pouvoir périphérique*, Paris : Seuil, 1976.
- HALL (Peter A.), 1993, “ Policy Paradigms, Social Learning, and the State ”, in *Comparative Politics*, London, avril 1993, p. 275-296.
- HIRST (Paul Q.) Eds., *The pluralist theory of the State : selected writings of COLE (G.D.H.), FIGGIS (J.N.) and LASKI (H.J.)*, London : Routledge, 1989, 240 p.
- INSEE, *Les Campagnes et leurs villes : contours et caractères*, Paris : INSEE et INRA, 1998, 203 p.
- JEANNENEY (Jean-Noël), *Leçons d'histoire pour une gauche au pouvoir : la faillite du Cartel (1924-26)*, Paris : Seuil, 1977.

- JOBERT (Bruno), “ Représentations sociales : controverses et débats dans la conduite des politiques publiques ”, in *Revue française de sciences politiques*, volume 42, n°2, avril 1992, 15 p.
- JOBERT (Bruno) dir., *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris : L'Harmattan (Logiques Politiques), 1994, 328 p.
- JOBERT (Bruno) et MULLER (Pierre), *L'Etat en action*, Paris : PUF, 1987.
- KUISEL (Richard F.), *Le Capitalisme et l'Etat en France : modernisation et dirigisme au XX^{ème} siècle*, Paris : Gallimard, 1984, 476 p.
- de LAUBIER (Patrick), *Histoire et sociologie du syndicalisme*, Fribourg, Masson, 1985, 191 p.
- LACROIX (Bernard), “ Ordre politique et ordre social ”, in *Traité de science politique*, Tome 1, Grawitz (Madeleine) et Leca (Jean), PUF, 1985.
- LAFARGUE (Jérôme), *La Protestation collective*, Paris : Nathan, 1998, 128 p.
- LAGROYE (Jacques), *Sociologie politique*, Paris : Presses de la FNSP et Dalloz, 1991.
- LAROCHELLE (Gilbert), “ Eléments pour une compréhension subversive de la technocratie ”, in *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. XCIV, 1993.
- LASSALE (Jean-Pierre), *La Démocratie américaine : anatomie d'un marché politique*, Paris : Armand Colin, 1991, 373 p.
- LE GALES (Patrick) et THATCHER (Marc), *Les Réseaux de politique publique : débats autour des Policy networks*, Paris : L'Harmattan (Logiques politiques), 1995, 272 p.
- M.A.U.S.S. (Bulletin du), *Les Avatars du corporatisme: masses et identité*, n°21, mars 1987, 171 p.
- MANN (Patrice), *L'Action collective : mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris : Armand Colin (collection U Sociologie), 1991, 152 p.
- MARSEILLE (Jacques), *Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce*, Paris : Albin Michel (Collection Points Histoire), 1984, 444 p.
- MEISTER (Albert), *Vers une sociologie des associations*, Les Editions Ouvrières, 1972, 220 p.
- MENY (Yves) dir., *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris : Presses de la FNSP, 1991, 417 p.

- MERRIEN (François-Xavier), “ Etat et politiques sociales : contribution à une théorie "néo-institutionnaliste" ”, in *Sociologie du travail*, 3/1990, 30 p.
- MEYNAUD (Jean), *Nouvelle étude sur les groupes de pression en France*, Paris : Armand Colin, 1962, 448 p.
- MULLER (Pierre), *Les Politiques publiques*, PUF (Que sais-je ?), 1990, 127 p.
- MULLER (Pierre), “ Entre le local et l'Europe : la crise du modèle français de politique publique ”, in *Revue française de sciences politiques*, volume 42, n°2, avril 1992, 23 p.
- NONON (Jacqueline) et CLAMEN (Michel), *L'Europe et ses couloirs : lobbying et lobbyistes*, Paris : Dunod, 1991, 268 p.
- OFFERLE (Michel), *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris : Montchrestien EJA, 1994, 157 p.
- OLSON (Mancur), *Logique de l'action collective*, Paris : PUF, 1978, 199 p.
- PARROT (Jean-Philippe), *La Représentation des intérêts dans le mouvement des idées politiques*, Paris : PUF, 1974, 215 p.
- PESCHANSKI (Denis), POLLAK (Michael) et ROUSSO (Henri), *Histoire politique et sciences sociales*, Paris : Editions Complexe, 1991, 285 p.
- PETRACCA (Mark P.), *The Politics of Interests : Interest Groups Transformed*, Boulder et Oxford : Westview Press, 1992, 420 p.
- PISANI (Edgard), *Persiste et signe*, Paris : Editions Odile Jacob, 1992, 479 p.
- REIS (Revista Espanola de Investigaciones Sociales), *Organizaciones y Profesiones*, Madrid, n°59, juin-septembre 1992, 399 p.
- RIDEAU (J.) et al., *La France et les communautés européennes*, Paris : LGDJ, 1975, 624 p.
- ROSANVALLON (Pierre), *La Question syndicale*, Paris : Calmann-Lévy (Hachette Pluriel), 1988, 273 p.
- ROSANVALLON (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris : Seuil (Collection Points Histoire), 1990, 369 p.
- SAUVY (Alfred) dir., *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris : Economica, 1984.
- SEGRESTIN (Denis), *Le Phénomène corporatiste : essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*, Paris : Fayard et Fondation Saint-Simon, 1985, 283 p.
- TENZER (Nicolas), *Philosophie politique*, Paris : PUF (collection premier cycle), 1994, 671 p.

TILLY (Charles), “ Prisonniers de l'Etat ”, in *Revue internationale de sciences sociales*, n°133 Août 1992, 7 p.

WACQUANT (Loïc J.D.) et CALHOUN (Craig Jackson), “ Intérêt, rationalité et culture : à propos d'un récent débat sur la théorie de l'action ”, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales n°78*, 1989, 19 p.

WEBER (Henri), *Le Parti des patrons : le CNPF 1946-1990*, Paris : Seuil (collection Points Politique), 1986, 574 p.

II. Ouvrages ou articles spécialisés sur les questions agricoles

- ALPHANDERY (Pierre), *Trente ans d'unité : le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados*, Paris : INRA ESR - CORDES, 1977, 155 p.
- ALPHANDERY (Pierre) et al., *Les Formes de l'intensification en élevage bovin : les cas du lait et des jeunes bovins* (sous la direction de H. Nallet, J. Rémy, C. Servolin et B. Wolfer), Paris : INRA, 1980, 409 p.
- ALPHANDERY (Pierre), BITOUN (Pierre) et DUPONT (Yves), *Les Champs du départ : une France rurale sans paysans ?*, Paris : La Découverte, 1988.
- ALPHANDERY (Pierre) et al., *L'Etat, la société de croissance et la politique agricole en France : matériaux pour une interprétation des dépenses budgétaires agricoles de 1945 à 1984*, Volume I, Paris : INRA-ESR, 1989, 130 p.
- ALTMAN C. et al., *La Spécialisation des productions céréalières et bovines et ses conséquences économiques*, Paris : INRA (Série travaux et recherche n°15), 1972, 97 p.
- ARIAUX (Etienne), *La Mutation des productions animales bovines en Aveyron de 1950 à 1975 : le syndicalisme en action*, Paris : INRA-CORDES, 1978, 131 p.
- AUGE LARIBE (Michel), *Syndicats et coopératives agricoles*, Paris : Armand Colin, 1926.
- AUGE LARIBE (Michel), *Situation de l'agriculture française d'après les documents officiels*, Paris : deuxième édition, Editions Berger-Levrault, 1945.
- AUGE LARIBE (Michel), *La Politique agricole de la France de 1880 à 1940*, Paris : PUF, 1950, 485 p.
- BABEUR (Henri), *Le Corporatisme, cadre de l'organisation économique et sociale : son application à la richesse laitière*, Vire : Editions Lecuire, 1942, 156 p.
- BARRAL (Pierre), *Les Agrariens français*, Paris : Presses de la FNSP, 1968, 386 p.
- BARTOLI (Pierre), "La politique viticole : un exemple de régulation", in

L'Etat et la représentation des intérêts professionnels dans l'agriculture, colloque franco-hongrois de Budapest, septembre 1984, INRA 1985, p. 39-63.

BERGER (Suzanne), *Les Paysans contre la politique*, Paris : Seuil, 1975, 335 p.

BERLAN J.P. et al, “Blé et soja : pénuries sur commande ?”, in *La Recherche*, n°56, 1975, p. 408-417.

BITOUN (Pierre), *Les Paysans et la république : la genèse du syndicalisme agricole corrézien – 1850 à 1950*, Paris : INRA ESR - CORDES, 1977, 136 p.

BOMEL (Philippe), *Organisation et politique d'une puissance économique : l'AGPB*, Nice, Thèse complémentaire de sciences économiques, 1976.

BOURGEOIS (Lucien) et COLSON (François), “Les exploitations agricoles françaises face aux mutations économiques de la décennie 80”, Projet de note à présenter à l'*Académie d'Agriculture* - séance du 17 juin 1992, 21 p.

BOURGEOIS (Lucien), *Politiques agricoles*, Paris : Flammarion (Dominos), 1993, 126 p.

BOURRIGAUD (René), *Le développement agricole au 19e siècle en Loire Atlantique*, Nantes : Centre d'Histoire du Travail (CDMOT), 1994, 496 p.

BOUSSARD (Isabel), *Vichy et la corporation paysanne*, Paris : Presses de la FNSP, 1980.

BREART (George), *Le fleuve blanc : essai sur l'économie laitière française*, Mazarine, 1954, 390 p.

BRESSON (M. de), *L'Office du blé*, Paris : Thèse de droit, 1937.

BRUNET (Pierre), *Structures agraires et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise*, Caen : Université de Caen, 1960, 552 p.

BRUNETEAU (Bernard), “La "participation" paysanne : un héritage gaulliste”, in *Revue française de sciences politiques*, volume 42, n°6, décembre 1992, 17 p.

BRUNETEAU (Bernard), *Les Paysans dans l'Etat : le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Vème république*, L'Harmattan, 1994, 282 p.

- CANEVET (Corentin), *Le Modèle agricole breton : histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1992, 397 p.
- CARFANTAN (Jean-Yves), *L'Europe verte sous influence*, Paris : Seuil, 1985, 283 p.
- CAYRE (Henri), *Vingt ans d'économie betterave sucre en Europe*, Strasbourg : SEDA, 1966, 422 p.
- CEPEDE (Michel) et WEILL (Gérard), *L'Agriculture*, Paris : PUF, 1965.
- CHABERT (Jean-Paul), *Le Complexe français du blé : essai d'analyse de l'agriculture française dans ses rapports avec l'espace économique et politique mondial*, Paris : INRA-FNSP, 1976, 116 p.
- CHARVET (Jean-Paul), *La France agricole en état de choc*, Paris : Editions Liris, 1994, 208 p.
- CHAVAGNE (Yves), *Bernard Lambert : 30 ans de combat paysan*, Quimperlé : Editions La Digitale, 1988, 284 p.
- COULOMB (Pierre), “ Les paysans immergés dans la politique ”, in *Pour* n°102, septembre/octobre 1985, 5 p.
- COULOMB (Pierre), “ Du secteur au territoire : vers un nouveau modèle socio-politique agricole ”, in *Pour* n°130/131, septembre 1991, 7 p.
- COULOMB (Pierre), “ De la crise agricole à la mise en place d'un nouveau modèle socio-politique agricole ”, in *FNCIVAM*, 1992, 12 p.
- COULOMB (Pierre), “ Les étapes du développement français : modèles sociopolitiques et formes de modernisation ”, in *Pour*, septembre 1992, 9 p.
- COULOMB (Pierre), *De la Terre à l'Etat : éléments pour un cours de politique agricole : volume 1*, Montpellier : CIHEAM-IAM, novembre 1993, 61 p. plus annexes.
- COULOMB (Pierre) et DELORME (Hélène), “ L'agriculture française à l'heure de la croissance zéro ”, in *Economie Rurale* n°163, septembre/octobre 1984, 6 p.
- COULOMB (Pierre) et DELORME (Hélène), “ L'agriculture, les agriculteurs et la crise ”, in *Pour* n°102, septembre-octobre 1985, 14 p.
- COULOMB (Pierre) et DELORME (Hélène), “ Crise agricole, crise de politique ”, in *Sociologie du travail* n°4-87, 1987, 26 p.
- COULOMB (Pierre), NALLET (Henri) et SERVOLIN (Claude), *Recherches sur l'élaboration de la politique agricole*, Paris : INRA, 1977.

- COULOMB (Pierre) et NALLET (Henri), *Le Syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris : INRA/CORDES, 1980, 88 p.
- COULOMB (Pierre), DELORME (Hélène), HERVIEU (Bertrand), JOLLIVET (Marcel) et LACOMBE (Philippe) dir., *Les Agriculteurs et la politique*, Paris : Presses de la FNSP, 1990, 594 p.
- DELORME (Hélène), *Les Composantes de l'évolution du prix du blé tendre en France - 1945/1974*, Paris : INRA - FNSP, 1975, 43 p.
- DELORME (Hélène), “ L'Uruguay Round : le coût de la compétitivité ”, in *Perspectives Agricoles*, n°153 de décembre 1990, p. 93-98.
- DELORME (Hélène) et TAVERNIER (Yves), *Les Paysans français et l'Europe*, Paris : Armand Colin et FNSP, 1969, 144 p.
- DREYFUS-SCHMIDT (Laurent), *Le Régime électoral de la FNSEA : représentativité et stratégies*, Paris : Mémoire IEP, 1985.
- DUPONT (Yves), *Propriétaires fonciers contre exploitants modernistes dans le syndicalisme agricole de la Manche*, Paris : INRA ESR - CORDES, 1977, 153 p.
- FAURE (Marcel), *Les Paysans dans la société française*, Paris : Armand Colin, 1966, 344 p.
- FAUVET (Jean) et MENDRAS (Henri) dir., *Les Paysans et la politique de la France contemporaine*, Paris : Armand Colin, 1958, 532 p.
- FERNAGUT (Bernard), *Le Redressement agricole par l'association professionnelle : l'exemple des producteurs de blé*, Paris : Pédone, 1932.
- FOUILLEUX (Eve), “ La réforme de la politique agricole commune au sein du système politico-administratif français : analyse d'un changement de politique publique comme processus d'apprentissage social ”, in les *Cahiers du CERAT*, 1995.
- FOUILLEUX (Eve), “ La cogestion à l'épreuve de l'Europe, le cas de la réforme de la Politique Agricole Commune ”, (CRAP/INRA-ESR Rennes), Communication au Congrès quadri-annuel de l'AFSP d'Aix-en-Provence, avril 1996, 20 p.
- GARREAU (Jean) et al., *Les Excédents laitiers et le tiers monde*, Paris : Syros-Alternatives, 1988, 149 p.
- GERVAIS (Michel) et al., *Histoire de la France rurale*, Tome 4, Paris : Seuil, 1976, 667 p.
- GRATTON (Philippe), *Les Lutttes des classes dans les campagnes*, Paris : Anthropos, 1971, 482 p.

- GUYOMARD (Hervé) et MAHE (Louis Pascal), 1995, “ La réforme de la PAC et les négociations du GATT : quelle compatibilité ? ”, in *Le Sélectionneur Français*, n°45, p. 3-30.
- HAIRY (Denis) et PERRAUD (Daniel), *Problèmes d'organisation de l'économie laitière, fascicule 1 : études régionales des bassins laitiers du nord-est et de l'est-central*, Paris : INRA, 1976, 303 p.
- HAIRY (Denis) et PERRAUD (Daniel), *Problèmes d'organisation de l'économie laitière, fascicule 2 : l'organisation interprofessionnelle du secteur laitier dans quelques pays européens (Grande Bretagne, Suisse, Pays Bas)*, Paris : INRA, 1977, 331 p.
- HAIRY (Denis) et PERRAUD (Daniel), *Problèmes d'organisation de l'économie laitière, fascicule 3 : interprofessions et politique agro-alimentaire l'exemple du lait*, Paris : INRA, 1980, 228 p.
- HAIRY (Denis) et PERRAUD (Daniel), “ Crise et changements de la régulation du marché : quelques remarques sur l'évolution de la politique laitière ”, in *L'Etat et la représentation des intérêts professionnels dans l'agriculture*, Colloque franco-hongrois de Budapest, septembre 1984, INRA 1985, 7 p.
- HERVIEU (Bertrand), *Les Champs du futur*, Paris : Edition François Bourin, 1993, 172 p.
- HERVIEU (Bertrand), “ Orienter l'agriculture ”, in *Etudes*, tome 385, n°3 de septembre 1996, p.169-178.
- HERVIEU (Bertrand), *Les Agriculteurs*, Paris : PUF (Que sais-je ?), 1996, 128 p.
- HERVIEU (Bertrand) et LAGRAVE (Rose-Marie), *Les Organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe*, Paris : Cahiers du CEVIPOF - 5, 1989, 121 p.
- HERVIEU (Bertrand) et LAGRAVE (Rose-Marie) dir., *Les Syndicats agricoles en Europe*, Paris : L'Harmattan, 1992.
- HOUEE (Paul), *Les Politiques de développement rural*, Paris : INRA et Economica, 1989, 249 p.
- JULIEN (Bruno), *Les Groupes de pression américains : le lobby agro-alimentaire à l'assaut du pouvoir*, Paris : Skippers, 1988, 235 p.
- KEELER (John T.S.), *The Politics of Neocorporatism in France : Farmers, the State, and Agricultural Policy-making in the Fifth Republic*, New York et Oxford : Oxford University Press, 1987, 369 p.

- KROLL (Jean Claude), *Politique agricole et relations internationales*, Paris : Syros, 1987, 239 p.
- LE ROY (Pierre), *Les Agricultures françaises face aux marchés mondiaux*, Paris : Armand Colin, 1993, 282 p.
- LE ROY LADURIE (Jacques), *Mémoires : 1902-1945*, Paris : Flammarion-Plon, 1997, 497 p.
- LE THEULE (François) et LITVAN (David), “ La réforme de la PAC : analyse d'une négociation communautaire ”, in *Revue française de sciences politiques*, revue 43, n°5, octobre 1993, 33 p.
- LEMERY (Bruno), 1991, *Lectures sociologiques des activités de conseil technique en agriculture : essai sur les processus de “ rationalisation ”*, Thèse. N. R., Sociologie : Lyon 2.
- LEROY (Louis), *Les Paysans et l'office du blé*, Paris : Flammarion, 1939, 83 p.
- LEVEAU (Rémy), “ Le syndicat de Chartres (1885-1914) ”, in *Le Mouvement social* (Les Editions Ouvrières), n°67 d'avril-juin 1969, 18 p.
- MAQUET (Emile), *L'Action de l'AGPB dans le début du développement agricole en France*, Document ronéoté, 1997, 127 p.
- MARESCA (Sylvain), “ Grandeur et permanence des grandes familles paysannes : l'essor des organisations agricoles en Meurthe & Moselle ”, in *Actes de la recherche en sciences sociales* n°31, janvier 1980, 26 p.
- MARESCA (Sylvain), *Les Dirigeants paysans*, Paris : Editions de Minuit, 1983, 294 p.
- MARIE (Jean-Louis), *Agriculteurs et politique*, Paris : Montchrestien, 1994, 155 p.
- MARLOIE (Marcel), *La Politique de l'AGPB*, Paris : INRA (document de travail), 1974, 197 p.
- MARQUET (Jeanine), *Les Céréaliers français et l'Europe : l'histoire d'une ambition*, Paris : Economica, 1991, 168 p.
- MARTIN (Jean-Philippe), *Les Syndicats de viticulteurs en Languedoc (Aude et Hérault) de 1945 à la fin des années 80*, 419 f. dactyl., Th. Histoire contemporaine, Montpellier III, novembre 1994.
- MECHINEAU (Virginie), *Budget socio-structurel français (1987-1992) : vers une gestion duale de l'agriculture française ?*, Mémoire de DEA "sociétés rurales européennes", Université de Paris X- Nanterre, 1993, 141 p.

- MORILLE (Jacques), “ Organisations professionnelles ”, in *Esprit* n°6, 1955, p. 1043-1049.
- MULLER (Pierre), *Genèse et élaboration d'une nouvelle politique agricole en France (1945-65)*, Grenoble, Th. d'Etat : IEP Grenoble, 1980, 552 p.
- MULLER (Pierre), *Le Technocrate et le paysan*, Paris : Editions ouvrières, 1984, 173 p.
- MULLER (Pierre), “ La politique agricole entre corporatisme et management ”, in *Pour* n°102, septembre/octobre 1985, 9 p.
- NAU (Alain), *La FNPL, son histoire et sa politique*, Mémoire de fin d'étude, ESA Purpan, 1978.
- NOLY (Pierre J.), *Le Rôle des coopératives agricoles de producteurs de blé*, Paris : Thèse de droit, 1938, 148 p.
- PHILIPPOT (Jean-Baptiste), *Stratégies des entreprises laitières et quotas : le cas de l'Ouest de la France*, Nantes : Facultés des sciences économiques, 1989, 140 p.
- PROD'HOMME (Jean-Pierre), *Agriculteurs organisés : l'exemple du département de la Marne*, Paris : EHESS, Th. de Doctorat de 3ème cycle, 1982, 362 p.
- PRUGNAUD (Louis), *Les Etapes du syndicalisme agricole en France*, Paris : Editions de l'Epi, 1963, 283 p.
- RAMBAUD (Placide) et al., *Gestion des exploitations et développements agricoles : analyse de langages économiques*, Paris : EHESS - CORDES, 1976, 252 p.
- RIVARD (Pierre), “ L'industrie du lait ”, in *Le secteur de l'industrie laitière*, (publication du Centre d'études de l'emploi et du Centre et de recherche sur les qualifications), septembre 1987, 22 p.
- ROBERT (Michel), *Sociologie rurale*, Paris : PUF (Que sais-je ?), 1986, 123 p.
- ROMAN (Christophe), *Agriculture, le système français : origine et fonctions des organisations professionnelles agricoles*, Paris : Syros Alternatives, 1990, 117 p.
- ROUSSILLON (Henri), *L'Association générale des producteurs de blé*, Paris : Presses de la FNSP, 1970, 172 p.
- SERVOLIN (Claude), “ Corporatisme paysan, éléments d'analyse théorique ”, in *Pour* n°102, septembre/octobre 1985, 5 p.
- SERVOLIN (Claude), “ Les politiques agricoles ”, in *Traité de Sciences Politiques* de Grawitz et Leca, PUF, 1985.

- SERVOLIN (Claude), *L'agriculture moderne*, Paris : Seuil (Collection Points Economie), 1989, 318 p.
- TAVERNIER (Yves), *Le syndicalisme paysan : FNSEA et CNJA*, Paris : Presses de la FNSP, 1969, 227 p.
- TAVERNIER (Yves) et al., *L'univers politique des paysans*, Paris : Presses de la FNSP, 1972, 651 p.
- TRACY (Michaël), *L'Etat et l'agriculture en Europe occidentale*, Paris : Economica, 1986, 464 p.
- TRISTAN (Anne) et LEBOT (Médard), *Au-delà des haies : visite aux paysans de l'Ouest*, Paris : Descartes et C^{ie}, 1995, 161 p.
- VATIN (François), *L'Industrie du lait : essai d'histoire économique*, Paris : L'Harmattan, 1990, 221 p.
- VERCHERAND (Jean), *Un Siècle de syndicalisme agricole : la vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne (Centre d'études foréziennes), 1994, 443 p.
- WRIGHT (Gordon), *La Révolution rurale en France : histoire politique de la paysannerie au XX^e siècle*. Paris : Editions de l'Epi, 1967, 342 p.
- YOUNG (Brigitta), LINDBERG (Léon N.) and HOLLINGSWORTH (J. Rogers), *The Governance of the American Dairy Industry : from regional dominance to regional cleavage*, Paper prepared for the Conférence on the regional organization of business interests and public policy, McMaster University, Hamilton, Ontario, mai 1985, 55 p.
- YOUNG (Brigitta), *The american dairy industry : meso-corporatism and its contradictions*, Paper prepared for the ECPR Workshop on "Meso-corporatism, the cutback state and the political-industrial crisis", Amsterdam, avril 1987, 24 p.

III. Documents produits ou édités par des organisations agricoles

Ces documents peuvent être de nature très diverse : brochure, ouvrages, documents ronéotés. Ils sont ont été pour la plupart consultés :

- I. *A l'AGPB qui dispose d'archives internes très bien tenues depuis sa création.*
- II. *A la bibliothèque de l'APCA.*
- III. *Aux archives départementales de Seine-et-Marne (Série M).*

Les documents sont référencés dans la liste suivante par ordre alphabétique. Ensuite, les revues analysées et les rapports de congrès sont précisés.

Académie d'Agriculture, “ Nécrologie de Georges Rémond ” par Paul Dumont, in *Compte rendu hebdomadaire des séances de l'Académie d'Agriculture*, 1957, n°16.

AGPB, (sans titre) : *Brochure de présentation*, 1925, 8 p.

AGPB, (sans titre) : *Chronique nécrologique de René Aubergé*, 1926.

AGPB et UCB, *L'Organisation du stockage et le financement de la récolte de blé*, Paris : 1932, 75 p.

AGPB, *Livre d'or du cinquantenaire AGPB : 1924-74*, Paris : AGPB, 1974.

ANDA, *Bilan des actions de développement agricole au financement desquelles contribue le FNDA*, ANDA, juillet 1982, 108 p.

ANDA, *L'Expérience française du développement agricole*, ANDA, juin 1993, 30 p.

APCA, *Capacités d'adaptation de l'agriculture française : adaptation et fragilisation des systèmes de production*, APCA, Série Affaires Economiques, Cahier n°37, février 1991, 98 p.

Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, *Centenaire de l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, 1893-1993*, Surgères, 1993, 52 p.

Association des producteurs de blé des régions Nord et parisienne (AGPBRNP), *Brochure périodique de documentation, n°1 et 2*, Melun, décembre 1923, juin 1924.

CGB, *Conférence sur les données nouvelles de la politique betteravière et de ses industries de transformation*, Paris : février 1951.

- CGB, *Etude de l'opinion publique à l'égard du problème de la betterave et des betteraviers*, avril-mai 1957.
- CGB, *L'Economie betteravière*, CGB, 1987, 333 p.
- Chambres d'Agriculture, *Le lait : des quotas depuis bientôt dix ans*, supplément au n°814, août/septembre 1993, 11 p.
- CHAUDRUC DE CRAZANNES (rapport de M.), "La coopération laitière" in *Compte rendu du XV^e Congrès national des syndicats agricoles*, Lille, 1931.
- C.N.I.E.L, *L'Economie laitière en chiffres*, Paris : C.N.I.E.L, 1991, 166 p.
- Comité central du blé et du pain, *Le blé : production, industries de transformation, commerce suivi de 10 ans de travaux du Comité central du blé et du pain 1923-1933*, Paris : 1933.
- Coopérative agricole "la Brie", *Histoire et développement*, Melun, 1955.
- Fédération nationale des coopératives de céréales (FNCC), *Répertoire des coopératives de céréales*, Paris : 1956.
- GARNIER (P), *La Fédération régionale des associations agricoles du Centre : sept années de défense agricole*, Blois, 1926, 61 p.
- HALLE (Pierre), *La France trahit ses paysans*, Congrès syndical paysan de Caen, 1937, 107 p.
- LANTIN (Gabriel), *Cent ans d'histoire des organisations agricoles de la Sarthe*, Le Mans, Union des organisations agricoles de la Sarthe, 1987.
- MANGEART (Robert), *Jean Deleau, Albert Génin, Fréjus Michon : un idéal, du dévouement, de la compétence*, Reims : Champagne Editions (Maison de l'agriculture), 1988, 88 p.
- UNSA, *Syndicats paysans : Congrès syndical paysan*, Caen, mai 1937, 142 p.
- UNSA, *Vers la corporation agricole : cinquantième du syndicalisme 1884/1934*, UNSA, 1934, 158 p.

Revues agricoles et documents internes (Sources imprimées)

AGPB

Bulletin de documentation et d'information sur le marché du blé (BDMB), (de 1924 à 1958).

Producteur Agricole Français, environ 14 numéros par an (de 1958 à 1986).

Blé Contact, depuis 1988.

AGPB Contact, depuis 1990.

AGPB, *Les céréaliers et l'action syndicale*, 12 mars 1987, 4 p.

AGPB, *Négociations GATT et stabilisateurs budgétaires - leurs conséquences sur le revenu céréalier, position et propositions de l'AGPB* : Eléments d'intervention pour les réunions des sections céréales - Hiver 1987/88, décembre 1987, 24 p.

AGPB, *Relever le défi céréalier* : dossier pour les réunions des sections céréales, octobre 1988, 5 p.

AGPB, *Bilan des actions AGPB* : campagne 1988/89, juin 1989, 4 p.

AGPB, *Pour une fiscalité au service de la compétitivité*, octobre 1989, 10 p.

AGPB, *Compétitifs dans un marché équilibré* : dossier de réflexion pour les sections céréales départementales - Hiver 1989/90, octobre 1989, 10 p.

AGPB, *Dossier GATT : les céréales, atout majeur de la France et la tourmente du GATT*, novembre 1990, 16 p.

AGPB, *Pour une vraie politique céréalière* : dossier pour l'animation de réunions - Hiver 1990/91, novembre 1990, 34 p.

AGPB, *Le GATT et la mise en cause des soutiens aux céréales* : réunion AGPB/FDSEA, avril 1991, 4 p.

AGPB, *Les actions de l'AGPB en 1990/91*, juin 1991, 4 p.

AGPB, *La céréaliculture française est menacée* : ce que veulent les céréaliers, juillet 1991, 4 p.

AGPB, *Les industries et les services de l'économie céréalière française*, janvier 1992, 16 p.

AGPB, *Pourquoi les céréaliers français rejettent un accord au GATT dans les conditions actuelles*, novembre 1992, 7 p.

AGPB, *GATT : non au doublement des jachères céréalières*,
septembre 1993, 6 p.

APCA

La revue *Chambre d'Agriculture* (1928 à 1939 puis à partir de 1949).

FNPL

Procès-verbaux des Assemblées générales et divers documents des
archives de la FNPL

FNSEA

Rapports présentés aux congrès annuels.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACLCCP	Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou
ACTA	Association de coordination technique agricole
AFPP	Association française des producteurs de plantes à protéines
AGPB	Association générale des producteurs de blé et autres céréales
AGPM	Association générale des producteurs de maïs
AGPO	Association générale des producteurs d'oléagineux
ANDA	Association nationale de développement agricole
ANIPORC	Association nationale interprofessionnelle porcine
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APBRNP	Association des producteurs de blé des régions Nord et parisienne
APCA	Association des présidents de chambres d'agriculture
APPCA	Association permanente des présidents de chambres d'agriculture
ATLA	Association de la transformation laitière
BAPSA	Budget annexe des prestations sociales agricoles
CCAS	Comité permanent de coordination des associations spécialisées
CDOA	Commission départementales d'orientation de l'agriculture
CEA	Confédération européenne de l'agriculture
CENAG	Centre de l'agriculture d'entreprise
CETA	Centre d'études techniques agricoles
CFA	Confédération française de l'aviculture
CFCA	Confédération française de la coopération agricole
CGA	Confédération générale de l'agriculture
CGB	Confédération générale des planteurs de betteraves
CGL	Confédération générale des producteurs de lait
CGPV	Confédération générale des producteurs de viande
CGV(M)	Confédération générale des viticulteurs (du midi)
CICI	Comité interprofessionnel de contrôle des importations
CINEP	Centre interprofessionnel national de l'économie porcine
CNA	Conseil national agricole
CNAA	Confédération nationale des associations agricoles
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des

exploitations agricoles

- CNE Confédération nationale de l'élevage
- CNJA Centre national des jeunes agriculteurs
- CNIEL Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
- CNL Confédération national laitière
- CNMCCA Confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération agricole
- CNPVA Conseil national de la vulgarisation et du progrès agricole
- COLACTA Union nationale des collecteurs de lait
- COPA Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE
- DLNE Défense laitière du Nord-est
- DSA Directeur des services agricoles
- FAR Fonds d'actions rurales
- FDSEA Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
- FFA Fédération française de l'agriculture
- FFCAT Fédération française des coopératives agricoles de céréales
- FGM Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole
- FIPA Fédération internationale des producteurs agricoles
- FNB Fédération nationale bovine
- FNCC Fédération nationale des coopératives de céréales
- FNCL Fédération nationale des coopératives laitières
- FNDA Fonds national de développement agricole
- FNIL Fédération nationale de l'industrie laitière
- FNP Fédération nationale porcine
- FNPA Fonds national de progrès agricole
- FNPL fédération nationale des producteurs de lait
- FNSEA Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- FOP Fédération nationale des producteurs d'oléagineux et de protéagineux
- FSCE Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs
- GATT General agreement of tariffs and trade
- GNPL Groupement national des produits laitiers
- GVA Groupements de vulgarisation agricole
- IGER Institut de gestion et d'économie rurale
- INA Institut national agronomique
- INRA Institut national de la recherche agronomique
- ITB Institut technique de la betterave
- ITCF Institut technique des céréales et des fourrages

IVD	Indemnité viagère de départ
JAC	Jeunesse agricole catholique
MBS	Marge brute standard
MCM	Montants compensatoires monétaires
MRP	Mouvement républicain populaire
ONIB	Office national interprofessionnel du blé
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales
OPA	Organisation professionnelle agricole
ORLAC	Organisation régionale laitière agricole coopérative
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PAF	Producteur agricole français
PSC	Produit de substitution des céréales
RGA	Recensement général de l'agriculture
SICA	Société d'intérêts collectifs agricoles
SUAD	Service d'utilité agricole et de développement
UCB	Union nationale des coopératives agricoles de ventre et de transformation de blé
UCSA	Union centrale des syndicats agricoles
UGCAC	Union générale des coopératives agricoles de céréales
ULM	Union laitière de la Meuse
ULN	Union laitière normande
UNCAC	Union nationale des coopératives agricoles de céréales
UNSA	Union nationale des syndicats agricoles
UPCIL	Union inter-fédérale des producteurs, coopératives et industriels laitiers
URCA	Union régionale corporative agricole

LISTE DES ILLUSTRATIONS

N°	Type	Contenu	Page
1	Carte	Départements membres de l'APBRNP en 1923	28
2	Tableau	Principaux départements stockant du blé en coopérative de 1930 à 1933	51
3	Tableau	Structures de la production de blé en 1937	62
4	Tableau	Structures comparées de la production de blé entre la Seine-et-Marne et la France en 1936	63
5	Tableau	Affectation des fonds du FNDA entre 1946 et 1950	138
6	Carte	Localisation des congrès de l'AGPB entre 1948 et 1974	144
7	Graphique	Evolution de la production laitière française de 1948 à 1972	177
8	Graphique	Evolution du Budget de la FNPL entre 1961 et 1972	183
9	Carte	Contribution des départements au budget de la FNPL en 1960	184
10	Carte	Contribution des départements au budget de la FNPL en 1970	184
11	Graphique	Evolution des rendements en blé entre	190
12	Graphique	Evolution du budget de l'AGPB entre 1957 et 1968	195
13	Graphique	Origine géographique des cotisations de l'AGPB en 1965	196
14	Graphique	Budget comparé FNSEA-AGPB entre 1961 et 1971	208
15	Tableau	Pourcentage de recouvrement de la cotisation FNPL dans les départements de l'Ouest entre 1970 et 1976	229
16	Graphique	Evolution des recettes budgétaires de la FNPL entre 1970 et 1981	230
17	Graphique	Valeur des exportations de céréales entre 1960 et 1987	247
18	Graphique	Exportations de céréales vers la CEE et les pays tiers entre 1969 et 1983	248
19	Graphique	Evolution des débouchés des céréales françaises de 1971 à 1984	249
20	Graphique	Structures des livraisons de céréales entre 1960 et 1985	254
21	Graphique	Nombre de livreurs de blé tendre par classe de livraisons entre 1960 et 1985	255
22	Tableau	Nature et objet des différentes taxes prélevées sur le blé	258

23	Graphique	Part des différents secteurs dans le FNDA de 1971 à 1976	260
24	Graphique	Part de l'apport des céréaliers dans le FNDA de 1971 à 1985	262
25	Graphique	Recettes budgétaires de l'AGPB entre 1964 et 1981	267
26	Graphique	Production d'aliments pour animaux en France entre 1957 et 1987	268
27	Graphique	Emplois du FSCE de 1972 à 1984	272
28	Graphique	Editoriaux du PAF par associations spécialisées de 1972 à 1985	273
29	Graphique	Evolution du nombre d'exploitations laitières entre 1970 et 1993	289
30	Graphique	Evolution de la concentration des exploitations et des livraisons laitières entre 1979 et 1990.	290
31	Graphique	Nombre d'exploitations par type de produit en 1993	316
32	Graphique	Evolution des livreurs et des livraisons de plus de 100t de blé de 1959 à 1994	317
33	Graphique	Distribution des livreurs de céréales en 1993-94	318
34	Graphique	Part des différents secteurs dans le FNDA entre 1971 à 1994	325
35	Graphique	Taux de retour de la taxe céréales	326

LISTE DES ANNEXES

La pagination renvoie au volume d'annexe.

	Contenu	
1	Article de Libération du 8 décembre 1993	1
2	Liste des associations spécialisées en 1967	6
3	Composition du Conseil d'Administration de l'APBRNP – 1923	9
4	Récit par l'AGPB de sa genèse et composition du Bureau de l'AGPB - 1924	12
5	“ Les résultats de l'exploitation agricole tels qu'ils ressortent de l'examen des comptabilités ” par André Rouilly, directeur de l'Office central de comptabilité et d'Economie rurale, 1937.	13
6	Les grandes lignes d'une politique du blé et les projet de voeux sur la politique du blé : session de mars 1929 de l'APPCA	20
7	Liste des principales coopératives de vente et de transformation du blé - 1932	34
8	Affiche sur la crise du blé - 1932	37
9	Extrait du rapport de M. Patizel sur l'organisation du marché du blé. APCA - 1933	38
10	Composition du Comité interprofessionnel des céréales de Seine-et-Marne – 1934	42
11	Lettre de Maurice Gibert, président de la Coopérative "La Brie", au préfet de Seine-et-Marne - 1935	43

12	Extrait d'un rapport du DSA de Seine-et-Marne - 1934	46
13	Note sur la déclaration des emblavures en Seine-et-Marne - 1935	50
14	“ L'Office du blé ”, par Robert BUTY, <i>Chambres d'agriculture</i> n°45 de février 1954.	52
15	Débat sur la réforme de l'ONIC : Interventions de Georges Monnet et des principaux dirigeants de l'AGPB sur les conditions de création de l'ONIC - 1953.	64
16	Budget et instances de l'UCB - 1933 à 1937	84
17	“ La politique du lait ” par Pierre Saint-Olive, secrétaire de la Chambre d'agriculture de l'Isère, compte-rendu de la session de l'APPCA de mars 1929.	89
18	Recettes de la CGL de 1933 à 1937 et statuts - 1938	95
19	Courrier du ministre de l'Agriculture sur la politique laitière	99
20	“ La Coopération laitière ” par M. Chaudruc de Crazannes, président de la FNCL, au Congrès des syndicats agricoles de Lille - 1931	102
21	Liste des adhérents à l'AGPB en 1926	113
22	“ L'évolution du syndicalisme et l'intégration de la profession dans l'Etat ”, par Louis Salleron - 1934	114
23	Déclaration d'Adolphe Pointier à la Commission des problèmes d'avenir de la Corporation paysanne - 1944	127
24	Composition des instances de l'AGPB - 1945	131
25	Liste des associations spécialisées - 1946	133
26	Communiqué officiel de la rencontre entre le gouvernement et les organisations agricoles - 1947	134
27	Liste des administrateurs de la FNCC en 1956	138
28	Photographie d'une action technique au début du siècle (Lauragais - Coopérative du Sud-ouest).	146
29	“ Le FNDA et la CNA ” <i>Chambre d'Agriculture</i> de juillet-septembre 1951	147

30	“ L'action technique des associations spécialisées ” par Pierre Hallé, <i>Chambre d'Agriculture</i> d'octobre-décembre 1951	150
31	“ Les zones témoins ” <i>Chambre d'Agriculture</i> de décembre 1952	155
32	Courrier de la CNL et note sur le GNPL - 1953	161
33	Programme d'action de la FNPL - 1967	165
34	“ L'Union des producteurs de lait de Picardie ” par Marcel Deneux, journées d'études de la FNSEA de 1965.	173
35	Utilisation des ressources du FNDA - 1983	178
36	Blé Contact n°4 - 1988	184
37	AGPB Contact n°1 - 1990	187
38	Extraits d'une étude de la CGB sur l'opinion publique à l'égard des problèmes betteraviers - 1957	192
39	“ L'action de l'agriculteur américain sur l'opinion publique ” <i>Chambre d'Agriculture</i> 1959	206
40	Les céréaliers et l'action syndicale - 1987	209
41	Le défi céréalier : <i>Nouvel Economiste</i> de juin 1988	213
42	Le blé français moissonne les devises : <i>Le Point</i> 1989	227
43	Courrier de l'AGPB du 5 mai 1987 pour la manifestation de Bruxelles	236
44	Courrier de l'AGPB du 4 janvier 1989	238
45	Répartition des aides de l'ANDA par secteur et selon le niveau géographique (1991 – 1993)	240
46	Article du Monde sur le congrès de la FNSEA de 1996	242
47	Liste des entretiens réalisés	245
48	Composition du bureau de l'AGPB de 1972 à 1983	246